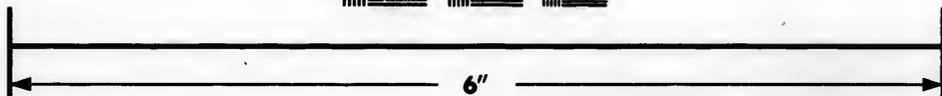
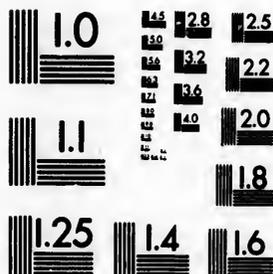


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

EE 28
EE 32
EE 22
EE 20
1.8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
EE
EE

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

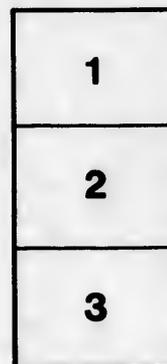
Morisset Library
University of Ottawa

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque Morisset
Université d'Ottawa

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
nage

rata
o
elure,
à

I
//A
//

An

HISTOIRE DE L'ÉGLISE,

DÉDIÉE AU ROI,

*Par M. l'Abbé DE BERAULT-BERCASTEL,
Chanoine de l'Eglise de Noyon.*

TOME XI,

DEPUIS la naissance du jansénisme en 1630, jusqu'à l'élection
d'Innocent XI en 1676.

Andre Lafont Bergeret 20th 1822

A TOULOUSE,

Chez J.ⁿ-M.^{eu} DOULADURE, Imprimeur-Libraire;
Acquéreur du Fonds de J.-B.^{ie} BROULHIET, rue
Saint-Rome, n.^o 41.

DE L'IMPRIMERIE DE BROULHIET, 1809.

MISSOURI

RECORDS

OF THE

CSP

BX

945

.B45

1809

v. 11



ca
A
se
p
ti
l
de
L
l
po
T
ro
Pe
pa
Ja
D
se
co
G
da
V
50
pi
sio

SOMMAIRES
DU ONZIÈME VOLUME,
EN FORME DE TABLE.

LIVRE SOIXANTE-TREIZIÈME:

ORIGINE du jansénisme , page 1. Commencemens de Jansénius 2. Liaisons de Jansénius avec Jean du Verger 3. Correspondance de ces deux amis 5. Jansénius prend soin des neveux de du Verger 6. Conspiration contre le cardinal de Richelieu 9. Premier titre de l'Augustinus 11. Soulèvement du parti contre l'enseignement connu 12. Langage et noms bizarres des novateurs 14. Janson séduit l'université de Louvain 15. Jansénius recherché en Espagne par l'inquisition 17. Projet de Bourg-fontaines 18. Propos impies de du Verger à saint Vincent de Paul 24. Traité de la Virginité par le père Seguenot. Question royale de l'abbé de Saint-Cyran 27. Son livre intitulé Petrus Aurelius 31. L'Irlandais Conrius , gagné par Jansenius 33. Le clergé hollandais séduit 34. Jansénius s'applique à séduire les oratoriens 37. Du Verger s'attache aux communautés de religieuses 38. Gustave-Adolfe relève en Allemagne la confédération luthérienne 39. Grands exploits de Gustave 41. Résistance de Tilly 42. Gustave périt dans le sein de la victoire 47. Mort honteuse de Valstein 48. Le père Ricci porte l'évangile en Chine 50. Anciens vestiges du christianisme dans cet empire 51. Progrès de l'évangile 52. Arrivée des missionnaires dominicains à la Chine 54. Institution des

sœurs de la charité 55. *Les filles de la providence, et celles de la Croix. Établissement de l'hôpital général et des enfans trouvés* 59. *Conversion du père Bernard* 62. *Sa charité pour les pauvres malades et pour les prisonniers* 64. *Conversions merveilleuses* 69. *Humble pauvreté du père Bernard* 71. *Fondation du collège des Trente-trois* 73. *Mort du père Bernard* 74. *Son testament* 75. *Institution des religieuses du refuge* 76. *Affaire de Galilée avec l'inquisition* 79. *Possessions de Loudun* 83. *Commencement des revers du roi Charles I d'Angleterre* 85. *La séduction introduite à Port-Royal* 90. *Jansénius parvient à l'évêché d'Ypres* 92. *Son livre intitulé Mars Bellicus* 93. *Il meurt de la peste. Sa soumission à l'égard du saint siège* 94.

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIÈME.

EMPRISONNEMENT *de l'abbé de Saint-Cyran* 101. *Son procès* 102. *Ses aveux. Ses lettres* 104. *Charités prodigieuses de saint Vincent de Paul en plusieurs provinces* 106. *Ses aumônes à Paris* 113. *Sa générosité et sa foi en la providence* 115. *Son zèle pour le salut des malheureux* 117. *Condammnation de Cyrille-Lucar* 120. *Danger de schisme en France* 122. *Traité des libertés de l'église gallicane par les frères Dupuy* 125. *L'Optat Français du docteur Hersant* 126. *Sa réfutation par le père Rabardeau* 127. *Publication de l'Augustinus* 128. *Troubles excités par cet ouvrage* 133. *Le saint office en défend la lecture. Manœuvres du parti contre le décret du saint office* 135. *Livre du chancelier Fromond, intitulé l'Anatomie de l'homme* 137. *Bulle in eminenti, donnée par Urbain VIII, contre l'ouvrage de Jansénius* 140. *Analyse de cet ouvrage considéré par rapport aux cinq propositions* 143. *Toutes ces propositions se trouvent dans l'Augustinus, les unes en termes parfaitement équi-*

val
145
Au
Jan
disc
plus
ce q
min

P
part
envoj
fract
avec
contr
par l
en E
203. C
succè
emin
fausse
chidu
l'univ
Sylviu
terne
Rande
de l'a
211. C
qui fa
de la
213. C
Libell
L'Ant
obtien
ses 21
Révolu

SOMMAIRES.

valens , les autres en termes exprès , ou plus durs 145. Jansénius n'a pas tiré sa doctrine de saint Augustin 162. Il l'a tirée de Luther et de Calvin 174. Jansénius , plagiaire de ces hérésiarques et de leurs disciples , dans les choses mêmes où il se glorifie le plus d'être inventeur 184. Il a pris des hérétiques ce que l'église y a condamné 189. Témoignage du ministre Samuel des Marais 190.

LIVRE SOIXANTE-QUINZIÈME.

PUBLICATION de la bulle in eminenti 193. Le parti député à Rome Sinnick et Paëpe 194. Brefs envoyés dans les Pays-Bas , pour confondre les réfractaires 196. La bulle in eminenti reçue en France avec soumission 199. Ouvrage de Théophile Béguin contre l'infailibilité de l'église dispersée ; censuré par la Sorbonne. Lu bulle d'Urbain VIII est reçue en Espagne , et dans toutes les églises catholiques 203. Chicanes des réfractaires flamands. Innocent X succède à Urbain VIII , et fait publier la bulle in eminenti à Bruxelles 204. Résistance et conduite fausse de l'université de Louvain 205. Zèle de l'archiduc Léopold 206. Déclaration exemplaire de l'université de Douay 208. Belle réponse du docteur Sylvius 209. Livre de Fromond , intitulé la Lanterne et les Mouchettes. Sa réfutation par le docteur Randour 210. Soumission de l'université de Louvain, de l'archevêque de Malines et de l'évêque de Gand 211. Caractère du jeune docteur Antoine Arnaud , qui fait l'apologie de l'Augustinus. Condamnation de la théologie familière de l'abbé de Saint-Cyran 213. Condamnation de la somme du jésuite Bauny 214. Libelle intitulé Théologie Morale des jésuites 215. L'Anticoton 216. Le père Moralès , dominicain , obtient la condamnation des cérémonies chinoises 217. Progrès de l'évangile à la Chine 218. Révolution de cet empire 219. Le père Schaal en-

gagne l'empereur Xunchi à protéger le christianisme 221. Fondation de la mission de Chensi par le père Faber 222. Mort de Xunchi. Violente persécution 225. Punition des persécuteurs 227. Estime du jeune empereur Can-gi pour le père Verbiest 228. Etat florissant du christianisme à la Chine 229. L'évêque de Basileé, chinois de nation. Différent entre la cour de Rome et celle de France 230. Supplice du comte de Stafford et de l'archevêque de Cantorbéry 234. Extrémités où le roi d'Angleterre est réduit par ses sujets 236. Guerre civile en Angleterre 239. Caractère de Cromwel 243. Il gagne la bataille de Morstonmoor 244. Secte des indépendans, gagnée par Cromwel 245. Etranges qualités de Fairfax 247. Bataille de Naesby et ses suites 248. Le roi d'Angleterre se jette entre les bras des Ecossais 251. L'attachement de Charles I à ses préventions hérétiques, vraie cause de sa perte 252. Il est livré par les Ecossais au parlement d'Angleterre 253. Cromwel soulève l'armée contre le parlement 254. Il se rend maître de Londres 256. Fourberies de Cromwel 257. Le roi prend la fuite, est arrêté et emprisonné 258. Hypocrisie de Cromwel 261. On se soulève de toute part contre lui 262. Il triomphe par tout 263. Fairfax remet le roi entre les mains de Cromwel 265. Toutes les couronnes de l'Europe occupées de la guerre d'Allemagne 266. Exploits du duc de Saxe-Weimar 267. Obstacles mis par les sectaires à la paix de l'Europe 270. Traité de Westphalie 276.

LIVRE SOIXANTE-SEIZIÈME.

LE parlement d'Angleterre réduit à quarante scélérats de vile condition 281. Création de la cour de haute-justice 282. La vierge d'Herford. Cromwel contrefait l'inspiré. Il est démenti publiquement par la femme de Fairfax 283. Le roi Charles I d'Angleterre condamné juridiquement et décapité 284. La royauté abolie en Angleterre. La chambre des pairs supprimée. Cromwel maître absolu, sous le nom de protecteur 285. Claude Hersant, poursuivi par le saint office, s'enfuit de Rome 286. Le docteur Cornet dénonce les cinq propositions de Jansénius 288. Défense des cinq propositions 289. L'affaire est portée au parlement 291. Les évêques recourent au saint siège 292. Intrigues du parti. Onze évêques opposans écrivent au pape 295. Agens du parti à Rome 296. Examen des cinq propositions 298. Rapport des suffrages en présence du pape 301. Les prémontrés, les capucins et les carmes déchaussés se déclarent contre la doctrine de Jansénius 303. Union de la fronde et du jansénisme. Aventure du cardinal de Retz 304. Audience publique accordée aux agens du jansénisme à Rome 311. Leur écrit à trois colonnes 313. Publication de la bulle d'Innocent X contre les cinq propositions de Jansénius. 323. Lettres patentes pour l'acceptation de la bulle en France. Lettre des évêques français au pape 328. La bulle reçue par tout le royaume 329. Zèle éclatant de la ville de Poitiers 330. La bulle reçue sans contradiction dans les Pays-Bas 331. Zèle de saint Vincent de Paul pour les décisions de l'église 332. Lettre du docteur Lagaut à saint Vincent 337. Rétractation du père Wading et de l'abbé de Bourzeis 347. Subterfuges des réfractaires 348. Principes généraux qui les confondent 354.

 LIVRE SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME.

BONS effets de la bulle d'Innocent X 359. Condamnation des cinq propositions au sens de Jansénius, confirmée par le clergé de France 360. Bref à l'assemblée du clergé 363. Différens écrits des jansénistes, condamnés à Rome 364. Les protestans applaudissent aux jansénistes 365. Mort d'Innocent X. Calomnies des jansénistes 366. Le père Pierre Claver meurt en odeur de sainteté. Son admirable charité pour les Nègres 367. Son courage au service des lépreux 376. Election d'Alexandre VII 380. Conversion de la reine Christine de Suède 381. Secte des Prédamites 382. Origine des Quakers 383. Commencement de la distinction du fait et du droit 386. Lettres d'Arnaud à un duc et pair 390. Elle est condamnée par la Sorbonne 391. L'auteur est retranché de la faculté 392. Emportemens d'Arnaud et de ses partisans contre la Sorbonne 393. Fausses imputations des jansénistes à l'égard de saint Augustin, de saint Chrysostome et des thomistes 394. Origine de la célébrité de Port-Royal 397. Lettres Provinciales de Pascal 402. Caractère de cet ouvrage et de son auteur 403. Impostures honteuses de Pascal 408. Origine véritable du probabilisme 411. Traduction latine des Lettres Provinciales, avec les notes de Wendrock 413. Fondation des communautés de Saint-Sulpice et de Saint-Nicolas du Chardonnet 414. Décret d'Alexandre VII en faveur des cérémonies chinoises. Missions de Syrie 419. Origine des chrétiens maronites 422. Religion des Druses 423. Vocation du père Lambert, jésuite, aux missions de Syrie 424. Le célèbre maronite Abunaufel 426. Aventure singulière d'une catholique hollandaise 429. Conversion et martyre d'une jeune Turque et de deux évêques 433. Conversion des patriarches schismatiques

de Damas et d'Alexandrie 434. *Monastère de Canobin* 436. *Monastère de Saint-Elisée* 439. *Vie des moines maronites* 440. *Chapelle de sainte Marine. Monastère de Saint-Antoine du Liban* 441. *Travaux et fruits des missions de Syrie* 442. *Origine des Coptes et leur croyance* 443. *Etat déplorable de la religion en Egypte* 444. *Topographie de l'Egypte* 445. *Etat présent des anciens monastères de Scété et de Nitrie* 446. *Courses apostoliques du père Sicard* 448. *Il annonce l'évangile à une troupe d'Arubes* 450. *Curé vertueux de Girgé. Monastères de la Thébaïde* 451. *Monastères de Saint-Antoine et de Saint-Paul* 452. *Chicanes des jansénistes pour éluder les décisions de l'église* 454. *Bref d'Alexandre VII, en confirmation de la bulle d'Innocent X* 456. *Bulle sur le même sujet* 457.

LIVRE SOIXANTE-DIX-HUITIÈME.

EXPLICATION et frivolité de la distinction du fait et du droit 460. *L'inséparabilité du fait et du droit, reconnue par Arnaud* 461. *Formulaire du clergé de France* 466. *Cas de conscience proposé par Arnaud. Improbation de l'évêque d'Alet* 467. *Réplique d'Arnaud* 468. *Changement de l'évêque d'Alet* 470. *Lettres Provinciales condamnées à Rome, avec d'autres écrits jansénistes. Condamnation de l'apologie des casuistes faite par le père Pirot* 471. *Missions de Madagascar* 473. *Missions dans les montagnes et les îles d'Ecosse* 474. *Missions de Barbarie. Confession généreuse d'un jeune Français et d'un jeune Anglais* 476. *Conversion d'un renégat, et son martyre* 478. *Mort de S. Vincent de Paul* 482. *Le roi Charles II d'Angleterre, après les plus grands dangers, est rétabli sur le trône* 483. *Le clergé de France condamne les Disquisitions de Paul Irénée, et les ouvrages de Wendrock* 492. *Condamnation*

du missel romain traduit par le docteur Voisin , et des heures de Laval 493. *Rétractation du mandement donné par les vicaires généraux de Paris* 496. *Rétractation authentique de l'abbé de Bourzeis* 498. *Variation de M. de Gondrin, archevêque de Sens* 499. *Changement éclatant des évêques d'Alet et de Pamiers* 500. *Indocilité des religieuses de Port-Royal* 501. *Division des jansénistes au sujet du formulaire* 503. *Brouilleries de Pascal avec le parti* 506. *Conférences ménagées par l'évêque de Comminges et le père Ferrier* 509. *Le journal de Saint-Amour proscrit par le conseil d'état* 514. *Foi humaine et ecclésiastique , exigée par M. de Péréfixe* 516. *Opiniâtreté des filles de Port-Royal* 519. *Conversion de l'abbé de Rancé* 524. *Description de l'abbaye de la Trappe , et de son austérité* 529. *Absurdités frauduleuses avancées contre la bulle d'Alexandre VII* 532. *Bulle nouvelle , contenant le formulaire* 533. *Mandemens schismatiques des évêques d'Alet , de Pamiers , d'Angers et de Beauvais* 536. *Alexandre VII condamne quarante-cinq propositions de morale relâchée* 538. *Déclaration du même pape touchant l'attrition* 539. *Confirmation de l'institution de Notre-Dame de la charité. Institution des eudistes. Déclaration de Louis XIV , contre le blasphème* 540. *Les poursuites commencées contre les évêques refractaires sont ralenties par la mort d'Alexandre VII* 542. *Bonnes et mauvaises qualités de ce pape* 543. *Le cardinal Rospigliosi lui succède , sous le nom de Clément IX* 544.

LIVRE SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME.

CLÉMENT IX poursuit les quatre évêques 545. Dix-neuf évêques écrivent au pape en faveur des quatre réfractaires 546. Ils écrivent au roi et à tous les évêques du royaume 547. Clément IX condamne le nouveau Testament de Mons, et le Rituel d'Alet 548. Projet d'accommodement pour les quatre évêques 549. Leur lettre au pape 552. Leur conduite frauduleuse 554. Les députés du chapitre de Pamiers surpris par leur évêque 557. Toutes les personnes de poids certifient au pape la sincérité des quatre évêques 558. Arrêt surpris au conseil d'état en faveur des quatre évêques 560. Ils protestent de leur sincérité au souverain pontife 561. Certificat de l'évêque de Châlons 562. Attestation et profession de foi d'Arnaud 563. Bref de Clément IX aux quatre évêques 564. Bref aux prélats médiateurs 565. Mandement de l'archevêque de Paris, pour les religieuses de Port-Royal 566. Médaille frappée furtivement au sujet de la paix de Clément IX 567. Réflexions sur la relation du cardinal Rospigliosi 569. Mort de Clément IX. Election de Clément X. Injures et libelles du parti. Morale pratique des Jésuites 571. Traité Théologique et Politique de Spinoza 573. Les erreurs de Cyrille Lucar, proscrites par les patriarches d'Orient 574. Disputes sur le véritable auteur de l'Imitation de Jesus-Christ 575. Condamnation du livre intitulé : Avis de Marie à ses dévots indiscrets 579. Les registres clandestins des greffes des quatre évêques mis en œuvre par celui d'Angers. Réclamation de l'université de cette ville. Arrêt du conseil d'état en faveur de l'université 580. L'évangile est porté dans l'intérieur de l'Amérique méridionale 585. Missionnaires martyrisés en grand nombre 587. Courage extraordinaire du père Ignace

Chomé 590. *Commencemens des peuplades chrétiennes du Paraguai* 595. *Mammelus du Brésil* 596. *Etat et situation des peuplades principales. Conversion des Chiquites* 598. *Conversion des Moxes* 601. *Martyre du père Baraze et de beaucoup d'autres missionnaires* 602. *Election d'Innocent XI* 603.

Dep
jus

Depu

SI,
huma
il ne
tombe
tout e
maien
prend
rappo
c'est c
Jansés
il exis

2



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

TOME ONZIÈME,

Depuis la naissance du jansénisme en 1630,
jusqu'à l'élection d'Innocent XI en 1676.

LIVRE SOIXANTE-TREIZIÈME.

*Depuis la naissance du jansénisme en 1630, jusqu'à
la mort de Jansénius en 1638.*

SI, par l'insuffisance présomptueuse de l'esprit humain, il est nécessaire qu'il s'élève des hérésies; il ne peut se faire, par la même raison, qu'elles tombent tout à coup, et meurent, pour ainsi dire, tout entières. L'hérésie, comme l'hydre que ranimaient ses propres blessures, ni n'expire, ni ne prend naissance à une époque précise; et si nous rapportons celle du jansénisme à l'année 1630, c'est qu'il prit sa forme dans le livre fatal qu'alors Jansénius avait considérablement avancé; mais il existait déjà au sein même de la France, dans les

Tome XI.

A

restes du calvinisme , qui , tout abattu qu'il étoit dans ce royaume , y avoit laissé des germes de contagion qu'on ne pouvoit extirper qu'avec beaucoup de temps et de travaux (1). Tel est le sort des terres malheureuses où l'hérésie a mis le pied , au moins quand ses ravages y ont été considérables. Ainsi voyons-nous , dès le premier âge de l'église , que l'arianisme , par exemple , et le pélagianisme , dont le premier sapoit le christianisme par les fondemens , et l'autre anéantissoit la grâce qui en est l'ame , enfantèrent le semi-arianisme ou macédonianisme , et le semi-pélagianisme ou massilienisme. Il étoit donc naturel que l'hérésie de Luther et de Calvin , plus énorme encore que celle d'Arius , poussât des rejetons qui conservassent du moins en partie la malignité de la sève qui les avoit reproduits.

Mais à l'exemple des semi-ariens et des semi-pélagiens , qui avoient pris le nom de macédoniens et de massiliens , les semi-calvinistes rougissant de leur origine , et rejetant le nom de leur auteur immédiat , prirent tantôt celui d'augustiniens , tantôt celui de thomistes , et enfin , par un raffinement inconnu aux sectaires même les plus artificieux de l'antiquité , ils se mirent au rang des êtres fantastiques et purement imaginaires. On verra par leurs œuvres , s'ils ne sont en effet que des fantômes.

Ce fut après le fameux siège de la Rochelle , lors de la réduction du calvinisme en France , que le semi-calvinisme ourdit principalement ses trames , afin de se répandre dans cette florissante nation , ennuyé qu'il étoit de croupir dans les marais obscurs où il avoit été conçu et jusque-là resserré. Corneille Jansen , son auteur apparent , mieux connu sous le nom latinisé de Jansénius , naquit en 1585 , d'une famille commune , au village d'Ackoï dans le comté de Léerdam en Hollande. Il apprit les élémens de la grammaire à Leerdam , commença

(1) Hist. du Baïan. page 321.

ses humanités à Utrecht , puis alla faire sa rhétorique à Louvain , dans le collège des Jésuites. Selon l'abbé de Mourgues , dont nous aurons encore occasion de parler , il demanda d'être admis dans leur société , ne l'obtint pas , et n'oublia jamais ce refus ; qu'il prit pour un affront. Il abandonna leur collège pour un autre de la même ville , où il fit son cours de philosophie. Il fit ensuite sa théologie sous Jacques de Baïe ou Baïus , neveu du fameux Michel , et sous Jacques Janson , tous deux zélés propagateurs du baïanisme. C'est ainsi que ces erreurs , non-seulement se perpétuèrent , mais acquirent un accroissement ou un développement qui remplit toutes les vues de leur premier auteur. Janson en particulier , trouvant dans Jansénius tous les talens propres à remplir un jour dans le parti le personnage principal qu'il y faisait lui-même depuis la mort du fameux Baïus , n'omit rien pour les cultiver. Il se donna la peine de diriger avec une attention très-particulière les études d'un élève si utile à ses fins.

Jansénius eut pour compagnon d'étude , et bientôt pour ami de cœur , Jean du Verger de Haurane , qui était venu de Baïonne , lieu de sa naissance , faire sa théologie à Louvain , où il avait d'abord fréquenté le collège des Jésuites , et , comme son ami , avait passé sous la discipline de Janson. Sur la parole de leur maître commun , tous deux se passionnèrent pour les nouveautés de Baïus , qu'on leur vantait comme la pure doctrine de S. Augustin. Cependant Jansénius trouvant l'air de Louvain contraire à sa santé , altérée par trop d'application , et du Verger lui ayant procuré une place de précepteur à Paris , il y fit connaissance avec le père Gibieuf , et se fortifia dans les nouvelles opinions sur la grâce et le libre arbitre , par la lecture d'un traité de cet oratorien touchant la liberté de Dieu et de la créature. Isaac Habert , docteur de Sorbonne , puis évêque de Vabres , avait donné son approbation à cet ouvrage , étant encore jeune docteur ; mais ayant reconnu dans la suite , à ce

qu'il dit lui-même, que la doctrine en était hérétique, il révoqua son approbation (1). Après quelques années de séjour à Paris, Jansénius suivit du Verger à Baïonne, dont l'évêque les plaça tous les deux : il fit le premier, principal du collège ; et l'autre, qui était homme de condition, chanoine de la cathédrale. Ils y passèrent ensemble cinq à six ans, fort appliqués à la lecture des pères, et principalement de saint Augustin, où, comme il parut par leurs productions, ils s'attachèrent beaucoup moins à l'interprétation commune, et au sens de l'église, qu'aux sentimens singuliers dont les avait prévenus Janson. Comme l'évêque de Baïonne, Bertrand d'Eschaux, fut ensuite transféré à l'archevêché de Tours, il donna du Verger à l'évêque de Poitiers, Henri de la Roche-Posai, qui le fit son grand vicaire, chanoine de sa cathédrale, puis abbé de Saint-Cyran, en se démettant de cette abbaye en sa faveur.

Bientôt ennuyé de l'absence de son ami et son protecteur, Jansénius quitta lui-même Baïonne pour retourner à Louvain, et Janson, qui avait toujours sur lui de grandes vues, lui procura la principalité du collège de Sainte-Pulquerie, fondé nouvellement dans cette ville. C'est ici proprement que s'ourdit la trame du semi-calvinisme, et que se développa le savoir-faire de ce parti en bien des genres. Que ne pouvons-nous tenir ces manœuvres ensevelies dans un oubli éternel ! Mais si pour les personnages bien ou mal famés dans le public, il est en général du devoir de l'historien de dire courageusement la vérité ; quelle prévarication, quelle trahison même ne serait-ce pas dans un historien de l'église, si, par un lâche silence, il semblait souscrire aux calendriers schismatiques qui érigent en saints des novateurs opposés à l'enseignement du chef et des membres du corps de l'apostolat, c'est-à-dire, à la foi de l'église universelle, et qui

(1) Hab. Theol. PP. Græc. p. 148.

(1)

en font des saints d'autant plus illustres, qu'ils l'ont combattue avec plus d'éclat ! Usons néanmoins de toute la réserve qu'un zèle éclairé peut permettre, et de toute l'impartialité qui ne va pas jusqu'à rendre neutre entre la foi et l'erreur ; mais sur toute chose, d'une circonspection et d'une exactitude où ne puissent mordre que ceux des sectaires qui nient sans front, comme sans raison, tout ce qui n'est pas favorable à leur secte. L'histoire, à qui le ton contentieux sied d'ailleurs si mal, ne s'écrit pas pour des opiniâtres que les controverses les plus pressantes n'ont jamais pu réduire. Il nous suffit que tout catholique, tel que nous les ayons avec l'église, que tout fidèle soumis aux décisions du siège apostolique, souscrites par le corps de l'apostolat, ou de l'épiscopat, reconnaisse la vérité, et trouve un préservatif contre la séduction de l'hypocrisie.

Jansénius, en place à Louvain, renouvela ses protestations d'amitié à du Verger, qui déjà l'avait prévenu, et bientôt il lui en donna des témoignages effectifs. D'abord il lui répondit, qu'à l'ouverture de sa lettre, il avait versé des larmes en abondance, et que pour cacher sa faiblesse, il avait été obligé de quitter la compagnie, comme autrefois le patriarche Joseph à la vue de Benjamin. Alors, poursuit-il (1), je lâchai la bonde à ma passion, et me contentai de me témoigner à moi-même en ma solitude, où il n'y avait d'autre témoin que Dieu et moi, que mon affection n'est pas du tout tirée du fond de l'âme par syllogisme, mais enracinée dans la moëlle, et répandue par le sang. Tout autre que le sombre du Verger se fût déridé sans doute à cette expression, à cette flatteuse assurance d'une tendresse qui ne procède pas, comme un syllogisme, de la surface de l'âme, mais qui circule dans le sang, et s'enracine dans la moëlle : mais du Verger avait le langage presque aussi batave,

(1) Jans. Lettr. du 19 Mai 1617.

et le génie infiniment plus baroque que Jansénius , qui s'énonce au moins raisonnablement en latin , et qui ne manque pas de finesse dans la pensée. Rien de plus remarquable , au contraire , dans les écrits de l'abbé de Saint-Cyran , qu'un galimathias bizarre , dont l'on trouve presque à chaque page des traits aussi risibles qu'inintelligibles. Il est vrai qu'alors le goût n'était pas encore bien épuré ; mais la netteté des idées , la propriété de la diction , ou du moins le bon sens est de tous les siècles. Pour ce qui est du goût même , combien de chefs-d'œuvre n'en trouve-t-on pas à cette époque , ou peu s'en faut , dans les productions de Pascal , de Nicole , de Saci , des Arnauds , et de tant d'autres écrivains du même parti , sans compter les autres ? Tous ceux-là néanmoins faisaient hommage à l'auteur de *la Question royale* : tant il importe à une secte d'attribuer à son patron tous les genres de mérite !

L'amitié de Jansénius pour l'abbé de Saint-Cyran n'était pas cependant tellement enfoncée dans le sang et dans la moëlle , qu'elle ne débondât , pour me servir de ses expressions , jusque sur les neveux de son ami , et qu'elle ne fit débonder , loyalement ou non , ce n'est point à nous d'en juger , qu'elle ne fit débonder , au moins sur l'un des deux , la bourse du collège dont il était dispensateur comptable. Les lettres suivantes , sans y rien ajouter , sinon que Barcos et d'Arguibel étaient les neveux de Saint-Cyran , expliqueront cette énigme. *Votre neveu* , lui écrivait il (1) , *se porte bien ; ... il n'était pas nécessaire que vous , ou M. votre frère se mit en peine avec tant de soin ; car je lui fournirai , tant que vous voudrez , tout ce qu'il lui faudra , de l'argent du collège , je le dis naïvement , que j'ai entre les mains. Quant à Barcos* , lui écrivit-il encore , *je n'ai rien omis de ce que vous requérez de moi , m'y croyant par votre considération plus qu'obligé. Vous vous mettez trop en peine du four-*

(1) Lettres de Jans. à S.-Cyr. 1 , 4 , 10 , 11 , 14.

hissement de ce qu'il aura besoin ; et me semble que vous n'apportez pas à cela votre rondeur accoutumée : car je vous ai tant de fois répété que cela ne m'incommode aucunement ; et je le dirais franchement , s'il était autrement. Non que j'aie tant de moyens de moi-même qui n'ai rien , sinon ma vie ; mais c'est l'argent du collège qui est entre mes mains , qui permet bien cela et davantage ; sans qu'aux comptes que je rends toutes les années , personne du monde en sache rien. Je ferai tout de même à l'égard d'Arguibel , quand il en sera besoin ; et quand il serait besoin de rendre compte entier de l'argent du collège , le peu de crédit que j'ai ici m'en ferait trouver au besoin : mais nous ne sommes pas à ces termes.

Les dévots de Saint-Cyran et de Jansénius prétendent qu'on a mis en poudre les inculpations fondées sur cette correspondance , et en appellent principalement à la réfutation victorieuse , disent-ils , qu'en a faite le grand Pascal dans la seizième de ses lettres provinciales. C'est encore aux lecteurs qu'il appartient de juger si cette pièce est victorieuse. La voici : Pourquoi voulez - vous que Jansénius , disant à son ami , *ne vous mettez point tant en peine de votre neveu , je lui donnerai ce qui est nécessaire , de l'argent qui est entre mes mains* , il ait voulu dire par-là qu'il prenait cet argent pour ne le point rendre , et non pas seulement pour le remplacer ? Mais ne faut-il pas que vous soyez bien imprudens , d'avoir fourni vous-même la conviction de votre mensonge , par les lettres de M. d'Ypres que vous avez imprimées , qui marquent en effet que ce n'était que des avances qu'il devait remplacer ? C'est ce qui paraît , dans celle que vous rapportez du 19 Juillet 1619 , en ces termes qui vous confondent : *Ne vous souciez pas des avances , il ne lui manquera rien tant qu'il sera ici*. Et par celle du 6 Janvier 1620 , où il dit : *Vous avez trop de hâte ; et quand il serait question de rendre compte , le peu de crédit que j'ai ici me ferait trouver de l'argent au besoin*.

Voilà le grief et la défense dans leur simplicité et toute leur intégrité. Sur quoi chacun peut au moins juger de quel côté se trouve la vraisemblance, après qu'on aura observé comment la dextérité de l'apologiste coule sur les textes du principal comptable, comment il les tronque, les sépare ou les rapproche; substitue des mots vagues à des termes précis, use en un mot de tous les jeux qui ont rendu ses provinciales si fameuses; comment il supprime en particulier ce qui rend sa cause plus suspecte, tout ce qui lui donne un air de manœuvre furtive, comme le fait ce passage : *Non que j'aie tant de moyens de moi-même, qui n'ai rien, sinon ma vie; mais c'est l'argent du collège, qui permet bien cela et davantage, sans qu'aux comptes que je rends toutes les années, personne du monde en sache rien.* Et, *Quand il serait besoin de rendre compte* ENTIER... *Mais nous ne sommes pas à ces termes.* Pascal accorde lui-même, qu'au moins Jansénius avançait l'argent de sa recette, dans l'intention de le remplacer. Mais cette conduite est-elle d'une probité bien scrupuleuse, dans un receveur qui n'a rien, sinon la vie, qui fait néanmoins ces avances durant plusieurs années consécutives, qui les fait à l'inscu de ses commettans, sans que personne du monde en sache rien, jusque dans les comptes qu'il rend toutes les années? Aussi Libert Fromont, tout voué qu'il était à Jansénius, nous dit bonnement qu'il n'était pas scrupuleux (1). L'ami qui participait au moins à des avances illicites, ne l'était donc pas plus que lui en cette espèce. Voilà cependant les saints que des rigoristes élèvent infiniment au-dessus des Vincent de Paul; voilà ceux qu'ils inscrivent dans leurs calendriers schismatiques, et à qui les simples abusés rendent un culte superstitieux. Et puisque la pureté du culte n'importe pas moins à l'église que l'intégrité du dogme, voilà donc aussi un juste motif pour faire voir le

(1) Synops. vitæ Jans.

degré de confiance qu'on peut raisonnablement accorder à de pareils saints.

Encore un trait à l'appui du dire de Fromont, touchant l'augustinien peuscrupuleux. Saint-Cyran, qui se flattait que le cardinal de Richelieu, *instrument très-propre à faire de grandes choses*, disait-il (1), *ne nuirait pas à l'affaire de l'Augustinus*, dont Jansénius s'occupait alors, s'appliquait de son côté à gagner les bonnes grâces de ce ministre tout-puissant, et pour cela il engagea Jansénius à le louer dans ses écrits. Ces louanges apparemment firent peu d'impression sur l'esprit de Richelieu. En tout cas, le panégyriste n'en conçut pas plus d'affection pour l'objet de ses éloges. La reine mère de Louis XIII, qui s'était retirée en Flandre fort irritée contre le cardinal ministre à qui elle attribuait sa disgrâce, communiqua son animosité aux Flamands, déjà très-mal disposés à l'égard de ce ministre. Voici ce qui en resulta, selon le témoignage du premier aumônier de cette princesse, l'abbé de Mourguès, qui l'avait accompagnée dans son évasion (2). *Ce qui est de ma connaissance très-particulière*, dit-il en écrivant à un homme en place, *est que par son avis et permission (de Jansénius), un nommé Alfeston, qui par la suite épia son attentat sur la roue, dans la ville de Metz, le 24 Septembre 1633, entreprit de massacrer le cardinal de Richelieu. Il n'en put trouver l'occasion : mais tournant sa fureur contre M. de Puy-Laurent, envoyé à Bruxelles pour réconcilier la reine avec le roi son fils et avec son premier ministre, il porta l'audace jusqu'à tirer sur lui, suivant la lettre déjà citée, dont voici les expressions : Aussi le coup de mousqueton fut tiré dans le palais de Bruxelles contre M. de Puy-Laurent ; duquel coup on pouvait tuer plusieurs personnes, si l'outil dont on se servait n'eût perdu dix-sept balles*

(1) Jans. Lett. 42, 45, 100.

(2) Lettre de L. de Mourguès à M. de Chamontel,

imprimée et réimprimée plusieurs fois.

ou postes, de vingt, les trois restantes ayant blessé trois hommes à la tête. Je ne dis pas qu'il (Jansénius) ait été l'auteur de la manière de l'attentat ; mais j'ai su certainement qu'il avait été le scrupule à ceux qui l'avaient consulté si l'on pouvait se défaire de ce cavalier en conscience.

Le parti n'a pas manqué de crier à la calomnie : il a traité l'abbé de Mourgues, de scélérat, d'enragé, de misérable. Mais les injures ne réfutent pas mieux qu'elles ne prouvent. Ce qu'il y a de notoire, c'est que cet abbé, parmi tous les orthodoxes, a passé constamment pour un homme d'honneur et de probité, et nous avons cru devoir consigner ici un hommage si juste. Cependant, comme en matière de justice on ne doit pas moins aux ennemis de l'église qu'à ses défenseurs, nous observerons qu'un témoignage unique, quelque irréprochable que soit le témoin, n'est pas suffisant pour fonder un jugement rigoureux et fixe : il ne peut autoriser qu'un soupçon. Mais jusqu'à ce que cette preuve imparfaite soit combattue autrement que par des injures, est-il raisonnable d'ériger en saints, indépendamment même de toute considération quant à la doctrine, ceux qui demeurent chargés de pareils griefs ? En faut-il autant au tribunal apostolique pour empêcher la canonisation ? Les saints, il est vrai, peuvent être noircis aussi-bien que les méchants ; mais ils ne seront jamais reconnus par l'église, que leur vertu ne sorte du nuage aussi pure et aussi éclatante que le soleil après son éclipse.

Après avoir fait connaître le père du jansénisme, il s'agit d'examiner la naissance de l'enfant. On ne peut mieux la fixer qu'à l'époque où sort le premier tome de l'*Augustinus*, qui tend à prouver que l'enseignement commun de l'église touchant la grâce, n'est que le pélagianisme, ou du moins le semi-pélagianisme, et qui prouve beaucoup mieux, que le nouvel Augustin est un semi-calviniste, et à bien des égards un calviniste rigoureux. Mais à la faveur

du g
tout
la fo
cou
de c
pren
avai
Bai
gere
l'ava
sein
serve
Que
de ju
par c
nostr
culiè
les le
sont-
le m
de Pi
qu'on
quiét
barr
t-il c
porte
chel
qui
grâce
les de
sénio
gner
Satan
et Ca
term
Ou
que J
les ac
qu'il
form

du grand nom d'Augustin, on se promettait de faire tout passer. On savait que le titre d'un livre en fait la fortune chez bien des Mécènes, et ce fut un coup de partie long-temps médité que l'invention de ce titre imposant. Il ne s'était pas présenté au premier essor du génie; on prétend que l'auteur avait d'abord intitulé son ouvrage : *Apologie de Baïus*; mais qu'ayant ensuite pressenti l'effet dangereux qu'un pareil titre produirait à Rome, il l'avait rejeté, sans toutefois abandonner son dessein. Par un manuscrit de Jansénius même, conservé à Louvain et cité dans le procès du père Quesnel, on voit que le but de son Augustin était de justifier les propositions de Baïus. Il commence par ces mots : *Ad excusandas apophases magistri nostri Michaelis* : Pour excuser les opinions particulières de notre maître Michel. Mais il n'y a que les lettres initiales des trois derniers mots, encore sont-elles en caractères hébraïques : on sentait tout le mystère que demandait l'entreprise. Les bulles de Pie V et de Grégoire XIII contre les propositions qu'on entreprenait de défendre, donnaient de l'inquiétude; et cet obstacle en effet était assez embarrassant. Aussi le manuscrit mystérieux attribue-t-il ces bulles à Satan, par les artifices duquel, porte-t-il, *cet obstacle de la condamnation de Michel Baïus semble avoir été procuré, afin que celui qui voudrait détruire la nouvelle doctrine de la grâce, pour rétablir l'ancienne, parût combattre les décisions apostoliques*. Voilà le respect que Jansénius portait aux souverains pontifes, sans épargner le saint pape Pie V. Ministres des artifices de Satan, ou antechrists, comme les qualifiaient Luther et Calvin; est-il aucune différence, sinon dans les termes?

Ottius, ministre zuinglien de Zurich, prétend que Jansénius a puissé son système dogmatique dans les actes du synode protestant de Dordrecht, parce qu'il remarquait entre les deux une parfaite conformité de sentimens sur la prédestination et sur

les opérations de la grâce , ainsi qu'une même méthode, les mêmes preuves et les mêmes raisonnemens (1). La conjecture est très-fondée : on sait d'ailleurs que Jansénius , muni des actes de ce concile hérétique , et pressé par les catholiques d'y faire des apostilles , le refusa , dans la crainte de se compromettre (2). Il dit de plus , dans une lettre à son fidèle du Verger (3) , que ces actes suivaient presque entièrement la doctrine des catholiques sur la prédestination et la réprobation ; qu'ils avaient retranché tout ce qu'il y avait d'aigre dans l'opinion de Calvin , à l'exception de la certitude de la prédestination , de l'inamissibilité de la grâce , et de quelques autres fautes. Avec cette façon de penser , il n'est pas étonnant qu'il ne goûtât point l'enseignement commun des écoles catholiques. Aussi le docteur du Pin , tout en mitigeant les choses , ne laisse pas de convenir que Jansénius entreprit son ouvrage , non-seulement pour défendre la doctrine des censures fameuses de Douai et de Louvain , mais encore dans le dessein de combattre les sentimens des scolastiques , qu'il croyait opposés à ceux de saint Augustin sur la grâce et la prédestination (4).

C'était encore le chancelier Janson , son maître et son oracle , qui lui avait communiqué , comme un secret inestimable , cette prévention particulière , que lui-même tenait de Baïus , premier auteur de cette découverte merveilleuse , faite dans les œuvres de saint Augustin (5). Jansénius écrivit peu après à du Verger (6) , qu'il avait à lui faire part d'un secret de grande importance , touchant la doctrine dont ils faisaient profession l'un et l'autre , particulièrement au regard de saint Augustin ; qu'il me semble , ajoutait-il , avoir lu jusque-là sans yeux , et oui sans entendre. Que si les principes qu'on m'en a découverts sont véritables , comme je

(1) Orat. de Caus. Jans. edit. an. 1653.

(2) Jans. Lettr. 101.

(3) Ibid. Lettr. 12.

(4) Hist. Eccl. du xvii.^e siècle , part. 2 , p. 6.

(5) Jans. Lettr. 101.

(6) Ibid. Lettr. 13.

Les juge être jusqu'à cette heure que j'en ai relié une bonne partie, ce sera pour étonner tout le monde avec le temps. Pouvaît-on mieux annoncer la nouveauté, et par conséquent le danger de la doctrine que l'on établissait? Quel sinistre phénomène! quoi de plus effrayant dans l'église, que des dogmes qui doivent étonner tout le monde! La vraie foi, la doctrine de Jesus-Christ enseignée par les apôtres et leurs successeurs, en tout temps et en tout lieu, l'enseignement commun de l'église en un mot a-t-il de quoi étonner le monde catholique?

Voici une autre lettre de Jansénius, toujours à Saint-Cyran, laquelle, sans commentaire, fera sentir parfaitement ce qu'ils pensaient l'un et l'autre de la perpétuité de la foi dans l'église, malgré tout l'étalage de leur parti au sujet de cette vérité fondamentale. Je ne saurais dire comme je suis changé d'opinion et de jugement au sujet de saint Augustin, et je m'étonne que sa doctrine soit si peu connue parmi les savans, non de ce siècle seulement; mais de plusieurs siècles passés. Car, à vous parler naïvement, je tiens fermement, qu'après les hérétiques, il n'y a gens au monde qui aient plus corrompu la théologie, que ces clabaudes de l'école que vous connaissez. Que si elle devait se redresser au style ancien, qui est celui de la vérité, la théologie de ce temps n'aurait plus aucun visage de théologie pour une grande partie..... Je voudrais pouvoir vous en parler à fond; mais nous aurions besoin de plusieurs semaines, et de plusieurs mois. J'ose dire avoir assez découvert, par des principes immobiles, que, quand toutes les deux écoles, tant des jésuites que des jacobins, disputeraient jusqu'au jour du jugement, en suivant les traces qu'ils ont commencées, ils ne feraient autre chose que de s'égarer davantage, l'une et l'autre étant à cent pas de la vérité. Je n'ose dire à personne du monde de ce que je pense, selon les principes de saint Augustin, d'une grande partie des opinions de ce temps, et particulièrement de

ne même
raisonne-
: on sait
de ce con-
ques d'y
inte de se
ne lettre
suivaient
liques sur
s avaient
ans l'opi-
tude de la
grâce, et
n de pen-
point l'en-
es. Aussi
hoses, ne
pprit son
doctrine
ain, mais
entimens
ceux de
ation (1).
u maître
, comme
particu-
premier
ite dans
s écrivit
lui faire
ouchant
et l'au-
gustin;
là sans
principes
omme je

u xvii.
6.
1.

celles de la grâce et de la prédestination, de peur qu'on ne me fasse à Rome le même tour qu'on a fait à d'autres, devant que toute chose soit mûre et à son temps.... Cette étude m'a fait perdre entièrement l'ambition que j'eusse pu avoir d'une chaire en l'université, voyant assez qu'il m'y faudrait, ou taire, ou mettre au hasard en parlant.... Je suis un peu dégoûté de saint Thomas, après avoir sucé saint Augustin (1).

Impatient d'apprendre à fond de si précieuses découvertes, l'abbé de Saint-Cyran fit le voyage de Louvain. Quand il fut bien au fait, on se concerta pour en faire usage. On convint des mesures les plus propres à mettre en crédit l'ouvrage qui contiendrait le nouveau système; qu'on s'appliquerait de toute part à décrier les scolastiques, et principalement les jésuites, trop attachés à l'enseignement commun pour espérer de les en dépren dre, et trop accrédités pour n'en pas craindre un obstacle insurmontable à la nouvelle doctrine, à moins de les faire tomber dans le dernier mépris; qu'on montrerait beaucoup de chaleur pour les intérêts des évêques, afin de gagner ceux qu'on pourrait, et de les engager tous à humilier les réguliers; que pour les nouvelles communautés de prêtres, on se déclarerait en leur faveur, et l'on ne négligerait rien pour se les concilier. Nous renvoyons, pour la preuve, à la collection des lettres écrites par Jansénius depuis l'an 1621 où se fit ce complot. A la fin, tant de citations accumulées deviendraient insoutenables. A cette même époque, les deux chefs de la secte ébauchée, amis, comme tant d'autres du mystère et des ténèbres, se firent une espèce d'argot, afin de ne rendre leur secret intelligible qu'à leurs adeptes. Dans ce vocabulaire burlesque, Jansénius était nommé Sulpice, Boëce, Cudaro, Quinquarbre. Saint-Cyran était Solion, Célias, Darillon, Rongcart. On nommait l'*Augustinus*, la grande affaire, le procès, et plus énig-

(1) Jans. Lettr. 16.

matiquement , Comir ou Comar. Saint Augustin s'appelait le maître , Séraphi , Aélius , Gormos. Pour les jésuites , c'étaient les fins , la partie , les gorphorostes , Cyprin et Chimier : ainsi des autres.

La tristesse que les deux amis ressentirent après leur séparation , est exprimée dans un style qui n'est pas moins singulier. On avait larmoyé en se quittant ; et ces larmes que notre séparation vous a fait fondre , écrivit ensuite Quinquarbre à Rongear (1) , ont eu tant de pouvoir sur mon humeur froide , qu'elles ont ému les miennes. On se consola par l'heureux pli que la grande affaire prenait en France. Elle n'avancait pas moins en Flandre. Quinquarbre avait déterré certaines racines très-avantageuses à la construction de l'édifice ; et tous les jours il en jetait , dit-il , quelques morceaux sur le papier , avec espérance de l'amener à son point. Toutefois il doutait de force choses , non pas tant que son jugement les condamnât , que parce que c'était son jugement seul qui le jugeait ainsi ; car s'il fait voir ces choses à Chimier , il sera décrié comme le plus extravagant rêveur qu'on a vu de son temps. Il trouve trop courts les jours qu'on donne à la grande affaire , et voudrait vivre au temps de Josué qui arrêtait le soleil , ou changer de climat avec les grues , pour aller aux endroits où les jours ont dix-neuf et vingt heures. Quant aux champions qu'on était convenu d'entôler pour soutenir la grande affaire , il tâchera de faire en sorte que tout aille sans désordre , et sans causer de soucis à Rongear.

Ces enrôlemens de champions et ces racines merveilleuses , si propres tout à la fois à la construction d'un édifice et à être jetées sur le papier , faisaient allusion à l'attentat de l'université de Louvain contre les bulles dogmatiques des papes Pie V et Grégoire XIII. Le chancelier Janson avait enfin réussi à la séduire ; et voici comment il revint sur

(1) Lettre 17.

la virgule fameuse qui manquait dans la copie manuscrite de la bulle de Pie V, envoyée en premier lieu à Louvain : chicane misérable, comme on l'a vu en son temps, puisque cette copie, suivant l'usage romain, n'était ponctuée en aucun endroit, et que la virgule en question se trouvait bien marquée, tant sur l'original du Vatican que dans l'imprimé de Grégoire XIII, qui avait été apporté en second lieu à Louvain par le père Tolet. La clause que regardait cette virgule, et d'où le chancelier concluait que le saint siège avait permis, sur les remontrances de Baius, de soutenir quelques-unes des propositions de ce dogmatiseur dans le sens propre des paroles, était alléguée avec une mauvaise foi insigne, puisque ces remontrances, qu'il disait concerner le danger de censurer différentes propositions des saints pères, et qui n'étaient autre chose que l'apologie de Baius, sont postérieures à la bulle où se trouve la clause. Baius y déclare même, non-seulement qu'il n'a pas été entendu avant la bulle, mais qu'il n'a rien su de ce qui se passait à Rome tandis qu'on la dressait. Mais les batteries de Janson étaient bien dressées, les recrues étaient nombreuses, et tout réussit au gré du recruteur. Il fut conclu par la faculté (1), que dans ses statuts on effacerait par-tout, et spécialement dans la formule qu'on faisait prononcer à ceux qui étaient promus aux grades, la promesse de n'enseigner et de ne soutenir jamais les propositions censurées par les souverains pontifes Pie V et Grégoire XIII. Cette promesse néanmoins se faisait avec serment; mais tout ce qui profitait à la secte, devenait légitime, et la conclusion fut exécutée.

Cependant Jansénius n'était point à l'abri du trouble et de l'agitation d'esprit. *Plus j'avance*, écrivit-il peu après (2), *plus l'affaire me donne de*

(1) Fac. theol. Lov. lib. 3, | (2) Lettr. 21, 23, 25, 28.
sb. an. 1608.

frayeur: Ce n'était pas que l'autorité du siège apostolique lui imposât. Déjà il avait désespéré que la grande affaire réussit jamais du côté de Rome, et, comme il s'exprimait, *par la voie transalpine*: ce qui l'inquiétait peu; car le pouvoir tramontain, mandait-il à son ami, *est ce que j'estime la moindre chose*. Mais la cause de ses frayeurs était la proximité des orages dont ses jours étaient menacés, la multitude des voix qui tonneraient contre son système, la nouveauté même de ses opinions, où il voyait bien des choses dont il confesse *qu'il n'avait jamais ouï parler dans le monde*; enfin l'obscurité de la matière, dont il ne savait *comment débrouiller tous les nuages*, et qui formait *la plus prégnante cause de sa pusillanimité*, nonobstant sa résolution à braver pour ces vérités inouïes, dit-il en style romain, tout ce que les hommes sont en pouvoir de faire: *Non timebo quid mihi homo faciat*. On peut observer d'avance, que, si la soumission finale de Jansénius au jugement du siège apostolique fut bien sincère, les approches de la mort avaient prodigieusement changé celui qui en pleine santé *réputait le pouvoir tramontain pour la moindre chose*.

Comme du Verger avait fait le voyage de Flandre pour lier la partie de la nouvelle doctrine; Jansénius, pour la cimenter, fit à son tour, et même plusieurs fois, le voyage de France. Il poussa jusqu'en Espagne, tant pour l'intérêt de son université, que pour celui de sa grande affaire. Moyse du Bourg dit à ce sujet, que Jansénius s'enfuit d'Espagne, au moment où il allait être arrêté par l'inquisition, pour avoir débité sa nouvelle doctrine (1). Le parti n'a pas manqué de crier à l'imposture; mais sur quoi n'y crie-t-il point quand il est contrarié? Qu'on juge, ou qu'on présume au moins de la vérité de ce fait, par une lettre de Jansénius même, adressée ensuite à son confident.

(1) Hist. de Jans. pag. 27.

la copie
é en pre-
comme
e, suivant
endroit,
bien mar-
que dans
é apporté
Tolet. La
à le chan-
permis,
nir quel-
seur dans
avec une
ntrances,
rer diffé-
i n'étaient
ont posté-
Baïus y
a pas été
rien su de
dressait.
dressées,
réussit au
culté (1),
, et spé-
rononcer
promesse
proposi-
es. Pie V
moins se
rofitait à
ision fut
l'abri du
avance,
donne de

On m'a écrit de delà les monts (Pyrénées), mandait-il à Saint-Cyran (1), que l'inquisition a été suscitée contre un docteur de Louvain qui a été en Espagne, et qu'elle s'est adressée, à Salamanque, au logis de son hôte, appelé Basile de Léon, pour prendre information contre lui, comme contre un Hollandais. Or il est constant qu'à Salamanque Jansénius logea chez le docteur Basile de Léon, prévenu en faveur du nouveau système (2). Dans une autre lettre (3), le voyageur conte ingénument à son bon ami, qu'il n'y a point de doute qu'on ne lui eût fait un affront en Espagne, s'il y était encore, telle est sa construction louche; en le mettant à tort et à travers à l'inquisition. Il ajoute d'une manière qui ressent encore la peur : Cela est un assez grand et péremptoire motif de n'y retourner jamais plus. Quand il demanda un évêché à la cour de Bruxelles, que l'inquisiteur d'Espagne avait sans doute informée de ses procédures contre le docteur Iovaniste, on lui répondit, encore de son propre aveu, qu'un homme qui avait été mis à l'inquisition ne serait jamais évêque (4). Il ne laissa pas de réussir à lever cet obstacle; mais il n'en est pas moins absurde, après ce qu'on vient de lire, de crier à la calomnie, quant à son aventure de l'inquisition. On verra par la suite, comment néanmoins il vint à bout d'obtenir la mitre.

Dans l'une des courses de ce voyageur intriguant; lui, Saint-Cyran et les autres arcs-boutans de la nouvelle église, retirés au nombre de sept dans les forêts du Valois, tinrent à la chartreuse de Bourgfontaines, afin de régler le plan de la nouvelle doctrine, une conférence qui est devenue trop fameuse pour la passer absolument sous silence dans une histoire de l'église. Ceux qui l'ont publiée dans le dernier siècle, prétendent qu'il y fut question, non pas seulement de braver tous les scolas-

(1) Jans. Lettre 69.

(2) Lettre 56.

(3) Lettre 68.

(4) Lettre 125.

tiques, l'école de saint Thomas comprise aussi-bien que celle des jésuites, de fronder en un mot l'enseignement commun de l'église ; mais de saper les premiers principes du christianisme, et d'anéantir les sacremens. Voici le rapport dans toute sa simplicité. Sur la déposition de l'un des sept assistans, qui protestait d'avoir abandonné avec horreur cette faction, avec laquelle il s'était lié malheureusement sans la bien connaître ; le sieur Filleau, avocat du roi au présidial de Poitiers, et qui par ses qualités personnelles jouissait d'une considération fort supérieure à son rang, tant à la cour de France qu'à celle de Rome, publia dans une relation juridique, où les consultants de Bourg-fontaines sont désignés simplement par les lettres initiales de leurs noms, que dans leur consultation ou conférence, J. D. V. D. H. avait proposé d'abolir, comme illusoire, l'usage des sacremens, et la croyance du mystère même de l'incarnation ; que C. J. avait paru goûter ce projet ; mais que l'avis des autres, auquel revinrent les deux premiers, avait été de procéder par des voies qui effarouchassent moins les esprits ; qu'en conséquence la résolution fut, qu'ils s'appliqueraient tous à établir par leurs écrits quatre points particuliers, tant de conduite que de doctrine.

Le premier consistait à rendre la pratique des sacremens de pénitence et d'eucharistie si pénible et si effrayante, qu'ils devinssent absolument inaccessibles. Le second, à exalter la grâce de telle manière, qu'il s'ensuivit qu'elle seule opérait tout en nous, et qu'elle faisait nécessairement plier sous sa puissance notre franc arbitre ; qu'on ne reconût point de grâce à laquelle on pût résister, c'est-à-dire, point de grâce suffisante ; qu'on tint que Jesus Christ par sa mort n'avait pas acquis à tous les hommes, ni même à tous les justes, les grâces nécessaires pour observer les préceptes, et pour se sauver. Le troisième point consistait à décrier ceux des directeurs de conscience qu'on prévoyait

devoir s'opposer le plus efficacement à la révolution, et prémunir les faibles. Le quatrième enfin, à s'attaquer au chef même de l'église, et à l'église ensuite, à restreindre son infaillibilité à ses assemblées oecuméniques, afin d'être toujours en passe d'appeler au futur concile, quand le premier pasteur aurait lancé quelque anathème sur la nouvelle doctrine. Pour la défense de tous ces articles, on convint encore, suivant la relation juridique, de se couvrir de l'autorité de saint Augustin, tant à raison de sa prééminence entre les saints docteurs, que parce qu'ayant combattu des hérésies diamétralement opposées, et qu'étant entendu dans les sens que lui avaient déjà donnés tant de subtiles novateurs, on pourrait tourner à la ruine du libre arbitre ce qu'il avait écrit de plus fort contre les ennemis de la grâce.

Si les injures tenaient lieu de réfutation, ce rapport serait parfaitement réfuté. Les plus célèbres partisans des nouvelles erreurs ont déchargé par torrens le fiel et la bile sur ce qu'ils appellent un roman diabolique, et le plus sot conte qui fut jamais. Ce qu'ils ont trouvé de mieux à dire, après les injures, c'est que le docteur Antoine Arnauld, qu'ils supposaient désigné dans la relation par A. A. n'avait que neuf ans lors de la conférence de Bourg-fontaines; comme si d'autres personnages ne pouvaient pas avoir les mêmes lettres pour initiales de leurs noms. En effet, on leur en a cité un autre, d'un âge propre à figurer dans cette lice, et dont les deux noms qu'il portait, celui de famille, et celui d'une terre, commençaient l'un et l'autre par un A. Des suffrages plus capables de faire impression, des personnes augustes, qui n'avaient en ceci d'autre intérêt que celui de la religion, n'ont regardé, ni l'auteur de la relation comme un romancier diabolique, ni la relation comme le plus sot conte qui fut jamais. C'est par l'ordre de la reine, mère de Louis le Grand, que de sieur Filleau la fit imprimer; et l'impression

Marie, la reine, par une lettre du 19 Mai 1654, lui en marqua sa satisfaction en ces termes : J'ai voulu vous faire la présente, pour vous témoigner que je vous sais gré du zèle que vous avez fait paraître en cette occasion. Et cet aveu de la cour, toujours portée à ménager la délicatesse des familles, fut peut-être cause que les noms des novateurs consultants ne furent désignés que par des caractères vagues. Outre ce témoignage de la cour sur le fond de la chose, on trouve, dans les lettres des consultants les plus suspects, bien des indices qui la rendent vraisemblable.

Cependant, malgré toutes ces vraisemblances et ces présomptions, nous ne saurions nous persuader que six personnes, élevées dans le sein de la vraie religion, aient formé unanimement le projet, aussi absurde qu'affreux, de la renverser de fond en comble. Respectons les ombres qu'on a voulu répandre sur ce fait, et que la diversité dans quelques dates, nous ne le dissimulerons pas, ajoute encore à l'ambiguïté des lettres initiales. Ah ! que nous cherchons beaucoup moins à noircir les auteurs de la séduction, qu'à en éclairer, s'il était possible, les aveugles victimes. Mais aussi nous ne devons pas laisser traduire en faussaires, deux catholiques zélés, dont l'honneur sans doute ne doit pas moins nous intéresser que celui des novateurs. Et comment accuser raisonnablement de faux, soit l'éditeur de la relation, qui ne produisit que ce qu'on lui avait attesté, soit le déposant même, encore tout plein de l'horreur qui l'avait tiré du complet, où il s'était inconsidérément engagé ? Il a pu se faire néanmoins, et nous aimons à le croire, que cet unique témoin, quoique d'une foi pure et d'une piété sincère, à raison même de sa foi et de sa piété, se soit alarmé à l'excès, et qu'il ait vu le scandale plus grand qu'il n'était en soi, ou dans le grand nombre de ceux qui y connivaient. Que les deux pivots du jansénisme aient penché à l'établir sur la ruine même de nos sacremens et de nos mys-

tères , l'un persuadé , comme on le verra bientôt , que depuis cinq cents ans il n'y avait plus d'église , l'autre qui ne pensait que d'après celui-ci , et qu'aveuglait d'ailleurs sa passion pour son système , ou la passion d'un père pour un enfant qu'il imaginait devoir éterniser son nom ; il n'est rien en cela qui soit hors du cours des mœurs , ou des iniquités humaines. Pour ce qui est des quatre autres , quoiqu'ils aient paru applaudir lâchement au dessein des deux premiers , la charité peut sensément , et dès-là doit croire , qu'ils n'avaient foncièrement en vue que d'établir le jansénisme par les quatre moyens proposés en conférence , et mis depuis en œuvre par tout le parti , avec autant de méthode que de persévérance.

Or , que ces quatre expédiens aient été véritablement mis à exécution , c'est un point de fait , pour la preuve duquel il suffit d'en présenter le fil , en rapprochant de l'exécution chacun des articles du projet. Pour rendre d'abord la sainte table inaccessible , pouvait-on mieux s'y prendre , qu'en mettant entre les mains des fidèles , sous le titre de *la fréquente Communion* , un livre qui au rapport de toutes les personnes instruites hors de la nouvelle école , serait beaucoup mieux intitulé , de *la Communion rare et impraticable* ? Et depuis sa publication , comme auparavant , tous les écrivains du parti s'en sont transmis successivement les maximes anti-eucharistiques. Sur le second article , les cinq fameuses propositions de Jansénius , ou pour mieux dire , tout son vaste livre , qui pressuré et mis à l'alambic , si l'on peut user de cette expression après l'un de nos plus grands prélats , ne distillerait que le venin de ces erreurs , montre la fidélité avec laquelle , en qualité de patron du parti , il a rempli la tâche principale , en canonisant le baianisme , ou le semi-calvinisme , par la prostitution du nom de saint Augustin. La manie de ses sectateurs à qualifier son hérésie de fantôme , ne fait que mieux connaître l'intérêt qu'ils pren-

sent
ranc
décr
ces c
pas
sans
ému
rom
et m
l'épi
texte
d'aim
de la
disti
faire
son
savo
et l'a
infaill
per à
futur
lace
d'igno
pour
la rév
ble ,
hors
dénon
pour
exécu
vrai,
ment
ment
Ap
de la
tion
suffit.
des m
veut
pas d

ment à la préserver de la foudre, et leur persévérance désespérée à la soutenir. Pour ce qui est du décri des directeurs de conscience, sans parler de ces chefs-d'œuvre épistolaires, qui n'immortalisent pas moins la malignité que la capacité de Pascal; sans parler davantage des écrits outrageux de ses émules grossiers et de ses rauques échos; l'évêque romancier que ses productions bouffonnes, obscènes et mordantes ont fait surnommer le Lucien de l'épiscopat, qui accouplait dans ses rapsodies le texte des livres saints à ceux de l'Amadis et de l'Art d'aimer d'Ovide; ce seul diffamateur des ministres de la pénitence, et principalement des réguliers distingués par leur attachement au saint siège, peut faire sentir toute l'ardeur de la faction à exécuter son projet en ce point. Quant au dernier chef, savoir le dessein de rabaisser la puissance pontificale, et l'autorité même de l'église; de restreindre son infailibilité aux conciles œcuméniques, et d'échapper à l'activité de ses poursuites par les appels au futur concile; il suffit de l'avoir touché: la populace même du parti, les clameurs de cette foule d'ignorans, et d'ignorantes sur-tout, qui n'ont pour confession de foi que ce cri du schisme et de la révolte, forment là-dessus une preuve irréfragable, et malheureusement trop durable. Il est donc hors de doute, qu'au moins les quatre expédiens dénoncés, comme ayant été choisis par le complot pour établir la nouvelle doctrine, ont été mis à exécution. Le dénonciateur fut donc, ou un témoin vrai, ou un vrai prophète; ou il rapporta sincèrement ce qu'il avait entendu, ou il lut prophétiquement dans l'avenir.

Après tout, qu'il en soit tout ce qu'on voudra de la préméditation des quatre articles, leur exécution n'en est pas moins incontestable, et cela nous suffit. Là-dessus uniquement, sur la seule nature des moyens employés pour faire prévaloir la nouveauté sur l'enseignement commun, ne peut-on pas demander: Est-ce ainsi que l'église fut établie

par les apôtres ? Est-ce donc ainsi qu'elle se doit soutenir ? Non , non , il ne s'agissait pas dans cette cabale , au moins de la part de celui qui en était l'ame , de soutenir l'église. Il y avait long-temps , selon lui , qu'elle était renversée. Le saint instituteur des pères de la mission , qui , en qualité de compatriote , eut des rapports assez intimes avec l'abbé de Saint Cyran avant qu'il le connût bien , l'étant allé voir un matin , l'abbé lui parla des lumières prétendues qu'il venait de puiser dans l'oraison. *Oui , je vous le confesse ; lui dit-il , Dieu m'a donné , et me donne de grandes lumières. Il m'a fait connaître qu'il n'y a plus d'église. Et comme à ce propos le saint témoigna la plus étrange surprise : Non , répliqua l'illuminé , il n'y a plus d'église , Dieu m'a fait connaître que depuis cinq ou six cents ans il n'y avait plus d'église. Avant cela , l'église était comme un grand fleuve , qui avait ses eaux claires : mais à présent ce qui nous semble l'église , n'est plus que de la bourbe. Le lit de cette belle rivière est encore le même ; mais ce ne sont plus les mêmes eaux. Et quoi ! monsieur , lui dit le saint , voulez-vous plutôt croire vos sentimens particuliers , que la parole de Notre-Seigneur , qui a dit qu'il édifierait son église , et que les portes de l'enfer ne prévaudraient pas contre elle ? L'église est son épouse : il ne l'abandonnera jamais. L'abbé répondit : *Il est vrai que Jesus-Christ a édifié son église sur la pierre : mais il y a temps d'édifier , et temps de détruire. Elle était son épouse ; mais c'est maintenant une adultère et une prostituée : c'est pourquoy il l'a répudiée , et il veut qu'on lui en substitue une autre , qui lui sera fidele* (1).*

L'artificieux prédicant n'en était pas venu tout d'un coup à cette horrible confiance. Dans plusieurs autres entrevues , il avait travaillé à y préparer insensiblement son pieux ami. Un jour qu'il avait été trouvé ayant l'écriture sainte entre les

(1) Vie de S. Vincent de Paul , par Abelly , liv. 2 , ch. 12.

main, il s'étendit sur les lumières spéciales que Dieu lui donnait pour l'intelligence des livres saints, et il alla jusqu'à dire, qu'ils étaient plus lumineux dans son esprit, qu'ils ne l'étaient en eux-mêmes. Si ce galimatias n'exprime pas le dogme calvinien du sens particulier, il couvre quelque chose d'aussi dangereux, et de plus superbe. Dans une autre occasion, où ils discouraient ensemble sur quelque article de la doctrine de Calvin, l'abbé prit le parti de l'hérésiarque, et en soutint formellement quelques erreurs. Le saint lui représenta que cette doctrine était condamnée de l'église. Calvin, répartit l'abbé, n'avait pas si mauvaise cause; mais il l'a mal défendue: il a mal parlé; mais il pensait bien. Une autre fois encore qu'il soutenait des points condamnés par le concile de Trente: Vous allez trop avant, monsieur, lui dit saint Vincent. Prétendez-vous donc que je m'en rapporte à un docteur particulier, sujet à faillir, plutôt qu'à l'église entière, qui est la colonne de la vérité? Elle m'enseigne une chose, et vous m'en voulez persuader une autre qui lui est diamétralement opposée. Ah! monsieur, comment osez-vous préférer votre jugement aux meilleures têtes du monde, et à tant de saints prélats qui ont décidé cet article au concile de Trente? Ne me parlez point de ce concile, répliqua l'abbé; c'était un concile du pape et des scolastiques, où il n'y avait que brigue et cabale.

Tous ces entretiens ont été rendus par saint Vincent lui-même, à quelques membres de sa congrégation, et à plusieurs personnes du dehors, afin de les prémunir contre les surprises des nouveaux dogmatiseurs. L'historien qui nous les a transmis; sur la foi de tant de témoins, Louis Abelly, évêque de Rodez, prélat judicieux et très-vertueux, put s'en instruire à fond, dans la maison de Saint-Lazare, où il établit sa retraite, après avoir quitté son évêché. Toute la cabale a pris à tâche de dénigrer ce prélat, ou de le couvrir au moins de ridicule. Elle a oublié pour cela son rigorisme d'apprêt; en jus-

elle se doit
dans cette
ni en était
ng-temps,
nt institu-
qualité de
times avec
nût bien,
parla des
niser dans
t-il, Dieu
mières. Il
église. Et
us étrange
n'y a plus
ppuis cinq
se. Avant
qui avait
vous sem-
Le lit de
ais ce ne
sieur, lui
vos senti-
eigneur,
les portes
? L'église
s. L'abbé
édifié son
difier, et
mais c'est
ée: c'est
n lui en
(1).
venu tout
dans plu-
à y pré-
our qu'il
entre les

tifiant jusqu'aux saillies burlesques de la satire contre le moëlleux Abelly ; mais les quolibets ne suppléent pas mieux aux preuves , que les injures. Le parti enfin a paru le sentir ; et faisant tout à coup volte-face , après une marche si hautement et si long-temps opposée , il voulut faire de saint Vincent de Paul un ami à toute épreuve , un défenseur et presque un fauteur de Saint-Cyran. Mais peut-on se jouer ainsi de la foi publique ? Sans parler de l'éclat notoire avec lequel le fondateur si orthodoxe de la mission se crut obligé de rompre une amitié , ou plutôt des liaisons perfides , par où l'on se proposait de l'engager avec sa congrégation dans les nouvelles erreurs ; la haine éternelle du parti contre le saint , son aveugle fureur à déprimer jusqu'au mérite supérieur qu'attestent les monumens immortels dont l'élevation de son génie , autant que la grandeur de sa charité , a rempli le royaume ; l'appel interjeté par ses manœuvres impies contre la bulle qui l'a mis au nombre des saints , et sa schismatique persévérance à lui refuser les religieux hommages qui lui sont déférés par l'église universelle , à le nommer *monsieur Vincent* dans tous ses écrits , sans lui donner une seule fois le titre de saint ; ces faits précis , incontestables et publics , marquent mieux que ses feintes mensongères ce qu'elle a dans l'ame , et tout à la fois la vraie cause de son implacable haine. En bravant ainsi la vérité , en niant et en se dédisant avec un front incapable de rougir , les disciples de Saint-Cyran avaient sans doute adopté l'expédient de leur maître , pour se tirer d'embaras au besoin. Voici quelle était sa ressource : quand il avait fait quelque une de ces confidences , ou de ces tentatives qui pouvaient lui causer des affaires fâcheuses , il recommandait fortement le secret , et avertissait honnêtement que , si l'on venait à révéler ce qu'il avait dit , il nierait avec assurance que rien de pareil fût jamais sorti de sa bouche.

Après ces principes , il n'est rien qui puisse

étor
en
fran
qui
de
logi
y p
dép
pau
den
Il e
néc
cett
ava
une
les
ont
per
des
dan
tém
de l
qui
pas
cet
la c
nu
don
la
qu
au
me
et
qu
m
de
et
l'e
ou

étonner dans la singularité de ses opinions. On crut en reconnaître quelques-unes dans la traduction française du traité de la Virginité de saint Augustin, qui fut mis au jour sous le nom du père Séguenot de l'Oratoire, et condamné par la faculté de théologie de Paris. L'auteur de cette traduction y égale, y préfère même l'état du mariage à la virginité, déprime également la pratique religieuse de la pauvreté évangélique, sape en un mot par les fondemens la vie régulière, et en ruine tout le mérite. Il enseigne encore que la contrition parfaite est nécessaire pour le sacrement de pénitence; et comme cette contrition réconcilie le pécheur avec Dieu avant la réception du sacrement, il prononce, par une suite naturelle, que l'absolution ne remet pas les péchés, mais qu'elle déclare simplement qu'ils ont été remis. Tous les orthodoxes du temps furent persuadés que ces erreurs avaient été transcrites des ouvrages de Saint-Cyran, et insérées furtivement dans celui du père Séguenot. Sur quoi l'on cite le témoignage du pieux père de Condren au cardinal de Richelieu, qui, selon du Pin, fit condamner ce qui regardait la contrition. Les jansénistes ne laissent pas de nier fortement que Saint-Cyran ait eu part à cet ouvrage: Mais que ne nient-ils point? Au reste, la chose est assez indifférente. Qu'importe un monument de plus ou de moins, à l'égard d'un auteur dont il n'en reste que trop pour faire autant gémir la religion que le bon sens? Qu'on observe toutefois que la persuasion commune touchant le véritable auteur de cette traduction fautive, supposait au moins de la conformité entre la doctrine du livre et celle du personnage à qui on l'attribuait; ou, ce qui n'est pas plus flatteur, qu'on jugeait le blasphémateur de l'église des six derniers siècles, capable de tout en fait de nouveautés.

Déjà il s'était signalé, et par la Question royale, et par l'écrit bizarre que Bayle nomme l'alcoran de l'évêque de Poitiers, c'est-à-dire, par l'apologie, où, en reconnaissance de l'abbaye qu'il tenait de ce

prélat, il le justifiait d'avoir pris les armes contre des magistrats qui lui étaient contraires. Il est difficile d'entasser, dans un *in douze* de soixante pages, plus d'inepties et d'impertinences qu'il ne s'en rencontre dans le chiffon de la Question royale, fait pour enseigner à se tuer soi-même sans crime, et sans beaucoup de douleur : comme par rétention d'haleine, ou par l'ouverture des veines. Le principe fondamental dont s'était l'auteur, contre la maxime générale que l'homme ne doit jamais se tuer lui-même, est que cette action n'a pas une mauvaieseté morale, aussi intrinsèque et naturelle, comme la bonté est naturelle et inséparable de ce qui a l'être. De plus, si Dieu, dit-il, nous a faits naturellement tels que nous ne vivons qu'en la ruine de nous-mêmes, et que le tout de l'homme ne subsiste que cependant que les parties principales s'alterent, se minent et s'entremettent ; serait-ce merveille, s'il commandait à l'une des parties par un commandement nouveau de défaire violemment son tout, vu qu'il ne subsiste que par sa défitte, et que ce commandement a déjà été donné aux parties de chaque individu à l'encontre de leur tout ? Que si Dieu a ce pouvoir sur la créature raisonnable ; se tuer soi-même n'est pas une action d'un genre de malice si enraciné, que nulle bonne intention ne la puisse arracher. Ce qui ne sera pas trouvé si étrange, si l'on s'avise qu'il y a d'autres actions crues mauvaises universellement de tout le monde, qui n'ont pas néanmoins cette difformité. Au rang de celles-là, je mets la polygamie de plusieurs hommes. Quel genre de moralité pour un rigoriste ! Mais c'est peu de chose, en comparaison de ce qu'il dit de l'androgynie : l'obscénité y est si crue, que la pudeur nous empêche d'en rien toucher.

Le prédicateur du suicide veut cependant qu'on ne se tue pas de sa propre autorité. Mais quelle autre autorité requiert-il pour cela ? Le voici : *Puisque cela doit se faire honnêtement*, dit-il, *avec une action de vertu ; ce sera par l'aveu, et comme par l'entérinement de notre raison. Et tout ainsi*

que
elle
cet
com
Die
Die
pou
mie
qui
opè
nul
qu'
pre
nou
clat
qui
P
il p
roi
que
mou
réve
qu'
obli
bou
sou
il p
qu
tien
tro
afi
t-
de
l'a
l'a
ve
ra
qu
Il
le

que la chose publique tient la place de Dieu , quand elle dispose de notre vie ; la raison de l'homme en cet endroit tiendra le lieu de la raison de Dieu : et comme l'homme n'a l'être qu'en vertu de l'être de Dieu , elle aura le pouvoir de ce faire , pour ce que Dieu le lui aura donné : et Dieu le lui aura donné , pour ce qu'il lui a déjà donné un rayon de la lumière éternelle , afin de juger de l'état de ses actions , qui étant comme une parcelle d'un tout uniforme , opère par la même forme que son tout , et ne peut nullement juger des choses conformément à son idée , qu'elles n'aient autant ou plus de conformité à la première idée d'où elles sont émanées. Ainsi jugeons-nous de nos objets , conclut l'auteur , par un sens clair et net. Quel est l'œil de lynx ou de hibou qui voit clair ici ?

Passant aux raisons qu'on peut avoir de se tuer ; il pose en premier lieu le cas imaginaire , où le roi emporté sur la mer par un ouragan , et jeté sur quelque plage déserte , se verrait au moment de mourir de faim. Dans cette supposition , ou ce rêve de fièvre chaude , le grave moraliste prononce qu'un sujet qui accompagnerait le prince , serait obligé de devenir son propre assassin , ou plutôt son boucher , afin de fournir de sa chair la table de son souverain , et d'en être mangé. Du devoir des sujets , il passe à celui des esclaves , et décide formellement que ceux-ci , par l'ordonnance de cette raison qui tient la place de la raison de Dieu , peuvent se trouver obligés d'éteindre leur vie par le poison , afin de la conserver à leur maître. L'homme , ajoutet-il en preuve , est-il moins maître de sa liberté que de sa vie ? Dieu lui a-t-il moins donné l'une que l'autre ? mais ne lui a-t-il pas donné l'une pour l'autre , puisqu'il ne l'a pu faire vivre qu'afin qu'il vécût librement ? Il va jusqu'à trouver contre la raison , que la vie demeure à cet esclave , tandis qu'on le prive de la liberté , qui est la fin de sa vie. Il veut encore que les enfans se puissent tuer pour leur père , et le père pour ses enfans. Je crois , dit-

il , que sous les empereurs Tibère et Néron , les pères étaient obligés de se tuer pour leur famille et pour leurs enfans. En un mot , son principe est général , savoir que la partie peut être obligée de se détruire pour son tout ; et c'est à la raison de la partie à décider quand elle y est obligée. Mais cette raison ne décidera-t-elle pas souvent qu'on est obligé de tuer un autre homme plutôt que soi-même ? L'esclave sur-tout . que Dieu ne peut faire vivre qu'afin qu'il vive librement , et qu'il n'est pas moins inhumain de priver de la liberté que de la vie , se croira-t il obligé de ménager la vie de celui qui le prive de la liberté ?

L'éloge de Socrate , de l'homme meurtrier de sa propre vie , comme s'exprime son panégyriste , est le morceau le plus curieux , ou pour mieux dire , le plus scandaleux de l'ouvrage. Il n'est personne qui ne reconnaisse ici la religion de Zuingle , qui , outre Socrate , connaissait Caton le suicide , Scipion l'épicurien , Hercule , Thésée et tant d'autres héros du paganisme. Voyez , dit Saint Cyran , l'homme de bien meurtrier de sa vie , en celui où la raison semblait habiter , comme en un temple matériel , où plutôt elle s'était comme incorporée , pour rendre le corps aussi raisonnable que la raison. Voici comme il le méprise , comme il l'expose à la mort , comme il croit y'être obligé pour le bien du commun. Il était assisté en ses actions par un génie qui se plaisait à sa conversation , et qui se mêlait tellement à son entendement , que leurs communes actions , comme si elles eussent procédé d'une même forme , semblaient être de tous les deux , comme d'une même personne ; puisqu'il était sur la terre , comme une des intelligences qui ne sauraient se repentir de leurs actions. Et qui sait s'il ne s'était point obligé à Dieu , lequel il connaissait , ou sombrement , ou clairement , comme par le vœu d'une naturelle et infuse religion , ou à tout le moins à son génie , c'est-à-dire à sa religion fortifiée des illuminations et enseignemens célestes , d'être le restaurateur de

la re
sur
les
est
pur
quel
gine
app
va j
et d
espr
quel
blab
caus
coeu
rais
donn
Le
livre
Aure
tère
Aussi
ouvr
fond
siasti
menc
parm
bien
déper
fit ar
surpr
décha
des re
contr
lièren
moins
que p
le tem
les ye
si pré

la raison ruinée ? Quelle merveille , s'écrie-t-il enfin sur la mort même que se donne Socrate ! Ce sont les merveilles que Dieu fait voir en la raison qui est son image , à ceux qui se rendent capables par la purification de leurs sens d'en voir l'exemplaire quelque jour , et qui bien qu'éloignés de leur origine durant le cours et les pèlerinages de ce monde , approchent néanmoins le plus près de leur pays. Il va jusqu'à faire un prophète de Socrate idolâtre , et dit expressément qu'il a prédit sa mort par un esprit de prophétie. Quel monstre de religion , ou quel dérangement de cerveau ! Le mal vraisemblablement provenait tout à la fois de ces deux causes , qui ne tiennent que trop l'une à l'autre. Le cœur pervers ne pervertit que trop souvent la raison. En doit-il donc coûter beaucoup pour abandonner de pareils guides ?

Le chef-d'œuvre de l'abbé de Saint-Cyran est le livre qu'il donna sous le nom mystérieux de *Petrus Aurelius* : mais tout le monde était au fait du mystère , qui mettait à l'aise la jactance de l'auteur. Aussi disait-il avec modestie , que c'était le meilleur ouvrage qui eût paru depuis six cents ans. Dans le fond , le propos était modeste pour un auteur ecclésiastique qui croyait l'église annéantie dès le commencement de ces six siècles. Il avait néanmoins parmi les évêques des partisans qui le servirent si bien , que son livre fut imprimé et réimprimé aux dépens du clergé de France. La cour au contraire fit arrêter l'imprimeur , et saisir tout ce qu'on put surprendre des exemplaires , parce que l'auteur s'y déchaînait en énergumène , non-seulement contre des religieux qui servaient utilement l'église , mais contre les prélats les plus respectables , et particulièrement contre le cardinal de la Rochefoucault , moins illustre encore par sa naissance et sa dignité , que par ses lumières et ses vertus éminentes. Avec le temps , les évêques prévenus d'abord , ouvrirent les yeux , et lurent avec étonnement dans le livre si prématurément autorisé , qu'un péché d'impu-

reté détruit l'épiscopat et le sacerdoce ; qu'un évêque , après s'être démis , est , au jugement des saints pères et selon l'usage primitif ; comme si jamais il n'avait été évêque ; ils y firent un renversement entier de l'ordre hiérarchique ; les curés égalés aux évêques , et les évêques au souverain pontife ; tous les religieux traités avec un souverain mépris , qui tombe sur leur état même , et qui montre clairement dans le suppôt de Pierre Aurèle les principes dont l'ouvrage du père Ségue-not donne les développemens. On y trouve encore , avec les dogmes désespérans de Jansénius concernant la volonté de Dieu à l'égard du salut des hommes , et l'impossibilité d'observer les commandemens dans l'ancienne loi ; on y trouve , au rang des articles de foi généralement reçus , qu'un hérétique qui fait l'aumône , n'a pas plus de grâce , ni de charité , que les démons qui guérissent quelquefois des malades. En un mot , cet ouvrage si prôné d'abord , révolta si fort dans la suite , que du Pin lui-même fit l'effort de convenir que l'auteur y traite rarement à fond les matières , et qu'il n'est pas toujours exact dans ses décisions. Pour le clergé , après avoir reconnu enfin ce que c'était que cet ouvrage , il fit retrancher de *la Gaule chrétienne* l'éloge qu'on y avait inséré.

Saint-Cyran , dans cette production , se proposait de soutenir les prêtres séculiers d'Angleterre , contre les réguliers employés aux missions de ce royaume. Urbain VIII y avait envoyé Richard Smith , revêtu du caractère épiscopal et du titre d'évêque de Calcédoine , mais non pas de la qualité d'ordinaire , comme ce pontife le déclara depuis d'une manière authentique , assurant qu'il ne l'avait que délégué , avec un pouvoir qu'il pourrait révoquer quand il le jugerait à propos. Mais avant cette déclaration , qui porta Smith fort chagrin à quitter l'Angleterre , où Urbain l'empêcha de retourner ensuite , il voulut empêcher les réguliers , en vertu d'un ancien bref de Pie V , d'entendre les confes-

sions

tion
des
rég
ter
alla
pre
tiq
pas
l'ass
pro
loin
saiet
rent
form
plur
hiér
libre
parti
le tit
somm
de bo
retra
Pour
comm
écrit
défen
rien
le sai
Ce
terre
toliq
apost
tenta
rer d
à Lou
missi
du p
obser
de T
venu

tions sans l'approbation épiscopale : ce qui excita des disputes si vives entre le clergé séculier et le régulier, que les malheureux catholiques d'Angleterre virent le moment où le schisme et la discorde allaient leur causer de plus grands maux que l'oppression où ils gémissaient sous le joug des hérétiques. On écrivit de part et d'autre. Ces écrits passèrent d'abord en France ; et la Sorbonne, puis l'assemblée générale du clergé, condamna plusieurs propositions avancés par les réguliers. Ceux-ci, loin de se soumettre à des juges qu'ils ne reconnaissaient point, attaquèrent les censures, et soutinrent que celle de la Sorbonne contenait des erreurs formelles. Les docteurs français prirent alors la plume : le docteur Hallier publia son traité de la hiérarchie ; et l'abbé de Saint-Cyran donnant un libre cours à sa bile contre les jésuites, qui faisaient partie des réguliers d'Angleterre, mit au jour, sous le titre original de Pierre Aurèle, l'énorme et assommant *in-folio*, où, comme le dit un observateur de bon sens, il resterait peu de chose, si l'on en retirait les injures qu'il vomit contre la société. Pour étouffer cette division scandaleuse, le père commun des fidèles supprima tout ce qu'on avait écrit de part et d'autre touchant cette controverse, défendit, sous peine d'excommunication, de plus rien publier sur la même matière, et déclara que le saint siège apostolique s'en réservait le jugement.

Ce que Saint-Cyran prétendait obtenir en Angleterre, en y étendant le pouvoir du vicaire apostolique au delà des bornes qu'avait posées le siège apostolique lui-même, Jansénius, de son côté, le tentait dans la mission d'Irlande, s'efforçant d'attirer dans son parti le collège que les Irlandais avaient à Louvain, et qui servait de séminaire pour cette mission. Il trouva beaucoup de facilités de la part du père Florent Conrius, religieux de l'étroite observance de saint François, devenu archevêque de Toam, dans l'Irlande sa patrie. Ce prélat étant venu à Louvain, d'où son église tirait de grands

secours , et logeant au collège des Irlandais , voisin de celui dont Jansénius était principal ; le voisinage , et plus encore la conformité de goût , ou de doctrine , les unirent bientôt d'une étroite amitié. Conrius se déclara nettement pour la doctrine de Baïus , et se mit en devoir de la faire goûter à ses compatriotes. Sa première levée de bouclier fut la production de son traité sur la peine des enfans morts sans baptême. Il y soutient comme un point de foi , sans la croyance duquel on est formellement pélagien , que ces malheureux enfans souffrent dans l'enfer la peine du feu , et que Dieu les y condamne en vertu du seul péché originel , avant même la prévision absolue de leur persévérance finale dans le péché. Il fit encore à Louvain un second traité , qu'il intitula *le pèlerin de Jéricho* : tout y a tellement la teinte des opinions de Baïus et de Jansénius , qu'on peut le regarder comme la copie du premier , et le modèle du second.

Conrius cependant , autant que Jansénius , aspirait à la gloire de l'invention ; et comme la modestie n'est pas la vertu des instituteurs de sectes , la concurrence et la jalousie mirent de la mésintelligence entre les deux concurrents (1). Le Hollandais donnait à l'Hybernois le nom de *Grand vanteur* ; et par une malignité plus sérieuse , il applaudissait en sa présence aux endroits de ses ouvrages , qu'il trouvait hors de là les plus défectueux. Du reste , on s'entendait fort bien pour l'intérêt commun , ou pour l'établissement des nouvelles opinions : ainsi le mystère d'iniquité allait son train. Le progrès fut tel , que le zéléateur hybernois crut pouvoir hasarder la lecture de son traité sur la peine des enfans , en présence de toute la communauté des cordeliers irlandais de Louvain. Il est vrai , si l'on peut s'en rapporter à Jansénius (2) , que tous les pères graves en furent choqués ; mais les jeunes religieux , au rapport du même témoin ,

(1) Jans. Lett. 17, 19, 20, 36. (2) Ibid. Lett. 35, 36, 38.

prirent le parti contraire , et se montrèrent tout prêts à fouler aux pieds la doctrine ancienne. Cette semence ne manqua point de germer : quelques années après, les élèves du père Barneval soutinrent dans des thèses publiques la doctrine du *pèlerin de Jéricho*.

Jansénius continuant à glaner parmi les restes malheureux de catholicité échappés à la faux de Luther et de Calvin , entreprit de suborner encore le clergé séculier de Hollande. Il y employa , comme au delà des mers, le secours de la discorde , aigrissant contre les missionnaires réguliers , et toujours principalement contre ceux de la compagnie de Jesus , le vicaire apostolique , Philippe Rovenius , archevêque titulaire de Philippe. Le vicaire suborné , après avoir porté le scandale jusqu'à prendre de son chef et malgré le saint siège , la qualité d'archevêque d'Utrecht , ne laissa pas de faire son accord avec les réguliers ; ce qui ne fut pas fort du goût de son suborneur , qui s'était proposé de *rembarquer tout autrement les jésuites* (1) ; mais le bronillon eut de quoi se consoler. A la faveur du schisme et de la zizanie , il s'attacha insensiblement le clergé de Hollande par des nœuds si étroits enfin , qu'il n'eut jamais de plus déterminés sectateurs. On verra ce clergé schismatique se créer un métropolitain réprouvé de l'église universelle , et ouvrir un refuge à ces lâches cénobites , qui , sous le masque d'un zèle de secte , cachaient leur dégoût du cloître avec les malheureux penchans qui conduisent à l'apostasie.

Mais c'était peu que de s'attacher quelques moines déserteurs , et dès-là marqués d'une flétrissure que tous les tours d'esprit et les prétextes imaginables ne pouvaient pas effacer aux yeux du public. Il fallait gagner des ordres , et des congrégations en corps , afin d'*opposer à Rome un parti nombreux et formidable* (2) : c'était la le moyen sans lequel on

(1) Lettre 37.

(2) Lett. 23 et 53.

avait reconnu qu'on ne pourrait pas réussir. *Je juge,* disait ingénument l'auteur de l'*Augustinus*, *que ce ne serait pas peu de chose, si Pilmot* (c'est un des noms de guerre de l'*Augustinus*) *était secondé par quelque compagnie semblable. Telles gens sont étranges, quand ils épousent quelque affaire. Etant une fois embarqués, ils passent toutes les bornes, pour et contre.* Ce n'était pas les connaître si mal ; et l'événement ne justifie que trop la prédiction. Il y a long-temps qu'il ne serait plus question de ces erreurs, sans quelques gens de communauté, à qui elles paraissent aussi chères, et beaucoup plus chères même que leur institut, dont elles entraînent visiblement la ruine.

Encore si la cabale n'avait pas pris à tâche de séduire les communautés les plus régulières, ou les plus réformées ! Mais le masque de la vertu était nécessaire à ses fins. Il ne lui importait pas moins de rechercher les talens et la capacité. Par ces deux endroits, la compagnie de Jesus et la congrégation de l'Oratoire se distinguaient alors en France parmi tous les instituts. Le parti n'eut pas même la pensée de gagner les jésuites ; soit parce qu'ils étaient tout particulièrement dévoués au saint siège ; soit parce qu'exercés depuis leur origine à combattre en tous lieux le luthéranisme et le calvinisme, ils connaissaient trop bien ces erreurs, pour qu'elles pussent échapper à leurs regards, de quelques voiles et de quelques noms qu'elles se couvrissent ; soit enfin, et principalement peut-être, parce que le système de leur école n'était pas moins incompatible que la croyance commune avec les nouvelles opinions. Ainsi la secte se retourna du côté de l'Oratoire. L'abbé de Saint-Cyran procédant avec le pieux instituteur de cette congrégation, comme autrefois Pélage avec saint Augustin, surprit son estime et sa confiance, à la faveur des dehors du zèle et de la vertu. On lui marquait d'ailleurs un vif intérêt pour la propagation de son institut. Jansénius fit d'abord établir dix de ces pères à Louvain. Il travaillait

encore de tout son pouvoir à leur procurer des établissemens dans les autres bonnes villes de Flandre , et il les assurait qu'avec le temps il ferait tomber entre leurs mains toute l'éducation ecclésiastique des Pays-Bas (1). Cependant il ne s'expliquait pas trop encore sur ses vues , si ce n'était avec ses amis assidés ; mais bientôt on les pénétra sans peine.

Il prétendait opposer par-tout les oratoriens aux jésuites , et leur faire prendre ce qu'il appelait l'esprit hiérarchique , c'est-à-dire , une antipathie mortelle pour les réguliers , avec un dévouement aveugle aux ecclésiastiques de son parti. Mais le vertueux général de l'Oratoire était aussi éloigné de cette basse jalousie , que sincèrement attaché à la chaire de saint Pierre et à la croyance commune de l'église. C'est pourquoi on forma le projet de rendre les oratoriens de Flandre indépendans de ceux de France , et de les instituer à Louvain , sur le modèle de la maison de Sorbonne. A cette fin , Jansénius pria Saint-Cyran de lui envoyer les statuts de cette maison , pour en prendre , ajoutait-il , ce qui sera convenable (2). Cet article ne devait pas plaire beaucoup plus que les autres au cardinal de Bérulle ; et dans le fond la manœuvre était odieuse , puisqu'elle tendait à introduire une espèce de schisme dans la congrégation. Mais la secte si attentive à prendre pied dans les communautés , y porta-t-elle jamais autre chose que la zizanie et la révolte ? Le père Bourgoïn pensait là-dessus tout différemment de son général. Déjà supérieur des pères de Louvain , il n'aurait pas été fâché de s'y rendre indépendant , et de se faire comme un petit généralat à part. Aussi se donna-t-il bien de mouvemens pour cela , mais sans aucun succès , quoiqu'il eût mis et trouvé quelques-uns de ses confrères dans ses dispositions. Jaloux au contraire de conserver l'unité ainsi que l'union dans sa compagnie , le cardinal , sans choquer

(1) Lettre 63.

(2) Lettre 69.

par un refus ouvert ceux qui lui ménageaient des établissemens , prit le parti de traîner en longueur. Il mourut sans avoir rien accordé de favorable au démembrement. Le père de Condren qui lui succéda , nes'y prêta pas davantage. Ainsi la Sorbonne oratorienne , ou l'Oratoire sorbonique de Louvain , demeura dans la classe des chimères.

Les monastères des religieuses , pour les plus rusés d'entre ces novateurs , n'étaient pas des conquêtes moins prisées que les congrégations chargées du gouvernement des séminaires. Jansénius n'en conçut pas d'abord l'importance , et voulut détourner son ami Saint-Cyran de la direction de ces filles , comme d'un emploi assez inutile à la fin qu'ils se proposaient. Mais l'ami rusé n'imaginait point du tout qu'on y perdît son temps. Il savait que la grille n'est pas moins propre que les cercles à répandre les nouvelles , et sur-tout les nouveautés en fait de doctrine. Il connaissait parfaitement les femmes cloîtrées , faciles à prévenir , difficiles à dissuader , aussi adroites qu'ardentes à grossir le parti du père en Dieu qui s'est une fois emparé de leur ame. Un autre avantage avec elles , et qu'on n'a point avec les religieux revêtus du sacerdoce et théologiens par état , c'est que l'erreur ayant pris chez elles , et les pasteurs en exigeant le désaveu , on donne aisément , et d'une manière en quelque sorte plausible , un air d'inquisition et de tyrannie à tout ce qu'ils peuvent faire pour les ramener au terme indispensable de la soumission que demande la foi. Elles sont théologiennes , et assez savantes pour apprécier et préférer à l'enseignement commun , les opinions les plus nouvelles touchant les matières abstruses de la grâce et de la prédestination ; et ce ne sont plus que des filles ignorantes et simples , quand il s'agit d'obéir à la voix du vicaire de Jesus-Christ et de tous les successeurs des apôtres. On verra par la suite , de quel avantage furent en effet au parti les monastères des filles , et spécialement celui de Port-Royal , qui en devint , pour ainsi dire ,

la place d'armes et l'arsenal , d'où sortirent , comme des nuées de traits , ces volumes sans nombre où le poison de l'erreur , assaisonné de tous les charmes de la diction , infecta les curieux , sans presque se faire sentir.

Tandis que le calvinisme abattu en France , cherchait ainsi à sauver quelque partie de lui-même , au moyen de l'astuce et de la souplesse ; monstre violent par essence , l'énorme luthéranisme en Allemagne se releva de sa chute , et s'élança , plus furieux qu'auparavant , contre le prince qui l'avait terrassé. Mais Ferdinand II confondant l'oppression avec la sévérité , l'ambition et l'intérêt propre avec le zèle de la foi et du bien public , avait aliéné les puissances dont le concours lui était nécessaire pour éterniser son triomphe. Ceux des princes protestans qui avaient prêté la main à cet empereur contre les protestans mêmes , voyant enfin qu'il travaillait plus pour sa maison que pour l'empire et la patrie , firent avec les autres un traité de confédération , qui les engageait tous à se soutenir et à se défendre réciproquement (1). Ferdinand , loin de s'en alarmer , regarda ces mouvemens comme une occasion précieuse de cimenter le pouvoir absolu qu'il s'arrogeait sur le corps germanique. La plupart des mécontents , réduits à une faiblesse extrême par les guerres passées , ne paraissaient plus en état de se faire jamais craindre. Ils semblaient d'ailleurs trop jaloux de leur indépendance respective , pour se ranger sous l'un d'entr'eux , avec la subordination qui seule fait la force d'un parti. En effet , ce n'était là qu'un vain amas de nuages : l'orage qui portait la foudre venait de plus loin.

Le refus méprisant qu'avait essuyé Gustave-Adolfe , roi de Suède , au sujet du dernier traité où les ministres impériaux n'avaient pas voulu le comprendre , lui avait inspiré un ressentiment égal à la fierté de son courage. La gloire d'être le libera-

(1) Histoire du traité de Westph. t. 1, liv. 3.

teur de l'Allemagne ne flattait pas moins ce héros ; animé par les conquêtes qu'il venait de faire en Pologne. Quand il vit jour à venger , avec son affront personnel , l'injure de ses premiers alliés , il ne délibéra plus : dans la formidable puissance qu'il allait braver , dans la maison d'Autriche qui faisait trembler toute l'Europe , il ne vit qu'une moisson plus ample de gloire. Son enthousiasme , son génie , cette audace qui subjugué jusqu'à la fortune , lui répondait intérieurement de la victoire. Il avait toutes les qualités du corps et de l'esprit qui font les héros , et il sentait ses forces. Né avec un tempérament robuste , que l'usage des armes avait affermi jusqu'à l'âge de trente-six ans où il était parvenu , il était à l'épreuve des plus rudes travaux , intrépide au sein des hasards , téméraire peut-être , attendu l'élévation de son rang : mais son habileté , égale à sa valeur , tirait souvent avantage de sa témérité même. Il entendait parfaitement l'art et toutes les ruses de la guerre , faisait observer la plus exacte discipline , tant à ses officiers qu'à ses soldats , et il les traitait si bien d'ailleurs , qu'il était toujours sûr d'en être obéi avec affection. Concevant néanmoins toute la difficulté de son entreprise , il mit en œuvre tous les moyens propres à la faire réussir. Après avoir donné la paix à la Pologne , il augmenta ses troupes de celles qu'on avait licenciées dans ce royaume , en fit lever d'autres en différentes contrées de l'empire , dans la Hollande , jusqu'en Angleterre , et demanda des secours aux souverains divers de l'Europe , qui s'intéressaient presque tous à la conservation de la liberté germanique. La nouvelle de ces préparatifs ranima la fierté des princes allemands : retenus jusque-là par leurs anciennes terreurs , ils s'étaient contentés de faire des vœux pour la prospérité des armes suédoises , sans oser se déclarer ouvertement. Pour la Hollande , qui depuis quarante ans combattait pour sa liberté contre la maison d'Autriche , elle avait ouvert ses trésors

à G
méc
L
puis
sanc
Suè
con
s'ob
de
des
des
s'en
ann
livr
par
mai
visa
de p
sure
des
sur
d'au
à lu
term
traï
les
foi
pri
raie
ger
se n
raie
rel
L
ble
s'é
da
ch
Cu
so

Le Gustave , au premier bruit de l'expédition qu'il méditait.

La France , qui avait déjà porté ses vues sur les puissances du Nord pour contre-balancer la puissance autrichienne , ne vit pas plutôt le roi de Suède engagé dans la guerre d'Allemagne , qu'elle conclut avec lui un traité en règle. Le Suédois s'obligeait à pénétrer en Allemagne avec une armée de trente-six mille hommes , tant pour la défense des princes de l'empire , que pour la tranquillité des royaumes voisins , et sa majesté très-chrétienne s'engageait à lui payer , dans chacune des cinq années suivantes , la somme de douze cent mille livres. On fut étonné de voir conclure cet accord par un monarque aussi religieux que Louis XIII ; mais le cardinal de Richelieu le lui avait fait envisager , tel qu'il était en effet , comme une affaire de politique et de prévoyance nécessaire pour la sûreté de l'état. La religion , à la vérité , y courait des risques : il les fit retomber , non passans raison , sur l'ambition d'un prince qui en réduisait tant d'autres , ou déjà opprimés , ou en péril de l'être , à lui opposer la seule digne qui pût mettre un terme à l'oppression. La France néanmoins , en traitant avec une puissance protestante , prit toutes les précautions possibles pour mettre à couvert la foi catholique. Il fut expressément stipulé que les princes allemands de la communion romaine pouraient demeurer neutres ; que les Suédois ne changeraient rien à la religion dans les villes dont ils se rendraient maîtres , et que par-tout ils laisseraient aux catholiques le libre exercice de leur religion.

L'alliance des Français donna un relief inestimable aux armes suédoises. Il est vrai que déjà Gustave s'était emparé des îles de Rugen et de Wellin : et dans le continent , où il était entré par l'embouchure de l'Oder , déjà il avait emporté la ville de Cumin , forcé le duc de Poméranie à recevoir garnison dans Stetin sa capitale , et dans toutes les bonnes

places de son duché. Il avait obligé les administrateurs de Magdebourg à s'engager dans son parti ; et malgré les rigueurs de l'hiver , il pressait vivement la forte ville de Colberg , propre à lui faire une excellente place d'armes. Les troupes impériales , autrefois si aguerries et si bien disciplinées , mais amollies par leurs succès mêmes , par le peu de résistance qu'elles trouvaient depuis leurs premières victoires , n'avaient plus d'ardeur que pour le pillage ; et leur lâche valeur ne tombant plus que sur des paysans désarmés , ou sur des villes confiées à leur défense , elles s'étaient rendues infiniment plus odieuses que redoutables. Cependant l'empereur se rassurait , dans l'espérance que le défaut d'argent obligerait bientôt les Suédois à repasser la Baltique : mais quand il eut appris la conclusion de leur traité avec la France , dont le bruit leur attirait des nuées de soldats , sûrs d'être bien payés , il jugea que cette guerre pourrait bien être plus sérieuse que toutes celles qu'il avait encore soutenues. Colberg ayant capitulé dans ces conjonctures , et Damin , place également forte , ayant été réduite avec plusieurs autres de moindre importance , Ferdinand soupçonna d'incapacité les généraux qu'il avait dans ces quartiers , et y envoya le comte de Tilly. Les drapeaux de ce fameux capitaine avaient toujours été suivis de la victoire , et son nom seul faisait la terreur des armées protestantes. Mais Gustave , loin de s'étonner , ne parut sensible qu'à la joie d'avoir enfin rencontré un rival digne de lui.

Tilly cependant emporta d'assaut la ville Nieu-brandebourg ; où deux mille Suédois furent passés au fil de l'épée. Gustave , de son côté , assaillit si brusquement Francfort sur l'Oder , que cette grande ville en un moment ne parut qu'un amas de ruines et de cadavres. Tilly mit le siège devant Magdebourg , dans l'espérance que le sort d'une place de cette conséquence engagerait les Suédois à une bataille rangée. Gustave , dont la prudence égalait le courage , ne se voyant point encore assez de for-

ces y
Saxe
était
vou
qu'i
négo
saut
tout
jama
de t
diffé
mes
et l'
enqu
flori
de ce
ques
une
noeu
teur
le du
land
rent
donn
cons
et m
L
rega
de s
nuis
de l
mu
étai
mo
cro
tan
sor
cér
fois
fièr

ces pour hasarder la bataille , pressa l'électeur de Saxe , et plus vivement celui de Brandebourg qui était plus exposé , de se déclarer enfin , s'ils ne voulaient qu'il abandonnât la cause commune , et qu'il s'accommodât avec leur tyran. Pendant cette négociation , Magdebourg fut encore emporté d'assaut , et souffrit de la part des troupes impériales tout ce que la cruauté et la brutalité exercèrent jamais de plus effroyable. Trente mille habitans de tout sexe et de tout âge y perdirent la vie par différens genres de cruautés. Les eaux et les flammes firent périr ceux qui avaient échappé au fer , et l'incendie , poussé par un vent terrible , devora en quelques heures l'une des plus grandes et des plus florissantes cités de la Germanie. Le sort affreux de cette ville protestante émut fortement les catholiques eux-mêmes , et les protestans en concurent une haine implacable contre les impériaux. Les noeuds de leur confédération se resserrèrent : l'électeur de Saxe , aussi-bien que celui de Brandebourg , le duc de Poméranie , les ducs de Meckelbourg et le landgrave de Hesse , sans plus rien ménager , joignirent leurs forces à celles de la Suède. Gustave alors donnant un libre essor au feu de son courage , ne consulta plus que cette audace heureuse qui guide et marque les héros.

Le comte de Tilly ayant pénétré en Saxe pour regagner ou écraser l'électeur , Gustave impatient de se mesurer avec ce capitaine renommé , marcha nuit et jour pour le joindre , le trouva déjà maître de Leipsick , et campé avantageusement sous les murs de cette ville. Comme le désir de combattre était égal de part et d'autre , on ne différa pas un moment d'en venir aux mains. Les impériaux croyant toujours avoir affaire à ces amas de protestans mal aguerris qu'ils avaient si souvent dissipés , sortirent de leur camp avec assurance , et s'avancèrent jusqu'à un mille de la place. Quand toutefois Tilly eut remarqué le bon ordre et la contenance fière des troupes suédoises , on crut apercevoir de

l'altération dans son visage , et ces signes d'inquiétude qui , dans un général expérimenté , annoncent au moins la difficulté du succès. Gustave au contraire marchait à la tête de son armée avec cette fermeté confiante qui présage la victoire. Les deux armées étaient à peu près égales , d'environ quarante mille hommes chacune , tous bien aguerris , la réserve des troupes saxonnes , levées nouvellement.

Elles formaient l'aile gauche , qui était commandée par l'électeur , et qui ne fit presque point de résistance. Aussitôt rompues qu'attaquées , elles prirent la fuite avec tant de précipitation , que le général Horn , qui commandait le corps de bataille , ne put arriver à temps pour les soutenir. Mais la cavalerie impériale s'étant débandée , partie pour les poursuivre , partie pour le pillage , Gustave qui , à l'aile droite , avait renversé tout ce qui s'était présenté devant lui , accourut avec ses troupes victorieuses ; et se joignant au corps de bataille , il chargea les vainqueurs prématurés des Saxons avec tant de furie , qu'il changea leur victoire en déroute. Cependant l'infanterie impériale soutint encore plusieurs charges , sans même s'ébranler. On ne put l'enfoncer , après cinq heures de combat , qu'en la battant avec le gros canon , comme les remparts d'une citadelle. La cavalerie suédoise poursuivit ensuite les fuyards jusqu'à la nuit serrée. Les impériaux eurent huit mille hommes tués , tant sur le champ de bataille que dans la fuite ; le nombre des prisonniers ne fut guère moindre , et on leur prit toute leur artillerie , sans compter le reste du bagage. Le comte de Tilly blessé , et presque arrêté , ne fut dégagé qu'à peine par le duc de Lawembourg. Parmi les vainqueurs , l'électeur de Saxe perdit trois mille hommes , et les Suédois deux mille.

Après cette bataille , la guerre ne fut pour Gustave qu'un enchaînement de victoires et de triomphes. Comme un torrent resserré dans son lit , et

gont
sées
cour
bou
qui
de l
la G
delà
app
sans
lui ,
deva
s'em
une
tout
sur
enco
voul
cath
tout
Il al
que
Lag
la p
rive
Ce f
arm
dem
cer
jou
et l
Gu
la t
pas
mo
en
tac
gri
ap
l'a
ho

gonflé par les dignes mêmes qu'on lui avait opposées, surmonte ou renverse tout ce qui gêne son cours; ou tel que la foudre échappée de la nue, le bouillant Gustave, après avoir forcé les obstacles qui contraignaient sa valeur, parcourut, précédé de la terreur et de la déroute, toute l'étendue de la Germanie, depuis les bords de l'Elbe jusqu'au delà du Rhin, où il fit élever une pyramide, pour apprendre à la postérité ce qu'elle n'aurait pu croire sans cela. Les villes s'ouvraient ou tombaient devant lui, les bataillons se dissipaient ou couraient au-devant de ses chaînes, tout pliait sous le joug ou s'empressait à sa rencontre, et sollicitait comme une faveur le titre de sujet. Dans la Franconie sur-tout et le Palatinat, ainsi figura ce foudre de guerre, sur un espace d'environ cent lieues. Peu satisfait encore, il revint sur la Bavière, qui n'avait pas voulu recevoir la neutralité offerte aux princes catholiques. On était au cœur de l'hiver; mais toutes les saisons étaient égales au bouillant Suédois. Il alla se présenter devant la ville de Donnawert, que le Bavaurois tenait depuis long-temps asservie. La garnison, après une faible résistance, abandonna la place, qui fut remise en liberté. Maître des deux rives du Danube, il se disposa au passage du Lech. Ce fleuve, large et profond, était défendu par une armée retranchée sur le rivage, sous le commandement du célèbre Tilly, qui prétendait bien effacer la honte de la journée de Leipsick. Mais les beaux jours de Tilly étaient passés sans retour. Sous le feu et la fumée de soixante-douze pièces de canon, Gustave jette un pont sur la rivière, et la passe à la tête de son infanterie, tandis que sa cavalerie passée un peu plus bas, au gué ou à la nage, se montre sur la rive défendue. Tilly craignant d'être enveloppé, se retira pendant la nuit jusqu'à Ingolstadt, quoiqu'en assez bon ordre; mais il fut blessé grièvement dans sa retraite, et mourut peu de jours après. Il vécut trop, d'un an; il eût emporté, l'année précédente, la renommée du plus grand homme de guerre de son temps.

Les Suédois se répandant , sans plus rien craindre , dans la malheureuse Bavière , portèrent partout la terreur et la désolation. On ne vit nulle part plus de ravages , plus de barbaries , et plus de sacrilèges que dans ces domaines du chef de la confédération catholique. Les paysans , réduits au désespoir , assommaient les soldats qui s'écartaient pour piller. Les soldats par représailles , mettaient à feu et à sang dans les campagnes. On ne voyait de toute part que des cruautés vengées par des cruautés plus atroces. Gustave , après s'être emparé de toutes les places de défense , marcha droit à Munich , d'où l'électeur s'était réfugié à Ratisbonne. Il s'en rendit maître sans coup férir , et tira des sommes immenses de cette riche capitale , enleva les munitions et tous les instrumens de guerre , sans qu'on pût dérober à ses recherches cent quarante pièces de canons tout neufs que l'électeur avait fait enterrer , ni trente mille écus d'or qu'il avait cachés dans l'une de ces pièces. Tous les autres princes catholiques de l'empire furent traités à peu près comme l'électeur de Bavière , à l'exception de celui de Trèves , qui embrassa la neutralité proposée par la France , et se mit sous la protection de cette couronne. Par-tout le génie de Gustave semblait accompagner les armes suédoises. Bannier et quelques autres de ses généraux réduisirent tous les environs de l'Elbe et les côtes de la mer Baltique. L'électeur de Saxe , d'un autre côté , conquit la Lusace , et pénétrant jusqu'au sein de la Bohême , il en subjuga la capitale. En un mot , la fortune changea tout entière , et toutes les puissances protestantes de l'empire , sans la moindre exception , se soulevèrent hautement contre l'empereur.

Dans ce revers accablant , Ferdinand fut contraint de s'abaisser jusqu'à rechercher Valstein qui avait encouru sa disgrâce ; jusqu'à supplier ce général superbe et vindicatif , de reprendre le commandement des troupes impériales , et le laisser

mat
sacri
pour
le dé
la B
conc
bien
part
les p
mier
mois
fune
conv
lerie
tiller
se dé
régim
suivr
des n
barr
sur u
par l
gagé
bras
avec
Mais
plén
de sa
faire
mou
mou
coup
l'étr
Dan
qui
âge
riou
de
qu'
plus

maître des conditions auxquelles il voudrait bien sacrifier son ressentiment. Elles furent humiliantes pour le prince , et n'éteignirent point dans le sujet le désir de la vengeance. Valstein reconquit d'abord la Bohême avec autant de facilité qu'elle avait été conquise ; ensuite il marcha contre Gustave. Après bien des marches et bien des succès alternatifs de part et d'autre , ils se joignirent en Misnie , dans les plaines de Lutzen , à cinq lieues de Leipsick , premier théâtre de la gloire de Gustave. Ce héros y moissonna de nouveaux lauriers , mais des lauriers funestes , que la fortune , avare enfin de ses dons , convertit sur le champ en cyprès. Comme sa cavalerie était arrêtée par un fossé couvert d'une artillerie foudroyante ; impatient que la victoire ne se déclarât point assez vite , il se met à la tête d'un régiment déterminé , exhorte tous les autres à le suivre , franchit le passage avec quelques cavaliers des mieux montés ; et sans faire attention à l'embarras qui retarde les autres , il donne tête baissée sur une troupe de crassiers impériaux. Accablé par le nombre , avant que sa cavalerie se fût dégagée du passage , il reçut d'abord une blessure au bras ; et méprisant la douleur qu'il ressentait , il fit , avec une poignée de braves , des prodiges de valeur. Mais toute la force de son courage ne pouvant suppléer à celle de la nature , épuisée par la quantité de sang qu'il perdait , ses gens furent obligés de faire volte-face , afin de le tirer de la mêlée. A ce mouvement , un cavalier ennemi lui déchargea son mousquet dans le dos. Le roi fut désarçonné du coup , et l'un de ses pieds demeurant engagé dans l'étrier , il fut traîné quelques pas par son cheval. Dans cet état , il reçut un nouveau coup de mousquet qui lui cassa la tête. Ainsi périt , à la fleur de son âge , un prince qui en deux ans s'était montré supérieur aux deux capitaines jusque-là les plus célèbres de leur temps , et avait acquis une renommée qu'égalèrent peu même des héros qui ont fourni la plus longue carrière. Ce prince , naturellement

doux , affable , bienfaisant et généreux , fit autant les délices de ses sujets , que la terreur de ses ennemis et l'admiration de l'Europe.

Valstein ne fut pas tiré d'affaire par la mort de son formidable rival. Si la perte d'un prince adoré plongea d'abord l'armée suédoise dans la plus morne douleur , ce ne fut que pour lui inspirer , le moment d'après , toute l'énergie de la fureur et du desespoir. Ils se battirent comme des gens qui n'avaient plus rien à perdre , et qui ne voulaient pas survivre à ce qu'ils avaient perdu. Le duc de Saxe-Weimar , si célèbre lui-même dans toute la suite de ces guerres , dirigea , ou plutôt seconda cette animosité magnanime ; et par un acharnement opiniâtre qui fit durer cette bataille deux jours consécutifs , enfin il arracha la victoire des mains de l'ennemi. Elle se vendit cher , sans doute , forcée qu'elle était à changer de parti. La perte fut énorme de part et d'autre , et à peu près égale ; mais au moins les Suédois eurent l'honneur de passer la nuit sur le champ de bataille.

Quelque lugubre que fût la destinée de Gustave , elle eût néanmoins été à désirer pour le capitaine qui avait eu la gloire d'arrêter ce foudre de guerre au milieu de sa course : mais cet honneur , ou ce bonheur , acheva de tourner la tête à Valstein. Informé qu'on s'efforçait d'aigrir de nouveau contre lui l'esprit de Ferdinand , et de rendre sa fidélité suspecte , sur des indices au reste qui n'étaient que trop plausibles , il se résolut à prévenir une seconde disgrâce par une trahison , en passant avec ses troupes du côté de l'ennemi. On ajoute qu'il porta ses vues jusque sur la couronne de Bohême , qu'il prétendait ravir à son prince. L'empereur , instruit sous main , le déposa du commandement pour la seconde fois , et donna ses ordres pour qu'on s'assurât de sa personne. Mais déjà le rebelle s'était retiré dans la forte ville d'Egra , en attendant les ennemis qui s'approchaient pour lui donner la main. Cependant trois officiers qui avaient part à sa confiance ,

fiance , prévenant sa trahison en le trahissant lui-même , marchèrent suivis de soldats gagés à la maison où il logeait , enfoncèrent la porte de sa chambre , et le massacrèrent comme il se disposait à sauter par la fenêtre. Telle fut , à l'âge de cinquante ans , la triste fin du capitaine qui seul avait pu faire chanceler la fortune du grand Gustave.

Le sort des Suédois , quoique restés vainqueurs ; était beaucoup plus fâcheux que si toute leur armée avait été défaite. Le roi en mourant ne laissait d'autre héritier pour le gouverner que la princesse Christine , âgée de six ans. Le roi de Pologne avait des prétentions sur la couronne de Suède , et de secrets partisans dans ce royaume. Les alliés étaient déconcertés par la mort de Gustave ; et plusieurs d'entr'eux , jaloux de l'ascendant qu'il avait pris en Allemagne ; n'étaient plus d'humeur à ne figurer qu'en second dans le parti protestant. Les Suédois , sans autre ressource que leur courage , se roidirent contre tous ces obstacles. Ils établirent des régens pour gouverner le royaume pendant la minorité. Ils chargèrent le chancelier Oxenstiern de leurs intérêts en Allemagne , avec un pouvoir presque absolu ; et ce grand homme , par sa fermeté et son habileté , remplit si bien leurs vues , qu'ils y conservèrent presque autant d'autorité qu'ils en avaient eu du vivant de leur roi. Bientôt ils se revirent en état de pousser la guerre , et le firent d'une manière si heureuse d'abord , qu'à la bataille d'Ondeldorp sur le Weser , ils demeurèrent vainqueurs sans perdre plus de trois cents hommes , et les impériaux en perdirent plus de six mille , tant morts que prisonniers.

Toutefois , l'année suivante 1634 , les Suédois perdirent la bataille infiniment plus considérable de Nordlingue. Elle leur coûta plus de seize mille hommes , quatre-vingt pièces de canon et tout leur bagage. Ce qui fut encore plus désespérant , la plupart de leurs alliés les abandonnèrent pour accéder au fameux traité de Prague , et passer dans

le parti de l'empereur. Mais Ferdinand , abusant toujours de sa fortune , parut de nouveau s'occuper uniquement de son intérêt propre , et agir en despote. Il ordonnait arbitrairement des villes , des provinces , des états ecclésiastiques et séculiers , des intérêts de tous les princes de l'empire , et même des couronnes étrangères. On pliait sous le joug , sans oser rien dire ; mais on le maudissait dans l'ame , et l'on attendait avec impatience l'occasion de le briser. La France alors déclara la guerre à l'empereur , et agit ouvertement pour les Suédois , qui seuls retardaient l'oppression totale de l'empire. Alors aussi le duc de Saxe-Weimar , Horn , Bannier et tant d'autres élèves de Gustave figurèrent à leur tour en maîtres , et ne combattirent qu'avec trop d'avantage , puisque le parti protestant obtint par-là , dans le traité de Westphalie , cette constitution solide et cet état fixe d'équilibre qui a comme éternisé l'hérésie dans l'empire. Ainsi la malheureuse Allemagne , nation des plus distinguées et la plus nombreuse de l'Europe , mit-elle à son apostasie le sceau du droit public , sans qu'on pût désormais y prévoir aucun terme.

Mais à l'autre extrémité de l'hémisphère , la foi prenait pied dans le florissant empire de la Chine , aussi considérable lui seul que l'Europe entière , et déjà l'église romaine avait recouvré en partie , sur ce peuple roi de l'Orient , ce qu'on lui avait ravi de l'empire romain. L'apôtre des Indes et du Japon , expirant à la vue de la Chine où tendait son insatiable zèle , avait formé des vœux efficaces pour le salut d'une nation si renommée , et si long-temps exclue du royaume de Dieu. Trois hommes remplis de son esprit , ainsi que des vertus puisées dans le même état , les pères Ricci , Roger et Pasio , tous trois Italiens , résolurent de braver tous les travaux , et s'il était nécessaire , de donner tout leur sang , pour la tirer des ombres de la mort où elle était ensevelie depuis si long-temps. Le nom de Jesus-Christ , au moins depuis neuf à dix siècles , n'avait

pas
tout
à qu
de
l'em
Asie
Cet
toit
étra
cles
bié
en
la p
auss
L
sièc
vang
qu'd
anci
d'un
de la
mar
bien
de la
mêl
subs
a for
pers
just
roi
à la
les
faus
mais
divi
hon
Un
il n
mir
que

pas même été prononcé à la Chine, quoiqu'il y ait tout lieu de présumer que l'apôtre saint Thomas, à qui le salut des Indes et des autres nations voisines de l'aurore avait été commis, n'en aura pas oublié l'empire le plus florissant, alors aussi distingué en Asie que celui de Rome pouvait l'être en Europe. Cette conjecture est tournée en certitude par l'histoire ancienne de la Chine, où il est dit qu'un étranger, admirable par ses vertus et par ses miracles, y a prêché une doctrine céleste. Un ancien bréviaire chaldaïque de l'église de Malabar porte en termes exprès, que le royaume des cieux, par la prédication de saint Thomas, a pénétré en Chine, aussi-bien qu'en Perse et dans les Indes.

Long-temps après, dans le cours du septième siècle, des missionnaires y prêchèrent encore l'évangile avec succès durant quarante ans. C'est ce qu'on reconnut en 1625, par un monument très-ancien qui fut déterré en fouillant dans les ruines d'un édifice public, près de Signafou, capitale de la province de Chensi. Sur une longue table de marbre, au haut de laquelle il y avait une croix bien formée, on trouva les principes fondamentaux de la loi chrétienne, gravés en caractères chinois mêlés de quelques lettres syriaques. En voici la substance : Il est un premier principe qui de rien a formé toutes choses, et qui est un être en trois personnes. En créant l'homme, il lui donna la justice originelle, l'empire sur ses passions, et le fit roi de l'univers : mais l'esprit malin le fit succomber à la tentation et corrompit son cœur. De là, tous les maux qui accablent le genre humain, et les fausses doctrines qui l'égarèrent. Nous n'eussions jamais retrouvé la vérité, si l'une des personnes divines n'eût caché sa divinité sous la figure d'un homme. C'est cet homme que nous appelons Messie. Un ange annonça sa venue, et quelque temps après il naquit d'une vierge en Judée. Cette naissance miraculeuse fut marquée par une étoile nouvelle ; quelques rois la reconnurent, et vinrent offrir leurs

donc à ce divin enfant. Il établit une loi pure et très-simple, inspira le mépris des choses terrestres, et l'amour des biens éternels, ouvrit le ciel aux hommes par la vertu de la croix, et y monta lui-même en plein jour, après avoir institué le baptême pour la rémission des péchés. Ses ministres prient sept fois le jour pour les vivans et les morts, et ils offrent le sacrifice toutes les semaines.

Ce monument fait encore mention de différens empereurs qui accueillirent favorablement les nouveaux prédicateurs, dont deux sont nommés, savoir Olopuën, venu de Judée à la Chine en 636, et Ki-ho, quelques années plus tard. L'empereur Taïtcoum, qui reçut le premier, bâtit une église au vrai Dieu, et son fils Kao lui en fit bâtir dans toutes les provinces.

Ces vestiges de christianisme étaient bien effacés à la Chine, quand les trois missionnaires italiens y arrivèrent en 1582, sous le règne de Van-ly (1). Le peuple y était plongé dans les plus épaisses ténèbres de l'idolâtrie; la présomption des grands et des lettrés, qui avaient des connaissances assez distinctes de l'Être suprême, les éloignait encore davantage du royaume de Dieu; et l'orgueil national qui inspirait généralement à tous les Chinois un souverain mépris pour les étrangers, et une espèce d'horreur qui leur interdisait l'entrée même de l'empire, le rendait comme inaccessible aux vérités du salut.

Toutes ces difficultés, tous ces périls ne purent effrayer les trois missionnaires. Ils se coulèrent l'un après l'autre dans le pays, et d'abord dans les provinces méridionales, où ils avaient débarqué. La nouveauté de leur doctrine leur attira des auditeurs; sa beauté, sa sublimité, jointe à la sainteté de leur vie, excita l'admiration, et bientôt la vénération et la confiance. Le père Ricci en particulier, instruit parfaitement de la langue, des lois et des coutumes de cette nation, qu'il avait long-temps

(1) Mém. de la Chine, tom. 2, p. 172, etc.

étudiées; très-versé d'ailleurs dans les sciences profondes, que son esprit méthodique, sa facilité pour la parole, son affabilité même et son naturel aimable faisaient goûter de tout le monde, acquit en peu de temps la réputation d'un homme extraordinaire. Il éprouva néanmoins des contradictions pour l'œuvre de Dieu pendant plusieurs années; mais par une constance égale à ses autres qualités, il triompha de tous les obstacles. Il fit des conversions éclatantes dans les provinces. Des mandarins ouvrirent les yeux à la vérité. La foi et la renommée de celui qui la prêchait parvinrent à la cour.

Annoncé avec honneur, enfin il s'y présenta, et fut reçu de l'empereur avec beaucoup de marques de bienveillance. Quelques tableaux du Sauveur et de la sainte Vierge, qu'entr'autres curiosités de l'Europe il offrit au prince, furent placés dans un lieu élevé du palais, pour y être honorés. L'accueil du souverain décida celui des seigneurs de la cour. Le missionnaire acquit une maison dans la capitale, et y commença un établissement, qui, au moyen des sciences européennes, et spécialement des mathématiques, très-prises à la Chine, fut dans la suite un soutien puissant pour toutes les missions de cet empire. C'est par ce moyen, jusqu'ici le seul efficace en Chine, que la foi chrétienne y fut introduite, et prêchée depuis avec succès par les différens missionnaires, qui tous se firent longtemps un devoir de suivre fidèlement les traces de son premier apôtre. Après avoir évangélisé un peuple infini et des grands sans nombre, le père Ricci mourut saintement au milieu d'une abondante moisson, dans une église déjà florissante.

Ces nouveaux chrétiens montraient une foi et une ferveur que les persécutions, qui ne manquèrent pas de s'élever contre l'œuvre du ciel, ne firent qu'augmenter. D'abord une cabale de bonzes, appuyée de plusieurs mandarins, l'attaqua d'une manière à la ruiner de fond en comble en quelques momens. On fit courir le bruit que les missionnaires

et les Chinois convertis conspiraient ensemble , afin de livrer l'empire aux Européens : imputation dénuée de toute vraisemblance et véritablement absurde , mais qui ne laissa pas de prendre dans une nation soupçonneuse au delà de tout ce qu'on peut imaginer. En effet , la persécution devint cruelle dans les provinces du Midi , les plus accessibles aux Européens. Le père Martinez y fut arrêté , chargé de chaînes , bâtonné , et mourut enfin dans les tourmens. Cet orage fut toutefois calmé par un mandarin , ami constant du père Ricci. Mais un autre mandarin , des principaux de la ville de Nankin , comparable à la capitale , en excita un autre qui fut encore plus violent. On attaqua sur-tout les pasteurs , afin de dissiper le troupeau. Les uns furent cruellement battus , les autres exilés , presque tous emprisonnés ensuite , et reconduits honteusement à Macao , comme indignes d'habiter l'empire. La calamité dura près de six ans ; mais enfin le persécuteur fut recherché lui-même pour ses crimes , privé de ses charges , puis condamné au dernier supplice.

Les missionnaires reprirent alors leurs fonctions en toute liberté , et l'on n'eut à désirer qu'un plus grand nombre d'ouvriers , pour suffire à l'abondance de la récolte qui s'offrait de toute part. A leur défaut , des néophytes de tout état annonçaient eux-mêmes l'évangile à leurs compatriotes. On vit parmi eux des mandarins parcourir leurs départemens en prêchant la foi , et il y en eut qui par leur savoir aussi-bien que par leur zèle , n'avancèrent pas moins les affaires de la religion , que les meilleurs missionnaires. Enfin le père de famille envoya de nouveaux ouvriers à sa vigne , non pas sans doute égaux en nombre à son étendue , mais choisis entre les fervens religieux des ordres divers , où une sainte émulation multipliait de jour en jour les apôtres. L'an 1631 , les missionnaires de l'ordre de saint Dominique se joignirent en Chine à ceux de la compagnie de Jesus , et travaillèrent long-temps de la

mèn
liers
Dep
164
Tar
dan
sieu
D
extr
cup
tiga
lem
patr
œuv
dans
lui f
autr
il se
l'em
suiv
ce q
la ca
ces a
avec
des p
amè
gine
mée
d'ab
en f
filles
ner
leur
tres
fem
cela
et le
au
les
cice

même manière. Plusieurs autres, réguliers et séculiers, vinrent les seconder avec empressement. Depuis cette époque, jusqu'à la révolution qui en 1644 mit l'empire de la Chine sous la puissance des Tartares, la semence évangélique fut répandue dans la plupart des provinces, et poussa dans plusieurs de profondes racines.

Durant ces heureux progrès de l'évangile aux extrémités de l'Orient, saint Vincent de Paul, occupé des domestiques de la foi, travaillait infatigablement à faire reflourir les vertus, et spécialement la charité chrétienne dans le sein de sa patrie. Vincent était le mobile de toutes les bonnes œuvres d'éclat qui se faisaient dans la capitale et dans les provinces. Quoique son humilité profonde lui fit toujours souhaiter que Dieu se servît de tout autre que lui, et qu'il ne s'estimât capable de rien, il semblait au contraire que le Seigneur se plût à l'employer malgré lui, pour commencer, pour suivre et pour conduire à un heureux terme tout ce qui importait à sa gloire. Déjà il avait établi dans la capitale et dans plusieurs provinces du royaume, ces associations de dames pieuses qui s'employent avec tant d'édification à la visite et au soulagement des pauvres malades. Une œuvre de bénédiction en amène une autre. Ces associations donnèrent l'origine à l'institution des sœurs de la charité, nommées communément sœurs grises. On ne se proposait d'abord que de soutenir les premières confréries, en fournissant aux dames qui les composaient, des filles instruites à servir les malades, à les gouverner, à leur administrer les médicamens, à régler leur nourriture, et à remplir assidument bien d'autres fonctions qu'on ne pouvait pas attendre des femmes engagées dans le monde. Il fallait pour cela trouver un grand nombre de filles charitables, et les rassembler en communauté, pour les dresser au service, leur apprendre à saigner, à préparer les remèdes, et plus encore les former aux exercices de la vie spirituelle, à une vertu solide qui

leur fit surmonter les répugnances de la nature ; et les prémunit tout à la fois contre les dangers d'une vie répandue parmi les gens du siècle.

Louise de Marillac , veuve de M. le Gras , secrétaire de la reine mère de Louis XIII , fut l'instrument qu'employa la providence pour l'exécution immédiate du dessein conçu par son saint directeur (1). Née avec un esprit solide , un jugement sûr et une ame virile , elle n'avait pas été prévenue moins avantageusement des bénédictions de la grâce. Mais entre toutes ses vertus , éclatait une charité qui lui faisait rechercher avec une ardeur et une constance égale , toutes les occasions de secourir le prochain , et avec un goût particulier les pauvres malades. Son zèle infatigable , malgré la faiblesse de sa complexion et beaucoup d'infirmités , lui fit long-temps parcourir à grands frais les villes et les campagnes où s'établissaient les confréries de charité. Elle encourageait les personnes qui les composaient , y en associait de nouvelles , corrigeait ou prévenait les moindres abus sur les instructions du saint qu'elle portait toujours avec elle , suggérait mille expédiens nouveaux pour faire le bien , et répandait par-tout des aumônes abondantes , en drogues pour les remèdes , en draps , en couvertures , en linge et en vêtemens de toute espèce. Elle faisait quelque séjour dans les principales paroisses ; et là , sous le bon plaisir du curé , elle rassemblait les jeunes filles dans une maison pour les instruire des devoirs de la vie chrétienne. S'il y avait une maîtresse d'école , elle lui enseignait honnêtement à faire son office avec fruit. S'il n'y en avait point , elle tâchait d'y en établir une ; et pour la former , elle-même faisait quelque temps l'école en sa présence. Elle employa plusieurs années à ces exercices , toujours accompagnée d'une ancienne domestique et de quelques demoiselles vertueuses. Après ces voyages , elle revenait passer les

(1) Vie de S. Vinc. liv. 1 , ch. 22 et 23.

nivers à Paris, où elle continuait à servir les pauvres. Peu contente de ses propres œuvres, elle faisait passer dans le cœur d'autres dames pieuses, les ardeurs de la charité que le sien ne pouvait contenir.

Sur le bruit de l'institution projetée par saint Vincent, plusieurs jeunes personnes s'étant présentées, il en choisit trois ou quatre des plus propres à ses vues, et les mit entre les mains de madame le Gras, qui les reçut avec une affection maternelle, les logea dans sa propre maison, les entretenit comme ses enfans, et les prépara soigneusement à remplir les devoirs de leur vocation. Ce premier établissement se fit en 1633, sur la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet, et par manière d'essai seulement : mais Dieu y répandit ses bénédictions en telle abondance, et cette petite communauté s'accrut si rapidement, que le saint instituteur et sa digne coopératrice ont eu pendant leur vie la consolation de la voir répandue par tout Paris, dans plus de trente autres villes du royaume, et jusqu'en Pologne. Devenue trop nombreuse pour la maison d'une particulière, elle fut transférée au village de la Chapelle, et solidement établie enfin au faubourg de Saint-Denys, près de Saint-Lazare, où elle est encore dans un état plus florissant de jour en jour : filles vraiment précieuses, et recherchées de toute part avec un empressement qui d'abord permit à peine de les former. Mais par une providence signalée, ces jeunes plantes arrachées de leur séminaire, sans avoir eu le loisir de prendre un certain accroissement, loin de jamais se démentir, ont fait en tout lieu l'admiration publique, par leur réserve et leur modestie, par leur simplicité dans le vivre et le vêtement, par leur douceur, leur patience, leur assiduité au travail, par toutes les vertus de leur état. Toujours on les demande en tant de lieux à la fois, que la congrégation, toute nombreuse qu'elle est devenue, n'y saurait suffire.

Quand cette grande communauté fut solidement

établie , le saint fondateur lui donna des règles et des constitutions, remplies visiblement de la sagesse évangélique. Nous n'en présenterons que ce qui est nécessaire pour faire connaître dans quel esprit il élevait , et à quelle perfection il portait ces bonnes filles , nées pour la plupart dans les conditions les plus communes. Quoiqu'elles ne soient pas religieuses , disait le saint , parce que cet état n'est pas compatible avec leurs fonctions ; quoiqu'elles n'aient pour monastère que les maisons des malades , pour cellule que le coin d'une chambre , et bien souvent de louage , l'église paroissiale pour chapelle , les rues de la ville pour cloître , la crainte de Dieu pour grille , et la modestie pour voile ; dès-là même exposées à plus de périls que les religieuses cloîtrées , elles doivent avoir aussi plus de vertu. Qu'elles s'appliquent donc à se comporter en tout lieu , au moins avec autant de retenue , de recueillement et d'édification , que les vraies religieuses dans leurs monastères. Qu'elles s'étudient sans relâche à l'acquisition de toutes les vertus de leur état , particulièrement d'une humilité profonde , d'une parfaite obéissance , d'un grand détachement des créatures , et sur-tout qu'elles usent de toutes les précautions possibles , pour conserver sans la moindre tache la pureté du corps et du cœur. Il leur prescrit ensuite des exercices journaliers de piété , et la fréquentation des sacremens chaque semaine. Dans leurs courses et leurs voyages , elles doivent se montrer cordialement unies entr'elles , prévenantes et bien-faisantes à l'égard de tout le monde , exemplaires en tout lieu. Qu'elles fassent , ajoute le saint , leurs petits exercices le matin avant le départ , ou du moins sur la route ; qu'elles récitent le chapelet , et lisent quelques bons livres qu'elles auront soin de porter avec elles : qu'elles contribuent aux entretiens édifiants des compagnies où elles se trouvent ; mais point du tout aux propos qui ressentent la vanité du siècle , et moins encore à ceux qui en ressentiraient la licence : qu'elles soient des rochers

contre les familiarités qu'on voudrait prendre avec elles. Il leur prescrivit aussi de ne point rendre, sans une vraie nécessité, des visites aux riches, de quelque condition qu'ils pussent être; de ne jamais former des liaisons chez eux, de ne point se charger, en cas de maladie, du traitement de leur personne, de leurs enfans, ni de leurs domestiques. Tout cela, dit-il, n'est point de votre institut, qui vous consacre uniquement au service des pauvres. Il leur recommande la même réserve à l'égard des ecclésiastiques, qu'elles doivent honorer du plus grand respect, mais ne visiter jamais sans compagne, ni recevoir chez elles dans leur chambre particulière. Il veut même qu'elles ne leur parlent, autant qu'il se peut, que dans le confessionnal.

Par la fidèle observation de ces règles, ces filles inaccessibles à la corruption qui les environnait, donnèrent, et donnent encore journellement des secours infinis aux soldats mêmes dans les hôpitaux militaires, aux galériens dans les prisons où on les dépose en route, aux fous dans les petites maisons, et souvent elles ont inspiré le repentir, et procuré l'avantage d'une mort chrétienne aux malades les plus mal disposés d'abord. Aussi en soulageant les corps, ont-elles principalement en vue le salut des âmes. Mais le saint fondateur établit pour cette unique fin, pour l'institution chrétienne de la jeunesse et la sanctification des personnes avancées en âge, les filles de la Providence. La congrégation de la Croix, si particulièrement et si utilement consacrée à l'éducation, à former des institutrices vertueuses pour les bourgs et les campagnes très-négligées alors, fut encore, sinon fondée, au moins relevée et mise en état de se soutenir par le secours de saint Vincent.

C'est encore à lui qu'on a l'obligation de l'une des plus grandes et des plus belles entreprises qui se soient faites pour le bien de l'humanité et de la religion, savoir l'hôpital général de Paris. Il établit d'abord une maison pour servir de retraite à qua-

rante pauvres artisans , hommes et femmes , qui ; pour cause de vieillesse ou d'infirmité , ne pouvaient plus gagner leur vie , et se trouvaient réduits à cette mendicité abrutissante où l'homme ne se souvient plus qu'il a une ame à sauver. Cette idée grande autant que salutaire , intéressa tous les gens fortunés tant soit peu vertueux , les grands , la cour même , qui donna le château de Bicêtre et le Salpêtrière , où fut désormais reléguée la mendicité paresseuse , et avec elle une infinité de vices , les plus onéreux à la société. On remit la direction de ce grand établissement au saint général de la mission : mais , content de faire le bien sans en avoir le mérite aux yeux des hommes , il crut , très-sagement d'ailleurs , devoir y renoncer.

A cet établissement , on ne peut comparer que celui des Enfans trouvés , qui vaut annuellement des milliers de citoyens à l'état , et des milliers de membres au corps mystique de Jesus-Christ. Ces malheureux auparavant exposés , avec autant d'impunité que de barbarie , dans les rues et les carrefours , sans même avoir été baptisés , y perdaient presque tous la vie du corps et de l'ame tout ensemble. La moindre partie , recueillie languissante , et commise à quelques femmes qu'on n'intéressait que par un salaire disproportionné à la charge , ne prolongeait sa malheureuse existence que pour souffrir davantage. Vincent , pénétré jusqu'au fond du cœur , lorsqu'il en eut connaissance , convia quelques dames de charité à visiter ce triste dépôt. Il en arriva tout ce qu'il avait prévu. Non moins sensibles que lui , elles enlevèrent tout ce qu'elles purent de ces innocens infortunés , pour leur tenir lieu de mères. Leur charité s'enflammant de jour en jour , de jour en jour aussi elles se chargeaient d'un plus grand nombre , sans trop consulter leurs moyens , ni leurs ressources. Enfin la charge devint si pesante , qu'il parut absolument impossible de la soutenir. Dans le fond , on n'en pouvait pas juger autrement , selon les règles ordinaires de la pru-

gence. La cour, il est vrai, avait assigné pour cette bonne œuvre une pension de douze mille francs ; mais déjà la dépense annuelle, pour une simple ébauche, montait à quarante mille. On fit donc une assemblée générale des dames de charité, pour délibérer si l'on continuerait, ou si l'on abandonnerait cette entreprise.

Vincent, en exposant les raisons pour et contre ; ne manqua point de représenter à ces dames, que jusque-là elles avaient fait vivre et élever chrétiennement cinq à six cents enfans qui seraient morts infailliblement sans leur assistance. Puis à la vue de ceux qui restaient dans l'attente alternative d'un pareil bonheur, ou d'un malheur sans espoir : Voilà, mesdames, poursuivit-il, les voilà ces innocentes et malheureuses créatures que la compassion et la religion vous ont fait adopter pour vos enfans. Vous êtes devenues leurs mères selon la grâce ; depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés : voyez à présent si vous voulez les abandonner à votre tour. Il est temps de prononcer leur arrêt : je vais prendre les voix. Ils vivront, si vous leur continuez vos soins charitables ; ils périront, si vous les leur refusez : l'expérience ne vous permet pas d'en avoir le moindre doute. On ne répondit que par des larmes et des sanglots ; toutes les impossibilités disparurent ; la charité devint toute-puissante ; chacune des dames commença par livrer tout ce qu'elle portait d'or et d'argent ; les aumônes se multiplièrent, les ressources devinrent intarissables, s'accrurent avec le temps et les besoins, et enfin portèrent cet établissement au point de grandeur et de perfection où nous le voyons aujourd'hui, toujours entre les mains des filles de saint Vincent.

Les règles et les constitutions qui les rendaient propres à tant d'offices inestimables, furent approuvées, sitôt qu'elles parurent, par l'archevêque de Paris, et leur communauté fut érigée en congrégation, sous le titre de filles de la charité, servantes

des pauvres. Le roi, de son côté, l'autorisa par des lettres patentes vérifiées en parlement.

Sans rien ôter à la gloire de saint Vincent de Paul, on peut dire que le père Bernard, autrement dit le pauvre prêtre, fut la première cause de l'établissement des sœurs de la charité (1). Elles doivent leur origine à l'association des dames pieuses qui s'employaient au soulagement des pauvres malades ; et c'est à ce charitable pauvre qu'on doit l'érection des assemblées de charité dans les paroisses de Paris, et même la séparation de ces paroisses, qui étaient confondues les unes dans les autres (2). C'est encore sa charité envers les pauvres que la vieillesse et les infirmités mettaient hors d'état de gagner leur vie, qui donna occasion à l'établissement de l'hôpital général de Paris. Mais cette même charité, trop intéressante pour n'en pas relever quelques traits caractéristiques, n'était satisfaite qu'autant qu'elle demeurait obscure, ou qu'elle était accompagnée de l'humiliation. Il se promenait dans les rues par les temps les plus mauvais, lorsque les frimas, les neiges ou les pluies les rendaient désertes, afin d'assister les malheureux qui alors ne rencontraient personne qui leur donnât. Souvent, après leur avoir distribué tout ce qu'il avait d'argent, il se dépouillait en leur faveur, tantôt de sa camisole, tantôt de sa chemise, et changeait avec eux de chapeau, de bas et de souliers. Les gens du siècle qui le rencontraient en cet état, le regardaient comme un insensé, et quelquefois des troupes d'enfants faisaient de grandes huées après lui, et le poursuivaient en lui jetant des pierres. Il était alors au comble de sa joie, et plus glorieux de la sainte folie de la croix, que de toute la sagesse du siècle.

Bernard avait néanmoins reçu de la nature tous les avantages qui pouvaient le faire briller dans le monde : il était né en Bourgogne d'une famille

(1) Vie du P. Bernard, p. 182, édit. de Paris, 1708.

(2) Ibid. pag. 148.

noble, et pourvue convenablement des biens de fortune, bien fait, d'une taille avantageuse, d'une force et d'une adresse étonnante, avec une certaine grâce qui se répandait dans toutes ses actions, et prévenait tout le monde en sa faveur. Il avait l'esprit pénétrant, facile et bien cultivé, l'humeur douce et gaie, l'imagination extrêmement vive et naturellement plaisante. Ses vertueux parens lui avaient donné une éducation fort chrétienne; mais il plut au monde et aux grands, et bientôt il oublia dans leur commerce ses premiers principes. L'évêque de Bellei, Jean-Pierre Camus, différa sans doute alors de ce qu'il avait paru autrefois, tenta de le rappeler à la piété, et lui conseilla d'embrasser l'état ecclésiastique. Bernard prit en effet le parti de l'église, mais par un motif encore bien éloigné d'une conversion parfaite. Ayant obtenu d'abord une abbaye, il crut pouvoir aspirer à un évêché, et alla pour le solliciter à Compiègne où était la cour. Mais il n'y fut pas arrivé, qu'il fit des retours sérieux sur lui-même; et il ne parut avoir entrepris ce voyage, que pour donner l'exemple singulier d'un homme qui vient renoncer aux bénéfices, dans le lieu où les autres n'accouraient que pour en solliciter. Dès le lendemain de son arrivée, il ne songea qu'à retourner à Paris pour exécuter ce que Dieu lui inspirait.

Il eut bien des combats à livrer avant de prendre une résolution fixe: mais quand une fois il se fut décidément consacré à Dieu, sous les auspices de la sainte Vierge, en qui dès-lors il avait la confiance qui lui obtint depuis tant de faveurs signalées, il ne chancela plus, reçut l'ordre de prêtrise, après s'y être préparé en saint, fit vœu de dire la messe tous les jours, se voua pour toujours au service des pauvres et des malheureux de toute espèce, vendit tous ses biens pour leur en distribuer le prix, et ne se réserva pour sa subsistance, ou plutôt pour ses aumônes journalières, qu'une pension modique sur son abbaye, dont il se démit.

Un dévouement si généreux fut récompensé d'une manière non moins extraordinaire. Au lieu que l'Esprit Saint ne distribue ordinairement ses dons qu'avec poids et mesure, Bernard à peine converti en fut comme inondé, et reçut tout d'un coup le centuple promis au plein détachement des choses terrestres. Il fut dès-lors élevé au degré le plus sublime d'oraison et de contemplation. Une parole de l'écriture, la vue d'une image, le nom seul de Dieu, ou de Jésus-Christ le ravissait hors de lui-même, et suffisait pour l'entretenir dans la composition une journée entière. Ce qu'il y a de plus merveilleux pour un homme aussi vif et aussi occupé qu'il l'était, c'est qu'il ne perdait jamais la présence de Dieu. Ce qui était pour les autres un sujet de distraction, lui rappelait continuellement le souvenir de son bon maître. C'est ainsi qu'il appelait Dieu, avec toute la tendresse d'un enfant pour sa mère. Toutefois cette union continuelle avec le Seigneur n'empêchait pas qu'il ne donnât aux affaires toute l'attention qu'elles méritaient, que sa conversation même ne fût singulièrement intéressante et très-gaie. Il était grand parleur, contre l'ordinaire des saints; mais toujours ses paroles tendaient au salut de ceux qu'il entretenait, et ses saillies lui servaient d'ouverture pour entrer dans les âmes qu'il voulait gagner.

On ne parle point des voies extraordinaires par lesquelles il fut conduit, de ses extases et de ses ravissements, comparables à ceux de sainte Thérèse. Il y résistait, comme cette sainte, autant qu'il était en lui, et ils le couvraient de confusion, bien loin de l'enorgueillir. Au reste, c'est par les actes de vertu, et non par ces sortes de faveurs, qu'il faut juger des saints. Les œuvres de zèle, de charité et d'humilité, firent le mérite et le caractère particulier du père Bernard. L'Hôtel-Dieu de Paris, l'Hôpital de la Charité, les prisons et les cachots furent les principaux théâtres de son humble charité; et dans ces lieux, les malades les plus dégoûtans,

les

les
abl
tion
il l
il
les
lad
il b
il p
fait
vo
tau
cha
cha
mo
B
Ben
pop
fou
méd
pau
aut
pass
c'es
fut
mil
en
ave
leur
épr
rév
la g
sur
gna
Irr
les
pro
cad
un
app

les plus vils prisonniers, les criminels les plus abhorrés étaient ceux qui obtenaient sa prédilection. Il les embrassait avec tendresse ; que dis-je ? il leur baisait les pieds à tous les uns après les autres, il pansait leurs plaies, il leur rendait les services les plus abjects. Il ne servait pas seulement les malades, mais ceux qui étaient établis pour les servir : il balayait les salles, il lavait la vaisselle à la cuisine, il portait le bois et l'eau dans les offices divers, il se faisait en un mot le valet des valets mêmes. On voit bien des personnes qui fréquentent les hôpitaux, quelquefois avec autant d'ostentation que de charité : mais il faut être sincèrement humble ; charitable et saint, pour braver ainsi les préjugés du monde, et mépriser les discours des hommes.

En effet, on parla d'abord avec mépris du père Bernard. On disait que l'esprit lui avait tourné. La populace l'entourait dans les rues, en l'appelant le fou du bon Dieu. Il attirait les regards par ses méchans habits, remarquables entre ceux des plus pauvres prêtres ; car il ne portait que les restes des autres, et n'achetait jamais rien de neuf. Ainsi passa-t-il plus de quinze ans dans l'humiliation ; c'est-à-dire, depuis sa conversion jusqu'à ce qu'il fut bien connu à la cour. Ses proches même, humiliés de sa manière de vivre, le méconnaissaient en quelque sorte : ils n'eurent guère de commerce avec lui, que quand ils imaginèrent qu'il pourrait leur être bon à quelque chose. D'un autre côté, il éprouva des répugnances extrêmes, et la nature se révolta long-temps en lui contre les impressions de la grâce et la ferveur de la charité. Son courage surmontait ses répugnances, et néanmoins ses répugnances renaissaient toujours malgré son courage. Irrité enfin contre un ennemi qu'il terrassait tous les jours, et qui tous les jours se relevait, il s'approche d'un malade qu'on aurait pris pour un cadavre tombé en pourriture, s'il n'avait eu encore un peu de respiration ; il l'embrasse avec tendresse, applique ses lèvres sur le plus dégoûtant de ses

ulcères , et en exprime le pus. Mais , ô merveille de la grâce ! l'action dont le seul récit fait horreur , rendit à jamais Bernard triomphant de ses dégoûts à l'égard des malades. Il en fut de même pour les prisonniers. Un soulèvement de cœur , avec danger de s'évanouir , l'ayant un jour obligé de sortir du cachot ; dès qu'il fut dehors , il se reprocha sa sortie comme une lâcheté. Il rentre à l'instant , court à un prisonnier que tout le monde évitait comme un pestiféré , tant il exhalait une odeur infecte , l'embrasse plus de vingt fois , remue la paille , ou plutôt le fumier qui lui tenait lieu de lit , et ne le quitte point qu'il n'ait surmonté son dégoût de manière à n'en plus craindre le retour. Il s'aperçut un autre jour qu'un prisonnier n'avait plus qu'un reste de chemise à demi pourrie : il la lui demanda , se retira dans un coin pour ôter la sienne , la lui donna , et remit l'autre en sa place.

Quand il entrait dans les prisons , il commençait par baiser les pieds aux prisonniers. Il s'en rencontrait souvent qui s'excusaient de les lui présenter , parce que leurs souliers étaient sales. Viens , mon enfant , leur disait-il , il n'y a rien de trop mauvais pour moi. Il se rencontra aussi des scélérats , dont l'un porta la brutalité jusqu'à lui donner un grand coup de pied dans le visage , comme il s'inclinait pour les lui baiser. Il les lui baisa , comme si rien n'était arrivé ; et le visage encore plein de sang , il alla solliciter sa grâce avec le plus vif intérêt. Un autre mit de l'ordure sur ses souliers , comme le saint prêtre se disposait à les lui baiser. Non-seulement il les lui baisa et rebaisa ; mais au lieu qu'il ne donnait qu'un sou d'aumône à chacun des autres , il donna cinq sous à celui-ci. Quand les enfans l'insultaient dans les rues , il buvait d'abord cette confusion à longs traits ; mais comme il n'avait pas moins de zèle que d'humilité , et que son zèle était fort industrieux , il les attirait ensuite en leur montrant de l'argent , ou des images , les reprenait de manquer à la religion dans ses

ministres, les exhortait à mieux vivre, et en gagnait toujours quelques-uns à Dieu. Le Seigneur permit que des personnes même d'un rang distingué dans la religion, s'oubliaient étrangement à son égard. Il exhortait un évêque à concourir, ou du moins à ne point s'opposer à une bonne œuvre. Le prélat s'obstinant au refus, Bernard se jette à ses pieds, et lui représente qu'il répondra devant Dieu des suites malheureuses que son refus ne manquera point d'occasionner. L'évêque irrité de ses instances, et ne pouvant les faire cesser, lui donna un soufflet. Monseigneur, lui dit le saint homme, donnez-m'en encore un, et accordez-moi ce que je vous demande. Ce n'est pas le rang qui lui inspirait cette modération; il fit la même réponse à un charretier, qui le trouvant sur son passage, lui donna un grand soufflet en jurant le nom de Dieu. Mon ami, lui dit-il, donnez-m'en un second, et ne jurez plus. Il avait tant d'horreur de la profanation du nom de Dieu, et se donna tant de mouvemens, afin de la réprimer, que ce fut à ses instances qu'on renouvela l'ordonnance portée anciennement contre les blasphémateurs.

Le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes le conduisait par-tout, et il ne rencontrait point de pécheurs si déterminés, qu'il ne se mit en devoir de les ramener à Dieu. Il ne désespérait jamais de leur salut, et ne s'embarrassait point des obstacles qu'il y pourrait trouver. Un jour qu'il parcourait les environs de Paris qu'il savait les plus fréquentés par les personnes de mauvaise vie, il aperçut deux soldats qui entraînaient une de ces créatures dans une carrière. Il les suit, il les prêche, il les conjure, il use de toute son éloquence pour les détourner de leur mauvais dessein. Fatigué enfin de ses cris, l'un des deux recourut sur lui avec un bâton, et l'en frappa si long-temps et si rudement, qu'il tomba sous les coups. Mais son zèle lui rendant des forces, il se leva sur ses genoux, et pria pour la conversion de ces malheureux en des termes si touz

chans , qu'ils en furent pénétrés , et vinrent se remettre entre ses mains pour faire pénitence. Une femme publique le vint trouver , sous prétexte de se convertir , et le pria de venir chez elle , où elle disait qu'il y en avait d'autres dans les mêmes dispositions. Le bon prêtre y trouva au contraire une troupe de bréteurs , qui se proposaient de le berner : mais il leur porta des jugemens de Dieu et des fins de l'homme , en termes si terribles , que la créature même qui s'était prêtée à leurs jeux , vint se jeter à ses pieds , lui demanda le secours de ses prières , promit de mieux vivre , fit trois jours après une confession générale , et vécut en effet depuis d'une manière très-chrétienne. Un autre jour qu'il allait dire la messe , il rencontra un homme dont il avait fait enlever la concubine , et qui vomit contre lui toutes sortes d'injures. Le charitable prêtre offrit le saint sacrifice pour cet aveugle pécheur , qui aussitôt fut entièrement changé. La messe était à peine finie , qu'il vint lui demander pardon , et le pria de continuer à s'intéresser pour lui auprès du Seigneur. Il se convertit parfaitement , et mena toujours depuis une vie exemplaire.

Mais c'est dans les prisons et les cachots , à l'égard des ames atroces qui d'ordinaire y sont renfermées , que le père Bernard opéra les plus grandes merveilles du ministère sacré de la pénitence. Comme il n'est nulle part plus pénible , c'était là qu'il l'exerçait avec le plus de complaisance. Le bruit que son zèle et toutes ses vertus faisaient à Paris étant enfin parvenu à la cour , et le cardinal de Richelieu l'ayant voulu voir , et lui faire quelque grâce signalée qu'il laissait à son choix ; le pauvre prêtre , que ce ministre tout-puissant avait laissé dans son cabinet pour y penser , demanda uniquement la permission d'assister à la mort les criminels qui auraient confiance en lui. Menacé par la suite de ne plus remettre le pied dans les prisons : Le bannissement du royaume et de toute la terre habitée , dit-il à

tes chers prisonniers , me serait plus supportable que la douleur de ne vous plus voir. Dire après cela le nombre des malfaiteurs endurcis auxquels il fit faire une bonne mort , c'est ce qui serait d'autant plus long , qu'on remettait entre ses mains tous ceux dont l'obstination , le désespoir et la rage avaient mis à bout l'habileté et tous les moyens des autres confesseurs. Il les entreprenait ensuite ; et c'était un spectacle attrayant pour les gens de bien même , que Bernard aux prises , sur l'échafaud , avec un criminel endurci. Il l'embrassait , il le conjurait , il se mettait à ses genoux , il faisait tonner sur sa tête la colère de Dieu , il lui montrait l'enfer ouvert sous ses pieds. Si tout cela était inutile : Peuple chrétien , s'écriait-il , cessez de prier pour un impie qui abandonne Dieu , et que Dieu abandonne. Les démons vont entraîner son ame en enfer : fuyez , dérobez-vous à cet horrible spectacle. Il se mettait lui-même en devoir de fuir , et cette feinte ne manquait pas d'avoir son effet. Le patient rappelait le confesseur , et mourait contrit. C'est un fait avéré , qu'aucun d'eux n'est mort impénitent entre ses mains.

Nous ne rapporterons qu'un ou deux exemples , mais choisis entre les ames les plus difficiles à convertir , et qui dès-là peuvent tenir lieu d'une infinité d'autres. Tous les docteurs avaient abandonné un scélérat qui ajoutait les plus effroyables blasphèmes aux crimes pour lesquels on le traînait au gibet. Bernard accourt , monte avec le patient sur l'échelle , lui parle avec tendresse , veut l'embrasser , et en reçoit un coup de pied qui le précipite au bas de l'échelle. Tout le peuple jette un cri d'effroi. Bernard seul n'est point effrayé ; et quoique blessé grièvement , il fait effort pour se relever , se met à genoux , et à voix haute invoque la Vierge qui est le refuge des pécheurs , avec toute la ferveur que donne une confiance qui n'a jamais été trompée. Il n'eut pas fini sa prière , que tous les spectateurs virent l'impénitent fondre en

larmes , et donner tous les signes d'une pénitence sincère (1).

Un autre criminel , condamné à être rompu vif ; ne voulait point entendre parler de confession. On porta cette nouvelle au père Bernard , qui sur le champ accourut aux prisons. Il se fait conduire au cachot , il salue le prisonnier , il l'embrasse , il l'exhorte , il lui suggère des sentimens de confiance , il le menace de la colère de Dieu ; mais rien ne fait impression. Le criminel ne daignait pas seulement le regarder , et paraissait sourd à tout ce qu'on lui disait. Le confesseur le prie de vouloir au moins réciter avec lui une prière fort courte à la sainte Vierge. C'était la célèbre oraison , *Memorare , ô piissima virgo Maria* , que Bernard tenait de son père , et qu'il protestait n'avoir jamais récitée sans obtenir ce qu'il demandait. Le prisonnier , par un geste de mépris , refuse de la dire. Bernard ne laisse pas de la réciter d'un bout à l'autre ; mais voyant que le pécheur obstiné n'avait pas voulu seulement desserrer les lèvres , sa charité l'emporte , son zèle l'inspire , et portant à la bouche de l'endurci un exemplaire de cette oraison , qu'il avait toujours avec lui , ils s'efforce de l'y faire entrer , en s'écriant : Puisque tu ne la veux pas dire , tu la mangeras. Le criminel gêné par ses fers , et ne pouvant guère se défendre de cette sorte d'importunité , promet , au moins pour s'en délivrer , de réciter la prière. Bernard se met à genoux avec lui , recommence l'oraison , et le prisonnier en eut à peine prononcé les premières paroles , qu'il se sentit entièrement changé. Un torrent de larmes jaillissait de ses yeux , et il poussait des gémissemens de componction qui fendaient les cœurs. Le saint pénétré de joie s'écrie en l'embrassant : C'est à la sainte Vierge , mon frère , que vous devez votre salut. Je le sens aujourd'hui , mon père , répondit le prisonnier , et plutôt à Dieu que ces paroles eussent fait plus d'impression sur moi la

(1) Vie du P. Bernard , p. 128.

première fois que vous me les avez dites ! Vous ai-je donc jamais vu , reprit le père , qui ne savait rien des aventures de ce prisonnier ? C'était un moine apostat , que les suites de son apostasie avaient conduit à l'échafaud. Tandis qu'il avait encore l'habit religieux , il rencontra le père Bernard , qui tout à coup saisi d'un transport dont il n'avait plus le moindre souvenir , courut à lui et lui dit en l'embrassant : Réjouissez-vous , mon frère ; vous obtiendrez la grâce du salut , par l'intercession de la sainte Vierge. La manière dont il mourut vérifia bien la prédiction. Comme il se rappelait les égaremens de sa vie dans l'amertume de son cœur , pour se disposer à la confession , il fut si touché de la vue de ses crimes et de la grandeur des divines miséricordes , qu'à l'heure même il expira de douleur (1).

Le nom du pauvre prêtre acquérant de jour en jour plus de célébrité , le cardinal de Richelieu crut qu'il était de son équité , et de son honneur même , de lui donner quelque récompense d'éclat. Il le manda une seconde fois à la cour , et après l'avoir comblé de marques d'estime et de vénération , il lui dit que pour le coup il eût à lui déclarer sérieusement ce qu'on pourrait faire pour lui. Le saint , après y avoir en effet pensé , dit à son éminence , qu'il la suppliait de faire affermir le fond de la voiture où il montait avec le criminel que l'on conduisait au supplice , parce que le risque de tomber à tout moment , les empêchait l'un et l'autre de s'occuper uniquement de leurs devoirs. A cette supplique , le cardinal recule d'étonnement ; puis sortant de son cabinet : Savez-vous , messieurs , dit-il à tous ceux qui attendaient l'audience , à quoi peut être bon le pouvoir du cardinal de Richelieu pour le père Bernard ? A faire raccommo-der le tombereau qui porte les criminels au lieu du supplice. Mais n'est-il pas plus heureux de n'avoir pas besoin de nos

(1) Ibid. 129 et suiv.

bienfaits, que nous ne le sommes d'être en état de lui faire du bien ?

Le cardinal confus de céder au désintéressement du pauvre prêtre, le fit venir une troisième fois ; et après une conversation de plus de deux heures, qui seule pouvait passer pour une faveur insigne, il le présenta à la reine qui le révérait comme un saint, et qui se fit un plaisir de lui apprendre que le roi l'avait nommé à une abbaye. La reine alla au-devant de toutes les difficultés qu'il aurait pu faire, toute la cour appuya les raisons de sa majesté, et le pauvre prêtre pris au dépourvu, ne trouva pas un mot pour se défendre. Mais quand il fut de retour à Paris, et qu'il eut considéré la chose aux pieds du Sauveur dénué de tout sur la croix, il écrivit alarmé au cardinal ministre, donna sa démission, et l'accompagna de motifs si touchans, qu'il intéressa le ministre même à la faire accepter.

Il s'en fallait bien cependant que ce fût par la flatterie qu'il se conciliât la bienveillance des hommes en place. Naturellement ingénu, et plus docile encore aux inspirations d'en haut ; quand l'esprit de Dieu lui découvrait certaines vérités, il n'était pas maître de les retenir dans le silence. Il s'exprimait librement sur la résidence épiscopale, et sur tous les devoirs de l'épiscopat, en présence des prélats même les plus assidus à la cour. Se trouvant un jour entre les cardinaux de Richelieu et de la Valette, qui s'égayaient un peu aux dépens du pauvre prêtre : Vous avez votre compte ici-bas, messeigneurs, leur dit-il ; mais vous pourriez bien envier l'état du pauvre prêtre, au sortir de cette vie. C'était la même simplicité avec les personnes qu'on y accoutume le moins. En conversant avec les dames du rang le plus élevé, ainsi qu'avec les femmes du commun, il ne les appelait pas autrement que ma bonne sœur, sans en excepter la reine, qui, loin de s'en offenser, prenait plaisir à s'entretenir familièrement avec lui.

Elle applaudissait à tous ses projets de bonnes

œuvres, et l'aidait souvent pour l'exécution. Quand il eut entrepris de fonder le collège des Trentetrois, elle fut une des premières à soutenir cet établissement. C'était un séminaire destiné à recueillir trente-trois pauvres écoliers, en mémoire des trente-trois années que le fils de Dieu, fait pauvre pour nous, a, selon la chronologie vulgaire, passées parmi les hommes. Après les indigens de tant d'espèces qu'avait soulagés le père Bernard, il ne lui restait plus qu'à pourvoir au besoin des pauvres écoliers qui sont appelés à l'état ecclésiastique, et qui ne peuvent suivre leur vocation sans la charité libérale des fidèles. Quoiqu'il n'eût point d'autres fonds pour cet établissement que sa foi dans la Providence, il ne laissa pas de rassembler de pauvres étudiants, jusqu'au nombre qu'il s'était proposé. La reine leur fit d'abord fournir la chose de première nécessité, le pain de chaque jour. Différentes personnes de considération venant peu après à leur secours, et se succédant les unes aux autres, après la mort même du fondateur, n'empêchèrent pas seulement cette fondation de tomber, mais l'amènèrent à la perfection qu'il n'avait pu lui donner lui-même. C'est une merveille attribuée justement au pouvoir de ce saint prêtre dans le ciel, qu'en des temps aussi difficiles que la fin du règne de Louis XIII et les commencemens de Louis XIV, tandis que les plus anciennes et les plus riches fondations tombaient en ruine, ou du moins dans le relâchement, celle-ci se soutint toujours, et toujours se distinguât par le goût de l'étude et l'esprit de piété qui la distinguent encore aujourd'hui.

Le temps de la mort approchait pour le père Bernard ; il en était convaincu, et il jouissait néanmoins de la meilleure santé. Quelques jours avant l'exécution du dernier criminel qu'il accompagna au lieu du supplice, il fit ses adieux aux prisonniers. Comme il paraissait en parfaite santé, et que d'ailleurs il n'avait pas cinquante-trois ans, ils ne le crurent point, et le lui dirent sans façon. Il en est

pourtant ainsi, reprit-il ; vous ne me verrez plus, et je vous dis le dernier adieu. Peu de jours après, il fut appelé pour un criminel dont l'endurcissement avait mis à bout tous les docteurs et les confesseurs. Bernard se jette dans le tombereau avec cet impie, et le prend si bien, qu'il lui fait non-seulement accepter avec résignation le supplice de la roue sur laquelle il devait expirer, mais désirer et demander de plus cruels tourmens, afin de mieux expier ses crimes.

L'homme de Dieu n'en était pas venu là sans une fatigue excessive. Cependant, au lieu d'aller prendre le repos dont il avait un extrême besoin, il s'empressa de porter aux prisons la nouvelle d'une mort si propre à les édifier. Passant ensuite près de l'Hôtel-Dieu, il voulut encore donner quelque consolation aux malades, et il acheva de s'éteindre en leur parlant avec sa chaleur accoutumée.

Au sortir de là, il sentit un grand mal de côté qui l'obligea de se coucher en arrivant chez lui. Il éprouva durant la nuit des douleurs si aiguës, qu'il ne douta point que Dieu n'eût accepté le sacrifice, par la générosité duquel il avait obtenu la conversion du criminel qu'il venait d'assister à la mort : ils'étaient offert à souffrir pour cela, non-seulement la mort, mais tous les tourmens qu'on éprouve sur la roue. Toute l'habileté des médecins que lui envoyèrent ses amis, et tous les remèdes imaginables ne firent qu'augmenter son mal, qui était une fluxion de poitrine, et une pleurésie formée. Il n'y eut que la prière et les sacremens, qu'il reçut avec la ferveur d'un chérubin, qui purent tempérer ou suspendre ses douleurs : mais toujours sa patience et sa résignation égalèrent ses souffrances. Quand elles étaient plus violentes : Il est juste, ô mon Dieu, s'écriait-il, que je satisfasse à votre justice : vengevous en ce monde, et me faites miséricorde en l'autre. Ses pieux amis, afin de faire diversion à la douleur, réveillant en lui les sentimens de l'amour divin : J'aurais voulu, dit-il, mourir par la violence de mon amour pour Dieu ; mais les pécheurs tels

que moi n'en sont pas dignes : je mourrai à force de souffrir , avec cette consolation néanmoins que je fais la volonté de Dieu. Quand on le félicitait de ses bonnes dispositions : C'est Dieu , disait-il , qui met tous ces bons sentimens dans mon cœur ; et ne suis-je pas trop payé par-là du peu que j'ai fait pour lui ?

Après tant d'agitations , sa mort fut extrêmement tranquille. Il en avait eu beaucoup d'appréhensions pendant la vie ; mais quand il la vit de près : J'ai fort appréhendé , dit-il lui-même , la rage des démons ; mais à l'heure qu'il est , Dieu m'a ôté ces craintes. Puis haussant la voix : Je vois , s'écria-t-il avec transport , la sainte cité de Sion ; oui , mes enfans , je commence à goûter les douceurs du paradis. Après avoir reçu l'extrême-onction , il demeura quelque temps dans un profond silence , puis il s'écria tout à coup : Si les gens du monde savaient combien il est doux de vous servir , ô mon Dieu , ils ne s'arrêteraient point aux vains objets qui les abusent. Mon Dieu , que vous êtes fidèle dans vos promesses , et magnifique dans vos miséricordes ! Grâces éternelles vous soient rendues d'avoir admis à votre service un misérable comme moi ! Après ces paroles , sa voix baissa si fort , qu'on n'entendit plus rien ; mais on vit que son cœur ne cessait point de parler à Dieu jusqu'au moment où il expira , vers les deux heures du matin , le samedi 23 de Mars 1641.

Il avait ordonné par son testament d'inhumér son corps , parmi les pauvres , dans le cimetière de l'hôpital de la Charité. Par le même acte , il fit aux pauvres des legs si nombreux , et si considérables vu sa pauvreté , que le notaire lui demanda sur quoi donc il voulait qu'on les prit ? Ecrivez toujours , répliqua-t-il ; on trouvera de quoi payer , et au delà. Ainsi ajoutez encore que les legs seront augmentés en proportion de cet excédant. En effet , la vénération qu'on avait pour lui , fit acheter ses pauvres meubles si cher , que , tous les legs acquittés sura-

bondamment , il se trouva un surplus assez considérable pour assister encore une quantité de pauvres honteux. Il fut enterré , selon ses ordres , dans le cimetière des pauvres : mais avec les pauvres , une foule prodigieuse de bons bourgeois et de citoyens distingués ; mais les magistrats , mais les prélats , mais les seigneurs et les princes , la cour et la ville s'empressaient pour avoir place à ses obsèques. On le contemplait avec une admiration religieuse , on crayonnait son image , on lui prenait quelques cheveux , on coupait des parcelles de ses habits , on lui faisait au moins toucher les livres de prières et les chapelets. Bientôt ces reliques diverses opérèrent une infinité de merveilles , parmi lesquelles il en est plusieurs que ceux-la seuls peuvent révoquer en doute , qui sont déterminés à n'en croire aucune. Et quoi de moins incroyable , sinon que Dieu se complaisant à glorifier ceux qui s'humilient , il ait apposé à la sainteté la plus humble le sceau glorieux du miracle ?

Après toutes les œuvres admirables de la charité du père Bernard , on peut encore admirer l'institution religieuse de Notre-Dame du Refuge , ainsi nommée de sa destination à servir d'asile à la fragilité du sexe , sous la protection spéciale de Marie , refuge des pécheurs (1). Elle fut établie , comme pour épancher à la fois toutes les miséricordes du Seigneur sur son peuple , lorsque le pauvre prêtre , au plus beau point de sa carrière , remplissait tous les autres ministères de la charité ; et peu après elle prit sa consistance par l'approbation que lui donna le pape Urbain VIII , le 20 de Mars 1654. Dans l'immense variété des ordres et des congrégations établis pour assortir les moyens de salut à tous les caractères et à toutes les dispositions , on avait oublié jusque-là comme perdues sans ressource , les femmes qui avaient trahi l'honneur propre et le plus irréparable de leur sexe : mais le bon pasteur pro-

(1) Mém. Mss. du Refuge de Nancy.

portionnant enfin ses recherches à la dépravation des temps, voulut signaler toute la force de sa grâce, et la fit surabonder où abondait l'iniquité. Il suscita une Judith nouvelle, non pas seulement pour mettre à couvert, mais pour réparer la gloire flétrie des filles d'Israël. Elizabeth de Rauffaing, veuve d'un gouverneur d'Arches nommé du Bois, retirée avec ses trois filles en Lorraine où elle était née, y faisait l'objet de l'édification publique. Il n'y avait pas une seule personne dans toute la province, à qui sur cette vertueuse famille il échappât une parole désavantageuse, qui au contraire n'en admirât la modestie et la piété, la douceur, la sainte concorde, et sur-tout la charité généreuse dont les hôpitaux, les prisons et les malheureux de toute espèce recueillaient journallement les fruits.

Attentive à tous les genres de misère, cette charitable veuve se sentit un jour émue de la plus tendre compassion pour les personnes de son sexe qui avaient eu le malheur d'oublier ce qui en fait le plus précieux ornement. Elle ne balança point. Ni les difficultés d'une entreprise jusque-là désespérée, ni la crainte d'infecter sa propre maison du souffle impur que respiraient ces malheureuses, ni la crainte souvent plus active du ridicule, rien ne put amortir la vivacité de sa foi. Assurée que le sang de Jesus-Christ peut purifier le rebut même de ce qu'il a racheté, et que semblable aux pures ardeurs du soleil, la charité ne touche à la fange que pour en dissiper l'infection, Elizabeth recueillit aussitôt chez elle jusqu'à vingt de ces créatures, qu'elle nourrissait, qu'elle fournissait de tout, qu'elle traitait en mère, instruisait en apôtre, et habituaient insensiblement à une forme de vie semblable à celle des communautés régulières.

Cette entreprise étonnante attira les regards, et bientôt la vénération de tout le monde. Elle inspira un vif intérêt à un grand nombre de personnes du premier rang. Jean de Porcelet, évêque de Toul, Erric de Lorraine, évêque de Verdun, le cardinal

de Bérulle , et à leur exemple quantité d'ecclésiastiques et de laïques distingués , s'employèrent vivement pour consommer et cimenter cet établissement. Des l'année 1627 , le duc de Lorraine , Charles IV , donna ses lettres patentes pour le Refuge de Nancy. Deux ans après , le cardinal Nicolas-François de Lorraine , alors évêque de Toul dont Nancy dépendait , établit cette maison en forme de monastère , lui donna la règle de saint Augustin , et fit dresser les constitutions , qui approuvées d'abord par Urbain VIII . furent confirmées dans la suite par Alexandre VII. Madame de Rauffaing et ses trois filles y consacrèrent à Dieu leurs propres personnes. Ainsi , après avoir posé les fondemens de la congrégation , elles en furent encore les colonnes principales. La fondatrice , moins à ce titre qu'à raison de sa haute vertu et de son talent pour gouverner , fut élue première supérieure. Elle remplit si parfaitement ce qu'on attendait de sa prudence , qu'en peu de temps les villes de Dijon , d'Avignon , d'Arles , du Pui , de Toulouse et de Rouen la mandèrent pour y établir des maisons de son institut. De retour enfin à sa chère maison de Nancy , et consumée d'austérités plus encore que de travaux , elle y mourut en odeur de sainteté. Son tombeau , vénéré comme ceux des saints , et le souvenir toujours présent de ses éminentes vertus , entretiennent encore parmi ses filles toute la ferveur de l'institution primitive.

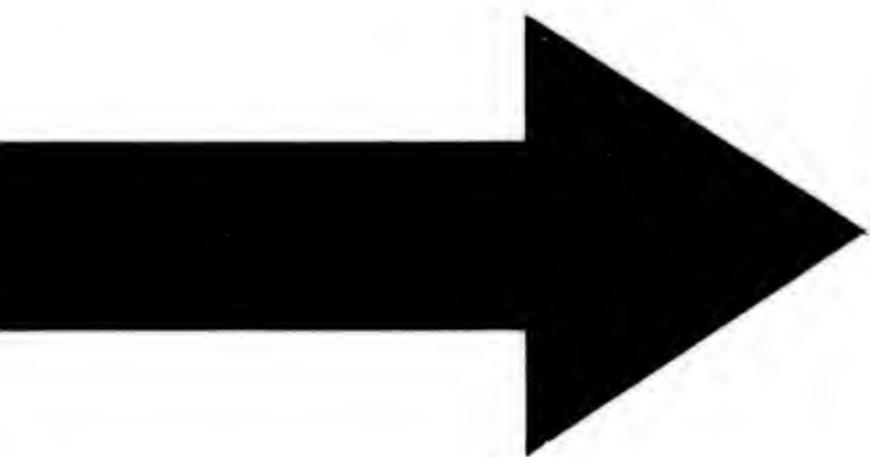
La fin de cette congrégation est de travailler non-seulement à la conversion , mais à la perfection des filles et des femmes , qui emportées par la passion , ou surprises par l'occasion , ont donné dans les écueils de la volupté même la plus honteuse. Toutes y sont reçues , soit qu'elles y viennent de leur propre mouvement , soit qu'elles y soient mises par autorité , à la réserve néanmoins de celles qui auraient été flétries par sentence. On les tient dans un quartier séparé des religieuses , mais où tout est réglé comme dans le cloître ; la prière , la messe ,

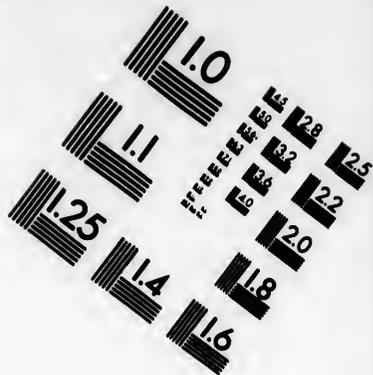
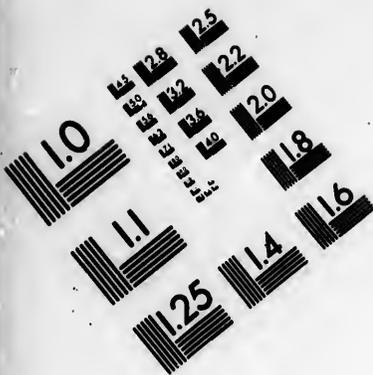
le
re
et
ch
les
da
pa
E
ré
te
de
pl
l'a
la
les
ne
re
le
du
à é
re
leu
gr
sag
l'in
en
cor
son
à c
leu
U
ren
d'u
rép
de
on
qui
qui
affa

le travail, les heures du lever et du coucher, les repas et les récréations convenables. Instructions et catéchismes, prédications, exhortations touchantes, recollections et retraites, en un mot tous les secours spirituels leur sont administrés en abondance, toutefois avec une sage discrétion, et non pas avec une continuité qui en inspirerait le dégoût. Eh quelle abondance de bénédictions le ciel ne répand-il pas sur cette administration toute maternelle ! Dans cet amas de perceptions, d'habitudes, de dispositions, d'inclinations diverses, et toutes plus ou moins dépravées, on est étonné jusqu'à l'admiration, de voir l'ordre et l'exactitude, la paix, la réserve, le silence qui s'observent, et plus encore les changemens miraculeux qu'opère la grâce. Elles ne sortent pour la plupart, qu'en regrettant l'heureux abri où les avait portées la Providence après le naufrage. Plusieurs effrayées à jamais par l'image du précipice où elles s'étaient engagées, demandent à être admises au nombre des religieuses : on les reçoit, quand il n'y a point d'autres obstacles que leurs premières fautes. C'est un statut de la congrégation, dont l'expérience justifie chaque jour la sagesse. Bien souvent ces pénitentes le disputent à l'innocence en ferveur aussi-bien qu'en humilité et en toutes sortes de vertus. Cependant on ne leur confie, ni le régime, ni les offices divers de la maison. Ils sont réservés, par la bulle d'Alexandre VII, à celles qui ont toujours été irréprochables dans leurs mœurs et dans leur conduite.

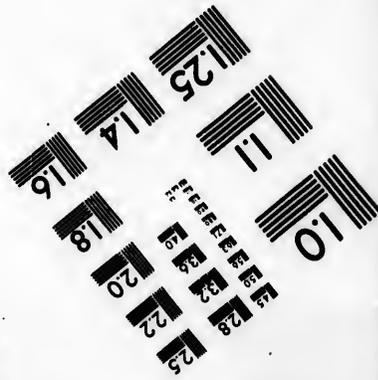
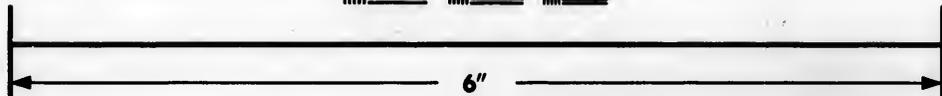
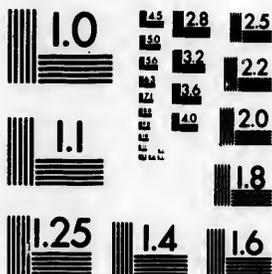
Vers le temps où cet institut fut approuvé par Urbain VIII, le saint office, au nom de ce pape, rendit un jugement, sur lequel toute la diffusion d'une foule d'historiens ou de déclamateurs, n'a répandu que des ombres plus épaisses. Depuis près de deux siècles, qu'au sujet du célèbre Galilée, on crie à la barbarie et à l'ignorance contre l'inquisition, on a presque anéanti la mémoire de ce qui s'est véritablement passé dans le cours de cette affaire. Il ne sera donc pas inutile de l'exposer : le







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

LE 28 25
E 32 22
E 20
1.8

10
01
10
01

voici. Copernic avait soutenu le premier, mais d'une manière purement physique, que la terre tourne autour du soleil, et jamais aucun tribunal ne s'était avisé de répronver son système. Galilée ne se contenta point de l'adopter, et de le publier de toute part; mais il entreprit de l'établir sur la base des livres saints, convertit un point de spéculation naturelle en controverse dogmatique, et osa tenter de réduire l'inquisition à se déclarer pour lui. Etant venu à Rome sous le pontificat de Paul V, et s'étant attiré par ses découvertes, les applaudissemens, les acclamations, les hommages de tout ce qu'il y avait de plus distingué; il s'enivra de sa gloire, et demanda, dit Guichardin, alors envoyé de Toscane à Rome (1), que le pape et le saint office déclarassent le système de Copernic, fondé sur la Bible. Il répandit mémoire sur mémoire, il assiégea les antichambres de la cour et les palais des cardinaux, il les persécuta, il les lassa tous, à la réserve du cardinal Orsini, qui, sans trop de prudence, pressa extraordinairement le saint père de se prêter aux désirs du philosophe. Le pape fatigué, ajouta Guichardin, rompit la conversation; puis avec le cardinal Bellarmin, il arrêta que la controverse de Galilée serait jugée dans une congrégation. Galilée, dit encore l'historien toscan, mit en tout cela un emportement extrême, et il n'eut ni la force, ni la sagesse de le surmonter.

Le jugement intervint, et Galilée lui-même, par ses lettres au secrétaire du grand duc de Toscane, nous en a fait connaître le résultat. Les dominicains, dit-il, ont eu beau prêcher que le système de Copernic était hérétique et contraire à la foi, le jugement de l'église n'a pas répondu à leurs espérances. La congrégation a décidé simplement, que l'opinion du mouvement de la terre ne s'accordait point avec la Bible, et l'on a défendu les ouvrages

(1) Dépêches du 6 Mars 1616.

qui soutiennent cette conformité. Je ne suis point intéressé personnellement dans ce décret. En effet, Galilée fut si peu persécuté en cette rencontre, qu'avant son départ de Rome, il eut une audience de faveur du saint père. Bellarmin cependant lui fit, au nom du pape, une injonction qui fut ensuite insérée dans les registres du saint office, et dont les termes méritent une attention particulière: c'était, *de ne plus parler de ces accords scolastiques entre les livres saints et Copernic.*

Il ne l'observa point. La manie du temps, ou du sol qu'il habitait, était de faire un assortiment bizarre des moyens philosophiques et théologiques, dans les matières qui en étaient le moins susceptibles. Quelques années après, il publia ses maximes du système du monde, qui eurent un cours prodigieux, et furent en peu de temps traduites dans toutes les langues. Il fit encore imprimer un discours adressé à Christine de Lorraine, où les arguments théologiques venaient à l'appui des expériences. Ce procédé qui lui avait été si expressément défendu, ne lui tenait pas moins au cœur que l'hypothèse même de Copernic. Rome en un mot fut inondée d'écrits; où l'astronome toscan s'efforçait d'ériger son système en dogme.

Il fut dénoncé, il fut cité à Rome, où après bien des sollicitations et des excuses inutiles, il se crut obligé de se rendre. Mais comment y fut-il traité? Urbain VIII qui occupait alors le saint siège, et qui lui avait fait parvenir en confidence les accusations de ses rivaux, tandis qu'ils s'efforçaient de l'aigrir contre lui; Urbain, au lieu du saint office toujours formidable à un réfractaire, chargea une congrégation particulière de ce nouvel examen. Arrivé à Rome, Galilée, en faveur de ses talens, fut traité avec des égards qu'on n'y avait point eus pour des personnes de la plus haute naissance. Il ne fut pas logé à la Minerve, qui est le domicile du saint office; mais au palais de l'envoyé de Toscane, c'est-à-dire, parmi ses plus ardens protecteurs.

Aussi le pape dit à ce ministre, qu'il avait bien privilégié le docte Florentin, puisqu'en pareil cas le fils du duc de Mantoue avait été renfermé au château Saint-Ange. Un mois après, par le conseil de ses amis, Galilée se rendit au saint office; et par une suite de ménagemens inusités à l'égard de ces sortes de coupables, il fut logé dans l'appartement de l'un des grands officiers de l'inquisition. On lui laissa son domestique de confiance, avec la liberté de se promener lui-même, d'envoyer son domestique au dehors, de recevoir les gens du ministre de Toscane, et d'entretenir librement tous ses rapports avec lui. Au bout de huit jours, on le renvoya au palais toscan, quoique son examen ne fût pas fini: le cardinal neveu et le président de la congrégation prirent sur eux cet élargissement, sans consulter les autres juges.

On sait qu'il eut toute liberté de se défendre; et il se défendit en effet, selon sa méthode ou sa manie accoutumée, non pas en démontrant à ses juges la réalité du mouvement de la terre, mais en argumentant contre eux sur les livres de Job et de Josué: il se perdit dans un galimatias d'argumens théologiques qu'on aurait peine à croire, si son apologie manuscrite n'en faisait foi. Néanmoins en le condamnant pour cause de récidive et en exigeant de lui une rétractation, on n'eut de quelque apparence de rigueur, que pour la forme ou l'exemple. Sa prison fut commuée en l'hôtel de Toscane; et ne dura que douze jours, au bout desquels il devint maître de retourner dans sa patrie. Il faut l'entendre lui-même, pour se former une idée juste de la prétendue persécution dont on a fait tant de bruit. Voici comment il en parle au père Receneri son disciple, dans la lettre justificative et manuscrite dont nous avons déjà parlé. « Le pape, dit-il, me » traita comme un homme digne de son estime. » J'eus pour arrêts le palais délicieux de la Trinité » du Mont. Quand j'arrivai au saint office, le père » commissaire me présenta poliment à l'assesseur,

« Vittrici. Deux pères dominicains m'intimèrent
 » avec honnêteté de produire mes raisons : elles
 » firent hausser les épaules à mes juges ; ce qui est
 » le recours des esprits préoccupés. J'ai été obligé
 » de rétracter mon opinion : pour me punir, on m'a
 » défendu les dialogues, et l'on m'a congédié après
 » cinq mois de séjour à Rome. Comme la peste
 » régnait à Florence, on m'a désigné pour demeurer
 » le palais de mon meilleur ami, l'archevêque de
 » Sienne, et j'y ai joui de la plus douce tranquillité.
 » Aujourd'hui je suis à ma campagne d'Arcetre,
 » où je respire un air pur dans le sein de ma chère
 » patrie. » Voilà le vrai de l'histoire, si étrange-
 ment défigurée, à l'égard de Galilée et de ses juges.
 Nous en devons la découverte à la saine critique,
 et à l'équité d'un citoyen de Genève, garant non
 suspect en pareille matière (1).

L'affaire de Grandier, quoique la grille en fût la
 scène, n'eut guère moins d'éclat que l'aventure
 du célèbre Galilée (2). Ce mauvais prêtre, curé
 de Loudun en Poitou, mit tout en combustion
 dans une communauté, jusque-là aussi paisible
 qu'édifiante. Les ursulines de cette ville, si fameuses
 par leurs possessions vraies ou imaginaires, se plain-
 gnirent tout à coup d'être tourmentées par des spec-
 tres et des fantômes de toute espèce. Grandier,
 disaient-elles, leur apparaissait dans l'intérieur de
 leur maison, sous des figures horribles, qui ne leur
 laissaient de repos ni la nuit, ni le jour, et qui
 leur causaient de violentes convulsions. Leur ima-
 gination, sans doute, pouvait seule créer tous ces
 fantômes. Mais ce qu'il y a de constant, c'est que
 ce pasteur indigne de son caractère, vivait avec
 une créature qu'il avait débauchée, et qu'il com-
 posa un traité exprès contre le célibat des prêtres.
 On trouva cet ouvrage écrit de sa main parmi ses
 autres papiers, en sorte qu'il fut réduit à s'en

(1) Mallet du Pan, Merc. de Fr. du 17 Juillet 1784. (2) Mém. chron. et dogm. an. 1634.

confesser l'auteur. C'est pourquoi il fut condamné par l'évêque de Poitiers, ordinaire du lieu, à jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis pendant trois ans ; il fut interdit pour cinq ans dans le diocèse, et pour toujours dans la ville de Loudun. Ayant été depuis accusé de sortilèges, toutes ses défenses, quoique pleines de feu et d'esprit, dont il était beaucoup mieux pourvu que de religion, firent peu d'effet : il n'était rien dont on ne crût capable un prêtre sans mœurs.

Il appela cependant à l'archevêque de Bordeaux de tout ce qui s'était fait à l'officialité de Poitiers, et l'affaire commençait à tomber, ou du moins à languir, quand on l'accusa d'être l'auteur d'un libelle très-injurieux qui paraissait contre le cardinal de Richelieu, sous le titre de *la Cordonnère de Loudun*. Ce ministre commit un conseiller d'état avec des pouvoirs très-amples, afin d'examiner et de juger, non pas l'affaire du libelle, mais celle des possessions et de leurs dépendances. Alors Grandier fut arrêté, et entendu fort au long, ainsi que les témoins, sans en excepter Astarte, Béhémot, Asmodée, Léviathan, Sabulon, et bien d'autres démons d'un plus bas ordre, qu'on disait loger par légions dans le couvent de Loudun, et qui bien des fois parurent se repentir d'être venus faire le personnage pénible de religieuses. Il subit une question si violente, qu'il en eut les jambes fracassées, de manière que la moëlle lui sortait des os. Enfin il fut condamné à être brûlé vif ; ce qui s'exécuta sans nul adoucissement.

On a donné là-dessus quantité de relations entièrement opposées les unes aux autres. Parmi les auteurs qui représentent la chose comme une trame d'iniquité, celui qui l'attribue au favori du cardinal de Richelieu, dans l'ouvrage intitulé, *le véritable père Joseph*, et le calviniste Aubin, réfugié en Hollande, dans son *Histoire des diables de Loudun*, paraissent avoir fixé le jugement des écrivains postérieurs. Quant à celui-ci, d'abord est-il bien sage de

l'en rapporter à un transfuge, sur ce qui intéresse le gouvernement d'un royaume, où il n'avait pu professer l'hérésie en paix? C'est à quoi cette foule d'historiens qui se sont copiés les uns les autres, n'ont pas daigné faire d'attention. Pour ce qui est de l'auteur du *véritable père Joseph*, il se montre, ou bien mal instruit, ou bien mal intentionné, ou bien dépourvu de mémoire, lorsque impliquant Gaston de France dans cette manœuvre prétendue, il fait contribuer ce prince à la condamnation de Grandier, par un certificat donné sur les lieux. Selon cet auteur même, le prince ne vint à Loudun qu'au mois de Mars 1635; et Grandier avait été brûlé le dix-huitième d'Août de l'année précédente. Ce n'est pas qu'on se déclare ici pour la réalité des possessions de Loudun; mais on ne se range pas non plus parmi les critiques outrés, dont les argumens ou les ironies vont à établir l'impossibilité de toute possession. Après les exemples qu'on en trouve dans l'évangile, et dans les monumens sûrs des premiers siècles, il est clair qu'il peut s'en rencontrer encore; et l'église en juge ainsi, puisqu'elle a établi pour cela des exorcismes. A la bonne heure qu'on ne fasse pas fond sur la magie imputée à Grandier; mais s'il n'était pas coupable de ce crime, il ne méritait que par trop d'autres le sort qu'il a subi.

En Angleterre, il se formait sourdement un orage qui ne menaçait pas moins la monarchie, que l'ombre de hiérarchie qu'elle s'obstinait à favoriser uniquement. Entre les petites sectes du roi Jacques I, la plus déplorable avait été l'amour exclusif, dont il s'était épris pour l'une des sectes qui partageaient son royaume en autant de religions, pour ainsi dire, qu'il comptait de sujets. Il y en avait deux néanmoins, qui bien que subdivisées à l'infini, formaient deux corps apparens, les évêques, et les presbytériens ou puritains, animés réciproquement d'une antipathie qui les rendait incapables d'une réunion même apparente. Jacques avait entrepris d'abattre les puritains; et n'ayant pu y réussir, il

avait légué son aversion contre eux à Charles I, son fils et son successeur. Le nouveau roi qui avait eu un frère aîné, et qu'on avait d'abord appliqué aux sciences ecclésiastiques, dans la vue de le faire archevêque de Cantorbéry, conservait du penchant pour les discussions de la controverse : goût toujours déplacé sur le trône, et souvent bien dangereux. Poussé de plus par l'archevêque de Cantorbéry, Guillaume Lawd, recommandable par son esprit, son savoir et ses mœurs, il résolut de faire dresser une liturgie nouvelle, et chargea l'archevêque de ce travail. Ce prélat qui dans l'hérésie n'avait pas perdu le goût de l'antiquité, s'en voulut rapprocher autant qu'il était possible. Il fit pour cela des changemens si considérables dans les rites observés en Angleterre depuis la reine Elisabeth, que les puritains l'accusèrent de vouloir rétablir la religion catholique. Le roi fit d'abord enregistrer cette liturgie, avec les lettres patentes qui l'autorisaient, dans le conseil d'Écosse, parce qu'il espérait trouver plus de docilité dans cet héritage de ses pères. Mais est-il aucun sentiment que n'étouffent l'erreur et le fanatisme ?

Après l'enregistrement, on remit à l'année suivante la lecture ou publication formelle des nouveaux rites, afin de disposer les esprits durant cet intervalle à les recevoir. Il en arriva tout le contraire de ce qu'on s'était promis. Quand cette lecture se fit, selon l'usage, dans la cathédrale d'Edimbourg, tout le peuple, comme de concert, se mit à faire un bruit épouvantable. Le doyen commençant ensuite le service suivant ces rites, on cria de tous côtés : *Au papiste, à l'idolâtre, il faut le lapider.* L'évêque voulut monter en chaire pour calmer les esprits ; on lui jeta un banc à la tête, et peu s'en fallut qu'il ne fût assommé ; il aurait été mis en pièces, si un prompt secours ne lui avait facilité la retraite dans une maison voisine. Il ne courut guère moins de risque ensuite, quoiqu'il eût été recueilli dans le carrosse du garde des sceaux, et qu'on eût

disposé des troupes afin d'arrêter le désordre. Mais quelque mine que fissent les officiers et les magistrats, il y en avait un grand nombre qui étaient secrètement d'intelligence avec les séditieux ; et plusieurs se déclarèrent peu après, parmi ceux même qui avaient opiné à l'enregistrement. Enfin ils adressèrent au roi un acte formel d'opposition en forme de requête. Charles, trop avancé pour reculer sans honte, donna un édit de jussion rigoureuse. Il ne servit qu'à augmenter la rébellion, qui éclata presque en un moment dans toutes les parties de l'Ecosse.

Après que les chefs de la cabale eurent affiché une protestation qui était le signal de la révolte, les factieux s'assemblèrent de toute part dans la capitale, et formèrent la funeste confédération qu'ils nommèrent *Convenant*. Ils s'y engageaient en commun à renouveler l'ancien serment de défendre ce qu'ils appelaient la pureté de l'évangile et la dignité du roi contre les usurpations de Rome ; à faire exécuter tous les arrêts donnés en Ecosse pour la conservation de la réforme ; à rejeter toute innovation, et nommément les cérémonies nouvellement introduites, ainsi que le régime épiscopal, jusqu'à la décision d'un synode libre et des états légitimement assemblés ; enfin, par un trait de rébellion manifeste jusque dans les termes, à ne soutenir l'autorité du roi qu'autant qu'il soutiendrait lui-même la religion, et à se soutenir mutuellement les uns les autres, contre toute personne quelle qu'elle pût être.

Le roi se montra extraordinairement offensé de ces conventions séditieuses, et les condamna dans les termes les plus propres à faire sentir son indignation. L'acceptation du *Convenant* n'en fut, ni moins prompte, ni moins générale. En quelques semaines, il fut signé de tous ceux qui se piquaient d'être bons protestans. Il n'y eut, outre les catholiques, qu'une partie du clergé anglican et des magistrats qui refusèrent de le souscrire. Le prince alors sentit le danger de pousser davantage la bizar-

nergie de son zèle. Le feu de la rébellion se répandant avec rapidité dans toutes les provinces du royaume, il crut le couper en recourant aux voies de la douceur. Le duc d'Hamilton fut envoyé à cet effet, avec la qualité de haut-commissaire; mais il traita inutilement avec les confédérés. Il fallut que le roi consentit, tant à la suppression des édits rendus en faveur de sa liturgie, qu'à la convocation demandée d'un synode et des états. Cette condescendance-là même ne servit qu'à augmenter l'audace. Le synode ne fut pas plutôt ouvert à Glasou, que le commissaire crut devoir le rompre, à la demande des évêques; ce qui n'empêcha point les députés des autres ordres de continuer leurs séances, où ils dégradèrent ces prélats, sans en excepter un seul, et la plupart avec une sévérité qui renchérisait sur toute celle des canons. Les archevêques de Saint-André et de Glasou, les évêques d'Elimbouurg, de Galloway, de Rose, d'Alberden et de Dumblen, furent non-seulement déposés, mais déclarés incapables d'exercer aucune fonction du saint ministère, puis anathématisés et livrés à Satan, comme étant pires que les païens et les publicains. La conclusion finale et capitale fut l'abolition de l'épiscopat.

Quelque outrageant que fût pour le roi ce procédé du conventicule, les députés eurent encore l'insolence d'en demander la confirmation à ce prince, qui poussé à bout, ne vit plus d'autre parti à prendre, que de les déclarer rebelles, et d'armer pour les réduire. Si l'Angleterre avait été fidèle, l'Ecosse aurait été bientôt soumise; mais dans toutes les provinces britanniques, à Londres, à la cour même, il y avait quantité de puritains qui remplissaient le royaume de leurs clameurs séditieuses, et qui se soulevèrent presque tous ensemble. Ainsi le démon de la révolte agitant tous les esprits, on vit bientôt les révoltés en état de faire face à leur souverain, et enfin lui faire la loi. Et à quel point la parricide hérésie abusa-t-elle de son ascendant? C'est ce qu'on verra par la suite.

Pendant le royaume, de la dou-
 set, avec
 aita inu-
 e le roi
 endus en
 emandée
 dence-là
 e synode
 commis-
 nde des
 outés des
 , où ils
 un seul,
 issait sur
 de Saint-
 mbourg,
 umhlen,
 rés inca-
 ministère,
 me étant
 onclusion
 opat,
 i ce pro-
 t encore
 on à ce
 tre parti
 d'armer
 é fidèle,
 ans tou-
 es, à la
 ains qui
 ars sédi-
 s ensem-
 tous les
 de faire
 loi. Et
 e de son

Pendant le monarque très-chrétien ; paisible
 au sein de ses états, depuis qu'il avait étouffé l'es-
 prit de faction avec l'hérésie, et plein de recon-
 naissance envers la Vierge, appelée si justement
le secours des chrétiens, crut devoir mettre son
 royaume sous la protection de cette patronne incom-
 parable, afin d'y attirer à jamais l'abondance des
 bénédictions d'en haut. A cette fin, il donna un
 édit du 10 Février 1638, monument d'autant plus
 mémorable de la foi de Louis le Juste, qu'il fait
 l'époque de la prééminence effective du diadème
 français entre les états divers de l'Europe. Le pieux
 monarque s'y exprimait en ces termes : Nous vouons
 et consacrons d'une manière toute particulière
 notre personne, notre sceptre, notre diadème et
 tous nos sujets à la bienheureuse et à jamais glo-
 rieuse Vierge mère de Dieu, que nous prenons
 aujourd'hui pour la patronne spéciale de notre
 royaume. Et afin que la mémoire ne s'en efface
 jamais parini nos descendans les plus reculés, nous
 ordonnons que tous les ans, le jour de l'Assomp-
 tion, à l'issue de vèpres, il se fera une proces-
 sion avec la plus grande solennité qu'il sera pos-
 sible, dans toutes les églises, soit cathédrales, soit
 paroissiales, soit conventuelles de chaque ville, bourg
 et village de notre domination : ordonnons de plus
 aux premiers corps de justice, et aux principaux
 des lieux, de n'y pas manquer. Que les évêques aient
 encore soin de porter nos peuples à honorer la bien-
 heureuse Vierge avec une piété toute particulière,
 et à l'implorer avec toute la ferveur dont ils sont ca-
 pables, afin que nos états, protégés par une pa-
 tronne si puissante, soient à couvert de tous les
 pièges de nos ennemis, qu'ils jouissent d'une paix
 inaltérable, et que le Tout-puissant y soit si bien
 servi, que nous et tous nos sujets tendions invaria-
 blement, et parvenions sûrement à la fin bienheu-
 reuse pour laquelle nous avons été créés.

— Le calvinisme, flétri en France, et s'y efforçant
 toutefois de couvrir sa honte à la faveur d'une

forme nouvelle et d'un nouveau nom, imposait aux simples, s'introduisait sourdement jusque dans les asiles solitaires de la pudeur et de la piété. Que l'esprit d'erreur est tout à la fois habile et singulier dans ses inventions ! Eût-on jamais imaginé, avant l'événement, qu'un monastère de filles pût devenir l'atelier principal et le plus ferme boulevard d'une secte ? Ce directeur prôné qui blâmait dans Calvin, non pas la manière de penser, mais uniquement celle de s'énoncer, surprit par son extérieur dévot l'évêque de Langres, Sébastien Zamet, qui l'introduisit dans l'abbaye de Port-Royal, et dans le couvent du Saint-Sacrement, agrégé à cette abbaye. Le directeur en second y occupa bientôt le premier rang. L'évêque n'y fut plus que supporté ; et après quelques froideurs, dont il ne pénétra pas d'abord la cause, les deux supérieures le prièrent honnêtement de n'y plus revenir ; parce que sa conduite trop douce, lui dirent-elles, entretenait les âmes dans leurs mauvaises habitudes (1). C'était la célèbre mère Agnès Arnaud qui gouvernait l'abbaye de Port-Royal ; et la mère Angélique, sa sœur, se trouvait à la tête de la communauté du Saint-Sacrement, qui fut supprimée peu de temps après. Port-Royal au contraire, par le crédit des Arnauds et de leurs alliés, devint une espèce de Fontevault, ou d'agrégation des deux sexes sous une abbesse, et quelque chose de bien plus singulier. Les dévots et les dévotes du parti y accoururent de toute part. Ils travaillaient au profit du monastère, ils se bâtissaient eux-mêmes des cellules, ils cultivaient les terres, ils faisaient de petits paniers en chantant des psaumes. Et plût à Dieu que ces travaux de la Thébaïde eussent toujours fait leur seule occupation ! Mais, avec le temps, nos reclus aspirèrent à un autre genre de célébrité. On quitta la truelle et la bêche, pour prendre la plume en faveur de la nouvelle doctrine ; et jamais Charenton ne

(1) Mémoires chronol. an. 1638.

produisit autant de volumes pour la défense du nouvel évangile, que ce monastère de religieuses.

Dans l'intérieur de la communauté, l'obéissance au directeur était si particulière, qu'on s'y rendait sourd à la voix du premier pasteur. On n'y consultait plus que cet oracle, et l'on tint pour assuré que Dieu parlait par sa bouche. En peu de temps, les génuflexions, les prosternemens, les bras étendus en croix et les coups de poing sur la poitrine y furent aussi communs, que les communions y étaient rares. La mère Angélique, par esprit de pénitence, passa de suite cinq mois entiers sans approcher des sacremens, pas même à la fête de Pâques. Mais en revanche, elle ne parlait que de la primitive église, des anciens canons, des conciles œcuméniques, de saint Paul et de saint Augustin. La mère Agnès n'était, ni moins savante, ni moins éloquente, comme on le voit par le *Chapelet du saint Sacrement*, publié sous son nom. Il est vrai qu'il fut censuré par huit docteurs de la faculté de Paris, puis par le saint siège, et que tous les gens de bon sens le trouvèrent plein d'extravagances; mais dans ce galimatias, partie blasphématoire, partie impertinent, Jansénius qui lui donna une approbation pompeuse, et Saint-Cyran qui en fit une apologie dans un style aussi original et aussi inintelligible que celui du *Chapelet*, y admiraient le langage du parfait amour.

Ces progrès du nouvel évangile parmi les vierges de Port-Royal, encouragèrent merveilleusement ses prédicateurs à multiplier des conquêtes si avantageuses au parti. Ils assiégèrent tous les tours et toutes les grilles. La plus sévère clôture, les réformes les plus austères, loin d'imprimer la retenue, furent choisies de préférence, comme les champs les plus favorables à la propagation et à la renommée de la doctrine belge. Maubuisson, au moyen de la confraternité, devint bientôt un second Port-Royal. Bien plus loin de Paris, et dans un institut bien différent, la sœur de Puylaurent, supérieure de

la Visitation de Poitiers , devint une autre mère Agnès , par les soins et l'habileté du même directeur. Mais une supérieure de la Visitation n'a pas le même empire qu'une abbesse de bernardines ; et les filles de saint François de Sales conservent trop bien l'horreur que leur a léguée leur père contre tout esprit de nouveauté. Tout ce que put donc faire la prosélyte visitandine , ce fut des'ajuster seule , non pas encore sans beaucoup de gêne , aux maximes de la foi nouvelle , sans entreprendre , inutilement tout au moins , d'y assujettir sa communauté.

La secte cependant acquit un autre avantage par l'élevation de son auteur à l'épiscopat. Depuis longtemps on avait sollicité l'évêché de Bruges pour Jansénius : mais tout le crédit de l'archevêque de Malines , et de plusieurs conseillers d'état , n'avait pu ébranler la cour de Bruxelles , qui paraissait l'avoir exclu à jamais de cette dignité sainte , pour deux raisons qu'il nous apprend lui-même dans ses lettres (1) : la première , parce qu'il avait été mis , comme on l'a vu , à l'inquisition d'Espagne ; la seconde , parce qu'il avait trop de relations en France. On le soupçonnait même , et non pas sans raison , d'entretenir avec les ennemis de l'état un commerce où il s'agissait de toute autre chose que de religion. Dans un moment de crise , où tous les Pays-Bas couraient risque d'être envahis par les Hollandais unis aux Français , les principales forces de l'Espagne se trouvant occupées ailleurs , les états s'étaient assemblés à Bruxelles , pour aviser aux moyens de se garantir du revers qui menaçait le gouvernement. Dans ces conjonctures embarrassantes , le duc d'Archot et l'archevêque de Malines consultèrent Jansénius ; et selon différens auteurs , il leur conseilla de secouer le joug d'Espagne , pour se cantonner à la façon des Suisses. On ajoute qu'il dressa des mémoires pour unir les Flamans catholiques avec les Hollandais protestans , sur le modèle du corps helvétique (2).

(1) Jans: lett. 125 , 129. | à M. de Chaumontel. Leydec.

(2) Lett. de l'ab. de Mourg. | ker , vit. Jans. l. 2 , c. 4.

Les novateurs sont presque tous ennemis de l'état aussi-bien que de l'église, parce que tous se persuadent que le changement de domination facilitera l'établissement de leurs nouveautés, à quoi il n'est rien qu'ils ne sacrifient. Jansénius savait parfaitement que l'entreprise de Baius avait échoué par le zèle et l'autorité des rois catholiques; et en demeurant sous la même domination, il ne pouvait guère se promettre un meilleur succès. Outre ces présomptions générales, voici quelque chose de plus positif et de plus particulier: c'est que pour expier le grief de sa consultation et de ses mémoires séditieux, qui commençaient à faire du bruit, le président Rose, l'un de ses plus ardens protecteurs, ne trouva rien de mieux, que de lui faire témoigner d'une manière éclatante, qu'il n'avait aucun attachement pour la France. Jansénius rempli, on ne saurait mieux, cet objet, par la publication de son livre intitulé, *Mars Bellicus*, le Mars Français, ou *de la justice des armes et des traités des rois de France*.

Le président lui donna le titre et le canevas de l'ouvrage; et l'écrivain, dans son remplissage, ne demeura point en défaut. Les quatre-vingt-huit chapitres qui en font le partage, sont autant de satires sanglantes contre la mémoire de nos rois, depuis Clovis jusqu'à Louis XIII, sans épargner les plus vertueux et les plus généralement estimés. *On y crie*, dit Bayle (1), *de la manière la plus maligne et la plus odieuse contre les rois de France*. On en fait autant de princes machiavélistes, qui dans leurs guerres, leurs traités et leurs alliances, ont sacrifié à leur ambition tous les droits humains et divins; qui portent le nom de très-chrétiens sans l'être en effet, et qui se glorifiaient de ce titre, pendant même qu'ils travaillaient à ruiner la religion de Jesus-Christ dans les principales contrées de l'Europe. Ce n'est là qu'une faible partie des blasphèmes vomis contre la majesté sainte des fils aînés de l'église. Si l'on a quelque doute à ce sujet, qu'on

(1) Dictionnaire, sous le mot *Jansénius*.

parcours seulement les chapitres vingt-unième et vingt-septième du premier livre, et les vingt-troisième et vingt-cinquième du second : au premier coup d'œil, l'indignation prendra la place du doute. C'est se montrer, ou bien mal instruit, ou de bien mauvaise foi, et plutôt encore bien mauvais patriote, que de soutenir avec les partisans de l'auteur et de sa doctrine, que son livre outrageant contient à peine quelques légers articles qui méritent d'être relevés. Quoi qu'il en soit des apologistes, ce livre méprisable valut à son auteur, ou rédacteur, ce que le meilleur ouvrage ne lui aurait pas obtenu. Le président Rose qui en avait partagé le travail avec Jansénius, et qui pouvait tout sur l'esprit du cardinal infant, gouverneur des Pays-Bas, le fit nommer peu après à l'évêché d'Ypres, dont il ne jouit pas long-temps.

Dans la troisième année de son épiscopat, il fut frappé de la peste, et mourut le 6 de Mai 1638, âgé de cinquante-trois ans. Il avait soumis son livre au jugement de l'église et du saint siège; en premier lieu, par une déclaration insérée dans le livre même; et peu avant de mourir, par une lettre adressée au pape, ainsi que par son testament. C'est au scrutateur seul des cœurs qu'il appartient de prononcer si cette soumission fut sincère. Cependant, comme il importe à la foi, et que la simplicité des fidèles ne serve point de jouet à l'hypocrisie, des chefs de secte sur-tout, et qu'on ôte aux sectaires l'espoir de mettre en un moment leur mémoire à couvert par un désaveu simulé; en même temps que la charité nous fait suspendre notre jugement, voyons si la prudence nous oblige à ne point suspecter au moins ceux des actes de soumission que donna Jansénius avant qu'il vît de si près le tombeau.

Rien de plus imposant néanmoins que le style dans lequel ils sont conçus. Je suis résolu, portent-ils (1), de suivre jusqu'à la mort, comme j'ai fait depuis mon enfance, et de prendre pour règle

(1) Aug. lib. præm. c. 29.

de mes sentimens, l'église romaine et le successeur de Pierre. Je dis que l'église est bâtie sur cette pierre ; que quiconque ne bâtit point avec Pierre est un destructeur, et qu'il est le dépositaire fidèle de la foi des pères. Je veux donc vivre et mourir dans la foi et la communion de cette chaire, de ce successeur du prince des apôtres, de ce vicaire de Jesus-Christ, de ce chef des pasteurs, de ce pontife de l'église universelle. J'embrasse tout ce qu'il prescrit ; je rejette, je condamne, j'anathématise tout ce qu'il rejette, condamne et anathématise. Je ne me flatte pas d'avoir bien pris par-tout le sens de saint Augustin. Je suis homme, sujet à me tromper comme les autres, et je soumetts mon ouvrage au jugement du saint siège et de l'église romaine maternelle. Dès ce moment, je reçois, je rétracte, je condamne, j'anathématise tout ce qu'elle décidera que je dois recevoir, rétracter, condamner, anathématiser (1).

Voilà sans doute le langage d'un docteur catholique et soumis à l'église ; mais il est entièrement détruit par un témoignage contraire du même docteur. Il soumet son livre au jugement du saint siège ; et tandis qu'il faisait cette soumission, uni de sentiment avec son ami du Verger, il tenait que l'église romaine, que l'église universelle, depuis cinq cents ans, n'était rien moins qu'infaillible ; qu'elle croupissait dans l'erreur, ou du moins dans une profonde ignorance des vrais dogmes de la grâce. Car si toutes les écoles de ces derniers siècles ont enseigné, sur cette matière, comme il le répète sans fin dans son livre, les erreurs réprouvées par saint Augustin, il est évident que l'enseignement commun y était corrompu, que les pasteurs formés dans ces écoles n'avaient pu transmettre que l'erreur à leurs peuples, et que toute l'église en a été infectée. En vain Jansénius répondrait-il que les scolastiques ne donnent ces erreurs que pour des opinions, et qu'ils sont disposés à les abandonner quand

(1) Epilog. in t. 3, p. 445, edit. Rhot.

l'église les réprovera ; puisqu'il dit ailleurs que les théologiens des derniers temps , ainsi que plusieurs des anciens , ont pris les dogmes des semi-pélagiens pour la saine doctrine (1). Il ne lui sert pas davantage d'accorder à l'église la croyance pure de ces mystères , puisqu'en même temps il lui en refuse l'intelligence ; d'où il est arrivé , suivant lui (2) , que tout en professant la foi pure dans ses canons et dans ses prières , ses docteurs n'y faisant pas attention , ou ne les comprenant pas , se sont partagés en diverses opinions , par lesquelles on détruit , sans y prendre garde , la foi qu'on professe. Que signifie donc la soumission de Jansénius à une église qui , par ses docteurs , enseigne le semi-pélagianisme et détruit la foi , faute d'entendre ses propres canons ou décisions , et ses prières mêmes ?

Il se soumet au pape , comme au dépositaire fidèle de la foi des pères ; et il soutenait que saint Augustin était le premier des pères qui eût saisi la vraie doctrine de la grâce qui est l'ame de la religion de Jesus-Christ ; et qu'avant ce père elle était enveloppée de ténèbres si épaisses , qu'à lui seul nous devons la découverte de cet arbre de vie , et tout le secret de gagner la vie éternelle (3). Ainsi Jansénius ravit-il tout d'un coup à l'église même des quatre premiers siècles , la connaissance de l'un de nos dogmes les plus essentiels et les plus nécessaires pour le salut. Aggravant encore cette témérité ; les pères , ajoute-t-il (4) , qui ont vécu entre Origène et saint Augustin , et sur-tout les Grecs , ont été pour la plupart infectés du semi-pélagianisme , qu'ils avaient puisé dans Origène. Voilà clairement deux cents ans du plus bel âge de l'église , où , selon Jansénius , elle a été presque tout entière dans l'erreur , où par conséquent le canal de la tradition , qui consiste dans l'enseignement unanime , au moins du plus grand nombre des pères , a été infecté. Depuis cette époque , l'église a-t-elle au moins conservé la lumière

(1) Lib. 8 , de hæc. Semip. c. 23. (2) T. 2 , lib. Præm. c. 30.

(3) Lib. Præm. c. 13. (4) T. 1 , edit. Lov. column. 438.

qu'y avait ressuscitée saint Augustin? Toute la grâce que lui fait à ce sujet Jansénius, c'est de passer, à l'église latine seulement, les siècles qui ont suivi de plus près la mort de ce père. Pour ce qui est des Grecs, il ne fait quelque sorte de grâce qu'à saint Jean Chrysostome, et à ceux qui peu de temps après lui ont obtenu quelque estime, en tirant de cette source tout ce qu'ils enseignaient de bon sur l'écriture sainte. Mais la plupart de leurs disciples, poursuit-il, ont été si malheureux, qu'il en a coûté bien des peines à certains auteurs, pour les justifier sur les erreurs où ils sont tombés, du moins quant au langage; et dans le fond, ce qu'ils ont d'estimable est très-peu de chose. L'église d'Occident même, dit-il encore, après un temps un peu plus long, a perdu l'intelligence du mystère de la grâce, et s'est replongée dans les ténèbres d'où saint Augustin l'avait tirée (1).

A quel point fait-il enfin parvenir cet obscurcissement de la vérité? Les théologiens, dit-il généralement (2), ne connaissent plus la foi chrétienne: ils ne connaissent, ni l'espérance ni la cupidité, ni la grâce ni la nature, ni le vice ni la vertu, ni les bonnes œuvres ni le péché tant actuel qu'originel, ni le mérite ni le châtement des actions humaines, ni la misère ni la béatitude, ni la crainte ni l'amour de Dieu, ni sa justice ni sa miséricorde, ni l'ancien ni le nouveau Testament. Telle est l'ignorance que Jansénius attribue sans exception aux ministres de l'enseignement commun durant les cinq derniers siècles: pourrait-on peindre de beaucoup plus fortes couleurs celle des mahométans et des idolâtres?

Jansénius parle dans les termes les plus pompeux du siège apostolique et du souverain pontife, successeur du prince des apôtres, vicaire de Jésus-Christ, chef et pasteur de l'église universelle: mais il écrivait confidemment à ses amis, que le pouvoir *ultramontain est ce qu'il estimait la moindre chose.*

(1) Lib. Præm. c. 5.

(2) Ibid. c. 28.

Il déclare qu'il veut s'en tenir au jugement du pape; et il écrivait, que *ne pouvant espérer d'approbation pour son livre du côté des Alpes, il fallait pour réussir, former un fort parti*. Il prend Rome pour la règle de sa foi; et il témoignait, dans ses lettres, craindre fort qu'on ne lui fit à Rome le même tour qu'on y avait fait à tant d'autres, tels sans doute que Baïus, Calvin et Luther, si l'on éclatait avant que toute chose fût mûre et dans son temps. Voilà deux langages inconciliables, dont l'un est nécessairement faux. Reste à voir lequel des deux on peut raisonnablement réputer sincère, ou celui qui s'adressait hautement au public, ou celui qu'on tenait en secret avec des confidens. Une observation plus concluante encore, au moins contre la sincérité des premiers actes de Jansénius, c'est qu'en protestant à la tête de son ouvrage de rejeter, condamner et anathématiser tout ce que le saint siège rejette, condamne et anathématisé, il combattait les bulles émanées du saint siège contre Baïus. C'était visiblement dans ce dessein qu'il avait entrepris son ouvrage, s'il est vrai, comme on l'assure (1), qu'il l'intitula d'abord, *Apoloëie de Baïus*, et qu'il ne lui donna par la suite le titre d'*Augustinus*, qu'afin d'en couvrir les erreurs d'un nom respectable à toute l'église. Mais en changeant le titre de son livre, il n'en changea point la doctrine, qui n'est autre que celle de Baïus, pour ne rien dire de plus. Ici du moins le soupçon n'est pas téméraire, ou il en faut attribuer la témérité aux partisans même les plus zélés de Jansénius, qui l'ont cent fois comblé d'éloges, tant pour son attachement au baïanisme, que pour avoir méprisé les bulles fulminées contre ces erreurs. Il sentait si bien lui-même cette identité de doctrine, qu'il fit en sorte, comme il l'avait résolu mûrement, que son livre ne parût point de son vivant, afin de ne pas s'exposer à passer le reste de sa vie dans le trouble (2).

Peu de temps avant son trépas, il entreprit en-

(1) Tournel. de Grat. t. 1; | (2) Jans. lett. 15, 16, 21, p. 325. | 25, 53, 131.

core de gagner à son parti le célèbre Sylvius, persuadé que l'autorité de ce docteur entraînerait toute l'université de Douai, dont il était la plus brillante lumière. Mais le docte et pieux Sylvius, inviolablement attaché à la sainte église romaine, soumis de cœur et d'esprit aux bulles de Pie V et de Grégoire XIII, n'avait rien plus à cœur que de préserver sa compagnie des erreurs qu'elles avaient prosrites. Ce docteur zélé entreprit au contraire d'ouvrir les yeux à Jansénius; et il commençait à bien espérer, quand le prélat fut surpris par la mort (1). C'est pourquoi l'on peut, et par conséquent l'on doit réputer sincère, la lettre que Jansénius écrivit alors au pape, en ces termes édifians (2): Quelle chaire consulterons-nous, sinon celle où la perfidie n'a point d'accès? à quel juge nous en rapporterons-nous, sinon au lieutenant de celui qui est la voie, la vérité et la vie? Partout, sous sa conduite, on est à couvert de l'erreur; et Dieu ne permettra jamais qu'on s'égaré en suivant les pas de son vicaire. Ainsi tout ce que j'ai pensé, dit ou écrit dans ce labyrinthe hérissé de disputes, pour découvrir les véritables sentimens d'un maître aussi profond qu'Augustin, je le porte aux pieds de votre sainteté, approuvant, improuvant, avançant, rétractant, selon qu'il me sera prescrit par cette voie de tonnerre, qui sort de la nue lumineuse du siège apostolique.

Jansénius, dans l'article de son testament qui concerne l'impression de son livre, ajouta ces paroles, dont les premières étonneront un peu, après sa lettre qu'on vient de lire: Mon sentiment est que difficilement on y peut trouver quelque chose à changer. Si cependant le saint siège veut y faire quelque changement, je suis enfant d'obéissance, et enfant obéissant à l'église romaine, dans laquelle j'ai vécu jusqu'à la mort: c'est ma dernière volonté. Rien de plus satisfaisant encore que cet acte de

(1) Veritas et Æquit. Bull. Urb. VIII. (2) Pièce recouvrée par le prince de Condé, après la prise d'Ypres.



soumission , pris précisément en soi : mais quant à son préambule , quant à la prévention où y paraît l'auteur , qu'on pouvait difficilement trouver à changer dans un livre fait à dessein de justifier les nouveautés proscrites dans Baïus ; qu'en peut-on raisonnablement penser ? Quel étrange aveuglement la charité la plus circonspecte n'y trouvera-t-elle pas encore à déplorer ! Agitée par les terreurs du jugement suprême , par la perspective formidable de l'éternité , l'ame qui se voit tout à coup aux prises avec la mort et avec sa conscience , abjure l'idole à laquelle elle a sacrifié toute sa vie ; mais non pas sans regret , mais après avoir encore poussé quelques soupirs vers un objet idolâtré si long-temps. Cependant les dernières expressions ne laissant rien à désirer , les préventions anciennes pouvaient ne plus résider que dans l'esprit. Nous ne cherchons pas , à Dieu ne plaise ! à charger les personnes dont nous détestons les erreurs ; et nous concluons qu'on doit bien espérer du salut de Jansénius. Mais cette soumission tardive , cette pénitence faite au lit de la mort aura-t-elle en effet trouvé grâce devant Dieu ? C'est à Dieu seul qu'il appartient de pénétrer jusque-là.

Jansénius fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale , et ses disciples ornèrent son tombeau d'une épitaphe pompeuse , où , sans attendre le jugement apostolique auquel il s'était soumis , son livre était vanté comme un trésor inestimable dont il avait enrichi l'église. Mais l'église elle-même en ayant jugé tout autrement , et tout ce qu'il y avait de gens vertueux en place dans les Pays-Bas regardant ce tombeau comme une pierre d'achoppement pour les fidèles , il fut détruit , et l'épitaphe enlevée , à la réquisition du pape Alexandre VII , par les ordres du gouverneur de Flandre , et par les soins de François de Robles , successeur de Jansénius dans l'évêché d'Ypres. Depuis ce temps-là , Ypres , berceau du jansénisme , ne cessa point de se distinguer , entre les diocèses même de Flandre , par son horreur pour cette hérésie.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIÈME.

*Depuis la mort de Jansénius en 1638 , jusqu'à la
bulle donnée par Urbain VIII en 1642.*

L'ANNÉE 1638 fut malheureuse pour les deux coryphées de la nouvelle doctrine. L'un, frappé de peste, fut enlevé de ce monde à l'âge de cinquante-trois ans; et l'autre, trop connu enfin pour dogmatiser en paix, fut arrêté par ordre du roi, et emprisonné au château de Vincennes. Les partisans de l'abbé de Saint-Cyran n'ont pas manqué de crier à l'iniquité et à la tyrannie contre le cardinal de Richelieu, qu'ils accusent sans réflexion de n'avoir fait emprisonner leur chef, que parce qu'il avait opiné en faveur du mariage de Gaston de France avec Marguerite de Lorraine. C'est trop compter sur la crédulité ou l'ignorance du public, que de mettre en avant de pareilles faussetés. Il y avait plus de trois ans que le clergé de France avait prononcé, au mois de Juillet 1635, sur la nullité de ce mariage, quand l'abbé de Saint-Cyran fut arrêté; et il y avait deux ans que Louis XIII avait promis d'agréer ce qu'avait fait le prince son frère, pourvu qu'il persévérât dans la volonté de s'unir avec la princesse de Lorraine. Les esprits alors étaient donc

bien calmés au sujet de cette affaire. Et par quelle étrange raison le cardinal de Richelieu , si jaloux de son autorité , si impatient de la contradiction , si prompt dans sa vengeance , aurait-il tardé si longtemps à la faire éclater ? Jusques à quand contredira-t-on toutes les vraisemblances , et l'évidence même , les dates les plus sûres et les plus précises , les monumens enfin les plus authentiques ? Le roi , dans la commission qu'il donna pour informer , parle du coupable , à peu près comme d'un hérétique notoire : la seule manière dont l'on procéda contre lui , annonçait le même crime. La duchesse d'Aiguillon ayant sollicité la délivrance du prisonnier , le cardinal ministre lui répondit que l'Allemagne et la France seraient encore toutes catholiques , si , comme il en usait avec du Verger , on avait mis de bonne heure Luther et Calvin en lieu sûr. Il est Basque , ajouta-t-il au père Joseph ; il a les entrailles ardentes , et des vapeurs qu'elles portent à sa tête , il se forme des imaginations extravagantes , qu'il érige en dogmes et en oracles. Enfin le prisonnier lui-même a démenti ses apologistes sur la cause de sa prison , en écrivant qu'il n'était emprisonné que pour avoir suivi exactement la théologie de sainte Thérèse (1) ; ce qui signifie assez clairement que c'était pour cause de religion , et pour un fanatisme qu'il tâchait de faire retomber sur cette sainte.

Laubardemont , conseiller d'état , chargé de faire les informations , entendit un grand nombre de témoins , la plupart aussi distingués par leur rang que par leurs qualités personnelles. Nous avons encore les dépositions de mademoiselle Aquaviva , fille du duc d'Atrey , de MM. Vitton , aumônier du roi , Port-Moran , abbé de Pleneselvé , Vigier , supérieur de la doctrine chrétienne , de l'abbé régulier des Prières , de l'abbé Caulet , bien différent alors de ce qu'il fut sur le siège de Pamiers , de l'avocat Tardif , intime ami de l'accusé , et de beaucoup

(1) Lettr. Spirit. 23.

D'autres ; à quoi il faut ajouter les déclarations de saint Vincent de Paul, du pieux père de Condren, de l'évêque de Langres et de l'archevêque de Sens, M. de Bellegarde, qui refusèrent de comparaitre devant un juge laïque, mais qui donnèrent leurs dépositions par écrit au cardinal ministre. Que les sectateurs de Saint-Cyran et de ses erreurs aient refusé à tant de personnes respectables jusqu'aux premiers sentimens de la probité ; c'est ce qu'ont fait les sectaires de tous les temps, et ce qui ne peut faire d'impression que sur leurs fauteurs. Et quelles qualités faudrait-il à un témoin, pour être écouté dans leur cause ? Ils n'en admettront jamais aucun, qui ne soit imbu des mêmes préventions et des mêmes erreurs qu'eux. Mais on ne parle ici que pour des catholiques, à qui un témoignage, pour être sorti d'une bouche hérétique, n'en serait pas plus croyable.

On n'étalera point ici la longue suite des dépositions faites contre l'abbé de Saint-Cyran. Ceux qui ont intérêt à les connaître, peuvent recourir aux pièces originales. Encore une fois, nous ne nous complaisons point à couvrir d'un opprobre inutile, des hommes qui ne sont nos ennemis qu'autant qu'ils le sont de l'église. Et plutôt à Dieu qu'il nous fût sagement possible de tirer le rideau sur tout ce qui les humilie ! Mais les apparences de la sainteté dans les séducteurs de tous les temps ont si fort contribué aux progrès de la séduction, et les derniers novateurs ont une habileté si particulière à rajeunir ce vieux stratagème, qu'il faut au moins les démasquer en partie, pour que les simples, si multipliés en ce genre, n'aient point à combattre une tentation qui passe leurs forces. En général, ce qui résulte de ces dépositions, c'est que l'abbé de Saint-Cyran était un homme rempli de lui-même, d'un orgueil et d'une présomption insupportable ; qu'il préférerait ses conceptions particulières à l'enseignement de tous les docteurs et de tous les pasteurs, dont il ne parlait qu'avec aigreur et

mépris ; qu'il touchait audacieusement aux points de croyance et d'observance le plus universellement révérez ; qu'il était plus prévenu en faveur des sentimens de Calvin , que pour les jugemens de l'église , laquelle il qualifiait en termes formels , d'adultère prostituée à l'erreur.

M. de Lescot , chanoine de l'église de Paris , et depuis évêque de Chartres , ayant été commis par son archevêque pour interroger l'accusé sur les informations ; celui-ci se défendit d'une manière si odieuse , et en particulier avec tant de mauvaise foi , que le commissaire qui en avait eu assez bonne opinion jusque-là , ne le croyant coupable que de quelque indiscretion , pensa depuis tout différemment. Il lui entendit nier hardiment les choses les mieux attestées et les plus évidentes , accumuler mensonges sur mensonges , et cela sous serment , dans un interrogatoire juridique : il suivit à la lettre ce qu'il avait tant de fois répété à ses amis , qu'il nierait tout , si l'on venait à révéler ce qu'il avait dit. Il possédait parfaitement les deux langages du parti , parlant à cœur ouvert avec ses adeptes , et ne proférant que des énigmes , ou des équivoques , en présence de ses juges , qu'il comparait aux Juifs , par l'abus de ces paroles de l'écriture : *Occultè propter metum Judæorum*. Saint Vincent de Paul atteste en termes exprès avoir ouï dire lui-même à l'abbé de Saint-Cyran , que *s'il avait dit des vérités dans une chambre à des personnes qui en seraient capables , passant dans une autre où il en trouverait d'autres qui ne le seraient pas , il leur dirait le contraire ; que notre Seigneur en usait de la sorte , et recommandait qu'on fît de même* (1).

On en vint à ses propres lettres qui étaient des témoins irrécusables , et à vrai dire , un peu embarrassans. Voyons comment il se tirait de ces pas difficiles. Interrogé pourquoi il avait représenté ,

(1) L'Éducation de l'abbé de Prières , publiée en 1655 par Prévile. Lett. de M. Vincent à M. d'Origny , du 10 Sept. 1648.

comme abusif, à la sœur de Puylaurens, certain point de doctrine qui concernait la confession, et qui s'enseignait dans toutes les écoles catholiques; il commença par nier le fait. Réduit à reconnaître la vérité, qu'on lui montra claire comme le jour, il répliqua qu'on soutenait dans la théorie bien des choses dont on pratiquait le contraire; qu'il désirait par une première intention le rétablissement de la pénitence ancienne, quoiqu'il s'en départit par une seconde intention, et par un accommodement à la disposition des hommes; en sorte que, selon le premier dessein qui est le meilleur, ce rétablissement est un abus, et suivant le second, c'est un bon usage de la charité, et une excellente condescendance. Comme il avait répondu que sa pensée avait été mal prise par la sœur de Puylaurens, on lui représenta qu'il avait dû la redresser: sur quoi il répondit qu'il faisait profession de tolérer beaucoup de choses, contre l'opinion qu'on avait qu'il était trop sévère. Quand on lui reprocha les erreurs manifestes qu'il avait avancées, et la manière indigne dont il avait parlé du concile de Trente; il répliqua, tantôt qu'il avait usé d'un excès de paroles, tantôt qu'il avait parlé par catachrèse; et pour le coup disant vrai, il ajouta que cette figure de catachrèse, qui est un abus de paroles, lui était des plus familières, sans qu'il eût par-là aucun dessein de blesser la vérité; qu'au reste s'il lui était échappé quelque chose de trop fort, on devait l'attribuer à sa complexion, et pardonner à un homme qui avait un peu de chaleur (1). Ainsi confirma-t-il ce qu'avait dit Richelieu, du Basque à la tête exaltée par ses chaudes entrailles.

Enfin comme il avait écrit à saint Vincent, on ne sait trop à quel propos, qu'il lui avait rendu service dans un procès contre le jugement de sa conscience; le grand vicaire qui l'interrogeait lui demanda comment il avait pu tenir une pareille

(1) Mém, chron. et dogm. an. 1638.

conduite, puisqu'il n'est jamais permis de solliciter, ni de soutenir une mauvaise affaire. Il répondit qu'il l'avait fait par dispense, *dispensatorie*, comme s'exprime saint Bernard pour un cas semblable. Chacun peut sans le secours des commentaires, faire ses réflexions sur de pareilles défenses. Les réponses données à ces objections par ses apologistes, font également pitié à tout homme qui n'a pas leurs préjugés.

Ils n'ont pas laissé de crier à l'abus d'autorité, à l'iniquité, à l'omission des formes accoutumées, dans la procédure de Saint-Cyran, parce qu'à la sollicitation de ses protecteurs, on lui avait épargné la honte de la confrontation et d'un jugement définitif; c'est-à-dire qu'on a fait un crime au gouvernement, de sa propre indulgence, et d'une indulgence mendiée par les ingrats qui la diffament. Mais sur l'échantillon qu'on a vu des charges et des défenses, qui ne sent pas quel anrait été le jugement? A la mort du cardinal de Richelieu, Chavigny, secrétaire d'état, et Molé, premier président, obtinrent la liberté du prisonnier, à condition qu'on n'entendrait plus parler de lui. Trop heureux de se tirer après cinq ans du donjon funeste, il ne demanda point de réparation, quoiqu'il eût l'exemple de bien d'autres, qui exigèrent qu'on rendit justice à leur innocence opprimée par un ministre tout-puissant. Il mourut dans l'année de sa délivrance, et fut érigé en saint par le parti: tant le seul titre de chef y peut tenir lieu de vertu.

Ce n'est pas ainsi que le saint fondateur de la mission, après avoir rompu hautement avec ce dangereux ami, méritait, sans l'ambitionner, d'être inscrit au nombre des saints par la véritable église de Jesus-Christ. La charité, reine des vertus, le fit canoniser de son vivant, par la voix de trois grandes provinces, dont il fut le sauveur. Prodige à peine croyable, dont toutes les histoires anciennes ne fournissent pas un exemple, et qui passerait pour fabuleux, si nous ne touchions au temps où

il s'est opéré, et si le souvenir n'en était encore tout frais dans ces provinces. Un seul homme, un prêtre pauvre, sans naissance et sans puissance, aussi-bien que sans fortune, a fait ce qui passait les forces des plus puissans princes. Parmi les terreurs et les horreurs d'une guerre barbare, au sein de la violence et du brigandage, toutes les œuvres de la miséricorde, tant spirituelle que corporelle, se sont exercées avec ordre, avec intelligence, avec courage, et même avec sûreté, non pas seulement envers quelques personnes particulières, mais à l'égard des peuples entiers, non pas en quelque rencontre passagère, mais durant une longue suite d'années; et pendant tout ce temps-là, on vit triompher la charité, dans les lieux même où la justice n'avait plus de pouvoir, où l'autorité légitime était méconnue, et toutes les lois foulées aux pieds.

Ce fut dans le cours de l'année 1639, que Vincent eut le premier avis de l'état déplorable où se trouvait la Lorraine (1). Ayant aussitôt recueilli quelques aumônes, auxquelles il contribua de tout ce qui excédait le plus étroit nécessaire de sa communauté, il les envoya distribuer par ses missionnaires. Mais bientôt après cette première aumône, qui fut aussitôt épuisée qu'envoyée, quelques-uns de ceux qui l'avaient portée, vinrent lui faire le tableau de la misère affreuse qu'ils avaient vue de leurs propres yeux. Dans les villes, et les meilleures villes, aussi-bien que dans les campagnes, il y avait des personnes de toutes conditions réduites à la dernière indigence, au point qu'il se trouva des mères poussées par une faim dégénérée en rage à manger leurs propres enfans. Quantité de jeunes personnes, et même de condition distinguée, épiaient l'occasion de racheter leur vie, ou plutôt de différer leur mort, en s'abandonnant au dernier déshonneur. Les religieuses les plus réformées

(1) Abel. Vie de S. Vinc. l. 1, c. 35, l. 2, c. 11.

rompaient leur clôture , pour aller chercher du pain , au péril de leur vertu. Grand nombre de curés , après s'être épuisés en soulageant leurs paroissiens , n'avaient plus un morceau de pain pour eux-mêmes. L'on en vit un , à une demi-lieue de la ville de Saint-Mihel , réduit à tirer la charrue , attelé avec ses paroissiens , à la place des animaux de labourage. Ceux des ecclésiastiques , des nobles et des bons bourgeois qui avaient plus de ressource , abandonnaient le pays pour aller prolonger ailleurs leur malheureuse existence , qu'ils ne pouvaient plus soutenir dans leurs propres foyers. Toutes les bonnes maisons étaient désertes , et les autres si délabrées , que les loups , très-multipliés dans cette province couverte de forêts , entraient de nuit dans les villes et dans les maisons , et y enlevèrent des enfans et des femmes. Ils dévoraient même en plein jour , et à la vue du monde , ceux qu'ils trouvaient tant soit peu écartés. Le fléau de la famine s'était étendu aux bêtes sauvages , privées par les hommes de leur pâture naturelle : il ne mourait pas un cheval , de quelque maladie que ce pût être , qu'ils ne l'enlevassent incontinent par morceaux pour le dévorer. Les bêtes venimeuses ne faisaient pas horreur. Une femme restée veuve avec trois enfans , prit sans hésiter une grande couleuvre , et la mit rôtir à la hâte sur quelques charbons , pour satisfaire à l'empressement de ces petits affamés.

Un des pères de la mission , envoyé par son supérieur , lui manda , aussitôt après son arrivée dans le premier endroit , les détails suivans (1) : Je trouve une si grande quantité de pauvres , qu'il m'est impossible de donner à tous. Il y en a plus de trois cents dans un grand besoin , et plus de cent autres au dernier point de la misère. Monsieur , je vous le dis avec la plus exacte vérité , il y en a plus de cent qui semblent des squelettes couverts de peau , et si affreux , que , si Notre-Seigneur ne me forti-

(1) Vie de S. Vincent , l. 2 , c. 11.

fait, je n'oserais les regarder. Ils ont la peau comme un marbre brut, et tellement retirée, que les dents leur paraissent toutes sèches et découvertes jusqu'à la racine; ils ont les yeux et le visage horriblement refrognés. C'est la chose la plus hideuse qu'on puisse jamais voir. Ils cherchent dans les champs, des racines qu'ils font cuire à demi, et s'empressent d'avalier. Il y a plusieurs demoiselles qui périssent de faim, et il y en a de jeunes pour qui je tremble que le désespoir ne les précipite dans un malheur encore tout autrement à craindre. A la dernière distribution du pain que nous avons faite, il s'est trouvé onze cent trente-deux pauvres, sans les malades qui sont en grand nombre, et à qui nous fournissons, avec les remèdes, la nourriture qui leur convient. Outre les pauvres mendiants, la plus grande partie des bourgeois, et plus encore de la noblesse, souffre de la faim ce qu'on ne peut exprimer, pas même imaginer; ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'ils n'osent demander. Il en est qui mourraient plutôt. J'ai parlé moi-même à quelques-uns, qui ne font que pleurer inconsolablement.

Dans les meilleures villes, à Metz en particulier; où les malheureux accouraient de toute part, la misère était à son comble. Le nombre des indigens qui n'avaient ni feu ni lieu, était si grand au dedans et au dehors de la ville, qu'il s'en rencontrait quelquefois aux portes jusqu'à quatre et cinq mille, de tout âge et de tout sexe; et le matin, on y en trouvait ordinairement dix ou douze de morts. Mais quel danger pour les jeunes personnes, dont la vertu, dans cette affreuse position, avait à se défendre contre tant d'ennemis à la fois!

Cette perspective enflammant la charité de Vincent, il en fit passer les ardeurs dans l'âme de plusieurs personnes de condition de l'un et l'autre sexe; et la résolution fut prise de soulager ce malheureux peuple, à quelque prix que ce pût être. Ces généreux fidèles fournirent d'abord des sommes

considérables , que le saint fit aussitôt partir pour être distribuées , selon que les besoins seraient plus pressans. Mais elles furent aussitôt consommées ; et ces largesses réitérées à bien des reprises , loin de mettre fin à la misère , ne parurent se faire qu'à pure perte. Une charité moindre que celle de Vincent eût perdu courage , et regardé son entreprise comme impossible. Mais que ne peut un cœur enflammé du divin amour ! La difficulté ne fit que redoubler son courage ; sa magnanimité le rendit comme tout-puissant ; et le ciel donna tant de vertu à ses exhortations enflammées , lui fit prendre un tel ascendant sur les cœurs tant soit peu disposés à la miséricorde , qu'il procura près de seize cent mille livres d'aumônes à la seule province de Lorraine , durant le cours de cette calamité.

Un frère de la mission a fait lui seul cinquante-trois voyages dans cette province , pour y porter en or , tantôt vingt mille , tantôt vingt-cinq et trente mille francs. Et ce qui est vraiment prodigieux , ce qu'on doit regarder comme un miracle , au moins de providence et de protection sur cette bonne œuvre , c'est que le porteur ayant fait plusieurs de ses voyages au travers des armées , et des soldats débandés qui couraient tout le pays , au milieu des troupes de voleurs qu'il rencontra souvent , jamais il ne fut ni volé , ni arrêté , et toujours il arriva heureusement à son terme. Traversant assez souvent des forêts remplies de ces brigands , sitôt qu'il les apercevait , ou les entendait , il jetait dans la boue , ou dans quelque hallier , l'argent qu'il portait dans une besace rapiécée , à la façon des gueux ; puis s'en allait droit à eux , avec un air d'assurance. Ils le fouillaient quelquefois ; mais ne lui trouvant rien , ils le laissaient aller ; et quand ils étaient écartés , il retournait prendre sa besace. Il découvrit un jour des Croates dans une grande campagne ; il n'eut que le temps de mettre sa besace dans quelques touffes d'herbes , et il eut encore le bonheur de la sauver. Il est arrivé plusieurs fois , que s'étant joint à des

convois escortés, les escortes furent battues, les convois enlevés, et le frère trouva toujours moyen de s'échapper avec son argent. D'autres fois encore, faisant voyage avec plusieurs particuliers, et s'en séparant tout à coup comme par inspiration, la compagnie tombait entre les mains des brigands qui la déponillaient, et le frère ne faisait aucune mauvaise rencontre. Enfin les aventures de cet heureux porteur devinrent si fameuses, que la reine mère les voulut entendre de sa bouche; et plusieurs fois elle prit plaisir à lui faire répéter les ruses innocentes dont il se servait; mais toujours il protesta que sa bonne fortune était le fruit des prières et des vertus de son supérieur.

Qui pourrait dire toutes les œuvres de miséricorde que le saint exerçait par les mains de tant d'autres missionnaires animés de son esprit! Tous les jours, et dans tous les lieux où régnait la misère, on distribuait du pain et du potage à chacun des pauvres, en prenant un soin tout particulier des malades. On retira ceux-ci des rues où ils languissaient, étendus par terre en grand nombre, et on les répartit en différentes maisons, où on leur administrait les remèdes et les alimens convenables. Les missionnaires déjà établis à Toul, en logèrent jusqu'à soixante dans leur propre maison; ils recueillirent encore plusieurs soldats blessés ou malades qui revenaient de l'armée (1). A Verdun, ils avaient à soulager habituellement cinq à six cents personnes, et pour le moins quatre cents, auxquels ils fournissaient le pain chaque jour. Ils donnaient du potage et de la viande à cinquante ou soixante malades, et à quelques-uns de l'argent pour des besoins particuliers. Ils soutenaient environ trente pauvres honnêtes, ils faisaient l'aumône en argent à quantité de pauvres gens de la campagne, et à d'autres passans à qui l'on donnait du pain à toute heure. Ils en habillaient plusieurs qui étaient réduits à une

(1) Certificat du chap. 11 de Toul. Vie de S. Vinc. L. 2, p. 375.

hontense nudité, et fournissaient des chaussures à ceux qui en avaient le plus de besoin. C'était la même chose à peu près dans toutes les villes, dont les meilleures ne différaient des autres, que par un plus grand nombre de pauvres honteux. Il s'en trouvait jusque parmi les personnes les plus qualifiées, ecclésiastiques et séculiers. A ceux-ci l'on donnait, outre la nourriture, un certain argent par mois, suivant la condition d'un chacun. Il fallait encore prendre un soin particulier d'une quantité de nourrices, à qui l'on donnait de la farine et quelque argent. Les malades et les blessés, dont on payait les chirurgiens et les remèdes, étaient une source nouvelle de dépense en argent, quoique les missionnaires en pansassent eux-mêmes un grand nombre. L'article du linge coûtait encore davantage. Il fut tel jour, où l'on fournit sept douzaines de chemises aux seuls pauvres de la ville de Nancy, en reprenant les haillons qui leur en tenaient lieu, afin de les blanchir et de les raccommoder pour d'autres, ou de les employer au pansement des blessures. On distribuait aux maisons religieuses des pièces entières d'étoffes, dont elles faisaient elles-mêmes leurs habits; on fournissait à quelques-uns jusqu'à des souliers, tant leur misère était extrême. Ainsi fit-on subsister toutes les communautés régulières, tant d'hommes que de filles, auxquelles on donnait encore en argent, à l'une trois et quatre cents livres par quartier, et à certaines jusqu'à six cents. Et ces distributions en vivres, en argent, en habits, se firent pendant neuf à dix années, non-seulement en Lorraine, mais dans les villes d'Artois, nouvellement conquises et toutes ruinées. Les missionnaires parcouraient le pays, accompagnés des curés qui connaissaient mieux l'état des familles; et à chaque voyage, on revêtait ordinairement une centaine de personnes de tout sexe et de toute condition. Il y eut quatorze mille aunes d'étoffes de toute espèce employées à cet usage. La reine mère de Louis XIV, fut si touchée de

de ce qu'on lui rapporta de la nudité de ces pauvres peuples, qu'outre ses immenses largesses pécuniaires, elle leur envoya toutes ses tapisseries et ses tentures de deuil, après la mort du roi son époux. Elle fut imitée par la duchesse d'Aiguillon.

Jusqu'ici saint Vincent, fixé à Paris pour multiplier les secours à leur source, et les faire couler plus abondamment à leur destination, n'avait rempli que les fonctions de la tête, ou du cœur, qui donnent le mouvement à tous les membres. Mais la continuité de la guerre et de la misère dans des provinces ruinées sans ressource, ayant réduit enfin une grande partie des habitans à les abandonner, et à venir se jeter entre ses bras à Paris, il les reçut avec une affection paternelle, sans jamais rebuter personne; et avec une édification toute nouvelle, il fit immédiatement par lui-même ce qu'il faisait depuis si long-temps par ses disciples. Il leur fournit le logement, la nourriture et les habits, pendant huit ans que durèrent les émigrations. Il procurait des outils et du travail, ou des places de domestiques, aux gens du commun. Il se réservait de pourvoir à la sûreté des jeunes personnes du sexe, dont la vertu se trouvait exposée; il chargea expressément les missionnaires de lui amener toutes celles qui voudraient et ne pouvaient autrement préserver leur pudeur. Ils en amenèrent en effet, et à plusieurs reprises, des troupes de cent cinquante et soixante, qu'ils défrayaient pendant tout le chemin, sans compter grand nombre de petits orphelins qui accompagnaient leurs sœurs. Les garçons étaient reçus à Saint-Lazare, jusqu'à ce qu'on les pût mettre en condition. Madame le Gras logeait les filles dans sa maison, où toutes les familles de Paris, averties par les dames de charité, venaient choisir des femmes de chambre et des servantes.

Ce qu'il y avait de plus embarrassant, c'étaient les personnes de condition, de qualité même, et des familles entières qui n'étaient point accoutumées à gagner leur vie, moins encore à mendier.

Rien ne fit obstacle à la charité du saint. Il entreprit de les entretenir, non des aumônes recueillies pour la province, et qui allèrent toujours exactement à leur destination; mais au moyen d'une association de plusieurs personnes de marque, à qui le vertueux baron de Renti servit principalement de modèle: tous les premiers dimanches du mois, ils s'assembloient à Saint-Lazare, où ils se cotisoient, à l'exemple du saint, pour faire ensemble une somme suffisante à l'entretien de cette pauvre noblesse, à qui l'on en faisait la distribution dans le mois, selon le nombre de personnes et le rang des familles. Outre cela, ces pieux associés les allaient visiter les unes après les autres, pour en tirer tout le secret de leur misère, pour les rassurer, pour les consoler; et toujours ils leur donnaient de nouveaux témoignages d'estime et de considération, ainsi que de persévérance dans le dessein de les obliger. Quantité de gentilshommes et de seigneurs anglais, expatriés pour la foi catholique, s'étaient encore réfugiés à Paris dans ces conjonctures: l'immense charité de Vincent les joignit aux Lorrains, et fit agréer sa résolution au reste des associés; ce qui fit durer cette association, et la plupart des bonnes œuvres pendant vingt ans, c'est-à-dire jusqu'au terme à peu près de la vie du saint.

Animé par les obstacles, bien loin d'en être découragé, il se fit encore amener de Lorraine à Paris, une communauté de quatorze religieuses bénédictines, qui, au moment de mourir de faim dans leur monastère de Rambervillers, étaient allées en vain chercher leur subsistance à Saint-Michel. Il les soutint pour un temps, avec l'assistance des dames de la charité; après quoi la Providence venant avec éclat au secours de ces dignes filles de saint Benoît, elles firent un établissement avantageux dans le faubourg Saint-Germain, où, sous le titre de religieuses du Saint-Sacrement, elles en instituèrent l'adoration perpétuelle, et formèrent

nné congrégation fervente, qui de la misère publique fit le sujet d'un nouveau triomphe pour la religion.

Le Seigneur cependant ne manqua pas d'éprouver la foi de son serviteur. Assez souvent les fonds des pieux associés se trouvaient courts pour tant d'œuvres dispendieuses ; et Vincent était réduit à suppléer des fonds de sa maison, quelquefois au delà de son pouvoir. Une fois entr'autres, après la cotisation de tous les associés, il s'en fallait deux cents francs que la somme nécessaire pour le moment ne fût complète. Le saint appela le procureur de sa maison ; et le prenant à l'écart, il lui demanda combien il avait d'argent. Il répondit qu'il n'avait que cinquante écus pour pourvoir à la subsistance de la communauté, qui était pour lors extraordinairement nombreuse. Eh quoi ! n'y a-t-il que cela d'argent dans toute la maison, reprend le supérieur ? Non, monsieur, répond le procureur, il n'y a que cinquante écus en tout. N'importe, lui dit le saint, je vous prie de me les apporter ; et les ayant reçus, il les donna pour remplir à peu près ce qui manquait à la somme incomplète ; aimant mieux emprunter, ou souffrir avec les siens, que de laisser languir la pauvre noblesse. Mais l'un des associés, qui avait prêté l'oreille à cet entretien, et qui en fut pénétré jusqu'au fond du cœur, fit parvenir le lendemain un sac de mille francs à la maison de Saint-Lazare. Une autre fois qu'il manquait une somme de trois cents livres, le saint la fournit sur le champ, des deniers qu'on lui avait donnés à lui-même, pour changer son cheval qui était ruiné et s'abattait journellement sous lui, au risque de le faire périr.

La Lorraine ne fut pas le seul théâtre, ou pour mieux dire, le seul champ de triomphe de la charité merveilleuse de Vincent. La guerre et la misère s'étendant en Champagne et en Picardie, ces deux grandes provinces tombèrent dans un état qui exciterait une horreur encore toute nouvelle, si nous ne craignons de trop peiner les âmes sensibles par

la continuité de ces lugubres tableaux. Qui soutiendrait, par exemple, la peinture circonstanciée des soldats laissés en arrière dans les marches, languissans de faim et de maladie, faisant effort pour se traîner, tombant dans les boues et les fossés, où ils expiraient privés de tout soulagement? D'une troupe de quatre cents pauvres malades arrivés à Saint-Quentin, et dont la moitié fut exclue de la ville, où il y avait déjà sept ou huit mille familles, et qui périrent successivement dans ce cruel abandon? De six cents personnes, qui près de Guise se jetèrent sur les cadavres des chevaux et des chiens, après que les loups en avaient fait leur curée? Des troupes sans nombre d'hommes, de femmes et d'enfans, errans comme des bêtes fauves dans les prés et les bois, broutant l'herbe, rongant l'écorce des arbres, avalant la terre et les haillons même qui les couvraient? Quelques-uns enfin se mangèrent les bras, puis moururent dans la rage et le désespoir. Passons vite aux prodiges de charité qui mirent fin à ces horreurs.

Ces malheureux furent nourris, et même si largement d'abord, que plusieurs en furent étouffés. Ceux qui restaient nus dans les caves ou les fumiers, d'où la honte les empêchait de sortir, reçurent des vêtemens; tous les malades, après quelque temps d'expérience, recouvrèrent la santé, à l'exception d'un assez petit nombre, qui avait déjà la mort dans le sein quand on les découvrit. On répara et on reconstruisit les maisons, on donna des outils aux ouvriers, des rouets et du chanvre aux femmes, des instrumens de labourage aux cultivateurs; et des grains pour ensemençer leurs terres. Les paroisses abandonnées, dont les curés étaient morts ou moribonds, et dans le diocèse de Laon, il y en avait une centaine où il ne se faisait plus aucun exercice de religion; toutes ces églises renversées et dépouillées, furent rétablies et pourvues de tout ce qui était nécessaire pour le service divin. On mit des desservans dans les lieux destitués de pas-

teurs, et l'on fournit régulièrement à leur subsistance. Ces distributions emportèrent assez longtemps, dix, douze, et jusqu'à seize mille livres par mois, sans que la source en tarit un moment. La charité ne cessa qu'avec la calamité; et le saint instituteur de la mission fut, aussi réellement qu'autrefois Joseph, le sauveur des peuples et des provinces. Parmi tout ce qu'on appelle héros, ou grands hommes, en est-il un seul qui ait mieux mérité du genre humain que ce pauvre prêtre? Mais ce sont les héros qui font le malheur des peuples; et les hommes tels que ce pauvre vertueux, en sont les libérateurs. A qui donc élèvera-t-on plus justement des statues? Et si celle de Vincent de Paul, aussi grand homme que grand saint, n'était pas érigée sur nos autels, serait-il parmi nos monumens nationaux un lieu assez éminent pour la placer comme elle le mérite?

Si l'homme de Dieu était si sensible aux calamités temporelles, il ressentait encore plus vivement le mauvais état des âmes abandonnées de leurs pasteurs, et privées de presque tous les secours de religion. Il recommandait sur toutes choses de réconcilier ces malheureux avec Dieu, de les faire approcher des sacremens, de leur apprendre à chercher leur consolation dans leur foi. Pour ce qui est des infortunés qui se réfugiaient à Paris, il prenait connaissance par lui-même de l'état de leur conscience, et les disposait à une bonne confession. Il leur fit faire des missions en règle, dans l'église du village de la Chapelle, pour le temps de Pâques. Aussi les ramenait-il à Dieu par les voies pratiquées de tout temps dans l'église. Tandis que les novateurs, dont il s'était séparé avec éclat, raisonnaient à perte d'haleine sur la grâce et la charité, faisaient des théologiennes dans les cloîtres et les hôpitaux; il réduisait en pratique leurs spéculations oiseuses, pour ne rien dire de plus, et ne s'occupait des personnes du sexe que pour mettre leur vertu à couvert.

Extraordinairement ému des crimes causés par la

guerre, des vols et des assassinats, des blasphèmes et des sacrilèges, de la profanation des choses les plus saintes, ajoutée à la ruine des familles et à la désolation des provinces, il prit une résolution qui fit l'admiration, et en même temps l'effroi de toute la cour. Mais ce qui aurait perdu le plus privilégié des favoris, réussit au saint. Le cardinal de Richelieu lui témoignant de la bienveillance, il en voulut tirer parti contre la calamité publique. Sans daigner faire attention à ce qu'il risquait pour lui-même, il l'alla trouver, il lui exposa les malheurs du pauvre peuple, et tous les désordres causés par la guerre; puis se jetant à ses pieds: Monseigneur, lui dit-il les larmes aux yeux, donnez-nous la paix; ayez pitié de nous et de nos malheureux concitoyens; donnez la paix à la France et à ses provinces désespérées. Ce fier ministre, loin de prendre l'avis en mauvaise part, parut attendri, et répondit qu'il s'emploierait de son mieux à procurer la paix; s'excusant, en quelque sorte, pour les lenteurs, sur ce que la chose ne dépendait pas de lui seul.

Parmi tant de services rendus à la patrie et à l'humanité, combien l'immense charité de Vincent n'en rendait-elle pas en même temps et immédiatement à la religion, par les exercices divers qui faisaient la fin de son institut? Avant qu'il eût institué sa congrégation, il avait déjà passé huit ans à faire des missions en différens diocèses. Depuis cette institution, jusqu'à l'an 1632, que Saint-Lazare en devint le chef-lieu, il fit par lui, ou par les siens, cent quarante missions; et de là jusqu'à sa mort, la seule maison de Saint-Lazare en a fait près de sept cents, qu'il a toutes dirigées, et dans plusieurs desquelles il a travaillé en personne. A quoi, si l'on ajoute toutes celles qui ont été faites par les autres maisons établies en plus de vingt-cinq diocèses, tant en France que dans les autres états; qui pourra dire tous les fruits de salut que cet homme apostolique a produits dans tout le monde chrétien, et

jusque dans les terres-infidèles ! Combien de personnes tirées de l'ignorance damnable où elles étaient des premières vérités du christianisme ? Combien d'autres arrachées au crime, où elles croupissaient depuis quinze et vingt ans ? Combien de sacrilèges en matière de sacrement, réparés par de bonnes confessions générales ? Què d'usures abolies, que de restitutions faites, que d'inimitiés déracinées, que de concubinages rompus, que de scandales réparés, que de vertus mises en usage, ou du moins que d'énormes offenses de Dieu arrêtées pour un temps ? Or en cela seul, le vrai zèle, tout zèle qui ne tient pas à l'orgueil pharisaïque, trouve un ample dédommagement de ses travaux.

Quels furent-ils néanmoins ces travaux, et quel fut le courage communiqué par Vincent à ses disciples pour les supporter, dans la campagne de Rome, par exemple, où les pâtres qui l'habitaient seuls avec leurs troupeaux, passaient des cinq et six mois sans entendre parler de sacremens, et sans presque jamais entendre la messe ? Il y avait parmi eux une ignorance si profonde, que la plupart ne savaient pas le symbole des apôtres. Cependant il était impossible de les rassembler dans aucune église. Il n'est point d'obstacles que la charité ne surmonte. Les missionnaires se répandirent dans ces campagnes désertes, et ils se rendaient sur le soir dans chacune des cabanes où les pâtres venaient passer la nuit, la passaient avec eux sur quelques toisons, et souvent sur la terre nue, leur faisaient faire la prière du soir, les instruisaient des vérités de la foi, les préparaient à faire une bonne confession ; puis les rassemblaient tous un jour de fête dans quelque chapelle du voisinage, où l'on célébrait la messe, on faisait une exhortation touchante, et on leur donnait la communion. Ils se transportèrent pour les mêmes exercices, jusque dans les détroits les plus sauvages de l'Apennin. Les diocèses de Viterbe, de Palestine, et tous les lieux voisins, l'état de Gènes, le Piémont, l'île presque barbare de

Corse , où la vengeance homicide , si commune en Italie , semblait avoir établi le siège de son empire , recueillirent avec une égale abondance les fruits d'une même charité , tout le temps que vécut le saint instituteur de la mission.

Mais tandis que la Providence fournissait tant de secours à l'église , pour ranimer la foi , et faire reflourir les mœurs dans ses anciennes possessions ; l'enfer de son côté s'efforçait de s'attacher par des noeuds toujours plus étroits ce qu'il avait autrefois envahi. Docile à ses suggestions , Cyrille-Lucar , patriarche de Constantinople , peu satisfait du schisme et de la servitude où gémissait la Grèce sa patrie , sous le joug des infidèles , tenta de l'engager encore dans les erreurs et les impiétés des sectaires du Nord.

Cet esprit versatile , qui paraît n'avoir tenu à aucun principe de foi , prit naissance dans l'île de Candie , d'où il alla faire ses études à Venise et à Padoue. Il voyagea peu après en Allemagne , et contracta des liaisons étroites avec les protestans , qui saisirent avidement cette occasion , pour introduire leur doctrine en Grèce. Il reçut toutes les impressions qu'on voulut lui donner ; il promit d'en faire bon usage , de ruser et de dissimuler , jusqu'à ce qu'il pût se déclarer avec avantage. Il n'y avait rien dans ses promesses , qui passât la capacité de ce grec , l'un des plus consommés dans l'art de fourber et de cabaler. De retour en Orient , il fut fait prêtre et archimandrite , par le crédit de l'un de ses parens qui était protosynelle d'Alexandrie , et qui en devint patriarche. Il voyagea depuis en Lithuanie , où continuant ses liaisons avec ces hérétiques , et inquiet à ce sujet , il donna sans difficulté une confession de foi conforme à la doctrine de l'église romaine , sur les points controversés entre les protestans et les catholiques. Parvenu dans la suite au patriarcat de Constantinople , après avoir été quelque temps lui-même patriarche d'Alexandrie , il se crut suffisamment accrédité pour enseigner la

doctrine protestante à ses ouailles. Cependant les évêques et les prêtres grecs réclamèrent unanimement, et firent tant de bruit, qu'il fut exilé à Rhodes. L'évêque d'Andrinople fut même nommé patriarche à sa place. Il parut alors que l'intérêt de Lucar, aussi-bien que son entreprise, faisait également celui des puissances protestantes. L'ambassadeur d'Angleterre sollicita son rétablissement, et avec tant de chaleur, qu'il l'obtint. Fier de cet appui, quand Lucar se revit sur son siège, il publia un catéchisme infecté des erreurs de Calvin; il osa même donner une confession de foi dans le même goût, et l'ambassadeur de Hollande la fit imprimer à Genève. Cette nouvelle incartade lui attira un nouvel exil. Rappelé au bout de trois mois, il crut encore pouvoir, au moyen de ses puissans protecteurs, brouiller impunément: mais la Porte enfin, fatiguée d'une obstination aussi contraire à sa tranquillité, qu'offensante pour sa hauteur, le fit transporter sur la mer Noire, dans un château fort, où il fut étranglé.

Cyrille de Bérée, qui lui succéda sur le siège de Constantinople, n'y fut pas plutôt placé, qu'il y tint un concile, où il le fit anathématiser. Quatre ans après, c'est-à-dire en 1642, Parthénus, qui remplaça Cyrille de Bérée, crut encore devoir assembler un nouveau concile, et anathématiser la confession calvinienne donnée par cet apostat. Ce décret fut reçu en Moldavie aussi-bien qu'en Grèce, et confirmé dans le synode de Jassi. Tous les Orientaux en général ont adhéré à ces décisions; et ceux qui ont écrit depuis, en ont parlé avec éloge. Ainsi les manœuvres de l'impiété sacramentaire ne servirent qu'à combler son opprobre, en donnant le dernier degré d'authenticité à l'unanimité de la foi parmi toutes les églises anciennes, même schismatiques, touchant le sacrement de l'eucharistie en particulier.

Au sein de la France, de tout temps si attachée à la chaire de Pierre, il s'éleva coup sur coup dif-

férentes brouilleries , qui donnèrent lieu à la décision de ces questions délicates qu'on agite rarement avec vivacité , sans quelque péril pour l'unité sainte. Le cardinal François Barberin , neveu d'Urbain VIII , ayant accepté la protection de l'église d'Espagne , et laissant trop percer sa prédilection pour cette couronne , l'ambassadeur de France en cour de Rome demanda que le cardinal Antoine Barberin , autre neveu du pape , se chargeât de la protection des églises de ce royaume. Le saint père prit le parti de défendre également à ses neveux de se mêler des affaires des couronnes ; mais par point d'honneur , Louis , ou Richelieu , exigea que le cardinal Antoine exerçât la protection de France , au moins une année , comme le cardinal François avait exercé celle d'Espagne ; à quoi le pape ne voulut jamais consentir. La Lorraine ayant été conquise dans ces entrefaites par les armées françaises , le roi voulut nommer aux bénéfices consistoriaux de cette province , et même à ceux des trois évêchés , Metz , Toul et Verdun : nouveau refus de la part du pape , et nouveau sujet de plainte pour le monarque , ou pour son ministre. De plus , la cour était mécontente de ce qu'on n'envoyait pas le chapeau au fameux père Joseph , pour qui elle le sollicitait depuis long-temps. Ici le mécontentement était particulier à Louis XIII : car Richelieu , à ce qu'on prétend , suscitait lui-même les oppositions romaines ; aimant beaucoup mieux avoir un homme de génie supérieur , pour coopérateur utile , ou plutôt pour commis voué à la gloire de son maître , que pour collègue dans la pourpre , et concurrent peut-être dans le ministère. Un domestique du maréchal d'Estrées fut encore assassiné à Rome dans ces conjonctures , et l'on n'en put avoir justice. Enfin le cardinal de la Valette étant venu à mourir en Piémont , où il commandait les armées françaises , le pape ne voulut point que les services d'usage à Rome pour les cardinaux défunts se fissent pour un prélat décédé dans un genre de vie si peu

étant à son caractère. Voilà les raisons qui étaient pour le public, et sur lesquelles on faisait grand bruit; mais il y en avait de plus mystérieuses, d'où partaient véritablement ceux qui accréditaient les premières.

Le cardinal de Richelieu, jaloux de tout genre de grandeur et d'autorité, avait demandé la légation de France, sur le pied où l'avait eue autrefois le cardinal d'Amboise: mais les papes connaissaient trop son humeur impérienne, pour le revêtir d'une dignité qui lui aurait aplani la route à un pouvoir sans bornes dans la hiérarchie. Ils la lui offrirent pour trois ans; il n'en voulut point de la sorte. Il se rabattit ensuite sur la légation d'Avignon, qui lui fut pareillement refusée. Ne pouvant parvenir à une domination absolue sur le clergé, il entreprit de subjuguier au moins l'état monastique. Déjà il était abbé de Cluny; il se fit encore élire abbé chef d'ordre de Cîteaux et de Prémontré: mais les abbés étrangers, auxquels il n'imposait pas, refusèrent de le reconnaître, et le pape lui refusa des bulles. Il en conçut tout le chagrin qu'en devait naturellement avoir un homme aussi peu façonné aux affronts, et il ne s'appliqua plus qu'à chagriner le pape à son tour. Il commença par un arrêt du conseil, qui défendait de prendre des expéditions à Rome, et d'y envoyer de l'argent. Il mit ensuite quelques prélats en œuvre, pour demander la révocation, ou du moins la modération des annates; puis la tenue d'un concile qui réprimât les entreprises de la cour de Rome: mais si il y eut de lâches complaisans parmi les évêques, le cardinal de la Rochefoucault, et grand nombre de prélats éclairés et vertueux, éventèrent le piège, et l'affaire ne passa point à l'assemblée du clergé (1).

Ces contradictions ne servirent qu'à inspirer à Richelieu un dessein plus haut et plus hardi; il

(1) Mém. d'Avrigny, an. 1639 et 1640.

ne se proposa rien moins que de se faire patriarche en France. On devait d'abord faire céder au roi, par toutes les cathédrales du royaume, le pouvoir qu'elles avaient eu d'élire leurs évêques avant le concordat ; casser ensuite le concordat, comme abusif ; et à cet effet, assembler un concile national ; mais sous des prétextes détournés, sous des couleurs trompeuses et pleines d'attraits pour la prélature, qu'on ne parlait que de faire rentrer dans ses droits naturels sur les chapitres et les réguliers. On désignait même, afin de faire plus aisément illusion, on désignait hautement pour modérateurs de ce concile les prélats les plus attachés au saint siège ; sauf à prendre sous main les mesures convenables pour croiser leurs desseins à tout événement : le ministre, avec le poids de sa puissance, n'était pas embarrassé pour y obtenir la pluralité des suffrages. Cependant il faisait un bruit horrible, sur les moindres sujets de plainte que donnait la cour de Rome ; accoutumant ainsi les peuples au cri du schisme, affaiblissant au moins l'attachement de la nation pour le siège apostolique. Différens prélats, soit par adulation, soit par simplicité et des vues trop courtes, étaient les échos et les machines du cardinal. Le roi qui était bien loin d'en pénétrer l'ambition profonde, la secondait avec d'autant plus d'ardeur, qu'il la connaissait moins. Il croyait n'agir que pour la dignité de sa couronne, et il faisait tout pour l'asservir à son ministre, pour le rendre également absolu dans l'église et dans l'état.

Peu content d'avoir défendu au maréchal d'Estrées de se présenter à l'audience du pape, il interdit la sienne au nonce extraordinaire qu'Urbain VIII avait envoyé en France, et défendit à tous les évêques du royaume de rendre visite à ce ministre pontifical, jusqu'à ce que le pontife eût donné toutes les satisfactions qu'il en exigeait. Ce qui est encore plus dur, ces ordres furent indécemment signifiés au nonce par un huissier : mais il ne voulut,

ni recevoir l'exploit, ni en écouter la lecture. Quatre jours après, l'ambitieux cardinal fit rendre par le parlement, un arrêt portant défense de plus faire devant le nonce les informations accoutumées et passées en lois, pour les sujets nommés aux bénéfices consistoriaux. De plus, le parlement de Bourgogne ayant dans ces conjonctures ordonné, sans lettres patentes, l'enregistrement de quelques brefs; le roi déclara cet enregistrement nul. Tant de mortifications données coup sur coup, et comme à plaisir, à la cour de Rome, ne lui firent pas faire une fausse démarche. Tous les écarts de Richelieu n'ôtèrent rien au pape de sa modération et de son sang froid : plus le cardinal employa de manœuvres pour l'induire à rompre avec la France, plus il se tint sur ses gardes pour ne rien faire qui pût occasionner la rupture. Rome, ne fût-ce qu'en cette rencontre, dut faire sentir combien elle était enfin désabusée, au moins quant à la pratique, de ces maximes de climats et de terroir, autrefois si funestes à la concorde et à l'unité chrétienne.

Avant tous ces coups d'éclat, et comme pour y préparer les esprits, les deux frères Dupuy, Pierre et Jacques, sous la protection du cardinal ministre, mirent au jour un ouvrage en deux volumes, intitulé : *des droits et des libertés de l'église gallicane*. C'était un épouvantail pour les Romains, et le premier son du tocsin pour les Français. Les libertés de l'église gallicane, selon nos auteurs les plus graves et qui les ont mieux approfondies, consistent dans le droit et la possession respectable où se trouve cette église de s'en tenir aux usages antiques, et de ne rien admettre qui leur donne atteinte. Ce principe général est sans doute à l'abri de tout reproche; la difficulté git dans les détails et dans les conséquences pratiques, tirées du principe; en quoi l'on a trouvé, au moins très-long-temps, une variété infinie d'opinions, parmi les Français même les plus exacts. Pierre et Jacques Dupuy, d'ailleurs très-savans, n'étaient pas théo-

logiens. Aussi fallut-il dans la suite recourir à d'autres plumes pour retoucher leur ouvrage, et corriger les endroits où ils s'écartaient de la doctrine catholique. L'ouvrage, tel qu'il parut d'abord, c'est-à-dire plus fourni de compilations que de raisons, offrait le recueil de toutes les entreprises que la puissance séculière avait jamais faites contre l'église. Le nonce en porta ses plaintes à la cour; et il fallait qu'elles fussent bien fondées, puisque dans la situation où étaient les esprits, l'ouvrage fut supprimé par un arrêt du conseil d'état. La puissance, à peu près souveraine, du cardinal de Richelieu n'empêcha pas non plus qu'il ne fût condamné par vingt-deux prélats français, cardinaux, archevêques ou évêques; le clergé de France ne reconnaissant point de droits qui tendissent à rompre son union avec l'église romaine, et ne jugeant tous ceux de cette espèce que propres à détruire les véritables libertés de l'église gallicane.

Cet ouvrage fut encore attaqué par le docteur Charles Hersant, dans un petit livre latin qui avait pour titre : *Optati Galli de cavendo schismate liber paræneticus*; mais l'auteur garda soigneusement l'*incognito*, sans lequel il sentait parfaitement qu'il était perdu. Le redoutable ministre fit en vain les plus rigoureuses perquisitions. Ne pouvant découvrir l'auteur, il fit condamner l'ouvrage par le parlement à être lacéré et brûlé de la main du bourreau. Cinq jours après, l'archevêque de Paris et ses suffragans le censurèrent comme faux, scandaleux; injurieux, propre à troubler la paix publique, à inspirer de l'aversion pour le roi et ses ministres, sous le prétexte d'un schisme imaginé par une malice insigne.

Cette censure fut signée le même jour par seize autres évêques ou archevêques, qui se trouvaient dans la capitale. L'auteur, violent et déclamateur de son naturel, qui l'avait réduit à sortir de la congrégation de l'Oratoire, pouvait avoir des torts dans les tours et les saillies de sa chaude éloquence;

mais ses alarmes à l'égard du schisme n'étaient pas tout à fait imaginaires. Le prince de Condé qui, tout attaché qu'il était à la foi et à l'unité catholique, n'avait assurément pas l'imagination visionnaire, parlait de ce schisme redouté, comme d'un malheur presque inévitable dans la situation où étaient les choses et les esprits.

Le cardinal de Richelieu chargea quatre écrivains de réfuter les principes de l'Optat français. On ne vit pas sans étonnement dans ce nombre, un des religieux qui faisaient une profession des plus particulières de dévouement à l'égard du saint siège. La réplique du père Rabardeau, jésuite, fut même celle des quatre qui plut davantage au cardinal. Il avançait que la création d'un patriarche en France n'avait rien de schismatique, et que le consentement de Rome n'était pas plus nécessaire pour cela, qu'il ne l'avait été pour établir les patriarches de Jérusalem et de Constantinople. Ce dernier article en particulier montre combien l'auteur avait peu réfléchi. Les termes seuls de sa comparaison auraient dû lui ouvrir les yeux. Le pape, successeur du prince des apôtres, et chef de l'église universelle, est en même temps patriarche de l'Occident; mais il ne l'est pas de l'Orient. Ainsi l'érection des patriarcats de Jérusalem et de Constantinople n'avait rien pris sur sa juridiction patriarcale; au lieu que la création d'un patriarche en France lui en ravissait une partie des plus considérables. Elle ne pouvait donc pas se faire malgré lui, sans une injustice palpable. Qu'elle pût absolument avoir lieu sans schisme, c'est là une de ces spéculations qui égarent toujours dans la pratique, qui au moins dans les circonstances où on les agite communément, et où l'on agitait celle-ci, c'est-à-dire dans la chaleur du ressentiment, et l'aveuglement du dépit, conduisent inévitablement au précipice, qu'on n'en sépare que par des précisions idéales.

Le souverain pontife, et avec raison, se montra extrêmement offensé de l'ouvrage de Rabardeau,

L'inquisition de Rome le condamna , comme renfermant des maximes pernicieuses contre l'ordre hiérarchique et la juridiction de l'église , et comme plus propre à fomenter le schisme qu'à l'éteindre. Cette dernière clause fait allusion au titre de l'ouvrage , qui était conçu en ces termes : *Optatus Gallus de cavendo schismate benignâ manu sectus*. Le décret de l'inquisition , tribunal qu'on ne reconnaît point en France , fut reçu néanmoins par l'assemblée du clergé , et enregistré dans son procès verbal , sans avoir passé au parlement de Paris , et sans être revêtu des autres formalités ordinaires. Mais quel que fût le zèle de nos prélats pour détourner le schisme , peut-être eût-il été inefficace , si le cardinal ministre ne fût mort dans ces conjonctures , le 4 Décembre 1642. Le patriarcat français descendit avec lui dans le tombeau , ou plutôt rentra dans le néant , d'où lui seul avait pu se flatter de le tirer.

L'église de France n'était pas délivrée de ces alarmes , qu'elle en essuya , avec l'église universelle , de bien plus fondées et de plus funestes. Le jansénisme , enfanté dans les ombres du mystère et de l'intrigue , où il avait déjà pris son premier accroissement , y reposait néanmoins encore , lorsque Jansénius termina sa carrière mortelle. Comme un corps gangrené n'exhale qu'après le trépas toute l'odeur de sa corruption ; ainsi l'Augustin d'Ypres , retenu jusque-là dans les ténèbres , avait peu fait de bruit , et causait peu d'effroi dans l'église : mais bientôt elle fut toute remplie de trouble et de scandale. A peine l'auteur fut-il enterré , que les docteurs Libert Fromond et Jean Calenus , dépositaires du livre fatal , s'empressèrent à le faire imprimer. Avant toute chose , ils devaient consulter le saint siège , comme le prélat l'avait ordonné par son testament , en soumettant toute sa doctrine à ce tribunal , en termes si exprès et si expressifs : mais ce fut là le moindre souci de ses exécuteurs testamentaires , qui au fond connaissaient trop l'ouvrage , et sa conformité avec ceux de Baïus dont il n'était

n'était que l'apologie , pour attendre une approbation de Rome. Ils ne pensèrent qu'à gagner de vitesse , et à prévenir la vigilance apostolique. L'université de Louvain prit d'Augustin sous sa protection. Pontanus ou Dupont , et Henri Calenus , tous deux censeurs apostoliques et royaux , lui donnèrent une approbation pompeuse. Ils chantèrent la palinodie dans la suite , sans toutefois regagner la confiance des orthodoxes , ni rien perdre de celle du parti (1). L'appât d'une chaire théologique détacha Dupont ; et Calenus se laissa éblouir par l'éclat de la mitre. Il fut en effet nommé à l'évêché de Ruremonde ; mais le saint siège lui refusa des bulles , et le postulant , suspect aussi à Madrid , n'eut point l'évêché. Dupont , de son côté , fut privé honteusement de sa qualité de censeur.

Muni cependant des privilèges de sa majesté catholique , du conseil de Brabant , et même de l'empereur , le manuscrit de Jansénius fut confié à un imprimeur de Louvain , sous le sceau du secret et du serment ; mais ce mystère avait trop d'adeptes , pour qu'il ne transpirât point. Ils ne parlaient partout Louvain que d'un phénomène qui allait exciter l'admiration de tout le monde. C'était , ajoutaient-ils , un spectacle charmant qu'on allait donner à la compagnie prétendue de Jesus , dans l'année séculaire de son établissement : c'était un triomphe bien dû à ces généreux défenseurs de Pélage , injustement flétri par l'Augustin. Les jésuites persuadés , avec saint Jérôme (2) , qu'on ne doit point souffrir l'accusation d'hérésie , et que l'indifférence à cet égard est déjà un scandale , employèrent toute leur activité à éclairer les intrigues de la cabale , suivirent pas à pas brisées , parvinrent jusqu'à l'imprimeur , et trouvèrent le secret d'en tirer les feuilles de l'Augustin d'Ypres à mesure qu'elles sortaient de la presse , sans que les éditeurs en eussent le moindre

(1) Hist. gén. du Jans. t. 1, p. 59 et 60. (2) Hier. ad Pamm.

souçon. Ils firent part de leur découverte à l'internonce de Bruxelles, et lui représentèrent que le plus sûr moyen de prévenir les troubles qu'il prévoyait assez, c'était de supprimer les feuilles qu'on avait déjà tirées, et d'empêcher que le reste ne s'imprimât. En effet, que de maux épargnés à l'église, s'ils eussent persuadé le gouvernement ! Mais on les soupçonna d'intérêt propre, d'agir autant pour le système de leur école, et la cause autrefois défendue par Lessius contre quelques opinions encore tolérées de Baius, que pour faire triompher la doctrine de l'église. C'est une seconde occasion, où mieux encore que dans les congrégations de *Auxiliis*, ils durent se repentir d'avoir opposé système à système, au lieu de s'en tenir à toute la simplicité et la sainte obscurité de la foi catholique.

Sur leur avis néanmoins, l'internonce ordonna au doyen de la faculté, de faire surseoir à l'impression suspecte jusqu'à nouvel ordre : en même temps il informa de ce qui se passait le cardinal neveu ; François Barberin, qui faisait à Rome les fonctions de premier ministre. Le cardinal patron, c'est le titre qui désignait son office, dépêcha de la part de sa sainteté, des ordres pressans de supprimer le livre. L'internonce les intima sans délai, tant au recteur de l'université, qu'au doyen de la faculté de théologie ; et ceux-ci les communiquèrent à toute l'université, qu'on assembla. La conclusion fut, qu'il serait fait sur le champ défense à l'imprimeur de passer outre. Ainsi le parti de l'obéissance l'emporta-t-il, lorsque la cabale, prise au dépourvu, n'avait pas encore eu le temps de réunir ses forces, et de combiner ses manœuvres. Mais comme elle faisait le parti dominant parmi les docteurs en théologie, et que le recteur de l'université, Gérard Van-Vern, ainsi que le chancelier Fromond, était dans les mêmes intérêts ; l'affaire, au moyen de la ruse et de quelques mensonges hardis, prit en peu de temps un pli tout contraire.

L'imprimeur demanda par forme de requête mainlevée de la défense ; et il l'obtint de cette même université qui venait de la lui faire. Sur quoi la faculté de théologie écrivit à l'internonce, qu'elle n'avait eu aucune connaissance de l'impression de l'Augustin, et n'y prenait aucune part ; qu'au reste elle n'avait point d'autorité sur les imprimeurs, qui dépendaient du recteur personnellement ; qu'elle prierait néanmoins celui qui était revêtu de cet office, de faire en sorte que les ordres du souverain pontife fussent exécutés ponctuellement (1). La faculté gagnait ainsi du temps sur l'internonce, et l'imprimeur ne perdait pas un moment. Tandis qu'à l'occasion de ces remises et de ces défaites, les courriers allaient sans fin de Bruxelles à Rome et de Rome à Bruxelles, le nouvel Augustin avançait à grands pas. Enfin, il parut au grand jour en 1640, muni d'une multitude d'approbations, et dédié au cardinal infant, gouverneur des Pays-Bas. Le recteur fit semblant d'en être fort irrité, menaçait l'imprimeur de la saisie de tous les exemplaires, fit en un mot d'autant plus de bruit, qu'il faisait moins de poursuites.

L'imprimeur, fort alarmé en apparence, présenta requête à l'université, pour empêcher la saisie des exemplaires ; et l'université, corrompue en grande partie, envoya des députés à l'internonce pour lui exposer quelques raisons captieuses, d'où l'on concluait à l'injustice de la suppression, en ajoutant néanmoins, avec une grande affectation de respect, que, si sa sainteté l'ordonnait définitivement, l'université était prête à supprimer, non-seulement le livre en question, mais tous ceux qui avaient été publiés sur ces matières. On voulait jouer l'internonce pour le débit du livre, comme on l'avait fait pour l'impression, et l'on y réussit. Ce prélat apercevant tous les signes de l'ingénuité flamande, sans faire attention qu'il n'est point de

(1) Hist. génér. du Jansén. tom. 1, sous l'an 1640.

naturel que l'esprit de secte ne déprave, se montrant fort satisfait de ces dispositions simulées, et ne douta point qu'un dernier ordre du pape ne fût décisif. Il promit aux députés d'écrire à Rome, et leur accorda ainsi tout ce qu'ils prétendaient, c'est-à-dire le temps nécessaire, tant à l'imprimeur pour débiter ses exemplaires sous le manteau, qu'aux éditeurs pour en procurer une nouvelle édition hors des Pays-Bas.

Le pape répondit, comme on s'y attendait bien; qu'il voulait et entendait que le livre de Jansénius fût supprimé. Il ajouta néanmoins quelque éloge, pour la soumission de l'université, qu'il croyait sincère. Il disait encore, que son intention n'était pas de noter personnellement Jansénius; mais d'empêcher, pour maintenir la paix dans l'église, la publication de tous les livres où il serait traité de la grâce, et qui auraient été imprimés sans la permission du saint siège depuis les défenses contraires (1). Ce bref servit au moins à gêner les manœuvres des théologiens lovanistes. Le délai ne fut pas assez long, pour donner à l'Augustin toute la célébrité qu'ils se proposaient; mais après l'expédition du bref, ils cherchèrent, comme auparavant, à duper l'internonce, à tergiverser, à traîner en longueur, par des remontrances et par des promesses réitérées, dont quelque incident, ménagé avec artifice, empêchait toujours l'exécution. On parvint ainsi à l'année 1641, où le mal ne fut plus susceptible de remède, ou du moins de préservatif. La plupart des exemplaires de Louvain étaient débités, et il s'en était fait à Paris une édition nouvelle, qui soutenue de l'approbation de six docteurs très-vantés dans cette université célèbre; lui avait acquis un haut degré de considération. La suppression dès-lors fut impraticable; et l'internonce étant revenu à la charge, les lovanistes ne manquèrent pas de lui dire que ce livre ayant

(1) Hist. du Jansén. *ibid.*

été réimprimé à Paris, il n'était plus possible d'en arrêter le cours. Ils le prièrent encore, avec leur droiture accoutumée, de faire agréer leurs excuses au saint père. Ils eurent même le front de lui demander, au nom de leur université, qu'il la fit dispenser à Rome, tant de condamner que de supprimer cet ouvrage. Alors il comprit, mais un peu tard, à quel point il avait été la dupe de leur candeur simulée.

Il n'était plus question de supprimer un livre répandu de toute part, et d'autant plus recherché, que sa publication avait rencontré plus d'obstacles. On ne pensa qu'à le combattre, qu'à en relever les erreurs, qu'à y montrer aux simples le venin caché sous le langage de la dévotion, et tout à la fois, de la présomption. Toutes les églises catholiques y étaient accusées d'ignorance, et la plupart de pélagianisme : toutes s'élevèrent contre ces novateurs injurieux, contre le contempteur superbe d'une tradition de cinq cents ans. Ses sectateurs répliquèrent d'un ton plus amer encore, et tout à fait outrageant; en peu de mois, le trouble, la discorde, le schisme et le scandale, le feu le plus effroyable fut aux quatre coins de l'église. Qu'ici la politique suspende un moment ses ombrages, et porte un regard équitable sur la vraie cause des troubles. La paix de l'église fut troublée sans doute, et de la manière la plus scandaleuse : mais quels furent les auteurs du scandale, et de cette espèce de schisme ? L'auteur de la discorde est-il autre, ou que celui qui en a préparé la pomme, ou que ceux qui l'ont jetée au milieu des écoles rivales, qu'elle ne pouvait que bouleverser ? Les catholiques étaient en possession d'enseigner ce qu'avaient enseigné leurs pères; il s'élève d'insolens novateurs qui qualifient cet enseignement de pélagien. Faut-il leur céder ? Faut-il trahir le saint dépôt de la tradition, pour maintenir la paix et l'unité, qu'ils sont déterminés à rompre, à moins qu'on ne le trahisse avec eux ? N'est-ce pas là cette paix crimi-

nelle, que le Sauveur nous déclare n'avoir point apportée parmi nous, et à laquelle il veut qu'à son exemple nous préférions la guerre ?

La guerre se fit donc, et chaque parti eut bientôt son nom et son cri de guerre. On n'entendait plus parler que de grâce efficace et de grâce suffisante. Les noms de jansénistes et de molinistes devinrent aussi fameux qu'avaient été autrefois en Italie ceux des guelfes et des gibelins, ou que furent depuis les frondeurs et les mazarins en France. En vain les nouveaux sectaires se nommèrent augustiniens : cette qualification ne prit jamais hors de la cabale ; et le public s'obstina, dans toute l'église, à les appeler jansénistes : nom peu convenable il est vrai ; puisqu'il est juste que les disciples portent le nom, non pas d'un condisciple même distingué, mais de leur maître commun, et de leur premier auteur, qui ne fut autre pour ceux-ci que Luther ou Calvin, comme on aura bientôt lieu de s'en convaincre. Ils eurent néanmoins l'adresse de faire donner, par le vulgaire ignorant, le nom de molinistes à tous ceux qui étaient contraires à l'Augustin d'Ypres, c'est-à-dire à tous les docteurs et à tous les pasteurs qui tenaient ferme pour l'enseignement commun de l'église, et par conséquent à tous les catholiques ; langage frauduleux, dont il est à propos de faire en deux mots connaître l'abus. Qu'on ne prenne donc pas le change, et qu'on n'oublie jamais que les molinistes ne sont membres que d'une école particulière, qui tient, comme bien d'autres, à des opinions que l'église n'a, ni adoptées, ni réprouvées ; au lieu que les jansénistes soutiennent opiniâtrément des erreurs reconnues pour telles par l'église, et frappées de tous ses anathèmes. La différence est donc telle entre les jansénistes et les molinistes, qu'entre la controverse permise et l'hérésie foudroyée ; principe si certain, et si exactement vrai, qu'il fait partie de la foi chrétienne, au jugement de tous les docteurs du monde chrétien, à la seule exception des réfractaires, dont seul il con-

fond toute l'habileté. Ainsi convenait-il de redresser les idées populaires, sur un article que de personnages de tout ordre ne saisissent pas mieux que la populace.

Le pape ne manqua pas d'être informé de ces troubles et de ces scandales, de l'audace avec laquelle on répandait, malgré ses défenses, l'ouvrage de Jansénius, dont on lui fit en même temps connaître à fond la doctrine pernicieuse. Compassant néanmoins sa marche avec beaucoup de circonspection, il se contenta d'interdire aux fidèles la lecture de ce livre, par un décret du saint office, que l'internonce signifia d'abord à l'université de Louvain. Sur quoi les quatre facultés s'assemblèrent, et conclurent avec les marques accoutumées de leur respect, qu'il fallait obéir aux décrets du souverain pontife, ajoutant néanmoins qu'ils ne pouvaient recevoir celui-ci, sans en avoir conféré avec l'archevêque de Malines, ainsi qu'avec le conseil privé, et le grand conseil de Brabant. On ne pouvait rien imaginer de mieux que cette défaite, pour se roidir sans risque, et même avec avantage, contre l'ordre apostolique. Jacques Boonen, archevêque de Malines, très-dévoit et très-peu savant, aussi difficile à détromper que facile à surprendre, peu capable de se choisir un bon conseil, et trop prévenu en faveur de son choix pour s'en défier, était bien éloigné d'applaudir à un décret prononcé contre le chef-d'œuvre de Jansénius, dont il avait été constamment le protecteur et l'ami; sans compter l'honneur d'être à la tête d'un parti, qui lui faisait envisager comme la cause de Dieu, la désobéissance au vicaire de Jesus-Christ. Le conseil de Brabant, où dominait le président Rose, non moins prévenu que l'archevêque en faveur de Jansénius, n'était pas mieux disposé à l'égard du décret. Or il était beaucoup plus que vraisemblable, que le conseil privé ne passerait point par dessus de pareilles oppositions, et userait moins encore des voies de contrainte.

L'internonce pénétrant tout ce tissu de fraude et de supercherie, crut le déconcerter en donnant sans délai son mandement pour faire publier le décret. Mais le procureur général du conseil de Brabant rendit plainte contre un ordre intimé à cette province sans le concours du roi catholique, requit et obtint la suppression du mandement. A la vue de ces manœuvres, le zèle se réveilla parmi quelques docteurs de Louvain qui n'avaient point abandonné l'ancienne doctrine. Ils envoyèrent à Rome une relation fort ample de tout ce qui s'était passé dans leur école, avec une quantité de propositions extraites du livre de Jansénius, toutes conformes à celles qui avaient été prosrites, non-seulement par les bulles fulminées contre Baïus : mais par le saint concile de Trente. A quoi ils ajoutèrent que, si l'on ne se pressait d'étouffer cet incendie à sa naissance, il embraserait en peu de temps la Belgique entière, et produirait un schisme funeste à toute l'église. Le reste de l'université osa tenter de justifier sa propre conduite, et envoya au pape une apologie signée, où elle ne daigna pas même se donner la peine, assez inutile à la vérité, de désavouer les erreurs de Baïus. Mais elle se donna tous les mouvemens possibles pour gagner des approbateurs à Jansénius, dans les universités et les diocèses divers, spécialement dans le malheureux clergé de Hollande, parmi tous les religieux, bénédictins, dominicains, franciscains même, augustins, prémontrés, carmes, minimes, et de préférence parmi les oratoriens. Selon Dupin (1), peu suspect en cette matière, on alla mendier une approbation jusque dans la cellule d'un bon chartreux; et par une manœuvre de faussaire, suivant un témoignage également sûr (2), on supposa les approbations de quelques docteurs de Douay qui détestaient l'Augustin janséniste, et on menaça de les perdre, s'ils s'inscrivaient en faux.

(1) Hist. génér. de l'Eglise, part. 2, pag. 34.

(2) Rondour. epist. ad Fromon.

On s'efforçait donc, non pas d'excuser Jansénius des erreurs de Baius, mais de faire triompher les erreurs de Baius par le moyen de Jansénius, c'est-à-dire, de faire prévaloir, dès le premier assaut, les portes de l'enfer contre la pierre sur laquelle Jésus-Christ a bâti son église. Insensés, qui comparant à une guerre profane leur révolte sacrilège contre le saint siège apostolique, se croyaient au moment critique où un premier avantage remporté décide comme infailliblement de toute la suite ! Joués par ce fol espoir, le chancelier Fromond, loin de mettre le parti à couvert du reproche de baïanisme, affecta d'en reproduire les erreurs les plus marquées, dans le livre bizarre qu'il intitula *l'Anatomie de l'homme*. Il y donnait effrontément, pour la doctrine de saint Augustin et de l'église catholique, non-seulement que Dieu n'a pu créer l'homme sujet aux misères que nous éprouvons, et sans la justice originelle ; mais que tout ce qui est volontaire est libre. Encore eut-il l'audace de dédier son ouvrage au cardinal Barberin, neveu du pape, dont il connaissait toute l'aversion pour ces erreurs. Le public fut en même temps inondé d'une foule d'ouvrages qui appuyaient celui-ci, et qui en supposaient la doctrine adoptée par quantité d'ecclésiastiques, et sur-tout par une infinité de religieux. Cependant les écrivains catholiques obéissant à la défense d'agiter ces questions, demeuraient dans le silence et l'inaction, avec autant de dommage pour la foi, que de facilité pour le progrès de l'erreur : effet ordinaire de ces sortes de défenses. Tandis que le catholique docile ou timide se tait, le sectaire dogmatise avec d'autant plus de licence, la vérité s'étouffe ou languit, l'erreur se propage et s'enracine.

Le pape, encore informé de tous ces désordres, adressa un bref à l'université, pour lui faire sentir le scandale qu'avait causé sa désobéissance au décret du saint office, et sur-tout sa manœuvre à soulever la puissance séculière contre l'autorité du saint

fraude et
nant sans
le décret.

Brabant
ette pro-
e, requit
la vue de
quelques
andonné
ome une
assé dans
tions ex-
formes à
ment par
r le saint
que, si
sa nais-
Belgique
à toute
justifier
apologie
onner la
ouer les
es mou-
ateurs à
s divers,
ollande,
nicains,
carmes,
toriens.
ère, on
cellule
le faus-
(2), on
urs de
et on
faux.

ad Fro-

siège. Il finit par l'exhorter paternellement à se soumettre. Elle répondit avec assurance, qu'elle n'avait mis aucun obstacle à la publication du décret; qu'elle ne demandait pas mieux que d'y obéir, pourvu que les évêques et les conseils de l'état y consentissent, et nia sans pudeur qu'elle eût sollicité la puissance politique à s'y opposer. Ce mensonge parut si odieux à la faculté de droit, qu'elle refusa invinciblement de signer la réponse. Elle écrivit séparément au saint père, et lui protesta qu'elle n'avait aucune part à la lettre de l'université, où l'on n'avait pas rougi de s'excuser par la fausseté la plus palpable (1). Quelque usage que le pontife pût faire de cet aveu; quelques efforts qu'il fit tant par lui-même, ou ses lettres, que par son internonce; il ne put fléchir, ni l'université, ni les conseils prévenus, ni les prélats dominés par l'archevêque de Malines et l'évêque de Gand. Ainsi le décret ne fut, ni reçu, ni publié.

Le parti s'applaudissait d'une indocilité qui lui réussissait si bien, et il se flattait de remporter bientôt un triomphe complet; mais il luttait contre une autorité, que les contradictions ne servent qu'à rendre plus ferme et plus efficace. Le souverain pontife abandonnant les réfractaires à leur sens réprouvé, et cessant de poursuivre en vain l'acceptation d'un simple décret, résolut de prononcer, par une bulle en forme, un jugement solennel et décisif. On remit aux examinateurs du saint office le livre de Jansénius, avec les écrits faits, tant pour l'accuser que pour le défendre, afin de tout examiner avec la plus grande maturité et la plus sérieuse attention. Sur le rapport des consultants, ainsi que d'après son propre examen, le pontife trouva l'Augustin condamnable, non-seulement parce qu'il traitait des matières de la grâce, contre les défenses pontificales, mais parce qu'il renouvelait presque à chaque page les erreurs déjà condamnées dans les écrits de Baïus.

(1) Specimen doctrinae Lovan. p. 80.

L'historien des jansénistes ne laisse pas d'avancer, qu'Urbain VIII ne trouva aucune erreur dans le livre de Jansénius ; qu'il fut d'avis que , pour étouffer les troubles , il suffisait de confirmer les bulles portées contre les propositions de Baïus , mais que le rédacteur de la bulle , François Albizzi , alors assesseur du saint office et depuis cardinal , y inséra de son chef , et contre l'intention du pape , le nom de Jansénius. Si cet historien lui-même ne parle pas ici de son chef , et qu'il tienne cette allégation des jansénistes de ce temps-là ; tout ce qu'on en peut conclure , c'est que la fourbe et l'imposture seraient aussi anciennes que la secte : et s'il n'est pas même fondé sur ce faible moyen ; quelle impudence , lui pourrait-on dire , ou quelle extravagance , que de prétendre persuader , sur la simple garantie de sa parole , et sans nulle espèce de preuve , que personne ait osé dresser une bulle aussi importante , d'une manière toute opposée aux vues d'un pape tel qu'Urbain VIII ! que ce pontife , également exact et savant , n'ait vu dans cette bulle , ni le nom de Jansénius , qui s'y trouve au moins six fois , ni le reproche qu'on y fait à cet évêque de soutenir dans son Augustin , au grand scandale des catholiques , et au mépris de l'autorité du saint siège , plusieurs propositions déjà condamnées par ce tribunal ! c'est-à-dire , ou qu'Urbain VIII n'ait pas lu sa bulle , ou qu'il n'ait pas eu le courage de la réformer. D'ailleurs , comment accorder ce paradoxe , et avec les brefs que le même pape écrivit l'année suivante au gouverneur , aux évêques , aux universités de Flandre , nommant Jansénius dans toutes ces pièces ? et avec la confirmation qu'il ordonna de cette bulle , après que les députés de Louvain lui eurent fait des remontrances précises à ce sujet ? et avec l'ardeur qu'il avait montrée pour l'exécution du décret qui interdisait la lecture du livre de Jansénius ? Et comment , sans nommer ni Jansénius , ni son livre , ce pape aurait-il prétendu appaiser les nouveaux troubles de la Flandre , excités par ce

livre seul ? En un mot , cet ouvrage renouvelait-il , ou ne renouvelait-il pas les erreurs de Baius ? C'était là l'état de la question , et sur quoi il fallait prononcer , pour couper court aux disputes , et finir les troubles. Il fallait donc juger cet ouvrage , et non pas ceux de Baius qui n'étaient plus en question. Mais que conclure de ces détours mêmes , sinon que les novateurs ont des moyens de défense accommodés à tous les temps et à toutes les conjonctures ? Ils ne voulaient point voir autrefois la conformité de la doctrine de Jansénius avec celle de Baius ; aujourd'hui la cause de ces deux novateurs paraît si généralement la même , que personne ne défend l'un , qu'il ne se déclare pour l'autre.

Le vigilant et laborieux pontife Urbain VIII , après avoir lu avec la plus grande attention , non pas seulement la bulle projetée , mais tout le gros ouvrage de Jansénius , fit expédier cette bulle , nommée de ses premiers mots *In eminenti* , le 6 de Mars 1642. On la data néanmoins de l'année précédente , suivant l'usage romain , qui commençait l'année au jour de l'incarnation du Verbe , c'est-à-dire à la fête de l'Annonciation , 25 de Mars. Cette observation , bien minutieuse en apparence , mérite attention , comme on le reconnaîtra bientôt. Avec les sectaires , tout est matière à chicane. Déjà ils avaient incidenté jusque sur le frontispice des bulles de Pie V et de Grégoire XIII , où se trouvent ces mots , *ad futuram rei memoriam* ; d'où ils prétendaient conclure , que ces censures du baïanisme ne devaient avoir lieu que pour un temps. C'est pourquoi Urbain VIII mit à la tête de sa constitution , *ad perpetuam rei memoriam* ; et dans le texte , *perpetuò confirmamus et approbamus* ; déclarant par-là , sans nulle ombre d'ambiguïté , qu'il approuvait et confirmait à perpétuité les bulles de ses prédécesseurs contre la doctrine de Baius.

Ainsi la bulle d'Urbain VIII commence , après quelques mots de préambule , par confirmer à jamais celles de Pie et de Grégoire. Il rappelle ensuite

à la défense faite par Paul V, de rien imprimer sans la permission formelle du saint siège, touchant les matières agitées autrefois dans les congrégations de *Auxiliis*; ainsi qu'au décret par lequel il avait confirmé lui-même celui de Paul, afin d'étouffer absolument tous ces germes de désordre et de scandale. De là, il tire un premier moyen de condamnation contre l'Augustin, imprimé sans permission par les exécuteurs testamentaires de son auteur; et il range en même temps au nombre des livres défendus, différens ouvrages catholiques imprimés de même sans permission, en particulier quelques thèses soutenues chez les jésuites, pour combattre la doctrine de l'Augustin, et depuis imprimées à Anvers.

Mais sans laisser au même niveau l'erreur et la vérité: « Comme dans la suite, reprend le pontife, en lisant soigneusement et à loisir le livre » susdit, intitulé *Augustinus*, on a reconnu qu'il » contient d'une manière évidente plusieurs des » propositions déjà condamnées par nos prédéces- » seurs, et qu'il les soutient, au grand scandale » des catholiques, sans aucun respect pour l'auto- » rité du saint siège, contre les susdites défenses » et condamnations: nous, dans le dessein d'ap- » porter un remède convenable à ce mal qui scan- » dalise toute la république chrétienne, et qui tend » à la ruine de la foi catholique; de notre propre » mouvement, de notre science certaine, et de la » plénitude de la puissance apostolique, nous con- » firmons et approuvons, en tout et pour toujours, » par la présente constitution qui aura force à per- » pétuité, les susdites constitutions des papes Pie » et Grégoire, nos prédécesseurs. Et de la même » autorité, nous défendons absolument par les pré- » sentes, et voulons qu'on tienne pour défendu le » livre intitulé *Augustinus*, comme contenant et » renouvelant, ainsi que nous l'avons reconnu, les » articles, les opinions et les sentimens réprouvés » et condamnés par les constitutions susdites; et

» tout ensemble nous condamnons les autres ouvrages
 » mentionnés à la fin de ces présentes lettres. De
 » plus nous ordonnons , sous toutes les peines et
 » les censures contenues dans la constitution de Pie
 » notre prédécesseur , dont aucune autre personne
 » que le souverain pontife ne pourra absoudre les
 » contrevenans , sinon à l'article de la mort ,
 » qu'aucun des fidèles de quelque condition et qua-
 » lité qu'il soit , même ceux qui doivent être spé-
 » cifiés plus particulièrement , ose parler , écrire ,
 » disputer touchant les articles condamnés et con-
 » tenus dans le susdit livre , ni touchant les autres
 » articles , opinions , libelles , discours , éptres ,
 » écrits et thèses marqués ci-dessous , et ne présume
 » de garder ou de lire , soit ce livre , soit ces autres
 » ouvrages. » Il s'agit ici de quatre livres composés
 en faveur de Jansénius. Ainsi toute cette clause ,
 suivant l'explication du cardinal de Lugo , autorisé
 à cet effet par le saint siège , n'est qu'une défense
 d'écrire , ou de parler en faveur de cette doctrine
 réprouvée. « Que personne , conclut enfin le pon-
 » tife , n'entreprenne d'enfreindre cette constitu-
 » tion ; et si quelqu'un ose l'attenter , qu'il sache
 » qu'il encourra l'indignation du Tout-puissant ,
 » etc. »

Il est temps enfin de donner une idée juste et dé-
 montrée telle , de ce livre fameux , et de faire voir
 tout à la fois , que la qualification de semi-calvi-
 nistes , à l'égard des partisans du faux Augustin ,
 n'est rien moins qu'une injure et qu'une hyperbole ;
 mais qu'elle leur convient dans toute la propriété
 des termes et la plus exacte vérité. Il ne faut pour
 cela qu'une analyse , telle même qu'on peut la faire
 d'un pareil ouvrage. Peut-être bien des lecteurs ,
 pour le second des motifs qui nous engagent à la
 donner , l'auraient voulué plutôt : mais plusieurs
 aussi , moins obligés de s'instruire à fond , goûtent
 peu les discussions qui sont nécessaires pour cela.
 C'est pourquoi nous les avons renvoyées à la fin
 d'un livre , où ne coupant point le fil de la narra-

tion , elles peuvent se lire , ou s'omettre , selon le degré d'intérêt , ou la propriété du goût d'un chacun. Cependant comme tout ecclésiastique au moins , et quantité de simples fidèles peuvent et veulent former eux-mêmes leur jugement à ce sujet ; il était d'un historien sans partialité , de les mettre en état de le faire , toujours néanmoins subordonnément au jugement de l'église. Déployons donc sous leurs yeux , autant que le permettent les bornes de l'histoire , et avec moins d'égard même à l'aménité de la narration qu'à l'importance de l'instruction ; déployons les pièces originales , pour ainsi parler , de ce grand procès. C'est ce que l'on va faire par des observations analytiques assez étendues , qui cependant ne seront pas mesurées sur l'énorme compilation de l'Augustin d'Ypres ; elles épuiseront la patience du lecteur qui en est le mieux pourvu ; mais sur tout l'intérêt que nous avons , avec l'église , de ne rien laisser ignorer , tant des raisons qui lui ont fait réprover cet ouvrage , que des prétextes qu'osent opposer à sa condamnation ses schismatiques défenseurs.

Le titre aussi court que fastueux du gros livre de Jansénius , est simplement *Augustinus* ; mais cette simplicité , comme on l'a vu , fut le fruit tardif de la réflexion , et de la réserve artificieuse , qui fit substituer le nom du plus imposant des saints docteurs , au nom flétri de Baïus , dont le premier titre affichait la défense. La division de l'ouvrage , combiné dans son ensemble avec beaucoup de méthode , n'est pas moins favorable que son titre aux vues de l'auteur. Il comprend trois tomes ou parties , dans le même volume. La première partie , intitulée de *l'hérésie pélagienne* , contient huit livres , dont le premier , en forme de préambule , est une histoire générale de cette hérésie. Les livres suivans roulent sur différentes erreurs , tant réelles que supposées , des pélagiens et des semi-pélagiens , et sur les différentes nuances de leur doctrine , variée selon les temps et les conjonctures.

La seconde partie, en huit livres, traite de l'intégrité de la nature humaine, de sa maladie et de sa guérison, contre les pélagiens et les dogmatiseurs de Marseille. Le premier de ces livres traite des bornes de la raison humaine dans les choses théologiques, et de l'autorité de saint Augustin dans les matières de la grâce et de la prédestination. Le second, de la grâce des anges et du premier homme, ou de l'état d'innocence. Les trois suivans, des peines du péché originel, et des forces du libre arbitre depuis le péché. Les trois derniers combattent la possibilité de l'état de pure nature, tant pour ce qui regarde l'ame, que pour ce qui est des misères corporelles.

Dans le troisième tome enfin, ou dans la troisième partie de tout l'ouvrage, on explique en dix livres la grâce du Rédempteur. Le premier est tout en observations générales; le 2.^e, de la vraie grâce de volonté relativement à l'action; le 3.^e, de la grâce suffisante; le 4.^e, de la grâce de Jesus-Christ quant à son essence et à ses espèces; le 5.^e, des effets de la grâce de Jesus-Christ; le 6.^e et 7.^e, du libre arbitre; le 8.^e, de l'accord de la grâce avec le libre arbitre; le 9.^e, de la prédestination des hommes et des anges; le 10.^e, de leur réprobation.

Jansénius finit son ouvrage par un parallèle en cinq livres, des erreurs des Marseillais et de certains docteurs modernes; mais il saute aux yeux, malgré cette apparente restriction à quelques modernes, qu'on en veut au torrent des docteurs catholiques des quatre ou cinq derniers siècles.

On sent ici l'impossibilité d'analyser ici, pièce à pièce, une si longue suite de livres, de chapitres, d'allégations hasardées, de questions et de discussions, aussi artificieuses dans la forme, que subtiles de leur nature. Nous avons exposé le plan et les divisions de l'ouvrage, l'ordre et la disposition des matières, afin d'épargner la longueur des recherches à ceux qui voudront s'assurer par eux-mêmes de la fidélité avec laquelle nous allons réduire tout

l'Augustin

L'Augustin d'Ypres à quelques points de doctrine, les plus relatifs à notre but, ainsi qu'à l'attente du lecteur. C'est le résultat des observations de l'esprit le plus juste et le plus profond tout ensemble, que, si l'on mettait *l'Augustinus* à la presse, on n'en exprimerait que les cinq propositions condamnées dans le sens de son auteur. Ors'il en est ainsi, comme nous n'en pouvons douter après toutes les vérifications possibles, on ne saurait mieux analyser cet ouvrage, qu'en y faisant remarquer ces propositions d'une manière si sensible, qu'on puisse opposer le témoignage irréfragable de ses propres yeux, aux apologistes sans fond qui n'ont pour appui que leur effronterie à tout nier. Il ne s'agit donc plus que de montrer dans l'Augustin flamand ou hollandais, les cinq propositions telles qu'elles ont été dénoncées et condamnées ensuite par l'église. Sur quoi nous ne craignons pas d'avancer, et nous en allons mettre la preuve sous les yeux, que toutes s'y trouvent, ou en termes exprès, ou en termes équivalens sous tous les aspects, ou en termes plus durs encore et plus scandaleux.

Que la première s'y trouve en termes exprès, c'est ce que ne nie pas la secte qui nie tout, parce qu'il ne faudrait que savoir lire pour la confondre. Mais comme elle n'en prétend pas moins se dérober aux foudres de l'église, au moyen des sens divers qu'elle feint d'attacher à cette proposition, nous rapporterons quelques-uns des passages où elle se rencontre, afin de lui ôter encore ce misérable subterfuge. L'horreur que ressentira tout fidèle sincère en les lisant, fera connaître combien le sens naturel et propre en est condamnable.

Il n'est rien de plus certain, ni de mieux établi dans la doctrine de saint Augustin, dit expressément Jansénius (1), qui donne la prétendue doctrine de ce père pour la foi de l'église, sinon qu'il

(1) De Gratiâ Christi, lib. 11, cap. 13, edit. Paris. an. 1641, p. 138, 139 et 140.

est des préceptes dont l'observation est impossible ; non-seulement aux infidèles et aux endurcis , mais encore aux fidèles et aux justes qui les veulent observer , et qui font pour cela tous les efforts qui sont actuellement en leur pouvoir ; et il est également certain qu'ils manquent de la grâce qui leur rend cette observation possible. Ce qui est évident, poursuit-il , par l'exemple de saint Pierre et de beaucoup d'autres , qui éprouvent des tentations auxquelles ils ne peuvent pas résister. Ainsi met-on saint Augustin et la foi catholique en opposition formelle avec saint Paul , qui enseigne si clairement que Dieu ne permet pas que nous soyons tentés au delà de nos forces. Cette impossibilité , selon son auteur , qui donne ici quelque développement à son système , provient de ce que les forces de la volonté sont affaiblies par la concupiscence , qui l'éloigne du bien , la tire en sens contraire , et en distrait les forces par cette espèce de lutte ; d'où il arrive que l'homme ne veut pas absolument , ne veut pas pleinement , ne veut pas de toute l'étendue de sa volonté. Or , par une volonté pareille , incapable d'en vaincre une autre qui s'est fortifiée de longue-main , l'homme ne saurait vouloir autant qu'il est nécessaire pour agir : il le pourra bien , quand il en aura une volonté pleine et ferme ; mais il n'est pas en son pouvoir de se la donner , cela n'appartient qu'à la grâce de Dieu. C'est pourquoi nous l'implorons assidument , continue Jansénius ; et ces prières sont une confession bien claire , que nous manquons d'une grâce qui suffise pour observer les préceptes. Quant à cette possibilité de les observer qu'on obtient par la prière , Jansénius ne permet pas même de douter que quantité de fidèles et de justes n'en soient dépourvus. La raison qu'il en donne , n'est pas seulement que plusieurs d'entr'eux n'ont pas recours à ce moyen de salut , mais qu'entre ceux même qui demandent à Dieu la force nécessaire pour obéir à la loi , et surmonter la concupiscence , tous n'obtiennent pas ce

Ja
si
pa
con
la r
une
zèle
qu'
ent
exc
Qu
dan
pre
rieu
laq
rési
abs
une
grac

qu'ils demandent. Dieu, dit-il, leur retire assez souvent son secours, afin qu'en péchant, ils sentent mieux leur propre faiblesse; et cependant il les laisse assez long-temps tomber et se relever tour à tour. Car c'est une grande bêtise que d'imaginer, poursuit-il, que l'homme ait toujours la grâce, à l'effet de prier, et de prier avec assez d'ardeur pour obtenir ce qu'il demande. Comme donc, conclut-il, un très-grand nombre de fidèles, même justes, ou ne demandent point la grâce qui donne un pouvoir suffisant pour observer les préceptes, ou ne la demandent pas comme il est nécessaire pour l'obtenir, et que Dieu ne donne point à tous la grâce, soit de prier avec ferveur; soit de prier d'aucune manière; il est évident que beaucoup de fidèles manquent de cette grâce suffisante, et par conséquent de ce pouvoir habituel que leur supposent quelques docteurs pour l'observation des préceptes.

Il suffirait d'avoir montré, dans l'ouvrage de Jansénius, cette première des cinq propositions, si manifestement condamnable dans le sens que les paroles présentent naturellement à l'esprit, pour conclure que les quatre autres y sont contenues de la même manière; puisqu'on n'en peut pas soutenir une seule, sans les soutenir toutes; et que les plus zélés partisans de Jansénius déclarent formellement, qu'elles ont une liaison essentielle et réciproque entr'elles, aussi-bien qu'avec le principe qui, sans exception d'aucune, leur sert de fondement (1). Quel est donc ce principe fondamental? C'est que dans l'état de la nature dégradée par le péché du premier homme, il n'est point d'autre grâce intérieure et actuelle, que la grâce efficace de sa nature, laquelle fait consentir à l'inspiration du bien, ou résister à la tentation du mal, d'une manière si absolue, qu'on peut dire de chaque homme, par une conséquence infaillible et nécessaire: il a eu la grâce, donc il a fait le bien; il n'a pas fait le bien,

(1) Apolog. des SS. PP. Préf. pag. 17.

donc il n'a pas eu la grâce. Arnaud lui-même reconnaît et fait remarquer la liaison nécessaire des cinq propositions avec ce principe (1). Sur la première, par exemple, il s'ensuit, dit-il, plus clair que le jour, que si la grâce de Jesus-Christ est toujours efficace, tous les justes n'ont pas toujours la grâce nécessaire pour accomplir les préceptes; puisque si cela était, ils les accompliraient infailliblement. Continuons à user pour l'église des armes de ses ennemis, puisqu'elles la servent si bien; et faisons voir la connexion nécessaire de chacune des cinq propositions avec leur fécond et funeste principe. Rien n'est plus démonstratif, ou du moins plus satisfaisant, que l'énumération dans ce genre de preuves. De ce qu'il n'est point de grâce intérieure actuelle, qui ne soit essentiellement efficace, ou suivie nécessairement de son effet, il suit évidemment, 1.° que dans l'état de la nature corrompue, on ne manque jamais de consentir, ou qu'on ne résiste jamais à la grâce intérieure; c'est la seconde des cinq propositions. 2.° Que la volonté de l'homme n'a pas même le pouvoir d'y résister; c'est la quatrième. 3.° Que quiconque, soit juste, soit pécheur, viole un précepte, manque alors de la grâce qui lui en rend l'observation possible; puisque la grâce étant toujours suivie de son effet, s'il avait la grâce d'observer le précepte, il l'observerait; c'est la première. 4.° Que Jesus-Christ n'est mort que pour le salut des prédestinés; ce qui fait la cinquième. Il est évident qu'il n'est mort que pour le salut de ceux à qui cette mort a procuré la grâce nécessaire pour pouvoir se sauver. Or est-il, suivant le principe jansénien, qu'elle n'est donnée qu'à ceux qui se sauvent en effet, c'est-à-dire aux seuls prédestinés. Car si cette grâce est toujours efficace, ou n'est jamais privée de son effet, tous ceux à qui elle est donnée se sauvent infailliblement. Ainsi nul réprouvé ne l'a reçue, parmi les

(1) Apolog. pour Jansénius, l. III, p. 9.

chrétiens mêmes. 5.^o Il s'ensuit enfin, ce qui fait la troisième proposition, qu'aucune nécessité, hors celle de contrainte et de violence, n'empêche nos actions d'être méritoires, ni démeritoires. Car d'un côté, selon l'inépuisable principe, on consent toujours nécessairement à la grâce efficace, puisqu'on n'a pas le pouvoir de la priver de son effet; et d'un autre côté, toutes les fois qu'on n'a pas cette grâce, c'est-à-dire autant de fois qu'on pèche, on le fait nécessairement, parce qu'alors il est impossible de ne pas pécher.

Reprenons à présent la suite des cinq propositions, et faisons voir qu'elles se trouvent toutes dans l'ouvrage de Jansénius, sinon aussi grammaticalement que s'y trouve la première, au moins d'une manière aussi énergique. *Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure*: voilà les termes de la seconde proposition; et voici comment Jansénius exprime la même chose (1): Il n'est absolument aucune grâce médicinale de Jesus-Christ, qui n'ait son effet; on ne peut dire sans absurdité, que la grâce manque d'avoir son effet; saint Augustin n'a point enseigné d'autre grâce, que celle qui, dès-là qu'elle est donnée à l'homme, lui donne en même temps son effet. Mais à quoi bon entasser les textes, puisque le chapitre où l'on se flatte de mieux établir cette étrange doctrine, porte ce titre effronté (2): *Comment aucune grâce de Jesus-Christ ne manque de son effet*. Mais l'effet de la grâce est le consentement de la volonté; le consentement de la volonté est sa non-résistance, si l'on peut au besoin s'exprimer ainsi: il est donc évident que, si la grâce a toujours son effet, la volonté consent toujours à la grâce; et ce qui est la même chose, *qu'on ne résiste jamais à la grâce intérieure*. Sans le secours d'aucun raisonnement, voici quelque chose de plus pressant encore, ou de plus précis; et que s'en faut-il, que

(1) De Gratiâ Christi, l. 11, c. 25, p. 83, 84, 85. (2) Cap. 27.

ce ne soit l'énoncé pur et syllabique de la seconde proposition ? Saint Augustin , dit Jansénius (1) en adoptant le sentiment qu'il impute à ce père , saint Augustin établit tellement l'empire de la grâce sur le pouvoir de la volonté , qu'il dit souvent que l'homme ne peut résister à l'opération divine qui se fait par la grâce , *hominem , operanti Deo per gratiam , non posse resistere* ; s'il est quelque différence entre cette assertion et la seconde proposition condamnée , c'est qu'elle est plus dure et plus condamnable , puisqu'elle porte , non-seulement qu'on ne résiste jamais à la grâce , mais encore qu'on n'y peut pas résister. Cette espèce de différence suffit néanmoins à nos injurieux novateurs , pour crier à la calomnie. Et sur quoi ? sur les ménagemens mêmes observés à leur égard par leurs accusateurs.

Poursuivons , soit pour confirmer encore ce qu'on vient d'établir , soit pour donner au lecteur la satisfaction de voir par lui-même , que le grand principe des jansénistes , savoir qu'il n'y a point d'autre grâce actuelle que la grâce efficace , est véritablement l'ouvrage de Jansénius. La grâce a toujours son effet ; on ne résiste jamais à la grâce ; il n'y a point de grâce purement suffisante : ces trois propositions signifient une seule et même chose , de l'aveu des jansénistes et de tous les partis. On ne peut donc soutenir qu'il n'y point de grâce purement suffisante , sans soutenir en même temps que toute grâce est efficace , et qu'on ne résiste jamais à la grâce. Or le troisième livre de Jansénius , *de gratiâ Christi Salvatoris* , intitulé *de gratiâ sufficiente* , n'est employé qu'à combattre cette grâce suffisante. Pour s'en convaincre , il suffit de parcourir la table des chapitres. En voici quelques articles : CHAP. I.^{er} On fait voir que depuis la chute de l'homme , il ne lui est donné aucun secours suffisant , qui ne soit en même temps efficace. II. Le secours purement suffisant , c'est-à-dire la grâce suffisante , inutile pour

(1) De Gratiâ Christi , l. 11 , cap. 24 , p. 82 , col. 2 , B.

la réparation de l'homme tombé , et même pernicieuse. D'où les prétendus augustiniens , dans le style de Luther et ses blasphèmes bouffons , disaient en forme de litanies : *De la grâce suffisante, délivrez-nous, Seigneur.* III. Combien la grâce suffisante est monstrueuse, dans les explications qu'en donnent les théologiens les plus modernes. Il ne faut point oublier que Jansénius , d'après son ami du Verger , entend par ces modernes, si restreints en apparence, tous les théologiens catholiques depuis cinq cents ans. IV. Par la nature de la grâce de Jesus-Christ, on montre que personne ne reçoit de grâce suffisante , prise au sens des modernes. V. La loi fut imposée aux juifs , et beaucoup de préceptes sont imposés aux chrétiens, sans aucune grâce suffisante, ou *aidante*. Le reste des titres annonce , au sujet des infidèles, des juifs principalement, une doctrine qui ne peut inspirer que le désespoir et le blasphème ; par exemple , que les hommes sous la loi n'avaient de grâce suffisante pour observer aucun de ses préceptes ; que l'état du vieux testament ne comportait pas une grâce suffisante, mais plutôt une grâce empêchante ; que ce n'était pas un état de justice et de salut , mais de péché et de mort ; que les infidèles enfin manquent , pour le salut, de la grâce insuffisante, tant éloignée que prochaine, et de tout ce qui en peut être le principe.

La troisième des propositions condamnées est énoncée comme il suit : *Pour mériter et démeriter dans l'état de la nature corrompue, on n'a pas besoin d'une liberté exempte de la nécessité d'agir ; mais il suffit d'une liberté exempte de la contrainte.* Voyons si l'on calomnie Jansénius , en disant que cette proposition se trouve en termes équivalens dans son livre ; si plutôt l'on n'aurait pas dû soutenir qu'elle s'y trouve en termes formels , à la réserve de la construction, ou pour mieux dire, de l'entortillage de la phrase. Saint Augustin nous enseigne , dit Jansénius (1) en adoptant toujours

(1) De Gratiâ Christi , lib. vii , c. 6 , p. 266 , col. 1.

l'enseignement de ce père, que la nécessité, qui n'est rien autre chose à l'égard de la volonté qu'une certaine force, ou violence, ou coaction, laquelle opère ce qu'elle peut, malgré la volonté même, que cette nécessité seule répugne essentiellement à la liberté et la renverse de fond en comble; et non pas la nécessité qui est en même temps volontaire, c'est-à-dire, par laquelle il est simplement nécessaire que quelque chose se fasse, sans répugnance de la part de la volonté, qui au contraire veut la chose d'une manière immuable : *quâ simpliciter necesse est aliquid fieri, non repugnante, sed immutabiliter volente voluntate*. Tout le venin de la proposition condamnée, savoir l'alliage de la liberté avec une vraie nécessité d'agir, car il n'est question de rien autre chose, n'est-il pas renfermé clairement dans ce qu'on vient de lire, avec quelque chose de plus dur encore ? Et quelle étrange doctrine ! L'auteur l'a senti lui-même, et n'a pu s'en taire : cette doctrine, ajoute-t-il, paraîtra surprenante aux scolastiques qu'il interpelle enfin généralement, sans plus se borner à certains modernes ; et cependant, reprend-il en se roidissant contre un si juste sujet de remords, elle est indubitable dans les principes de saint Augustin. Voilà donc l'enseignement dogmatique de saint Augustin, et l'ancienne foi de l'église, mis en opposition avec l'enseignement commun et la croyance catholique des quatre ou cinq derniers siècles.

Suivons plus loin l'étrange interprète de ce père. Il est aisé, dit-il (1), de prouver jusqu'à la démonstration, par saint Augustin, que la seule nécessité coactive détruit la liberté; et non pas la simple nécessité, par laquelle, sans coaction, l'acte de la volonté est simplement nécessaire. Je ne sais (c'est toujours Jansénius qui parle), je ne sais si l'on peut rien dire de plus clair et de plus pressant, que ce qui établit la liberté de chacun de ces actes, sans

(1) Ibid. pag. 267.

excepter celui qu'il est nécessaire que nous produisions. Car on ne saurait nier que ce ne soit là le principal et le plus puissant exercice de notre volonté, et qu'il ne soit principalement en sa puissance, puisqu'il se fait le plus absolument quand nous voulons; et par conséquent il est le plus libre. Jansénius s'associant saint Prosper et saint Fulgence, aussi-bien que saint Augustin : Selon les principes de ces pères, dit-il, nulle efficacité de la grâce, nulle nécessité n'est à craindre pour les actes libres de la volonté; mais la seule violence, la seule coaction, et la nécessité de coaction, qui produit son effet malgré nous, tandis que nous ne voulons pas, tandis que nous résistons; telle qu'est la nécessité de la mort. Pour les autres, quelles qu'elles soient, et quelque grandes qu'elles soient, je ne sais d'où l'on peut craindre qu'elles n'ôtent la liberté à notre volonté; puisque sous telle ou telle nécessité, tel ou tel vouloir est toujours *en notre puissance*. Car si nous voulons, ce vouloir a lieu; si nous ne voulons pas, il ne l'a point; puisqu'il serait faux de dire que nous voulons, si nous ne voulions pas. On n'ignore pas que le terme de *puissance*, dans la bouche de Jansénius, ne signifie que la faculté naturelle de vouloir.

Pour s'en convaincre pleinement, qu'on écoute encore ce corrupteur de saint Augustin. Comme ce père, dit-il (1), ne connaît rien de libre que ce qui est en notre puissance; rien en effet ne peut être plus en notre puissance, que ce qui se fait dès-là que nous le voulons; et conséquemment rien n'est plus libre. D'où nous inférons que toute détermination réfléchie de la volonté, dès-là qu'elle ne se fait pas malgré nous, mais de notre plein gré, est libre, et ne peut point ne le pas être : vérité qui se démontre par l'amour divin, dont la vision béatifique est le principe. Quoique la volonté des anges et des démons soit tenue captive sous l'em-

(1) De statu natur. lap. l. 17, c. 24, p. 271.

pire, l'une du bien, l'autre du mal; ils conservent une liberté suffisante, de quelque côté qu'ils se tournent alors, pour être censés s'y tourner librement (1). En général, le libre arbitre est aussi étendu que la détermination de la volonté, parce que le libre arbitre et la détermination de la volonté, selon saint Augustin, sont la même chose (2). Ainsi, qu'il y ait un libre arbitre, et qu'il y ait dans l'homme et dans l'ange quelque volonté ou *volition*; ce n'est qu'une même chose pour Jansénius; et cela, parce que la volonté ou *volition*, et la libre volonté, c'est-à-dire vouloir, ou vouloir librement sont la même chose; et parce qu'il est impossible que le vouloir ne soit pas libre.

Nous ne finirions pas, si nous voulions rapporter tous les passages de l'*Augustinus* qui confondent absolument tout ce qui est volontaire, ou spontanée, avec ce qui est libre: mais nous pouvons présumer que les plus incrédules même sont satisfaits sur ce point. S'ils voulaient quelque chose de plus, qu'ils lisent eux-mêmes le sixième chapitre du livre sixième de la grâce de Jésus-Christ, qui a pour titre: *La double nécessité, celle de coaction, et la nécessité simple, ou volontaire; celle-là, et non pas celle-ci, répugne à la liberté.* Tout ce chapitre ne tend qu'à prouver cette seconde assertion. Qu'on rapproche à présent les différens passages qu'on vient de lire, ou du moins leur résultat, de la troisième des cinq fameuses propositions, et de sa censure: on verra que ce que l'église y a condamné dans le sens de Jansénius, est précisément ce qu'expriment ces passages, savoir que la seule nécessité de contrainte, telle, selon Jansénius, que la nécessité de mourir, est incompatible avec la liberté; et non pas toute autre espèce de nécessité, quelle qu'elle soit, et quelque grande qu'elle soit, dans les démons même par rapport au mal, dans les anges

(1) Ibid. pag. 270.

c. 10, p. 326. Ibid. lib. vi,

(2) De Gratia Christi, l. vii, c. 5, p. 263.

par rapport au bien , et dans les bienheureux quant à l'amour divin qu'inspire la vision béatifique. Or , si la seule nécessité de contrainte , et non pas la nécessité volontaire , empêche la liberté ; il est incontestable dans les principes de tous les partis , que pour mériter et démeriter on n'a pas besoin d'être exempt de la nécessité d'agir , mais qu'il suffit d'être exempt de contrainte ; puisque tous les partis , et les jansénistes plus rigoureusement qu'aucun autre , tiennent que pour le mérite et le démérite , il suffit d'une vraie liberté. A présent , qu'on voie de bonne foi ce qu'il s'en faut que les assertions de l'*Augustinus* n'expriment à la lettre la troisième des propositions condamnées dans le sens de ce livre.

Voyons s'il en est autrement de la quatrième de ces propositions. *Les semi-pélagiens* , porte-t-elle , *admettaient la nécessité d'une grâce intérieure et prévenante pour chaque action en particulier , même pour le commencement de la foi ; et ils étaient hérétiques , en ce qu'ils prétendaient que cette grâce était de telle nature , que la volonté de l'homme avait le pouvoir d'y résister , ou d'y obéir.* L'erreur des Marseillais , ou semi-pélagiens , dit Jansénius (1) , consiste en ce qu'ils pensent qu'il reste quelque chose de la liberté primitive , au moyen de quoi , comme Adam eût pu , s'il eût voulu , opérer le bien avec persévérance , ainsi l'homme tombé le pourrait s'il voulait ; ni l'un ni l'autre cependant , sans le secours de la grâce intérieure , dont le bon usage , où l'abus aurait été laissé au pouvoir et au franc-arbitre d'un chacun. La première erreur des semi-pélagiens , dit-il encore (2) , consistait à croire que le commencement de la foi , l'oraison , les gémissemens , les desirs et les autres choses pareilles provenaient de nous , c'est-à-dire du libre arbitre , et néanmoins qu'il était nécessaire

(1) De Hæres. Pelag. l. VIII ,
p. 6 , p. 88.

(2) De Gratiâ Christi , l. 2 ,
p. 62.

d'avoir pour ces actes le secours de la grâce , même actuelle , dont l'influence était laissée à leur libre arbitre : or , qu'ils aient enseigné très-clairement cette doctrine , c'est ce que nous avons déjà montré fort au long plus haut.

Outre l'endroit de l'*Augustinus* indiqué ici par son propre auteur , qu'on en ouvre au hasard la première partie , de *l'hérésie pélagienne* , et l'on sera convaincu à n'en pouvoir douter , de la conformité de sa doctrine avec celle qui a été condamnée dans la quatrième des cinq propositions. Si l'on craint les longueurs de cette fastidieuse lecture , dont nous craignons nous-mêmes que l'extrait seul ne rebute nos lecteurs , qu'on se borne à lire le vingtième chapitre du livre troisième de *la grâce de Jesus-Christ* , et l'on y trouvera plus de moyens qu'il n'en faut pour se convaincre. L'explication qu'on y donne de ce texte de saint Paul , *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés , et parviennent à la connaissance de la vérité* , ne tend qu'à soutenir la partie la plus condamnable , et formellement hérétique , de la quatrième proposition , savoir que la grâce intérieure et prévenante n'est pas de telle nature , que la volonté de l'homme ait le pouvoir d'y résister , ou d'y obéir. On ne prétendra point sans doute mettre de différence entre pouvoir résister ou obéir à la grâce , et pouvoir y consentir ou n'y pas consentir , c'est-à-dire , dans l'opinion même de Jansénius , conserver , sous l'impression de la grâce , la liberté d'y donner son consentement , ou de l'y refuser , ce qui ne peut se faire qu'en voulant , ou en ne voulant pas suivre cette impression. Or Jansénius , dans tout le chapitre en question , soutient que l'homme ne conserve pas la liberté de suivre , ou de ne pas suivre l'impression de la grâce , de ne pas consentir à la grâce , de faire et de vouloir autre chose que ce à quoi l'incline la grâce , d'où il qualifie de semi-pélagienne la proposition suivante de saint Augustin , qu'il feint ne s'y exprimer qu'en forme de dispute

et par objection : Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, et parviennent à la connaissance de la vérité ; non pas cependant de telle manière qu'il détruise en eux le libre arbitre ; ce qui ne signifie rien autre chose, ajoute Jansénius, que s'il disait : Il veut que tous soient sauvés, si toutefois ils le veulent eux-mêmes par leur libre arbitre. Peut-on, à face plus découverte, attaquer la liberté ? Il ose encore traiter de semi-pélagienne cette proposition de Vital de Carthage : Dieu fait autant qu'il est en lui, que nous voulions le bien, lorsqu'il nous fait entendre sa voix, qui ne peut signifier ici que la voix de la grâce : mais si nous ne voulons pas y acquiescer, nous faisons en sorte que son opération ne nous profite en rien. Craignons enfin d'ennuyer, et ne nous laissons pas emporter plus loin sur cet article.

La dernière proposition condamnée est conçue en ces termes : C'est une erreur de dire que Jesus-Christ soit mort, ou qu'il ait répandu son sang pour tous les hommes, sans exception. Elle est déclarée fautive, téméraire et scandaleuse, contre ceux qui se borneraient à soutenir précisément ce que signifieraient ces paroles isolées. Mais comme elles sont déterminées par le contexte de l'*Augustinus* à un sens plus mauvais encore ; elle est déclarée, non-seulement hérétique, mais impie et blasphématoire, si on l'entend en ce sens, que Jesus-Christ soit mort pour les seuls prédestinés. Autrement, il eût fallu suivre dans un labyrinthe de subterfuges ce dogmatiseur artificieux, qui semble en quelque endroit contredire le sens littéral de la proposition condamnée.

En effet, il dit formellement que Jesus-Christ est mort pour tous les hommes ; mais en quel sens ? Voici sa propre explication (1) : C'est qu'il est mort pour toute son église, qui est répandue dans tout l'univers, et conséquemment pour tous les genres d'hommes, pour les rois, pour les nobles,

(1). De Gratia Christi, l. III, p. 162 et 163.

pour les bourgeois et le reste ; c'est qu'il est encore mort pour des hommes de toutes les nations , de toutes les langues et de toutes les tribus , savoir des Juifs et des Gentils , dont se forma l'universalité du peuple de Dieu ; c'est qu'il a été crucifié pour tous ceux à qui sa mort a été fructueuse , lesquels forment une multitude , et une sorte d'universalité même ; c'est que le prix de sa mort est suffisant pour racheter tous les hommes ; et l'on pourrait dire , ajoute-t-il en termes exprès , que Jesus-Christ s'est immolé pour les démons mêmes , à la rédemption desquels le prix de son sang suffit indubitablement : *Etiam pro dæmonibus Christum se dedisse redemptionem dici posset , quibus redimendis sine dubio pretium sanguinis ejus est sufficiens.*

Étrange manière d'exalter la rédemption ! Certes ; il est difficile de donner en apparence plus d'étendue à la divine miséricorde. Mais que signifient au fond toutes ces multitudes et ces universalités de créations , pour qui l'Augustin belge est si libéral ? Il se fait lui-même une question équivalente. Comment , se demande-t-il (1) ; Jesus-Christ est-il le rédempteur de tous les hommes , comme s'expriment quelques-uns , s'il n'a pas obtenu à tous un secours par lequel ils puissent être sauvés ? C'est que Jesus-Christ , répond-il , les a tous rachetés suffisamment , mais non pas effectivement : solution , ajoute-t-il en s'applaudissant , d'où il ne suit en aucune manière qu'une telle rédemption ait procuré à tous un secours suffisant , c'est-à-dire , comme il est clair par la teneur même de l'interrogation , des grâces suffisantes pour se sauver. On voit ici que dans son opinion , aussi-bien que dans la persuasion des catholiques , c'est la même chose , ce sont des expressions parfaitement synonymes , que Jesus-Christ soit mort pour tous les hommes , ou qu'il leur ait obtenu par sa mort des grâces suffisantes pour se sauver.

(1) Ibid. p. 162.

Cela posé, qu'on s'en souvienne quelques momens, et qu'on entende l'Augustin d'Ypres. Voici comment il s'explique (1) : Selon la doctrine des anciens, Jesus-Christ n'a pas souffert, ou n'est pas mort pour tous les hommes sans exception ; *nec enim, juxtâ doctrinam antiquorum, pro omnibus omninò Christus passus, aut mortuus est.* Quelle différence, même grammaticale, la plus fine chicane assignera-t-elle entre cette doctrine avouée par Jansénius, et la cinquième proposition condamnée ? Il est donc vrai, et à l'abri de tout reproche d'imposture, qu'au moins quelque autre proposition que la première des cinq propositions condamnées, se trouve à la lettre dans l'*Augustinus*. Suivons l'auteur, pour nous assurer encore qu'elle y a été condamnée dans le sens de l'auteur même. Le Sauveur, dit-il un peu plus bas, le Seigneur par ses jugemens, très-secrètement justes et très-justement secrets, a résolu dans sa prescience de donner la foi, la charité et la persévérance finale dans cette charité, à un certain nombre d'hommes que nous nommons absolument élus et prédestinés ; et à d'autres, la charité sans la persévérance ; à d'autres encore, la foi sans la charité. Il s'est livré pour les premiers, comme pour ses vraies ouailles, comme pour son vrai peuple, qui devait être absolument sauvé ; il est victime de propitiation pour effacer tous leurs péchés, et les ensevelir dans un oubli éternel ; il est mort, pour les faire vivre éternellement ; il a prié son père, afin de les délivrer de tout mal ; et non pas pour les autres, qui se départant de la foi et de la charité, meurent dans le péché : car il n'est mort et n'a prié son père pour ceux-ci, qu'autant qu'ils devaient être gratifiés de quelques effets passagers de la grâce. Car comme l'oblation, la propitiation et l'oraison du Sauveur ne peuvent être vaines ; il ne peut se faire non plus que ceux pour qui il aurait répandu son sang, serait

(1) Ibid. p. 164, col. 2, A et seq.

mort et aurait prié son père , afin que son sang servit de propitiation pour leurs péchés , n'obtussent pas l'effet de cette mort , de cette propitiation et de cette prière : mais ils n'en obtiennent point d'autre effet , que celui d'une foi , ou d'une charité ou d'une persévérance de quelque temps. Ainsi donc , et non pas autrement , Jesus-Christ est mort , a répandu son sang , est victime de propitiation et a prié son père ; c'est-à-dire , afin qu'ils obtussent ces effets passagers de sa propitiation , ou de sa mort , de son sang et de sa prière. En voilà bien assez pour convaincre les esprits droits.

Voici de quoi réduire ou confondre les plus durs. Il n'est aucunement conforme aux principes de saint Augustin , dit l'Augustin d'Ypres , toujours identifié dans son opinion avec celui d'Hyppone , que Jesus-Christ notre Seigneur soit réputé avoir répandu son sang , s'être livré en sacrifice , avoir prié son père pour le salut éternel des infidèles qui meurent dans l'infidélité , ou pour celui des justes qui ne persévèrent pas. Voici qui est encore , sinon plus hérétique , au moins plus mal-sonnant et tout-à-fait révoltant. Selon ce saint docteur , travesti en blasphémateur par son malheureux interprète (1) , Jesus Christ n'est pas mort et n'a pas prié son père pour la délivrance éternelle de ceux qui ne sont pas prédestinés , non plus que pour celle du diable : *Non magis patrem pro æterna liberatione ipsorum , (reprobatorum) quàm pro diaboli , deprecatus est.* Cette affreuse proposition diffère-t-elle de ce qu'on a noté d'hérésie , de blasphème et d'impiété , dans la dernière des cinq propositions ? Oui , sans doute , puisqu'elle y est rendue en des termes plus réservés , et moins offensans pour les oreilles pieuses. Mais depuis quand les ménagemens observés à l'égard d'un auteur scandaleux , ou plutôt des fidèles à qui l'on épargne tout ce qu'il est possible du scandale qu'il leur donne , le mettent-ils en droit de crier à la falsification et à la calomnie.

(1) Ibid. p. 166 , col. 1.

Suivons-le encore un moment pour couper tout subterfuge à ses plus déterminés sectateurs. Si Jesus-Christ, continue-t-il, a demandé quelque chose à son père pour les réprouvés, il lui a demandé certains fruits momentanés de sa justice; et pour les obtenir, il a offert et répandu son sang: prix et oblation qui sont fort restreints, qui servent peu aux réprouvés, et considérablement aux prédestinés; d'où saint Augustin, en tant d'endroits de ses écrits, a coutume de restreindre presque aux seuls élus l'oblation du sang, de la mort et des prières de Jesus-Christ. Quant à cette vogue extension du sens des paroles de l'apôtre, *Dieu veut le salut de tous les hommes*, elle provient, poursuit-il, de cette grâce suffisante préparée en faveur de tous les hommes, laquelle a été rejetée par saint Augustin, saint Prosper, saint Fulgence, et par l'ancienne église, comme une machine mise en œuvre par les semi-pélagiens. Ce ne sont plus précisément, comme on le voit, les théologiens de l'antiquité que Jansénius met en opposition avec les théologiens modernes, ou les scolastiques; mais il ose opposer l'église à l'église, l'église ancienne à l'église d'aujourd'hui; et selon son langage, déjà expliqué, à ce que l'église enseigne depuis cinq cents ans. Quand on ne conserve point à la foi catholique l'invariable unanimité qui est de son essence, quel genre de foi conserve-t-on soi-même? On le voit ici. Poursuivons.

On a vu que les cinq propositions se lisent dans l'*Augustin*, ou en termes formels, ou en termes plus durs et plus scandaleux, ou en termes du moins équivalens. Il ne nous resterait que peu d'observations à faire sur le titre même de ce livre, pour en rendre un compte aussi complet, qu'on peut l'attendre de l'histoire. La conformité de la doctrine avec la doctrine condamnée dans les cinq propositions par le chef et tous les pasteurs de l'église; suffirait même en général, pour faire sentir l'indignité de la profanation commise par son auteur,

en lui donnant le nom sacré d'Augustin. Car la foi de l'église, *ancienne ou moderne*, étant toujours la même, et saint Augustin ayant incontestablement soutenu la foi de l'église; il s'ensuit évidemment que ce profond et saint docteur a été aussi contraire à la doctrine du faux *Augustin*, qu'aux cinq propositions. Mais comme rien n'est plus propre à venger ce père, que d'en opposer la doctrine à celle que lui attribue son calomniateur, et de montrer la source où le faussaire a puisé, c'est encore une tâche qu'il nous faut remplir, avec le détail qui seul peut convaincre ici, ou du moins satisfaire. Qu'on n'appréhende pas néanmoins des longueurs, qui dénatureraient notre ouvrage.

Bornons-nous donc, pour abrégé, à la question de la grâce efficace. On y entreverra au moins les autres articles. Déjà l'on a du moins entrevu qu'ils se tenaient tous, comme les anneaux d'une même chaîne: qu'on s'en convainque pleinement. Cette question, dans Jansénius, a deux parties marquées; savoir qu'il n'est point d'autre grâce que la grâce efficace, et que cette grâce emporte nécessairement le consentement de la volonté. La première partie tombe à plomb sur la grâce suffisante, anéantie par là; et la seconde sur le libre arbitre, à qui elle n'en laisse plus que le nom. Or, le libre arbitre une fois détruit, toute la doctrine des cinq propositions de l'*Augustinus* est victorieuse; et toute cette doctrine est réprouvée, si les novateurs qui ne retiennent que le nom de libre arbitre, sont frappés des plus terribles censures de l'église. Il ne s'agit donc plus que d'examiner à qui l'Augustin d'Ypres est conforme; s'il a puisé dans l'Augustin d'Hyppone, dans la tradition des pères avoués par l'église, ou dans les dogmes de secte et de ténèbres, frappés de ses anathèmes.

Tous les hérétiques, à l'exemple des prédestinés, Félix d'Urgel, Claude de Turin, Berenger, Jean Wiclef, Jean Hus, Luther et Calvin avec leurs disciples, se sont couverts du nom de saint Augustin,

Comme d'un bouclier à l'épreuve des foudres mêmes de l'église. Le scandale qu'on nous impute, disait Berenger, est tout entier de saint Augustin. J'avoue sans peine, disait Wiclef (1), que je diffère des théologiens modernes, mais je suis d'accord avec saint Augustin; et il se glorifiait tellement de cet accord, que ses disciples ne l'appelaient pas autrement que Jean de saint Augustin (2). Luther et Calvin, en mille endroits, disent et répètent sans cesse: Augustin est à nous. Dans l'*Antidote* opposé par Calvin au concile de Trente, dans les invectives de son second livre des *Institutions* contre la Sorbonne, à peine est-il une page où ne soit invoqué le nom de saint Augustin. Par-tout il fait retentir le nom d'Augustin, par-tout il en appelle à la foi d'Augustin, par-tout il entasse les passages de saint Augustin en si grand nombre, et d'une manière si imposante, qu'il semblerait choisi par l'oracle d'Hyppone, pour lui servir d'organe. Augustin, dit-il (3), est tellement à nous, que si l'on me demande une confession de foi, il me suffit de présenter celle que forment ses écrits.

Voilà le premier trait de ressemblance entre Jansénius et les novateurs qui l'ont précédé. Dès le premier livre qui sert d'introduction à son ouvrage entier, il exalte l'autorité de saint Augustin, avec une affectation si semblable à celle que Robert de Salisbury, calviniste fameux, emploie pour le même sujet dans sa préface de la défense de Calvin, que si cette préface n'avait pas été composée longtemps avant le livre préliminaire de Jansénius, on la prendrait pour un abrégé fait exprès de ce livre. Mais, de ce qu'elle a été composée la première dans une conformité qu'on ne peut, sans s'aveugler soi-même, attribuer au hasard, il s'ensuit incontestablement que Jansénius, dès son premier pas, est le

(1) Apud. Guitm. l. 2, de ver. Euch. Bibl. PP. t. vi, p. 234.

(2) Wald. t. 1, l. 1, art. 2, cap. 34.

(3) L. de atern. Præd. p. 693.

plagiaire de ce calviniste. Jansénius nomme avec emphase les papes Innocent , Zozime , Célestin , Léon , Hormisdas , Félix , qui ont approuvé , qui ont consacré la doctrine de saint Augustin. Robert de Salisbury a invoqué de même Innocent , Zozime , Boniface , Sixte , Célestin , Félix et Gélase. Jansénius accuse de témérité et d'insolence certains modernes , qui ne tiennent pas en toute manière les sentimens de saint Augustin. Robert de Salisbury taxe d'opiniâtreté perverse , tous ceux qui ne se regardent pas comme obligés rigoureusement à suivre toutes les opinions de saint Augustin. Jansénius s'irrite contre ceux qui tiennent que saint Augustin a laissé plusieurs questions indécises , ou dans un état de simple probabilité , et qui allèguent en leur faveur ces paroles du pape Célestin : *Quant aux points ultérieurs et plus difficiles de ces sortes de questions , comme nous n'osons pas les mépriser , nous ne jugeons pas non plus nécessaire de les confirmer.* Avec la même chaleur de bile , au sujet de ces mêmes paroles , Robert de Salisbury déclame en cette manière : Qui peut croire de Célestin , rendant à Augustin le plus honorable des témoignages , que tiré tout à coup hors de sens , et se démentant lui-même , il en ait vilipendé la personne , et diffamé les écrits ? Jansénius dit enfin , que celui qui connaîtra les livres de saint Augustin contre l'hérésie de Pélagie , y trouvera sans peine la solution des difficultés et des sophismes qui mettent à la torture les plus habiles maîtres des écoles modernes : celui-là , dit Robert de Salisbury , mettra facilement en poudre ces mêmes sophismes , qui feuilletera les écrits d'Augustin contre les pélagiens , et qui s'attachera plus aux monumens de l'antiquité , qu'à des chiffons modernes , moins dignes d'un lecteur que de la beurrière. Est-il une conformité mieux soutenue entre deux écrits ? Peut-elle être un effet du hasard ? Et le janséniste , puisqu'il est venu le dernier , ne s'est-il pas orné des plumes du calviniste ?

q
a
de
ar
pe
to
at
pa
les
sa
fid
Je
d'a
se
un
tin
œu
mé
do
ou
plo
rest
glo
à A
C
de
ou
les
ma
qu
d'u
le l
tain
pou
pen
(1
(2
Arb
Calv

Jansénius dit encore, non pas une fois, deux ou quatre, mais jusqu'à la satiété et à la nausée, qu'il a passé toute sa vie dans la méditation des écrits de saint Augustin; qu'il a consommé vingt-deux années entières à la lecture assidue et souvent répétée des œuvres de saint Augustin; qu'il les a toutes lues plus de dix fois, avec la plus grande attention; et au moins trente fois, de la première page à la dernière, tous les livres qui combattent les pélagiens (1). Ne semble-t-il pas entendre un saint Paul compter, pour l'édification des premiers fidèles, les coups qu'il a reçus pour le nom de Jesus-Christ? Qu'on attende un moment: voici d'autres modèles. Avant Jansénius, Luther et Calvin se vantaient avec la même ostentation, d'avoir passé une grande partie de leur vie à étudier saint Augustin, d'en avoir lu et relu avec attention toutes les œuvres, et de les avoir gravées à jamais dans leur mémoire; d'avoir approfondi tous les points de sa doctrine, et de les avoir tirés des ténèbres épaisses, où l'ignorance et l'incurie des scolastiques les avaient plongés; en sorte qu'ils pouvaient se qualifier de restaurateurs de la doctrine augustinienne, et faire gloire d'avoir donné comme une seconde naissance à Augustin (2).

Calvin porte plus loin son estime pour le docteur de la grâce, qu'il ne préfère pas seulement à l'un ou à l'autre des pères en particulier, mais à tous les pères réunis ensemble; et il en rend cette systématique raison (3): Tous les écrivains ecclésiastiques, à la seule exception d'Augustin, ont parlé d'une manière si ambiguë et si versatile, touchant le libre arbitre, qu'on ne peut rien avoir de certain par tous leurs écrits. Mais qu'est-il besoin, poursuit-il, de se fatiguer à rechercher ce qu'ont pensé à ce sujet les anciens, puisqu'Augustin tout

(1) Libr. Præmiali, cap. 10. | in decl. de S. August. Id. in

(2) Calv. lib. v. de Lib. | Apol. Luth. sub. fin.
Arb. p. 199. Horant. contrâ | (3) Lib III, de Liber. Arb.
Calv. l. 1, c. 32. Melanch. | c. 3, et l. III, in Pigh. p. 161.

seul peut là-dessus nous suffire? Quoi de plus conforme à ce que Jansénius avait coutume de dire, comme il est rapporté dans sa vie écrite par les défenseurs hérétiques de ses sentimens, savoir que les autres pères étaient utiles, mais que saint Augustin était nécessaire; bien plus, que seul il suffisait pour toutes les matières de théologie? S'il faisait si peu d'état des pères même de l'église latine en comparaison de saint Augustin, il en fait beaucoup moins encore des plus saints docteurs de l'église orientale, c'est-à-dire de la moitié de l'église universelle, ou de la tradition catholique. Il fronde ouvertement ceux-ci, lui et ses disciples; ils foulent aux pieds toute leur autorité, quant aux matières de la grâce, ils les accusent généralement d'être entachés des erreurs semi-pélagiennes.

L'autorité de saint Augustin est à la vérité d'un poids tout particulier en ces matières, parce que le saint siège apostolique en a consacré la doctrine par ses décisions sur ce sujet. Mais quels sont les articles précis de ces décisions? ceux-là sans doute, et ceux-là seulement, qui prononcés contre les pélagiens par les conciles de Carthage et de Milève, ont été confirmés par les papes Innocent et Zozime; et ceux qu'ont définis contre les semi-pélagiens le pape saint Célestin et le concile d'Orange. Mais à quoi se réduisent toutes ces définitions? à la réalité du péché originel, et à la nécessité de la grâce, tant pour l'observation des préceptes, que pour les commencemens du salut et la persévérance finale, comme il est certain par les monumens originaux. Voilà précisément ce qu'ont proposé, pour articles de foi dans la doctrine de saint Augustin, et le pape Célestin, et le pape Innocent, et le pape Hormisdas, et le pape Jean II (1). Du reste, ils ont approuvé les écrits de ce père en général; et saint Célestin spécialement rend un témoignage aussi honorable

(1) Epist. Synod. Conc. apud Aug. 91. Cœlestin. ep. Carth. apud Aug. 90. Inn. ep. ad Episc. Gall.

plus con-
e de dire,
ite par les
avoir que
saint Au-
il suffisait
il faisait si
ne en com-
beaucoup
de l'église
église uni-
Il fronde
ils foulent
x matières
ent d'être

érité d'un
parce que
a doctrine
ls sont les
ans doute,
contre les
de Milève,
et Zozime;
élagiens le
ge. Mais à
la réalité
la grâce,
e pour les
ce finale,
originaux.
ur articles
et le pape
e Hormis-
approuvé
t Célestin
honorable

Célestin. ep.

à la foi qu'au savoir de ce père. Mais avec Augus-
tin, dit non-seulement ce pontife, mais le cinquième
concile œcuménique (1), nous recevons les saints
docteurs Athanase, Hilaire, Basile, Grégoire,
Ambroise, Chrysostome, Cyrille et les autres saints
pères, qui dans le sein de l'église de Dieu ont an-
noncé la vraie foi, d'une manière irrépréhensible,
jusqu'à la fin de leur vie. Saint Thomas d'Aquin
a été approuvé en termes plus honorables encore,
par les papes Jean XXII, Innocent VI, Clément VI,
Urbain VI, Pie IV et Clément VIII, égaux en
autorité au pape Célestin. Les écrits de ce docteur,
dit en particulier Innocent VI, ont par dessus tous
les autres, à l'exception des livres canoniques, la
propriété des termes, le tour des choses, la vérité
des assertions; de telle manière que personne, en
tenant cette doctrine, n'a jamais donné dans l'er-
reur. Conclura-t-on de ce témoignage, aussi général
que pompeux, qu'il n'est rien dans la vaste somme
de saint Thomas, qu'on ne doive tenir pour article
de foi? Tout ce qu'on doit conclure de ces sortes
d'approbations, c'est que l'église permet expressé-
ment aux fidèles la lecture des livres approuvés
ainsi, et qu'elle les juge propres à l'édification de
la foi et des mœurs.

Mais qu'elle prétende par-là faire regarder toutes
les assertions qu'ils contiennent, comme autant de
décisions qu'elle aurait faites, c'est lui imputer
une absurdité, aussi contraire aux règles de la foi,
qu'aux premières impressions du bon sens. Elle
aurait donc prétendu conférer aux écrits de ces
docteurs autant d'autorité qu'aux divines écritures,
puisque ? et serait également de foi dans les uns
et dans les autres? Elle tiendrait donc les mêmes
assertions pour des articles de foi et pour des
erreurs, puisque dans plusieurs de ces pères qu'elle
approuve, il se rencontre des propositions erronées?
Elle érigerait donc en même temps les deux con-

(1) Synod. collat. 3.

tradictaires en articles de foi , puisqu'elle a donné son approbation aux œuvres de saint Jérôme , comme à celles de saint Augustin , et que ces deux pères se contredisent formellement en quelques articles ? Il en faut donc revenir à la maxime fondamentale qu'opposait autrefois Vincent de Lérins aux paralogismes des hérétiques , et qui de tout temps a été admise par les catholiques sincères. On doit , dit-il (1) , tenir pour indubitable et pour immuable , ce que tous les pères , ou le grand nombre des pères ont enseigné clairement , constamment , uniformément : mais ce qu'un père isolé , quoique docte et saint , quoique confesseur et martyr , aurait pensé d'ultérieur ou de contraire , doit se classer parmi ces opinions particulières qui ne font point autorité.

Que servent donc , soit à Jansénius , soit à Calvin , les protestations affectées d'une estime exclusive pour saint Augustin ? S'il était aussi vrai qu'il est faux , que ce père fût contraire à tous ceux de l'Orient ; par une conséquence aussi nécessaire que l'unité de la foi est essentielle à l'église entière de Jesus-Christ , il serait également contraire aux pères latins , et par conséquent encore à tout l'ensemble de la tradition catholique. Des-là , il faudrait sans balancer abandonner un docteur qui abandonnerait tous les autres , sans nul égard à l'autorité des papes , qui n'auraient pu que prévariquer en autorisant sa doctrine. Ainsi donc Jansénius , en relevant en apparence l'autorité de saint Augustin , l'anéantit en effet. Mais que lui importe au fond l'autorité de ce père , prévalût-elle seule sur toutes les autres , puisqu'elle ne lui est pas moins contraire que le reste des saints docteurs ; puisqu'il n'a pas tiré ses malheureux dogmes de ce père , le plus illustre de tous véritablement et le plus cher à l'église , mais du répertoire infernal des derniers hérésiarques , tout fumant encore de la foudre qui les avait frappés ?

(1) Vinc. Lit. contrâ hæres. c. 39.

C'est là manifestement, et non pas dans saint Augustin, que fut trouvé le dogme jansénien qui renferme tous les autres, cette chimérique liberté que ne gêne point la nécessité, et à qui ne répugne que la contrainte absolue; en sorte que tout ce qui est volontaire soit libre, et tout ce qui est libre ne soit que volontaire; liberté qui n'est plus qu'un mot, et qu'on prétend néanmoins suffire pour mériter et démériter aux yeux du juste juge. Quelle est donc la liberté reconnue par saint Augustin, comme requise pour mériter l'éloge ou le blâme, la peine ou la récompense? C'est celle qui a le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, de faire une chose ou de ne la pas faire, de consentir à la grâce ou d'y résister. Pour établir contre les manichéens le dogme de notre liberté, le saint docteur dit qu'il est au pouvoir de notre ame, d'être une substance mauvaise, ou de ne l'être pas; de choisir ce qui est bon et d'être le bon arbre, ou de choisir ce qui est mal et d'être l'arbre mauvais (1). Ce qu'il confirme dans ses rétractations en cette manière (2): *Il est en notre pouvoir, ou d'être enté sur l'olivier franc par la bonté de Dieu, ou d'en être retranché par sa sévérité.* Et dans la quinzième des cinquante homélies: *Il est en notre puissance de consentir, ou de ne pas consentir, soit à la tentation, soit à la grâce. Il n'est au pouvoir de personne, dit-il encore (3), qu'il lui vienne à l'esprit telle ou telle pensée; mais il est de la volonté propre d'un chacun, d'y consentir, ou de n'y pas consentir.*

Il est aisé de sentir, et tous les partis avouent, que ce qu'il est également en notre pouvoir de faire ou de ne pas faire, se fait sans nécessité. Or que toute l'efficacité de la grâce n'impose point de nécessité à notre libre arbitre, c'est ce que signifient manifestement ces paroles de saint Augustin à Petilien, évêque des donatistes (4): Si je vous de-

(1) Lib. contra Secundin. c. 3; contra Felic. c. 4.

(2) Lib. 1, Retr. c. 22.

(3) Lib. de Spir. et Litt. c. 34.

(4) Lib. 2, de Liber. Arb. cap. 1.

mande comment Dieu le père attire à son fils les hommes qu'il laisse user de leur libre arbitre, vous aurez peine sans doute à résoudre cette question. Comment en effet les attire-t-il, s'il laisse à chacun tout pouvoir de faire ce qu'il voudra? Cependant l'une et l'autre de ces deux choses sont vraies; mais peu de personnes sont capables de pénétrer ce mystère. Sur ces derniers mots du saint docteur, on peut rappeler en passant cet argument aussi fort que simple, à quoi jamais calviniste, ni janséniste n'a osé répondre: Il serait faux, et ridicule même, de représenter comme si difficile l'accord de la grâce avec la liberté, s'il s'agissait d'une liberté qui exclût simplement la coaction, et non pas la nécessité; car alors quoi de plus facile à comprendre? Voilà ce que n'ont jamais touché en aucune manière tous ces orgueilleux novateurs, qui se piquent de répondre si universellement à toutes les objections des catholiques. Depuis deux siècles que le savant Tapper leur a fait celle-ci, il ne s'est pas trouvé un sectaire assez pourvu d'audace, ou d'impudence, pour entreprendre de la réfuter. Ils ont mieux aimé dissimuler le coup mortel qu'elle leur porte, que d'en manifester la force par une sotte réponse.

L'idée que saint Augustin donne ici de la liberté, est parfaitement conforme à ce que dit saint Jérôme, avec le torrent des pères (1): Nous ne sommes entraînés par la nécessité, ni aux vertus, ni aux vices; puisque là où est la nécessité, il n'y a lieu ni au châtement, ni à la récompense. Mais tenons-nous-en à saint Augustin, dont l'autorité seule remplit notre objet, qui d'ailleurs ne peut qu'être d'accord avec les autres pères, en ce point de dogme. Et pour abréger en tout, autant qu'il est possible, bornons-nous à établir sur la doctrine de ce père, le point que nous avons proposé d'abord, savoir que la volonté excitée par la grâce conserve

(1) Lib. 2, contra Jovin. cap. 2.

un plein pouvoir d'y consentir ou de n'y pas consentir, d'en suivre les mouvemens ou d'y résister. Quoi de plus clair là-dessus que ce passage, qu'on peut regarder comme l'abrégé de tous les écrits de saint Augustin contre les ennemis, tant de la grâce que du libre arbitre (1) : il faut attribuer à Dieu nos bonnes volontés ; non pas seulement parce qu'elles proviennent du libre arbitre, mais parce que Dieu agit surnaturellement en nous, afin que nous voulions et que nous croyions, soit au dehors par la parole évangélique, soit au dedans où il n'est au pouvoir de personne qu'il lui vienne telle ou telle chose à l'esprit : *mais il est au pouvoir de la propre volonté, de consentir, ou de ne pas consentir.* Lors donc que Dieu agit ainsi avec l'âme raisonnable, afin qu'elle croie en lui ; car elle ne saurait croire par tout son libre arbitre, s'il n'est point de voix ou d'inspiration à laquelle elle croie ; Dieu alors opère dans l'homme le bon vouloir même : et en toutes choses sa miséricorde nous prévient ; mais, comme je l'ai déjà dit, *il appartient à la propre volonté de donner son consentement à l'inspiration de Dieu, ou de l'y refuser.*

On sait que Jansénius ne laisse pas de répondre à cette objection sans réplique : mais quelle réponse ? réponse honteuse par son origine seule, par son premier auteur, Martin Chemnitz, dont Jansénius l'a empruntée, sans craindre de partager l'infamie de ce blasphémateur protestant du saint concile de Trente, qui, d'après le passage en question, définit que l'homme peut résister à la grâce prévenante. Réponse imbécille, et dont il ose imputer l'imbécillité à saint Augustin. Tout ce que ce père nous apprend par ce passage, disent en commun le janséniste et le luthérien (2), c'est que consentir et refuser son consentement, croire et ne pas croire, vouloir et ne vouloir pas, sont des fonctions

(1) De Spir. et Litt. cap. 33. | t. 2, l. 4, c. 4. Jans. l. 2, de

(2) Chemnitz, ap. Staplet. | Grat. Christi, c. 34.

de la volonté ; au lieu que la perception appartient à l'entendement : comme si l'on pouvait sans imbécillité imaginer que personne , à moins qu'il ne fût hors de sens , rapportât le vouloir à l'entendement , et la perception à la volonté. Ainsi le héraut de saint Augustin fait-il raisonner cet incomparable docteur , qu'il rend méprisable , qu'il défigure et corrompt en mille autres manières.

Il en tronque tous les passages , il supprime ce qui précède ou qui suit un texte qui ne pouvait être entendu qu'au moyen de ces accompagnemens , et qui , par leur suppression , prend un sens tout contraire à celui de l'auteur. Il donne quelquefois les objections pour les réponses , et les assertions pour les objections. Il porte la fourbe , ou la bévue , jusqu'à donner pour étai à ses opinions , les passages mêmes qui les battent en ruine. Ainsi choisit-il , pour le premier fondement de son système , le trait du troisième livre du libre arbitre , où saint Augustin prononce expressément que notre liberté , par la prescience divine , est plutôt établie que détruite (1). La raison du saint docteur , dans le style de son temps , est que la prescience n'empêche pas que la volonté ne soit volonté , c'est-à-dire que la liberté ne soit liberté , ou que la volonté ne soit une puissance libre de toute nécessité. Jansénius convient lui-même que le saint l'entend d'ordinaire ainsi , contre les manichéens. Le terme de volonté se prend même ici , dans un sens plus étroit encore , pour un acte libre de toute nécessité ; puisqu'il s'agit , comme il est clair par le contexte , de la volonté telle qu'elle était dans le premier homme , qui , de l'aveu de Jansénius (2) , n'a pu se rendre coupable sans être exempt de nécessité. Mais sur la simple équivoque du mot *volonté* , qui peut se prendre , ou pour la faculté de vouloir , ou pour les actes particuliers de cette faculté , le

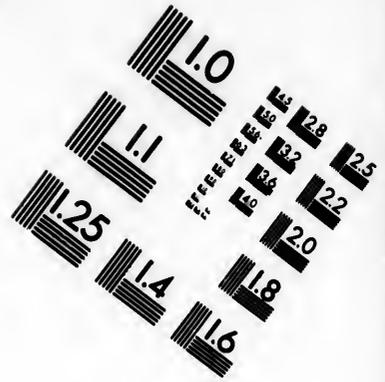
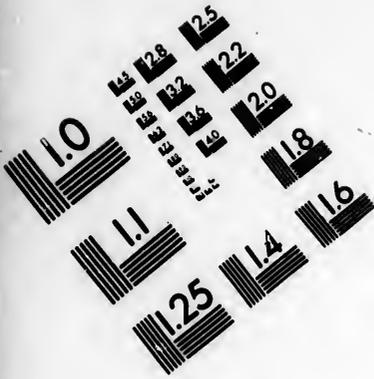
(1) Aug. l. III, de Lib. Arb. c. 2, 3, 4.

(2) Jans. l. IV, de statu nat. laps. c. 21, et l. VI, de Grat. Christi, cap. 5.

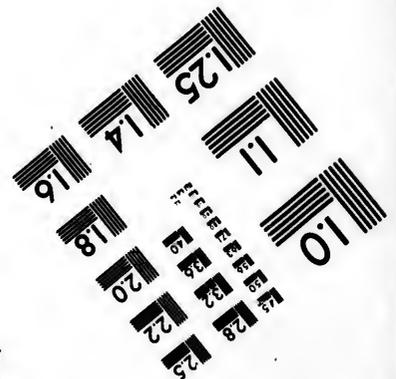
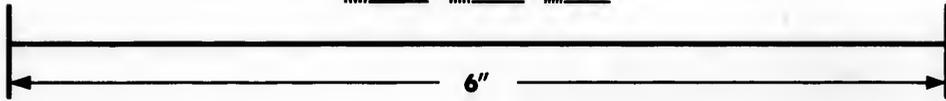
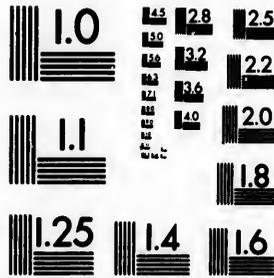
novateur brouille tout ; et dans cette confusion , il établit son système , à la faveur de dix parenthèses , qui , dans le passage cité du saint docteur , confondent autant de fois l'acte particulier de la volonté avec la faculté de vouloir. Manœuvre si tortueuse , qu'on n'en a guère pu présenter ici que le premier fil , au moyen duquel toutefois chacun peut en trouver le développement parfait dans la confrontation des monumens que nous avons indiqués. Du reste , en voilà bien assez pour faire sentir à toute ame droite l'énorme distance de la doctrine de l'Augustin d'Ypres à celle de ce respectable Augustin , sans qu'un titre , si manifestement usurpé , puisse désormais faire prendre le change.

Qu'il se charmettant qu'il lui plaira des dépouilles qu'il a ravies ; qu'il les répande avec toute la profusion du brigandage ; qu'il fasse plus d'estime du nombre des textes , que de leur poids et de leur convenance , ou de leur cohérence ; que pour épouvanter par la multitude , il entasse avec les citations qui paraissent le servir , celles qui lui sont parfaitement inutiles , et qu'il répète un même passage cent soixante-dix fois bien comptées : on ne verra dans ce manège que l'embarras d'un général qui n'étant pas en force , fait prendre les armes aux gouvats et aux valets de l'armée , ordonne des évolutions fréquentes , et avec peu de monde , présente une armée formidable en apparence , pour faire prendre la fuite aux ennemis qu'il ne se croit point en état de combattre. Si toutefois ils en viennent aux mains , il s'échappe par mille faux-fuyans , avec menace de revenir à la charge , sans jamais tenir parole. Ainsi Jansénius , pressé par un argument vigoureux , rompt tout à coup le propos , met une autre matière en avant , et renvoie attendre à un autre endroit de son ouvrage , la solution qu'il promet , sans jamais plus se souvenir de sa promesse , ni de son honneur. Voilà quelque partie ; car qui pourrait tout relever ? voilà la moindre partie des artifices du disciple prétendu de saint Augustin.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Sont-ce là les procédés d'un interprète sincère et religieux des pères de l'église ?

Non, non, l'Augustin d'Ypres ne fut point calqué sur celui d'Hyppone; mais sur les travestissemens qu'en ont faits Luther et Calvin, sur le serf arbitre de Luther, et sur la diatribe sacrilège de Calvin contre le saint concile de Trente. Le semicalvinisme a trop l'air de famille, pour qu'il puisse renier ses pères. Jansénius en mille endroits, et spécialement dans le chapitre sixième de son sixième livre sur la grâce de Jesus-Christ, pose pour son dogme capital, d'où dérivent en effet tous les autres, que la liberté requise par les divines écritures pour les actions, soit bonnes, soit mauvaises, et contre laquelle il s'est élevé tant d'hérétiques dans l'église, n'est rien autre chose que ce qui est vraiment volontaire; d'où il conclut qu'elle subsiste avec la nécessité qui porte la volonté à une seule chose, et qu'elle n'est détruite que par la coaction, ou la violence faite à la volonté même et aux actes qu'elle produit. Et comme ce genre de contrainte est impossible, il soutient qu'il n'est aucun acte de la volonté qui ne soit libre; que l'amour qu'ont pour Dieu les saints dans le ciel, et celui que Dieu a pour lui-même, sont compatibles avec cette liberté. Quoi de plus clair et de plus formel? Cependant pour faire évanouir jusqu'à l'ombre du doute, au sujet du sens d'expressions si dures et si étranges, nous ajouterons que les plus sûrs interprètes de l'Augustin novateur, ses disciples favoris, et les mieux initiés à ses mystères, Arnaud, dans son apologie des saints pères, comme dans son Augustin victorieux (1), Arnaud et la foule de ses compilateurs soutiennent en mille écrits et de mille manières, que tout ce qui est volontaire est libre; que la nécessité d'inclination naturelle, ou qui provient de la concupiscence dominante, ne détruit point la liberté;

(1) Arn. Apol. des SS. PP. | Vict. 2 Conf. pag. 141, 174 2 part. p. 18, 20, 24. S. Aug. | 204, 222.

qu
li
la
ou
co
lib
pu
sai
qu
ob
vo
im

au
du
C'e
la d
à la
et d
lui-
logu
tern
Nou
sair
l'ho
non
s'il y
mise
Ce o
que
d'un
notr
par
non
sa n
plus
peut
Ca

qu'il suffit de l'exemption de contrainte ; pour la liberté véritable, pour mériter le châtement, ou la récompense ; que ce n'est pas la nécessité simple ou volontaire, mais uniquement la nécessité de coaction, de contrainte et de violence qui blesse la liberté ; que le péché proprement dit, et vraiment punissable dans l'homme qui le commet, est nécessaire d'une nécessité propre, effective et inévitable ; que Dieu le punit justement, quoique l'homme soit obligé à le commettre par la tyrannie de sa convoitise, et que, sous cette tyrannie, il soit dans une impossibilité absolue de l'éviter.

Voyons si Luther et Calvin se sont exprimés d'une autre manière, si du moins ils ont jamais rien produit en ce genre de plus scandaleux foncièrement. C'est calomnier en eux le sens commun, autant que la doctrine, que de donner à croire qu'ils imposent à la volonté du pécheur une nécessité de contrainte et de violence proprement dite. Qu'on écoute Luther lui-même dans son ouvrage favori, et le plus analogue à la violence de son naturel. Voici les propres termes de son livre de fer, intitulé le serf arbitre⁽¹⁾ : Nous agissons nécessairement, oui, dis-je, nécessairement, mais non pas forcément ; c'est-à-dire que l'homme dépourvu de l'esprit de Dieu fait le mal, non pas contre son vouloir et par violence, comme s'il y était entraîné par une corde qu'on lui aurait mise au cou, mais de son gré et de sa pleine volonté. Ce que nous appelons nécessité immuable, parce que sa volonté ne peut se changer et se tourner d'un autre côté. D'autre part, si Dieu opère en nous, notre volonté changée alors, et doucement inclinée par la volonté de Dieu, veut et agit de son gré et non par une contrainte qui est incompatible avec sa nature : car si elle était contrainte, elle ne serait plus une volonté, mais plutôt une *volonté*, si l'on peut s'exprimer ainsi.

Calvin ne s'en explique pas autrement. Si l'on

(1) Luther de Serv. Arbitr. fol. 468.

oppose , dit-il (1), la liberté à la coaction , je confesse et soutiens invinciblement que nous avons le libre arbitre , et je tiens pour hérétique quiconque pense autrement ; si , dis-je , on le nomme libre , en ce sens qu'il ne soit pas contraint , ou tiré violemment par une force extrinsèque , mais parce qu'il agit de son gré. On ne conclut pas que nous avons le libre arbitre , dit-il encore dans le plus réfléchi de ses ouvrages , de ce que nous ayons un pouvoir égal pour faire et vouloir le mal ou le bien ; mais seulement de ce que nous sommes libres de coaction : liberté qui subsiste , quoique nous soyons dépravés , asservis au péché , et que nous ne puissions que pécher (2). L'homme est donc réputé jouir ainsi du libre arbitre , non pas de ce qu'il ait le pouvoir de se déterminer avec une égale liberté au bien et au mal , mais de ce qu'il fait le mal volontairement , et non forcément.

Les disciples de Luther et de Calvin , comme ceux de Jansénius , tiennent unanimement cette même doctrine. La paix est faite entre les catholiques et les luthériens , dit Bucer (3) , si la seule coaction est incompatible avec la liberté. Car ce que disent les catholiques , que l'homme a le libre arbitre , doit s'entendre d'une liberté exempte de coaction , et non pas de nécessité ; ce que disent au contraire les luthériens , que l'homme n'a point de libre arbitre , doit s'entendre d'une liberté exempte de nécessité , et non pas de coaction. Sur quoi ne pouvons-nous pas dire à notre tour , d'une manière absolue , et non pas simplement hypothétique : la paix est donc faite entre les jansénistes et les luthériens ? Il suffit , pour justifier cette conséquence , de la seule annonce mise en ces termes à la tête d'un chapitre de Jansénius : Nécessité de coaction , et nécessité simple ou volontaire ; celle-là , et non pas celle-ci , est incompatible avec la liberté (4).

(1) Calv. de Lib. Arb. I. 2 , p. 153.

(2) Institut. I. 2 , c. 2 et 6.

(3) Lib. de Concord. Doct.

(4) Cap. 6 , lib. vi , de Grat. Christi.

Parmi les autres disciples des deux hérésiarques, l'un définit le libre arbitre, la faculté ou la puissance de vouloir sans coaction; et il accorde encore la paix à ceux qui conviennent que la nécessité, ou l'immutabilité qui ne provient pas de la coaction, mais de la nature et de la volonté, ne nuit en rien à la liberté (1). Un autre dit, que le libre arbitre de l'homme corrompu n'est que la puissance naturelle de choisir, sans être contrainte, et que tout ce qui est exempt de coaction est libre (2). Théodore de Beze, dans une sorte de catéchisme, se fait gloire d'enseigner clairement, que la liberté n'est pas détruite par la nécessité, mais uniquement par la coaction (3). Pour établir que la nécessité de pécher même n'ôte pas la liberté, du Moulin appelle en preuve tous les démons qui sont nécessairement mauvais, et péchent très-librement, comme n'y étant pas contraints; que Dieu nécessairement bon est souverainement libre (4). Nous pousserions à bout la patience du lecteur, si nous voulions citer tous les docteurs hérétiques qui tiennent le même langage. Mais à quoi bon tant de témoignages privés, puisque le calvinisme en corps a rendu synodiquement à Dordrecht le décret suivant (5): La volonté de l'homme, par son essence, demeure toujours libre, lors même qu'elle est déterminée à une seule chose; car la liberté n'est pas incompatible avec toute nécessité et tout genre de détermination. Elle est incompatible, à la vérité, avec la détermination de violence, c'est-à-dire avec la nécessité de coaction: mais elle s'accorde parfaitement avec la nécessité d'infailibilité; puisque Dieu hait nécessairement le péché, savoir par la nécessité de sa nature, ou de son immutabilité, et qu'il le hait néanmoins librement.

(1) Zachar. Ursin. quæst 1, de Lib. Arb.
 (2) Amand. Polan. edit. Genev. 1612, p. 33.

(3) Libell. Quæst. et Resp. Chr. p. 680.

(4) Clyp. fidei, art 9.

(5) Synod. Dordrecht. edit. Hanovr. 1620, p. 706 et 707.

Ces citations, nonobstant notre brièveté, paraîtront encore bien longues à certains lecteurs : mais il importe aussi de mettre sous la main de quelques autres ; les différens traits de ressemblance, ou plutôt d'identité, qui se rencontrent entre la liberté d'Ypres et celle de Wittemberg, ou de Genève. Pour servir ceux-ci, sans être à charge à ceux-là, nous indiquerons seulement, comme les principaux répertoires de l'Augustin plagiaire ; les productions calviniennes de Jean Scharp, de Jérôme Zanch et de Pierre du Moulin.

Scharp, dans un traité assez court, intitulé : *de l'état misérable de l'homme dans l'esclavage du péché*, présente si complètement et si ponctuellement les opinions de Jansénius, ainsi que les passages de saint Augustin contournés pour leur servir d'appui, que si l'on ne savait pas que ce traité a été mis au jour trente ans avant l'*Augustinus*, on croirait qu'il en est l'abrégé. Le nouvel Augustin suit encore plus servilement le calviniste Zanch, qui semble avoir eu sa prédilection entre tous ces docteurs de l'hérésie, si toutefois le plagiaire peut jamais se réputer ami de l'auteur. Il le suit pas à pas, il s'en approprie toutes les découvertes. Il en emprunte, ou en dérobe, non pas seulement les opinions ; mais les tours de phrase, et le plus souvent les expressions mêmes. Que ceux qui en douteraient, confrontent le sixième chapitre du premier livre des traités théologiques de Zanch, avec les chapitres cinquième, sixième et dix-septième du sixième livre de Jansénius sur la grâce de Jesus-Christ, après quoi j'en appelle à leur probité ; qu'ils répondent : combien de fois auront-ils trouvé dans l'un et dans l'autre, ou plutôt n'ont-ils pas presque toujours trouvé dans l'un et l'autre indistinctement, les mêmes choses revêtues des mêmes expressions ? Le livre de du Moulin sur la grâce et le libre arbitre, mis au jour assez peu d'années avant le jansénisme, ne parut pas seulement un abrégé de l'*Augustinus* ; mais il fut pris en effet pour tel par quelques parti-

éar
ne
pa
co
péc
de
suf
la
à la
par
péla
rais
puic
vrag
larr
venu
jans
Co
le fo
hérés
ou le
force
exem
le lib
est jo
bienh
ce qu
porté
sénius
Dieu
des d
exem
arbitr
Calvin
où est
volon
diabla

(1) J
Christi

ans, non pas les moins habiles de Jansénius. Et qui ne s'y fût mépris ? on en peut faire l'épreuve en parcourant simplement les sommaires. La liberté compatible avec la nécessité simple, la nécessité de pécher sans excuse pour le pécheur, l'impossibilité de remplir les préceptes, la ridiculité de la grâce suffisante, l'efficacité de toute grâce médicinale, la restriction mise à la charité du Rédempteur, et à la volonté de Dieu pour le salut des hommes, le parallèle de la doctrine commune avec le semi-pélagianisme ; tous les articles enfin, ainsi que les raisonnemens et les autorités sur lesquels on les appuie, paraîtront si semblables dans ces deux ouvrages, qu'on jugera forcément que l'un est un pur larronage de l'autre ; et comme le calviniste est venu le premier, on conclura sans hésiter que le janséniste est le larron.

Ce n'est point assez pour Jansénius, de puiser le fond de sa doctrine dans la source infecte des hérésiarques : il leur dérobe de même les raisons, ou les raisonnemens, et les citations par où il s'efforce de lui donner une apparence de vérité. Par exemple, il prouve que la seule coaction détruit le libre arbitre, par la raison que la nécessité simple est jointe à la liberté en Dieu, dans les anges et les bienheureux, et dans les démons mêmes (1). Outre ce qu'on a déjà vu de semblable dans les textes rapportés de plusieurs sectaires, Chamier, avant Jansénius, avait raisonné ainsi (2) : Le libre arbitre de Dieu, des anges, des diables, des bienheureux et des damnés, est véritablement libre : or il n'est pas exempt de la nécessité intérieure : donc le libre arbitre n'est pas toujours exempt de cette nécessité. Calvin, avant Chamier, avait dit (3) : Si la nécessité où est Dieu de faire le bien, n'empêche pas que sa volonté ne soit libre dans ses opérations ; si le diable, qui ne peut que faire le mal, péche néan-

(1) Jans. l. vi, de Gratia Christi, c. 6 et 8.

(2) Cham. t. III, l. 2, c. 4.

(3) Institut. l. 2, c. 3, n. 5.

moins librement; qui est-ce qui dira que l'homme n'est pas libre, parce qu'il est dans la nécessité de pécher? Wiclef avant Jansénius, Chamier et Calvin, avait soutenu que les anges ont la liberté, quoiqu'ils soient entraînés par une nécessité invincible à faire ce qu'ils font; et que Dieu est libre dans tout ce qu'il fait, jusque dans la production du Verbe et du Saint-Esprit, quoiqu'il les produise par une absolue nécessité (1).

D'une pareille notion de la liberté, il s'ensuit clairement que l'homme ne peut pas accomplir les préceptes, et s'abstenir du péché; que Dieu lui commande des choses impossibles, ou le réduit à la nécessité de pécher; et que Dieu, par conséquent, ne donne pas à tous les hommes les grâces nécessaires pour éviter le péché et l'enfer; qu'il ne veut pas le salut de tous les hommes; qu'il n'est pas mort pour tous les hommes, mais seulement pour ceux qui se sauvent en effet, ou pour les seuls prédestinés: et par une dernière conséquence liée aux précédentes, comme un anneau à la chaîne dont il fait partie; il s'ensuivrait que Dieu, par une conduite barbare, n'aurait créé le très-grand nombre des hommes que pour les perdre à jamais d'une manière inévitable. Blasphème dont l'horreur s'est fait sentir à Jansénius et à Calvin, qui, toujours unis d'intérêt, cherchent en commun à le pallier; et voici, avec le secret des deux sectes, leur réponse commune à cette difficulté, ou plutôt leur commune audace à trancher, pour toute solution, ce nœud gordien. Calvin dit sans façon, que le péché, pour être nécessaire, n'en est pas moins punissable; parce que l'impuissance où sont aujourd'hui les hommes de rien vouloir que le mal, ne provient pas de la création, mais de la corruption de notre nature, ou de ce qu'Adam s'est rangé de son plein grés sous la tyrannie de Satan (2). Et Chamier, interprète de Calvin, venant à son appui, soutient qu'on ne

(1) Wiclef. apud. Vald. l. 1, c. 22. (2) Institut. l. 2, c. 5.

bat
qu
pro
tio
Zac
lièr
que
dit
si c
vol
vol
par
sén
néce
nati
autr
bili
prod
Calv
trou
fait
de l'
qu'e
l'un
Il
com
tout
luth
ainsi
texte
de la
ment
Calvi
deux
simpl

(1)
(2)
Cat. e
(3) J
c. 24 e

aurait conclure, de ce que le péché est nécessaire, qu'il ne soit plus péché; parce que nos péchés ne proviennent pas de la création, mais de la corruption causée par notre premier père (1). Le calviniste Zacharie des Ursins donne une ouverture particulière pour bien entendre le secret, tant de Jansénius que de Calvin. Ceux qui péchent nécessairement, dit-il (2), seraient à la vérité punis injustement; si cette nécessité de pécher n'avait pas été contractée volontairement: mais les hommes ont contracté volontairement cette nécessité dans leurs premiers parens. Qu'on lise après cela les endroits où Jansénius dit et rebat en vingt manières, que la nécessité de pécher ne provient que de la détermination libre de la volonté d'Adam; et n'est rien autre chose en effet que la perpétuité et l'immuabilité de cette volonté première (3). Qu'on les rapproche encore des conceptions désespérantes de Calvin (4), trop diffuses et trop alambiquées pour trouver place ici, et l'on trouvera un accord parfait entre leurs idées, si éloignées du tour ordinaire de l'esprit humain, qu'on ne se persuadera jamais qu'elles soient venues à deux hommes, sans que l'un ait consulté, ou pillé l'autre.

Il en est des citations, dans le nouvel Augustin, comme de ses principes et de ses raisonnemens: tout y est de même fabriqué; tout sort de l'atelier luthero-calvinien, et en porte la marque, pour ainsi dire, sur chacune de ses parties. Le fameux texte de saint Augustin, pris du cinquième livre de la Cité de Dieu, chapitre dixième, est également employé par Jansénius et par les disciples de Calvin pour accréditer la célèbre distinction des deux nécessités, et l'accord luthérien de la nécessité simple avec la liberté (5). Jansénius et le calviniste

(1) Tom. III, l. 1, c. 2.

(2) Zach. Urs. in Explic. Cat. edit. 2, pag. 156.

(3) Jans. de statu nat. Laps. c. 24 et 25.

(4) De Lib. Arb. l. 4, p. 173.

(5) Lambert. Danæus Isag. Christi, part. v, c. 36. David Parsæus, lib. 3, de Grat. et Lib. Arb. c. 3.

Parée (1) employèrent encore de concert ; tant le vingt-deuxième chapitre de la Cité de Dieu , que le cent cinquième de l'Enchiridion du même père , afin de persuader que notre liberté , comme celle des bienheureux , peut subsister avec la nécessité. On pourrait montrer la même conformité dans les citations de saint Bernard principalement , de saint Hilaire , de saint Prosper , de saint Anselme , du maître des sentences , ainsi que de saint Thomas et de saint Bonaventure. Car à quoi ne s'accrochent point les novateurs , malgré le mépris qu'ils témoignent pour tout ce qui ressent l'école ? Et de quel front , disons-le en passant , invoquer saint Thomas en particulier ; lui qui dit en termes exprès , du libre arbitre supposé déterminé dans son choix par la nécessité , quoique sans violence : Cette opinion est hérétique , et non-seulement contraire à la foi , mais à tous les principes de la philosophie morale (2).

Nous pourrions encore mettre en parallèle les réponses de Jansénius aux objections des catholiques , avec celles de Luther et de Calvin. Mais quoiqu'elles se réduisent à peu près les unes et les autres à donner pour le libre arbitre , la faculté même de notre ame qu'on nomme volonté , laquelle n'étant point détruite par le péché , et conservant sa flexibilité naturelle , peut toujours changer , et pourra s'incliner au bien quand elle sera pourvue des secours qui lui sont nécessaires pour le vouloir ; cependant nous trancherons court sur ce mystère du parti , et nous n'en releverons que ce qu'en dit Luther , qui l'adopte en le persifflant. Quoique cette espèce de libre arbitre , dit-il (3) , serait mieux nommée variable , ou versatile , que libre ; accordons par abus que cette instabilité fasse la liberté. Cela étant , la volonté de l'homme ne fait plus que les fonctions d'une bête de charge : si Dieu

(1) Paræus , *ibid.* p. 423. | 6 , de malo , art. unic.

(2) S. Thomas , *Quæstion.* | (3) Luth. de Serv. Arb.

la
Sa
et
m
se
so
le

hé
ni
th
la
pe
has
sen
sén
qu'
mu
et

écr
leur
fan
de
diff
calv
pap
les
Cal
étai
Jan
gier
mou
troi
troi
cell
des
froi

(1
(2
Calv

la monte, elle veut et va où Dieu veut ; et si c'est Satan, elle va où veut Satan. On voit que Jansénius et Luther se rencontrent jusque dans l'allégorie. Le mulet de Luther, et la balance de Jansénius, avec ses poids numérotés de grâce et de concupiscence, sont des emblèmes différens ; mais le sens en est le même.

Il resterait encore à montrer dans les monumens hérétiques, les sarcasmes et les injures que Jansénius vomit dans chacun de ses livres contre les théologiens et les philosophes catholiques ; contre la théologie même et la philosophie. Mais chacun peut satisfaire sa curiosité à ce sujet, en ouvrant au hasard les libelles innombrables et parfaitement semblables des deux partis. L'injure même que Jansénius rebat avec le plus de complaisance, la note qu'il s'efforce le plus d'imprimer à la notion commune du libre arbitre, qu'il nomme aristotélique et profane ; on la retrouvera dans la plupart des écrits de Luther, de Mélancton, de Calvin et de leurs nombreux copistes. La qualification de profane ne le satisfaisant point encore, il la qualifie de pélagienne, et la dit même plus pernicieuse en différens points que le pélagianisme. Ainsi le synode calvinien de Dordrecht avait-il prononcé que les papistes tenaient les erreurs de Pélage, quoiqu'ils les rejetassent de bouche (1), et Mélancton, après Calvin, avait écrit que la théologie des scolastiques était en cela plus impure que celle des pélagiens (2). Jansénius a inséré dans ses livres de l'hérésie pélagienne, un parallèle de l'opinion des théologiens modernes avec celle des semi-pélagiens ; et dans le troisième livre de Calvin sur le libre arbitre, on trouve le parallèle de la doctrine de Trente avec celle de Pélage ; et Pierre Martyr a fait le parallèle des pélagiens et des papistes, sous le titre de Confrontation de nos adversaires avec les pélagiens (3) :

(1) Syn. Dordrecht. p. 728.

(3) Petr. Mart. loc. comm.

(2) Mélanct. Apol. Luth. Calv. de Lib. Arb. l. 3, p. 188.

tit. de Lib. arb.

et le parallèle dont Jansénius se prétend l'auteur ; est tellement tissu de phrases et de traits entiers de Martyr , de Calvin , de tous ces hérétiques outrageux , que si l'on y remettait les noms de papistes , de trentains , de sorbonistes et de quelques autres catholiques , à la place des noms de scolastiques et de théologiens modernes , il n'y resterait plus rien qui fût à lui.

Que penser enfin du génie créateur de Jansénius , si la découverte dont il s'enorgueillissait le plus , si le grand pivot sur quoi porte son système , comme le ciel sur les épaules d'Atlas , c'est-à-dire la distinction , prétendue nouvelle , entre la grâce de la nature saine et la grâce de la nature corrompue ; et pour lâcher enfin les mots sacramentaux , si la reproduction tant vantée de l'*adjutorium qua* et de l'*adjutorium sine quo non* , que le nouvel Augustin nous répète jusqu'à soixante-dix fois (on a eu la patience de les compter) , n'est cependant , comme tout ce qu'on a déjà vu de ses productions , qu'un épouvantail usé , qu'une vieille et gothique machine de la fabrique des derniers hérésiarques ? L'oracle de Genève , avant celui d'Ypres , avait consigné dans ses écrits , que les pères de Trente s'égarèrent incroyablement , en ce qu'ils n'observent aucune différence entre la grâce de la régénération qui subvient présentement à notre misère , et la première grâce qui avait été donnée à Adam ; et le vico de cet écart , suivant lui , comme selon Jansénius , consistait à croire que la volonté , sous l'impression de la grâce du second état , peut à son choix , ou obéir à cette grâce , ou y résister (1). Dans quelle balourdise le bel appât de la gloire n'a-t-il donc pas induit l'habile Jansénius ! et que la vanité tient de près à la sottise ! Ici Jansénius est si jaloux de la gloire de l'invention , qu'au chapitre de sa prétendue découverte il met en titre : *Différence entre la grâce*

(1) Calvin. Antidot. Conc. Trid. p. 278. Calv. Institut. l. 2 , c. 3 , p. 10.

de l'
lum
heu
nio
dep
en d
app
écri
par
cont
prét
titre
calv
sylla
de la
la na
tout
Calv
ment
les fa
les si
La
l'adju
pluye
dans
puine
l'hé
veille
diffé
grâce
quoi
par le
quo a
fit. Ne
aussi
glorif
riosité
les dé

de la nature saine et de la nature médicinale, absolument inconnue aux modernes. Qu'à la bonne heure Calvin ait écrit que de son temps cette opinion était nouvelle, ou qu'elle était inconnue depuis plusieurs siècles : il le pouvait sans ridicule, en des conjonctures où l'on n'avait point encore approfondi cette matière. Mais quand Jansénius écrivait, cette opinion courait les rues, applaudie par tous les calvinistes et les luthériens, bafouée au contraire par tous les catholiques. Et l'inventeur prétendu fait passer gauchement jusque dans les titres de son livre, l'assèche même de l'invention calvinienne, en y changeant à peine quelques syllabes ; sans réfléchir d'ailleurs combien l'air seul de la nouveauté était défavorable à un ouvrage de la nature du sien. Ainsi Jansénius trébuche-t-il à tout pas, en marchant de trop près sur ceux de Calvin ; en s'appropriant avec avidité, non-seulement les opinions de cet hérésiarque, et ce qui peut les faire valoir, mais ce qui ne peut que diffamer les siennes propres.

La rare découverte de l'*adjutorium quo* et de l'*adjutorium sine quo non*, se trouve encore employée, pour le même usage et de la même manière, dans les écrits de Calvin, et dans les productions puînées de Jansénius. Il est dans l'Augustin, dit l'hérésiarque (1), une distinction qui sert merveilleusement à expliquer la chose, c'est-à-dire la différence de la grâce du premier état d'avec la grâce du second. La voici : Autre est le secours sans quoi la chose ne se fait point, et autre le secours par lequel se fait la chose : *Aliud est adjutorium sine quo aliquid non fit, et aliud adjutorium quo aliquid fit*. Ne poussons pas plus loin : il suffit d'un trait aussi marqué, pour confondre le plagiaire qui se glorifie d'être l'inventeur. Ceux qui auront la curiosité d'approfondir davantage, trouveront dans les développemens de Calvin et ceux de Jansénius,

(1) Calv. de Lib. Arb. sub fin. pag. 203 et 204.

le fond de la doctrine , et les teintes même du style ; si exactement les mêmes , que si Jansénius pouvait disputer l'aïnesse à Calvin , on ne saurait auquel des deux imputer le plagiat.

Autre manœuvre commune à Jansénius et à Calvin : ce que Jansénius répète cent soixante-dix fois , et Calvin , un peu moins verbiageur , vingt fois ; tous les deux , comme d'après saint Augustin , qui cependant n'a mis qu'une seule fois en œuvre l'*adjutorium quo* , et l'*adjutorium sine quo non* , savoir dans le douzième chapitre de son livre de la Correction et de la Grâce ; l'hérésiarque et son copiste de concert en font un usage , et lui donnent un sens tout contraire à celui du saint docteur. Ils soutiennent que le secours *sine quo non* , c'est-à-dire la grâce sans laquelle on ne peut rien faire , ne diffère point de la grâce pélagienne ; et que le secours *quo* , ou la grâce par laquelle se fait le bien , est la grâce catholique , qui , suivant eux , fait nécessairement le bien dans nous. Saint Augustin , tout au contraire , dit que la grâce , dans la bouche de Pélage , n'était qu'un secours pour faire plus facilement ce qu'on pouvait absolument faire par le libre arbitre ; et tout au plus une lumière , qui montrait la route où nous pouvions marcher par les forces du libre arbitre (1). Quant au secours par lequel se fait la chose , *quo aliquid fit* , il suffira , pour faire disparaître toute la difficulté , de lire le chapitre entier , que ces deux frauduleux interprètes n'ont pas tronqué sans dessein (2). On y verra qu'il s'agit uniquement et précisément de la persévérance finale , non pas même de la cause qui opère en nous la persévérance , mais de la persévérance en soi , ou de la persévérance formelle , pour me servir du langage précis de l'école. La comparaison de la béatitude que le saint docteur applique à ce sujet , laquelle étant communiquée à l'homme , le

(1) Aug. de Hæres. hæ. 88. | (2) Libri de Corr. et Grat.
de Grat. Christ. c. 29. | cap. 12.

(1) |
cap. 6

constitue par-là même heureux , ne laisse point de doute que ce ne soit là sa pensée. Il s'interprète encore plus clairement lui-même , en répondant aux prêtres de Marseille , qui entendaient , ou feignaient d'entendre , comme les jansénistes , les paroles du saint docteur , d'une grâce actuelle qui rendit le consentement nécessaire. Ils pensent bien peu , dit-il (1) , à ce qu'ils nous objectent , puisque nous parlons de cette persévérance par laquelle on persévère jusqu'à la fin , et que n'a aucun autre que celui qui a persévéré jusqu'à la fin ; en sorte que si elle a été donnée , on a persévéré jusqu'à la fin , et que si l'on n'a pas persévéré jusqu'à la fin , elle n'a pas été donnée : passage qui a causé tant d'effroi à l'artificieux usurpateur du nom de saint Augustin , qu'il n'en a pas touché une syllabe. Et la prudence , si l'on peut louer celle des enfans de ténèbres , ne fut jamais plus louable : car si l'on insérait ce texte dans les centaines de pages où Jansénius dissèque le trait fameux du livre de la Correction et de la Grâce , il ne resterait plus rien des ténèbres qu'il prend à tâche d'accumuler sur les principes constans de saint Augustin.

Mais comme il cherchait moins à expliquer le sentiment de ce docteur lumineux , qu'à faire passer à la faveur de ce nom vénéré ses propres erreurs , il a choisi pour leur servir de base un passage conçu en termes extraordinaires , comptant qu'à ce moyen il persuaderait facilement aux simples qu'il s'y agissait de la grâce actuelle , et ce point une fois admis qu'on ne pourrait plus nier que la grâce actuelle n'opérât nécessairement son effet. Fourberie palpable , puisque dans la distinction qu'exprime ce passage , il ne s'agit nullement de la grâce que niaient les pélagiens , et que Jansénius assure lui-même n'avoir été enseignée clairement par saint Augustin que sur la fin de sa vie (2). Mal-

(1) Lib. de Dono Persev. cap. 6. (2) Jans. de Grat. prim. Hom. c. 17.

adresse et contradiction palpables encore ; puisque cette seule distinction , selon le même Jansénius , est le fil qui peut seul guider dans le labyrinthe des écrits de saint Augustin ; la clef sans laquelle on n'y fait que tâtonner , comme un aveugle en plein midi ; et que le saint docteur , selon Jansénius encore , l'a néanmoins tenue cachée durant les vingt années entières qu'il a combattu les pélagiens. Tant il est rare , dans un enchaînement d'impostures , de ne pas se trahir par quelque endroit !

Le novateur plagiaire des hérésiarques est donc aussi mal-adroît , qu'ardent à compiler sans discernement leurs productions empoisonnées. Tout ce qui s'éloigne dans son livre , où il fait gloire sur-tout d'être neuf ; tout ce qui s'éloigne du sentiment commun des théologiens ; tout ce qu'il y a d'attrayant pour les esprits légers , et de dégoûtant pour les esprits solides et sains ; tout ce qu'y admirent ses schismatiques prôneurs , et que ses censeurs catholiques y anathématisent ; tout ce qui excite enfin tant d'enthousiasme et tant d'horreur , n'y est qu'un fonds d'autrui , qui figure en propre. Qui veut donc savoir combien de plagats et de larronages a commis Jansénius ; il faut qu'il sache aussi , combien il est dans son livre d'assertions capitales , ou de quelque importance ; combien il emploie d'argumens plus spécieux pour les établir ; combien il fait des réponses illusoirs à ses contradicteurs ; de combien de sarcasmes , d'injures , de reproches outrageans il charge les scolastiques , ou tous les théologiens catholiques ; enfin combien il emploie de témoignages des pères , de saint Augustin même , de saint Augustin sur-tout ; et de témoignages mutilés , accumulés sans nombre et sans choix , à l'effet seulement d'éblouir ou d'effrayer , tirés au hasard , pris à contre-sens , maniés sans adresse quand il est sans guide , quand il n'a pas quelque maître d'école de Genève ou d'Ausbourg pour lui mener la main. Qu'il se vante après cela , autant que la jactance a d'attraits pour lui , d'avoir

lu
de
co
en
qu
tu
de

Au
en
pe
co
de
ce
co
gia
dan
ver
de
be
cite
cho
ene
que
pen
fure
pies
de t
pon
l'ate
gieu
dron
susp
éléme
écri
Jans
sém
de C
et la
trans

lu dix fois tant Augustin, et trente fois les ouvrages de ce père contre l'hérésie de Pélagé ; nous ne le contredirons pas : il peut les avoir lus plus souvent encore , mais par pièces et par lambeaux , déchiquetés , torturés , défigurés , absolument dénaturés , comme ils le sont dans les commentaires de Wiclef , de Jean Hus , de Luther et de Calvin.

Quel que soit le relevé fait ici des vols du faux Augustin , qu'on n'imagine pas cependant qu'il n'y en ait point d'autres à lui reprocher. Qu'on se rappelle au contraire , que nous ne l'avons recherché , comme nous l'avions promis , que sur un seul point de sa doctrine , qui porte , à la vérité , tout entière sur ce point fondamental. Mais sur ce point seul encore , nous n'avons relevé que les principaux plagiats ; d'où l'on peut juger de ceux qui se trouvent dans l'ouvrage entier : vols innombrables , vols souverainement honteux , non-seulement par la nature de ce brigandage , qui marque une incapacité superbe , ou du moins un orgueil plus grand que la capacité , mais beaucoup plus encore par la nature des choses qui en font ici l'objet. Quoi de plus honteux en effet pour un écrivain qui se prétend catholique , que de tirer toutes ses opinions , et presque toutes ses pensées , des prédicans soulevés avec le plus de fureur contre l'église , des hérésiarques et des impies les plus odieux du dernier âge , des hérétiques de tous les siècles , du magasin général de l'hérésie , pour ainsi parler , du laboratoire infernal et de l'atelier de Satan ! Peut-il rien sortir que de contagieux de cette infecte source ? Oui , nous en conviendrons , ce prodige est absolument possible : quelque suspecte que soit une doctrine formée de pareils élémens , cependant , tout ce que les hérétiques écrivent n'étant pas toujours hérétique , le livre de Jansénius ne serait pas convaincu d'hérésie , précisément pour avoir été puisé dans ceux de Luther et de Calvin : il faut encore pour cela , que les erreurs et la substance même de l'hérésie des uns aient été transfuses , pour ainsi dire , dans l'autre. Mais pour

se convaincre qu'il en est ainsi , faut-il autre chose que le témoignage des sectaires , qui ont tant de fois offert la paix aux catholiques , sous la seule condition de leur passer le principe fondamental du système de Jansénius ; qui réduisent là tout l'objet de leur différent avec nous , touchant la grâce et la liberté ; qui reconnaissent que tous les anathèmes de Trente tombent à plomb sur ce pivot du jansénisme et du calvinisme ?

On pourrait alléguer encore les réclamations des écoles catholiques , des conciles postérieurs à celui de Trente , des souverains pontifes , des évêques et du corps épiscopal , le suffrage unanime des pasteurs et des docteurs , qui , à la naissance des nouvelles opinions , y ont reconnu , avec la doctrine réchauffée des derniers hérétiques , les erreurs foudroyées par le dernier concile oecuménique. Mais tenons-nous-en à des autorités d'un tout autre poids , pour ceux que nous avons à convaincre , ou à confondre. Qu'ils écoutent donc le ministre calviniste , Samuel des Marais , dans sa préface du catéchisme des jansénistes (1) , qu'il a goûté au point d'en faire une traduction latine. Il assure en premier lieu , que Jansénius a fortement vengé la cause de Baïus , autrefois très-savant professeur de théologie à Louvain , et peu éloigné du royaume des cieux. Il dit ensuite que ces controverses touchant la grâce importent souverainement au triomphe de la vérité , et à la ruine prochaine du siège de l'antechrist. Car l'autorité du pape même , ajoute-t-il en preuve , est insensiblement affaiblie , non-seulement par tout ce qu'ont écrit et fait le docteur Arnaud de Sorbonne et ses partisans , mais par les controverses mêmes sur la grâce , où les partisans de Paul et d'Augustin défendent et soutiennent plusieurs propositions , qu'ont censurées Pie V , Grégoire XIII et Urbain VIII. L'autorité même du conciliabule de Trente , poursuit-il , est fort chancelante chez ces défenseurs

(1) Catech. Jansenianorum Groning. edit. 1651.

de la grâce , non moins doctes qu'importuns aux jésuites. Car quoiqu'ils n'osent pas le contredire manifestement , et qu'ils tâchent même d'amollir ses canons comme le nez d'une figure de cire , et d'en adoucir le sens ; sitôt néanmoins qu'ils interrogent leurs consciences , elles attestent assez que cette doctrine de Paul et d'Augustin qu'ils défendent , ne peut sans la force du fer et des machines se plier aux décisions de ce concile , principalement à celles de la cinquième et de la sixième session. *Et dans ce point capital de la controverse* , dit-il encore , qu'on ne perde rien de ces paroles , *dans ce point capital de la controverse* , les jansénistes tiennent véritablement ce qui s'enseigne dans les églises de Calvin , et ce qui a été défini dans le synode national de Dordrecht. D'où il conclut que toute la nation calvinienne doit des félicitations aux jansénistes , pour ces généreux efforts dans la cause de la grâce ; mais qu'elle doit en même temps les inviter à pousser plus loin , à joindre apparemment le dogme des sacramentaires à celui de la grâce nécessitante. C'est pour tant de justes raisons , dit-il en finissant , que j'ai traduit , en faveur des peuples divers , ce sommaire de la doctrine de la grâce et des dogmes adjoints , avec la brièveté et la simplicité de l'original. Que peut-on dire de plus clair , sur l'accord parfait du jansénisme et du calvinisme en cette partie ? Or la persuasion de Samuel Desmarais , est la persuasion générale des calvinistes qui crient par toute l'Europe , que les opinions condamnées dans leurs écrits par le concile de Trente , sont précisément celles que les jansénistes se sont appropriées , et n'ont que faiblement déguisées.

C'est donc en toute rigueur de justice , et nullement par injure , le ciel nous en préserve ! que nous qualifions le jansénisme , de semi-calvinisme , ou même de calvinisme mutilé plutôt que mitigé , puisqu'il en conserve toute la dureté dans le dogme de la grâce et du libre arbitre , et que l'impiété sacramentaire en est uniquement retranchée. Dénomination bien

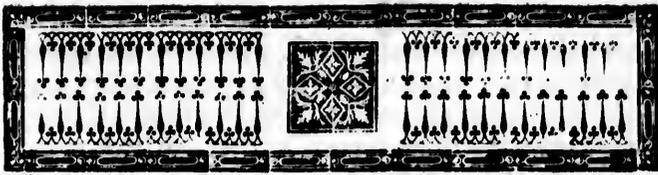
humiliante sans doute ; mais il est des vérités amères de leur nature , et qu'il n'en faut pas moins produire sans palliatifs , quand leur amertume seule peut les rendre salutaires.

Si jamais il fut une chose qu'il fallût appeler par son nom , n'est-ce pas la secte qui veut , malgré l'église , faire partie de l'église ; qui par ses déguisemens et ses manœuvres , a toujours su parer à la séparation extérieure et visible , et qui toujours confondue parmi les fidèles , ne laisse point de préservatifs aux simples contre la séduction ? Encore une fois , si ces vérités sont dures , elles sont encore plus nécessaires. Peu de personnes ont le courage de les présenter : c'est une raison de plus à ceux qui prennent moins conseil du respect humain que de la charité chrétienne , pour ne pas les tenir captives par un silence funeste à ceux même qu'il épargnerait. Nous aimons nos frères errans , tout en abhorrant leurs erreurs ; mais nous n'aimons pas moins l'église , et nous les aimons , comme elle les aime , en combattant leurs erreurs pour les en détacher , s'il est possible , ou du moins pour en préserver les fidèles ingénus , à qui le nom seul pourrait faire prendre le change.

Depu

PAR
 mérite
 Pie V
 bulle
 tôt il
 il en f
 consti
 Jansé
 les ex
 leur c
 cette
 ment
 était c
 montr
 un jés
 du sain
 bulle e
 le pap
 sition ,
 Rome

T



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-QUINZIÈME.

*Depuis la bulle dressée par Urbain VIII en 1642,
jusqu'au traité de Westphalie en 1648.*

PAR un ménagement qui jamais ne fut moins mérité, le pape Urbain VIII, comme autrefois Pie V, ne fit d'abord, ni publier, ni afficher sa bulle : mais, comme son prédécesseur aussi, bientôt il eut sujet de s'en repentir. Dès l'année suivante, il en fallut venir à la publication solennelle de cette constitution, qui la première condamna le livre de Jansénius, et fournit le premier présage de tous les excès où se porteraient les partisans de ce novateur contre le saint siège apostolique. Avant même cette publication, ce fut parmi eux un déchaînement universel. Les uns écrivaient que la bulle était obreptice, ou supposée ; et l'on allait jusqu'à montrer des lettres datées de Rome, qui accusaient un jésuite anglais d'y avoir acheté d'un secrétaire du saint office, et répandu en Flandre, comme une bulle en règle, une ébauche informe et rejetée par le pape. Mais leur grande preuve, pour la supposition, consistait en ce que dans l'exemplaire de Rome la bulle était datée de l'an 1641, et que dans

celui que le nonce de Cologne avait été chargé de faire imprimer pour les Pays-Bas, elle était datée de 1642 : diversité qui ne provenait, comme on l'a vu, que de celle des calendriers pour le commencement de l'année. Les autres réfractaires disaient la bulle subreptice, ou pleine de faussetés, et ils publièrent contre elle des notes qui allaient de pair avec les apostilles de Luther sur la bulle de Léon X. La plupart dirent enfin que, si la doctrine de l'évêque d'Ypres était condamnée par saint Pierre, elle était approuvée par saint Paul; que ce qu'on regardait à Rome comme un livre scandaleux, était la quintessence de la doctrine, tant de l'apôtre que du docteur de la grâce; et que vingt-deux années de travail assidu nés'étaient point employées vainement à faire passer dans l'Augustin d'Ypres, le suc et la plus pure substance de l'Augustin d'Hyppone. Le schisme et la révolte ne pouvaient guère se déclarer d'une manière plus insolente. On se flattait qu'à force de clameurs on ferait tomber la bulle, comme on avait éludé le décret qui l'avait précédée; ou du moins que les défauts de forme, si hardiment rebattus, emporteraient le fond.

Le parti cependant députa vers le souverain pontife, pour lui exposer les raisons qu'on opposait à la publication de la bulle. Il se flattait donc encore, quoique insensément, de la faire révoquer; et par conséquent il ne la croyait pas obreptice. On cacha soigneusement l'objet de la députation, et on la couvrit du prétexte de travailler à la conservation des privilèges de l'université. A ce moyen, on surprit au gouverneur et aux conseils de Flandre, aussi-bien qu'aux évêques, des lettres de créance, et des recommandations conçues dans les termes les plus honorables pour les députés. On fit même, en faveur de Jansénius et de son livre, une addition furtive à ces lettres, au moment d'y apposer le sceau des armes de Brabant, afin que les députés parussent avoués du gouvernement pour agir contre la bulle, tandis qu'ils ne l'étaient que pour traiter

des
à ce
sens
secr
et q
de l
trib
roi d
donn
du fa
repr
il n'e
de ju
le sav
et fa
bien
affect
que S
les ét
de Ja
que l'
part à
que le
jours

Mu
Jean S
naissa
canon
leurs
entré
donné
il feig
mauva
Le P.
qu'aus
rent ap
trait d
parts s

des privilèges de l'université : ce qui attira de Rome à ce conseil , des reproches auxquels il fut très-sensible (1). Aussi fit-il une verte réprimande au secrétaire qui avait signé les lettres avec l'addition , et qui répondit n'avoir rien fait que par les ordres de l'archevêque de Malines. Le ressentiment de ce tribunal s'accrut par les reproches que lui fit le roi d'Espagne , et par les ordres que ce monarque donna au gouverneur d'informer contre les auteurs du faux. L'archevêque de Malines était un des plus répréhensibles , et il eut de vives inquiétudes ; mais il n'est rien que le zèle de secte ne trouve moyen de justifier (2). Tout se calma insensiblement , par le savoir-faire du gouverneur , ami de l'archevêque ; et favorable au parti. Le docteur du Pin , aussi-bien que l'historien des jansénistes , ignorait , ou affectait d'ignorer cette intrigue , lorsqu'il avança que Sinnick et Paëpe furent députés à Rome par les états de Brabant , au sujet de la condamnation de Jansénius. Il est clair par ce qu'on vient de lire , que l'université seule et quelques prélats eurent part à cette manœuvre ; et il n'est pas moins visible que les ennemis de l'équivoque ne le sont pas toujours du mensonge.

Munis de leurs patentes furtives , les députés Jean Sinnick , docteur en théologie , Irlandais de naissance , et Corneille de Paëpe , docteur en droit canon , prirent leur route pour la France , où toutes leurs démarches furent également clandestines. Ils entrèrent à Paris dans un carrosse fermé ; et pour donner le change sur le vrai motif de ce manège , il feignirent qu'on leur voulait jouer quelque mauvais tour , et même attenter à la vie de Sinnick. Le P. Gerberon , dans l'histoire du parti , dit qu'aussitôt que les ennemis de saint Augustin eurent appris cette députation , ils firent tirer le portrait du député hybernois , et l'envoyèrent de toutes parts sur la route qu'il devait tenir. On ne parle

(1) Specimen Doctrin. Lov. cap. 1 , pag. 86. (2) Ibid.

point de son collègue Paëpe , apparemment parce qu'étant mort dans le cours de cette négociation , il échappa au souvenir de l'historien quand il fabriqua son histoire : un peu plus de mémoire , ou de présence d'esprit , eût été nécessaire pour mentir avec succès. Tout ce qu'il y a de réel dans cette fiction , et ce qui fâcha fort les députés , c'est que le nonce de France instruit de leur marche , et des vues de cabales qu'ils avaient sur Paris , avait gagé des mouches pour les observer , et les empêcher de se concerter avec les gens de leur faction. Ils couvrirent néanmoins leur marche avec tant d'adresse , qu'ils échappèrent à toute la vigilance du nonce , et passèrent plusieurs jours avec leurs amis de Paris. Ils en partirent ensuite , dans un carrosse encore fermé , mais qui ne le fut que jusqu'à trois lieues de cette ville. Là , soit qu'on connût mieux le prix du martyre , soit que le jeu eût duré autant qu'il était utile , l'hybernois consentit à ouvrir les portières , et Paëpe se réjouit fort de ne plus voyager en geole. Ils arrivèrent , comme on le croit aisément , sans aucun péril à Rome ; mais leur piété reconnaissante résolut de consacrer à la défense de Jansénius , des jours que le dévot hybernois protestait devoir à l'intercession de ce saint , injustement décrié.

Les circonstances n'étaient pas favorables aux députés. Le pape venait d'expédier plusieurs brefs pour les Pays-Bas , afin d'y presser l'acceptation de sa bulle. Offensé des chicanes qui la suspendaient , il en avait exprimé son indignation dans les termes les plus énergiques au gouverneur , aux archevêques de Malines et de Cambrai , à l'évêque d'Anvers , et aux deux universités de la Belgique. Il s'élevait contre la témérité , contre l'opiniâtreté , contre la contumace et l'impudence des réfractaires , qui , sur des raisons fausses et misérables , publient que la constitution était supposée , et il mettait en poudre toutes leurs vétilles. Il leur signifiait qu'ils eussent enfin à la regarder comme un jugement

aut
d'ej
Et
de
dan
tor
exh
bul
de
ce s
du
S
vem
sur
si vi
il m
au s
lui-n
foi ,
celle
pont
répo
ment
aux
supp
enter
du sa
conva
tant
et par
les fi
sures
ce qu
canes
renou
contr
bulles
qui se
qu'on
Ass

authentique du saint siège , contre une doctrine déjà proscrite par ses prédécesseurs Pie et Grégoire. Et leur attribuant dès-lors le titre de sectaires , ou de jansénistes , *janseniani* , il leur fait sentir le danger de se roidir plus long-temps contre l'autorité apostolique. Il finissait tous ses bréfs , en exhortant le gouverneur et les prélats à publier la bulle sans délai , et à contraindre par tous les moyens de droit l'arrogance insupportable des opposans , ce sont ses termes , à plier sous la puissance divine du prince des apôtres.

Sinnick ne laissa pas de se donner bien des mouvemens à la cour de Rome. Il s'était si bien aguerri sur sa route , où il avait reçu tout à coup une grâce si victorieuse , qu'après avoir eu peur de son ombre , il montra un courage prêt à tout braver. Il parla au secrétaire Albizzi , au cardinal patron , au pape lui-même , avec l'assurance d'un confesseur de la foi , soutenant que la doctrine de Jansénius était celle de saint Augustin et de l'église catholique. Le pontife écouta tout avec patience ; mais toute sa réponse aussi fut qu'il voulait qu'on se soumit pleinement à sa bulle. Sur quoi le cardinal patron dit aux députés : Vous voyez que cette bulle n'est pas supposée , comme on le débite à Louvain. On les entendit néanmoins encore dans une congrégation du saint office , afin de ne rien omettre pour les convaincre que tout était dans les règles. Nonobstant les instances itératives qu'ils firent de vive voix et par écrit , le résultat fut toujours qu'eux et tous les fidèles devaient obéir à la bulle , sous les censures et toutes les peines qu'elle ordonnait. Tout ce que l'on accorda , afin de couper court aux chicanes , particulièrement à l'ancienne vétille qu'on renouvelait sur la ponctuation de la bulle de Pie V contre Baius , ce fut une copie authentique des bulles de Pie et d'Urbain dressée sur les originaux qui se déposent dans les archives du Vatican , et qu'on y confronta sous leurs yeux.

Assurément on ne pouvait pas mieux s'y prendre

pour les convaincre ; mais fit-on jamais goûter aux gens de parti les vérités contraires à leurs préventions ? Il était bien avéré que la bulle n'était , ni obreptice , ni subreptice. L'omission même de la virgule , si fameuse dans la bulle de Pie V , ainsi que toutes les fautes d'impression , se trouvait pleinement rectifiées. Les députés , ou du moins Sinnick n'en fut pas plus traitable. Quant à Pæpe , comme il mourut dans ces entrefaites , on ne peut rien dire de ses dispositions. Mais l'Hybernois , aussi faux qu'opiniâtre , envoya dans la Flandre une relation pleine d'impostures et de mensonges impudens. Il assurait que , ni le pape , ni la cour de Rome n'avait jamais entendu à examiner dans les règles le livre de Jansénius ; qu'ils n'avaient prétendu que confirmer les bulles publiées autrefois contre la doctrine de Baïus ; qu'on faisait si peu d'estime à Rome de la prétendue bulle *In eminenti* , qu'elle n'avait pas été relatée dans le bullaire , ou du moins qu'on l'y avait cherchée inutilement.

Heureusement la probité de Sinnick avait été appréciée à la cour pontificale , et l'on y avait pris des mesures contre les fourberies dont on le connaissait capable. La congrégation du saint office apprit d'avance tout ce qui s'était passé , tant aux nonces de France et de Cologne , qu'à l'internonce de Bruxelles. Voici en substance ce que le secrétaire de cette congrégation écrivit à l'internonce (1) : Quoique la charge apparente des députés de Louvain fût de conserver les privilèges de leur université ; Sinnick a néanmoins traité , comme en passant , de la condamnation de Jansénius , et a paru souhaiter fort qu'on révoquât , ou qu'on adoucît la bulle portée à ce sujet. Mais le pape n'a répondu autre chose , sinon qu'on eût à y obéir ponctuellement. Je le lui ai signifié , et j'ai cru devoir vous en prévenir , afin que si ledit Sinnick , pour entretenir l'opiniâtreté des réfractaires , écrivait autrement ,

(1) Recueil des Bulles , p. 53, Append. n. 37.

et faisait espérer qu'on dût révoquer, ou mitiger la bulle, vous puissiez faire connaître, et assurer indubitablement, que le pape n'a jamais eu la moindre pensée de rien changer dans la bulle, et qu'il n'épargnera rien pour la faire observer religieusement.

La constitution d'Urbain VIII éprouva les mêmes contradictions en France qu'en Flandre. Aussitôt après sa publication, on en avait envoyé un exemplaire au cardinal de Grimaldi, nonce en ce royaume; mais, soit qu'il eût été perdu ou intercepté, il ne lui était point parvenu. Les partisans français des nouveautés belgiques, publièrent en même temps des libelles, en forme d'observations, contre la bulle. Cependant le nonce, qui s'était plaint à Rome de n'en avoir point encore reçu de copie, fut si bien servi pour la seconde fois, qu'il lui en parvint une alors, sans contre-temps, ni retard. Il alla aussitôt la présenter au roi; on assembla le conseil des affaires ecclésiastiques, et il fut résolu d'une voix unanime qu'on la recevrait avec respect. Saint Vincent de Paul qui était de ce conseil, atteste en termes formels, dans une lettre adressée à M. d'Origny, l'un des prêtres de sa congrégation (1), que la reine, le cardinal Mazarin, le chancelier, le pénitencier, que tout le conseil en un mot se déclara contre le livre de Jansénius. Il ajoute qu'une des fortes raisons qui avaient dirigé son propre suffrage, c'était la connaissance particulière qu'il avait du dessein de l'auteur des nouvelles opinions, et qui était de renverser l'état présent de l'église. Un autre motif, poursuit-il, c'est que j'ai vu que les opinions de Baius, que Jansénius soutient, avaient été condamnées par trois ou quatre papes, comme aussi par la Sorbonne en 1560; et que présentement encore la plus saine partie de cette faculté, qui sont tous les anciens, se déclare contre ces opinions nouvelles.

(1) Lettre du 25 Juin 1648, insérée dans les Mémoires de Trévoux, mois d'Avril 1726, art. 27.

L'archevêque de Paris, Jean-François de Gondî, avant la décision du saint siège, avait imposé silence aux deux partis par un mandement, afin d'arrêter l'aigreur et les troubles. Mais sitôt que la bulle eut été reçue et agréée par le conseil du roi, il donna un second mandement (1), par lequel il la recevait lui-même, et ordonnait à ses diocésains de la recevoir avec une soumission religieuse. Notre saint père le pape, disait-il, ayant pourvu en père commun des fidèles à la paix de l'église, dans le péril dont elle est menacée, il est de notre devoir de vous notifier sa décision, afin que vous la receviez comme émanée de la chaire d'où le Saint-Esprit rend ses oracles; que vous lui obéissiez avec tout le respect et la soumission qui lui est due, et que ceux qui auraient été entraînés en d'autres sentimens par l'amour de la dispute, plutôt que par l'amour de la vérité qui est une et simple, fussent rappelés par la voix du pasteur commun à la doctrine catholique. A ces fins, nous défendons par notre autorité archiépiscopale le livre intitulé *Augustinus*, qui paraît sous le nom de Corneille Jansénius, ci-devant évêque d'Ypres, et qui contient des propositions condamnées par les souverains pontifes. Que personne donc ne soit assez téméraire, pour soutenir les propositions condamnées par cette constitution.

On envoya ce mandement à la Sorbonne, avec la bulle et une lettre de cachet obtenue par le nonce, à l'effet de procéder à la soumission que demandaient tant d'autorités respectables. La faculté répondit à ce qu'on attendait d'elle. Voici la version la plus nette et la plus précise, aussi-bien que la plus sûre, de la conclusion qu'elle rendit à ce sujet : La bulle ayant été présentée à la faculté, de la part du cardinal Grimaldi, nonce de sa sainteté, avec l'agrément et une jussion du roi aux docteurs de la recevoir; la faculté, après la lecture de la

(1) Mandat. Archiep. Paris. 11 Décembr. 1643.

bu
la
qu
do
ou
pro
tés
ce
sa
de
put
le p
pré
que
mée
dan
bati
roi
que
tres
cette
men
susp
suite
P
pen
con
d'ir
Cha
Duv
trou
sup
éta
des
nius
suffi
les
défe
tre
injo

bulle et une même délibération, opina qu'il fallait la recevoir pleinement et avec beaucoup de respect quant à la doctrine, et qu'il serait défendu à tous docteurs et bacheliers d'entreprendre de soutenir, ou défendre aucune des propositions censurées et prohibées par cette bulle; quant aux autres difficultés, qu'il fallait suspendre la conclusion, jusqu'à ce qu'on fût amplement informé de l'intention de sa sainteté, au sujet des disputes sur les matières de la grâce, et des censures sous lesquelles ces disputes sont défendues. Telle est la version qui mérite le plus de confiance, au moins pour sa clarté et sa précision. Sa fidélité était si notoire dans le temps que la conclusion fut rendue, qu'ayant été imprimée et publiée alors par le docteur Isaac Habert, dans son livre de la défense de la foi, avec approbation des docteurs ses confrères, et permission du roi, elle ne rencontra aucun contradicteur. Quoique la conclusion, telle qu'elle se lit dans les registres de la faculté, ne soit pas au fond contraire à celle-ci, on y trouve un embarras et un entortillement de style qui la rendent raisonnablement suspecte, vu sur-tout l'éclipse que souffrit par la suite la société lumineuse dont elle était émanée.

Pour ce qui est des difficultés qui faisaient suspendre en partie l'exécution de la bulle, elles concernaient uniquement la défense de disputer et d'imprimer sur les matières de la grâce. Les docteurs Charton, grand pénitencier, Habert, théologal, Duval et Hallier, des plus soumis au saint siège, trouvaient néanmoins de grands inconvéniens à supprimer ces questions dans l'école, tandis qu'on était obligé de réfuter les erreurs des luthériens et des calvinistes, aussi-bien que de Baïus et de Jansénius qui les renouvelaient. Ils furent d'avis qu'il suffisait d'insérer dans les registres de la faculté, les propositions condamnées par la bulle, avec défense aux licenciés et autres étudiants de les mettre dans leurs thèses et d'en disputer, et avec injonction tant aux docteurs qu'au synode, de ne

les point passer dans ces thèses , ni approuver dans les réponses , non plus que dans les livres , lessermans , les leçons , sous peine de privation de leur état. Ces quatre docteurs ensuite , accompagnés de plusieurs autres , allèrent rendre compte au nonce de leur résolution , et lui proposèrent les difficultés qui la leur avaient fait prendre. Le nonce répondit que les défenses portées dans la bulle ne tombaient que sur les propositions condamnées , qu'elle prétendait uniquement empêcher d'enseigner , ou de soutenir. Réponse que nous rapportons , ajoute le docteur Habert , afin qu'il ne reste aucun scrupule aux défenseurs de l'ancienne doctrine touchant la vraie grâce de Jesus-Christ. Cette déclaration satisfit pareillement tout le corps de la faculté , qui jusque-là tint ferme pour la censure qu'elle avait prononcée autrefois contre les erreurs de Baïus. Au moins la contagion du jansénisme ne l'avait point encore assez gangrenée , pour qu'elle méconnût sa propre doctrine dans celle de la bulle.

L'historien des jansénistes , et quelques-uns de ses commentateurs , disent que l'archevêque de Paris donna son mandement d'acceptation , sans attendre que la bulle eût été reçue dans les formes , et enregistrée au parlement : trait insigne , ou d'ignorance , ou de mauvaise foi , puisque tout le monde convient que ce mandement ne fut publié qu'après avoir obtenu l'agrément du roi , qui avait reconnu l'authenticité de la bulle dans son conseil ; et c'est tout ce qu'on exigeait alors. L'usage , tel qu'il est aujourd'hui , d'enregistrer les bulles dogmatiques avant de les publier par les mandemens épiscopaux , n'était point encore établi dans le royaume , et le parlement jusque-là n'avait enregistré aucune bulle purement dogmatique. Aussi tout attentifs que nos magistrats et nos docteurs furent de tout temps à la manutention de nos libertés et de nos usages ; ni les uns , ni les autres n'incidentèrent sur ce défaut prétendu de formalité. La bulle d'Urbain VIII ne fut donc pas moins

irré-
des
dans
dogm

Le
dépi
Bégu
tant
seign
jusqu
l'inf
œcum
sure
fréq
Voilà
touj
schis
de Be
tous
s'asse
pron
traier
seuls
témé
strict

La
comm
lique
rapp
dogm
avoir
qu'el
toute
royau
crets
l'on
juger
dans

irrépréhensible dans les formes , que pour le fond des choses. Aussi commença-t-on dès-lors à la citer dans les leçons et dans les chaires , comme une loi dogmatique et une règle de foi.

Les partisans de la nouveauté en conçurent un dépit furieux ; et l'un d'eux , nommé Théophile Béguin , s'y laissa tellement emporter , que démentant le Sauveur qui a promis de présider à l'enseignement de son église , sans aucune interruption jusqu'à la consommation des siècles , il avança que l'infailibilité de l'église n'est assurée qu'aux conciles œcuméniques , c'est-à-dire que l'église n'enseigne sûrement la vérité que dans les rencontres peu fréquentes où elle se trouve assemblée en concile. Voilà où , dès son origine , conduisit le jansénisme , toujours si fidèle depuis à ce principe universel de schisme et de subversion. Les propositions inouïes de Béguin étonnèrent , scandalisèrent , indignèrent tous les fidèles. La faculté de théologie de Paris s'assembla aussitôt , les examina soigneusement ; et prononçant avec précision sur ce qu'elles concentraient l'infailibilité de l'église universelle dans les seuls conciles généraux , elle les censura comme téméraires , inouïes , injurieuses à l'église , comme strictement hérétiques (1).

La bulle d'Urbain VIII fut envoyée en Espagne , comme en France , et dans toutes les églises catholiques. L'usage qui varie selon les nations , est , par rapport à l'Espagne , d'y adresser les constitutions dogmatiques au grand inquisiteur , qui , après en avoir pris connaissance avec son tribunal , ordonne qu'elles soient publiées et affichées aux portes de toutes les églises cathédrales : telle est pour ce royaume la forme de promulgation de tous les décrets apostoliques. Les évêques de ces églises , à qui l'on en a délivré une copie afin qu'ils en puissent juger , sont présens à cette promulgation. C'est dans cette forme qu'en Espagne , où l'on n'en con-

(1) Cens. Fac. Theol. Paris. an. 1644.

naît point d'autres , la bulle *In eminenti* fut publiée solennellement , et reçue par-tout avec respect. Elle le fut aussi dans la suite en Pologne , où l'activité des nouveaux sectaires avait répandu le livre de Jansénius (1). En Allemagne , elle fut si religieusement observée , qu'un religieux y ayant osé soutenir quelques-uns des articles qu'elle condamnait , sa thèse fut supprimée , et tant le président que le répondant obligés à la lacérer eux-mêmes , et à la brûler (2).

La bulle ayant été reçue et publiée en Espagne ; le roi catholique envoya son agrément en forme à ses sujets des Pays-Bas , pour qu'ils en usassent de la même manière. On reconnut alors bien sensiblement , que le zèle qu'avaient montré les opposans pour les libertés de l'église belge , n'était qu'un masque sous lequel ils cachaient un vrai libertinage de croyance. L'agrément du roi , dès qu'il fut accordé , ne leur suffit plus. Il survint un ordre : ils mirent tout en œuvre pour le faire révoquer. Ils tentèrent de séduire l'université de Paris , et plus encore celle de Douay , qui sous le même gouvernement que Louvain , s'était montrée bien différemment disposée à l'égard de la première décision du saint siège , qu'elle avait reçue purement et simplement , avec les témoignages les moins équivoques d'une soumission religieuse. En un mot , les défaites et les chicanes furent si multipliées et si prolongées dans l'université de Louvain , tandis même qu'il n'y avait plus que trois jansénistes déclarés dans la faculté de théologie , que la mort prévint le pape Urbain VIII , le 29 Juillet 1644 , sans qu'il eût eu la consolation de finir les troubles. Mais le cardinal Pamphile , qui lui succéda le 15 de Septembre de la même année , sous le nom d'Innocent X , et qui possédait parfaitement cette affaire , comme ayant été l'un des trois commissaires

(1) Bullæ Clem. VIII , edit. Varsov. ad 1650 , p. 1.

(2) Append. triumphi Cath. Verit. p. 412.

établis pour l'instruire, la suivit avec autant de zèle et plus de succès que son prédécesseur.

Le gouverneur don Francois de Mello, prévenu en faveur du parti, ayant été rappelé en Espagne, et le marquis de Castel-Rodrigue, tout autrement disposé, lui ayant succédé dans les Pays-Bas, le pape Innocent lui adressa un bref, aussi-bien qu'aux évêques de ces provinces et à l'université de Louvain, pour faire publier et mettre à exécution la bulle d'Urbain VIII. Il assurait que dans le livre de Jansénius, condamné par le saint siège, il avait reconnu lui-même que la doctrine de Baius était expressément renouvelée. Ces brefs furent appuyés d'un ordre absolu de sa majesté catholique, adressé au nouveau gouverneur, pour procurer la publication, avec défense à quiconque de s'y opposer. Le gouverneur intima cet ordre aux conseils du roi; et le conseil privé donna un arrêt contre ceux qui feraient encore des oppositions, avec menace de les traiter en perturbateurs du repos public. En conséquence, la bulle fut enfin proclamée publiquement, et affichée à Bruxelles. Tous les évêques, à l'exception de celui de Gand et de l'archevêque de Malines, l'avaient déjà reçue avec respect. A la première nouvelle du concours de l'empire avec le sacerdoce, ils n'avaient rien eu de plus pressé, que de la publier avec toutes les solennités requises, chacun dans son diocèse.

Il n'en fut pas encore ainsi de l'université de Louvain, aussi féconde en chicanes et en faux-fuyans, que l'évêque de Gand et l'archevêque de Malines, ses fauteurs. Quand la bulle avait paru, elle l'avait rejetée, sous prétexte d'obreption et de subreption. Les vices d'obreption et de subreption ayant été démontrés imaginaires, elle avait requis le *placet*, ou l'agrément du roi. Ce *placet* arrivé et dûment notifié, ce ne fut plus une permission, mais une jussion expresse qu'elle demanda, par une supposition scandaleuse, comme s'il eût appartenu à la puissance politique, et non pas à l'autorité apostolique, d'ordonner en matière

de foi. L'ordre du prince ayant néanmoins été rendu par surabondance de droit, elle revint à son premier principe, ou à son premier écart; protestant de nouveau qu'elle ne pouvait, sans condamner saint Augustin, recevoir la bulle qui condamnait Jansénius. Et comme elle était de concert avec l'archevêque de Malines et l'évêque de Gand; ces deux prélats présentèrent au conseil privé une espèce de manifeste contre la bulle, contenant les raisons qui les empêchaient de la publier. A la vue de ces égaremens et de ces scandales, qui aurait prévu que l'université de Louvain dût jamais être, comme elle l'est aujourd'hui, l'une des plus contraires aux erreurs de Jansénius, et un vrai modèle de soumission aux décisions du saint siège!

Il fallut cependant quelque chose de plus que des ordres et des paroles, pour l'amener au devoir. Le marquis de Castel-Rodrigue ébaucha l'affaire; mais il était besoin pour la consommer, du nerf et de l'auguste ascendant de l'archiduc Léopold, qui lui succéda dans le gouvernement de la Belgique. Ce prince joignait à un grand courage, une piété rare dans les personnes de son rang, une pureté de mœurs que l'air contagieux de la cour n'avait jamais altérée, un attachement inébranlable au saint siège apostolique et à la croyance universelle de l'église. Il n'eut rien de plus à cœur que de faire exécuter ponctuellement la bulle d'Urbain VIII. S'étant concerté pour cet effet avec l'internonce, ils convinrent d'un formulaire qui fut dressé par ce prélat, et ils arrêtèrent qu'aucun bénéfice ne serait conféré qu'à ceux qui auraient souscrit cette confession de foi. L'archiduc fit approuver ce projet à Rome et à Madrid, puis donna une déclaration par laquelle il défendait d'admettre à aucune charge, aussi-bien qu'à aucun bénéfice, à aucun office ecclésiastique ni civil, quiconque n'aurait pas signé ce formulaire. Rien n'irrite plus les sectaires, que ces voies de réduction, assorties à une opiniâtreté qu'on ne peut dompter que par-là. Aussi, pour

déc
qu'
l'ai
aut
tion
ava
à l'e
pro
huc
inti
de J
teur
histo
célé
augu
de l'
et pa
les
l'évé
décla

Pa
réfra
publ
senti
certi
Ce n
digna
d'en
publ
à con
la de
moin
Augu
témo
répo
cons
qu'il
gagn

décrier ce formulaire , l'historien du parti avance qu'on ne sait point qu'aucun évêque des Pays-Bas l'ait autorisé. Il suffirait de lui répondre qu'il était autorisé par le pape ; qu'il ne portait que l'acceptation de la bulle *In eminenti*, et que cette bulle avait été acceptée et publiée par tous ces évêques , à l'exception de deux seulement : mais un mensonge proféré avec impudence , mérite une réplique plus humiliante. L'ouvrage de l'université de Douay , intitulé , *la vérité et l'équité de la censure pontificale de Pie V* , n'était pas inconnu à cet historien menteur , puisqu'il en fait souvent mention dans son histoire. Or voici comment s'explique cet ouvrage célèbre , et mis au jour sous les auspices les plus augustes (1) : Nous disons que ce formulaire émané de l'internonce apostolique , avec la participation et par l'ordre du saint siège , est accepté par tous les évêques de la province Gallo-belgique , par l'évêque d'Anvers , et la plupart des autres , qui le déclarent publiquement.

Par une autre imposture de la même force , les réfractaires honteux de leur petit nombre , osèrent publier que l'université de Douay était dans leurs sentimens , et ils portèrent l'effronterie jusqu'à le certifier à l'archiduc par une lettre authentique. Ce mensonge odieux remplit de la plus vive indignation l'université de Douay , qui peu contente d'en confondre les auteurs par une protestation publique adressée à l'archiduc , exhorta ce prince à continuer d'extirper avec une infatigable vigueur la doctrine jansénienne , qui ne contient rien moins , lui disait-elle , que les sentimens de saint Augustin. Le prince charmé de ces assurances , en témoigna la plus vive satisfaction , par une prompt réponse aux docteurs qui les lui donnaient. Il les consultait en même temps sur la qualité du remède qu'il était à propos d'appliquer à un mal qui gagnait , comme une peste , dans la Belgique , et de là

(1) *Veritas et Æquitas* , etc. pag. 29 et 159.

menaçait toute l'église. Les docteurs furent d'avis qu'il fallait sans retardement purger l'école de Louvain, en exigeant de tous les professeurs en théologie une soumission pure et simple à la bulle d'Urbain VIII; et qu'il était à propos de composer un ouvrage clair et solide, qui rendit sensible la vérité et l'équité des décrets apostoliques portés contre les nouvelles doctrines.

L'université de Louvain, apprenant que celle de Douay avait dévoilé ses impostures, parut d'abord très-sensible à ce déshonneur. Mais le front des gens de secte ne rougit pas long-temps. Ils firent bientôt céder la pudeur à l'intérêt de la faction, dissimulèrent leur ressentiment, et députèrent à Douay pour en regagner les docteurs, et les inviter à s'unir avec eux contre les jésuites, comme s'il n'eût été question que de combattre les opinions d'une école particulière. Ce fut dans tous les temps le grand artifice des novateurs, de proposer d'abord leurs nouveautés comme de simples opinions plus exactes que celles des autres théologiens, et sur-tout de ceux qui leur sont particulièrement opposés : mais on peut dire qu'aucune secte n'a fait plus soigneusement, ni plus heureusement usage de ce stratagème, que les semi-calvinistes déguisés, tantôt sous le nom d'augustiniens, tantôt sous le nom de thomistes. Et à combien de simples, de tout rang et de tout état, n'ont-ils pas fait croire jusqu'ici, malgré tous les anathèmes fulminés contre eux, que le jansénisme et le molinisme, entre lesquels ils affectent de partager l'église entière, ne sont que des systèmes également indifférens à la foi catholique ?

Toutes ces fictions et ces supercheries ne firent point prendre le change à la faculté de Douay. Elle répondit avec la plus grande fermeté au docteur Rech, chargé de la députation de Louvain, qu'elle tenait la doctrine de Jansénius pour scandaleuse et pour pernicieuse; qu'après un mûr examen de l'*Augustinus*, elle avait reconnu qu'il contenait plusieurs

plus
dogm
à les
aussi
que
de la
publ
Le d
ferm
une
de L
à l'ex
sera
avec
rapp
princ
trove
vos d
ne l'
impo
 indép
ne po
lovan
l'éten
A ces
les ve
de D
répon
défen
levé l
Augu
souve
prêts
doctr
facult
scand
doxe
et mē
teurs
Les

plusieurs propositions condamnées par les bulles dogmatiques des souverains pontifes, et qu'il tend à les réhabiliter, au grand scandale des fidèles, aussi-bien qu'au mépris du saint siège apostolique; que tel était le sentiment unanime et immuable de la faculté, où la bulle d'Urbain VIII avait été publiée et affichée, sans trouver un seul opposant. Le député, presque déchu de tout espoir par la fermeté de cette réponse, se réduisit à demander une conférence entre les docteurs de Douay et ceux de Louvain, sous l'arbitrage de juges non suspects, à l'exclusion du pape, comme mal informé. Et qui sera donc l'arbitre de nos différens, reprit la faculté avec chaleur et indignation? A quel juge vous en rapporterez-vous, si vous récusez le successeur du prince des apôtres, juge naturel de toutes les controverses? Vous le dites mal informé: et comment vos délégués, qui ont été si long-temps à Rome, ne l'ont-ils pas mis au fait de tout ce qui vous importait? Mais le jugement du saint siège était indépendant de vos allégations, et son infailibilité ne porte que sur l'assistance du Saint-Esprit. Le lovaniste osa dire que ses collègues n'avaient levé l'étendard que pour la défense de saint Augustin. A ces mots le docte Sylvius, dont les lumières et les vertus faisaient le principal ornement de l'école de Douay, le vénérable Sylvius se leva, et fit cette réponse bien digne de sa renommée: C'est pour la défense de l'Augustin de Hollande que vous avez levé l'étendard; et nous, c'est en faveur du grand Augustin d'Afrique, parce que c'est la doctrine des souverains pontifes, pour laquelle nous sommes prêts à combattre jusqu'au dernier soupir. La doctrine de votre Augustin, ajouta le doyen de la faculté, doctrine que nous avons en horreur, est scandaleuse, offensive des oreilles pieuses, hétérodoxe, hérétique dans toute la rigueur du terme, et même au jugement de vos trois premiers docteurs, qui l'ont examinée soigneusement.

Les lovanistes ainsi repoussés ne ménagèrent plus

rien, et firent une guerre ouverte aux docteurs de Douay. Ceux-ci mirent alors au jour l'ouvrage qu'ils avaient proposé à l'archiduc, pour la justification pleine et démonstrative des censures pontificales, contre les nouvelles erreurs. Le champion des lovanistes, le confiant Fromond y répondit avec sa noblesse et son goût accoutumé, par deux écrits intitulés : *La Lanterne et les Mouchettes*. Trois lettres d'un style énergique et concis, écrites par le docteur Rاندور, théologien de Douay, mirent en pièces et la Lanterne et les Mouchettes. Nous n'en rapporterons que le morceau qui confond la mauvaise foi avec laquelle Fromond et son parti, pour leurrer les simples, s'efforçaient de restreindre aux seuls jésuites la querelle qu'ils avaient avec l'église entière.

Rien de plus merveilleux que votre langage, dit le docteur de Douay : vous soutenez que les jésuites sont les uniques auteurs de tout ce qui s'est fait contre le livre de Jansénius ; et vous convenez que vos trois premiers docteurs, Schinkelius, Bufecum et des Anges, ont mandé à Rome que ce livre contenait des hérésies, et mettait l'église dans un péril prochain de schisme. Le pape Urbain, pressé par les sollicitations de ces docteurs, donne une bulle ; et selon vous, ce sont les jésuites qui l'ont fabriquée. Le roi ordonne de la publier ; et cet ordre vient des jésuites. L'archiduc en presse l'exécution ; il n'est que l'instrument des jésuites. Nos docteurs, sur les errements d'Estius et de Sylvius, composent *la Vérité et l'Équité des censures pontificales* ; c'est la plume des jésuites qui enfante cet ouvrage. Nous vous représentons le corps de doctrine que votre propre faculté a adressé par ordre du nonce apostolique ; c'est encore l'ouvrage des jésuites. Nous sommes donc, vous et nous, des docteurs dépourvus d'intelligence et de toute capacité ; et la société avec laquelle nous n'avons aucun rapport, réunit tous les genres de mérite. Mais n'avez-vous pas reconnu par des pièces authentiques, aussi-bien que Baïus, que les pères cordeliers ont été les premiers mobi-

les et
vous
vous
vous
levez
l'égli
l'arch
nonc
religi
sacer
cains
notre
prête
de p
long-
de la
qu'il
les pl
dérés
l'équi

Qu
fallai
niâtre
ouvri
à tout
instru
matic
exécu
déjà c
amen
sobéis
l'arri
en Fl
ceptio
dre c
lines
des cl
ment
mais
rieuse

les et les vrais promoteurs de la bulle de Pie V, que vous attribuez encore aux jésuites? Que prétendez-vous donc? Vous voulez persuader aux simples que vous n'avez affaire qu'aux jésuites; tandis que vous levez l'étendard du schisme et de la révolte contre l'église romaine votre mère, contre le roi, contre l'archiduc, contre le conseil d'état, contre l'inter-nonce, le clergé de la Gallo-belgique, les ordres religieux et notre faculté, en un mot, contre le sacerdoce et l'empire. Mais sachez que les franciscains, les dominicains et tous les théologiens de notre faculté, comme une armée en bon ordre, et prête à braver tous les périls, ne cesseront jamais de poursuivre la doctrine de Jansénius, depuis long-temps réprouvée dans Baius. Et si les forces de la Belgique ne vous imposent pas, apprenez qu'il est encore à Paris quatre-vingt dix docteurs, les plus respectables de cette illustre école, confédérés avec nous pour la défense de la vérité et de l'équité de la bulle.

Quelque efficace que dût être ce discours, il fallait quelque chose de plus pour réduire l'opiniâtreté du parti. La crainte et l'intérêt temporel ouvrirent enfin des yeux qui demeuraient fermés à toutes les raisons de conscience. Le roi catholique, instruit des scandales que donnaient ses sujets schismatiques de Flandre, ordonna de nouveau la pleine exécution de la bulle; et à l'exclusion des bénéfices, déjà ordonnée contre les réfractaires, il joignit une amende de cinq cents florins pour la première désobéissance; et pour la seconde, six ans d'exil. A l'arrivée de cet édit, la bulle fut derechef publiée en Flandre, dans tous les diocèses sans aucune exception, et dans les deux universités, sans la moindre contradiction. Cependant l'archevêque de Malines et l'évêque de Gand ne se soumièrent qu'avec des clauses artificieuses, qui ne mettaient pas seulement le livre de Jansénius à couvert des censures, mais qui lui étaient aussi honorables, qu'injurieuses au saint siège. Rome en fut vivement offen-

née, et sur quelques autres actes de schisme qu'ils firent encore ces prélats, le pape prononça contre eux un décret d'interdit et de suspense, qui fut affiché aux portes de la principale église de Bruxelles. Le conseil de Brabant défendit d'y avoir égard; mais l'archiduc cassa dès le lendemain l'arrêt du conseil, et ordonna que le jugement pontifical aurait son effet en plein. Quelques semaines après, les chapitres de Gand et de Malines furent autorisés par un bref, à ne pas souffrir que les évêques interdits fissent aucune fonction dans leurs églises, ni qu'ils pussent même y mettre pied. Ainsi les deux prélats, avec un surcroît de honte, furent réduits à garder la censure. Cette humiliation fut salutaire, au moins à leurs ouailles, pour qui le scandale cessa par l'acceptation pure et simple qu'ils firent alors de la bulle; ce qui fut suivi de l'absolution des censures. On a même tout sujet de croire que cette grâce fut un coup de salut pour eux-mêmes, puisqu'ils persévérèrent invariablement dans l'obéissance jusqu'à leur mort, qui fut également édifiante.

Nous avons anticipé dans cet article sur le cours des années, tant pour la satisfaction du lecteur à qui nous avons cru devoir présenter sans interruption tout ce qui s'est passé en Flandre à la naissance du jansénisme, que pour ne pas revenir davantage sur l'écart momentanément d'un peuple foncièrement religieux, et si ferme dans le bien, qu'une fois rentré dans la bonne route, il ne sut plus ce que c'était que de varier, au moins quant à la partie du système de Baïus qui avait été formellement réprouvé par la bulle d'Urbain VIII, comme par celles de Pie V et de Grégoire XIII. Que n'en fût-il ainsi, pour la nation volage qui se passionna d'une manière si étonnante pour ces nouveautés étrangères, qu'elle en devint comme la mère adoptive, et redoubla de tendresse pour elles, à mesure que leur mère naturelle en concevait plus d'aversion! Il y a long-temps que sans la France, le jansénisme enfanté dans la Flandre n'existerait plus,

A me
mêmes
respect
l'église
parmi
d'une m
toliques
disposit
docteur
de mou
ci comm
qui tard
Génie v
tion pro
plein de
roideur
lice où
naud ét
patrie,
posa aus
bulle qu
répondi
pliqua p
premièr
L'arch
un petit
milière,
Il fut
après. C
ginales
roclite,
les autre
nière ét
Dieu,
entre la
tait pas
vivait d
divines.

A mesure que les Flamands rentrèrent en eux-mêmes , et reprirent leurs premiers sentimens de respect et de soumission pour l'autorité du chef de l'église , l'esprit de schisme et de révolte s'accrut parmi les Français , et en souleva quelques-uns d'une manière scandaleuse contre les décisions apostoliques. L'abbé de Saint-Cyran avait trouvé des dispositions si favorables à son parti , dans le jeune docteur Arnaud , et les avait si bien cultivées avant de mourir , qu'aussitôt après on en regarda celui-ci comme la plus ferme colonne , comme un chef qui tarderait peu à effacer celui qu'il remplaçait. Génie vaste , travailleur infatigable , d'une érudition profonde , habile écrivain , orateur éloquent , plein de force , plein de feu , d'une fermeté et d'une roideur de caractère incapable de s'arrêter dans la lice où il se serait une fois engagé ; Antoine Arnaud était singulièrement propre à faire dans sa patrie , la fortune de l'Augustin flamand. Il en composa aussitôt l'apologie , sans aucun égard pour la bulle qui venait de le flétrir. Le théologal Habert répondit à cet ouvrage ; et le jeune docteur répliqua par une seconde apologie , plus forte que la première.

L'archevêque de Paris avait condamné auparavant un petit livre qui avait pour titre : *Théologie familière , ou brève explication des mystères de la foi*. Il fut encore proscrit à Rome quelques années après. C'était le sort ordinaire des productions originales de l'abbé de Saint-Cyran. Cet esprit hétéroclite , qui se piquait même de ne pas penser comme les autres , s'expliquait dans cet ouvrage d'une manière étrange sur le grand mystère de la Trinité. Dieu , disait-il en mettant une distinction réelle entre la divinité et les personnes divines , Dieu n'était pas seul avant la création du monde ; car il vivait dans la sacrée compagnie des trois personnes divines , le Père , le Fils et le Saint-Esprit (1). En par-

(1) Pag. 5.

lant de l'église, il en excluait tous les pécheurs, sans excepter ceux qui devaient dans la suite recouvrer la grâce ; puisqu'il la définit, *la compagnie de ceux qui servent Dieu dans la profession de la vraie foi, et dans l'union de la charité* (1). Quant aux préparations requises pour communier, confondant celles qui sont essentiellement nécessaires pour ne pas commettre de sacrilège, avec celles qui attirent une plus grande abondance de grâces, il enseigne généralement que, pour recevoir l'eucharistie, il faut, outre l'état de grâce, avoir fait pénitence de ses péchés, et n'être attaché, ni par volonté, ni par négligence, à aucune chose qui puisse déplaire à Dieu. Il veut même qu'on chasse du sacrifice et du lieu saint, tous ceux qui ne sont pas encore parfaitement unis à Dieu seul, tous ceux qui ne sont pas entièrement irréprochables et parfaits (2). On reconnaîtra sans peine dans le maître, les principes que le disciple exposa dans la suite avec plus d'étendue, dans le livre qui porte le titre, manifestement faux, *de la fréquente communion*. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait jugé leur parti coupable du dessein formé d'anéantir les sacremens, par une voie tout opposée néanmoins à celle des sacramentaires, c'est-à-dire, par l'affectation d'un respect outré, qui n'en éloigne pas moins que les blasphèmes du Zuingle et de Calvin. Si ce jugement est faux, au moins n'est-il pas téméraire; mais il n'est malheureusement que trop fondé en raisons.

L'église veille tout à la fois sur toutes les parties du sacré dépôt, et le défend contre toutes les attaques, sans nulle acception d'état, ni de personne. La conservation des mœurs ne lui important pas moins que la pureté de la foi, elle mit à l'*index* l'ouvrage suspect du père Bauny, jésuite, intitulé : *la somme des péchés*, dont l'université de Paris avait déjà censuré quelques propositions. Il n'est point de matière plus épineuse, et sur laquelle néanmoins

(1) Page 23.

(2) Page 102.

on ait plus écrit , que les cas de conscience. Moins on a observé les règles de la morale , plus on en a raisonné. Chacun a voulu courir cette mer orageuse, et presque tous ont donné contre quelque écueil ; en sorte que de ce déluge de casuistes qui ont inondé les pays divers , il serait difficile d'en nommer un seul qui fût sans reproche. Dans toutes les nations , dans toutes les universités , dans tous les ordres religieux, et dans toutes les compagnies ecclésiastiques, il s'est trouvé des moralistes inexacts , et même capitalemement répréhensibles. Telles sont , et les bornes de l'esprit humain , et l'obscurité de la matière. C'est tout ce qu'on peut dire équitablement du jésuite Bauny , comme des casuistes de bien d'autres ordres , où , si les écarts furent moins fréquens , c'est que les écrivains n'y étaient pas si nombreux. Considération qui ne doit rien ôter cependant à la vigilance des premiers pasteurs, et qui en effet n'empêcha point que le clergé de France , de tout temps animé d'un zèle particulier pour la pureté de la morale , ne condamnât la somme déjà flétrie par la Scrbonne et le saint office , comme contenant des propositions capables d'induire au libertinage , et de corrompre les mœurs.

Les nouveaux sectaires , enhardis par cette censure , que ne tombait que sur la faute d'un particulier, entreprirent de diffamer toute la compagnie dont il était membre. A ce dessein , ils mirent au jour et répandirent de toutes parts un libelle , où la théologie morale des jésuites était mise généralement en opposition avec la vraie morale du christianisme. On n'assure pas quel en était l'auteur : mais si le nouveau chef de la secte flandro-française ne l'avait pas enfanté , il y applaudissait au moins. Il l'avait lu et relu , et le possédait parfaitement , puisqu'il en a renfermé toute la quintessence dans un seul passage de l'épître dédicatoire qu'on voit à la tête de sa *tradition de l'église , sur le sujet de la pénitence et de la communion*. Quoi qu'il en soit, tous les gens équitables , laïques aussi bien qu'ec-

clésiastiques, en furent indignés; et le parlement de Guienne, où cet ouvrage était fort répandu, le condamna, la grand'chambre et la tournelle assemblées, à être lacéré dans l'audience de la cour, comme un libelle scandaleux, plein d'impostures, de fourbes, d'impiétés, de propositions dangereuses et détestables, d'injures les plus atroces, et d'horribles calomnies. L'auteur de la *Théologie morale* en avait tiré la matière du *Catalogue des traditions romaines*, publié autrefois par le ministre du Moulin, et pour la forme, aussi-bien que pour le titre, il les avait pris de la *Théologie morale des papistes*, composée par Calvin dans le premier emportement de sa fureur contre l'église, qui venait de le frapper de ses anathèmes.

Le mauvais succès de la *Théologie morale* n'empêcha point le même atelier de produire encore l'*Anti-coton*, libelle pour le moins aussi sanglant, dont la fausseté, selon Bayle (1), témoin très-recevable en cette matière, a été démontrée d'une manière à ne laisser aucun doute à tout homme qui n'a pas abjuré le bon sens. Mais l'infamie ne fit jamais peur aux zélateurs de secte : la calomnie leur est trop utile, pour que toute autre considération les en puisse détourner. Si elle tombe parmi les gens de certain ordre, le peuple la ramasse, et il faut des siècles pour le détromper. Le feu est-il éteint? il reste encore la noirceur qui perpétue le souvenir de l'incendie, et qui ressuscite souvent les soupçons dans les générations les plus reculées.

On chercha dans le même temps à diffamer jusqu'à la précieuse portion de la compagnie de Jesus, qui arborait l'étendard de ce divin maître aux extrémités de l'Orient, sur les ruines de la superstition et de l'idolâtrie. Il fallait que les semi-calvinistes eussent encore ce trait de ressemblance avec les disciples rigides de Calvin et de Luther, ainsi qu'avec les hérétiques de tous les temps, pour qui

(1) Dict. hist. et crit. art. *Loyola*.

la p
infi
égl
mis
la C
déf
du
tar
jésu
ava
digi
qu
anc
céré
fou
chin
de B
nou
loge
des
vant
user
dom
triqu
part
ni th
sûre
érig
tres
fices
de p
non
crifi
était
sacr
et s'
Le
était

(1)

la propagation de l'évangile et la conversion des infidèles, entre les œuvres propres à la véritable église, fut toujours l'une des plus inimitables. Des missionnaires de différens ordres ayant pénétré à la Chine, cinquante ans après les jésuites qui avaient défriché ce champ semé d'épines; la division, ou du moins la diversité d'opinions et de méthode ne tarda point à s'y introduire. Les missionnaires jésuites, à l'exemple du P. Ricci leur précurseur, avaient cru devoir tolérer, dans une nation prodigieusement attachée à ses usages, les honneurs qu'elle rendait à son philosophe Confucius et à ses ancêtres défunts, et qu'ils regardaient comme des cérémonies purement civiles, après une étude profonde de la langue, de l'histoire et des mœurs chinoises. Ainsi le pape saint Grégoire, au rapport de Bède (1), avait-il permis aux Anglais convertis nouvellement, de faire des fêtes, en dressant des loges de feuillage autour des églises, et d'y égorger des animaux, non pas en sacrifice comme auparavant, mais pour en faire des festins de joie. Sans user de ces distinctions, le P. Moralès, missionnaire dominicain, réputa les coutumes chinoises idolâtriques, et les dénonça comme telles à Rome. A partir de son exposé, il ne fallait, ni infailibilité, ni théologie même, pour prononcer une décision sûre. Les Chinois, selon lui, avaient des temples érigés en l'honneur de Confucius et de leurs ancêtres, et deux fois l'année ils leur offraient des sacrifices solennels, où les gouverneurs faisaient l'office de prêtres. Il était assez clair, sans que Rome prononçât, qu'il n'est pas permis aux chrétiens de sacrifier à des morts : mais le point de la question était de savoir si ces pratiques étaient en effet des sacrifices religieux, ou simplement des usages civils, et s'il y avait pour cela des temples et des prêtres. Le P. Moralès donna pour incontestable ce qui était en question; et la congrégation de la propa-

(1) Hist. Angl. l. 1, c. 30.

gation de la foi , prenant le parti le plus sûr dans une matière si délicate , défendit ces observances jusqu'à ce que le saint siège en ordonnât autrement.

Bientôt le bruit de ce décret se répandit jusqu'en France , où les aigres panégyristes de la grâce et de la charité l'expliquèrent à leur façon : ils publièrent qu'on avait défendu aux jésuites de permettre davantage l'adoration des idoles , sous aucun prétexte. Ainsi la défense , à leur rapport , n'eût-il été faux qu'en cela , était personnelle aux missionnaires de cette compagnie. Cependant elle s'adressait à tous les missionnaires en général , *de quelque ordre et de quelque institut qu'ils fussent* ; ce sont les propres termes du décret. Si la compagnie de Jesus y est expressément nommée , c'est que n'étant comprise sous aucune des règles anciennes , il est de style à Rome de les spécifier ainsi entre les ordres divers , comme on peut s'en convaincre à la première inspection du bullaire. Mais la délicatesse et la circonspection furent-elles jamais d'usage parmi des gens déterminés sans réserve à déchirer tout ce qui ne pense pas comme eux ?

Cependant , malgré les ruses de l'enfer et toutes ses manœuvres , l'évangile , par les soins et les travaux des différens missionnaires , et particulièrement des jésuites , prit racine dans l'empire chinois , et produisit jusque dans la capitale des fruits de bénédiction en abondance. Au moyen des sciences de l'Europe , ils avaient tellement gagné l'estime et les bonnes grâces de l'empereur , qu'ils se crurent au moment de faire autoriser le christianisme par tout l'empire. Mais comme ils commençaient à pousser l'affaire avec beaucoup de succès , une révolution des plus étonnantes renversa tout à la fois , et le trône , et de si douces espérances. Ce grand empire , que sa propre masse semblait rendre inébranlable , succombant au plus faible choc , fit convenir les païens mêmes qu'il n'est rien de stable sur la terre.

Un des petits rois de la Tartarie orientale s'étant

plaint
justice
entra p
avec u
révolte
attrou
consid
mécon
plusieu
provinc
rebelles
plus sy
provinc
le fer e
ce qui
en Chi
avoir é
Ly s'en
les plus
s'oppos
avait en
que tou
à qui l'
torité
feu et
encore
tête de
faire jo
moins
main :
comba
péré d
écrivit
veste :
corps t
peuple
tombe
se pen

plaint, sans obtenir satisfaction, de quelque injustice faite à ses sujets par des marchands chinois, entra pour se venger dans la province de Léauton avec une armée. Cette irruption occasionna des révoltes et un brigandage affreux. Quelques voleurs attroupés formèrent en peu de temps des armées considérables, par la foule des vagabonds et des mécontents qui se joignirent à eux. Ils brûlèrent plusieurs villes, et dévastèrent horriblement des provinces entières. Il s'éleva bientôt un chef de rebelles, nommé Ly, aussi féroce qu'eux, mais plus systématique, plus habile, et qui souleva les provinces les plus éloignées. Il parcourut l'empire, le fer et le feu à la main, immolant à sa fureur tout ce qui ne se joignait point à lui. Jamais on ne vit en Chine autant de meurtres et d'atrocités. Après avoir écrasé tout ce qui se rencontra sur sa route, Ly s'empressa d'attaquer Pékin, dont il savait que les plus grandes forces étaient allées sur la frontière s'opposer aux Tartares. Cependant l'empereur y avait encore soixante-dix mille hommes; mais presque tous corrompus par des émissaires du rebelle, à qui l'on ouvrit les portes. Son premier acte d'autorité dans cette capitale, fut d'y tout mettre à feu et à sang. L'empereur trahi, sans rien perdre encore de sa grandeur d'ame, voulut sortir à la tête de six cents gardes qui lui restaient, pour se faire jour au travers des troupes rebelles, ou du moins pour mourir glorieusement les armes à la main : mais pas un d'eux ne le voulut suivre. Succombant enfin à son mauvais sort, il se retira désespéré dans un jardin, avec la princesse sa fille, écrivit de son sang ces paroles sur le bord de sa veste : *Les miens m'ont abandonné, fais de mon corps tout ce qu'il te plaira, mais épargne mon peuple*; puis tirant son sabre, il fit d'un seul coup tomber morte à ses pieds la jeune princesse, puis se pendit à un arbre (1).

(1) Mém. du P. Lecomte, lettre 2.

Après sa mort , tout plia sous la puissance de l'usurpateur , excepté le général chinois qui commandait dans les provinces du Nord contre les Tartares. Il fut réduit par ce tyran à soutenir un siège , où l'on ne put jamais le forcer ; et jamais il ne voulut entendre à se soumettre , quoiqu'on lui fit voir son père chargé de chaînes , avec menace de l'égorger à ses yeux , s'il différant de se rendre. Ce généreux patriote fit céder au devoir toute la sensibilité de la nature ; et le sang paternel qu'on fit en effet ruisseler sous ses yeux , ne servit qu'à lui inspirer plus d'ardeur , et des vœux plus heureuses pour le salut de la patrie. Il fit la paix avec les Tartares , et s'unit d'intérêt avec leur roi. Tous deux ensuite marchèrent droit au tyran , qui n'osa les attendre , et ne regagna Pékin que pour en combler la calamité. Après en avoir brûlé le palais , et tout ce qui avait échappé à sa première fureur , il s'enfuit chargé des dépouilles et des malédictions de tout l'empire , et il se cacha si bien , qu'on ne put jamais le joindre , ni même savoir ce qu'il était devenu. Les Tartares entrèrent après lui dans Pékin , et ménagèrent si habilement les esprits , qu'on les pria de prendre soin de l'empire : mais bientôt ils s'en rendirent les maîtres absolus. Les princes du sang qui , en différens endroits , s'étaient fait proclamer empereurs , ou périrent en défendant leurs droits , ou furent réduits à reconnaître celui du vainqueur. Alors tous les mandarins se déclarèrent , les uns pour le conquérant , les autres pour la liberté de la nation ; et plusieurs , à la tête de factions armées , cherchèrent à tirer parti de la confusion générale , pour leur élévation particulière : mais tout fut obligé de céder enfin à la valeur et à la bonne conduite des Tartares , qui parurent n'avoir rien de barbare que le nom. Leur roi , nommé Cumti , n'eut pas le temps de jouir de sa conquête : il mourut presque en montant sur le trône de la Chine , et commit à son frère Amavan la régence de l'état , avec l'éducation de son fils , qui n'avait que six ans.

Amav
le cal
grand
de ses
grand
ment
pire d
neveu
l'âge d
C'es
fils de
quéra
comm
vingt-
plus a
soit pa
cette m
en des
plus d
qui , à
toute i
à l'épr
larité d
et les f
qu'il a
usages
breux
assujet
rent ja
caracté
Au n
semens
crurent
se plait
quand
maines
à l'emp
tianism
pereur
au père

Amavan acheva d'éteindre les factions et de rétablir le calme dans les provinces : prince véritablement grand par son courage , par sa prudence , par l'éclat de ses exploits et de ses succès ; mais infiniment plus grand encore par la générosité de son désintéressement : pouvant retenir pour lui le plus grand empire de l'univers , il le remit entre les mains de son neveu Xunchi , dès que ce jeune prince eut atteint l'âge de gouverner.

C'est de la première année du règne de Xunchi ; fils de Cumti , roi des Tartares Manchoux , conquérans de la Chine , ou de l'année 1645 , que l'on commence à compter , sous le nom de Cim , la vingt-deuxième dynastie de l'empire chinois , le plus ancien du monde , quoique son antiquité ne soit pas telle , à beaucoup près , que le prétend cette nation , dont la vanité se perd évidemment en des espaces imaginaires. On ne doit guère ajouter plus de foi aux faits consignés dans son histoire , qui , à la réserve des derniers temps , est presque toute incertaine , ne portant sur aucun monument à l'épreuve d'une sage critique. Une autre particularité digne de remarque dans la longue durée , et les fréquentes révolutions de cet empire , c'est qu'il a toujours conservé sa langue , ses lois , ses usages ; et que vainqueur de ses propres et nombreux vainqueurs , toujours il eut l'art de les y assujettir eux-mêmes : la fougue et la force ne purent jamais rien contre la froide constance qui caractérise les Chinois.

Au milieu de ces révolutions et de ces bouleversemens épouvantables , les ministres évangéliques crurent tout perdu pour la religion : mais le ciel se plaît sur-tout à faire prospérer son ouvrage , quand toutes les espérances et les ressources humaines se trouvent épuisées. Il inspira tout à coup à l'empereur tartare , plus d'affection pour le christianisme , qu'on n'en pouvait espérer d'aucun empereur chinois. Xunchi ne donna pas seulement au père Schaal la direction des mathématiques ,

dont les mahométans étaient en possession depuis trois siècles ; mais par un privilège des plus extraordinaires , il lui accorda le recours direct au souverain , pour tout ce qui regardait les missions , sans être assujéti aux formalités des tribunaux qui leur étaient peu favorables. Cette insigne faveur , qui fut suivie d'une infinité d'autres , affermit les nouveaux chrétiens , et engagea une multitude d'infidèles à demander le baptême. Plusieurs personnes de la première qualité embrassèrent la foi à Pékin. Pendant les désordres mêmes de la guerre , une impératrice , femme de l'un de ces empereurs éphémères qui s'opposèrent sans succès à l'invasion des Tartares , avait été baptisée avec son fils. Les provinces suivirent l'exemple de la cour ; et la moisson devint si abondante , qu'elle n'avait aucune proportion avec le nombre des ouvriers : mais leur courage, leur prudence , leur rare capacité et leur activité infatigable suppléèrent si bien à leur petit nombre, qu'ils répandirent la lumière évangélique jusque dans les parties les plus reculées de ce vaste empire. Les signes même et les miracles , préordonnés spécialement pour la conversion des infidèles , ne manquèrent point en une rencontre si particulièrement assortie à leur destination.

Parmi ces premières colonnes de l'église de Chine, le père Faber , jésuite français , sans avoir eu le même genre de mérite que les Schaal et les Verbiest ses confrères , n'en est pas moins digne de figurer avec eux. Les Chinois chrétiens racontent encore à leurs enfans les prodiges qu'il a opérés pour établir et confirmer leurs aïeux dans la foi. La manière dont il fonda la belle mission du Chensi , province éloignée de la capitale de dix à douze journées de chemin , doit paraître au moins fort extraordinaire, si on ne la répute pas miraculeuse. Comme la réputation de sa haute vertu y était répandue de tous côtés , sans qu'on allât encore au delà de cette admiration stérile ; un de ces gros bourgs chinois qui valent nos grandes villes , était infecté par des

nuées
des an
herbe
emple
ginab
de Di
mysté
soume
vers ,
accor
d'auc
armé
couru
asperg
l'église
parure
Les in
devint
été. A
repro
ils rec
naire ,
pieds ,
délivra
Dieu c
veilles.
temps
bénir l
vèrent
inébra
instrui
depuis
On
voyait
ses cou
puissan
reçut c
mervei
plus in
toutes

nuées de sauterelles qui mangeaient toutes les feuilles des arbres en quelques jours , et qui rongeaient les herbes jusqu'à la racine. Les habitans , après avoir employé sans aucun succès tous les expédiens imaginables contre ce fléau , eurent recours à l'homme de Dieu. Il en prit occasion de leur expliquer les mystères de la foi , et dit que s'ils voulaient s'y soumettre , le Dieu des chrétiens et de tout l'univers , outre la délivrance qu'ils désiraient , leur accorderait une éternité de bonheur , sans mélange d'aucun mal. Ils le promirent , et le missionnaire armé de cette foi qui transporte les montagnes , parcourut les champs en habits sacerdotaux , et les aspergea d'eau bénite , en récitant les prières de l'église. Dès le lendemain , les voraces insectes disparurent ; mais la parole donnée s'envola avec eux. Les ingrats furent punis sur le champ , et le fléau devint beaucoup plus désolant qu'il n'avait encore été. Alors ils s'accusèrent mutuellement , ils se reprochèrent les uns aux autres leur mauvaise foi , ils recoururent en foule à la maison du missionnaire , confessant leurs fautes ; et prosternés à ses pieds , ils protestèrent que pour cette fois , s'il les délivrait , tout le bourg à l'instant reconnaîtrait le Dieu qui seul pouvait opérer de si grandes merveilles. Le père , après s'être laissé prier assez longtemps , afin d'augmenter leur foi , alla de nouveau bénir les campagnes , qui dès le lendemain se trouvèrent sans insectes. Persuadés alors d'une manière inébranlable , ils obéirent à la grâce , se firent tous instruire , et fondèrent une église , qui passa toujours depuis pour la plus fervente de la Chine.

On raconte du même missionnaire , qu'on le voyait souvent élevé de terre en priant ; que dans ses courses apostoliques il fut transporté par une puissance invisible au delà des rivières , et qu'il reçut d'en haut une infinité de faveurs également merveilleuses. Mais la plus précieuse de toutes et la plus incontestable , ce fut l'exercice constant de toutes les vertus de son état ; une patience à l'épreuve

de tous les travaux et de toutes les injures , un courage qui ne connaissait point de périls , une austérité à peine croyable , accompagnée d'une douceur angélique ; une humilité qui lui persuadait véritablement qu'il n'était qu'un serviteur inutile , tandis que tout le monde le préconisait comme un apôtre et comme un thaumaturge , et sur-tout une charité qui lui faisait regarder le gain d'une seule ame , comme un prix surabondant de toutes ses souffrances et de sa vie même.

Tandis que sous la main de pareils ouvriers la semence évangélique jetait de profondes racines dans les provinces , elle produisait tous les jours des fruits éclatans à Pékin. L'empereur parvenu à l'âge de régner , parut lui-même peu éloigné de la foi. Il allait souvent à l'église des missionnaires , et y adorait la majesté divine avec un respect qu'on eût loué dans un chrétien. Il composa des écrits qu'on voit encore , et qui rendent un glorieux témoignage à la beauté et à la sainteté de la foi chrétienne. Mais le cœur asservi aux plaisirs des sens l'emportait sur les lumières de l'esprit ; et quand le père Schaal , avec tout l'ascendant du génie , l'exhortait à la pratique de l'évangile : Vous avez raison , lui disait-il ; mais comment voulez-vous que je suive certaines de vos maximes ? Retranchez-les , et nous pourrons nous accommoder du reste. En vain le père lui représenta qu'il n'était que le ministre , et non pas l'arbitre de la loi ; que ce n'est pas sur nos forces naturelles que nous devons compter , mais sur un Dieu qui peut fortifier la nature la plus faible , et dont la bonté n'est pas moindre que la puissance. Jamais il ne put l'engager à combattre des penchans que ce prince regardait comme insurmontables. Xunchi ne perdit rien cependant de son affection pour le père Schaal. Il avait mis en lui toute sa confiance ; il ne l'appelait pas autrement que son père ; en deux ans , il lui rendit jusqu'à vingt visites d'appareil ; il lui permit de bâtir deux églises à Pékin ; en un mot , il ne lui refusait rien

de

de to
l'éva
égard
de pl
l'infir
ses ho
avoir
son n
dans
témo
veilla
leur d
Ces
perte
mino
mand
Il s'él
l'églis
Schaal
l'emp
avec t
dicat
traités
chacu
chape
de rel
l'except
mariti
en ven
de se
de ru
qu'un
à la fa
simple
que le
Pou
d'être
un cou
ennem
cémén

T

de tout ce qui pouvait contribuer au progrès de l'évangile , et le prévenait le plus souvent à cet égard , persuadé que rien ne pouvait lui faire plus de plaisir. Il persévéra néanmoins toute sa vie dans l'infidélité. Enfin , victime aussi-bien qu'esclave de ses honteuses passions , il mourut de chagrin , pour avoir perdu une concubine qu'il avait enlevée à son mari. Le père Schaal , qu'il voulut encore voir dans ce dernier moment , et qu'il combla de ses témoignages accoutumés de confiance et de bienveillance , n'en rapporta d'autres fruits que la douleur de n'avoir pu lui inspirer un repentir efficace.

Cette mort mit la religion à deux doigts de sa perte. L'empire retombait dans les embarras d'une minorité , et d'une régence partagée entre quatre mandarins , tous ennemis déclarés du christianisme. Il s'éleva une des plus violentes persécutions que l'église de Chine ait jamais souffertes. Le père Schaal en fut le premier objet. On l'arrêta , on l'emprisonna de la manière la plus ignominieuse , avec trois de ses compagnons. Tous les autres prédicateurs de l'évangile furent cités à Pékin , et traités aussi indignement , c'est-à-dire , chargés chacun de neuf chaînes. On brûla leurs livres , leurs chapelets , et tout ce qui portait quelque caractère de religion. On épargna cependant leurs églises , à l'exception de celles qui étaient bâties sur les côtes maritimes ; mais celles-ci furent toutes renversées , en vertu d'un édit qui ordonnait à tout le monde de se retirer à trois ou quatre lieues de la mer , et de ruiner par delà toutes les habitations ; parce qu'un fameux corsaire en profitait pour brouiller , à la faveur de la minorité. On maltraita aussi les simples fidèles , avec moins de rigueur toutefois que les missionnaires.

Pour ces illustres confesseurs , ils eurent la gloire d'être traînés à tous les tribunaux , où ils portèrent un courage qui fit l'admiration de leurs plus grands ennemis. Ces infidèles étaient attendris , comme forcément , en considérant les revers affreux qu'éprou-

vait le père Schaal en particulier. Ce vénérable vieillard , peu auparavant l'oracle de l'empire et l'ami de l'empereur , paraissait , comme le plus criminel des esclaves , accablé de chaînes , abattu sous le poids de ses années et de ses infirmités ; et pour comble de disgrâce , réduit par un catarre qui l'étouffait , à ne pouvoir parler pour sa défense. Le père Verbiest , au risque d'attirer tout l'orage sur sa propre tête , répondit pour son confrère , et d'une manière si généreuse , que les juges ne purent s'empêcher d'applaudir à son héroïque charité. Schaal fut néanmoins condamné à perdre la vie ; mais par le supplice de la corde , qui est honorable en Chine. Bientôt l'animosité étouffant cette faible compassion même , il fut condamné par un nouvel arrêt à être coupé viv en mille morceaux , et l'on envoya la sentence aux régens et aux princes du sang , pour être confirmée. Voilà les fruits temporels qu'on recueillait de la faveur même la plus éclatante , dans une mission si fort en butte à l'envie des ennemis de l'ancien évangile et de ses propagateurs. Qu'ils reconnaissent au moins que la faveur s'y achète bien cher.

Jusque-là Dieu semblait avoir abandonné ses serviteurs ; mais il ne tarda point à prendre leur défense. Un horrible tremblement de terre jeta tout Pékin dans la consternation , et fut pris par les infidèles mêmes pour un effet de la vengeance divine. On criait de toutes parts , que le ciel voulait punir l'injustice et l'impiété. Les juges iniques tenaient encore ferme , quand un feu dont on ignorait la cause , prit au palais , et en quelques momens en consuma une grande partie. Alors ils ne purent plus résister : on relâcha le père Schaal , et on lui permit de retourner dans sa maison , sans toutefois révoquer la sentence ignominieuse qui avait été prononcée contre lui. Dans cet état de flétrissure , qu'il regarda comme son plus beau titre de gloire , il mourut peu après cette faible indulgence , encore plus usé par les traitemens barbares qu'il avait souf-

verts,
toliqu
de vi
Franc
qui é
furen
la co
viden
religi

Les
à leu
d'irré
ennen
presq
impie
mort
bre de
du pé
tribun
nentes
pour
destitu
emper
suspen
extrém
faisan
horrib
table.

Le p
que so
emplo
manda
tête d
missio
père S
lita sa
éleva
pens d
plusie
tin vin

erts, que par les longs travaux d'une vie toute apostolique. Les missionnaires des provinces, au nombre de vingt-cinq, trois dominicains, un père de saint François, sans en compter un autre du même ordre qui était encore dans les fers, et vingt-un jésuites, furent exilés à Canton : mais on en retint quatre à la cour, par une disposition marquée de la providence, qui voulait s'en servir pour rendre à la religion son premier éclat.

Les mandarins régens et persécuteurs essayèrent à leur tour, non pas seulement des revers, mais d'irréremédiables catastrophes. Le premier d'entr'eux, ennemi le plus forcené des missionnaires, mourut presque aussitôt qu'il eut donné carrière à sa haine impie. Le second fut dans la suite condamné à une mort cruelle, et supplicié avec ses enfans au nombre de sept. Le troisième, revêtu des dépouilles du père Schaal, c'est-à-dire de la présidence du tribunal des mathématiques, dignité des plus éminentes à la Chine, fut de même condamné à mort pour ses crimes, après avoir été honteusement destitué de sa charge pour son ignorance. Le jeune empereur qui prenait le timon du gouvernement, suspendit l'exécution du coupable, à cause de son extrême vieillesse ; mais le vengeur suprême s'en faisant l'exécuteur lui-même, le frappa d'un ulcère horrible, qui ne rendit sa mort que plus épouvantable.

Le père Verbiest, aussi grand mathématicien ; que son confrère Adam Schaal, et qui avait été employé à confondre l'ignorance du présomptueux mandarin, fut mis avec de grands honneurs à la tête du tribunal des mathématiques. Les anciens missionnaires furent rappelés dans leurs églises. Le père Schaal fut justifié publiquement, on réhabilita sa mémoire, on anoblit ses ancêtres, on lui éleva un superbe mausolée, par ordre et aux dépens de l'empereur. Pour comble de bénédictions, plusieurs pères de saint François et de saint Augustin vinrent renforcer les missionnaires jésuites, et

les aider à réparer les dommages que l'enfer avait causés à la vigne du Sauveur. Ainsi le Tout-puissant, par une vicissitude perpétuelle de revers et de succès, ou exerçait la constance, ou relevait le courage des fidèles. Il s'établit par-tout de nouvelles missions, et les païens se convertirent en foule, quoiqu'il fût toujours défendu de travailler à la conversion des Chinois. Mais le jeune empereur, le grand Can-gi, qui aimait naturellement les étrangers, et qui avait conçu une estime à toute épreuve pour les missionnaires, après avoir appris par des espions jusqu'au détail de leurs observances domestiques et de leurs pénitences corporelles, n'était pas d'humeur à les chagriner. Le père Verbiest en particulier était en si grande réputation de capacité, et de supériorité en toutes sortes de sciences, que ses sentimens sur la religion, s'ils n'entraînaient pas les lettrés infidèles, les tenaient au moins en suspens. Quelques mandarins raisonnant un jour sur le mystère de la Trinité, et trouvant la croyance des chrétiens absurde : Je n'y vois pas plus clair que vous, dit l'un d'entr'eux ; mais Verbiest le croit : se peut-il faire qu'il se trompe ? Tous les autres se turent, et parurent au moins demeurer dans le doute.

Une révolte qui survint, et dont le génie du père Verbiest fit triompher l'empereur, mit le sceau, tant à la tranquillité des missionnaires, qu'à l'heureux cours des affaires de la religion. Le général chinois qui avait introduit les Tartares dans l'empire, afin de le mieux défendre, et non de les en rendre maîtres, se tourna contre eux, en même temps que les petits rois du Quantoum et du Fokien, ainsi qu'un pirate, devenu assez puissant pour s'emparer en quelques jours de l'île de Formose. Le Chinois, au moyen de ces diversions, envahit d'abord trois grandes provinces, sans compter son gouvernement du Chensi, habité par les peuples les plus belliqueux de la Chine. Par ses succès, il inspira aux troupes nombreuses qu'il avait rassemblées,

une
ama
trou
sant
tout
trois
guer
mon
était
l'ava
pesa
de lu
thod
méca
temp
jama
d'un
vena
croy
rend
d'aff
genc
l'en
rare
cessi
Il fit
rem
pace
leux
les y
dépe
et la
Cet
mis
tage
furé
et b
les
L
libr

une confiance capable de tout entreprendre , et il amassa des trésors considérables. La politique tartare trouva moyen de lui enlever ses alliés , en leur faisant un meilleur parti : mais il restait maître de toutes les provinces occidentales , c'est-à-dire de la troisième partie de l'empire , la plus féconde en guerriers , et la moins accessible , à raison de ses montagnes escarpées et de ses fréquens détroits. Il était impossible d'y traîner l'artillerie , telle que l'avait l'empereur , savoir toute de fer , et d'une pesanteur énorme. Il proposa au père Verbiest de lui fondre du canon , selon la forme et la méthode européenne. Le père , qui ne savait de ce mécanisme que ce qu'il en avait vu depuis longtemps en Europe , sans aucun dessein d'en faire jamais usage , s'excusa sur l'ignorance où il était d'un art absolument étranger , et même peu convenable à sa profession. Mais l'empereur qui lui croyait tout possible , le pressa d'une manière à rendre une plus longue résistance suspecte de peu d'affection pour les Tartares , ou même d'intelligence avec les révoltés , comme les ennemis du père l'en accusaient déjà. Il fallut donc obéir ; et son rare génie , aiguillonné par le zèle , ou par la nécessité , le servit de la manière la plus heureuse. Il fit fondre des pièces d'airain fort minces , qu'on rempara de madrier , avec des cercles de fer d'espace en espace ; et l'ouvrage fut trouvé si merveilleux dans les épreuves répétées qu'on en fit sous les yeux du prince , que transporté de joie , il se dépouilla de sa veste en présence de toute sa cour , et la donna au père pour marque de son estime. Cet expédient eut tout l'effet qu'on s'en était promis : les ennemis qui n'avaient pas le même avantage , et qu'on détruisait sans en venir aux mains , furent obligés à fuir en désordre de poste en poste , et bientôt après à faire une capitulation , qui rendit les Tartares maîtres paisibles de tout l'empire.

Le champ du Seigneur devint alors parfaitement libre , non-seulement dans les provinces chinoises ,

mais dans la Tartarie , dans le royaume de Coré ; et la moisson déjà blanchie , manqua moins aux ouvriers , que les ouvriers ne lui manquaient. Mais les anciens missionnaires attirèrent de toutes parts des coopérateurs , qui s'empressèrent à venir partager ces fruits de salut. Le saint père envoya des évêques , avec la qualité de vicaires apostoliques ; et la chrétienté de la Chine prenant forme d'église , figura dès-lors avec honneur dans la hiérarchie. Bientôt après elle fournit de son propre fonds un de ses plus dignes prélats , dans l'évêque titulaire de Basilee , vicaire apostolique en Chine , premier prêtre , premier religieux , savoir de l'ordre de saint Dominique , premier évêque du sang chinois ; et ce qui surpasse infiniment tous ces titres , l'un des premiers de cette nation qui soit mort , comme il avait constamment vécu , en odeur de sainteté et en véritable apôtre.

Rome , tout attentive qu'elle était à faire ainsi fleurir l'église de Chine , avait cependant ses embarras domestiques , et d'ailleurs quelques désagrémens assez sensibles , pour avoir usé de son autorité sainte , par des vues qui n'étaient pas de même ordre. La France était vraisemblablement l'objet qu'avait principalement en vue Innocent X , dans une bulle qu'il venait de donner de son propre et seul mouvement , et à laquelle il attribuait la même force que si elle avait été rendue par le conseil du sacré collège (1). Il y était enjoint à tous les cardinaux de faire leur demeure dans l'état ecclésiastique , à peine de confiscation de leurs biens , et de privation de voix active et passive dans les conclaves , s'ils n'obéissaient point dans le terme de six mois. Cette bulle fut publiée à l'occasion des cardinaux Barberin , évadés de Rome , où ils étaient fort maltraités , sous prétexte de malversations durant le pontificat du dernier pape leur oncle , et réfugiés en France , où ils s'étaient mis sous la

(1) Bullar. ad 4 Decembr. 1645.

protection du roi. Plusieurs relations portent qu'Innocent cherchait à se venger de ce que ces deux cardinaux lui avaient donné l'exclusion dans le conclave : d'autres au contraire prétendent que ce fut à ces mêmes prélats qu'il devait la tiare. Quoi qu'il en soit de son intention , sa bulle fut d'autant plus mal accueillie en France , qu'elle comprenait les cardinaux mêmes que les souverains employaient aux affaires d'état.

Le cardinal Mazarin n'était rien moins que disposé à quitter le gouvernement d'un grand royaume , pour aller faire sa cour à Rome , et vivre confondu parmi la foule des prélats romains. Le procureur général du parlement de Paris appela de la bulle comme d'abus , soutenant qu'elle était contraire à l'esprit des canons , à nos libertés et à la dignité du roi. La justesse de ces raisons était sensible , sans les expliquer davantage ; mais l'explication qu'il ajouta au dernier article , montre bien qu'il est rare de trop dire , sans nuire à sa cause. Il prétendit que la dignité du roi était violée dans la personne même des Barberins qu'il avait pris sous sa protection. Cependant les Barberins n'étaient pas Français ; et comme sujets du pape , n'étaient-ils pas ses justiciables ? Ce différent néanmoins n'eut point de suites fâcheuses. Mazarin , temporiseur et patelineur habile , attaché d'ailleurs par reconnaissance à la maison des Barberins , ménagea si bien cette affaire , et avec le temps procura une réconciliation si parfaite , qu'Innocent X maria sa petite nièce à Maffée Barberin , prince de Palestrine.

Cette altercation passagère n'empêcha point qu'on ne reçût peu après en France , avec le respect convenable , un décret d'Innocent X qui condamnait quelques livres français , où il était dit que la grandeur de l'église romaine est également fondée sur l'autorité de saint Pierre et de saint Paul. Le pape y déclarait hérétique la proposition suivante : Saint Pierre et saint Paul sont deux chefs de l'église qui n'en font qu'un , en sorte que saint Paul est

égal , et non sujet à saint Pierre , dans le régime et la primauté de l'église universelle. Cette assertion , visiblement schismatique , se trouve en termes équivalens dans la préface de la fréquente communion d'Arnaud ; et Dupin (1) reconnaît de bonne foi , que Rome dans sa censure avait cette préface en vue. Il nous apprend en même temps que la proposition y avait été insérée par Barcos , neveu de l'abbé de Saint-Cyran. Il ajoute , et l'on peut s'en convaincre du premier coup d'œil , qu'elle n'y venait nullement à propos ; ce qui marquait dans l'imposteur , et un dessein formé d'attaquer la primauté de Pierre , et une incapacité qui trahissait jusqu'au nom de ce qu'il voulait couvrir l'obscurité du sien. Dès que le décret apostolique parut en France , les évêques , ainsi qu'ils s'en expliquèrent par la suite , au nombre de quatre-vingt-cinq , le regardèrent comme la juste proscription d'une erreur monstrueuse qui donnait deux chefs à l'église. Les partisans des nouvelles erreurs ne laissèrent pas de l'attaquer par un écrit qu'ils répandirent de toute part : mais en vertu d'une sentence rendue par ordre du roi , le livre qu'ils prétendaient justifier , fut lacéré publiquement , et brûlé par la main du bourreau. Si le parlement supprima presque aussitôt les exemplaires du décret que le nonce du pape avait fait imprimer , ce fut uniquement parce qu'on ne souffre point en France que les nonces y publient des bulles , et à plus forte raison de simples décrets.

Malgré le mauvais accueil fait à l'étrange système d'un double chef dans l'église , cette doctrine tint toujours dans la nouvelle secte , qui par-là fit comprendre qu'il y avait dans sa fiction quelque chose de plus que de la singularité , et qu'elle manquait véritablement par les principes fondamentaux de l'unité catholique. Barcos , après avoir semé dans le champ d'autrui , mit lui-même au jour deux

(1) Hist. Eccl. du xvii.^e siècle , t. 2 , p. 146.

traï
mie
Pau
apô
mai
sain
mém
mes
repr
para
dant
trait
cont
cord
Calv
proj
Car
pape
d'An
un é
faut
culiè
bizar
tôt q
tout
sacer
Or ,
évêq
égale
au p
de c
et ri
l'hér
On v
ne s'
N
aux
ses s
de n

traités , qu'on peut juger sur leurs titres. Le premier était de l'autorité de saint Pierre et de saint Paul , qui réside dans le pape , successeur des deux apôtres ; et l'autre , de la grandeur de l'église romaine , établie sur l'autorité de saint Pierre et de saint Paul. Quant au remplissage , c'étaient les mêmes raisonnemens , les mêmes preuves , les mêmes citations que dans l'ouvrage depuis long-temps réprouvé de Marc-Antoine de Dominis , où Barcos paraît , d'un bout à l'autre , avoir puisé. La condamnation qui fut encore faite à Rome de ces deux traités , n'a point empêché que la doctrine qu'ils contiennent , n'ait persévéré dans une école d'accord en trop d'articles avec celle de Luther et de Calvin , pour qu'elles ne convinssent point dans le projet d'anéantir la prééminence de l'église romaine. Car enfin le dogme du double chef ne fait plus du pape que ce qu'en faisait l'auteur infame du schisme d'Angleterre , l'impudique Henri VIII , c'est-à-dire , un évêque qui n'a rien au dessus des autres , et qu'il faut réduire au gouvernement de son église particulière. A quel titre en effet les défenseurs de cette bizarre doctrine font-ils partager à saint Paul , plutôt qu'à saint Jean , qu'à saint Jacques , ou qu'à tout autre des douze apôtres , la principauté du sacerdoce , la chaire et l'autorité de saint Pierre ? Or , si tous les douze y ont un droit égal , tous les évêques du monde qui sont leurs successeurs , ont également hérité de ce droit , et sont égaux en tout au pasteur romain , qui n'aura plus qu'un vain nom de chef de l'église. C'est où l'on en voulait venir ; et rien d'étonnant dans ce dessein. De tout temps l'hérésie n'a pu supporter le pouvoir apostolique. On vase convaincre , et non passans horreur , qu'elle ne s'accommode pas mieux de la puissance politique.

Nous avons laissé le roi d'Angleterre , Charles I.^{er} , aux prises et à mains armées de part et d'autre avec ses sujets hérétiques , quoiqu'il fût , pour le fond , de même croyance qu'eux (1). Mais il avait encouru

(1) Révol. d'Anglet. t. III , l. 9.

la haine de ceux qui étaient le plus à craindre , par son zèle pour la liturgie anglicane , et pour le régime épiscopal , abhorré des presbytériens qui faisaient alors dans ses états la secte dominante , ou la plus turbulente. Il n'est pas de notre objet d'exposer en détail les combats qu'il eut à livrer et à soutenir , ses victoires et ses défaites , toutes également dommageables à sa couronne. Jamais les terres britanniques ne furent si largement abreuvées du sang breton. Ce peuple fougueux fit cette guerre intestine toute à sa façon , donnant peu à l'art et rien au ménagement , ne voulant que des batailles furieuses où la ruine entière d'un parti vidât tout d'un coup la querelle. Si le sort , plutôt que la politique , suspendit quelquefois la fougue , ce ne fut que pour réduire le monarque à des traités plus humilians avec des sujets armés , qui lui enlevaient , l'une après l'autre , les plus belles prérogatives de sa couronne , et qui le forcèrent à décrier son propre service , en lui faisant abandonner à leur ressentiment , sous prétexte de la paix , ceux même de ses premiers officiers qui lui étaient les plus attachés et les plus utiles.

Ainsi le fit-on souscrire à la proscription du brave comte de Stafford , vice-roi , d'Irlande , dont tout le crime consistait dans son inviolable fidélité pour son roi , jointe à l'envie de se tirer d'une prison qui l'empêchait de le servir. On n'omit rien pour lui en trouver d'autres ; mais tout l'artifice de la faction , déterminée à le rendre coupable , n'y put jamais réussir. Aucune des accusations formées contre lui ne se trouva suffisante , ou assez prouvée , pour le condamner à la mort. Toutefois , par une procédure inouïe , dont les auteurs sentirent si bien l'iniquité , qu'ils déclarèrent eux-mêmes qu'elle ne devait tirer à conséquence pour aucun autre jugement , ils prononcèrent son arrêt capital sur la multiplicité seule de ses accusations dénuées de preuves. Le roi se défendit long-temps de signer la sentence , quoique les magistrats , les évêques mêmes ,

à la
con
bre
exc
tra
Le
de
sig
rep
reu
for
atte
pas
Cha
mor
tout
dép
faut
aug
et n

Il
dans
à sa
géné
du p
app
Au
glet
bér
lui
con
le c
les
où l
tran
d'ét
men
secc
C
con

à la réserve de Juxon , évêque de Londres , le lui conseillaient , et que le peuple , excité par la chambre des communes , se montrât disposé aux derniers excès , s'il ne le signait. Les conseils de quelques traitres déguisés en amis , lui firent plus d'impression. Le généreux Stafford se dévouant lui-même au salut de son maître , ne consentit pas seulement qu'il signât , mais il l'en sollicita fortement et à plusieurs reprises. En quoi ce grand homme , imbu malheureusement des dogmes et des maximes de la réforme protestante , qui le rendaient uniquement attentif à la gloire de mourir en héros , ne réfléchit pas qu'il conseillait une infamie à son prince. Aussi Charles , qui enfin céda , se la reprocha jusqu'à la mort , et ne cessa point d'attribuer à cette iniquité toute la suite de ses infortunes. On peut dire , indépendamment de la vengeance d'en haut , que cette faute portait sa peine avec elle. La faiblesse du roi augmenta prodigieusement l'audace de ses ennemis , et ne refroidit pas moins le zèle de ses partisans.

Il fallait à l'érétique faction des victimes illustres dans tous les ordres de l'état. On n'échappait point à sa fureur en abjurant la religion catholique en général , si l'on n'applaudissait encore aux attentats du presbytérianisme , qui anéantissait jusqu'aux apparences et à la forme extérieure de la religion. Au vice-roi d'Irlande , on joignit le primat d'Angleterre , Guillaume Lawe , archevêque de Cantorbéry , bon protestant ainsi que Stafford , mais comme lui fidèle à son roi , et d'autant plus zélé pour la conservation de l'épiscopat anglican , qu'il en était le chef. Après avoir languï assez long-temps dans les prisons , comme en otage pour les rencontres où l'on en pourrait tirer parti , il eut enfin la tête tranchée. Le garde du grand sceau et le secrétaire d'état , dans le danger prochain d'un pareil traitement , se réfugièrent , le premier en Flandre , et le second en France.

On eut à peine la modération de ne pas procéder contre la reine , pour avoir prêté la main au roi .

son époux , et sollicité les catholiques à contribuer de leur bourse à la réduction des révoltés. On intercepta ses lettres , on les lut en plein parlement , et il fallut qu'elle en fit excuse. Dejà l'on cherchait dans les registres , s'il n'y avait pas quelque exemple d'une reine à qui l'on eût fait son procès , et il y a toute apparence qu'on aurait dès-lors précludé dans sa personne à la catastrophe de son mari , si elle n'avait pas été de la famille royale de France , pour laquelle on eut d'autant plus d'égards , que le roi avait des liaisons tout opposées avec la cour d'Espagne. Le contre-coup du ressentiment retomba sur les catholiques , comme sur les victimes qu'on immolait toujours avec le plus de complaisance au zèle simulé du repos de l'état. Ce fut un attentat irrémissible pour les Anglais de la communion romaine , d'avoir fourni quelque argent au roi d'Angleterre contre les rebelles d'Ecosse. Et comme les ordonnances du parlement d'Angleterre n'ont de vertu que par l'approbation et la signature du prince , il fallut que Charles devint lui-même , et l'instrument de l'oppression contre ses plus fidèles sujets , et la cause première de sa propre perte.

Dans ce même parlement , on le contraignit à se priver de ses biens ainsi que de ses fidèles serviteurs , de ses droits et de son autorité. On le fit consentir à céder tous les tributs que ses prédécesseurs étaient en possession de lever sans le concours des parlemens , et à supprimer les tribunaux qui avaient des rapports plus intimes avec lui. Pour abréger , et marquer d'un trait le coup fatal dont Charles I.^{er} ne put jamais se relever , ce parlement , acharné à sa ruine , lui extorqua le privilège de ne pouvoir être séparé que du consentement des deux chambres , qui demeureraient assemblées autant qu'elles le jugeraient convenable au bien public. C'était à peu près renoncer à la souveraineté pour le reste de ses jours , puisqu'il ne put jamais dissoudre cette assemblée d'arbitres

imp
uni
aut
de
sa
lenc
lais
moy
E
met
ne p
bres
rem
dane
secre
caba
trigu
lutic
tion
quar
ques
class
extor
pas
jusq
leur
gran
les é
Char
tend
où il
de re
un s
prin
dit o
mal,
fréne
com
voul
dans

impérieux de tous les droits du diadème. S'il eut uniquement en vue, comme il l'assura par un écrit authentique, d'acheter la paix à force de grâces et de marques de confiance; bientôt il reconnut que sa condescendance n'avait qu'aiguillonné l'insolence, et que ces grâces qu'il avait accordées n'en laissant plus en son pouvoir, il ne lui restait aucun moyen pour la contenir.

Excédé enfin de tant d'indignités, il voulut y mettre un terme; mais il en avait trop souffert pour ne pas tout souffrir. Cependant la plupart des membres de la chambre haute lui étaient encore sincèrement attachés, et plusieurs personnes équitables, dans la chambre même des communes, s'indignaient secrètement de le voir outragé à ce point. Mais la cabale presbytérienne avait tant fait par ses intrigues, qu'elle ordonnait enfin de toutes les résolutions du parlement. La populace était à la dévotion de ces puritains altiers, sortis de son sein; et quand ceux-ci voulaient faire passer en loi quelques-uns de leurs projets, ils se servaient de cette classe abjecte, et toujours prête à la sédition, pour extorquer les suffrages des membres qui n'étaient pas de leur sentiment. Ces insultes qui allaient jusqu'à mettre les plus gens de bien en danger de leur vie, firent abandonner les assemblées à une grande partie de vrais citoyens, et à presque tous les évêques, à qui l'on en voulait principalement. Charles comprit alors que les vues de la cabale tendaient à le réduire dans un état d'impuissance, où il s'estimât heureux de conserver le seul nom de roi. En effet, un des factieux ayant demandé à un autre ce qu'on pouvait encore exiger d'un prince qui avait tout accordé: Qu'il se dépouille, dit ouvertement celui-ci, de l'autorité dont il use mal, et qu'il s'abandonne à notre merci. La secte effrénée se représentant le destin de l'église anglicane, comme inséparablement uni avec celui de la royauté, voulait anéantir la puissance royale, afin d'entraîner dans sa ruine celle de la hiérarchie; et pour couvrir

son dessein , ses émissaires répandaient de toute part que le roi se préparait , avec les papistes , à exterminer tous les protestans. Ces nouvelles absurdes se disaient le jour dans toutes les maisons de Londres , se criaient la nuit par les rues ; et toutes dépourvues qu'elles étaient de vraisemblance , elles produisaient le même effet sur la multitude , que si elles eussent été incontestables. Toute la ville était dans l'effroi et dans la plus étrange confusion. On ne voyait dans les places et les rues , que des gens en armes , des corps-de-garde , des retranchemens , des barricades , et des chaînes tendues pour s'opposer aux entreprises du roi.

Charles crut qu'il était temps de soustraire la majesté royale aux fougues d'une populace mue au gré de ses ennemis. Il se retira de Londres avec la reine , le prince de Galles et les seigneurs de sa maison qui n'étaient pas du parlement ; puis , sous prétexte de conduire au prince d'Orange la princesse royale son épouse , il fit passer la reine en Hollande , afin d'y ménager des secours pour une guerre qu'il voyait inévitable. Le parlement pénétra sans peine les desseins de la cour : il n'était pas moins disposé qu'elle à une guerre ouverte ; mais ni l'un ni l'autre parti ne voulait que le public lui reprochât de l'avoir commencée. Ainsi chacun s'y prépara , selon ses vues et son génie ; le roi , comme un maître indulgent , prêt à s'appaiser dès qu'on cesserait de le pousser à bout , et tout prêt encore à faire de nouveaux sacrifices au bien de la paix ; le parlement , comme une puissance tyrannique , résolue à tirer du roi , et de son penchant pour la paix , tout ce qu'on pourrait acquérir par une guerre hasardeuse ; mais à tenter plutôt le sort de la guerre , que de rien relâcher en faveur de la paix. En conséquence de ces dispositions respectives et si peu semblables , il y eut des négociations non moins différemment conduites , c'est-à-dire que les deux partis continuèrent à montrer , l'un sa condescendance excessive , et l'autre sa résolution dé

termi
roi.
parle
poin
artic
comr
que t
les g
tache
des p
Le
sition
ayant
assem
contr
se joir
quard
baron
suivir
qui ,
jusqu
même
Charl
frémit
temen
son ar
pacifi
funest
soustr
média
tiques
arrêta
entend
demer
A c
tait qu
On ne
procéd
tions
indéci

terminée à ne faire de Charles qu'un fantôme de roi. Plus le monarque se relâchait, plus le factieux parlement enflait ses prétentions. Qu'on juge à quel point l'insolence fut poussée, par l'un des neuf articles de concession qu'on exigea de ce prince, comme il était à Yorck. On ne voulut pas seulement que tous les grands officiers de la couronne, et tous les gouverneurs ne fussent institués qu'avec l'attache du parlement; mais qu'il disposât de la milice, des places de guerre, des ports et des arsenaux.

Le roi ne fut pas le seul indigné de ces propositions. Plusieurs membres du parlement même, ayant horreur de faire plus long-temps partie d'une assemblée où l'on attentait d'une manière si criante contre le souverain légitime, désertèrent, et vinrent se joindre à lui. La cour fut grossie par là d'environ quarante seigneurs, ducs, marquis, comtes ou barons: plusieurs membres de la chambre basse suivirent l'exemple de ces pairs. La cour de France, qui, par l'œil d'un ministre politique et dur, avait jusque-là regardé avec complaisance, et fomenté même ces troubles, parce qu'ils empêchaient Charles I.^{er} de suivre son penchant pour l'Espagne, frémit à la vue du terme où tendait si manifestement la fureur britannique. Elle donna ordre à son ambassadeur de mettre tout en œuvre pour pacifier un différent qui ne pouvait plus être que funeste à une tête auguste, qu'elle voulait au moins soustraire au dernier attentat. Mais que pouvait la médiation des puissances étrangères sur des fanatiques armés contre leur propre souverain! On arrêta tout court cet ambassadeur, en lui faisant entendre que la seule proposition d'un accommodement rendrait la France elle-même suspecte.

A ce moment, tout le monde sentit qu'il ne restait que la guerre pour vider cette querelle fatale. On ne laissa point d'employer quelque temps en procédure, en manifestes, et même en négociations de paix. Mais tandis que Charles, par son indécision pusillanime, ses ménagemens déplacés,

sa confiance et sa générosité romaine ; ou plutôt romanesque , perdait des momens inappréciables ; ses ennemis allant droit à leur but , se saisirent de Hull , forteresse importante par sa situation et son arsenal , se rendirent maîtres de la flotte , et enlevèrent un argent considérable. Le roi néanmoins leva des troupes , pour l'équipement desquelles il recut fort à propos des armes et de l'argent que la reine lui envoyait de Hollande. Le parlement arma de son côté avec une activité beaucoup plus grande ; et sitôt qu'on put tenir la campagne , l'Angleterre , en 1643 , préludea au plus horrible spectacle peut-être qu'elle eût jamais donné , tout accoutumé qu'on était à la voir abreuvée de son propre sang. Tous les citoyens avaient pris parti , chacun selon son penchant ou son intérêt , et en bien des endroits , le frère contre le frère et le père contre une partie de ses enfans. A peine y avait-il une province où l'on ne vît une moitié des villes et des familles armées contre l'autre. Trois grosses armées occupaient le milieu et les deux extrémités du royaume.

Le roi qui commandait dans le milieu , et les officiers qui commandaient pour lui aux deux extrémités , remportèrent d'abord et assez longtemps des avantages , qui , sous tout autre prince , ou dans toute autre nation , auraient été décisifs ; mais des propositions d'accommodement , dont cent fois il avait senti l'illusion , arrêtaient à chaque instant le cours de ses succès , sans que l'expérience du passé pût jamais l'instruire ; sans même que les outrages , de jour en jour plus sanglans , le corrigéssent jamais de son imprudente douceur. La brutalité qui remplit l'Europe entière d'exécration , la brutalité inouïe qui fit canonner par un vaisseau parlementaire la maison où logeait la reine . arrivée de Hollande , ne fit sur ce prince qu'une impression momentanée. Il est vrai qu'il était souvent contrarié par les personnes mêmes qui avaient sa confiance , et qui , sans vouloir sa perte , ne le voulaient pas non plus trop puissant. Selon le génie de cette nation ,

natio
garde
voula
craig
prov
ne pr

On
Lond
par fa
perdi
succè
royau
qu'on
sion d
lui av
tage d
anglic
recon
peine
nelle ,
qui do
la mêt
ques.
l'assen
lieu d
tèrent
funest
liguées
geait d
et cha
tant e
selon
églises
ni ind
à la gl
pour p
copat ;
liberté
mots s
l'autor

T

nation , qui regarde le parlement comme la sauvegarde de la liberté dont elle est idolâtre , ils ne voulaient pas que cette compagnie fût écrasée ; ils craignaient encore que le roi victorieux dans les provinces , et rentrant de vive force dans sa capitale , ne prétendit droit de conquête sur le royaume.

On perdit par là plusieurs occasions de soumettre Londres. Cependant les parlementaires qui savaient parfaitement l'art de tirer parti de ces occasions perdues , intriguaient en Ecosse avec le plus grand succès. Quoique Charles fût à peine sorti de ce royaume , où , jugeant de ce qu'on faisait par ce qu'on devait faire , il était persuadé que la profusion de ses grâces et de ses témoignages de confiance lui avaient attaché inviolablement cet ancien héritage de ses pères ; toutefois les agens de la cabale anglicane réussirent à le soulever contre lui. La reconnaissance , la justice , la foi des promesses à peine jurées , la perspective d'une infamie éternelle , tout céda aux intérêts du vil puritanisme qui dominait en Ecosse , et à qui l'on voulait assurer la même prééminence dans tous les états britanniques. Les seigneurs convoquèrent audacieusement l'assemblée qu'on nommait *convention* , et qui tenait lieu de parlement en Ecosse. Les Anglais en adoptèrent le fameux *convenant* , c'est-à-dire l'arrêté funeste , qui devint ainsi commun aux deux nations , ligées par là contre leur souverain. On s'y engageait de part et d'autre à travailler , tous en général , et chacun en particulier , à conserver la religion , tant en Irlande qu'en Ecosse et en Angleterre , selon la pure parole de Dieu ; et l'exemple des églises les plus réformées ; à n'être jamais neutres , ni indifférens , dans une cause qui importait si fort à la gloire de Dieu ; à s'efforcer , sans nul égard pour personne , d'exterminer le papisme et l'épiscopat ; à exposer vie et fortune pour maintenir les libertés des trois royaumes ; enfin (ces derniers mots sont remarquables) à défendre la personne et l'autorité du roi , autant qu'il concourrait avec

eux , tant à conserver la religion , qu'à maintenir leurs privilèges. Le sens qu'ils attachaient à cet article , fut aussitôt expliqué par les œuvres.

Leslé , créé général des Ecossais , marcha suivi de vingt mille hommes , contre l'armée qu'avait le roi dans les provinces du Nord , tandis que le comte d'Essex , général en chef des rebelles , bloquait Oxford , où l'on croyait tenir ce prince enfermé. Mais Charles , sorti à propos , s'était mis à la tête de son armée , et poussa du côté de Worcester. Le comte d'Essex , qui répugnait peut-être à combattre en face contre son souverain , donna ordre à Waller , un de ses officiers généraux , de suivre et d'observer ce prince , et il tira d'un autre côté , sous prétexte d'en réduire les provinces armées pour le roi. Waller avait des troupes remplies d'ardeur , levées la plupart aux frais des bourgeois de Londres , sur les épargnes faites à leurs propres tables , tant ils étaient possédés de l'esprit de rebellion. Il grossit et fortifia , des garnisons de plusieurs places , cette milice nouvelle , déjà éprouvée néanmoins par différens exploits , qui avaient extrêmement enflé son courage. Peu content d'observer le monarque , il s'empressa de l'attaquer avec toute la chaleur d'un subalterne ambitieux , enivré prématurément de la gloire de vider lui seul la querelle publique. Il fut si mal mené , que les royalistes , sans perdre plus de vingt hommes , lui en tuèrent , ou prirent plus de mille , avec son canon : il n'évita que par une fuite honteuse une défaite entière.

La joie de ce succès fut bientôt mêlée de la plus grande amertume. Le prince Robert , frère de l'électeur palatin , et parent du roi , commandait les royalistes au nord du royaume. Comme il y eut soumis quatre villes , et dégagé celle de Newark , après en avoir battu les assiégeans , il ne vit plus rien au dessus de ses forces , et marcha aux armées réunies des rebelles d'Angleterre et d'Ecosse , beaucoup plus fortes que la sienne. Les confédérés , qui étaient retranchés avantageusement , mais qui

n'a
cie
ren
à c
me
de
cet
de
jus
foi
ple
sur
nat
gea
tas
cet
seu
L
inst
sect
que
Il s
min
plie
le p
les
lois
en a
sa s
ble
géné
pide
entr
mer
dans
rien
pruc
jama
tout
tirai

n'avaient garde de manquer une occasion si précieuse , sortirent de leurs lignes , et lui épargnèrent une partie du chemin. Il les rencontra prêts à combattre , dans la plaine de Morstonmoor , fameuse par cette bataille , la plus fournie du monde , la plus sanglante , et l'une des plus décisives de cette guerre. La victoire sembla d'abord se déclarer de son propre mouvement pour le parti le plus juste , les généraux parlementaires pliant tous à la fois , et leurs troupes fuyant en déroute. Mais un si plein triomphe , en étouffant la révolte , eût mis fin sur le champ aux calamités de l'Angleterre ; et cette nation n'avait pas encore épuisé la coupe des vengeances ordonnées contre son apostasie ; et l'apostasie , d'un autre côté , n'avait pas encore porté cette nation à ce comble de forfaiture qui pouvait seul en inspirer toute l'horreur qu'elle méritait.

Le moment était arrivé où le Seigneur voulait instruire les rois à ne point faire d'appui sur les sectes , et montrer par un exemple consternant , à quel point l'hérésie porte la haine contre la royauté. Il suscita un de ces hommes funestes qu'il constitue ministres de ses vengeances. Et comme tout doit plier sous l'instrument de sa colère , il lui donna le pouvoir de dompter , de fasciner , de subjuguier les villes et les esprits , de prévaloir sur les rois , les lois et les empires. Cromwel , né avec des talens qui en auraient fait le premier homme de son siècle , si sa scélératesse ne l'en avait rendu le plus abominable , doué d'une étendue et d'une souplesse de génie propre à tout , sage capitaine , soldat intrépide , politique profond et raffiné , capable de tout entreprendre , de tout conduire , de tout consommer et de tout cacher , infatigable en campagne et dans le cabinet , d'une prévoyance qui ne laissait rien à la fortune de tout ce que peut lui ravir la prudence , si vigilant et si actif , qu'il ne manqua jamais une occasion favorable ; et ce qui seul valait toutes ces qualités ensemble , et qui du moins en tirait tout l'avantage possible , il avait une éloquence

brûlante , éblouissante , et néanmoins sans apprêt , qui faisait passer dans tous ceux qui l'écoutaient , ses idées , ses passions , et bien souvent la persuasion qu'il n'avait pas. En un mot , c'était un de ces génies pourvus de l'ascendant naturel , à quoi tous les autres se soumettent d'eux-mêmes ; homme audacieux autant qu'impérieux dominateur , fait pour opérer les révolutions , et renverser la constitution des empires.

A la bataille de Morstonmoor , il se trouvait en second dans l'aile gauche , que commandait le comte de Manchester. Blessé des premiers , il sortit de la mêlée pour se faire panser. Retournant plein d'ardeur aussitôt après , il trouva toutes les troupes et les généraux de son parti en fuite. A la vue de tant d'exemples qu'il n'était pas honteux de suivre , loin de chercher lui-même son salut dans la retraite , il cherche des ressources , il observe , il voit que ceux qui poursuivent ne gardent pas mieux leur rang que ceux qui fuient : il voit un désordre égal parmi les vainqueurs et les vaincus ; et avec une fermeté de courage égale à sa présence d'esprit , il recueille une brigade , l'entraîne à sa suite , donne avec tant de furie , et néanmoins avec tant d'ordre , sur les royalistes , qu'il les mit en déroute à leur tour , prit leur canon avec leur bagage , et resta maître du champ de bataille. Le premier vainqueur , l'imprudent palatin , emporté selon sa coutume à la poursuite des fuyards , et comptant ensuite revenir au sein de la victoire , eut la douleur de la voir passée chez l'ennemi. Par cette bataille , tout le nord de l'Angleterre tomba au pouvoir des rebelles.

Le roi ne laissa pas de remporter encore plusieurs avantages , et même de si considérables , qu'ils paraissaient naturellement devoir rétablir ses affaires , ou du moins contre-balancer toutes ses pertes. En poursuivant le comte d'Essex dans les provinces du Midi , il le poussa jusque dans la pointe de Cornouaille , et le serra de si près , qu'il le réduisit à

te sa
et d'
nem
vaux
de ca
baga
et en
de se
plus
serm
tique
de le
leurs
flotte
que d
sité q
Mont
valeu
ressou
roi , p
Mais l
bles e
même

Du
même
il étai
seulen
qu'elle
démoc
toute
la liber
que les
évêque
observ
mettai
indépe
selle ,
qui les
violens
le nom

se sauver par mer avec quelques-uns de ses officiers , et d'abandonner son armée à la discrétion de l'ennemi. Il ne s'en évada qu'environ deux mille chevaux : tout le reste se rendit , avec quarante pièces de canon , deux cents tonnes de poudre et tout le bagage. Charles , en bon roi , donna la vie à tous ; et en très-mauvais politique , il laissa la permission de se retirer à ceux qui le voudraient : ce fut le plus grand nombre. Il leur fit , à la vérité , faire serment de ne plus servir contre lui ; mais ces fanatiques , révoltés par conscience et par les principes de leur religion séditieuse , ne se souvinrent de leurs sermens , qu'autant qu'ils ne revirent point flotter l'étendard de la rébellion. On observa même , que depuis ils combattirent avec plus d'animosité qu'aucune autre troupe. Cependant le fidèle Montrose entra presque seul en Écosse ; et par sa valeur , par son habileté , par son génie fécond en ressources , il eut des succès , qui joints à ceux du roi , pouvaient compenser la perte de Morstonmoor. Mais l'arrêt suprême était prononcé , et ses coupables exécuteurs se multiplièrent par leurs revers mêmes.

Du sein pervers du puritanisme , dans le temps même de la plus grande prospérité du monarque , il était né une secte encore plus perverse , non pas seulement ennemie du roi , mais de la royauté , qu'elle résolut d'anéantir , pour y substituer une démocratie , où cette lie de la nation pût s'arroger toute autorité. Ces nouveaux sectaires donnaient à la liberté évangélique une étendue toute autre encore que les puritains. C'était peu pour eux de rejeter les évêques et les synodes , avec toutes les formes et les observances de la hiérarchie protestante. Ils n'admettaient pour liberté des enfans de Dieu , qu'une indépendance absolue et une indocilité si universelle , qu'ils donnèrent des ombrages à la secte même qui les avait enfantés , et ils eurent quelquefois de violens démêlés avec elle. C'est de là que leur vint le nom d'indépendans : fanatiques abandonnés à la

manie d'innover sans fin , à une haine mortelle de tout maître et de toute autorité. Divisés entr'eux-mêmes , les uns , sous le nom de trembleurs , prenaient tous leurs rêves pour des inspirations , et leurs transports convulsifs pour les opérations de l'esprit de Dieu ; les autres , nommés chercheurs , seize cents ans après Jesus-Christ cherchaient sa religion , sans en observer aucune ; d'autres encore , attachés chacun à sa croyance arbitraire , formaient , dans une religion , autant de religions différentes qu'on y comptait de personnes. C'est ainsi qu'extravaguait l'une des plus sages nations , pour avoir méprisé la voix de l'église , et ne vouloir plus d'autre guide que son intempérante et superbe sagesse. Dans ce mélange confus de sectes et de religions antipathiques , Cromwel , avec sa pénétration infernale , aperçut un point de ralliement. Comme elles n'avaient plus de règles marquées , le plaisir de dogmatiser sans être gêné par aucune puissance ecclésiastique ni séculière , était devenu le charme de tous les esprits ; le suborneur sut si bien les prendre par là , que de cet assemblage monstrueux , il fit un corps redoutable , et suffisamment uni pour le conduire à ses fins. Il se déclara néanmoins pour la secte particulière des indépendans , la plus favorable à ses vues. Né sans penchant au crime , ni à la vertu , et avec une égale facilité pour pratiquer l'un ou l'autre , l'ambition qui absorbait toutes ses facultés , l'amena sans peine à se partager entre la pratique réelle , mais déguisée , du crime , et l'appareil hypocrite de la vertu. Son talent pour la guerre , signalé avec tant d'éclat contre la majesté royale , lui avait sans doute concilié un très-grand crédit parmi les indépendans : mais la modestie et la dévotion , qui de toutes les vertus dont il portait le masque , étaient celles qu'il savait le mieux contrefaire , lui acquirent une autorité sans bornes , et d'autant plus stable , qu'il paraissait moins jaloux de la conserver , qu'il semblait au contraire ne chercher en tout que le bien de la religion et de

la
de
re
co
dé
me
tai
fit
me
rét
gra
no
po
do
san
le g
mo
hér
uni
for
qui
jug
con
reli
et j
Cro
fut
l'an
I
la g
par
le r
tou
à le
vou
la r
vifs
mar
que

la patrie. Il sut tirer parti de la médiocrité même de sa naissance, assez honnête pour ne point s'attirer le mépris, et trop commune pour être soupçonnée d'aspirer à la domination.

Sous un pareil chef, la secte ou la cabale des indépendans fut bientôt maîtresse, d'abord sourdement et par intrigues, des résolutions parlementaires. Dès-lors, sous des prétextes détournés, elle fit changer tous les hauts officiers des troupes, et mettre en leur place des gens dévoués à son intérêt particulier : Cromwel, de peur d'aliéner les grands, qui n'auraient pas vu sans peine un homme nouveau à leur tête, ne jugea point encore à propos d'occuper le rang de général en chef. Il le fit donner au baron de Fairfax, qui avait de la naissance, du service, de la valeur, de l'activité, et le genre d'habileté qui convient aux armes, en un mot, le génie de la guerre; mais point d'autre : héros de pur instinct, si l'on peut s'exprimer ainsi, uniquement propre à rompre des bataillons et à forcer des murailles; hors de là, pur automate, qui n'avait d'autres mouvemens que ceux qu'on jugeait à propos de lui imprimer : du reste, hypochondriaque sombre, susceptible, en matière de religion, de toutes les impressions de l'imposture, et jouet facile de l'enthousiasme. On lui donna Cromwel pour lieutenant, c'est-à-dire que Fairfax fut le personnage de la cabale dont Cromwel était l'ame.

Dans ce nouvel état des choses et des personnes, la guerre se fit avec une tout autre vigueur qu'auparavant. Jusque-là on n'avait prétendu qu'affaiblir le roi sans le détruire. On voulait un roi réduit à tout céder, à partager son autorité entre ses sujets, à leur obéir en quelque sorte; mais toujours on voulait un roi, ou du moins un représentant de la royauté; ce qui avait rendu les combats moins vifs, les fruits de la victoire moins abondans, et fait manquer quelques occasions décisives. Mais depuis que la nouvelle secte domina dans le parlement, on

ne voulut plus , ni roi , ni royauté ; et comme on avait changé de dessein , on changea de méthode. D'où il arriva que la bataille livrée depuis au monarque près du bourg de Naesby , sans être aussi meurtrière que celle de Morstonmoor , eut des suites beaucoup plus terribles. Les trois chefs de l'armée rebelle , Fairfax , Cromwel , et son gendre Ireton , étaient tous acteurs à ne rien ménager. On chargea de part et d'autre avec toute la fureur d'une guerre de religion ; et la fortune , comme à Morstonmoor , rit d'abord au parti le plus juste. Le prince Robert fondit sur l'aile gauche que commandait Ireton , avec une impétuosité que nul effort ne put soutenir : en quelques momens on la vit rompue , en désordre , en déroute. Ireton fut blessé de deux coups , et fait prisonnier. Mais l'ardeur incorrigible de Robert ayant emporté de rechef à la poursuite des fuyards , Cromwel , qui à l'aile opposée avait eu le même avantage que le palatin , laissa fuir ceux des royalistes qu'il avait enfoncés , et se replia vers le centre que le roi attaquait en personne , et commençait à ébranler , malgré toute la valeur de Fairfax. Quelque effort que fit ce prince pour inspirer son courage aux siens , le génie , ou le destin de Cromwel l'emporta. Tout plia sous ce fléau de Dieu ; Charles abandonné n'évita la captivité que par la fuite , et ceux qui échappèrent à la mort , se sauvèrent épars , sans plus conserver aucune forme d'armée. Ireton fut délivré. Le bagage , le canon , les drapeaux , près de cinq mille prisonniers furent le moindre gain du vainqueur. La victoire fut la plus complète que de mémoire d'homme on eût remportée , à la réserve néanmoins du nombre des morts , assez médiocre de part et d'autre , et presque double parmi les vainqueurs de ce qu'il était parmi les vaincus , qui n'en comptèrent pas plus de six cents : trait nouveau de la bizarrerie du sort , ou plutôt de la colère du ciel , sur le roi et le royaume de l'infidèle Angleterre.

Le but du vainqueur étant d'éteindre la royauté ,

il ne connut aucun des tempéramens qu'on avait précédemment employés à l'égard du roi. Il usa en toute rigueur de l'avantage qu'il venait de remporter sur ce prince , et il agit de concert avec tous les autres chefs de la rébellion , pour le pousser , pour l'accabler , pour le perdre. Ils étaient presque tous de son choix , lui qui de tous les hommes savait le mieux choisir ses gens : il savait également les mettre en œuvre. Tous poursuivirent cette victoire , chacun du côté qu'on lui assigna , avec tant d'ordre et de vigueur , qu'on eût dit que Cromwel se trouvait par-tout en personne. La ville de Taunton , assiégée par le général Goring , au profit du roi qu'elle eût rendu maître de tout l'occident d'Angleterre , fut délivrée par Fairfax , et Goring battu à plate couture. Bridwater , place du premier ordre , Sherhune et Bethé furent emportées de vive force ; Bristol fut rendu par le prince Robert , dont la prudence hors de saison , ternit l'intrépidité qui avait si souvent décrié sa prudence. Opton qui tentait de secourir Exester avec des troupes encore assez considérables , fut forcé dans ses retranchemens ; et toute l'infanterie royaliste fut sabrée , prise ou dissipée en cette rencontre. Chester , longtemps et vigoureusement défendu , fut réduit enfin. Herefort , que le roi avait choisi pour le lieu de sa retraite , fut surpris. En un mot , ce malheureux prince , en moins de six mois , n'eut plus en Angleterre , ni places , ni troupes capables de tenir devant les rebelles. Cependant le brave Montrose faisait des prodiges en Ecosse. Il pénétra jusqu'à Edimbourg , où tout se déclarant pour le roi , on comptait déjà que ce royaume avait échappé à la ligue fatale. Trompé enfin par ses coureurs , il fut défait à Selkirk. Avec son génie transcendant , et vraiment inépuisable en ressources , il pouvait réparer ce désavantage , et déjà il l'avait presque entièrement réparé , quand le roi se trouva réduit à une extrémité où toutes ces ressources et ces avantages ne pouvaient plus lui servir.

Charles ne s'abattit point encore lui-même ; mais le découragement et le désespoir gagnèrent parmi ses meilleurs généraux. Le prince Robert lui écrivit, que ce n'était plus le temps d'écouter le point d'honneur , et moins encore les scrupules de sa conscience , qu'il fallait céder à son parlement , et se soumettre à sa destinée. Goring , après avoir inutilement tenté la paix auprès de Fairfax , qui lui répondit en agent aveugle de la cabale , qu'il était chargé de combattre et non pas de négocier , quitta la partie , et passa la mer. Opton , avec un nombre assez considérable de braves gens qui le suivaient , et qu'il ne voulait pas sacrifier en pure perte , capitula sous la condition que chacun s'en retournerait chez soi , ou se retirerait chez les étrangers. Le comte de Bristol , après avoir défendu Exeter , prit le parti de se retirer en France. Enfin , le prince de Galles même s'embarqua pour passer aux îles Sorlingues.

Le roi réfugié d'Herefort à Oxford , était entouré d'un reste pitoyable de cour , d'officiers abattus , incertains , souvent en dissension par le partage des avis qui ne pouvaient qu'être fautifs , et plus encore par l'aigreur que produit naturellement le chagrin. Il fallait néanmoins prendre une résolution prompte. Les vainqueurs s'empressaient de marcher à Oxford , où le monarque , une fois assiégé , aurait bien pu tenir quelque temps ; mais n'ayant aucun espoir de secours , il ne pouvait éviter de subir à la fin le joug de la tyrannie. Dans cette extrémité , il rechercha le parlement , et s'offrit de s'y rendre en personne , avec promesse de signer tout ce que les gens de bien croiraient nécessaire pour une paix solide. On dit même qu'il fit proposer à l'armée de s'aller jeter entre ses bras , et l'on ajoute que ses parricides ennemis s'y opposèrent , parce qu'ils le voulaient prendre les armes à la main , afin de le rendre plus odieux à son peuple , et de colorer en quelque sorte l'exécution de leur affreux projet. Au moins est-il constant que Cromwel fit exprès le

voya
fût r
que s
avoir
prof

Il
l'insg
et un
alla s
vérit
la pl
pour
temp
ensen
que
servi
lemer
place
de la
jamai
tation
s'en t
on ne
persu
peupl
de la
pour
lui r
Mont
faisa
contra
son n
Charl
guerr
consta
Ainsi
du bo
La
unive
ames

voyage de Londres , pour empêcher que le roi n'y fût reçu. Rebuté de toute part , l'infortuné monarque se vit réduit à se précipiter lui-même , et sans avoir le choix du précipice : s'il se jeta dans le plus profond , c'est que tous les autres lui étaient fermés.

Il se déguisa , sortit nuitamment d'Oxford ; et à l'insçu de tous ses gens , excepté le ministre Hudson et un domestique affidé qui l'accompagnèrent , il alla se remettre entre les mains des Ecossais , qui à la vérité l'avaient recherché les premiers. Ils lui firent la plus flatteuse réception ; et ces témoignages , pour le moment , étaient sincères. Depuis quelque temps , les deux nations n'étaient pas trop bien ensemble. Les Anglais se plaignaient assez haut , que l'armée d'Ecosse leur vendait chèrement des services dont ils n'avaient plus besoin , et principalement qu'elle se rendait maîtresse absolue des places qu'elle prenait en Angleterre. Ils changèrent de langage , quand ils la virent plus nécessaire que jamais ; ils lui firent des remontrances et des sollicitations. On protesta de part et d'autre qu'on voulait s'en tenir aux termes de la ligue et du convenant , on noua des négociations ; et le roi , tant à la persuasion des Ecossais , que pour détromper les peuples à qui on le représentait comme l'ennemi de la patrie , obligea les troupes qui tenaient encore pour lui de mettre bas les armes , et les villes qui lui restaient de se rendre aux parlementaires. Montrose , qui avec les fidèles montagnards d'Ecosse , faisait encore un parti considérable , fut alors contraint de lâcher pied. Il abandonna sa patrie à son malheureux sort , pour passer en Hongrie. Charles ordonna même de pousser vivement la guerre contre les catholiques d'Irlande , ses plus constans défenseurs , et sa ressource la plus assurée. Ainsi disparurent jusqu'aux vestiges et à l'espoir du bon parti dans les trois royaumes.

La vertu néanmoins ne les abandonna pas si universellement , qu'il ne s'y trouvât encore des âmes équitables , ou du moins révoltées contre la

scélérate. Le parti de l'indépendance ayant proposé au parlement de tirer le roi d'entre les mains des Ecossais, pour le renfermer à Warvick, le comte d'Essex, quoiqu'ancien généralissime de la faction, et actuellement à la tête des presbytériens, se récria plein d'horreur, et fut suivi des grands avec un concours qui fit sentir à l'atroce cabale que le parricide n'en était pas encore à sa maturité. Le comte, pour le malheur du roi, mourut quelque temps après. Les presbytériens en général, et presque tous les Ecossais, parmi lesquels cette secte était depuis si long temps dominante, voulaient conserver le roi, mais dévouillé de la meilleure partie de son pouvoir, et détaché sur-tout du corps épiscopal, dont ils avaient résolu irrévocablement l'extinction. On peut même assurer, que si Charles avait accordé franchement ce dernier article, on se fût relâché, et qu'avec le temps on eût fermé les yeux sur beaucoup d'autres. Ce fut donc son bizarre scrupule qui décida de son dernier malheur. La comtesse de Carlile l'écrivit dans le temps à la reine, au moins en termes équivalens; et ce fut l'opinion commune, fondée sur ce que les puritains des deux royaumes, obtenant du roi ce point capital de leurs communes prétentions, auraient uni leurs efforts contre les indépendans qui étaient ses véritables oppresseurs. Son refus au contraire laissait toujours entre les deux sectes un lien qui les tenait unies par un intérêt commun, et par ce genre d'intérêt qui fait agir de concert les sectes les plus discordantes.

Le président de Bellièvre, envoyé par la cour de France en qualité d'ambassadeur, pour soutenir le roi d'Angleterre, autant que des conjonctures si critiques le permettaient, sentit, comme tout le monde, que le point capital était celui de l'épiscopat. Et ce ministre éclairé qui comprenait parfaitement que l'épiscopat détaché de la pierre sur laquelle Jesus-Christ a bâti son église, n'était plus qu'un simulacre vain qui ne méritait pas le sacrifice

d'un
pers
pres
cour
Dieu
lum
tinu
leve
qu'il
del'e
tiqu
Ta
tions
ne la
des m
sourc
aux d
texte
étouff
Pour
faire
lérer
dire p
fit ma
duite
aisém
ce qu
l'épisc
Ils ren
le mer
pagne
ferait
avec r
tous le
ses suj
de l'im
qu'ils
péril a
Cep
tint pa

d'une couronne , usa de toute son éloquence pour persuader à Charles d'en accorder au plutôt la suppression , et de donner satisfaction par une voie si courte à son parlement. Mais tel fut le jugement de Dieu sur ce prince , infatué d'erreurs au milieu des lumières qu'une épouse pieuse et chérie faisait continuellement luire à ses yeux , que rien ne put lever le bandeau qui les couvrait. En même temps qu'il tenait banni de ses états l'épiscopat véritable de l'église , il se rendait martyr de l'épiscopat fantastique de la reine Elisabeth.

Tandis que le temps se perdait ainsi en sollicitations et en pour-parlers , la cabale tyrannique , qui ne laissait pas d'en appréhender les suites , y opposa des moyens plus expéditifs. Déjà par ses manœuvres sourdes , le parlement d'Angleterre avait fait sonner aux oreilles de la soldatesque écossaise , sous prétexte de payer ses services , le métal séduisant qui étouffe jusqu'à la voix de l'honneur et de l'humanité. Pour premier paiement , la cabale s'empressa de faire lever cent mille livres sterling ; et pour accélérer la consommation de son trafic infame , c'est-à-dire pour se faire livrer le monarque vendu , elle fit marcher ses troupes vers l'Ecosse , sous la conduite du servile Fairfax. Les Ecossais persuadèrent aisément qu'il fallait terminer à tout prix ; et sur ce que le roi persistait à refuser l'abolition de l'épiscopat , ils conclurent leur exécration marché. Ils remirent le roi aux députés du parlement , qui le menèrent à Holmby , l'une de ses maisons de campagne. Ils avaient mis pour condition qu'on ne le ferait point périr , qu'on le traiterait au contraire avec respect , et qu'on chercherait incessamment tous les moyens de rétablir la concorde entre lui et ses sujets. Précaution qui les couvrait eux-mêmes de l'infamie dont ils prétendaient se garantir , puisqu'ils témoignaient par là pressentir le dernier péril auquel ils exposaient leur roi.

Cependant la plupart des Anglais voulaient qu'on tint parole à l'armée d'Ecosse ; et si le parlement

eût été libre dans ses délibérations , Charles avec le temps se fût encore relevé. Mais l'armée qui avait ruiné les affaires de ce prince , était entièrement à la dévotion de Cromwel et des indépendans. Ils avaient eu l'adresse de faire congédier successivement , sous prétexte d'économie , les différens corps de troupes qui se trouvaient dans le reste du royaume , et sur-tout celles qui étaient commandées par des chefs d'une autre secte. Le parlement pénétrant enfin ces manœuvres , et les imitant pour les déconcerter , prit à son tour le parti de dissoudre l'armée des indépendans , d'en licencier une partie , d'en éloigner d'autres sous prétexte de contenir les provinces , et de n'en réserver près la capitale , que ce qu'on en pouvait tenir aisément dans la soumission. Ce décret qui semblait devoir éprouver les plus grandes oppositions , passa d'une voix unanime. Cromwel , loin de s'y opposer , y applaudit le premier. Il lui tardait de soumettre à la tyrannie la nation aussi-bien que le roi ; et sa malignité profonde aperçut dans le décret une honteuse occasion de lever l'étendard contre le parlement , de révolter en même temps l'armée , sans même qu'il parût avoir part à la révolte , sans qu'il en parût d'autre cause qu'un traitement mal assorti aux services de ses troupes. Ainsi , peu content d'applaudir au décret , il répondit sur sa tête de l'obéissance de l'armée , et joua si bien le personnage de zélé patriote , qu'il fut nommé commissaire pour l'exécution. On reconnut bientôt qu'on avait allumé l'incendie qu'on voulait prévenir. A la première lecture du décret , ce fut un soulèvement général parmi les soldats , qui , au lieu des récompenses dont on les avait flattés , se voyaient cassés pour la plupart , et réduits à la misère , ou du moins à une inutilité honteuse. Animés sous main par leurs chefs , qui en public affectaient de les contenir , ils formèrent , des plus hardis d'entr'eux , pour la défense d'e tous les autres , une espèce de tribunal qu'ils nommèrent le conseil des agitateurs. Cromwel , par

se
me
ay
fici
qu
tan
rec
I
du
tou
à l'
res
s'ap
esp
plac
asse
lem
lève
por
mai
à l'e
un
cou
bron
ce t
Fair
cusa
des
crim
térie
le pa
fût c
de la
prop
le pa
un p
s'off
pend
sa lil
mont

ce moyen , arrêta toutes les résolutions du parlement qui ne cadraient point avec ses vues. Mais ayant reconnu ensuite que cette usurpation artificieuse de l'autorité était sujette à des lenteurs qui faisaient souvent manquer des occasions importantes , il voulut dominer d'une manière plus directe et plus efficace.

Il commença par se rendre maître de la personne du roi , qu'il trouva moyen d'enlever d'Holmby , tout étroitement gardé qu'il y était ; il le fit conduire à l'armée , où Fairfax et lui le reçurent avec un respect capable d'en imposer aux plus édifiants. Il s'appliqua même à le consoler , lui donna de grandes espérances , et n'épargna rien pour l'engager à s'applaudir de son changement de captivité. Le nouvel asservissement du roi fraya la route à celui du parlement. Cette compagnie vivement offensée de l'enlèvement du prince , fit publier une ordonnance portant qu'il serait remis à Richemont , entre les mains des mêmes officiers qu'il avait auparavant , à l'exception de leur chef , à qui elle en substitua un plus fidèle. Rien n'était plus conforme que ce coup d'autorité au dessein qu'avaient les tyrans de brouiller le parlement avec l'armée , et d'abattre ce tribunal pour en ériger un autre sur ses ruines. Fairfax , général en titre , dissimulant encore , s'excusa de ce qui s'était passé , et le rejeta sur le conseil des agitateurs. Mais en même temps il accusa de crime d'état onze membres des communes , presbytériens les plus contraires aux indépendans , accusa le parlement même de malversation , demanda qu'il fût cassé , et qu'on en convoquât un autre , en vertu de la loi qui n'en souffrait point de perpétuel. Ces propositions jetèrent l'alarme et l'incertitude dans le parlement , où les indépendans avaient toujours un parti. Les onze membres accusés nommément , s'offrirent d'eux-mêmes à s'abstenir des assemblées pendant six mois. La ville de Londres , jalouse de sa liberté et des privilèges de sa propre milice , montrant plus de vigueur , les auteurs de la tyrannie

engagèrent le parlement à se déclarer pour leur armée , et à changer la milice de Londres. Alors les officiers de la ville ne gardant plus de mesure , allèrent en tumulte à Westminster , et obligèrent le parlement à rétablir à l'heure même la première milice ; sur quoi les chambres s'étant levées , l'orateur des pairs , et celui des communes , suivis de cinquante autres parlementaires , sortirent brusquement , et se retirèrent à l'armée séditiense , en criant que la liberté du parlement était violée. A l'instant , ce qui restait de l'assemblée à Westminster nomma d'autres orateurs , et s'unissant au corps de ville , fit un décret par lequel il était ordonné que les onze membres interdits seraient rétablis dans leurs fonctions , que le roi serait amené à Londres , et que la milice de la ville choisirait un chef pour la commander , avec les levées nouvelles qu'on y ajouterait.

On arma en effet ; mais cette vigueur ne se soutint que jusqu'à ce que Fairfax et Cromwel parurent à la vue de Londres , avec leur armée de déterminés. Alors on eût dit qu'on s'était moins occupé de leur faire résistance , que de leur préparer un triomphe. Les portes s'ouvrirent devant eux , ils entrèrent en maîtres , et ne tardèrent point à faire sentir qu'ils l'étaient. Ils avaient amené les transfuges du parlement , qui s'étaient retirés sous leurs drapeaux. Ils les conduisirent avec pompe dans les salles de Westminster , d'où chassant tous ceux qui leur étaient suspects , ils formèrent un parlement tout à leur dévotion. S'étant fait rendre la tour ensuite , ils y mirent un gouverneur et une garnison de leur parti. Ils mirent de même les autres fortifications , aussi-bien que les milices , hors d'état de plus leur donner d'inquiétude. Le commandement de la marine fut commis encore à des factieux affidés. Ainsi tout plia sous le joug du tyran , à qui , pour dominer sans retour , il ne resta plus que d'immoler le dominateur légitime.

Quelque avancé que fût cet attentat , la consommation

matio
Les m
lui fai
respec
mença
le plu
public
tyran
si-bas
des ty
roi , t
autref
Juste ,
temen
prince
deman
qui éta
nation
jours y
gnaien
remua
jusqu'à
çussent
malheu
dans un
Les agi
chie , m
que Cr
se rend
le pouv
L'em
chef de
médita
lui être
qui tou
ne renc
nir, Cro
bien so
trompé
roi. Ch
Td

mation en était encore difficile et très-périlleuse. Les malheurs du roi , toutes les indignités qu'on lui faisait souffrir , avaient réveillé l'amour et le respect dans le cœur des peuples , qui d'ailleurs commençaient à regarder son rétablissement , comme le plus sûr moyen de finir les troubles et les calamités publiques. Quel que fût l'effroi qu'imprimait la tyrannie , cette nation libre ne murmurait point si bas , que ses plaintes ne parvinssent aux oreilles des tyrans. Les Écossais , dont on avait acheté le roi , touchés d'un repentir accueilli comme le fut autrefois la confession de celui qui avait livré le Juste , prenaient le ton menaçant , et taxaient hautement de crime d'état le refus qu'on faisait à ce prince de l'admettre , comme il ne cessait de le demander , à traiter en personne avec le parlement , qui était le premier conseil du monarque et de la nation. Les presbytériens d'Angleterre , qui toujours y faisaient le plus grand nombre , ne témoignaient pas moins de mécontentement , et déjà l'on remuait en plusieurs provinces. Il n'y avait pas jusqu'à l'armée vouée aux tyrans , où ils n'aperçussent un retour d'affection pour leur souverain malheureux , et même un penchant décidé pour lui dans une grande partie des soldats et des officiers. Les agitateurs eux-mêmes , contraires à la monarchie , mais républicains de bonne foi , s'apercevaient que Cromwel feignait seulement de l'être , afin de se rendre maître absolu des affaires , et de leur ravir le pouvoir dont il les avait flattés.

L'embarras était grand , et le péril prochain pour le chef de la tyrannie , qui , au lieu de la victime dont il méditait le sacrifice , pouvait d'un moment à l'autre lui être substitué. Mais cette politique infernale , à qui tout expédient est bon , et tout forfait indifférent , ne rencontre point d'obstacles qu'elle ne sache aplanir. Cromwel ouvrit une nouvelle scène , et y joua si bien son personnage , que toute l'Europe y fut trompée , et crut au rétablissement prochain du roi. Charles fut conduit avec honneur dans la mai-

son royale d'Hamptoncourt. Ce n'était plus un prisonnier , mais un monarque dans l'état de sa gloire , environné d'une cour nombreuse et brillante. Il vit ses enfans , il entretint ses amis , il écrivit librement à la reine , et il en reçut les réponses. Chacun s'empressait à lui rendre ses hommages , et Cromwel surpassait tout le monde en témoignages de respect, d'attachement et de fidélité , d'envie de couper chemin à tout ce qui restait d'obstacle à son contentement parfait. Mais tandis que le scélérat éblouissait ainsi le public et le roi , il intriguait dans le parlement , pour faire proposer au prince les conditions les plus contraires à son honneur et à sa conscience , insistant sur-tout pour l'abolition de l'épiscopat anglican , que Charles , dans les bizarreries de sa foi chimérique , croyait d'institution divine. Et les propositions qu'il lui faisait porter de Westminster , il le détournait à Hamptoncourt de les accepter , en lui persuadant que l'armée , qui déjà lui en avait fait de plus raisonnables , lui en ferait enfin de conformes à la délicatesse de sa conscience. Ce manège sans doute ne pouvait pas durer long-temps sans être découvert. Mais la fourbe et la fortune , qui durant tout le cours de cette longue tragédie , servirent comme à l'envi Cromwel , en firent tout à coup le dénouement.

On avait fait jurer au roi , qu'il ne sortirait point d'Hamptoncourt sans le consentement de l'armée. Soit enfin que Cromwel , afin d'irriter l'armée contre un prince sans parole , l'eût induit à fuir , ainsi que le rapportent les historiens royalistes , en lui faisant peur sous main d'un assassinat projeté , soit que la difficulté de faire condamner le roi par la voix publique , eût , comme on le dit encore , déterminé le parricide à le faire périr secrètement , et que cette résolution fût parvenue à la connaissance du prince ; celui-ci crut devoir mettre sa tête à couvert par la fuite , et trouvant tout autre retraite fermée , il se jeta dans l'île de Wight. En tout cas , Wight était le piège où Cromwel voulait

la pr
gouv
dans
le mo
Charl
laissé
leque
soustr
sévéra
ne de
pour
joint
renou
que le
lence
l'intri
de res
l'île ,
ques
parag

Il s
parlem
comm
pas fo
mier ,
chamb
dit-il ,
suprè
qu'il r
sujets.
nature
rois et
tions r
et aux
roi , l
ment
discor
mages
par le
ancêtre

la proie. Le perfide Hammond qu'il y avait établi gouverneur, et qui fut l'un des principaux acteurs dans la catastrophe de cette horrible pièce, arrêta le monarque, et en avertit le parlement. Mais Charles, avant de sortir d'Hamptoncourt, avait laissé sur la table un billet signé de sa main, par lequel il protestait n'avoir pris la fuite que pour se soustraire aux attentats de ses ennemis; qu'il persévérerait inviolablement à vouloir la paix, et qu'il ne demandait que d'être ouï dans son parlement, pour en dissiper toutes les appréhensions. Ce billet, joint à une lettre qu'il écrivait encore de Wight, renouvela les murmures du peuple à un tel point, que les tyrans, au lieu des voies de fait et de violence, crurent devoir user de la négociation et de l'intrigue. Cependant ils ordonnèrent à Hammond de resserrer le roi à Carisbrock, château fort de l'île, et d'éloigner de lui ses amis et ses domestiques; ils envoyèrent une escadre croiser dans ces parages, et firent garder l'île avec le plus grand soin.

Ils se rendirent à Londres, et firent assembler le parlement, après en avoir éloigné par différentes commissions, cinquante membres dont ils n'étaient pas fort sûrs. Le fougueux Ireton parlant le premier, et levant tout à coup le masque dans la chambre des communes: Il y a trop long-temps, dit-il, qu'on abusé de la patience du tribunal suprême de l'Angleterre. Le roi nous fait assez voir qu'il n'a rien moins que le cœur d'un roi pour ses sujets. En pareil cas, le droit des gens, le droit naturel nous apprend nos droits. Les contrats des rois et des peuples imposent à chacun des obligations réciproques; aux peuples d'obéir à leurs rois, et aux rois de protéger leurs peuples. Mais notre roi, loin de nous protéger, nous tient éternellement en butte aux fureurs de la guerre et de la discorde: dès-la nous sommes dispensés des hommages et des services auxquels nous étions engagés par le contrat mutuel que nos pères ont fait avec ses ancêtres. Au reste, prenez sans crainte la résolu-

tion qui convient à votre dignité et à votre zèle pour le bien public. Vous avez , sous la conduite de chefs sûrs , une armée courageuse , dont les services passés vous répondent de tout ce que vous pouvez désirer pour l'avenir.

Cromwel ajouta au discours de son gendre , qu'il ne fallait plus attendre d'un prince que Dieu avait endurci ; que le parlement avait toute l'autorité nécessaire pour l'administration de l'état , et que pour soutenir la forme de gouvernement qu'il jugerait à propos , on pouvait compter autant sur la fidélité que sur l'heureuse valeur d'une armée tant de fois victorieuse , pourvu qu'on ne lui donnât point lieu de soupçonner qu'on pensât désormais à des accommodemens , en conséquence desquels elle ne pourrait qu'être abandonnée à la vengeance de l'ennemi public. Car par là , poursuivit-il , on lui ôterait le scrupule de manquer à des lâches qui lui auraient manqué les premiers , et qui se manqueraient insensément à eux-mêmes.

La conclusion naturelle de ces discours était la déposition du roi , et on la mit sur le champ en délibération. Or , une question de cette nature une fois proposée , est déjà décidée. Elle fut néanmoins long-temps sans trouver le nombre de voix nécessaire. Il fallut que la faction garantît qu'on n'ordonnerait rien de plus que la déposition contre le prince. Sous cette promesse , la chose enfin passa dans la chambre basse. Elle éprouva des difficultés infiniment plus grandes dans la chambre des pairs , qui sentaient parfaitement que la ruine de la monarchie entraînerait la leur , et que dès qu'il n'y aurait plus de roi , il n'y aurait plus de pairs du royaume. Les oppositions furent telles , que le décret de la déposition n'eût jamais été confirmé , si les tyrans n'eussent fait avancer leurs troupes sous les murs de Londres. Alors une quantité de seigneurs se retirèrent en protestant contre le décret ; mais il fut signé par ceux qui restaient.

Pour rendre le prince odieux à ses peuples , les

tyran
légal
de n
dont
le pe
n'eut
mém
nait
tats d
les n
natu
lumi
qu'ay
mand
prou
Il sus
dicar
minis
brou
ment
vraie
On
et de
jusqu
il est
entre
la mé
tous
secou
porta
sans t
saint
siècle
press
peut
ou s'
mais
elle
prin
donn

tyrans firent imprimer , en forme de déclaration légale , tout ce que la calomnie avait pu controuver de noirceurs , jusqu'à le rendre suspect d'avoir donné la mort au roi son père. Cromwelse réservant le personnage d'hypocrisie , dont jamais homme n'eut le talent au même degré , ou du moins avec le même avantage , contrefaisait le prophète , et donnait pour l'exécution des ordres du ciel , les attentats qui faisaient le scandale et l'horreur de toutes les nations. Il disait d'un air inspiré , que porté naturellement à rétablir le roi , il avait imploré les lumières célestes pour une affaire si difficile ; mais qu'ayant voulu parler ensuite , la voix lui avait manqué ; Dieu lui marquant par là qu'il avait réprouvé Charles I , et ne voulait plus qu'il régnât. Il suscitait pour la même fin , des essaims de prédicans et de fanatiques , entre lesquels sur-tout le ministre Peters signala son talent pour fourber et brouiller. Ainsi procèdent les sectes au bouleversement de tous les états , par le renversement de la vraie religion et de tous ses principes.

On a vu , il n'est que trop vrai , des soulèvemens et des révoltes dans toutes les communions , et jusque dans les nations les plus catholiques : mais il est une différence trop essentielle et trop visible entre les principes des uns et des autres , pour en tirer la même conséquence. C'est une chose avouée de tous les partis , que les catholiques ne peuvent secouer le joug du prince légitime , quelque insupportable qu'ils se le figurent , et qu'il soit en effet , sans trahir en même temps leur religion , qui , depuis saint Paul , confirmé par la tradition de tous les siècles , leur enjoint d'obéir à leurs maîtres , oppresseurs même et persécuteurs. Le sujet catholique peut , comme un autre , devenir un mauvais sujet , ou s'écarter de la règle que lui prescrit sa religion ; mais la règle demeure toujours la même , et toujours elle condamne ses écarts. Si l'on compare ces principes , base unique de toute société bien ordonnée et de tout ordre public , aux maximes

religieuses et séditieuses tout ensemble des sectaires animés à la révolte par une conscience parfaitement d'accord avec leur croyance ; quelle différence ne trouvera-t-on point , relativement au repos des empires , entre la religion des uns et des autres ? Quelle différence au moins entre les principes catholiques , et ceux des indépendans ? Cette secte rangeait dans la classe des contrats les plus profanes , les obligations mutuelles et entendues à sa façon , des souverains et des sujets , sans nul égard au caractère sacré d'oings du Seigneur , sans admettre aucune autre sanction que la persévérance , ou plutôt l'instabilité des volontés humaines , c'est-à-dire qu'ils n'admettaient qu'un roi amovible à volonté , un roi soumis au jugement et au caprice de ses sujets , ou pour mieux dire , un roi qui ne le fût point , puisqu'un prince dont les sujets deviennent les juges , est dès-là un prince dégradé.

Cependant la dégradation du roi d'Angleterre ne devait pas se consommer si vite. La nation n'avait pas encore subi toute la rigueur de l'arrêt prononcé en ces termes prophétiques qui lui conviennent si bien : *Que ce qui doit mourir aille à la mort , et que ceux qui resteront se détruisent les uns les autres* (1). Un petit écrit donné par le roi en réponse à la déclaration diffamatoire de la tyrannie , dans lequel il présentait d'une manière pathétique à ses peuples , la profondeur de l'infortune où il était abymé , excita une indignation et bientôt un soulèvement presque général contre les tyrans.

D'abord les garçons de boutique et le bas peuple crièrent *vive le roi* au milieu de Londres , avec tant d'animosité et de résolution , que le maire fut réduit à se retirer dans la tour. Les habitans du comté de Suray s'attroupèrent ensuite , coururent tumultuairement à Westminster , et présentèrent au parlement une adresse , portant qu'on eût à rétablir le roi , et licencier l'armée des indépendans. En même

(1) Zachar. c. 11 , v. 9.

temps il se forma des partis et des corps de troupes , plus ou moins considérables , dans le comté de Suffolk , dans celui de Cornouaille , dans la principauté de Galles et dans le comté de Kent. Différens capitaines , bien accompagnés , se montraient de tous côtés en campagne , ou se renfermaient sous l'étendard du roi captif , dans les places qu'ils avaient surprises ou forcées. Ils furent imités jusqu'au centre du royaume , par des seigneurs du premier nom , tels que le jeune duc de Buckingham , et le comte de Holland , frère du duc de Warwick , autrefois l'un des plus zélés partisans de la faction parlementaire. En un mot , toute l'Angleterre , en moins de trois mois ; fut armée pour la bonne cause. On vit conspirer au même dessein les serviteurs du roi , les presbytériens , la plus grande partie des pairs , quantité de membres des communes qui ne tenaient point à la secte des indépendans , et la ville même de Londres , lassée enfin de l'insolence de l'armée des rebelles. D'un autre côté , l'armée d'Ecosse se mit en marche , sous la conduite du duc d'Hamilton , et pénétra dans l'Angleterre. Huit vaisseaux anglais abandonnèrent encore le parti de l'indépendance , et allèrent se rendre au duc d'York , qui s'était sauvé en Hollande , déguisé en fille , et qui joignant d'autres navires à ceux-ci , forma une flotte de vingt bâtimens , avec lesquels il fit voile vers la Tamise.

A la vue d'une conspiration si générale , tout le monde crut de nouveau la faction parricide écrasée. Mais les arrêts du ciel sont irrévocables ; et tout plie sous la main suscitée pour leur exécution. Revêtu de cette force plus qu'humaine , dont le Tout-puissant investit ceux qu'il nomme ses serviteurs , au même titre que les exécuteurs infernaux de ses vengeances , Cromwel , Fairfax , Lambert , tous les chefs de la parricide faction , semblables à ces tourbillons qui renversent , qui arrachent , qui emportent , et ne laissent qu'une image de l'anéantissement dans toute la longueur de leur cours ;

Cromwel dans les provinces de l'Occident, Fairfax dans celles du Midi, et Lambert au Nord, forcèrent et franchirent toutes les barrières qu'on leur opposa. Cromwel appelant encore l'artifice au secours de la valeur, pour faire manquer la réconciliation que le parlement négociait toujours avec le roi, fit proposer à ce prince les conditions les plus dures qu'on lui eût jamais faites, et toujours l'abolition de l'épiscopat. La malignité sauta aux yeux de tout le monde : mais tout ce qui en arriva, c'est que les médiateurs de la réconciliation perdirent courage et tout espoir. Charles enfin dompté par l'excès de l'infortune, accorda presque tout : pour l'épiscopat même, il consentit qu'on supprimât les archevêques, et que les évêques n'eussent de juridiction que pour conférer les ordres. Encore se relâcha-t-il sur ce dernier article, jusqu'à s'en rapporter à la décision d'un synode qui serait convoqué par le parlement : fatale et pitoyable délicatesse de conscience ! Mais que peut-on faire de mieux, quand on a rompu avec le centre de l'unité et de la vérité catholique ?

On perdit à l'aplanissement de ce reste misérable de difficulté, un temps dont les factieux sentirent tout le prix. Un seul été leur suffit pour terminer la guerre qu'ils avaient de tous côtés sur les bras. Les places qui tenaient encore pour le bon parti, furent toutes réduites. Les vaisseaux restés au pouvoir de la faction, rendirent inutiles toutes les tentatives du fils du roi. Cromwel, après avoir rempli sa tâche, vola au secours de Lambert qui, outre un corps nombreux d'Anglais royalistes, avait en tête le duc d'Hamilton, avec plus de vingt mille Écossais. Cromwel et Lambert n'avaient ensemble que dix mille hommes : mais l'habileté des chefs, et la valeur éprouvée de leurs troupes suppléèrent au nombre. Sans compter les morts dont le sang inonda le champ de bataille, ils firent presque autant de prisonniers qu'ils étaient de vainqueurs. Plusieurs relations en portent le nombre à neuf

mille
une r
jusqu
en an
natio
de gr
et lui

Ap
n'obs
pour
reten
à ses
ment
par u
nulle
coupa
n'ape
en vu
et pay
le tyr
adress
ple an
contre
comm
derniè
certai
le par
puiss
en so
d'horr
qu'on

Fai
pour
avec d
de tro
Wind
du pa
fallait
leur d
plit a

mille , parmi lesquels on compte , avec Hamilton , une multitude de gens de qualité. Poussant ensuite jusqu'à Edimbourg , Cromwel y fut reçu , des uns en ami , des autres en tyran ; mais tous , par inclination ou par crainte , se soumièrent , renouvelèrent de gré ou de force la ligne entre les deux royaumes , et lui donnèrent le titre de conservateur de l'Ecosse.

Après tant de triomphes , l'heureux scélérat n'observa de mesures qu'autant qu'il en fallait pour entretenir ses dupes , et principalement pour retenir sous sa main Fairfax , instrument si propre à ses fins. Il fit demander coup sur coup au parlement , tantôt par un régiment de son armée , tantôt par une assemblée d'officiers , qu'on punit , sans aucune exception , tous ceux qui se trouveraient coupables des troubles passés. Le parlement , qui n'apercevait que trop la tête auguste qu'on avait en vue dans cette réquisition vague , temporisait , et payait de défaites , quand mettant bas le masque , le tyran fit publier , sous le titre de remontrances adressées aux deux chambres par l'armée et le peuple anglais , la plus sanglante de toutes les invectives contre l'infortuné roi : d'où il concluait à le punir , comme coupable de tout le sang versé dans les dernières guerres ; à procéder juridiquement contre certains parlementaires que l'on désignait ; à casser le parlement actuel , et à établir une forme de puissance qui représentât le peuple , et régît l'état en son nom. Ces propositions excitèrent tant d'horreur , que le parlement montra une fermeté qu'on n'en attendait plus.

Fairfax alors , mu par Cromwel qui accourut pour faire jouer sa machine , entra dans Londres avec dix mille hommes , pendant qu'un autre corps de troupes enlevait le roi pour le transporter à Windsor. Charles conférait avec quelques députés du parlement , quand on vint lui annoncer qu'il fallait partir. Il en parut moins attristé qu'eux , ce leur dit adieu avec une fermeté d'ame qui les remplit autant d'admiration que de compassion. Je

crois fort , leur dit-il , que nous ne nous reverrons plus. Que la volonté de Dieu s'accomplisse ! j'attends avec résignation tout ce qui peut m'arriver de la part des hommes , et je vous souhaite un meilleur sort que le mien ; mais vous devez sentir à présent que ma ruine entraîne la vôtre. Je n'ignore rien de ce qu'on machine contre moi et ma famille : tout cela néanmoins ne me touche pas à l'égal des maux qui menacent mon peuple. Sentimens bien dignes d'un autre destin , et sur-tout d'une autre religion ! Les trois royaumes britanniques , toutes les cours étrangères , et sur-tout celle de France , particulièrement intéressée à la défense d'un roi qui avait pour épouse une fille de Henri le Grand , et qui regardait cet enlèvement comme le prélude immédiat du dernier forfait , toute l'Europe frémit d'horreur et d'indignation ; mais d'une indignation stérile et forcément impuissante.

La France , avec la guerre intestine , ou ces tracasseries domestiques qu'on nomma la fronde , sans compter les embarras d'une minorité orageuse , avait sur les bras toutes les forces de la maison d'Autriche , et ne pouvait que succomber en s'attirant encore les Anglais , vivement sollicités par l'Espagne. L'Espagne elle-même , tous les états d'Allemagne , l'Italie , la Hollande , les royaumes du Nord , accablés du faix d'une guerre à toute outrance qui les désolait depuis trente ans , loin de penser à prendre part à des querelles étrangères , ne formaient plus de vœux que pour la paix , qui se négociait enfin , mais qui souffrait d'étranges difficultés dans le conflit des intérêts et des prétentions d'une multitude presque infinie de partis contraires. L'épuisement où tous se trouvaient réduits , semblait devoir faciliter la conciliation ; mais cet épuisement-là même , à peu près égal dans tous les partis , ne rendait l'accord que plus difficile , parce qu'il ne restait personne en état de faire la loi ; et personne d'humeur à la subir sans contrainte. Les caractères aigris par la contradiction et par la longue habitude

de l'a
confu
croya
des fa
des a
l'art d
tique
laque
sur le
ou to
tune
nulle

Les
journ
rage e
Wran
Weim
l'école
en dén
impéri
rage q
charge
sa gar
fit égal
élémen
les fleu
pays e
sur les
L'avén
gea ric
illustre
aux ar
procur
Au pay
son tou
de s'em
d'emble
autre p
presque
et beau

de l'animosité, éclataient en insultes au milieu des conférences, et les rompaient souvent quand on se croyait au moment de conclure. Ainsi vit-on bien des fois revoler du sanctuaire de la paix au tumulte des armes, et tenter d'avancer par la force ce que l'art de la persuasion et toute la souplesse de la politique ne pouvaient obtenir. Mais la supériorité, à laquelle chacun des partis aspira si opiniâtrément sur les autres, fut toujours un espoir imaginaire, ou tout au plus une faveur momentanée de la fortune, qui les flattait tout un moment, et ne se fixait sur aucune part.

Les forces de la Suède, presque anéanties à la journée de Nordlingue, se rétablirent par le courage et l'habileté de Bannier, de Torstenson, de Wrangel, et du formidable Bernard, duc de Saxe-Weimar, tous héros formés ou perfectionnés à l'école du grand Gustave. Bannier, après avoir mis en déroute, à Wistock en Saxe, les Saxons et les impériaux tout ensemble, par une fermeté de courage qui lui fit ramener dix fois sa cavalerie à la charge, prit la forte place de Torgaw, avec toute sa garnison, qui s'enrôla parmi les vainqueurs. Il fit également admirer, et sa constance à braver les élémens, et ses marches savantes, passa et repassa les fleuves à la vue de l'ennemi, parcourut tout le pays en vainqueur, au fort d'un hiver rigoureux, sur les bords de l'Elbe et de la mer Baltique. L'avènement de Ferdinand III à l'empire, ne changea rien à la nouvelle fortune de la Suède. Cet illustre vainqueur de Nordlingue ne put conserver aux armes impériales l'ascendant qu'il leur avait procuré autrefois par cette inestimable victoire. Au pays du Rhin, le duc de Weimar, bravant à son tour les rigueurs de l'hiver, forma le dessein de s'emparer des quatre villes forestières. Il prit d'emblée Lauffembourg et Seckingen, tandis qu'une autre partie de ses troupes emporta Waldshut, presque sans résistance. Rhinfeld, plus important et beaucoup plus fort, était presque réduit, mal-



1.5 1.8 2.0 2.2 2.5
2.8 3.2 3.6 4.0

5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

gré les eaux et les neiges qui remplissaient la tranchée ; quand les ennemis commandés par quatre généraux , le fameux Jean de Werth à leur tête , arrivèrent au secours de la place. Tout ce qu'ils purent faire , ce fut d'y jeter trois cents hommes , après un choc extrêmement rude , que le duc Bernard soutint avec la moindre partie de son armée , dont il n'avait pu réunir à temps les quartiers : encore le rendit-il assez désavantageux aux impériaux ; pour qu'ils lui abandonnassent le champ de bataille. Mais peu content d'une victoire imparfaite , ce lion irrité de voir échapper sa proie , vole à sa poursuite. De Werth concevait si peu la rapidité de ce foudre de guerre , qu'à l'approche de l'avant-garde ennemie , il imagina que c'était un parti qui allait à la découverte. Bientôt il fut détrompé. Il mit à la hâte ses gens en bataille ; sa mousqueterie fit une décharge furieuse , à travers laquelle les troupes du duc avançant tête baissée , firent à leur tour , mais à bout portant , une décharge qui tua ou rompit tout ce qu'elles avaient en face. La peur et la déroute passèrent de là dans toute l'armée , et jusque dans la cavalerie , qui prit la fuite , sans que la plupart des cavaliers eussent tiré un seul coup. Jean de Werth abandonné et démonté , fut d'abord fait prisonnier ; et en peu de momens tous les généraux sans exception eurent le même sort , avec une multitude innombrable d'autres officiers. Plusieurs villes de la Souabe furent , aussi-bien que Rhinfeld , le prix de cette victoire.

D'autant plus affamé de gloire et de conquête ; qu'il s'en était plus largement repu , le vainqueur , peu satisfait encore , porta ses vues sur Brisack , place de la plus grande conséquence pour l'un et l'autre parti , comme étant la clef de leurs domaines respectifs , c'est-à-dire , de la France pour les Impériaux , et de l'empire pour les Français. Il fallut d'abord enlever une quantité de places qui couvraient celle-ci , et Fribourg en particulier , capable seule de consumer une armée nombreuse. Il

fal
Le
vill
qui
eût
Lon
être
il r
de s
son
trou
irri
sa r
avec
que
repr
de t
fére
lassi
quel
de le
et de
ger d
ils di
Golt
déses
une i
la fu
trion
enfin
d'aut
famin
déter
mens
Le
accou
quait
digie
soud
culbu

fallut gagner presque autant de batailles rangées. Le général Gœutz fut le premier défait près du village de Witemveir, par la moitié d'une armée, qui avec l'autre moitié occupée à garder les lignes, eût encore été plus faible que la sienne. Le duc de Lorraine n'entra peu après dans la lice, que pour être mis en déroute. Au bout de quelques jours, il revint à la charge avec ce qu'il avait pu rallier de ses gens : son obstination ne servit qu'à combler son infortune. Le général Gœutz, avec de nouvelles troupes amenées par Lamboi, revint de même, irrité de sa propre défaite, et brûlant de prendre sa revanche. Il foudroya les lignes des assiégeans avec une artillerie nombreuse ; il attaqua, il força quelques-uns de leurs postes, qui furent aussitôt repris ; il les harcela la nuit et le jour, il chercha de toute part à les entamer, et à cent reprises différentes ; en sorte que les vainqueurs épuisés de lassitude par la continuité de leurs victoires, furent quelquefois au moment de succomber sous le poids de leurs lauriers. Ce ne fut que par une force d'âme et de courage, qui faisait, pour ainsi dire, changer de nature aux corps qu'elle animait, qu'enfin ils dissipèrent leurs opiniâtres rivaux. Le général Goltz, substitué à Gœutz, dont l'empereur au désespoir avait condamné la valeur malheureuse à une indigne prison, bien loin de mieux faire, prit la fuite au seul bruit que le duc, tant de fois triomphant, s'avançait à sa rencontre. Brisack fut enfin réduit, sans avoir tiré de ces funestes secours d'autre fruit qu'une résistance désespérée, et une famine si affreuse, qu'on allait dans les cimetières déterrer les morts, et en dévorer jusqu'aux ossements.

Le général Torstenson, dans la Bohême où était accouru l'empereur, et par sa présence communiquait à ses troupes une activité qui fatiguait prodigieusement les Suédois ; Torstenson, par un dépit soudain, les attaqua brusquement près de Tabor, culbuta la cavalerie du premier choc, et fit un assez

grand carnage de l'infanterie ; après quoi l'on combattit de part et d'autre, non pour quelques lauriers infructueux, mais pour tout emporter, ou tout perdre. En vain la nuit arrêta l'acharnement : il recommença le lendemain. Vainement encore les impériaux combattirent alors avec une opiniâtreté plus grande que jamais : ils n'en procurèrent aux Suédois qu'une victoire plus complète, à la vue de l'empereur, qui se retira consterné jusqu'à Vienne. La terreur fut si grande dans les pays héréditaires de la maison d'Autriche, tous ouverts à l'ennemi par cette seule victoire, que les habitans s'en allèrent en troupes chercher un asile jusqu'en Italie. L'empereur, pour arrêter la désertion, fut obligé de la défendre sous les peines les plus rigoureuses. Cependant, trait bien mémorable de la religion de ce prince ! il tint la main à l'exécution de l'édit qu'il avait rendu au commencement de cette année 1645, pour bannir de ses domaines tout exercice de la religion protestante, sans craindre le ressentiment des Suédois, non moins ardens pour l'erreur que pour les conquêtes.

Le général Merci releva peu après les espérances de Ferdinand, en battant à Mariendal le plus renommé des généraux français, Turenne, réputé jusqu'alors invincible. Mais ce héros eut sa revanche dans la même campagne, et sur le théâtre même de l'ancienne gloire de Ferdinand. Turenne et Condé joints ensemble dans les champs de Nordlingue, si funestes autrefois à la Suède, lavèrent l'affront de leurs alliés dans le sang de l'ennemi commun, et changèrent ce monument de deuil en un monument plus durable de triomphe. Turenne et Wrangel, général suédois, remportèrent encore à Sommerhausen, près d'Ausbourg, une victoire qui acheva de rétablir au moins l'équilibre entre les parties.

Que d'obstacles cependant restaient encore à la paix des nations, à la conciliation de tant d'intérêts contraires, et sur-tout à la réunion des esprits ! La religion seule, à quoi nos vues doivent se restreindre

dre
fou
la
arm
le r
san
les
être
gran
fame
crip
avec
teurs
conf
secte
peine
lèven
tres
leurs

Les
les tr
les bé
religi
dès-là
cruren
les bi
l'objet
droit
vit, le
possess
propre
justice
son far
intérêt
à la lib
puissan
l'empir
le mire
temps
de rep

dre, ou du moins se rapporter principalement, fournissait un obstacle effrayant pour la politique la plus consommée, depuis que les ligueurs et les armes protestantes contre-balançaient dans l'empire le reste de ses forces. Le luthéranisme, à sa naissance, loin de porter son ambition sur les titres et les domaines de l'église, bornait ses prétentions à être simplement toléré. Il regarda comme une grande fortune, d'avoir obtenu à Ausbourg le fameux *interim*, qui suspendait l'arrêt de sa proscription; et plus encore la transaction de Passau, avec la paix de religion, qui permettait à ses sectateurs l'exercice de leur nouveau culte, suivant la confession d'Ausbourg. Mais tel est le caractère des sectes: timides et rampantes dans leur enfance, à peine ont-elles pris quelque accroissement, qu'elles lèvent audacieusement la tête, et n'ont plus d'autres mesures pour leurs prétentions, que celles de leurs forces.

Les novateurs d'Allemagne étaient convenus par les traités les plus solennels, que les prélats et tous les bénéficiers catholiques, qui abandonneraient la religion romaine pour embrasser la leur, seraient dès-là obligés de quitter leurs bénéfices. Sitôt qu'ils crurent pouvoir enfreindre les traités et les lois, les biens et les dignités ecclésiastiques devinrent l'objet de leur avidité. Foulant alors aux pieds le droit des gens qu'ils avaient tant réclamé, on les vit, le fer à la main, envahir les plus anciennes possessions de l'église, et tourner contre elle ses propres biens. Ferdinand II avait entrepris avec justice de réprimer ce brigandage sacrilège, par son fameux édit de restitution; mais joignant ses intérêts particuliers à ceux de l'église, et attendant à la liberté du corps germanique, il avait alarmé les puissances voisines, et attiré leurs armes dans l'empire, avec tous les troubles et les désordres qui le mirent à deux doigts de sa perte. Ce fut dans ce temps de confusion que les sectaires, peu contents de reprendre les biens ecclésiastiques qu'on les

avait contraints de restituer, usurpèrent une infinité d'autres droits et d'autres biens qui n'avaient jamais été qu'entre les mains du clergé catholique; et les regardant désormais comme leurs conquêtes, comme un patrimoine inaliénable, ils traitaient de vexation et de tyrannie, les efforts que faisaient les catholiques pour rentrer dans leurs propriétés, ou pour donner seulement quelques bornes aux usurpations. De là ces plaintes et ces clameurs dont ils étourdissaient toute l'Allemagne; de là ces griefs, comme ils les appelaient, qu'ils s'empresèrent de présenter en dix chefs, aux plénipotentiaires de Westphalie, trois ans avant qu'on y pût rien conclure.

Ils demandaient en substance, nonobstant les édits et les traités contraires, que les prélats et autres bénéficiers qui passeraient de la foi catholique au luthéranisme, ne fussent point privés de leurs bénéfices; que les biens de l'église situés dans le territoire des luthériens, fussent soumis à la juridiction de ceux-ci; que tous les états évangéliques eussent un droit illimité d'ordonner et de réformer la religion, dans toute l'étendue de leurs territoires; que les évangéliques percussent librement les revenus, dîmes, pensions et aumônes, fondés dans les états catholiques pour des cures, des monastères, ou des hôpitaux que possédaient les protestans; que le pape et tous les prélats de la communion romaine n'eussent aucune sorte de juridiction sur aucune personne, dans le territoire des états évangéliques; que dans les assemblées de l'empire, on n'eût point égard à la pluralité des suffrages, quand il s'agirait des affaires de la religion; mais que le parti des évangéliques, quoique le moins nombreux, eût une autorité toujours égale à celle des catholiques; enfin que dans les députations ordinaires de l'empire, quand bien même il ne s'agirait pas de religion, les députés des deux partis fussent en nombre parfaitement égal. On voit que ces ambitieux sectaires voulaient enfin une égalité parfaite entr'eux et les catholiques,

catho
qu'il
qu'on
dans
évide

Peu
ruine
super
croya
s'ouvr
après
elles à
dition
en pri
de mên
tiques
marier
lieu qu
leur co
bénéfici
de leur
se cont
religion
catholic
cice de
tous les
buaient
indistin
erreurs.
revenus
protesta
produit
dans un
prétenti
chambre
justice d
quatre c
dans son
catholiqu
Les Su
Ton

catholiques, qu'ils dépouillaient ainsi de tout ce qu'ils s'arrogeaient à eux-mêmes. Bien plus, voulant qu'on n'eût point égard à la pluralité des suffrages dans les assemblées de l'empire, ils n'y voulaient évidemment que trouble et confusion.

Peu contents même de l'égalité, ils tendaient à ruiner insensiblement l'ancienne religion, par leurs supercheries et leurs parjures; dissimulant leur croyance, jusqu'à recevoir les saints ordres, pour s'ouvrir l'entrée aux prébendes et aux prélatures; après quoi levant le masque, ils retournaient avec elles à leur secte, qui proposait de nouvelles conditions et de nouvelles formules de serment, pour en priver à jamais les catholiques. Ils s'arrogeaient de même une supériorité manifeste sur les ecclésiastiques de l'ancienne religion, qui, venant à se marier, sont obligés de quitter leurs bénéfices; au lieu que leur propre mariage, ou pour mieux dire, leur concubinage, loin de les rendre inhabiles aux bénéfices, les en rendait plus dignes dans les maximes de leur impure réforme. Autre chef, en quoi ils ne se contentaient point de l'égalité avec l'ancienne religion: tandis qu'ils ne voulaient pas que les états catholiques, même ecclésiastiques, eussent l'exercice de leur juridiction, quant au spirituel, sur tous les sujets de leur propre territoire; ils s'attribuaient le droit de contraindre tous leurs sujets indistinctement à embrasser et à professer leurs erreurs. Ils refusaient encore aux catholiques les revenus qui leur appartenaient dans un territoire protestant, tandis qu'ils prétendaient percevoir le produit de ceux de leurs bénéfices qui étaient situés dans un territoire catholique. Ils poussèrent leurs prétentions jusqu'à demander qu'on supprimât la chambre impériale, avec toutes les autres cours de justice de l'empire, et qu'à leur place on établit quatre chambres nouvelles, et souveraines chacune dans son district, composées d'un égal nombre de catholiques et de protestans.

Les Suédois, pour le moins aussi vifs sur l'article

de la religion que les princes protestans d'Allemagne, disaient hautement que l'équilibre des deux religions dans l'empire, pouvait seule rendre la paix sûre et durable. D'où ils concluaient à introduire l'égalité, tant dans le collège électoral, que dans la chambre impériale et le conseil aulique. Zèle de secte, et sans doute peu sincère au fond; mais qui colorait avantageusement le dessein qu'avait cette nation de s'étendre hors de ces terres glacées, et de se faire en Allemagne un établissement qui lui donnât plus de considération en Europe; en quoi la servait essentiellement la chaleur qu'elle marquait pour la défense de la religion protestante et de la liberté germanique. Outre la belle province de Poméranie, ils voulaient qu'on leur cédât les diocèses de Brême, de Verden, d'Halberstat, d'Osnabruck, de Minden; et ils insistaient d'autant plus sur cet article, qu'il attaquait directement l'église, et trouvait plus de faveur auprès des princes protestans de l'empire. La France, quoiqu'alliée fidèle des Suédois, ne pouvait appuyer ces propositions sans trahir la foi qu'elle professait, et se décrier parmi tous les catholiques. Ses ministres représentèrent à ceux de Suède, qu'ils savaient parfaitement que la religion n'avait aucune part à l'alliance des deux couronnes, et qu'on ne s'y était jamais proposé d'autre fin que de relever les états de l'empire opprimé par la maison d'Autriche, en y laissant la religion dans l'état où on l'aurait trouvée; qu'il était à craindre que bien des princes catholiques, ayant regardé, sur la parole du roi très-chrétien, la guerre d'Allemagne comme une pure guerre d'état, ne prissent plus conseil que de leur indignation, quand ils verraient la religion romaine si manifestement lésée; qu'en tout cas, la réputation de ce monarque en souffrirait toujours infiniment; que déjà les Espagnols le décriaient à Rome à cause de son alliance avec une puissance protestante, et se vantaient de toute part que le pape leur était entièrement dévoué.

O
Me
de l
cou
les p
leur
gne
les d
à be
avia
perm
tre-b
parti
obsta
politi
partie
de se
taient
d'Aut
rait sa
d'écras
ception
posaien
entre
négoci
d'établ
cosse,
la relig
Cepen
d'Autri
de la p
républi
à comb
avec ces
consent
pour le
tager le
fixa le r
qui dan
d'Alexan

Ces ministres vraiment religieux, Claude de Mesme, comte d'Avaux, et Abel Servien, comte de la Roche-Desaubiers, sur les instructions de leur cour pour assurer la paix, s'efforcèrent d'engager les plénipotentiaires de Suède à faire entrer dans leur commune alliance tous les princes d'Allemagne, catholiques aussi-bien que protestans : mais les dispositions de ces deux couronnes n'étaient pas à beaucoup près les mêmes. Toujours les Suédois avaient en tête d'entretenir en Allemagne une ligue permanente et purement protestante, afin de contre-balancer, et d'anéantir, s'il était possible, le parti catholique, sans voir que par là ils mettaient obstacle à leur propre agrandissement : tant la politique mêlée de fanatisme est pitoyable. Par cette partialité, ils forçaient les puissances catholiques de se tenir aussi liguées dans l'empire, et les mettaient dans la nécessité de s'attacher à la maison d'Autriche, qui sûre d'un secours prompt, épierait sans cesse, et tôt ou tard trouverait le moment d'écraser le parti contraire. Egarés dans les conceptions chimériques de leur faux zèle, ils se proposaient même de former une ligue universelle entre tous les protestans de l'Europe ; et déjà ils négociaient avec le parlement d'Angleterre, afin d'établir dans toutes les nations le *convenant* d'Écosse, c'est-à-dire, afin d'exterminer en tous lieux la religion catholique.

Cependant la France, aussi-bien que la maison d'Autriche, voulait avoir le pape pour médiateur de la paix universelle, et il le fut en effet avec la république de Venise : mais combien de temps, et à combien de reprises n'eurent-elles pas à lutter avec ces altiers sectaires, avant de les amener à y consentir ! Telle fut invinciblement leur aversion pour le pasteur ou le nom romain, qu'il fallut partager le congrès en deux villes, Munster, où se fixa le représentant du pape, savoir Fabio Chigi, qui dans la suite fut pape lui-même sous le nom d'Alexandre VII, et Osnabruck, où se retirèrent

les plénipotentiaires de Suède. Ceux de France firent néanmoins comprendre, qu'à raison de la délicatesse extrême des matières de religion, il fallait attribuer à chacune de ces deux assemblées un nombre à peu près égal de députés des deux croyances; et pour l'expédition plus uniforme des affaires, il y eut des rapports assidus et de fréquens voyages d'une ville à l'autre. Voilà quelle fut la forme du fameux congrès de Westphalie, et voici les articles principaux qu'on y arrêta touchant la religion, seul objet qui nous regarde.

On commença par confirmer le traité de Passau, fait en 1552, entre Charles V et les princes luthériens d'Allemagne. Ainsi eut tout son effet cet accord fatal qui avait donné au parti protestant une existence légale dans l'empire, avec le libre exercice du luthéranisme professé suivant la confession d'Ausbourg. On confirma pareillement ce qu'on appelait la paix de religion, c'est-à-dire les réglemens de l'assemblée qui se tint à Ausbourg en 1555, en explication des statuts précédens; ce qui avait donné un nouveau degré de consistance à l'état des protestans, et au libre exercice du luthéranisme. On y avait, à la vérité, fait un règlement fort avantageux à la foi catholique; savoir que tout prélat et tout bénéficié qui renoncerait dans la suite à l'ancienne religion, serait privé de ses bénéfices: mais, sous prétexte d'ambiguïté et d'obvier aux intrigues, on dérogea par le traité de Westphalie, non-seulement à cet article, mais à tous ceux qui paraissaient laisser quelque avantage aux anciens fidèles sur les novateurs. En un mot, on remit les deux partis, le protestant et le catholique, précisément sur le pied où ils étaient en 1624, c'est-à-dire, avant que la maison d'Autriche, par les victoires de Tilly et de Valstein, eût repris l'ascendant qui l'avait mise en état d'ordonner en 1630 la restitution des biens ecclésiastiques envahis par les sectaires. Par là on anéantissait encore les conventions faites en 1634 à l'avantage

de
gue
l'ho
prin
un
A
pire
évêc
hôte
chap
ques
de J
pend
ou c
rèren
on o
ficié
confé
gion
inces
rans
religi
traité
qu'il
gion.
tous l
l'autre
évincé
furent
les dé
pourr
qu'à l'
ecclési
des hé
les ren
mettre
l'héresi
Pour
partie
qu'il y

de la vraie religion , par le traité ou la paix de Prague , lorsqu'après la mort du grand Gustave , et l'humiliation du parti suédois à Nordlingue , les princes de l'union évangélique abandonnèrent pour un temps ce malheureux parti.

Ainsi assura-t-on dans les divers états de l'empire , soit catholiques , soit luthériens , tous les évêchés , archevêchés , abbayes et monastères , hôpitaux , collèges , prélaturess , commendes , cures , chapelles , avec leurs droits fructueux et honorifiques , à ceux qui les possédaient le premier jour de Janvier 1624 , nonobstant tous décrets , litiges pendans , sentences rendues , transactions , accords ou capitulations , exécutions mêmes , qui demeurèrent pour toujours annullés. Et pour l'avenir , on ordonna que si un évêque , ou tout autre bénéficiaire , soit de la communion romaine , soit de la confession d'Ausbourg , venait à changer de religion , il serait déchu de tous ses droits , viderait incessamment ses mains des fruits et revenus courans , et qu'on lui donnerait un successeur de la religion à laquelle le bénéfice était annexé par le traité susdit , sans toutefois lui faire restituer les fruits qu'il aurait perçus avant son changement de religion. Il en fut ordonné de la même manière , pour tous les fonds ecclésiastiques passés d'un parti à l'autre depuis l'an 1624 , et dont les possesseurs évincés en vertu de ces dernières conventions , furent dispensés de restituer les fruits , ainsi que les dépens , dommages et intérêts qu'une partie pourrait prétendre contre l'autre. On statua aussi qu'à l'avenir les bénéfices , dignités , principautés ecclésiastiques , ne se transmettraient pas comme des héritages , et qu'on ne ferait plus rien qui pût les rendre héréditaires. Mais que pouvait-on se promettre d'un pareil statut , contre la rapacité de l'hérésie amorcée en tant d'autres manières !

Pour les églises et chapitres mixtes , c'est-à-dire , partie catholiques et partie protestans , on arrêta qu'il y aurait à perpétuité autant de capitulaires

ou chanoines , qu'il y en avait à l'époque fixée de 1624 , et qu'à ceux qui viendraient à décéder , on n'en substituerait que de la même religion ; que si en quelque lieu il s'en trouvait un plus grand nombre , de l'une ou de l'autre croyance , qu'à cette époque , ces surnuméraires jouiraient de leurs prébendes leur vie durant ; mais qu'ensuite ils seraient remplacés par des sujets de l'autre parti , jusqu'à la concurrence d'une égalité parfaite ; qu'il ne serait rien ajouté cependant aux statuts anciens , qui pût blesser la conscience , ou diminuer les droits des uns ni des autres.

On établit la même égalité dans les compagnies civiles et politiques , dans le conseil aulique , dans les chambres impériales , dans le sénat et tous les tribunaux des villes libres de l'empire ; en sorte qu'il y eut pour chaque religion nombre égal de juges et de magistrats dans les états mixtes. Pour ceux qui ne professaient qu'une seule des deux religions en 1624 , et généralement pour tous les princes et seigneurs qui avaient des sujets d'une autre religion que celle du territoire , on ordonna de laisser liberté de conscience ; de manière que ces sujets pussent vaquer paisiblement dans leurs maisons à leurs dévotions particulières , assister même dans le voisinage à l'exercice public de leur religion , envoyer leurs enfans hors du pays à des écoles de leur croyance , ou les faire instruire chez eux par des instituteurs de même communion. Et par l'intérêt que les sectes les plus inconciliables ont à s'accorder ensemble contre l'église , la liberté de conscience , et les autres avantages stipulés en faveur de la confession d'Ausbourg , furent étendus aux sectateurs de Zuingle et de Calvin , si odieux sous le nom de sacramentaires aux luthériens mêmes. Pour comble d'aveuglement , la malheureuse Germanie mettant , pour ainsi dire , le dernier sceau à sa réprobation , et se prémunissant contre les moyens de conversion , avec une prévoyance qui tenait moins de l'homme et de la politique ;

que
qui
rien
gion
reçu
D
des f
qui
l'hér
pens
On f
ches
riche
entra
si no
tibles
cette
trans
de Br
fanés
de Br
les év
avec p
cats a
porer
de Me
Schwe
profit
ducs d
les cat
ches m
aux la
avec u
payer
Cologn
Munst
Ains
éternis
plus en
les récl

que de l'esprit infernal , elle fit régler qu'un prince qui viendrait à changer de croyance , ne pourrait rien changer dans ses états à l'exercice de la religion , ni aux lois ou constitutions ecclésiastiques reçues auparavant.

Dans la pacification de tous les litiges , l'article des frais et des indemnités est communément celui qui éprouve le plus d'obstacles : ici la cupidité de l'hérésie trouva pleinement à se satisfaire aux dépens du sanctuaire et du patrimoine des pauvres. On fit scandaleusement main-basse sur les plus riches propriétés de l'église germanique , la plus richement dotée de toutes les églises. Ce détail nous entraînerait bien au delà des bornes convenables , si nous entreprenions de l'épuiser. En voici peu d'articles , et assez néanmoins pour donner une idée de cette énorme déprédation. On abandonna , et l'on transmit à perpétuité aux rois de Suède , l'archevêché de Brême et l'évêché de Verden , érigés en duchés profanes et en fiefs immédiats de l'empire ; à la maison de Brandebourg , l'archevêché de Magdebourg et les évêchés d'Halberstad , de Minden , de Camin , avec pouvoir d'éteindre à Camin tous les canonicats après la mort des chanoines , pour en incorporer les biens au reste de l'usurpation ; aux ducs de Meckelbourg , les évêchés de Strasbourg et de Schwerin , avec la même faculté d'éteindre à leur profit les canonicats de ces deux chapitres ; aux ducs de Brunswick , la succession alternative avec les catholiques à l'évêché d'Osnabruck , et les riches monastères de Walckenried et de Groemingen ; aux landgraves de Hesse , l'abbaye de Hirsfeld , avec une somme de six cent mille richsdales , à payer , tant par les archevêques de Mayence et de Cologne , que par les évêques de Paderborn et de Munster , et par l'abbé de Fulde.

Ainsi la paix fatale de Munster a-t-elle comme éternisé le luthéranisme en Allemagne , autant et plus encore par ces invasions sacrilèges que toutes les réclamations du chef de l'église ne purent em-

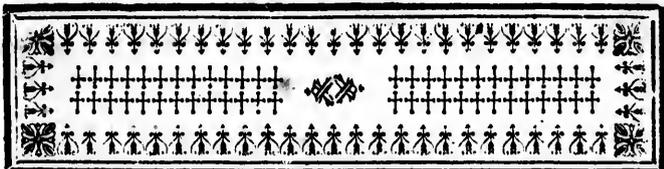
pécher , que par l'état fixe où elle a mis l'erreur et l'impiété au niveau de la vraie foi. Ainsi encore la plus monstrueuse et la plus absurde des hérésies , à la considérer au moins en sa qualité de réforme , a-t-elle sur la plupart des autres le malheureux avantage de l'étendue et de la durée. Mais si c'est un avantage à son sens , il est au moins une secte d'infidèles , le mahométisme infame , qui peut le lui disputer.

Et quel damnable avantage , qui , après trois siècles , tient toujours ceux qui s'en prévalent , endormis dans les ombres mortelles de l'erreur , sans qu'on puisse désormais se promettre leur réveil , à moins de la pleine effusion de ces grâces miraculeuses que le ciel , avare de miracles , ne départ qu'avec poids et mesure !

Depu
pu

LA
atten
On a
excès
qu'il
qu'il
la ma
été u
digna
mais
une n
faire
et d'é
publi
lemen
moins
était v
empr

(1) I



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-SEIZIÈME.

Depuis le traité de Westphalie en 1648 , jusqu'à la publication de la bulle d'Innocent X en 1653.

LA scène de l'histoire s'ouvrit en 1649 par un attentat encore inoui , mais non pas imprévu (1). On attendait , au moins confusément , le dernier excès de la noire malignité de Cromwel , depuis qu'il avait tiré son roi des mains du parlement , et qu'il le tenait dans la prison de Windsor. Cependant la manifestation de toute sa perversité eût encore été un sujet nouveau d'étonnement , et d'une indignation peut-être formidable pour le scélérat ; mais trop habile au crime pour porter sur son roi une main visiblement parricide , il entreprit de le faire proscrire par les représentans de la nation , et d'ériger le plus énorme des forfaits en un acte public de justice. Toutefois , comme bien des parlementaires ne se prêtaient point à ses vues , au moins avec assez de promptitude , l'armée qui lui était vendue se saisit des portes des deux chambres , emprisonna quarante-un membres de la basse , et

(1) Révol. d'Anglet. t. III , l. 9.

en chassa cent cinquante. Pour la haute , à peine on en prenait les voix pour la forme , tant les communes s'étaient rendues maîtresses des résolutions. Le tribunal suprême d'Angleterre fut par là réduit à quarante scélérats , la plupart de la lie du peuple. Ils cassèrent tout ce que les deux chambres avaient arrêté pour préparer la réconciliation , puis déclarèrent le roi sujet aux peines des crimes de haute trahison , et coupable de tout le sang versé dans les dernières guerres. La chambre des pairs ne laissa pas de réclamer fortement contre cet article qu'elle ne voulut jamais ratifier ; mais on déclara que la souveraine puissance étant originairement dans le peuple , le pouvoir de faire les lois et les décrets appartenait uniquement à la chambre des communes , sans qu'on eût besoin du consentement des seigneurs.

Il semblait que Cromwel ne dût pas se défier du parlement , tel qu'il venait de le composer ; cependant il n'en eut pas encore une assez mauvaise opinion , pour lui abandonner cette atroce procédure. En effet , il s'y trouvait encore bien des consciences qu'effarouchaient la grandeur et la proximité du forfait : pour abattre une tête chargée de trois couronnes , il fallait des scélérats à toute épreuve. Comme le parricide était parfait connaisseur en ce genre , il en choisit dans les conditions diverses jusqu'à cent cinquante , dont quelques-uns néanmoins refusèrent encore. Fairfax lui-même eut horreur de cette affreuse commission. Cromwel , aidé de son gendre Ireton , réussit toutefois à la compléter. Ce nouveau tribunal , sous le titre de haute justice , fut érigé par la seule autorité des communes , dégradées elles-mêmes , et décorées cependant du grand nom de parlement britannique. Au bruit de cette érection , toute l'Europe sentit que le monarque était à deux doigts de sa perte , et toutes les cours réitérèrent avec une chaleur toute nouvelle leurs sollicitations. Les états généraux de Hollande représentèrent que cette atrocité ferait à

jam
rem
qu'a
trou
T
crisi
de se
des s
roid
pour
qui
Une
d He
tout
cont
Peter
saint
risaie
chair
un ai
des la
d'aut
donne
attenc
une a
l'arm
Su
la cou
l'anne
ce son
tyran
tous l
guerr
ter or
comp
inten
Fairf
lisait
se lev
tie de

jamais l'opprobre de la réforme ; la France usa des remontrances les plus touchantes , et s'abassa jusqu'à la prière , voie seule qui lui restât dans les troubles de la fronde qui la désolait.

Tout fut inutile : Cromwel inspirant son hypocrisie aussi-bien que sa férocité à tous les ministres de son ambition , chacun d'eux s'excusait auprès des sollicitateurs , sur ce qu'ils étaient obligés de se roidir contre les propres sentimens de leur cœur , pour suivre l'esprit de Dieu qui les inspirait , et qui exigeait d'eux cet acte pénible d'obéissance. Une visionnaire , suscitée sous le nom de la vierge d'Herford , publia qu'elle avait eu révélation que tout ce que les chefs de l'armée avaient résolu contre le roi , était juste et saint. Le prédicant Peters trouvait dans tous les livres de l'écriture sainte , des sentences ou des exemples qui autorisaient le supplice de ce prince ; puis montant en chaire , il débitait ses allusions sanguinaires avec un air attendri qui allait souvent jusqu'à verser des larmes. Cromwel prêchait aussi , et contrefaisait d'autant mieux l'inspiré , qu'il affectait de s'abandonner à l'esprit de Dieu , au moment qu'on s'y attendait le moins , au milieu d'un conseil , dans une assemblée publique , et souvent à la tête de l'armée.

Suivant les impressions de ces oracles de sang , la cour de haute justice , dès le commencement de l'année 1649 , cita Charles Stuart , roi d'Angleterre , ce sont les termes de la citation , comme accusé de tyrannie , de haute trahison , des meurtres et de tous les excès commis dans le royaume durant la guerre. On le transporta de Windsor à Westminster où la chambre tenait ses séances. Quand il y comparut , et qu'on lui lut son accusation , comme intentée au nom du peuple anglais , la femme de Fairfax interrompit , d'une tribune , celui qui lisait : C'est un insigne mensonge , s'écria-t-elle en se levant avec indignation ; à peine la dixième partie de la nation a part à ce crime : c'est uniquement

l'ouvrage du traître Cromwel , que voilà. Si l'on admira le courage de la dame , le sang froid du tyran causa plus de surprise encore. Il laissa tomber le propos ; et loin de prendre le change , il usa de tous les momens pour arriver à son terme. Le roi néanmoins , avec une hauteur de courage digne du diadème , refusa constamment de reconnaître la juridiction de la chambre. Mais sa perte était résolue avant qu'il fût accusé. Après quelques formalités qui revêtirent précipitamment la scélératesse des vains dehors de la justice , il fut condamné par contumace à être décapité , comme tyran , traître à la patrie , homicide , ennemi public de la nation : qualifications que jamais prince ne mérita moins , et qui mieux encore que le crime même de régicide en peignent les auteurs.

Depuis la sentence rendue , le roi eut le loisir de se préparer à la mort. Il s'y prépara en effet par des vertus qui en eussent fait un martyr , si le zéléteur d'une secte , immolé à une autre , pouvait mériter ce saint titre. Il se soumit avec une pleine résignation aux décrets d'en haut , accepta spécialement sa mort en expiation du consentement qu'il avait eu la faiblesse de donner à celle du fidèle Stafort , vice-roi d'Irlande , protesta qu'il pardonnait de bon cœur à ses meurtriers , et fit écrire au prince de Galles , que , si jamais il recouvrait la couronne , il n'usât point de sa puissance pour le venger.

Enfin ce prince malheureux à tant d'égards , fut conduit le 9 de Février à Withéal , où il monta sur l'échafaud qu'on avait dressé devant le palais des rois britanniques ; et après avoir dit à voix haute , que l'unique moyen d'avoir une paix solide était de rentrer dans l'ordre établi de Dieu , de rendre à Dieu ce qui est à Dieu , au roi ce qui est au roi , et au peuple ce qui est au peuple , il tendit sa tête , qu'un bourreau masqué lui trancha. On dit que Cromwel voulut voir le roi mort , et que s'étant fait ouvrir sa bière , où l'on s'était pressé

de
que
ne
d'an
E
éton
vue.
quel
mille
ile q
que
de G
d'Yo
en ri
ajout
si l'o
cesse
Caris
son p
tôt p
souter
Le du
de Ca
même
cham
la mo
en eu
bres d
basser
nation
clara
que à
s'y re
sait tr
terre
duque
absolu
Il
rant l
même

de le mettre, il prit sa tête, et la contempla quelque temps sans la plus légère émotion. Que ne devait-on pas attendre de cette horrible force d'ame !

Elle opéra dans l'Angleterre la révolution la plus étonnante et la plus universelle qu'on y eût encore vue. Après peu de mois, à peine y retrouva-t-on quelques vestiges de ce qu'elle était depuis deux mille ans. La royauté, aussi ancienne dans cette île que l'île même, fut abolie, et poursuivie jusque dans les races futures. On proscrivit le prince de Galles, alors Charles II, et son frère le duc d'Yorck. Pour le duc de Gloucester, trop jeune pour en rien appréhender, on le bannit en Hollande. On ajouta l'opprobre à la calamité : on délibéra d'abord si l'on ne ferait pas apprendre un métier à la princesse Elisabeth ; puis on l'envoya au château de Carisbrock, premier écueil de la grandeur du roi son père : l'abandon où elle s'y trouva, l'y fit bientôt périr. Tous les seigneurs qui avaient tenté de soutenir le trône, furent traités en criminels d'état. Le duc d'Hamilton, le comte d'Holland et le baron de Capel eurent la tête tranchée, par sentence du même tribunal qui avait abattu celle du roi. La chambre des pairs, monument trop mémorable de la monarchie, fut supprimée, après que le tyran en eut fait passer dans les communes quelques membres des plus indignes de leur naissance, et le plus basement dévoués à la tyrannie ; et cette lie de la nation fut investie du pouvoir suprême qu'on déclara dévolu au peuple, en établissant une république à la place de la monarchie. Bientôt l'usurpateur s'y rendit le seul maître : mais comme on connaissait trop les bornes du pouvoir des rois d'Angleterre, il prit le titre de protecteur, à l'ombre duquel il parvint impunément à un despotisme absolu.

Il jouit en paix du fruit de ses crimes durant l'espace de neuf à dix ans, et il mourut de même dans le palais des rois à Withéal, laissant

encore à Richard son fils, le titre et le pouvoir illimité de protecteur. Celui qui fait prospérer à son gré les bons ou les méchans, voulait, par un exemple formidable, instruire à jamais les rois à ne point attendre des sectes la soumission qu'on refuse à l'église, et montrer au peuple, où conduit la préférence donnée sur la voix de l'église à celle des sectes. Exemple frappant, s'il en fut jamais : on vit la plus fière des nations, après avoir proscrit son roi, ramper dix années entières sous son vil oppresseur.

Cependant les Français profitèrent peu d'une leçon que le ciel donnait si près d'eux. Ce peuple, admirateur des productions étrangères, et bien souvent de ce qu'elles ont de plus mauvais, s'était si fort passionné pour les nouveautés belgiques, depuis qu'elles étaient négligées dans leur pays natal, qu'enfin la France en paraissait la mère naturelle, plutôt que la mère adoptive. Les docteurs, gagnés en premier lieu dans l'université de la capitale, usèrent de tous les moyens que suggère l'esprit de parti, afin de leur acquérir de nouveaux partisans. La prédication, la direction des consciences, la plume et la presse, tout était prostitué à la nouvelle erreur, que l'on qualifiait d'ancienne doctrine de l'église, en accusant le torrent des docteurs et des pasteurs de l'avoir abandonnée depuis quatre ou cinq siècles, et de la méconnaître enfin totalement, par une ignorance montée à son comble. Indignés de ces reproches outrageans, et de se voir ainsi troublés dans la possession de la croyance établie, ceux-ci répliquaient avec chaleur, criaient avec alarmes au schisme et à l'hérésie. La dispute et la dissention devinrent générales dans le royaume : aussitôt qu'il paraissait un ouvrage dans l'un des partis, l'autre s'empressait à le décrier.

Le zèle anti-catholique passa les monts, et osa choisir pour son théâtre, le centre même de l'unité chrétienne. Claude Hersant, déjà fameux par son livre, intitulé *Optatus Gallus*, se rendit à Rome,

sous
Il es
cha
depu
elle
les m
qu'il
libre
les fa
auqu
porte
Rom
croy
gusti
Rome
cher
avait
Mais
égale
blière
dégui
aux fo
sur ce
émissa
princi
vient
son an
la mor
aime s
péché
cliné p
ciblem
l'objet
ment,
quent
cible,
volont
et si l'
moeur
Her

sous prétexte de gagner le jubilé de l'année 1650. Il eut aussi la dévotion de prêcher ; et il dit en chaire , d'un ton fort dévot , que notre volonté ; depuis la chute d'Adam , ne peut que pécher , si elle n'est aidée de la grâce ; que les saints suivent les mouvemens de la grâce , d'autant plus librement qu'ils les suivent plus volontairement , d'autant plus librement que la grâce est plus impérieuse , et qu'elle les fait plus impérieusement aimer et vouloir le bien auquel elle les porte. L'historien des jansénistes rapporte que ces vérités parurent nouvelles à quelques Romains , qui ne savaient rien , ajouta-t-il , de la croyance de l'église , ni de la doctrine de saint Augustin sur ces matières. Il était nouveau en effet à Rome , au centre de la catholicité , d'entendre prêcher la doctrine de Baïus et de Jansénius , qu'on n'y avait jamais confondue avec celle de saint Augustin. Mais si les Romains en furent étonnés , ils en furent également scandalisés , et si indignés , qu'ils ne l'oublièrent jamais. Et quand par la suite le parti voulut déguiser ses vrais sentimens , afin de se soustraire aux foudres de l'église , ils jugèrent de sa sincérité , sur cette confession prématurée de son imprudent émissaire. Toujours ils se souvinrent que dans ses principes , tout ce qui ne procède pas de la charité vient d'une cupidité criminelle ; qu'un ami qui sert son ami par pure amitié , qu'un citoyen qui affronte la mort pour le salut de sa patrie , qu'un enfant qui aime son père par bonté de naturel , font autant de péchés ; bien plus , que l'homme sur la terre , incliné par la grâce à une bonne œuvre , aussi invinciblement que les saints le sont dans le ciel à aimer l'objet de leur béatitude , la fait néanmoins librement , parce qu'il la fait volontairement. Par conséquent l'homme , porté au mal par une force invincible , le fera librement aussi , parce qu'il le fera volontairement. S'il en est ainsi , où est la liberté ? et si l'on ne se croit plus de liberté , où en sont les mœurs ?

Hersant , contre qui cette étrange doctrine excita

un orage dangereux , se mit à couvert dans le palais de l'ambassadeur de France ; et sans rien perdre encore de sa première intrépidité , il fit imprimer son sermon , avec une épître dédicatoire au pape , où il affirmait de nouveau que toutes les actions libres qui ne proviennent pas de la grâce , sont autant de péchés. Après cette nouvelle incartade , on crut ne devoir plus rien ménager , et on le décréta d'ajournement personnel. Le terme étant expiré sans qu'il eût comparu , il fut déclaré excommunié , déchu de toute dignité , de tout degré , et du pouvoir , tant d'enseigner que de prêcher. La bravoure ou les bravades cessèrent alors. L'apôtre , dont le zèle n'allait pas jusqu'au martyre , s'échappa secrètement , reprit la route de France , et ne regarda plus en arrière que pour éviter les mouches du saint office.

A Paris , de jeunes théologiens , séduits en assez grand nombre ; de simples bacheliers avaient pris tant de goût pour les nouvelles opinions , qu'ils les inséraient dans leurs thèses ; et quand un sage réviseur les retranchait du manuscrit , ils avaient le front de les remettre dans l'imprimé ; ou laissant les positions telles qu'on les avait réformées , ils soutenaient le contraire dans la séance publique , et ne craignaient pas de dire que ce qu'on lisait dans la thèse , y était contre leur véritable sentiment. Le docteur Cornet , l'un des plus distingués de la maison de Navarre , et syndic de la faculté , se plaignit de cette insubordination scandaleuse , dans l'assemblée du premier jour de Juillet 1649. Il en cita plusieurs exemples , et ajouta que pour remédier à ces désordres , il était expédient d'examiner quelques propositions qui faisaient le sujet des troubles. Il en rapporta six , dont les cinq premières contenaient en abrégé ce que d'anciens et profonds docteurs , de concert avec lui , trouvaient de plus contraire à la foi dans le livre de Jansénius , la vraie pomme de discorde , et déjà la terreur de la catholicité. Un autre docteur de l'assemblée y en ajouta

bjou
term

I.

possi
les g
mand

H.

jama

III

natur
libert
suffit

IV.

d'une
action
ils éta
cette g
l'hom

V. C

que J
pour t

VI.

sacram
secrets

VII.

de pén

Il n'a
mières

une cé
Cornet

sectes d

qui , le
cher le

Après

que l'a

saires p
Lonis d

qu'on p
nies pé
même d

To

ajouta une septième. Elles étaient conçues en ces termes :

I. Quelques commandemens de Dieu sont impossibles à des justes qui desirent et qui tâchent de les garder , selon les forces qu'ils ont alors ; et ils manquent de la grâce qui les leur rendrait possibles.

II. Dans l'état de la nature déchue , on ne résiste jamais à la grâce intérieure.

III. Pour mériter et démeriter dans l'état de la nature déchue , l'homme n'a pas besoin d'une liberté exempte de la nécessité d'agir ; mais il lui suffit d'avoir une liberté exempte de contrainte.

IV. Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure et prévenante pour chaque action , même pour le commencement de la foi ; et ils étaient hérétiques en ce qu'ils prétendaient que cette grâce était de telle nature , que la volonté de l'homme avait le pouvoir d'y résister , ou de la suivre.

V. C'est une erreur des semi-pélagiens , de dire que Jesus-Christ est mort , ou a répandu son sang pour tous les hommes sans exception.

VI. L'église a estimé autrefois que la pénitence sacramentale secrète ne suffisait pas pour les péchés secrets.

VII. L'attrition naturelle suffit pour le sacrement de pénitence.

Il n'a été question dans la suite que des cinq premières de ces propositions. Elles acquirent dès-lors une célébrité prodigieuse , et attirèrent au docteur Cornet toutes les injures et les calomnies que les sectes ont vomies dans tous les temps contre ceux qui , les premiers , ont eu le courage de leur arracher le masque.

Après sa dénonciation , le syndic requit en forme que l'assemblée délibérât , et nommât des commissaires pour l'examen. Un jeune docteur , nommé Louis de Saint-Amour , mémorable par son journal , qu'on peut regarder comme le protocole des calomnies périodiques du gazetier ténébreux , que l'oracle même de l'impiété moderne a surnommé *le scélérat*.

obscur , se leva d'un air assuré , et dit qu'il s'opposait à la délibération. On méprisa cette opposition , qui fut néanmoins appuyée par un assez grand nombre de docteurs , et l'on mit en délibération ce qu'avait proposé le syndic. Il fut conclu , à la pluralité des voix , que les propositions seraient examinées , et les commissaires pour l'examen furent nommés sur le champ.

Il parut aussitôt plusieurs écrits pour décrier cette conclusion , que les partisans de Jansénius nommaient la trame et l'attentat de Cornet. Les plus remarquables furent celui que l'abbé de Bourzeis fit en latin , et l'ouvrage français qu'on attribua au célèbre docteur Arnaud. Le premier était intitulé : *Propositions touchant la grâce , qui doivent être examinées au premier jour en Sorbonne ; et l'autre : Considération sur l'entreprise de M. Cornet , syndic de la faculté , en l'assemblée du 1.^{er} Juillet.* Arnaud , qui aimait les superlatifs et les expressions dures , trouvait que la dénonciation faite par le syndic , et la résolution prise par la faculté , étaient l'entreprise la plus irrégulière et la plus injuste qui pût entrer dans l'esprit. On peut dire avec assurance , malgré toute la réputation du personnage , qu'il ne fait ici qu'étourdir par de grands mots , et qu'il y viole toutes les lois du jugement. Où est donc l'irrégularité , où est l'injustice , quand un officier de la faculté , quand son inspecteur d'office lui défère une doctrine qu'il croit hérétique , et dont , à ses yeux , on s'efforce d'infecter sa compagnie ? Ce qu'il y a d'incontestablement injuste , d'infiniment contraire à tous les principes de la justice et de la charité chrétienne , c'est d'avoir creusé dans les intentions du syndic et des commissaires , comme ont fait , après Arnaud , tant d'écrivains du parti ; c'est de donner à leurs paroles les interprétations les plus malignes ; c'est de représenter généralement tous les contradicteurs du parti , comme des gens qui n'ont ni foi , ni religion , parce qu'ils n'ont pas celle qu'il s'est faite. Mais comme le ridicule est

une a
que la
furent
Il ne
comme
Ferdin
oppos
doctes
royau
les mi
Coul
d'Août
faculté
à qui e
à rend
cesseu
Celle
trer le
n'abou
fait. Ce
jours a
Saint-A
une rec
l'effet d
La r
Brouss
diocres
lans fro
ensembl
la fron
cepend
que per
dans l'é
les moy
même n
Moin
censure
par les
champs
une seco

une arme en France , pour le moins aussi efficace que la calomnie , les historiographes du jansénisme firent du docteur Cornet , un jésuite de robe courte. Il ne tint pas à eux qu'on ne regardât pareillement comme autant de jésuites masqués , après l'archiduc Ferdinand , tout ce qu'il y avait de personnages opposés à la doctrine de Jansénius , parmi les docteurs des universités , parmi les prelatés du royaume , parmi les premiers magistrats , parmi les ministres et les princes mêmes.

Comme il s'agissait de confirmer au premier jour d'Août , selon l'usage , la conclusion prise par la faculté le premier du mois précédent ; les docteurs à qui elle déplaisait engagèrent le chancelier Loisel à renouveler une vieille prétention de ses prédécesseurs , en demandant de présider à l'assemblée. Cette chicane , dont il n'était pas difficile de pénétrer le motif , occasionna un débat fort long , qui n'aboutit qu'à rompre l'assemblée , sans avoir rien fait. Cependant le parti , à la faveur du trouble , toujours avantageux aux sectes , fit ses propres affaires. Saint-Amour fit signer par soixante autres docteurs une requête qu'ils présentèrent au parlement , à l'effet d'appeler comme d'abus de la conclusion.

La requête fut mise au rapport du conseiller Broussel , homme intègre , mais de capacité médiocre , de caractère ardent , et l'un des plus bouillans frondeurs. Déjà le goût et l'intérêt avaient uni ensemble le parti du nouvel Augustin et celui de la fronde. Le premier président Molé entreprit cependant d'accommoder l'affaire ; et l'on convint que pendant quatre mois les choses demeureraient dans l'état où elles se trouvaient , afin de chercher les moyens d'établir une paix solide : mais la trêve même ne fut pas observée.

Moins d'un mois après ; courut dans Paris une censure imprimée des sept propositions , et signée par les commissaires examinateurs ; ce qui mit aux champs Saint-Amour et ses consors. Ils présentèrent une seconde requête , suppliant qu'on fit droit sur

la première, et que ceux dont la censure portait les noms, fussent assignés pour les reconnaître, ou les désavouer. Ils obtinrent ce qu'ils demandaient. Les commissaires comparurent le 5 Octobre, et déclarèrent que c'était à leur insçu, et contre leur gré, qu'on avait publié la censure. Sur quoi la chambre des vacations rendit un arrêt, portant que les parties seraient entendues à la première audience d'après la saint Martin, et cesseraient provisoirement d'agiter les matières contestées, jusqu'à ce que la cour en eût ordonné autrement.

Durant ce délai, les docteurs qui défendaient l'ancienne doctrine, et qui voyaient cet objet purement ecclésiastique à la merci d'un tribunal séculier, assurés au surplus qu'on formerait autant d'incidens et d'obstacles nouveaux qu'ils seraient de démarches, ils abandonnèrent le jugement doctoral des nouvelles doctrines : mais ils prirent en même temps des mesures efficaces pour procurer une décision, d'autant plus diligente pour leurs contradicteurs, qu'elle serait irréfutable. L'assemblée du clergé était indiquée pour le printemps de l'année 1650 : les principaux docteurs de la faculté conférèrent à ce sujet avec les prélats qui arrivaient pour le temps prescrit ; et tous ensemble, après y avoir pensé mûrement, estimèrent la cause assez grave, et les troubles trop grands, pour attendre d'ailleurs que de la chaire de Pierre, le rétablissement du calme et de l'unité. Ce dessein ne fut pas proposé publiquement dans l'assemblée du clergé, parce qu'on n'y appréhendait qu'avec trop de raison la gêne et les entraves que venait d'éprouver la faculté de théologie : mais la lettre ayant été composée par Isaac Habert, ci-devant théologal de Paris, et pour lors évêque de Vabres, elle fut approuvée et signée par quatre-vingt-cinq évêques ou archevêques, auxquels il s'en joignit encore trois autres dans la suite, et on la fit partir sans délai. Comme cette lettre est, pour ainsi dire, le premier fil des poursuites juridiques du jansénisme, et un monument authentique des

sentie
ces m
en en
actes

« L
peut j
suivar
qu'on
apost
nous
votre
qui r
voyon
très-v
Corne
trine q
être ap
Trente
d'heur
contre
décrets
Votre
la vérit
chaque
d'une
trouvé
espéron
s'il plai
plions
distinct
matière
l'exame
de chaq
quelles
testation

En ce
cinq pro
ci-devan
sainteté
du saint

sentimens invariables de nos premiers pasteurs sur ces matières, nous avons cru devoir la rapporter en entier. La voici telle qu'elle se trouve dans les actes du clergé :

« La foi de Pierre, très-saint père, laquelle ne peut jamais manquer, demande avec grande raison, suivant la coutume reçue et autorisée dans l'église, qu'on rapporte les causes majeures au saint siège apostolique. Pour obéir à une loi si équitable, nous avons estimé qu'il était nécessaire d'écrire à votre sainteté, touchant une affaire très-importante qui regarde la religion. Il y a dix ans que nous voyons avec douleur la France agitée de troubles très-violens, au sujet du livre posthume de M. Cornelius Jansénius, évêque d'Ypres, et de la doctrine qui y est contenue. Ces mouvemens devaient être apaisés, tant par l'autorité du concile de Trente, que par celle de la bulle d'Urbain VIII, d'heureuse mémoire, par laquelle il a prononcé contre les dogmes de Jansénius, et a confirmé les décrets de Pie V et de Grégoire XIII contre Baïus. Votre sainteté a établi, par un nouveau décret, la vérité et la force de cette bulle; mais parce que chaque proposition en particulier n'a pas été notée d'une censure spéciale, quelques-uns ont encore trouvé lieu aux chicanes et aux subterfuges. Nous espérons que tous les moyens leur en seront ôtés; s'il plait à votre sainteté, comme nous l'en supplions très-humblement, de définir clairement et distinctement, quel sentiment il faut avoir en cette matière. C'est pourquoi nous la supplions de faire l'examen, et de porter un jugement clair et certain de chacune des propositions suivantes, sur lesquelles la dispute est plus dangereuse, et la contestation plus échauffée. »

En cet endroit de la lettre, sont rapportées les cinq premières propositions telles qu'on les a lues ci-devant; après quoi elle continue ainsi : « Votre sainteté a éprouvé depuis peu, combien l'autorité du saint siège apostolique a eu de pouvoir pour

abattre l'erreur du double chef de l'église : la tempête a été aussitôt apaisée ; la mer et les vents ont obéi à la voix et au commandement de Jésus-Christ. Ce qui nous engage à vous supplier, très-saint père, de prononcer, sur le sens de ces propositions, un jugement clair et décisif, à quoi M. Jansénius, proche de sa mort, a soumis lui-même son ouvrage ; de dissiper toute obscurité, de rassurer les esprits chancelans, d'empêcher les divisions, de redonner à l'église sa tranquillité et toute sa splendeur. »

On voit par le seul contenu de cette lettre, tout ce qui engagea ce grand nombre d'évêques à l'écrire au pape, et en particulier ce qu'ils pensaient du livre de Jansénius. C'est donc injurier bien gratuitement ce qu'il y a de plus respectable, et à raison de la dignité, et à raison de la vertu, que de dire avec l'effronterie scandaleuse de l'historien des jansénistes (1), que nos évêques firent cette démarche principalement pour se délivrer des importunités du père Vincent de Paul, moliniste et semi-pélagien. Ceux de la secte, qui de ce moliniste, ou de ce pélagien, veulent se faire un ami et presque un fauteur depuis qu'il est rangé au nombre des saints tout différens des leurs, devraient se souvenir, ou plutôt réfléchir que d'autres se souviennent de ces injures sacrilèges.

Le souverain pontife, instruit par la lettre des prélats français du péril que la foi courait dans ce moment en France, établit une congrégation particulière pour prendre connaissance d'une affaire si importante, avec toute la maturité qu'elle requerrait. Il nomma commissaires, les cardinaux Roma, Spada, Ginetti, Cecetimi, Chigi, Pamphile ; et pour secrétaire, Albizzi, assesseur du saint office. Des la première assemblée qui se tint chez le cardinal Roma, doyen du sacré collège, Spada, fondé sur ce que la bulle d'Urbain VIII portait que Jan-

(1) Hist. du Jansén. sous l'an 1650.

séni
posa
passé
appr
arch
premi
deva
ceux
très-
celle

Le
n'éta
Amo
à Ro
y ret
s'emp
qu'il
voul
tait p
peu
disait
du Sa
dit p
const
siècle
mant
l'évêq
qui é
afin d
dre e
tirée
du ch
leuse
ques
nomb
tres ;
l'affai
privi
ques
de Co

Jansénius avait renouvelé la doctrine de Baïus, proposa de commencer par l'examen de ce qui s'était passé dans les affaires du baïanisme. Cet avis fut approuvé généralement. On rechercha dans les archives du saint office tout ce qui concernait ce premier novateur ; on en fit le rapport à loisir devant les commissaires établis pour le second ; et ceux-ci confrontèrent soigneusement, quoique très-sécètement d'abord, la doctrine de l'un avec celle de l'autre.

Le parti ne s'oubliait point. La congrégation n'était pas encore formée, que le docteur de Saint-Amour, aussi dévot qu'Hersant, et venu de même à Rome pour le jubilé, qui après son expiration y retenait encore le pieux pèlerin ; Saint-Amour s'empressa d'écrire à ses correspondans de Paris, qu'il fallait agir avec bien de la vigueur, si l'on voulait sauver les cinq propositions : il ne les flattait pas ; il les prévenait au contraire qu'il y avait peu de chose à espérer ; parce qu'à Rome, leur disait-il, on ne connaît presque pas la vraie grâce du Sauveur. Long-temps avant lui, Calvin avait dit précisément la même chose. Ce langage fut constamment celui des sectaires du dix-septième siècle aussi-bien que du seizième. A cet avis alarmant, ceux qui s'intéressaient à la défense de l'évêque flamand, ou plutôt à la fortune d'un parti qui était devenu le leur propre, se rassemblèrent afin de concerter les mesures qu'on pouvait prendre en des conjonctures si critiques. L'autorisation tirée de l'épiscopat, comme de la pierre angulaire du christianisme, fut toujours la ressource frauduleuse des sectes. Nos dogmatiseurs avaient déjà quelques évêques dans leur parti, mais en très-petit nombre ; ils firent tout valoir pour en gagner d'autres ; et à force de leur crier qu'en portant à Rome l'affaire de Jansénius, on avait donné atteinte aux privilèges de l'épiscopat, ils s'attachèrent onze évêques ou archevêques, savoir de Sens, d'Agen, de Comminges, de Valence, d'Orléans, de Saint-

Papoul, de Lescar, de Châlons en Champagne, d'Amiens, d'Angers et de Beauvais. Plusieurs de ces prélats allèrent d'abord déclarer au nonce, qu'ils ne prenaient aucune part à la réquisition de quatre-vingt-huit évêques; qu'ils la regardaient au contraire comme très-préjudiciable à leur autorité commune, puisqu'il leur appartenait de prononcer en matière de foi, et de juger en première instance. L'archevêque de Sens fit en particulier la même protestation, et devint bientôt l'un des principaux zélateurs du parti. C'était le fameux Henri-Louis de Gondrin, dont les ennemis de la nouveauté ont dit beaucoup de mal, et les jansénistes fort peu de bien, tout accoutumés qu'ils étaient dès-lors à ériger leurs partisans en docteurs de l'église et en saints à miracles, quelle que fût la médiocrité de leur science et de leurs vertus : fâcheux préjugé pour ce prélat, de n'avoir pu obtenir une place dans le calendrier de Port-Royal, après avoir tant parlé de réforme et de morale sévère; après avoir entrepris de rétablir toutes les observances de la pénitence publique, avec une ardeur et une persévérance qui ne pouvaient manquer d'avoir leur effet, si les paroles, sans l'exemple, faisaient impression.

Ce prélat entreprenant autant qu'inconstant, se mit à la tête des prélats dyscoles, et tous ensemble écrivirent au pape une lettre véhémement contre celle de leurs quatre-vingt-huit confrères, dont ils parlaient avec la sincérité ordinaire du parti, comme si le nombre en eût été médiocre. Ils disaient au saint père, qu'ils avaient appris que *quelques prélats* lui avaient écrit touchant une affaire très-importante et très-épineuse; qu'outre les difficultés dont les questions de la grâce et de la prédestination sont remplies, il ne paraissait pas qu'on fût dans un temps propre à terminer un différent de cette nature, et qu'ils ne pouvaient approuver le dessein de ces autres évêques; que si néanmoins on jugeait à propos de décider, l'ordre légitime

des j
tume
grand
fusses
Rome
son o
enten
les co
qui se
de l'a
leurs
beauc
de ce
quées
voyaie
contin
durait
cathol

En
cher le
d'assur
der. C'
pour le
clair-ve
confrèr
ne rien
ancien
nomme
l'évêqu
vaine a
du Sai

Le d
cette le
de suiv
de la L
père D
socia p
vres ne
les dép
manceu

des jugemens de l'église universelle , joint à la coutume de l'église gallicane , voulait que les plus grandes questions qui naissent dans le royaume , y fussent d'abord examinées par ses évêques ; qu'à Rome ensuite , il faudrait reprendre l'affaire dès son origine , l'examiner tout entière , appeler et entendre les parties , comme il s'était pratiqué dans les congrégations de *Auxiliis* ; qu'autrement ceux qui seraient condamnés , se plaindraient avec raison de l'avoir été par les artifices et les calomnies de leurs adversaires ; que si ces questions causaient beaucoup de trouble , ce mal provenait uniquement de ce que les cinq propositions avaient été fabriquées à plaisir , et en termes ambigus ; qu'ils voyaient peu d'inconvéniens néanmoins à laisser continuer encore un peu de temps une dispute qui durait depuis plusieurs siècles , sans que l'unité catholique en fût altérée.

En s'efforçant d'une manière si visible d'empêcher le jugement , les onze prélats ne laissaient point d'assurer qu'ils le désiraient au lieu de l'appréhender. C'est avec la même candeur qu'ils affectaient , pour les libertés de l'église gallicane , un zèle plus clair-voyant que celui de leurs quatre-vingt-huit confrères , aussi éclairés qu'eux assurément , pour ne rien dire de plus ; qu'ils réclamaient encore les anciennes décisions des papes et des conciles , et nommément du concile de Trente , que les amis de l'évêque d'Ypres ont toujours regardé comme une vaine assemblée de scolastiques , sourde à la voix du Saint-Esprit.

Le docteur de Saint-Amour , qui avait ménagé cette lettre , fut chargé de la présenter au pape , et de suivre tout le cours de l'affaire , avec les docteurs de la Lane et Manessier , le licencié Angran , et le père Desmares , autrefois oratorien , qu'on lui associa pour cette agence. Ni la lettre , ni les manœuvres ne rompirent le dessein du pontife , quoique les députés du parti eussent eu tout le loisir de manœuvrer sans gêne , puisqu'ils arrivèrent à Rome

dix mois avant les docteurs Hallier, Loisel et Lagant, qu'on peut bien qualifier généralement députés du clergé de France, vu le grand nombre des évêques au nom desquels ils agissaient. Longtemps avant l'arrivée de ceux-ci, on avait commencé à confronter les propositions extraites de Jansénius, avec celles de Baius; mais depuis leur arrivée, on poussa le travail avec une activité beaucoup plus grande. Ils n'avaient pas eu le mois pour se délasser et se préparer, que le cardinal Roma, président de la congrégation, les fit appeler le onzième Juillet 1652, huit jours après les députés jansénistes, pour signifier aux uns comme aux autres, qu'ils eussent à donner leurs mémoires. Les catholiques n'ayant rien à soutenir qui demandât du ménagement, les fournirent aussitôt. Quant aux jansénistes, ils ne jugèrent point à propos de faire la même diligence. Ils s'efforçaient de persuader aux Romains, et plus particulièrement aux religieux augustins, qu'on en voulait à la doctrine de leur saint patron. D'un autre côté, ils faisaient entendre à ceux de saint Dominique, qu'on tendait à décrier leur école. Ceux-ci conçurent en effet de vives alarmes, dont ils ne revinrent jamais parfaitement. En vain on leur remontra qu'en soutenant la grâce efficace par elle-même, ils n'en prétendaient pas moins que les préceptes sont possibles à ceux qui n'ont pas cette grâce : parce que Dieu leur donne celle qui suffit pour les accomplir, ou pour obtenir celle qui est nécessaire : il ne fut jamais possible de les bien rassurer.

La mort enleva dans ces entrefaites le cardinal Roma. Spada, devenu chef de la congrégation, assembla chez lui les autres commissaires le 24 Septembre 1652, avec onze consultants, choisis parmi les plus habiles théologiens qu'on connût à Rome. C'étaient les pères Candide, dominicain, maître du sacré palais; de Pretis, aussi dominicain, commissaire du saint office; Visconti, général des augustins; Modeste de Ferrare, procureur général

des c
Wadi
netti,
l'ordre
cini,
suite
carme

Le p
dont s
les cin
génies
dérer
termes
vingt-h
contest
de Jan
positio
soumis
commi
dans le
pourra
pour ce
encore
se le pr
en elles
députés
aussitôt
tèrent a
ne qual
livre, c
cardina
et après
théolog
à chacu
chacun
de Jans
tous des
Ils tra
gence et
non mo

des cordeliers ; Campanella , carme déchaussé ; Wading , de l'observance de saint François ; Carpinetti , procureur général des capucins ; Ciria , de l'ordre des servites ; d'Elbène , théatin , et Palavicini , jésuite. Le pape leur adjoignit encore par la suite le père Bruni , augustin , et le père Tartaglia , carme déchaussé.

Le premier objet des délibérations fut la manière dont se ferait l'examen , savoir si l'on examinerait les cinq propositions par rapport au livre de Jansénius , ou seulement en elles-mêmes , sans considérer autre chose que la signification propre des termes. Là dessus on relut la lettre des quatre-vingt-huit évêques ; et comme elle portait que la contestation roulait tout entière sur la doctrine de Jansénius , et particulièrement sur les cinq propositions attribuées à ce prélat , qui d'ailleurs s'était soumis par avance au jugement du saint siège ; les commissaires furent d'avis qu'on les examinerait dans le livre et le sens de Jansénius , autant qu'il pourrait se faire ; c'est-à-dire qu'il en serait ainsi pour ceux des consultants qui auraient ce livre , encore rare ; mais que ceux qui ne pourraient pas se le procurer , se contenteraient de les examiner en elles-mêmes. Instruits de cette résolution , les députés catholiques de France se transportèrent aussitôt chez le cardinal président , et lui représentèrent avec sagesse que ce n'était rien faire , si l'on ne qualifiait pas les propositions par rapport au livre , qui était la source unique des disputes. Le cardinal sentit à l'instant la sagesse de l'observation ; et après avoir pris néanmoins l'avis de plusieurs théologiens en réputation à Rome , il donna ordre à chacun des consultants de qualifier et d'examiner chacune des propositions , en tant qu'elles étaient de Jansénius. On eut soin de leur en procurer à tous des exemplaires.

Ils travaillèrent sur ce pied-là avec toute la diligence et l'application possible. Les commissaires , non moins infatigables , donnèrent la même atten-

tion à la rédaction du travail. Depuis le premier jour d'Octobre de l'année 1652, jusqu'au vingtième de Janvier de l'année suivante, il y eut vingt séances employées à opiner sur les cinq propositions ; cinq pour la première, quatre pour la seconde, quatre pour la troisième, trois pour la quatrième, et quatre pour la cinquième.

Pendant ce temps-là les députés jansénistes renouvelèrent sans fin leurs instances et leurs importunités auprès des cardinaux commissaires, auprès du pape même, auxquels ils présentaient supplique sur supplique, mémoires sur mémoires, afin d'obtenir, ce qu'ils envisageaient comme un coup de partie, que la congrégation, comme autrefois pour les systèmes de Bannez et de Molina, prit une forme contentieuse, et que les matières s'y traitassent par voie de dispute. Toutes leurs tentatives et tous leurs artifices furent inutiles. Déjà le vicaire de Jesus Christ mettait une différence capitale entre les écarts des jansénistes et les opinions indifférentes soit des thomistes, soit des molinistes. Il voulait absolument et sans retardement rendre la paix à l'église, troublée, scandalisée par le livre de Jansénius ; et sur l'exemple même des congrégations de *Auxiliis*, où la forme contentieuse n'avait servi qu'à prolonger l'affaire durant tant d'années, sans qu'on en pût venir à aucune décision, il tint inébranlablement pour la méthode la plus propre à procurer un jugement prompt et définitif : on offrit cependant aux députés jansénistes, de recevoir leurs défenses par écrit, de les entendre même en pleine congrégation ; mais non pas d'une manière contradictoire avec leurs antagonistes ; ce qu'ils rejetèrent, jusqu'à ce qu'ils sentissent l'absolue nécessité d'en passer par là.

Les députés catholiques au contraire, dès qu'ils furent avertis de l'audience que le pape leur offrait, à l'effet de comparaître devant les commissaires, ils l'acceptèrent avec actions de grâces, et comparurent au jour marqué 27 Janvier. Chacun d'eux

fit son
scrup
séance
convo
frages
rien e

Ce j
bizzi lu
donnés
quelqu
qualifi
le firen
le dom
frère le
favorab
qu'ils n
On leur
à le fai
fut à ce
de conc
ciscain
proposi
le plus s
trième p
évêque y
nion de

Après
ques-uns
les écrit
qua un
et le pap
les enten
tervalle,
registres
même co
s'était fa
cardinau
phile et
secrétaire
ouvrit la

fit son discours d'une manière fort simple, borné scrupuleusement à son sujet. Tout finit en une séance ; après quoi le chef de la congrégation la convoqua au 3 de Février, pour revoir les suffrages, et savoir si les consultants n'y voulaient rien changer.

Ce jour-là et le surlendemain, le secrétaire Albizzi lut ces suffrages, auxquels ceux qui les avaient donnés s'en tinrent ponctuellement ; si ce n'est que quelques-uns d'entr'eux, qui n'avaient point encore qualifié les propositions dans le sens de Jansénius, le firent alors. Cependant le général des augustins, le dominicain, maître du sacré palais, et son confrère le commissaire du saint office, tous trois favorables à la nouvelle doctrine, déclarèrent qu'ils ne prétendaient point parler de Jansénius. On leur enjoignit expressément de se tenir prêts à le faire pour la séance du 27 ; et quand on en fut à ce terme, tous trois encore dirent, comme de concert, qu'ils n'étaient pas préparés. Le franciscain Wading, déclaré comme eux pour les cinq propositions, ne laissa pas de parler de Jansénius, le plus souvent pour l'excuser ; mais sur la quatrième proposition, il convint ingénument que cet évêque y censurait d'une manière scandaleuse l'opinion de ses contradicteurs.

Après cette révision des suffrages, comme quelques-uns des consultants n'avaient pas encore lu les écritures des agens du jansénisme, on leur marqua un temps suffisant pour les examiner à fond ; et le pape fit prévenir les jansénistes qu'il voulait les entendre lui-même le 19 de Mars. Dans l'intervalle, Innocent, qui s'était fait apporter les registres de la congrégation, prit aussi par lui-même connaissance des suffrages, et de tout ce qui s'était fait jusque-là. Au jour indiqué, les quatre cardinaux commissaires, Spada, Ginetti, Pamphile et Chigi, suivis des treize consultants et du secrétaire, se rendirent au palais du pontife, qui ouvrit la séance par l'invocation du Saint-Esprit.

Après quoi , il dit d'une voix élevée , qu'il avait examiné les suffrages des consultants , et qu'il s'était instruit de toute l'affaire ; mais que pour la consommation d'une œuvre si importante , il croyait devoir encore les entendre en personne , afin d'écartier jusqu'à l'ombre du soupçon , et de se mettre en état , au moyen de l'assistance du ciel qu'il avait ordonné d'implorer publiquement dans toute la ville , de rendre le calme à l'église , par une décision que les évêques de France , et une grande partie de la chrétienté attendaient avec impatience.

Le pape ayant fini de parler , le secrétaire , dans la même séance et dans quelques-unes des suivantes , relut les cinq propositions , en faisant à chacune quelques pauses , plus ou moins longues , afin que les consultants , qui tous parlèrent encore l'un après l'autre , donnassent de nouveau leur avis , fissent leurs observations , les additions ; les suppressions , et tous les changemens qu'ils voudraient ; ce qui n'alla cependant , pour la plupart d'entr'eux , qu'à des censures plus fortes et plus expresses , ou à qualifier les propositions dans le sens de Jansénius , quand ils ne l'avaient pas encore fait. Pour les quatre consultants qui défendaient les propositions , le général des augustins ne dit que sur la troisième , ce qu'il en pensait par rapport au sens de Jansénius ; le maître du sacré palais ne s'en ouvrit que sur la première ; et le commissaire du saint office , sur la première et la troisième. Le père Wading , au contraire , s'expliqua franchement sur toutes les propositions , en disculpant presque par-tout l'évêque d'Ypres. Tel est en substance l'état des suffrages , consigné dans l'original du procès verbal qui en fut dressé ; et telle n'est pas , à beaucoup près , la relation que les jansénistes , soit de mauvaise foi , soit par la précipitation d'un faux zèle , firent imprimer , d'après quelques copies des suffrages donnés en premier lieu , et que Saint-Amour inséra dans son journal , où l'on peut encore la voir. Vizzani , assesseur du

saint
l'orig
dans
premi
ler de
frages
de Ja
appro
Inn
qu'au
teurs ;
mois ,
porta
le fatig
lui cau
de Fra
priaien
pondit
en trav
de l'égl
séances
mes exp
particu
avec les
cinq pr

Le 21
bien élé
recueill
belgique
d'enseig
de Jansé
qu'ils se
d'une p
Français
l'historie
duite son
suivant l
des Pays-

saint office en 1657, confronta cet imprimé avec l'original romain ; et suivant le rapport qu'il en fit dans la congrégation du premier de Juin , sur la première des cinq propositions , pour ne point parler des autres , il s'y trouva jusqu'à six de ces suffrages , où l'on avait mis ces mots : *Dans le sens de Jansénius , elle est erronée ou hérétique , ou approchant de l'hérésie.*

Innocent X employa , depuis le 10 de Mars jusqu'au 7 Avril , dix séances à entendre les consultants ; et ces dix assemblées , tenues en moins d'un mois , durant quatre heures chacune , où il apporta une extrême attention , ne parurent point le fatiguer , à l'âge de quatre-vingts ans , ni même lui causer aucun ennui. Et comme l'ambassadeur de France , ainsi que la famille du pontife , le priaient de ménager un peu plus sa santé , il leur répondit qu'il s'estimerait heureux d'achever sa vie en travaillant à une affaire d'où dépendait la paix de l'église et la sureté de la religion. A la fin de ces séances , Innocent ordonna aux cardinaux en termes exprès , de voir entr'eux dans une assemblée particulière , comment il était à propos d'en user avec les députés , *qui tenaient pour Jansénius et les cinq propositions.*

Le 21 d'Avril 1651 , les religieux de Prémontré , bien éloignés du travers de ceux des Français qui recueillaient avec une ardeur si étrange les erreurs belgiques , défendirent , assemblés en chapitre , d'enseigner nulle part dans leur ordre la doctrine de Jansénius. Doublement recommandable , en ce qu'ils se roidissaient tout à la fois contre l'exemple d'une partie de leurs confrères étrangers , et des Français leurs compatriotes. Il s'en faut bien que l'historien des jansénistes (1) ait envisagé leur conduite sous ce point de vue. Les norbertins français , suivant lui , étaient alors aussi ignorans que ceux des Pays-Bas étaient savans. Mais tout le fondement

(1) Hist. du Jansén. t. 1 , p. 490.

de ce parallèle injurieux , c'est que plusieurs prémoutrés flamands s'étaient d'abord déclarés pour les nouvelles opinions. Parmi les disciples du nouvel Augustin , on ne saurait le répéter autant qu'il en est d'exemples , parmi les disciples du nouvel Augustin , l'habileté dépend du parti qu'on embrasse. Éloges ou invectives , réputation factice de capacité ou d'ignorance , de vice ou de vertu , tout porte sur ce pivot. Ainsi le même historien dit des religieux capucins , que ces bons pères avaient plus de zèle que de lumières ; qu'ils ne savaient pas même de quoi il s'agissait en défendant à tous leurs professeurs et prédicateurs , dans un chapitre général tenu à Rome l'année précédente , d'enseigner et de soutenir la doctrine de Jansénius , sous peine d'être privés de leurs emplois.

Les carmes déchaussés , pour avoir porté la même défense dans un chapitre général tenu à Charenton en 1636 , et l'avoir confirmée de même en chapitre en 1649 , ne sont plus que de bons pères du vieux testament , peu instruits de la grâce du nouveau. Ces deux mêmes années , les feuillans ayant encore fait et confirmé la même défense , on n'en fut pas surpris , dit l'historien aussi fécond en injures grossières qu'en ironies fades , *parce que leur père Joseph , théologien vraiment estimable , était un demi-pélagien entêté , et si ensorcelé du molinisme , qu'il ne voyait que son Molina dans saint Augustin.* Nous ne lui répliquerons pas , qu'il n'est lui-même qu'un demi-calviniste , ou qu'ensorcelé du jansénisme , il ne voit dans saint Augustin que son Jansénius : mais de cette réclamation unanime de tant d'ordres divers contre l'Augustin flamand , nous concluons que la doctrine en était donc bien nouvelle et bien scandaleuse dans l'église.

Les aventures du cardinal de Retz , que le roi fit arrêter au temps où nous sommes parvenus , savoir le 19 Décembre 1652 , ont plus de rapport qu'on ne l'imaginerait de leur frivolité , aux affaires générales de la religion. Non-seulement l'église de

Paris

Paris
au son
mais l
moral
jeu pr
et bro
tieuses
trop d
qui re
liberti

Jean
l'état
porten
ceux-c
l'arran
capital
même
pour l'é
naturel
caractè
il en pr
tournèr
traordin
cœurs d
ecclesiast
ques ser
Chryso
l'hôtel
voyait f
de céléb

En lis
l'appren
estime p
à Paris e
ce person
Les barr
furent so
arrêt sur

(1) Mém
Ton

Paris et la cour de Rome prirent beaucoup d'intérêt au sort de ce prélat, singulier, s'il en fut jamais : mais les zélateurs affectés du pur évangile et de la morale sévère, qui n'étaient l'une et l'autre qu'un jeu pour lui, applaudirent à son humeur inquiète et brouillonne, à ses factions et à ses fougues séditieuses ; et quelque fois encore ils l'accusèrent de trop de réserve. La fronde et le jansénisme, ou ce qui revient au même dans le cardinal de Retz, le libertinage et le rigorisme furent étroitement unis.

Jean-François-Paul de Gondi était entré dans l'état ecclésiastique avec les dispositions qu'y apportent la plupart des enfans des grands, quand ceux-ci ne consultent, en matière de vocation, que l'arrangement de leur famille. L'archevêché de la capitale que possédait son oncle, incapable lui-même de le former à la vertu, fit tout son attrait pour l'état ecclésiastique. Cependant, comme il était naturellement comédien, généreux d'ailleurs et de caractère aimable ; au défaut des vertus de son état il en prit quelques dehors qui trompèrent, ou détournèrent les regards du public. Des aumônes extraordinaires, et faites avec art, lui gagnèrent les cœurs du peuple. Il captiva les curés et tous les ecclésiastiques, en les comblant d'honnêtetés. Quelques sermons d'éclat lui firent la réputation d'un Chrysostome ; et tout le monde semblait avoir oublié l'hôtel où il allait passer les nuits, lorsqu'il le voyait figurer le jour en père de l'église. Ce genre de célébrité néanmoins ne le satisfit pas long-temps.

En lisant les œuvres de Plutarque, comme il nous l'apprend lui-même (1), il avait conçu la plus haute estime pour les chefs de parti. Les troubles survenus à Paris en 1648, lui fournirent l'occasion de jouer ce personnage, et il montra qu'il en avait les talens. Les barricades qui donnèrent lieu à la guerre civile, furent son ouvrage. Le parlement amenté rendit arrêt sur arrêt contre le cardinal Mazarin, brouillé

(1) Mém. du cardinal de Retz, t. 1, p. 238.

avec le coadjuteur. Ce ministre tout-puissant fut poussé jusqu'à ne pouvoir plus trouver de sûreté pour sa tête, que hors du royaume : mais le Sicilien rusé eut bientôt sa revanche. Le coadjuteur ne marchait dans Paris qu'avec un cortège de trois ou quatre cents gentilshommes, et autant de gros bourgeois armés. On lui fit des propositions éblouissantes, on le nomma cardinal, on dissipa ses défiances, on l'attira au Louvre ; et le capitaine des gardes de quartier l'arrêta dans l'antichambre du roi, qui le fit renfermer à Vincennes. Dès-lors Paris fut tranquille, parce que les frondeurs n'avaient plus de chef, et le Sicilien y reparut dans tout l'éclat de sa puissance.

Aussitôt le chapitre de Notre-Dame, vendu au coadjuteur, demanda, ou qu'on lui fit son procès, ou qu'on le mit en liberté, et comme la cour ne se pressait pas de répondre, il prit le parti de chanter chaque jour une antienne publique pour la délivrance du prisonnier : mais le peuple demeurant tranquille, la dévotion se refroidit bientôt. Le mécontentement de Rome inquiéta davantage. On y prétendait qu'il n'appartenait qu'au saint siège de juger les cardinaux. Sur quoi le pape s'intéressa vivement à la liberté d'un cardinal qui brouillait l'état, après avoir vu d'un œil tranquille la tête d'un cardinal ministre mise à prix par des sujets révoltés. Cette partialité choqua la cour de France, au point de ne vouloir pas même entendre un légat envoyé pour traiter avec elle. Le pontife prit alors la résolution très-sage d'user de la plus grande circonspection ; mais la mort de l'archevêque de Paris, à qui le coadjuteur son neveu succédait de plein droit, jeta la cour de France dans un embarras tout nouveau.

Elle proposa au prisonnier de donner sa démission, en échange de six abbayes considérables, et de se retirer à Rome. Il accepta sans délibérer, persuadé de l'insuffisance d'un acte daté du donjon de Vincennes, d'où l'on convint cependant de le

tran
acce
mai
faire
foud
libre
le de
cord
cend
haut
le m
amis
était
ment
route
parle
l'êtu
bour
paule
trois
rant l
à la t
Cinq
duc d
jusqu
d'ou
Sebast
la dél
faisan
gers d
révolt
mit te
et de
Conde
le par
Innoc
de Pa
qu'il f
De
et aux

transférer à Nantes, jusqu'à ce que le pape eût accepté sa démission. Mais le pape ne voulut jamais la recevoir, quelques instances qu'on lui pût faire, même de la part du cardinal, qui dans le fond était bien résolu de la révoquer dès qu'il serait libre. Il s'ennuya cependant de la prison, et forma le dessein de s'en tirer à tout prix. Au moyen d'une corde et d'un bâton passé entre ses jambes, il descendit d'un bastion qui avait quarante pieds de hauteur; et quatre gentilshommes qui l'attendaient, le mirent à cheval. Son projet concerté avec les amis les plus sûrs qu'il avait dans le parlement, était de voler à Paris pour y exciter un soulèvement général; et quarante relais disposés sur la route l'y eussent conduit avant qu'on eût entendu parler de sa fuite, si sa précipitation même ne l'eût arrêté tout court. Il n'était pas hors des faubourgs, qu'il tomba de cheval, et se rompit l'épaule. Il eût bien de la peine à gagner Mauve, à trois lieues de Nantes, pour y passer la nuit, durant laquelle se sentant hors d'état de s'aller mettre à la tête d'une faction, il changea tout son plan. Cinq cents gentilshommes rassemblés des terres du duc de Retz et du duc de Brissac, le conduisirent jusqu'à Machecon, chef-lieu du duché du Retz, d'où il gagna Belle-île, puis la ville de Saint-Sébastien, à l'entrée de l'Espagne. Il eût cependant la délicatesse de ne point vouloir aller à Madrid; faisant scrupule de se jeter parmi les ennemis étrangers du royaume, tandis qu'il ne respirait que la révolte et la guerre civile: dans sa route même, il mit tout en usage pour engager la noblesse d'Anjou et de Poitou à prendre les armes pour le prince de Condé, qui était parmi les Espagnols. Il prit enfin le parti de s'embarquer et de passer à Rome, où Innocent X lui fit le meilleur accueil. Le chapitre de Paris n'eût pas plutôt nouvelle de l'évasion, qu'il fit chanter le *Te Deum* en actions de grâces.

De Rome, le cardinal fugitif écrivit à ce chapitre et aux évêques de France, des lettres justificatives

de sa conduite. Mais en pareilles matières, toute justification est regardée comme un nouveau crime qui aggrave le premier. La lettre circulaire qu'il adressait aux évêques du royaume, fut prise en particulier pour un libelle tendant à troubler le repos de l'état, et comme telle brûlée sur la place publique par la main du bourreau. Elle venait, suivant les Mémoires de Joly, auteur non suspect qui fut long-temps le conseil de ce prélat; elle venait des dévots de Port-Royal, qui le croyant favorable à leurs opinions, prenaient vivement son parti; quoiqu'au rapport du même écrivain, c'était l'homme du monde qui s'embarrassait le moins de la religion. Le fameux réformateur de la Trappe, selon d'autres mémoires, l'abbé de Rancé, alors voué à la faction du cardinal, et grand ami des jansénistes les plus distingués, lui prêtait sa plume quand il s'agissait d'écrire contre le premier ministre (1). Quoiqu'il écrivit très-bien lui-même, il savait trop l'art de brouiller, pour dédaigner de pareils secrétaires. Chassebras, curé de la Magdeleine, qu'il établit son grand vicaire à l'occasion d'un jubilé, publiait de son côté force affiches et monitions qu'il tirait de Port-Royal, et qui toujours portaient le nom de l'archevêque résidant à Rome. Il avait à sa main, pour les signatures, le Houx, principal du collège des Grassins, homme de néant, illustré par le talent des faussaires, qu'il possédait au degré suprême. Tout était sacrifié par l'avantage qu'en retiraient la fronde et le jansénisme. Chassebras fit tant d'usage de ces pieuses friponneries, qu'à la fin une sentence du Châtelet, donnée le 27 Septembre 1655, le bannit à perpétuité, confisqua ses biens, et déclara ses bénéfices impétrables.

La cour n'avait pas plutôt vu l'archevêque créer des grands vicaires, qu'elle en avait demandé au pape, ainsi que des juges qui fissent incessamment le procès au prélat déserteur. Ce dernier article ne

(1) Motifs de la conversion de l'abbé de la Trappe.

put
l'arc
nom
tend
un d
L'ar
bons
son
et il
cond
cham
à Sai
fût a
pas se
Ange
prend
delà
Espag
se joi
de Co
se do
poltr
Il
qu'on
enner
royau
Rome
défen
nom,
ville
donn
abrut
ce pla
la co
qui l'
Il par
d'ou
liber
Guér
comm

put avoir lieu , parce que le pontife exigeait que l'archevêque fût entièrement rétabli , avant de lui nommer des juges ; ce que la cour de France n'entendait pas : mais il lui nomma pour grand vicaire , un des six sujets choisis par le cardinal Mazarin. L'archevêque y consentit d'abord , sur ce que ses bons amis lui mandèrent qu'on reconnaissait par là son autorité. Bientôt il lui prit un autre vertige , et il révoqua son consentement. Cette duplicité de conduite choqua vivement le saint père : sur le champ il manda le cardinal , qui prenait les eaux à Saint-Cassien. Le prélat ne douta point qu'il ne fût arrêté , s'il retournait à Rome ; la crainte de ne pas se tirer aussi heureusement du château Saint-Ange , que du fort de Nantes , lui fit à l'instant prendre la fuite , et chercher sa sûreté bien loin au delà des Alpes. Parvenu en Franche-Comté , les Espagnols et ses confidens lui conseillèrent d'aller se joindre et se concerter en Flandre avec le prince de Condé : mais ce bravache , qui dans tous ses écrits se donne pour un César , ne montra plus qu'une poltronnerie qui lui faisait peur de son ombre.

Il n'osait gagner la Flandre , dans la crainte qu'on ne lui fit son procès en France , comme à un ennemi de l'état : il n'osait se remonter dans le royaume , où , sur le premier bruit de sa fuite de Rome , Mazarin avait fait publier de rigoureuses défenses de le recéler. Il prit le parti de changer de nom , d'en faire changer à tous ses gens , d'errer de ville en ville , et d'étourdir ses chagrins en s'abandonnant aux plaisirs les plus propres à opérer cet abrutissement : encore ne put-il suivre sans alarmes ce plan honteux. Il reçut avis qu'il était guetté par la cour , et qu'il courait risque d'être enlevé : ce qui l'obligea de passer *incognito* l'hiver à Constance. Il parcourut ensuite une partie de l'Allemagne , d'où une incommodité qui était le fruit de son libertinage , le força de disparaître pour un temps. Guéri et non corrigé , il y rentra , et y scandalisa comme auparavant. Sa longue perruque et ses habits

chamarrés lui ouvrant les maisons fermées à la pourpre romaine , il supportait aisément la privation d'honneurs remplacés par la licence. Si ses conquêtes étaient moins brillantes qu'à Rome , où il ne tint pas à lui qu'on ne crût une reine attachée à son char , il s'en consolait par la facilité d'assouvir ses goûts rampans et ses penchans effrénés. Ses amis rougissaient d'une dissolution si flétrissante , et auraient souhaité qu'il montrât plus d'élevation de sentiment , ou du moins plus de vigueur. Les jansénistes voulaient qu'il jetât un interdit général sur son diocèse , afin de mettre les esprits dans une fermentation qui obligéât la cour à plus de ménagement. Nous avons encore ici pour garant , son fidèle Joly : selon cet écrivain , qui l'a vu de si près , ils lui députèrent un nommé Saint-Gilles , pour lui proposer de faire cause commune avec eux , lui offrant leur crédit , leur bourse , et tout ce qui était au pouvoir de leurs amis , pourvu qu'il voulût en venir à un certain éclat , qu'on lui représentait comme nécessaire pour faire mollir le gouvernement. Mais le cardinal , tout peu réfléchi qu'il était ; en jugea beaucoup mieux : il le regarda comme un coup de désespoir qui mettrait un obstacle invincible à son accommodement avec la cour , et qui ne pouvait servir qu'à des novateurs , dont les troubles et les désordres publics faisaient toute la ressource.

Il prit enfin la résolution d'envoyer au roi la démission pure et simple de son archevêché. On lui permit après cela de revenir à Paris ; on lui remit des sommes considérables venues du séquestre de ses bénéfices , auxquelles on ajouta la riche abbaye de Saint-Denis , avec une autre de moindre valeur , afin qu'il pût vivre convenablement , et payer ses dettes qui étaient immenses. Joly assure que le prélat en paya pour trois millions. Cet homme frivole parut alors sentir que les honneurs où il était parvenu , ne valaient pas ce qu'il lui en avait coûté pour y parvenir. Réduit , après tant d'agitations et

de tr
bre d
très-
déléc
mand
chape
persu
mais
mer d
loisir
si ne
moins
tant p
loux ,
ne l'a
plupa
ne pa
mour
que le
les de
faveu
jusqu'
teurs
esprit
risée d

Il fa
avoir
Rome
la doc
défens
ment ,
dix-hu
souven
offrir
missai
partis
Le doc
en der
saint p
tion o

de troubles , à une vie paisible , avec un petit nombre d'amis , il signala les dernières années d'une vie très-peu chrétienne , par tous les procédés et la délicatesse même d'une vertu épiscopale. Il demanda au roi la permission de renvoyer à Rome le chapeau de cardinal. Le souverain pontife , à la persuasion du roi , lui ordonna de le conserver ; mais on ne put l'empêcher d'aller ensuite se renfermer dans l'une de ses abbayes , pour y méditer à loisir les grandes vérités du christianisme , jusque-là si neuves pour lui. Cette démarche frappa au moins par sa singularité , et parut admirable à d'autant plus de personnes , que ne faisant plus de jaloux , il n'avait plus d'ennemis. Ainsi la médisance ne l'attaqua point publiquement : mais ce que la plupart vantaient comme un triomphe de la grâce , ne parut à quelques autres qu'un raffinement d'amour propre. Voilà où aboutit toute la célébrité que le cardinal de Retz s'était acquise en bravant les devoirs et les bienséances de son état. Toute la faveur d'une secte habile à colorer avantageusement jusqu'à ses momies , n'a pu empêcher les observateurs judicieux , de le ranger à jamais parmi les esprits romanesques et faux , qui n'excitent que la risée ou la pitié.

Il fallait que le parti se sentit bien pressé , pour avoir recours à de pareils moyens de diversion. Rome , à la vérité , poussait vivement l'examen de la doctrine jansénienne ; mais on y laissait à ses défenseurs toute liberté pour la justifier canoniquement , s'il était possible. Les cardinaux assemblés le dix-huitième d'Avril 1653 , furent d'avis que le souverain pontife fit encore la démarche de leur offrir une audience publique , en présence des commissaires et des consultants. Le nombre de ces agens partis successivement de France , était alors complet. Le docteur Manessier et le père Desmares , arrivés en dernier lieu , firent de nouvelles instances au saint père , pour l'établissement d'une congrégation où l'affaire pût se traiter contradictoirement ,

c'est-à-dire, où ils pussent disputer avec les députés catholiques qu'ils nommaient leurs parties adverses. Le pape répondit en peu de mots, qu'il était inutile de revenir sur ce qu'il avait réglé autrement ; qu'il ne s'agissait pas d'un procès où il y eût des parties, qualité que les autres députés n'avaient jamais prise, comme ils ne demandaient pas non plus d'être ouïs contradictoirement ; que pour rendre la paix à l'église, il était une voie meilleure que celle des disputes, où il n'y a point de fin ; qu'ils vissent donc s'ils voulaient ou ne voulaient pas être entendus, sans parties et sans dispute ; qu'au premier cas, il leur offrait de recevoir leurs écritures, et de les écouter avec patience autant qu'ils voudraient. Après avoir insisté encore quelque temps, ils acquiescèrent enfin à la ferme résolution du pontife, et ils eurent audience le 19 de Mai.

L'abbé de la Lane qui parla le premier, fit d'abord une harangue préparée, qui dura trois quarts d'heure. Elle tendait à montrer que toute l'affaire des cinq propositions avait été concertée pour anéantir la doctrine et l'autorité de saint Augustin. Il supposa les jésuites auteurs de ce beau dessein, ainsi que les députés des quatre-vingt-huit évêques ; assurant le pape, suivant les expressions de Saint-Amour (1), que c'était sans pudeur et sans foi qu'ils avaient traité cette matière toute de foi. Après avoir un peu repris haleine, ce harangueur inépuisable recommença un autre discours qui n'était pas préparé, et qui dura près de deux heures : il y donna au pape une idée générale de cinq nouveaux écrits qu'il avait à présenter, lut tout entier et mot à mot le fameux écrit à trois colonnes, qui était l'un des cinq (2).

Quand il eut fini, le père Desmares, verbiageur agréable, reprit la parole, et ne discourut qu'une heure et demie, parce que la nuit vint désohligeamment interrompre le cours de ses phrases

(1) Journ. de Saint-Amour, p. 466. (2) Ibid. p. 468.

Doucer
auditeu
de son o
par elle
est néc
grâce,
grâce p
catholico
quand i
grâce su
qu'ils p
pliquen
de pers
parti ass
parts de
quence.
jours ap
Avant de
cinq no
importan
elle n'im
catholico
qu'ils rec
dans les
proposai
sition. D
opposé a
Nous ne
dont le c
giens-aux
jamais le
première
senter. L
le journa
substance
qui n'est
On y s
sur les c

(1) Page

douceuses ; assez à propos néanmoins pour ses auditeurs , qui avaient besoin de sommeil. Le but de son discours était de montrer que la grâce efficace par elle-même , ou qui toujours fait agir et vouloir , est nécessaire pour tout bien ; que toute autre grâce , n'est pas la grâce de Jesus-Christ , mais une grâce pélagienne. Sur quoi l'on peut juger si les catholiques imposent aux sectateurs de Jansénius , quand ils leur reprochent de ne point admettre la grâce suffisante ; et si les jansénistes , quelque nom qu'ils prennent , et en quelques termes qu'ils s'expliquent , sont bien sincères , quand ils s'efforcent de persuader qu'ils l'admettent. L'historien du parti assure que les deux orateurs reçurent de toutes parts des félicitations sur le triomphe de leur éloquence. On verra par la bulle qui parut douze jours après , à quoi il faut réduire ce triomphe. Avant de se retirer , ils présentèrent au pape leurs cinq nouvelles pièces d'écriture , dont la plus importante , à leur sens , était l'écrit à trois colonnes : elle n'importe pas moins à la justification du parti catholique. La première colonne contenait les sens qu'ils reconnaissaient eux-mêmes pour hérétiques dans les cinq propositions. La seconde colonne proposait le sens qu'ils attachaient à chaque proposition. Dans la troisième , ils marquaient un sens opposé au leur , et l'attribuaient aux molinistes. Nous ne rapporterons pas cette troisième colonne , dont le contenu n'est point avoué par les théologiens auxquels on l'impute , et qui d'ailleurs ne fit jamais le sujet de la contestation. Pour les deux premières , il n'est pas hors de propos de les présenter. Les voici , telles qu'elles se trouvent dans le journal du député Saint-Amour (1) , avec la substance de la préface qu'on avait mise en tête , et qui n'est pas moins importante.

On y supplie d'abord le saint père , de porter sur les cinq propositions un jugement qui suffise

(1) Page 469 , etc.

pour éclaircir et confirmer la vérité, pour faire cesser les différens, et rétablir la paix dans l'église. « Les évêques de France, lui dit-on, demandent à votre sainteté une décision expresse, » seulement sur les choses qui sont en contestation » entre nos adversaires et nous, et non pas sur les » choses à l'égard desquelles il n'y a nulle dispute, » nulle question, nulle difficulté. C'est pourquoi » il est principalement du devoir de notre commission, d'exposer clairement aux yeux de votre » sainteté ce qui est controversé de part et d'autre. » Il est certain que la dispute qui s'agite au sujet » de ces propositions, n'a pas rapport à un sens » étranger et mauvais qu'on pourrait leur donner, » et que nous rejetons; mais à un sens légitime » que nous défendons, et à la foi catholique qui » s'y trouve contenue: et c'est sur les propositions » prises dans leur sens légitime, que nous attendons un jugement définitif, clair et décisif. Afin » donc qu'il n'y ait aucun lieu à l'imposture, ni » à l'équivoque, nous exposons le plus clairement » qu'il se peut faire, le vrai sens que nous attachons à ces propositions, et en même temps » notre véritable croyance, qui tient le milieu » entre les erreurs de Calvin marquées d'une part, » et les erreurs pélagiennes exposées de l'autre. »

PREMIÈRE PROPOSITION.

Quelques commandemens de Dieu sont impossibles aux hommes justes, lors même qu'ils veulent et qu'ils s'efforcent, selon les forces qu'ils ont dans l'état où ils se trouvent; et la grâce qui les doit rendre possibles, leur manque.

Sens hérétique qu'on peut donner malicieusement à cette proposition, et qu'elle n'a pas, quand on la prend comme elle doit être prise.

Les commandemens de

Sens auquel nous l'entendons et nous la défendons.

Quelques commandemens de Dieu sont impossibles à quelques justes qui veulent et qui

Ser
Dieu se
tous les
volonté
ques eff
même s
tes les
la grâce
et la pl
manque
rant le
grâce
puissent
pécher
commar

Cette
hérétique
luthérien
condamn
de Tren

Dans
résiste ja

Sens calviniste.

Dieu sont impossibles à tous les justes , quelque volonté qu'ils aient, quelques efforts qu'ils fassent, même ayant en eux toutes les forces que donne la grâce la plus grande et la plus efficace. Et ils manquent toujours durant leur vie , d'une grâce par laquelle ils puissent accomplir, sans pécher , seulement un commandement de Dieu.

Cette proposition est hérétique , calviniste et luthérienne , et elle a été condamnée par le concile de Trente.

Sens janséniste.

s'efforcent faiblement et imparfaitement selon l'étendue des forces qu'ils ont en eux , lesquelles sont petites et faibles : c'est-à-dire qu'étant destitués du secours efficace, qui est nécessaire pour vouloir pleinement , et pour faire, ces commandemens leur sont impossibles, selon cette possibilité prochaine et complète, dont la privation les met en état de ne pouvoir effectivement accomplir ces commandemens. Et ils manquent de la grâce efficace par laquelle il est besoin que ces commandemens leur deviennent prochainement et entièrement possibles : ou bien ils sont dépourvus de ce secours spécial, sans lequel l'homme justifié , comme dit le concile de Trente , ne saurait persévérer dans la justice qu'il a reçue , c'est-à-dire, dans l'observation des commandemens de Dieu.

SECONDE PROPOSITION.

Dans l'état de la nature corrompue , on ne résiste jamais à la grâce intérieure.

Sens calviniste.

Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure et efficace, parce que la volonté de l'homme est purement passive à l'égard de cette grâce efficace ; et étant comme une chose inanimée, elle ne fait rien du tout : elle ne coopère point, et ne consent point librement.

Autre sens erroné que cette proposition peut recevoir : Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure, prise pour une simple lumière que Dieu donne à l'entendement, et pour une sollicitation qu'il fait à la volonté. La proposition ainsi entendue, est fautive et erronée ; parce que cette grâce n'est pas la véritable grâce de Jesus-Christ, comme enseigne S. Augustin dans le livre de la grâce de Jesus-Christ.

Autre sens erroné : Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure de Jesus-Christ, quant à l'effet auquel elle dispose, lorsqu'elle est faible, et qu'elle donne seulement une volonté commencée.

TROISIÈME PROPOSITION.

Pour mériter et démériter dans l'état de la nature corrompue, il n'est pas requis en l'homme une liberté qui l'exempte de la nécessité de vouloir, ou d'agir ; mais il suffit d'une liberté qui l'exempte de la contrainte.

Sens calviniste.

Pour mériter et démériter dans l'état de la na-

Sens janséniste.

On ne résiste jamais à la grâce de Jesus-Christ qui est précisément nécessaire pour chaque oeuvre de piété : c'est-à-dire, elle n'est jamais frustrée de l'effet pour lequel Dieu la donne effectivement.

Sens janséniste.

Pour mériter et démériter dans l'état de la na-

Se
ture co
pas re
une li
de la n
telle r
trouve
mens i
il suffit
délivré

Les de
la grâce
nes oeuv
foi ; et il
que cette
pût lui r

Sens calviniste.

ture corrompue , il n'est pas requis en l'homme une liberté qui exempte de la nécessité naturelle , telle même qu'elle se trouve dans les mouvemens indélibérés ; mais il suffit d'être seulement délivré de la contrainte.

Sens janséniste.

ture corrompue , il n'est pas requis en l'homme une liberté qui l'exempte d'une infailibilité et d'une certitude nécessaire ; mais il suffit qu'il ait une liberté qui le délivre de la contrainte , et qui soit accompagnée du jugement et de l'exercice de la raison , si l'on considère précisément l'essence de la liberté et du mérite : quoiqu'à raison de l'état où nous sommes en cette vie , notre ame se trouve toujours dans cette indifférence par laquelle la volonté , lors même qu'elle est conduite et gouvernée par la grâce prochainement nécessaire et efficace par elle-même , peut ne vouloir pas. Cela est toutefois en telle sorte , qu'il n'arrive jamais qu'elle ne veuille pas , lorsqu'elle est actuellement secourue de cette grâce.

QUATRIÈME PROPOSITION.

Les demi-pélagiens admettaient la nécessité de la grâce intérieure prévenante pour toutes les bonnes œuvres , même pour le commencement de la foi ; et ils étaient hérétiques en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle , que la volonté humaine pût lui résister , ou lui obéir.

Sens calviniste.

La grâce prévenante de Jesus-Christ est telle, que le franc arbitre de l'homme étant mu et excité pareille, ne saurait lui résister, encore qu'il le voulut : dire autrement, c'est parler en demi-pélagien.

Sens janséniste.

Les demi-pélagiens admettaient la nécessité de la grâce prévenante et intérieure pour commencer toutes les actions, même pour le commencement de la foi; et leurs sentimens étaient hérétiques, en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle, que la volonté lui obéît, ou la rejetât comme il lui plairait, c'est-à-dire, que cette grâce ne fût pas efficace.

CINQUIÈME PROPOSITION.

C'est parler en demi-pélagien de dire que Jesus-Christ est mort, ou qu'il a répandu son sang pour tous les hommes sans en excepter un seul.

Sens calviniste.

Jesus-Christ est mort seulement pour les prédestinés, en sorte qu'il n'y a qu'eux seuls qui reçoivent la véritable foi et la justice, par le mérite de la mort de Jesus-Christ.

Sens janséniste.

C'est parler en demi-pélagien, de dire que Jesus-Christ est mort pour tous les hommes en particulier, sans en excepter un seul, en sorte que par sa mort la grâce nécessaire au salut soit présentée à tous, sans exception de personne; et qu'il dépende du mouvement et de la puissance de la volonté, d'acquiescer ce salut par cette grâce générale, sans le secours d'une autre grâce efficace par elle-même.

Il
venti
jargo
entor
tions
guind
secon
nisme
tromp
s'en te
on les
tenir u
des de
Voici d
Le sen
sitions
selon
compos
quand
tion de
hérétiq
Or le s
colonne
nius, é
sens na
colonne
pourrai
tions, m
elles do
que le s
jansénis
Pouss
n'ont ni
prix fai
êtres de
pris dan
le mond
naturel e
naturel e
de la grâ

Il n'est aucun lecteur de bon sens et libre de pré-
vention, qui ne reconnaisse dans cet exposé le
jargon de l'erreur et de la mauvaise foi. Quelle
entorse donnée généralement au texte des proposi-
tions ! Que d'expressions ambiguës, de phrases
guindées, de tours forcés, en particulier dans la
seconde colonne, pour ramener le sens du jansé-
nisme à une apparence de catholicité qui ne peut
tromper que ceux qui veulent bien l'être ! Mais, à
s'en tenir même à ce témoignage des jansénistes,
on les convainc évidemment d'hérésie, ou de sou-
tenir une doctrine condamnée solennellement par
des décrets apostoliques reçus de toute l'église.
Voici comme on le prouve, par leurs propres aveux :
Le sens condamné par le pape dans les cinq propo-
sitions, est *leur sens propre, naturel et littéral,*
selon la signification ordinaire des termes qui les
composent ; c'est ainsi qu'ils s'en exprimèrent,
quand les voyant condamnées sans aucune distinc-
tion de sens, ils déclarèrent qu'ils les tenaient pour
hérétiques au sens où elles avaient été condamnées.
Or le sens qu'ils avaient exposé dans la seconde
colonne, comme étant leur sens et celui de Jansé-
nius, était encore, de leur aveu, *le vrai sens, le*
sens naturel et littéral. Le sens de la première
colonne au contraire était *un sens étranger, qu'on*
*pourrait donner malicieusement aux cinq propo-
sitions, mais qu'elles n'ont pas si on les prend comme*
elles doivent être prises. Que conclure de là, sinon
que le sens condamné est celui de Jansénius et des
jansénistes ?

Poussons plus loin contre des caméléons qui
n'ont ni couleur, ni forme fixe, et qui veulent à tout
prix faire tomber les foudres du Vatican sur des
êtres de raison, ou sur des fantômes. Le sens com-
pris dans la seconde colonne, sens reconnu de tout
le monde pour condamné par le pape, est le sens
naturel et littéral des cinq propositions. Or le sens
naturel et littéral des cinq propositions est le dogme
de la grâce nécessitante : cette seconde assertion se

trouve si souvent répétée dans les écrits des jansénistes, qu'on nous dispensera volontiers d'en faire les citations fastidiuses. Donc les foudres de Rome tombent sur le dogme de la grâce nécessitante, et sur l'opiniâtreté notoire de ses défenseurs à le soutenir.

Que disaient-ils autre chose, quand, à la seconde colonne de la troisième proposition, ils déclaraient que, pour mériter et démériter, il suffit d'une liberté exempte de contrainte, et qui soit accompagnée du jugement, ou de la faculté judiciaire? Ils ajoutaient, à la vérité, que notre ame conserve une indifférence par laquelle notre volonté peut ne vouloir pas, lors même qu'elle est conduite et gouvernée par la grâce prochainement nécessaire; mais que signifiait au fond ce galimatias frauduleux? Ils s'en sont expliqués trop clairement, pour qu'on puisse l'ignorer.

La puissance de ne vouloir pas qu'ils conservent à la volonté gouvernée par leur grâce prochainement nécessaire pour vouloir, est du même ordre que le pouvoir d'accomplir les préceptes dans les justes qu'ils privent de la grâce prochainement nécessaire pour les accomplir: pouvoir semblable à celui qu'un homme pourvu de force et de santé a de courir la poste, quand il manque de cheval. Le juste a de même, sans la grâce efficace, une partie de ce qu'il faut pour accomplir les préceptes; savoir la faculté du libre arbitre, la foi, et même la grâce habituelle; mais il manque d'une partie *vraiment nécessaire*, qui est la grâce efficace. Or qui s'avisera de lui dire alors qu'il peut néanmoins les accomplir, sinon l'insensé qui dirait sérieusement à l'homme qui manque de cheval, qu'il peut faire son voyage en poste? Peut-on se jouer plus manifestement du langage et du sens commun? En deux mots, de ces deux propositions contradictoires, *il est impossible à ceux qui n'ont pas la grâce efficace d'accomplir les préceptes, il ne leur est pas impossible de les accomplir*, quiconque ne tient l'une

vraie

vraie
dès-la
propri
la de
dans
homme
tienne
la pré
qu'il
efficac
quenc
autres
et natu
que pa
une de
les adm

Auss
ment d
cinq pr
n'était
à les cor
pas net
tie, ave
moins c
que tou
que les
lument
Amour
leur inc
tant. (2
cardina
serait po
plus d o
à les cor
putés la
le vrai e
premier
ne pouva

(1) Jour
Ton

vraie que dans un sens impropre et non naturel, dès-là tient l'autre vraie dans le sens naturel et propre des termes. Or, de ces deux propositions, la dernière, selon les jansénistes, n'est vraie que dans un sens non moins impropre que celle-ci : *Un homme sans cheval peut courir la poste* ; donc ils tiennent pour vraie dans le sens propre et naturel, la première de ces deux contradictoires, savoir qu'il est impossible à ceux qui n'ont pas la grâce efficace de garder les préceptes. Et par une conséquence ultérieure, ils tiennent de même les quatre autres propositions pour vraies dans le sens propre et naturel ; puisque, de leur propre aveu, ainsi que par la nature des choses, quiconque en admet une des cinq comme vraie dans le sens propre, les admet toutes dans ce même sens.

Aussi le docteur de Saint-Amour fut opiniâtrément d'avis qu'il fallait déclarer hardiment que les cinq propositions étaient bonnes ; parce que rien n'était plus capable, disait-il, de porter les Romains à les condamner, que de voir qu'on ne les soutenait pas nettement, mais qu'on les condamnait en partie, avec ceux qui les attaquaient (1). Ses collègues moins confians ne pensaient pas ainsi, et craignaient que toute leur bonne contenance n'empêchât point que les propositions ne fussent condamnées absolument et sans restriction. A la fin cependant Saint-Amour les entraîna dans son sentiment, à force de leur inculquer une raison qu'il appelle très-importante (2), et qui était de donner au pape et aux cardinaux *l'impression la plus avantageuse qu'il serait possible de ces propositions*, afin de mettre plus d'obstacle au penchant qu'ils pourraient avoir à les condamner. Voilà ce qui fit prendre aux députés la résolution d'appeler leur seconde colonne, le vrai et propre sens des cinq propositions, et la première colonne, un sens étranger, un sens qu'on ne pouvait leur donner que malicieusement.

(1) Journ. p. 457 et 458.

(2) Ibid. p. 526 et 527.

Inépuisables en subtilités et en distinctions, les jansénistes ont encore voulu attacher une double entente à ces mots si simples, *sens propre et naturel des cinq propositions*. Nous ne perdrons pas le temps à tenter en vain de les éclairer. Il nous suffit d'avoir fait sentir aux âmes droites, que le saint siège apostolique, en prononçant sur les cinq propositions, en prenait si bien le sens propre, qu'il était avoué tel par leurs défenseurs : sens d'ailleurs sur lequel seul Rome est dans l'usage, et même dans la nécessité de prononcer, à moins de vouloir faire illusion, et d'induire les fidèles en erreur, au lieu de les en préserver ; ce qui serait inévitable, si l'on condamnait, relativement à un sens étranger ou improprie, soit une proposition, soit un livre catholique dans le sens propre et littéral qui se présente naturellement à l'esprit du lecteur.

Reprenons le fil de la narration, et mettons fin ; ou du moins surséons à ces discussions vétilleuses, dont nous sentons nous-mêmes les inconvénients. Mais il est absolument nécessaire de démasquer jusqu'à un certain point la plus subtile peut-être de toutes les sectes, une secte qui survenue après toutes les autres, semble en avoir recueilli tous les artifices et tous les stratagèmes, qui renchérit sur tous leurs artifices, qui s'est mise en quelque sorte dans la nécessité d'être artificieuse et fourbe, en se tenant toujours extérieurement unie à la communion catholique, en faisant autant d'efforts pour s'ancrer dans le sein de l'église, que l'église en fait pour l'en arracher : raffinement de malignité où n'atteignit jamais, ni Calvin, ni Luther. Il nous faut donc prémunir, dans la même proportion, les deux classes de lecteurs à qui cet ouvrage est principalement consacré. Il est à croire que la jeunesse ecclésiastique et studieuse ne trouvera rien de trop dans les préservatifs qu'on lui présente contre la plus subtile des hérésies. Quant aux simples et pieux fidèles, qui veulent toutefois connaître leur religion dans ses principes ; ce qui échapperait

à leur
contr
dans
borne
quelq

Le
de pe
putés
encor
et du
déclar
et cell
dire de
former
res da
jets de
qu'ava
secréta
idées ;
de mo
propos

Il fit
pour la
plus, i
matière
nication

Enfin
la Pente
fut repr
sa dernie
tôt tirée
jour mé
dans la f
pleins,
Pierre q
fréquent
solennell
du saint
la détach
pêcher q

à leur capacité, servira du moins à les tenir en garde contre une doctrine qui ne trouve de sûreté que dans les ténèbres dont elle s'enveloppe. Ainsi les bornes même de leur intelligence deviendront en quelque sorte la sauve-garde de leur foi.

Le pape instruit, comme on l'a vu, de la manière de penser des jansénistes, fit demander aux députés catholiques s'ils désiraient à leur tour d'être encore entendus. La vérité procède simplement, et du premier abord se découvre tout entière. Ils déclarèrent, qu'ayant déjà manifesté leur croyance et celle de leurs commettans, ils n'avaient rien à dire de plus; sur quoi le pontife ne songea plus qu'à former sa décision, et ordonna de nouvelles prières dans les églises de Rome. Entre différens projets de bulle qu'on lui présenta, il choisit celui qu'avaient dressé de concert le cardinal Chigi et le secrétaire Albizzi, auxquels il avait fait part de ses idées; mais il voulut encore leur dicter lui-même, de mot à mot, la censure de chacune des cinq propositions.

Il fit venir ensuite les cardinaux commissaires, pour la leur communiquer et prendre leur avis. De plus, il consulta tous les cardinaux versés dans ces matières, en les obligeant, sous peine d'excommunication, à un profond silence.

Enfin le 31 de Mai de cette année 1653, veille de la Pentecôte, après les premières vêpres, la bulle fut représentée au souverain pontife, qui lui donna sa dernière sanction, et quatre copies en furent aussitôt tirées par les quatre notaires du saint office. Le jour même de la Pentecôte, on la mit en plomb, dans la forme accoutumée; et au bout de huit jours pleins, elle fut affichée, tant à l'église de Saint-Pierre qu'au champ de Flore, place de Rome la plus fréquentée, et consacrée par l'usage à la publication solennelle des décrets pontificaux. Un des curseurs du saint office l'y garda quelque temps à vue, puis la détacha, suivant la coutume établie, afin d'empêcher qu'on n'en tire des copies avant celles que

le pape doit envoyer aux princes chrétiens. Après ces formalités, on fit passer la bulle à l'empereur, au roi très-chrétien, au roi de Pologne, au duc de Bavière, aux trois électeurs ecclésiastiques et autres princes du Rhin, à l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, à l'évêque de Plaisance, grand inquisiteur d'Espagne, et aux évêques de France en commun.

Tout cela se fit si secrètement, que les députés jansénistes, quelque souci qui les agitaient, n'en eurent une connaissance vague que dans la soirée du neuvième de Juin, jour auquel la bulle fut affichée, sans savoir encore ce qu'elle contenait. Ils s'en doutèrent assez, pour prendre la résolution de quitter Rome; ils firent demander leur audience de congé par l'ambassadeur de France, et ils l'obtinrent le treize Juin, lendemain de la Fête-Dieu. Le pape, dans cette audience, ne laissa pas de les traiter avec affabilité. Il leur dit, qu'après avoir fait examiner les cinq propositions avec toute la diligence possible, par les plus habiles théologiens, et après s'être éclairci personnellement de la matière, sans épargner, ni soin, ni travail, il avait cru devant Dieu en devoir porter le jugement qu'exprimait sa bulle. Saint-Amour assure (1), qu'ils lui demandèrent s'il avait prétendu par-là donner atteinte à la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, touchant la grâce efficace par elle-même, et qu'il répondit que la doctrine de saint Augustin avait été trop approuvée par l'église, pour pouvoir être blessée; qu'à l'égard des matières de la grâce, agitées l'espace de dix ans sous Clément VIII et Paul V, il n'avait pas voulu l'examiner, ni la discuter dans cette occasion (2). Le même auteur ajoute que ce pontife avait déjà dit au cardinal Pimentel, que c'était une chose très-assurée que ces propositions n'avaient rien de commun, ni avec saint Augustin, ni avec saint Thomas, ni avec la matière des congrégations

(1) Journ. page 534.

(2) Ibid. page 517.

de
s'ils
pond
leurs
beau
leur
Ils se
et pa
Le
dépu
du p
procé
ment
cueil
ramen
seurs
heurs
donna
d'une
mina
un exa
mois d
se tint
gréga
dinaux
trois d
qu'avec
bulle q
d'une
de for
termes
« Cor
» Augu
» nions
» en Fr
» quant
» auprès
» ces pu
» pronc
» d'ellen

de Auxiliis. Le pape, de son côté, leur demanda s'ils avaient lu la bulle; et comme ils eurent répondu qu'elle n'était pas encore parvenue entre leurs mains, il leur en exposa le contenu avec beaucoup de bonté. Sur quoi ils protestèrent de leur attachement pour le saint siège apostolique. Ils se retirèrent en faisant assez bonne contenance, et partirent néanmoins quatre jours après.

Le seizième de Juin, veille de ce départ, les députés catholiques eurent aussi une audience du pontife. Il leur expliqua tout le détail de son procédé en cette affaire, leur marqua spécialement le motif qui l'avait dirigé dans le bon accueil fait à leurs antagonistes, et qui était de les ramener à la saine croyance. Quant à eux, défenseurs constans de la vérité catholique, durant une heure et demie que dura leur audience, il leur donna toutes les marques possibles d'une estime et d'une affection particulière. C'est ainsi que se termina l'affaire des cinq propositions à Rome, après un examen de plus de deux ans, savoir depuis le mois d'Avril 1651, jusqu'à la fin de Mai 1653. Il se tint pour ce seul objet près de cinquante congrégations, en présence tant du pape que des cardinaux commissaires. Il y en eut jusqu'à trente-trois dans les huit derniers mois. On ne peut voir qu'avec satisfaction la bulle qui en fut le résultat; bulle qui seule peut suffire contre tous les rameaux d'une hérésie qu'on a depuis reproduite sous tant de formes différentes. Elle était conçue en ces termes :

« Comme à l'occasion du livre qui a pour titre ;
 » *Augustin de Cornelius Jansénius*, entr'autres opi-
 » nions de cet auteur, il s'est élevé, principalement
 » en France, des disputes sur cinq des propositions;
 » quantité d'évêques de ce royaume ont fait instance
 » auprès de nous, afin qu'il nous plût d'examiner
 » ces propositions, déferées à notre tribunal, et de
 » prononcer un jugement clair et certain sur chacune
 » d'elles en particulier. Nous, qui au milieu des

» objets qui exercent continuellement notre soli-
 » licitude , avons principalement à cœur que l'église
 » de Dieu , commise d'en haut à notre gouvernement ,
 » soit purgée des erreurs et des opinions perverses
 » qui la mettent en péril , et comme un vaisseau sur
 » une mer où la fureur des vents et des vagues a
 » été calmée , elle puisse voguer en assurance , et
 » arriver enfin au port désiré du salut ; voyant l'im-
 » portance de cette affaire , nous avons ordonné
 » que les cinq propositions fussent examinées soi-
 » gneusement , l'une après l'autre , par plusieurs
 » savans théologiens , en présence de quelques car-
 » dinaux de la sainte église romaine , qui se sont
 » assemblés souvent et spécialement pour ce sujet.
 » Nous avons revu à loisir et avec maturité leurs
 » suffrages , donnés tant de vive voix que par écrit ;
 » et nous avons entendu ces mêmes docteurs dis-
 » courir fort au long sur les propositions susdites ,
 » et sur chacune d'elles en particulier , dans plusieurs
 » congrégations tenues en notre présence. Dès le
 » commencement de cette discussion , nous avons
 » ordonné des prières , tant particulières que pu-
 » bliques , pour obtenir le secours d'en haut , et
 » nous les avons encore fait réitérer ensuite avec
 » plus de ferveur. Nous-mêmes , après avoir im-
 » ploré ardemment l'assistance du Saint-Esprit ,
 » enfin secourus de la faveur de cet Esprit divin , nous
 » avons fait la déclaration et la définition suivante :

» Quant à la première de ces propositions , *Quel-*
 » *ques commandemens de Dieu sont impossibles à*
 » *des justes qui désirent et qui tâchent de les garder,*
 » *selon les forces qu'ils ont alors ; et ils n'ont point*
 » *de grâce par laquelle ils leur soient rendus possi-*
 » *bles* : nous la déclarons téméraire , impie , blas-
 » phématoire , frappée d'anathème , hérétique , et
 » comme telle nous la condamnons.

» Seconde proposition : *Dans l'état de la nature*
 » *corrompue , on ne résiste jamais à la grâce inté-*
 » *rieure* : nous la déclarons hérétique , et comme
 » telle nous la condamnons.

» T
 » rite
 » pas
 » d'ap
 » cont
 » telle
 » Q
 » adm
 » prév
 » mém
 » étaie
 » cette
 » l'hon
 » nous
 » telle
 » Ci
 » semi-
 » ou qu
 » sans
 » raire
 » Jesus
 » destin
 » injur
 » hérét
 » C'e
 » chrét
 » seign
 » sition
 » décla
 » sures
 » les hé
 » parei
 » como
 » répri
 » par l
 » contr
 » tre eu
 » ce ju
 » n'ent
 » les au

» Troisième proposition : *Pour mériter et démeriter, dans l'état de la nature corrompue, on n'a pas besoin d'une liberté exempte de la nécessité d'agir ; mais il suffit d'une liberté exempte de la contrainte : nous la déclarons hérétique, et comme telle nous la condamnons.*

» Quatrième proposition : *Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure et prévenante pour chaque action en particulier, même pour le commencement de la foi ; et ils étaient hérétiques, en ce qu'ils prétendaient que cette grâce était de telle nature, que la volonté de l'homme avait le pouvoir d'y résister, ou d'y obéir : nous la déclarons fautive et hérétique, et comme telle nous la condamnons.*

» Cinquième proposition : *C'est une erreur des semi-pélagiens de dire que Jésus-Christ soit mort, ou qu'il ait répandu son sang pour tous les hommes sans exception : nous la déclarons fautive, téméraire, scandaleuse ; et si on l'entend en ce sens que Jésus-Christ soit mort pour le salut des seuls prédestinés, nous la déclarons impie, blasphématoire, injurieuse et dérogeante à la bonté de Dieu, hérétique, et comme telle nous la condamnons.*

» C'est pourquoi nous défendons à tous fidèles chrétiens, de l'un et l'autre sexe, de croire, d'enseigner ou de prêcher, touchant lesdites propositions, autrement qu'il n'est contenu dans notre déclaration et définition présente, sous les censures et autres peines de droit ordonnées contre les hérétiques et leurs auteurs. Nous enjoignons pareillement à tous les archevêques, évêques, comme aussi aux inquisiteurs de l'hérésie, de réprimer absolument et de contenir dans le devoir, par les censures et les peines susdites, tous les contredisans et les rebelles, implorant même contre eux, s'il en est besoin, le bras séculier. Et par ce jugement sur les cinq propositions, nous n'entendons pas approuver, en façon quelconque, les autres opinions qui sont contenues dans le livre

» ci-dessus nommé de Cornelius Jansénius. » Donné à Rome , le 31 de Mai 1653.

Cette décision fut adressée en France , avec des brefs pour le roi et les évêques , au nonce Bagni , qui s'empressa de les présenter au monarque. Dès le jour suivant , quatrième de Juillet , sa majesté donna un édit adressé à tous les prélats du royaume , pour la faire accepter. Ceux qui se trouvaient à Paris se rassemblèrent chez le cardinal Mazarin , au nombre de trente , entre lesquels étaient les évêques de Châlons , de Valence et de Grasse , qui avaient signé la lettre écrite en faveur des cinq propositions , avant que Rome eût prononcé. Ils observèrent qu'aux termes des lettres patentes , l'intention du prince était de leur laisser la délibération libre ; et cependant , qu'il ne se bornait point à les exhorter , mais qu'il les obligeait d'exécuter la bulle ; ce qui ne s'accordait point avec la liberté qu'on déclarait leur vouloir laisser. Sur leur remontrance , l'ordre fut aussitôt donné d'expédier des lettres patentes nouvelles ; après quoi les prélats concilièrent unanimement à l'acceptation. Quatre jours après , ils écrivirent au pape , pour l'assurer de leur adhésion sincère.

Dans cette lettre , datée du 15 Juillet , ils disent que les contentions élevées en Flandre , menaçaient l'église universelle d'un embrasement qui aurait causé la ruine entière des ames , si sa sainteté , avec une vigueur soutenue de la puissance d'en haut , qui seule pouvait éteindre un si grand feu , ne se fût opposée au progrès de la subversion ; qu'il s'agissait de dogmes capitaux , de cet amour inflexible que le Sauveur a pour tous les hommes , et du salut qui s'opère , tant par l'assistance de la grâce , que par les efforts libres de la volonté humaine , excitée et fortifiée surnaturellement ; que les discussions de Jansénius avaient obscurci cette doctrine , mais que sa sainteté lui avait rendu sa première splendeur , par le décret qu'elle venait de porter , à la prière d'un grand nombre d'évêques

de Fr
foi ;
trefo
avait
cent
sultat
catho
crire
comm
et par
s'était
par le
contre
rendu
la rég
soit q
pas, s
qu'il a
tiens s
finissa
comme
du cie
des en
solide
infailli

Il es
aposto
évêque
rin ; e
évêque
de mo
écrivir
appren
et leur
saint
constit
et elle
La faci
Septem
suite so

de France , conformément à l'ancienne règle de la foi ; qu'ainsi qu'Innocent I.^{er} avait condamné autrefois l'hérésie de Pélage , sur le rapport qui lui avait été envoyé par les évêques d'Afrique , Innocent X a condamné l'hérésie contraire , sur la consultation des évêques de France ; et que l'église catholique de ce temps-là s'était empressée de souscrire à la décision émanée de la chaire dont la communion fait le lien de l'unité ; bien instruite , et par les promesses faites à Pierre , et par ce qui s'était passé sous tant de pontifes ; en particulier par les anathèmes qu'avait lancés le pape Damase contre Apollinaire et Macedonius , que les jugemens rendus par le vicaire de Jesus-Christ pour affermir la règle de la foi , sur la consultation des évêques , soit que leur avis y soit inséré , ou qu'il ne le soit pas , sont appuyés sur l'autorité divine et souveraine qu'il a sur toute l'église , et à laquelle tous les chrétiens sont obligés de soumettre leur raison. La lettre finissait ainsi : Puisque le roi de la terre , pour parler comme le saint pape Six^e III , s'est ligué avec le roi du ciel , votre sainteté peut s'assurer que le cœur des ennemis de la vérité étant brisé contre la pierre solide qui fait la base de l'église , elle triomphera infailliblement de la nouvelle hérésie.

Il est difficile de porter le respect pour le siège apostolique , plus loin que ne le faisaient ces trente évêques de l'église gallicane , avec le cardinal Mazarin ; en quoi ils ne croyaient pas faire plus que les évêques des premiers siècles , qui doivent servir de modèles à leurs successeurs. Le même jour , ils écrivirent à tous les prélats du royaume , pour leur apprendre ce qui s'était passé à l'arrivée de la bulle , et leur envoyèrent les lettres patentes qui en autorisaient la publication. L'évêque de Rennes porta la constitution en Sorbonne , le premier jour d'Août , et elle y fut enregistrée d'un consentement unanime. La faculté confirma sa conclusion le premier de Septembre , et déclara que si quelqu'un dans la suite soutenait quelque'une des cinq propositions ,

il serait exclu du corps , et son nom effacé du catalogue des docteurs. De plus , elle députa vingt docteurs au roi , pour remercier sa majesté de la bulle qu'il avait obtenue , et pour lui répondre des sentimens de toute la compagnie. La bulle fut ensuite reçue par tous les ordres religieux , par toutes les communautés et toutes les universités du royaume. Ainsi la constitution d'Innocent X fut acceptée en France sans opposition , et presque sans exception. Il n'y eut que l'archevêque de Sens et l'évêque de Comminges qui se distinguèrent par des mandemens aussi originaux que la singularité de leur conduite.

Mais si ces prélats imprimèrent quelque tache à l'église de France , l'éclat avec lequel se fit à Poitiers la réception du décret apostolique , la couvrit avec avantage. Les habitans d'Ephèse ne donnèrent pas plus de signes d'une sainte allégresse , après la définition du concile qui proscrivait les impiétés du nestorianisme , que ceux de Poitiers à la vue du décret qui foudroyait les restes mal déguisés du calvinisme et du fanatisme ; et ils n'ont pas mieux mérité d'avoir place dans l'histoire. Filleau , avocat du roi , comparable à l'avocat Eusèbe , délateur de Nestorius , avait déjà fait rendre à Poitiers une sentence qui défendait de soutenir et de publier les nouveautés de Jansénius. Le chapitre de la cathédrale n'eut pas plutôt copie de la bulle , que profitant de la vacance du siège , il défendit , sous peine de suspense et de privation des sacremens , de rien avancer qui pût y donner atteinte. L'université fit une conclusion , qui obligeait tous les gradués à condamner avec serment les cinq propositions ; et pour en rendre l'exécution plus solennelle , tout le corps , en habit de cérémonie , alla chez les dominicains , où l'on chanta le *Te Deum* ; après quoi il se rendit processionnellement chez les augustins , où tous les membres de l'université jurèrent sur les saints évangiles , qu'ils observeraient l'engagement contracté

par la
ture.
cette a
le pont
des no
assister

En l
mission
mis à c
qu'une
de la d
obstac
et si fo
censura
Cepend
diction
par le c
ités ; e
dans le
à-dire à
moins i
ment ne
pas d'e
ou moi
D'où il
voies lé
tribuna
jugeme
catholi
déterm
que ém
églises
les lieu
églises
de l'égl
jugeme
de par
temps

(1) Qu

par la conclusion dont on venait de faire la lecture. Enfin l'on arrêta que tous les dimanches de cette année-là, on dirait une messe solennelle pour le pontife qui avait fait triompher la foi catholique des nouvelles erreurs, et que toute l'université y assisterait.

En Espagne, la bulle trouva par-tout une soumission parfaite. Dans les Pays-Bas, quoique soumis à cette couronne, on avait tout lieu de craindre qu'une condamnation si précise des points capitaux de la doctrine de Jansénius n'éprouvât de grands obstacles, puisqu'on s'y était opposé si long-temps et si fortement à la bulle d'Urbain VIII, qui ne censurait qu'en général le livre de ce novateur. Cependant elle n'y trouva pas la moindre contradiction : elle fut acceptée par le conseil de Brabant, par le clergé séculier et régulier, par les universités ; et la publication s'en fit paisiblement jusque dans le foyer des erreurs qu'elle foudroyait, c'est-à-dire à Louvain. Les autres nations chrétiennes, moins intéressées à ces questions, qui heureusement ne les avaient jamais agitées, ne laissèrent pas d'en admettre la décision d'une manière plus ou moins expresse, et sans aucune réclamation. D'où il suit nécessairement que, s'il est encore des voies légitimes pour l'éviter, il n'est plus aucun tribunal dans l'église dont on ne puisse braver les jugemens. C'est une maxime constante parmi les catholiques, avouée même par le partisan le plus déterminé de Jansénius (1), qu'une bulle dogmatique émanée du saint siège, envoyée à toutes les églises, et acceptée d'une manière expresse dans les lieux où l'erreur est née, sans que les autres églises réclament, doit passer pour un jugement de l'église universelle, et conséquemment pour un jugement infallible et irréformable. Mais l'esprit de parti fait ses aveux ou ses désaveux, selon les temps et les rencontres.

(1) Quesnel, Trad. de l'Egl. Rom. t. 1, p. 217 et 218.

Tous les gens de bien du royaume , ou pour parler avec plus de précision , toutes les personnes pieuses qui ne faisaient pas consister la piété dans la nouveauté de leurs pratiques et de leur doctrine , adhèrent à la décision du chef de l'église , avec une obéissance et une affection sincère , mais plus ou moins vive , selon la vivacité plus ou moins grande de leur foi. De là , le zèle extraordinaire que le saint fondateur de la mission , Vincent de Paul , témoigna constamment pour le triomphe de la vérité , mise enfin dans tout son jour par le vicaire de Jesus-Christ (1). Long-temps avant que le pape eût prononcé , le saint avait connu tout le danger des nouvelles opinions. Il avait même dressé une liste des erreurs de Jansénius , condamnées dans les écrits des novateurs précédens , ou par les conciles , ou par les décrets des papes , et l'avait communiquée au nonce , afin de l'intéresser de plus en plus à la conservation de la saine doctrine en France. Souvent il avait conféré , pour la même fin , avec le grand Conde , prince aussi distingué par l'étendue de son génie et de ses connaissances , que par ses qualités héroïques , et qui était plein de foi et de lumière , selon les expressions du saint , contre les erreurs de l'évêque d'Ypres. Il conférait souvent aussi sur les moyens d'en arrêter le cours , avec le chancelier de France , avec le cardinal Mazarin et avec la reine mère , quand il eut été appelé aux conseils. En toute rencontre , il s'efforçait de faire sentir combien il importait au bien de la religion , et de l'état même , de ne conférer qu'aux sujets bien établis dans les sentimens communs de l'église , les offices , les bénéfices , et spécialement les chaires de professeurs et de prédicateurs , qui sont comme les sources publiques où l'on va puiser les dogmes et les mœurs. Ainsi dans tous les temps où il s'est élevé quelque hérésie nouvelle , ou couverte d'un voile nouveau , on a vu

(1) Vie de S. Vinc. l. 2 , c. 12.

paraît
paleme
masqu
nisme
comme
les nes
chiens
Sophro
les mo
plier co
simple
encore
général
en com
eut ap
résolu
sur les
autres
gager à
quoiqu
tesse d'
motifs l
les obje
présent
parente
pernicie
n'impor
cane qu
les Rom
de Fran
recours
trouvait
qui s'en
des diffi
Outre
termes à
sée , et
ya quel
envoyer
nosseign

paraître quelque homme de Dieu , chargé principalement de lui faire face , et de lui arracher le masque. Vincent de Paul , suscit  contre le jans nisme , ou contre les restes d guis s du calvinisme , comme autrefois Flaviens de Constantinople contre les nestoriens , Cyrille d'Alexandrie contre les eutychiens , et tout particuli rement comme l'humble Sophrone contre les eutychiens , reproduits par les monoth lites ; Vincent n'omit rien pour remplir comme eux sa destination. Dans le rang de simple pr tre , dont son humilit  lui persuadait encore qu'il  tait indigne , il avait pour l'int r t g n ral de l' glise , une ardeur et une activit  qui en communiquait aux premiers pr lats. D s qu'il eut appris qu'un bon nombre d' v ques avaient r solu de demander   Rome un jugement d finitif sur les cinq propositions , il  crivit   quelques autres  v ques de sa connaissance , pour les engager   se joindre aux premiers. Dans cette lettre , quoique circulaire et fort courte , on voit la justesse d'esprit du saint , et son habilet    saisir les motifs les plus pressans , aussi-bien qu'  pr venir les objections tant soit peu plausibles. Il leur repr sentait vivement le danger d'une tol rance apparente ,   la faveur de laquelle ces nouveaut s pernicieuses s'accr ditaient en tous lieux ; qu'il n'importait pas moins   l'honneur de l' glise gallicane qu'  la suret  du saint d p t , de d tromper les Romains , pr venus que la plupart des  v ques de France tenaient ces opinions ; que la voie du recours   Rome , dans les conjonctures o  l'on se trouvait ,  tait indiqu e par le concile de Trente , qui s'en remet aux souverains pontifes , pour juger des difficult s   na tre au sujet de ses d cisions.

Outre cette lettre circulaire , il r crivit en ces termes   l'un des pr lats   qui elle avait  t  adress e , et dont il n'avait point re u de r ponse : Il y a quelque temps que j'ai eu la confiance de vous envoyer la copie d'une lettre , que la plupart de nosseigneurs les pr lats du royaume d siraient en-

voyer à notre saint père le pape , pour le supplier de prononcer sur la nouvelle doctrine ; afin que si vous aviez pour agréable d'être de leur nombre , il vous plût de signer comme eux. N'ayant point eu réponse , j'ai quelque appréhension qu'un libelle répandu de tous les côtés par les partisans de cette doctrine , pour détourner nosdits seigneurs de ce dessein , ne vous tienne en suspens. C'est pourquoi je vous supplie , au nom du Seigneur , de considérer l'étrange division que ces nouveautés mettent dans l'église , dans les universités et dans le sein des familles. C'est un feu qui s'enflamme tous les jours , qui altère les esprits , et qui menace l'église d'un domage irréparable , si l'on n'y remédie au plutôt. De s'attendre à un concile universel , l'état des affaires présentes ne le permet pas. Vous savez le temps qu'il faudrait pour cela , et combien il en a fallu pour le dernier. Qui donc remédiera au mal présent ? Il faut sans doute que ce soit le saint siège , non-seulement parce que les autres voies manquent , mais parce que le concile de Trente , en sa dernière session , lui renvoie la décision des difficultés qui naîtront touchant ses décrets. Or si l'église se trouve dans un concile universel assemblé canoniquement , comme celui de Trente , et si le Saint-Esprit conduit cette église , comme il n'est pas permis d'en douter , pourquoi ne suivra-t-on pas la lumière de cet esprit divin , qui enseigne la conduite qu'il faut tenir dans ces occasions douteuses , et qui est de recourir au souverain pontife ?

Si un évêque , continue le saint , pensait ne pas devoir se déclarer sur des matières dont il doit être juge , on pourrait lui répondre que le recours au pape ne peut rien ôter au droit qu'il a de juger , puisque les saints lui ont autrefois écrit contre les nouvelles doctrines , et n'ont pas laissé d'assister comme juges aux conciles où elles ont été condamnées. Si quelques autres craignaient qu'une sentence tardive , ou moins décisive du saint père , n'aug-

mentât
qu'aussi
résolu
des évê
gagnera
puisque
soumett
uns qui
non-seul
mettre a
pas même
coup pra
lui , inf
autres ,
pour eux
sang et d
faire ; il
plutôt q
des fidèle
ramener
d'empêch
dans une
nommé L
cette doc
pour gra
beaucoup
cogne , s
Dans un
conversion
a trouvé
est la mé
En effet
ches , par
tholiques
auront le
faire pou
aux enne
jettera su
glise , et
sa naissan

mentât l'audace des novateurs, je pourrais l'assurer qu'aussitôt qu'il verra, outre la lettre du roi, bien résolu à écrire sans délai, celle d'une bonne partie des évêques du royaume, il prononcera. Mais que gagnera-t-on à ce jugement, peut-on dire encore, puisque ceux qui soutiennent ces nouveautés, ne se soumettront point ? Cela peut être vrai de quelques-uns qui ont été de la cabale de monsieur N. qui non-seulement n'avait pas de disposition à se soumettre aux décisions du pape, mais qui ne croyait pas même aux conciles ; je le sais pour l'avoir beaucoup pratiqué : ceux-là pourront s'obstiner comme lui, insatués de leur propre sens. Mais pour les autres, séduits uniquement par l'attrait qu'ont pour eux les choses nouvelles, ou par les liens du sang et de l'amitié, ou parce qu'ils pensent bien faire ; il y en aura peu qui n'abandonnent le parti, plutôt que de se révolter contre le père commun des fidèles. Or il est d'une importance infinie, de ramener au bon chemin tant d'ames abusées, et d'empêcher sans retard que d'autres ne s'engagent dans une faction si pernicieuse. L'exemple d'un nommé Labadie, est une preuve de la malignité de cette doctrine. C'est un prêtre apostat, qui passait pour grand prédicateur, et qui, après avoir fait beaucoup de dégât, tant en Picardie qu'en Gascogne, s'est enfin rendu huguenot à Montauban. Dans un livre qu'il a publié touchant sa prétendue conversion, il déclare qu'ayant été janséniste, il a trouvé que la doctrine qu'on tient dans ce parti est la même croyance que celle qu'il a embrassée. En effet, les ministres se vantent dans leurs prêches, parlant de ces gens-là, que la plupart des catholiques sont de leur côté, et que bientôt ils en auront le reste. Après cela, que ne doit-on pas faire pour éteindre un feu qui donne cet avantage aux ennemis jurés de notre religion ? Qui ne se jettera sur le monstre qui commence à ravager l'église, et qui enfin la désolera, si on ne l'éteint à sa naissance ? Que ne voudraient point avoir fait

tant de saints et zélés évêques qui vivent aujourd'hui, s'ils avaient été du temps de Calvin? On voit maintenant la faute de ceux de ce temps-là qui ne se sont pas opposés fortement à une doctrine qui devait causer tant de guerres et de calamités. Vous donc, monseigneur, qui enseignez et faites enseigner si religieusement dans votre diocèse la doctrine commune de l'église, vous requerrerez sans doute volontiers, que notre saint père fasse voir la même chose par-tout, afin d'étouffer ces opinions nouvelles, qui ont tant de ressemblance avec les erreurs de Calvin. Certes, il y va de la gloire de Dieu, du repos de l'église, et j'ose le dire, de celui de l'état; ce que nous voyons plus clairement à Paris, qu'on ne peut l'imaginer ailleurs.

Entre les évêques à qui ce saint écrivit sur le même sujet, il y en avait deux qui par leur réponse, faite en commun et non signée, lui parurent disposés à garder le silence sur les questions du temps. Rien de plus délicat que de traiter avec ces sortes de prélats, qui transforment communément en prudence, soit leur pusillanimité, soit leur politique, et qui, pour couvrir le faible de leurs raisons, se retranchent dans la prééminence de leur dignité, contre le zèle et la capacité de leurs subalternes. Vincent n'abandonna point pour cela la cause de Dieu; mais si d'un côté l'ardeur de sa foi le pressa de parler, d'exhorter et de proposer les vues que lui suggérait l'Esprit-Saint; une humilité profonde et un respect singulier pour la dignité sacrée des évêques, le portèrent en même temps à se prosterner en esprit à leurs pieds, les suppliant de lui pardonner la liberté qu'il prenait, et leur protestant, d'un ton qui partait du cœur, qu'il les révérait comme ses pères et ses maîtres, comme les princes et les oracles de l'église, dont il tiendrait à honneur de voir approuver ce qu'il leur représentait avec une entière soumission. Cette seconde lettre est trop importante, tant par sa matière que par des marques signalées du génie et de la capacité de l'auteur,

l'auteur
de la r

« Sur
d'abord
reçu av
à la vo
Dieu n
pour y
sentera
Luther
à paraît
jusqu'à
à la sou
au nom
laisser,
sonnes e
veautés
nicieux
nous att
s'accord
l'église.
qui ne
la cond
venin le
des pers
piété, le
de rendr
les verra
rité, et
bonne fo
grossit à
l'appare
prêche;
véritabl
jours co
» Qua
deux pa
peu d'es
l'on doi

To

l'auteur, pour que sa longueur même nous dispense de la rapporter. Nous l'abrègerons néanmoins.

« Sur ce que vous témoignez appréhender, dit-il d'abord, que le jugement de sa sainteté ne soit pas reçu avec la soumission que tous les chrétiens doivent à la voix du souverain pasteur, et que l'esprit de Dieu ne trouve pas assez de docilité dans les cœurs pour y opérer une vraie réunion; je vous représenterai volontiers qu'au temps où les hérésies de Luther et de Calvin, par exemple, ont commencé à paraître, si l'on avait attendu pour les condamner, jusqu'à ce que leurs sectateurs eussent paru disposés à la soumission et à la réunion, elles seraient encore au nombre des choses indifférentes à suivre ou à laisser, et auraient infecté beaucoup plus de personnes encore qu'elles n'ont fait. Si donc les nouveautés présentes, dont nous voyons les effets pernicieux dans les consciences, sont de même nature, nous attendrons en vain que ceux qui les répandent s'accordent avec les défenseurs de la doctrine de l'église: c'est ce qu'il ne faut point espérer, et ce qui ne sera jamais. Mais de différer d'en obtenir la condamnation du saint siège; c'est donner au venin le temps de se répandre, et dérober à bien des personnes, même de marque et d'une grande piété, le mérite de l'obéissance qu'elles ont protesté de rendre aux décrets du saint père, aussitôt qu'elles les verraient. Elles ne désirent que de savoir la vérité, et en attendant elles demeurent toujours de bonne foi dans le parti, qui par-là s'accrédite et grossit à vue d'œil. Elles n'y sont attachées que par l'apparence du bien, et de la réformation qu'on y prêche; ce qui est la peau de brebis, dont les loups véritablement marqués dans l'évangile, se sont toujours couverts pour abuser et séduire les âmes.

» Quant à ce qu'on objecte, que la chaleur des deux partis à soutenir chacun son opinion, laisse peu d'espérance d'une réunion parfaite, à quoi l'on doit tendre; je réponds que dans la diversité

et la contrariété des sentimens en matière de foi et de religion , il n'y a point d'autre moyen de se réunir , que de s'en rapporter à un arbitre légitime , qui ne peut être que le pape , au défaut du concile. Celui qui ne veut point se réunir en cette manière , n'est capable d'aucune réunion , laquelle hors de là n'est pas même à désirer ; car les lois ne doivent jamais se réconcilier avec les crimes , non plus que le mensonge s'accorder avec la vérité. L'uniformité , entre les prélats sur-tout , serait bien à souhaiter sans doute , pourvu néanmoins que ce fût sans préjudice de la foi ; car il ne faut point d'union dans le mal , ni dans l'erreur ; mais quand cette union se devrait faire , ce serait à la moindre partie de revenir à la plus grande , et au membre de se réunir à son corps et à son chef ; et voilà ce qu'on propose , puisque de six parties , il y en a au moins cinq qui ont offert de s'en tenir à ce que déciderait le pape , au défaut du concile , qu'il est impossible d'assembler à cause de la guerre. Quand après cela il resterait de la division , et si l'on veut , du schisme , il s'en faudrait prendre à ceux qui ne veulent point de juges , ni se rendre à la pluralité des évêques , à quoi ils ne défèrent pas plus qu'au pape.

» De là sort la réponse à une autre objection , savoir que chaque parti croit avoir de son côté la vérité et la raison ; ce que j'avoue : mais l'on sait aussi que tous les hérétiques en ont dit autant , et que cela ne les a pas garantis des anathèmes lancés par les papes et les conciles. On n'a point trouvé qu'on dût employer une molle réunion à guérir le mal : on y a au contraire appliqué le fer et le feu , et quelquefois trop tard , comme il pourrait arriver ici. Il est vrai qu'un parti accuse l'autre de cette lenteur ; mais il y a cette différence , que l'un demande des juges , et que l'autre n'en veut point ; ce qui est un mauvais signe. Il ne veut point de remède de la part du pape , parce qu'il le sent

possi
qu'il
chos
terai
pour
n'em
cond
mèp
à sa
que l
blés
clame
comm
les an
n'acq
que c
que c
vrais
» Q
dre ét
déjà i
l'erreu
elle a
que tr
pas se
que , l
troubl
chaqu
Christ
Il s'est
d'autre
mettre
d'un D
disaien
Notre-
mes. P
que ce
voyant
avec p

possible ; et il demande celui du concile , parce qu'il le voit impossible dans l'état présent des choses ; et s'il pensait qu'il fût possible , il le rejetterait , comme il rejette le premier. La guerre , pour être allumée dans tous les états chrétiens , n'empêche pas que le pape ne juge avec toutes les conditions et les formes nécessaires , sur le choix même desquelles le concile de Trente s'en rapporte à sa sainteté. Et quoi d'étonnant en ceci , après que les saints prélats de l'antiquité , même assemblés en concile , ont ordinairement consulté et réclamé la chaire pontificale dans les questions de foi , comme on le voit dans les écrits des pères et dans les annales ecclésiastiques ? Or , de prévoir qu'on n'acquiescera point à ce jugement ; tant s'en faut que cela doive arrêter , ou imprimer de la crainte , que c'est au contraire un moyen de discerner les vrais enfans de l'église d'avec les opiniâtres.

» Quant au remède que vous proposez , de défendre étroitement à l'un et à l'autre de dogmatiser ; déjà il a été essayé , et n'a servi qu'à donner pied à l'erreur. Se voyant traitée de pair avec la vérité , elle a pris ce temps pour se provigner , et l'on n'a que trop tardé à la déraciner. Cette doctrine n'étant pas seulement dans la théorie , mais dans la pratique , les consciences ne sauraient plus supporter le trouble et l'inquiétude que produit dans le cœur de chaque fidèle un doute tel que celui-ci : Jésus-Christ est-il mort , ou n'est-il pas mort pour moi ? Il s'est trouvé ici des personnes qui , en voyant d'autres consoler des moribonds , et les exhorter à mettre leur confiance dans la miséricorde infinie d'un Dieu mort pour eux et pour tous les hommes , disaient à ces malades de ne s'y pas fier , parce que Notre-Seigneur n'était pas mort pour tous les hommes. Permettez - moi de vous représenter encore , que ceux qui font profession de ces nouveautés , voyant que l'on craint leurs menaces , les redoublent avec plus de hardiesse , et se préparent à une forte

rebellion. Ils tirent de votre silence un puissant argument en leur faveur : ils se vantent , par un imprimé qu'ils distribuent de toute part , que vous êtes de leur opinion. Ceux au contraire qui se maintiennent dans la simplicité de l'ancienne croyance , s'affaiblissent et se découragent , en voyant qu'ils ne sont pas universellement soutenus. Et ne seriez-vous pas bien marri un jour , que votre nom eût servi , contre vos intentions qui sont toutes saintes , à confirmer les uns dans leur opiniâreté , et à ébranler les autres dans leur foi ? Derechef , il ne faut pas craindre que le pape ne soit pas obéi , comme il est bien juste , quand il aura prononcé : outre que cette crainte de la désobéissance aurait lieu pour toutes les hérésies , qu'il faudrait par conséquent laisser régner avec impunité , nous avons un exemple tout récent dans la fausse doctrine des deux chefs prétendus de l'église , qui était sortie du même atelier ; dès qu'elle a été condamnée par le pape , on a obéi à ce jugement , et il n'est plus question de cette erreur. »

Quand on parle ainsi , il est rare qu'on ne fasse pas impression. Aussi l'humilité éclairée , ou l'humble capacité de Vincent , trouva grâce , et devant Dieu qui bénit ses desseins , et devant les évêques qui applaudirent , tant à la sagesse qu'à la pureté de son zèle : ils reconnurent et révérent en lui l'esprit des humbles et saints personnages de l'antiquité , tels que les Maxime , les Sophrone , les Antoine , qui du fond de leur retraite et des solitudes les plus profondes , volaient au secours de l'église assaillie par les hérétiques , pour animer ou secourir le courage des premiers pasteurs.

Vincent encourageait de même , jusqu'au delà des monts , les docteurs commis par le clergé à la défense de l'ancienne doctrine , leur communiquait ses vues et ses sentimens pour le bien de la religion , et les engageait à l'informer du pli que prenait l'affaire , comme de la chose du monde qui l'intéressait

le plu
étend
degré
celles
décer
impos
même
pièces
origin
moins
tous l
ques j
cinq p
qu'In
écrivit

« Me
cette v
lement
qu'ils
condan
celui d
se rend
nius ét
tirées
cinq
express
sens ét
une co
moigne
partisa
à désab
fort qu
et ne ra
se sont
ment e
fois ,
la libe
cardin
pendan

le plus : correspondance précieuse dans toute son étendue , puisqu'elle donne à peu près le même degré d'autorité aux lettres des amis du saint , qu'à celles du saint même. Car enfin l'église qui lui a décerné un culte public , ne canonisa jamais , ni les imposteurs , ni leurs fauteurs. Cette considération même à part , rien n'est plus digne de foi que ces pièces primordiales , qui prenant l'affaire à son origine , ne peuvent la déguiser impunément , à moins d'avoir prévu , par un esprit prophétique , tous les plis qu'on lui donnerait par la suite. Quelques jours après la condamnation faite à Rome des cinq propositions de Jansénius , le docteur Hallier , qu'Innocent X. fit ensuite évêque de Cavailion , écrivit à saint Vincent cette lettre intéressante :

« Messieurs les jansénistes partent aujourd'hui de cette ville. Ils ont promis au pape d'obéir ponctuellement ; mais j'ai des sujets de m'en défier , parce qu'ils ont dit à tous leurs affidés qu'ils n'étaient pas condamnés ; que leur sens , qui est le même que celui de Jansénius , subsistait toujours. Je sais qu'ils se rendront ridicules en tenant ce langage , Jansénius étant condamné , et les propositions , comme tirées de Jansénius ; et même le sens donné à la cinquième proposition par les jansénistes , étant expressément et spécifiquement condamné , et leurs sens étant tous exclus , comme impertinens , par une condamnation absolue. Néanmoins cela témoigne un endurcissement qui pourra procurer des partisans à l'erreur. C'est pourquoi il faut travailler à désabuser les personnes mal instruites. Je crains fort que M. de Saint-Amour ne s'en aille en poste , et ne rapporte les choses tout autrement qu'elles ne se sont passées , disant qu'ils n'ont pas été suffisamment entendus : à quoi l'on a déjà reparti plusieurs fois , qu'il n'a tenu qu'à eux de l'être , ayant eu la liberté d'informer de vive voix et par écrit les cardinaux de la congrégation et les consultants pendant une année entière ; qu'ils ont eu com-

munication de nos écrits , comme ils l'avoient eux-mêmes dans la harangue qu'ils ont prononcée devant le pape ; qu'il étoit inutile de les entendre et nous aussi , puisqu'il ne s'agissoit que d'une doctrine prise du livre de Jansénius , que le pape a fait examiner soigneusement ; qu'il étoit d'autant plus inutile de les entendre , qu'ils n'alléguent point d'autres moyens de défense , que ceux qui sont consignés dans Jansénius ; que ce n'est pas la coutume , en condamnant un livre , de prendre d'autres lumières que celles qui viennent du livre même , et des personnes versées dans la matière dont traite ce livre ; qu'on a offert aux jansénistes deux , trois , quatre , cinq audiences de nosseigneurs les cardinaux et tout autant qu'il en seroit besoin , ce qu'ils ont refusé ; que toutes les fois qu'ils ont donné des écrits , ils ont été hors du sujet , et n'ont tâché d'obtenir autre chose que de retarder , et en retardant , d'empêcher que le pape ne prononçât contre leurs hérésies , afin de les semer tout à loisir.

» Pour ce qui est des moyens qu'ils emploient pour éluder la bulle , il ne faut que les connaître pour les condamner. Ils sont venus exprès pour défendre les propositions présentées au pape par nosseigneurs les évêques , et pour empêcher qu'elles ne fussent condamnées ; ils ont voulu arrêter la censure dans la faculté , quoique plus douce que celle de Rome ; ils ont composé trois apologies pour Jansénius ; ils ont interprété les propositions au sens de cet auteur : et les propositions en effet ne peuvent point avoir d'autre sens que celui de Jansénius , à moins de corrompre la signification des paroles qui les expriment. Le pape les condamne toutes comme hérétiques , et n'en peut souffrir aucune interprétation ; par conséquent elles sont condamnées dans le sens qu'ils leur voulaient donner , et qu'ils avoient présenté au pape. Car par-tout où la loi ne fait point de distinctions , nous n'en devons pas faire non plus : *Ubi lex non distinguit, nec nos distinguere debemus.* »

M.
écriv
temp
qu'il
tation
premi
indéc
cher
eux-n
audie
pape
s'agiss
les jés
pères
qu'In
soucie
acharn
meuse
autant
qu'un
appren
persua
assista
Esprit
laquel
logien
s'étant
tinent
cette
Qua
saint
fois ,
rendr
de qu
perso
pour
de la
ment
jusqu

M. Lagant, autre agent des catholiques, qui écrivit de Rome à saint Vincent, dans le même temps et sur le même objet, lui apprit de plus, qu'il y avait eu des brigues très-fortes et des sollicitations de toutes sortes de personnes, même du premier rang, afin que le pape laissât l'affaire indécise; que les députés jansénistes n'avaient cherché qu'à trainer en longueur, et avaient dit eux-mêmes qu'ils voulaient occuper jusqu'à vingt audiences; qu'ils en avaient eu huit ou neuf du pape, où, sans jamais dire un mot de ce dont il s'agissait, et invectivant à perte d'haleine contre les jésuites, ils s'étaient amusés à prouver que ces pères étaient auteurs de plus de cinquante hérésies; qu'Innocent X, qui au rapport des jansénistes, se soucie peu des jésuites, avait été révolté de cet acharnement; et qu'au sujet particulier de la fameuse harangue des agens du parti, il avait dit avec autant de mépris que d'indignation, que ce n'était qu'une invective forcenée contre les jésuites. On apprend encore par cette lettre, qu'Innocent X fut persuadé qu'il avait reçu dans ces discussions une assistance particulière et très-sensible du Saint-Esprit; qu'il s'étonnait lui-même de la facilité avec laquelle il avait saisi et retenu tout ce que les théologiens avaient dit en sa présence. Et qu'un matin s'étant recommandé à Dieu, il avait fait venir incontinent un de ses secrétaires, et lui avait dicté, dans cette seule matinée, toute la rédaction de la bulle.

Quand ce jugement définitif fut divulgué à Paris, saint Vincent, dont le zèle très-actif n'avait toutefois, ni amertume, ni saillies imprudentes, alla rendre visite à quelques docteurs, aux supérieurs de quelques maisons religieuses, et à différentes personnes en place, qui avaient paru les plus vives pour la cause de l'église, afin de les exhorter à user de la modération propre à faciliter le rapprochement du parti vaincu. Il les supplia de se contenir jusque dans les témoignages de leur joie, et sur-

tout de ne rien avancer , ni dans les discours publics , ni dans les entretiens particuliers , qui pût aggraver l'humiliation des partisans de la doctrine condamnée , de peur de les aigrir et de les aliéner davantage , au lieu de les convertir. Passant des paroles aux effets , il s'en alla visiter à Port-Royal ceux qui s'y retiraient d'ordinaire , les félicita de la soumission qu'ils marquèrent d'abord , au moins pour la montre , à la décision du saint siège , leur parla fort confidemment , et leur donna de grands témoignages d'estime aussi-bien que d'affection. C'est de là , sans doute , que certains visionnaires du parti , si accoutumés à s'enorgueillir de leurs recrues imaginaires , ont poussé le ridicule jusqu'à se faire un ami de saint Vincent. Le saint alla voir ensuite quelques personnes de condition , les plus notables du parti , qui lui promirent toute soumission pour le jugement du chef de l'église.

Mais ces sollicitations charitables , et la plupart des promesses qu'elles arrachèrent , n'eurent pas l'effet qu'on espéra d'abord. Le déguisement , les subterfuges , les palliatifs dont les tenans principaux de la nouveauté coloraient leur obstination , prévalurent en beaucoup d'esprits sur toutes les exhortations de la charité , et sur les agitations mêmes de leur conscience , effrayée des voies tortueuses où on les engageait. Un ami du saint , qu'avaient presque séduit , tant l'austérité qu'on affichait dans le parti , que les grandes aumônes qui s'y faisaient , vint un jour lui demander s'il n'y avait pas moyen de composer avec des personnes si charitables et si vertueuses. Et quoi , lui dit-il , veut-on les pousser à bout ? Ne vaudrait-il pas mieux faire un accommodement de gré à gré ? Ils y sont disposés , et il n'y a personne de plus propre que vous à tempérer l'aigreur qui est de part et d'autre , et à procurer une bonne réunion.

Vincent , quoique toujours d'avis qu'on devait user de modération , et même d'une grande indul-

gence
voulai
cipe d
doit ,
est jug
à faire
ces me
leurs d
vérité
compo
hauteu
que le
désava
et d'ap
proféré
Quelle
n'ont p
quel te
glise a
doivent
compos
pas les
à eux d
de se ré
une so
cela il
leur co

Le sa
des esp
pre sens
la sédu
PLICITÉ
de la c
soins a
l'institu
en com
les bon
partisa
su ind

gence envers les sectateurs de la nouvelle doctrine , voulait néanmoins de la fermeté , ayant pour principe qu'une hérésie nouvelle est un mal qu'on ne doit , ni flatter , ni pallier. Lorsqu'un différent est jugé , répondit-il , il n'y a point d'autre accord à faire que de suivre le jugement rendu. Avant que ces messieurs fussent condamnés , ils ont fait tous leurs efforts pour que le mensonge prévalût sur la vérité : alors ils ne voulaient entendre à aucune composition , et prenaient le dessus avec tant de hauteur , qu'à peine osait-on leur résister. Depuis que le saint siège a prononcé sur ces opinions à leur désavantage , les écrivains qui ont fait tant de livres et d'apologies pour les défendre , n'ont encore ni proféré , ni écrit aucun mot pour les désavouer. Quelle union pouvons-nous donc faire avec eux , s'ils n'ont pas une intention sincère de se soumettre ? quel tempérament peut-on apporter à ce que l'église a décidé ? Ce sont des matières de foi , qui ne doivent , ni souffrir d'altération , ni admettre de composition ; et par conséquent nous ne pouvons pas les ajuster aux sentimens de ces messieurs. C'est à eux de soumettre les lumières de leur esprit , et de se réunir à nous par une même croyance , et par une soumission sincère au chef de l'église. Sans cela il n'y a rien à faire , que de prier Dieu pour leur conversion.

Le saint voyant qu'il n'y avait rien à gagner sur des esprits qui ne prenaient conseil que de leur propre sens , s'appliqua tout entier à prémunir contre la séduction ceux qui avaient persévéré dans la simplicité de l'ancienne doctrine ; et comme l'ordre de la charité le demandait , il donna ses premiers soins aux membres de la congrégation dont il était l'instituteur et le chef. Il leur parla plusieurs fois en communauté , pour les établir solidement dans les bons principes ; il leur défendit les livres des partisans de la nouveauté , de soutenir directement ou indirectement leur doctrine , ni aucune opi-

nion qui pût la favoriser. Si après cela il en rencontra quelqu'un qu'on reconnût y adhérer tant soit peu, il le retranchait aussitôt, comme un membre gangrené qui n'était propre qu'à infecter les autres. Après avoir pourvu à la sûreté de sa congrégation, il étendit son zèle à plusieurs monastères, sur-tout de religieuses, qui lui doivent, après Dieu, leur ferme attachement à la sainte croyance. Il voulait qu'on se déclarât ouvertement contre des nouveautés expressément prosrites par l'église, regardant comme un vrai scandale de dissimuler à ce sujet, et plus encore de se tenir dans une espèce de neutralité. Si c'est un mal, disait-il, d'oublier les lois de la charité et de la modération à l'égard des personnes engagées dans l'erreur, et de juger témérairement d'aucune d'elles; c'est un autre mal plus dangereux, de vouloir, par une fausse charité, bien juger de ceux qu'on doit tenir pour hérétiques: ce n'est pas seulement témérité, mais iniquité, mais impiété, de ne pas condamner ceux que l'église condamne, et à plus forte raison de les disculper; d'accuser par conséquent l'église même, et de condamner les jugemens qu'elle prononce par la bouche de son chef et de ses prélats.

On voit par ces traits de la vie de saint Vincent de Paul, ainsi que par toutes les histoires du temps, qu'il en fut de la constitution du pape à l'égard des jansénistes, comme des canons du dernier concile œcuménique à l'égard des calvinistes et des luthériens, c'est-à-dire que ces décisions, demandées de part et d'autre, ne trouvèrent qu'une rébellion scandaleuse dans presque tous ceux qui étaient imbus des erreurs, enfin déclarées telles par l'église. Il se trouva néanmoins parmi eux quelques âmes droites et généreuses, qui prirent le parti d'une soumission vraiment exemplaire, et d'une rétractation formelle. Les plus célèbres furent le père Wading, de l'ordre de saint François, et l'abbé de Bourzeis.

Le p
ces die
nouve
souten
jansén
sitôt q
il ne b
conten
s'effor
les imp
laissée
des au
bulle,
pée de
bien d
a jugé
autorité
présent
la foi,
donc,
mon, ca
les prop
sens où
qu'ava
souteni
l'ai exp
L'abbé
du par
d'ouvra
sa rétra
démara
autant
dale,
détail d
exempt
cère et
La f
tout les

Le père Wading, quoiqu'établi consultant pour ces discussions, s'était laissé prévenir en faveur des nouveautés qu'il poursuivait d'office, et il avait soutenu hautement la cause de Jansénius et des jansénistes, jusqu'au moment de la décision. Mais sitôt que le vicaire de Jesus-Christ eut prononcé, il ne balança point à revenir sur ses pas; et peu content de renoncer en secret à son propre sens, il s'efforça, par une rétractation publique, d'effacer les impressions que son premier écart pouvait avoir laissées. Après y avoir dit, selon le moins suspect des auteurs (1): *Enfin le pape vient de publier une bulle, où chacune des cinq propositions est frappée de différentes censures, il ajoute en catholique bien décidé: Si avant cette décision quelqu'un en a jugé autrement, sur quelque raison ou quelque autorité de docteurs que ce puisse être; il est obligé présentement de captiver son esprit sous le joug de la foi, suivant l'avis de l'apôtre..... Je déclare donc, poursuit-il, que c'est ce que je fais de tout mon cœur, condamnant et anathématisant toutes les propositions susdites, dans tout et chacun des sens où sa sainteté a voulu les condamner, quoiqu'avant cette décision j'aie cru qu'on les pouvait soutenir, selon certain sens, de la manière que je l'ai expliqué dans les suffrages que l'on peut voir.* L'abbé de Bourzeis, l'un des principaux soutiens du parti, en faveur duquel il avait composé tant d'ouvrages, dignes d'une meilleure cause, fit aussi sa rétractation; et s'il médita plus long-temps sa démarche, ce ne fut que pour l'exécuter avec autant d'édification qu'il avait pu donner de scandale, comme on le verra dans son temps, avec le détail que mérite un procédé si-généreux. Mais ces exemples d'une humilité véritable et d'une foi sincère eurent peu d'imitateurs.

La foule des jansénistes cependant, et surtout les importans du parti, protestaient qu'ils se

(1) Défense de l'Eglise Rom. par le P. Quesn. p. 429.

soumettaient sincèrement à la bulle d'Innocent X ; qu'ils tenaient , avec le souverain pontife , les cinq propositions pour de véritables hérésies ; qu'ils les condamnaient dans tous les mauvais sens qu'il y avait condamnés ; qu'ils ne voulaient pas même les défendre à l'avenir , sous prétexte qu'elles pouvaient avoir le sens de la grâce efficace par elle-même , dans lequel ils les avaient défendues avant la censure , et que le pape avait déclaré de vive voix n'avoir pas en vue dans leur condamnation. D'où ils concluaient , pour imposer aux simples , que les propositions étant déterminées par le pape même à n'avoir plus désormais ce sens-là , ils n'avaient plus aucun intérêt à les défendre , ou à ne pas approuver la constitution quant aux points de droit : et voici l'origine de la fameuse distinction du *droit* et du *fait* , dont il ne se présentera que trop d'occasions de parler dans la suite. Voyons pour le moment si les protestations qu'on vient d'entendre étaient bien sincères , relativement même aux seuls points de droit , c'est-à-dire , à la qualification des cinq propositions prises en elles-mêmes , et sans rapport au sens naturel qu'elles peuvent avoir dans le livre de Jansénius. Qu'on nous passe encore , avant de quitter ce chapitre , quelques mots de discussion : ils sont nécessaires pour l'entier éclaircissement des faits historiques , et pour en tirer le fruit qu'on doit chercher dans l'histoire.

Pour s'éclaircir à ce sujet , il est deux manières de procéder , dont l'une générale , et à la portée de tous les lecteurs , tire ses preuves de l'histoire et de la conduite des jansénistes : l'autre , qui les tire de leurs écrits , serait aussi fastidieuse que peu digne de l'histoire , si l'on ne se bornait à quelques-uns de ses traits les plus marqués et les moins vétilleux. On oppose d'abord la conduite et le langage que tinrent les partisans de Jansénius avant leur condamnation , à ce qu'ils écrivirent et pratiquèrent depuis. Avant la publication de la bulle d'Inno-

cent X
sens na
souten
eux-mê
tinctem
unique
des jans
sitions

A quoi
pour en
D'où se
des enco
au pape
pour les
rent trop
persuad
l'entrep
leur gra
disent-ils
des plus
la grâce
par leur
dues con

Que s
jansénist
nal de S
les prop
ou quat
les plain
quand q
des prop
et de ser
daient l
naturel
quiconq
est cens
propre c

cent X, ils convenaient avec leurs adversaires du sens naturel qu'ont les cinq propositions, ils le soutenaient comme orthodoxe, ils l'attribuaient eux-mêmes à Jansénius, et les deux partis indistinctement demandaient une décision sur ce sens unique. Autrement, d'où serait venue l'inquiétude des jansénistes de Paris, sur le sens des cinq propositions, quand elles furent déférées à la Sorbonne? A quoi bon se seraient-ils donné tant de mouvemens pour empêcher la faculté d'en prendre connaissance? D'où seraient provenues leurs alarmes, plus grandes encore quand les propositions furent dénoncées au pape, et d'où les manœuvres qu'ils pratiquèrent pour les garantir de la censure? Ils s'en expliquèrent trop clairement alors, pour pouvoir ensuite persuader autre chose. Dans les considérations sur l'entreprise du syndic Cornet, ouvrage attribué à leur grand Arnaud, et avoué de tout le parti, ne disent-ils pas (1) qu'on poursuit la condamnation des plus saintes et des plus constantes maximes de la grâce; et que les propositions taxés d'hérésie par leurs adversaires, ont été puissamment défendues contre ces accusations frivoles?

Que signifie ensuite l'empressement des députés jansénistes à briguer, comme on le voit par le Journal de Saint-Amour, des suffrages à Rome pour les propositions? les louanges qu'ils donnent à trois ou quatre consultants qui leur étaient favorables? les plaintes qu'ils font de ce qu'on criait à l'hérétique, quand quelqu'un de ces consultants parlait en faveur des propositions? Or ces consultants, unis d'intérêt et de sentiment avec les députés jansénistes, défendaient les propositions dans leur sens propre et naturel. Outre la généralité de la règle, par laquelle quiconque approuve ou condamne une proposition, est censé l'approuver ou la condamner dans le sens propre et littéral des termes qui l'énoncent, à moins

(1) Page 38.

qu'il ne déclare expressément le contraire ; ces consultants ont marqué très distinctement , au moins sur quelques-unes de ces propositions , que c'était ce sens-là qu'ils prétendaient justifier. Sur la première , par exemple , d'où dérivent toutes les autres , le père commissaire du saint office opina qu'en égard à la valeur des termes dont elle était composée , et en les prenant dans leur signification propre , usuelle et ordinaire , elle n'était nullement censurable.

Mais ce sens propre et naturel , au jugement de ces examinateurs , aussi-bien que des agens dont ils étaient les organes , ne différait point pour eux-mêmes du sens de Jansénius , qu'ils se persuadaient être aussi le sens de saint Augustin. C'est pourquoi on les vit dans quelques congrégations haranguer à genoux devant le pape , afin de le détourner , comme ils s'en expliquaient à lui-même , de condamner saint Augustin sous le nom de Jansénius , en condamnant les cinq propositions : tant ils étaient persuadés que de condamner ou d'absoudre ces propositions dans leur sens propre et naturel , c'était condamner ou absoudre Jansénius. Aussi voit-on que le père Wading n'appelle Saint-Amour et ses adjoints , que les sorbonistes qui défendent la cause de Jansénius ; prenant pour une même chose de défendre Jansénius et de soutenir les cinq propositions dans leur sens propre et littéral. De là vient qu'en faisant sa rétractation , il protesta , dans les termes de l'apôtre , que , pour se soumettre à la bulle , il captivait son entendement sous le joug de la foi. S'il avait pensé que la condamnation tombât sur un autre sens que celui de Jansénius , qu'il avait uniquement défendu , comme le sens littéral et le plus naturel des propositions , qu'eût-il eu besoin de captiver son entendement , pour adhérer à cette condamnation ? On ne parle ainsi que dans les rencontres , où , malgré les raisons qui paraissent convaincantes , on renonce à son jugement propre , et l'on sacrifie toutes ses

lumi
force
de Bo
et qu
les m

Co
jansé
deux-
nière
Bour
mais
qui n
reste
comm
comm
donc l
d'opin
cent X
qu'eux
dit po
condan
sent de
Les voi
ont so
sitions
tion ,
se sou
que les
rien d
qu'ils s
Sur qu
parole
mêmes
Il y
le pub
faisait
sincère
légitim
quelles

lumières à la foi. Ce raisonnement aura plus de force encore, par rapport à la rétractation de l'abbé de Bourzeis, à qui l'on peut également l'appliquer, et qui était mieux initié que le père Wading dans les mystères du parti.

Concluons donc sans crainte, que si tous les jansénistes avaient été d'aussi bonne foi que ces deux-ci, ils se seraient expliqués de la même manière. C'est une chose notoire, que l'abbé de Bourzeis, aussi-bien que le père Wading, n'a jamais rien soutenu au sujet des cinq propositions, qui n'ait été approuvé, adopté, soutenu par le reste du parti; rien que tout le parti ne regardât comme sa propre doctrine, rien qu'il n'attribuât, comme eux, à saint Augustin et à Jansénius. Si donc les autres jansénistes avaient pu, sans changer d'opinion, souscrire sincèrement à la bulle d'Innocent X, ce père et cet abbé l'auraient pu aussi-bien qu'eux; puisque le reste des jansénistes n'a rien dit pour se défendre d'avoir soutenu la doctrine condamnée par cette bulle, que ces deux-ci n'eussent droit de dire avec autant et plus de raison. Les voilà néanmoins qui avouent de bonne foi qu'ils ont soutenu la doctrine hérétique des cinq propositions, et qui se croient obligés à une rétractation, pour pouvoir certifier sans parjure, qu'ils se soumettent aux décisions du saint siège; tandis que les autres nient hardiment qu'ils aient jamais rien dit, ni écrit de contraire à ces décisions, et qu'ils soient tenus de se rétracter avant d'y souscrire. Sur quoi on peut les prendre dans leurs propres paroles, et les mettre en contradiction avec eux-mêmes.

Il y avait deux langages dans le parti, l'un pour le public, et l'autre pour les adeptes: tandis qu'on faisait des protestations publiques d'une soumission sincère à la bulle, comme à une censure juste et légitime d'assertions vraiment hérétiques, auxquelles on temoignait ne prendre aucun intérêt; on

parlait bien différemment dans les mémoires secrets, et dans les lettres qu'on écrivait en confidence. C'est ce que démontre quantité de leurs écrits, et particulièrement une foule de lettres qui sont relatées dans le journal de Saint-Amour, demeuré secret, quant à cette partie, jusqu'à l'année 1662. Avant même que le pape eût prononcé, ils étaient dans les dispositions les plus défavorables à l'égard du jugement attendu. *Si cette condamnation*, disait alors Saint-Amour lui-même (1), *se faisait autrement que nous ne la demandons*, ce qui est arrivé en effet, *elle serait informe, inouïe, contre toutes sortes de règles et d'équité, et se détruirait d'elle-même. Si elle se fait contre les formes*, dit-il dans le même temps à l'ambassadeur de France, qui lui demandait si l'on s'en tiendrait à la décision du pape (2); *si elle se fait contre les formes, sur les idées d'Albizzi, ou de quelques autres aussi mal intentionnés, et aussi ignorans*, ce qui est encore arrivé suivant les préventions de Saint-Amour, *on n'y déférera nullement, on n'y aura nul égard*. Entre ses correspondans disposés comme lui, l'un lui mandait qu'il était hors d'apparence de pouvoir trouver à Rome des juges assez instruits, ou même assez affectionnés à la vérité, et assez dégagés d'intérêt pour prononcer en sa faveur. Un autre lui écrivait de Rome même, après lui avoir dit que le pape était horriblement prévenu, qu'on ne pouvait rien espérer de bon, que tout tendait au mal, c'est-à-dire, à la censure des propositions : Est-il possible, s'écria-t-il, que la vérité soit si mal servie, dans un lieu où elle devrait siéger comme dans son trône ! Un autre encore lui écrivait de Paris en ces termes : C'est commettre la vérité à ses ennemis, que de la soumettre à des personnes qui, avec les meilleures intentions qu'on puisse leur

(1) Journ. de Saint-Amour, | (2) Ibid. p. 130, col. 2.
pag. 85, col. 2.

prêter ,
sances r
est quee

Après
de Saint
ton, qu
pas gran
voyaien
que ce se
une caus
mes de la
de géné
point im
laient pa
personne
ne ferait
dans bien
lièrement
jésuites p
prouver d
le jugeme
n'a point
sur un pr
porté qu
donner d
lettre de
fameux A
élargi la b
l'église, e
Nous n
des cinq p
publié q
sens, les
et qu'ils s
tement le

(1) Ibid.
523, 553,
(2) De la
pag. 21, 22

prêter, n'auront jamais les lumières et les connaissances requises pour pénétrer les matières dont il est question (1).

Après la publication de la bulle, différens amis de Saint-Amour lui écrivaient, toujours du même ton, que les personnes un peu intelligentes n'avaient pas grand respect pour cette censure; tant ils y voyaient de partialité, de passion et d'injustice; que ce sera toujours imprudence, de faire discuter une cause devant un juge qui n'entend pas les termes de la matière dont il s'agit; que c'était un défaut de générosité dans un évêque de France, de ne point imiter ceux des prélats flamands qui ne voulaient pas recevoir la décision du pape; que les personnes intelligentes avaient bien prévu que Rome ne ferait qu'un coup fourré. C'est le même langage dans bien d'autres écrits des jansénistes, particulièrement dans celui qui a pour titre : *Dessain des jésuites présenté aux évêques*. L'auteur s'efforce d'y prouver d'une manière doctrinale et soutenue, que le jugement d'Innocent X sur les cinq propositions, n'a point été rendu selon les règles de l'église, mais sur un principe erroné; et que ce pontife ne s'y est porté que par politique, et par le vain désir de donner du relief à son pontificat (2). Dans une lettre de Gilbert, fameux janséniste flamand, au fameux Arnaud, on accuse Alexandre VII d'avoir élargi la blessure que son prédécesseur avait faite à l'église, et qui n'était pas encore bien fermée (3).

Nous n'avons pas dissimulé qu'avant l'examen des cinq propositions à Rome, les jansénistes avaient publié qu'elles étaient susceptibles de plusieurs sens, les uns catholiques, les autres hérétiques; et qu'ils se plaignaient qu'on leur attribuât injustement les sens hérétiques: mais il ne faut pas non

(1) Ibid. p. 264, 419, 440, 523, 553, 554, 556, 559.

(2) De la Foi humil. part. 2, pag. 21, 22, 35, 41.

(3) Secrets du parti; troisième édition, p. 55. Relation sommaire, page 9.

plus laisser ignorer que durant l'instruction de la cause, les députés du clergé de France eurent grand soin d'expliquer par écrit, tant aux théologiens consultants qu'aux cardinaux commissaires, le sens précis et déterminé qu'eux et leurs commettans avaient toujours regardé comme le sens naturel, littéral et uniquement propre des cinq propositions, le seul qu'ils attribuaient à Jansénius et aux jansénistes, et sur lequel seul ils demandaient le jugement du saint siège. Ce point de fait est porté jusqu'à l'évidence par un de leurs mémoires, que Saint-Amour lui-même nous a transmis dans son journal (1). Ainsi, pour savoir si jusque-là on était convenu de part et d'autre en quoi consistait le sens de Jansénius et des jansénistes, il ne faut que lire ce mémoire, capable tout seul de convaincre pleinement qu'on ne leur attribue rien qui ne soit tiré de leurs écrits avec une exactitude scrupuleuse. On s'y assurera sans ombre de doute, que les mêmes dogmes, précis, et déterminés par les catholiques, lorsqu'ils en demandaient la qualification, étaient alors reconnus de chaque côté pour le sens et la doctrine de Jansénius, et qu'il n'y avait de contestation que pour la manière dont cette doctrine devait être qualifiée. On sent assez que ces longs traits de discussion ne saurait trouver place dans cet ouvrage, qui déjà peut-être n'en paraît que trop chargé au commun des lecteurs; mais nous avons indiqué les sources, et les curieux pourront y recourir sans peine. Finissons par une observation générale, qui dans le fond est suffisante, et que tout le monde pourra goûter aussi-bien que saisir.

Le principe général, d'où dérivent naturellement et nécessairement les cinq propositions dans leur sens littéral et uniquement propre, n'est autre chose que le dogme désespérant de la grâce nécessaire, ou en termes plus radoucis, la nécessité prétendue de faire le bien, et l'impossibilité de faire

(1) Journ. de Saint-Amour, p. 284, etc.

le mal
cessité
sous l'
nécessa
qui ren
sibilité
d'obser
une gra
irrésist
doctrin
courir
peines e
même,
son pou
dit-on a
euse, p
premier
rougir d
cette ma
ironie,
et Calvin
en trois
principe
nisme, a
allèrent j
leur repr
de Calvin
sibilité d
transgres
était au c
toute la
Combi
pas rema
leurs com
et à Calvi
tre eux e
matière d
que par l

(1) S. Au

le mal sous l'impulsion de la grâce ; ainsi que la nécessité de pécher , et l'impossibilité de bien faire sous l'impulsion de la concupiscence. De là suit nécessairement la première des cinq propositions , qui renferme toutes les autres , c'est-à-dire l'impossibilité , même pour le juste , de faire le bien , ou d'observer les préceptes ; toutes les fois qu'il n'a pas une grâce qui les lui fasse observer d'une manière irrésistible , et qui peut lui manquer. Et selon cette doctrine désespérante , il ne laisse pas alors d'encourir l'indignation de son Dieu , et de mériter les peines éternelles. Voilà donc le chrétien , et le juste même , damné pour une action qu'il n'a pas été en son pouvoir de ne pas faire. Mais cette impuissance , dit-on avec Beze et Calvin , ne peut lui servir d'excuse , parce qu'il l'a contractée par le péché du premier père. Les coryphées du parti , loin de rougir du reproche qu'on leur faisait d'emprunter cette maxime des calvinistes , répliquaient avec ironie , qu'il fallait leur reprocher encore que Beze et Calvin disaient avec eux , qu'il y a un seul Dieu en trois personnes ; égalant en quelque sorte le principe fondamental du calvinisme et du luthéranisme , aux vérités fondamentales de la religion. Ils allèrent jusqu'à dire en termes exprès , que ce qu'on leur reprochait , comme le fondement de l'hérésie de Calvin , savoir la nécessité de pécher , et l'impossibilité d'obéir aux préceptes , dans ceux qui les transgressent depuis la chute du premier homme , était au contraire le fondement unique et l'ame de toute la religion de Jesus-Christ (1).

Combien d'autres traits de ressemblance n'a-t-on pas remarqués entre les derniers hérésiarques et leurs compilateurs ? C'en est qu'en imposant à Luther et à Calvin , qu'Arnaud a mis de la différence entre eux et lui , sur ce qu'il y a d'essentiel dans la matière de la grâce et de la liberté. Il n'en diffère que par la manière artificieuse dont il s'exprime ,

(1) S. Aug. Vict. Confér. 1 , p. 14.

ainsi que ses disciples , pour empêcher qu'on ne voie au moins du premier coup d'œil , que sa doctrine est frappée des mêmes anathèmes. Tout est égal entre les uns et les autres , à la bonne foi près ; en quoi il est manifeste que les évangélistes de Wittemberg et de Genève l'emportent sur ceux d'Ypres et d'Utrecht.

Que signifie , par exemple , la nécessité conditionnelle , et non absolue , dans le langage des nouveaux évangéliques de Hollande , ennemis si déclarés de l'équivoque et de la restriction mentale ? On ne l'eût jamais imaginé , si quelques-uns de leurs oracles ne nous eussent appris que , sans égard , ni à la nature des choses , ni à l'usage universel des termes ; ils appelaient nécessité absolue , celle qui détermine au bien par une grâce qu'on ne peut plus perdre , telle que les bienheureux l'ont dans le ciel ; et nécessité conditionnelle , celle qui y détermine par une grâce que l'on peut perdre encore , telle que les justes l'ont durant cette vie (1). Par-là , toute la différence entre les bienheureux et nous , quant à la nécessité d'agir , ne consiste qu'en ce qu'ils sont toujours déterminés au bien , et que nous le sommes quelquefois au bien , et quelquefois au mal , selon l'impression de la grâce , ou de la concupiscence , qui prédominent tour à tour. D'où il ne nous est pas plus possible de résister à l'une ou à l'autre , qu'aux bienheureux de résister à la nécessité où la vision béatifique les met d'aimer Dieu. Que signifie encore le pouvoir absolu , et non relatif , médiat , et non immédiat , radical et substantiel , mais non pas actuel ou prochain , qu'on laisse à la volonté pour résister à la grâce , ou à la concupiscence ? Sans examiner la valeur de tous ces pouvoirs , ou plutôt de ces termes sans objet et de pur manège , on a fait une comparaison qui montre toute la mauvaise foi de leurs inventeurs. Le pouvoir absolu ,

(1) S. Aug. Vict. Conf. 5 , p. 20. Arnaud , 2 Apolog. de Jans. p. 29.

radical
grâce ,
est par
fort et
rotté ,
cher et
ses jam
marche
trouve
pas dan
quelque
volonté
avec sa
un pouv
pas ; c'e
cupiscen
ou ce qu
pher de
Telle est
qui déc
langage

Concl
auxquel
substanc
simple ,
sans de
cent X ,
préalabl
saiént le
tant l'abi
consulte
termes e
propre e
aussi ce
Bourzeis
c'est don
hulle. M
doctrine
la doctri
l'une de

radical et réel que la volonté, sous l'impulsion de la grâce, ou de la concupiscence, a de leur résister, est parfaitement semblable à celui qu'un homme fort et naturellement agile, mais étroitement garrotté, a d'obéir au maître qui lui ordonne de marcher et de courir. Il a, dans sa force et la bonté de ses jambes, le pouvoir, ou la faculté naturelle de marcher : mais relativement à la situation où il se trouve, et à l'ordre du tyran qui le presse, n'est-il pas dans la plus grande impuissance d'obéir, de quelque nom qu'on la nomme ? C'est ainsi que la volonté subjuguée par la concupiscence, conserve, avec sa nature, le pouvoir d'obéir à la grâce, mais un pouvoir relatif à la situation où elle ne se trouve pas ; c'est-à-dire, qu'elle pourrait résister à la concupiscence, si la concupiscence ne l'attaquait point ; ou ce qui est la même chose, qu'elle pourrait triompher de son ennemi, si cet ennemi n'existait plus. Telle est la simplicité du langage des rigoristes, qui déclament avec tant d'ostentation contre le langage à double entente.

Concluons, et pour toutes les classes de lecteurs auxquelles nous sommes redevables, rappelons en substance et réduisons au raisonnement le plus simple, tout ce qu'ils viennent de lire. Les partisans de Jansénius ont cru avant la bulle d'Innocent X, ce qui a été soutenu dans les congrégations préalables, par les quatre consultants qui favorisaient leur doctrine, et ce qu'ont depuis rétracté, tant l'abbé de Bourzeis, que le père Wading : or ces consultants ont soutenu, comme ils le déclarent en termes exprès, les cinq propositions dans le sens propre et naturel, qui est le sens condamné ; et c'est aussi ce qu'ont rétracté le père Wading et l'abbé de Bourzeis, qui sans cela n'auraient rien eu à rétracter : c'est donc ce que croyaient les jansénistes avant la bulle. Mais ce qu'ils ont défendu comme leur propre doctrine, ils l'ont aussi défendu et regardé comme la doctrine de Jansénius, n'ayant jamais distingué l'une de l'autre : or ils ont défendu, comme leur

propre doctrine , les cinq propositions prises dans leur sens propre et naturel ; ils reconnaissaient donc alors , que ce même sens était celui de Jansénius. Sur quel principe l'ont-ils nié depuis ? c'est à eux de répondre. Cessons d'aggraver leur crime , et le châtimement déjà si terrible qu'il mérite ; en leur présentant , à pure perte , la lumière qu'ils abhorrent. Il suffit bien de ce que nous avons dit , pour prémunir les âmes droites contre les impostures et la séduction.

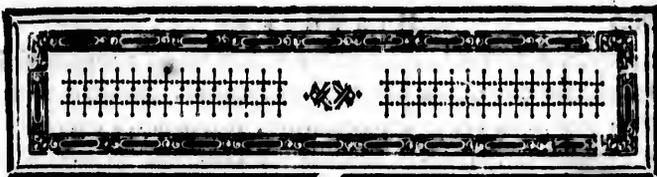


H

LIV

Depuis
jusq

Si l'o
pour l
et qui
selle ,
crier à
et au s
que le
Nicée ,
nos te
réunir
et à un
pontif
même
rience
une fo
grès d
plus g
repro
eût eu
peut p



HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME.

*Depuis la condamnation du jansénisme en 1653 ;
jusqu'à la bulle d'Alexandre VIII en 1656.*

SI l'on pouvait justement se plaindre de l'église , pour les décisions qui n'y rétablissent pas la paix et qui ne sont pas suivies d'une soumission universelle , il n'en est aucune contre laquelle on ne pût crier à l'imprudence , au contre-temps , au trouble et au scandale. Mais la bulle d'Innocent X n'eut que le sort qu'avaient eu autrefois les décisions de Nicée , d'Ephèse , de Calcédoine , et plus près de nos temps , celles de Trente , qui , bien loin de réunir les esprits , donnèrent lieu à une animosité et à une opiniâtreté plus grande qu'auparavant. Ce pontife eut-il pour cela tort de décider ? Peut-on même penser que sa décision fut inutile ? L'expérience de tous les temps n'est-elle pas au contraire une forte présomption , que sans ce frein les progrès de l'erreur et les troubles mêmes auraient été plus grands ? Au moins on les lui eût justement reprochés , s'il fût demeuré dans un silence qui eût eu l'air de la connivence ; au lieu qu'on ne peut plus les imputer qu'à l'obstination des réfrac-

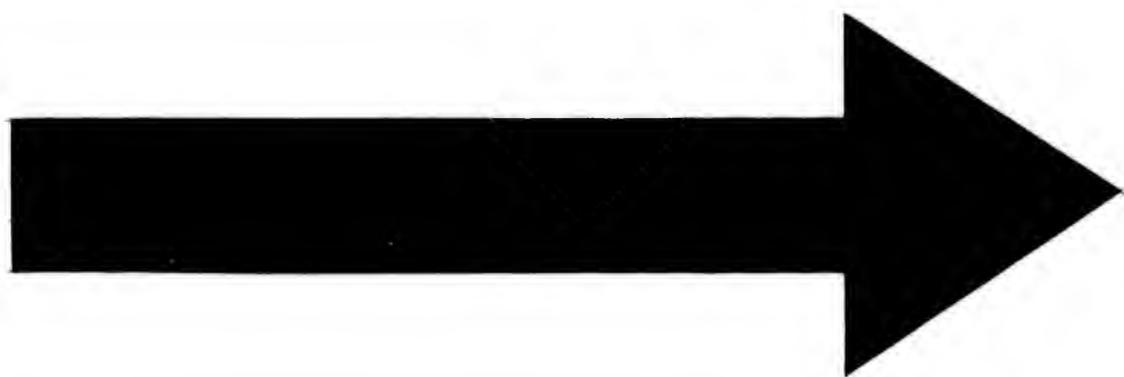
taires. La constitution d'Innocent X a du moins été suivie de ces deux bons effets ; savoir qu'il ne s'est presque plus trouvé personne , hormis les calvinistes déclarés , qui ait soutenu ouvertement les cinq propositions ; et que ceux qui tenaient toujours au fond de cette doctrine , ont été obligés de recourir à des subtilités inintelligibles pour la plupart des fidèles , très-suspectes dès-là aux ames droites , et beaucoup moins dangereuses qu'auparavant pour tout le monde.

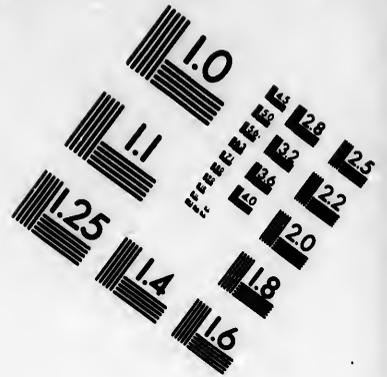
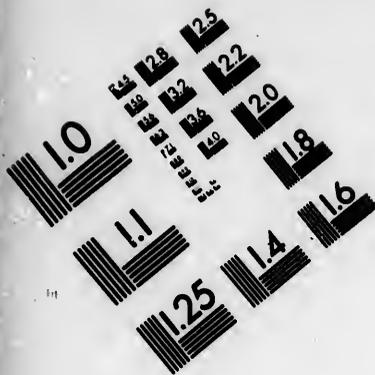
Sur différens écrits publiés dans ce goût , nos pasteurs reconnurent sans peine qu'on tendait à éluder la sentence apostolique , et à rendre inutile tout ce qui s'était fait. Les prélats qui se trouvaient à Paris se rassemblèrent à ce sujet , et choisirent huit commissaires des plus éclairés d'entr'eux , à l'effet de considérer (ce sont les termes de la délibération) les interprétations diverses , et les autres évasions inventées pour rendre la bulle inutile (1). Suivant la même relation , écrite par ordre de l'assemblée , qui la fit imprimer après l'avoir révisée , on rechercha , on lut et l'on examina les textes de Jansénius qui se rapportent à chacune des cinq propositions. Cependant , continue la relation , on apporta , de la part des jansénistes , une instruction imprimée , pour montrer que les propositions n'étaient pas dans Jansénius , et même qu'il enseignait le contraire dans ses ouvrages. Ils présentèrent aussi un mémoire imprimé , tendant à prouver que le dessein de leurs adversaires était de faire condamner la doctrine de saint Augustin , par la condamnation des sentimens de Jansénius. Ces pièces furent encore examinées avec le plus grand soin par les prélats commissaires. Après dix séances d'un travail assidu , ils déclarèrent en pleine assemblée que les cinq propositions condamnées par la bulle d'Innocent X , étaient véritablement dans le livre de Jansénius , qui les enseignait , qui les expliquait ,

(1) Actes du clergé , an 1654 , p. 8.

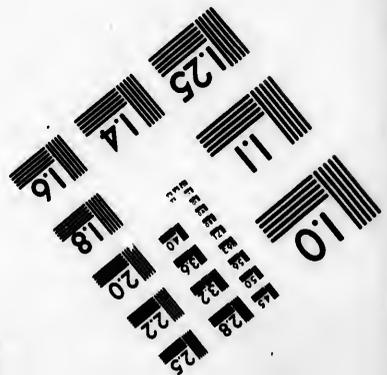
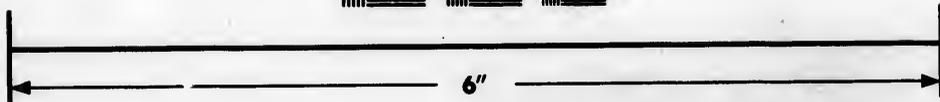
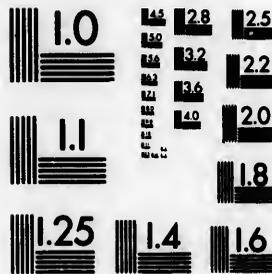
qui s'efforçait de les prouver , et de répondre aux objections ; que bien loin d'imposer à sa doctrine , ou de l'altérer , elles n'exprimaient pas entièrement le venin qui est répandu dans toute la suite de son gros volume. D'où ils conclurent que , les condamnations se faisant suivant la signification propre des paroles et le sens des auteurs , il était indubitable que les cinq propositions avaient été condamnées dans leur sens propre , qui est celui de Jansénius ; c'est-à-dire que les opinions et les dogmes de cet évêque sur la matière qui est contenue dans les cinq propositions , et qu'il a plus amples entendues dans son *Augustin* , étaient condamnées par la bulle. En quoi , poursuit-on , l'on ne saurait trop applaudir à la sagesse du pape , si conforme à l'exemple de ses prédécesseurs et des saints conciles , qui , en condamnant les hérésies , ont d'ordinaire nommé les auteurs ; afin que tout ce qu'ils en soutiennent dans leurs livres , demeure également anathématisé au sens qu'ils le soutiennent , malgré l'obstination de leurs sectateurs à se persuader que ce sens est orthodoxe. Tous les doutes et les allégations contraires ne tendent qu'à l'anéantissement de la constitution : car si les propositions , comme ceux-ci le prétendent , ne sont pas condamnées dans le sens de Jansénius , mais seulement dans un sens vague , indéfini , et que selon leur signification propre ils soient susceptibles d'un sens orthodoxe aussi-bien que d'un sens hérétique , la bulle n'est plus qu'une illusion , et le différent subsiste au même état qu'il était avant que Rome eût parlé.

Quant à la conformité prétendue des dogmes de Jansénius avec ceux de saint Augustin , et par conséquent avec ceux de l'église romaine , les commissaires eurent soin d'ajouter que le saint évêque d'Hyppone était ouvertement contraire aux subtilités de l'évêque d'Ypres , qui le citait en sa faveur , à l'exemple des hérétiques anciens et modernes , tous également jaloux d'appuyer leurs erreurs du témoignage des pères aussi-bien que des écritures ,





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5
2.8 3.2 3.6 4.0

5
11
15
20
25

et spécialement de saint Augustin ; ce qui n'avait point empêché les papes et les conciles de proscrire les faux dogmes dans tous les temps. Sans se borner à ces observations générales , on lut dans l'assemblée les passages de saint Augustin que les défenseurs de Jansénius alléguaient sur chacune des propositions , et d'où ils concluaient qu'en les condamnant on condamnait la doctrine de ce père : sur quoi les commissaires , après avoir fait remarquer la mauvaise foi avec laquelle ces apologistes citaient et contournaient les passages de Jansénius , montrèrent que saint Augustin n'était pas moins conforme aux décisions de la bulle , qu'opposé aux opinions de Jansénius ; que le docteur de la grâce avait incontestablement enseigné sur cette matière ce qui appartient véritablement à la règle de la foi ; que s'il y avait ajouté des questions moins importantes , et laissées indéçises par le décret apostolique d'où il tire son autorité supérieure , le malheur de Jansénius était que les assertions exprimées par les cinq propositions n'étaient pas du nombre des indéçises ; qu'il n'y avait point eu d'auteur catholique qui eût interprété saint Augustin au sens de Jansénius , avant Michel Baius , condamné en cela par les papes Grégoire XIII et Pie V ; enfin , que le concile de Trente , juge légitime de la tradition catholique , comparant ensemble les différens passages de saint Augustin , en avait expliqué les vrais sens , par les endroits où ce profond docteur s'était plus clairement énoncé. Il fut donc arrêté qu'on déclarerait , et l'on déclara en effet , par voie de jugement , sur les pièces produites de part et d'autre , que la bulle avait condamné les cinq propositions , comme étant de Jansénius. L'assemblée manda ce jugement au pape , et en écrivit aussi à tous les prélats du royaume.

On voit que le clergé pénétrait dès-lors l'artifice des nouveaux sectaires , qui en faisant profession de condamner les cinq propositions , se ménageaient la liberté de soutenir tout ce qu'ils avaient cru jus-

qu
à l
n'a
enc
en
ne
les
O
qu
cet
un
rau
nat
con
tem
des
vai
mu
la s
asse
les
des
où
sou
ava
me
de
con
et
pél
des
en
pé
cle
y c
il
au
qu
16

que-là , sous prétexte que la doctrine de Jansénius , à laquelle ils demeuraient attachés secrètement , n'avait reçu aucune atteinte. Et comme ils eurent encore offert de recevoir la censure des propositions en quelque sens qu'elles pussent avoir , pourvu qu'on ne dit pas qu'elle eût été faite au sens où Jansénius les enseignait , on rejeta cet expédient avec mépris. Outre l'absurdité qu'il y avait à les condamner en quelque sens qu'elles pussent avoir , puisque , selon ceux qui faisaient cette offre , elles pouvaient avoir un sens catholique ; on sentit que ces termes généraux tendaient toujours à rendre inutile la condamnation , qui dans la bulle est expresse et très-claire contre la doctrine de Jansénius. On jugea donc ce tempérament contraire à la paix même et à l'union des esprits qu'on recherchait , parce qu'elle ne pouvait s'établir sur l'ambiguïté , source la plus commune des divisions , mais seulement sur l'unité et la simplicité de la foi. A ce sujet , la sage et savante assemblée releva les artifices divers dont avaient usé les anciens hérétiques afin de surprendre la religion des évêques , et comment dans ces accords pernicieux , où l'on s'était rapproché des déserteurs de la foi sous prétexte de leur faciliter le retour , l'église avait toujours perdu de ses droits , et l'hérésie augmenté ses forces. On cita ces paroles mémorables de saint Jérôme touchant l'accord de Rimini : *On a consacré la prévarication sous le nom de l'unité ; et l'on conclut , comme fit le même père contre les pélagiens , à ne point se priver , pour une paix feinte , des avantages qu'avait conservés la guerre.*

Le pape ayant reçu la lettre de cette assemblée , en témoigna la plus grande satisfaction , et fit expédier un bref adressé à l'assemblée générale que le clergé du même royaume devait tenir dans peu. Il y comble d'éloges le zèle et la piété de nos prélats ; il approuve et confirme ce qu'ils venaient de juger au sujet de la bulle ; il déclare en termes exprès , que par sa constitution du trente-unième de Mai 1653 , il avait condamné dans les cinq proposi-

tions la doctrine de Cornelius Jansénius, contenué dans son livre intitulé *Augustinus*. Après cela, croira-t-on que les écrivains de la plus grande autorité dans le parti, et le père Quesnel même aient eu le front d'avancer, qu'il ne paraît par aucun acte authentique que le livre de Jansénius ait été examiné? Ont-ils donc présumé que le mensonge, proféré avec assurance, aurait la vertu de prévaloir contre ce témoignage, aussi notoire que formel, du pape et des évêques?

Le pontife dans son bref recommandait aux prélats, outre l'exécution de sa bulle, celle d'un décret qu'il avait donné depuis, et qui portait condamnation de quarante ouvrages déjà publiés pour la défense de l'*Augustinus*. De ce nombre étaient l'écrit à trois colonnes, présenté autrefois à Rome par les agens du parti, et devenu assez fameux pour mériter cette censure expresse; les deux apologies composées par Arnaud en faveur de Jansénius; le traité de la Grâce victorieuse par l'abbé de la Lane; la lettre pastorale de l'archevêque de Sens avec le mandement de l'évêque de Comminges, et le catéchisme de la grâce, attribué au docteur Faydeau par l'historien même du jansénisme. Ce bref fut lu et reçu avec applaudissement, dans une assemblée particulière, au défaut de la générale qui avait pu commencer aussitôt; mais on écrivit incontinent à tous les prélats du royaume, pour leur donner connaissance des intentions du saint père, et pour arrêter l'un des plus grands maux dont l'église pût être affligée; c'est ainsi qu'on s'en exprimait: on les pria de faire souscrire le bref, ainsi que la constitution, par tous les chapitres, par toutes les universités, par toutes les communautés séculières et régulières, exemptes ou non exemptes, par les curés et tous les bénéficiers, généralement par toutes les personnes qui pouvaient intéresser la sollicitude pastorale, de quelque qualité et condition qu'elles pussent être. On se fit un devoir, dans tout

le r
firm
P
con
tâch
plir
avon
nem
de la
fut
mém
a dé
théo
une
gran
sénit
ensu
soute
form
drec
l'abb
encor
s'étai
d'abr
trodu
saint
ce q
de l'
Pier
il éta
Le
comb
de la
aupr
chen
publ
prét
les p
que
du c

le royaume, de suivre ce jugement épiscopal, confirmé par un bref du saint père.

Parmi tant d'ouvrages condamnés en cette rencontre, la justification de chaque censure serait une tâche immense que nous ne tenterons pas de remplir : mais on pourra juger du reste sur ce que nous avons à dire, et mieux encore sur ce que les ennemis jurés de la foi romaine ont dit du catéchisme de la grâce. La flétrissure qu'il avait essuyée à Rome, fut pour les calvinistes une raison de lui faire le même accueil que les partisans de Jansénius. On a déjà vu que Samuel Desmarais, professeur de la théologie calvinienne à Groningue, avait publié une traduction latine de ce catéchisme, avec de grands éloges pour le courage qu'avait signalé Jansénius en défendant la cause de Baïus. Il réduisit ensuite la doctrine de ce livre en thèses, et la fit soutenir publiquement, comme entièrement conforme aux décisions du synode calviniste de Dordrecht. A l'éloge de Jansénius, il ajouta celui de l'abbé de Saint-Cyran, et avec plus de complaisance encore, celui du docteur Arnaud, qui, dit-il, s'était proposé de rétablir la pénitence publique, d'abroger l'usage de la fréquente communion introduite par les jésuites, et d'associer saint Paul à saint Pierre dans la fondation de l'église romaine : ce qui a fort déplu, poursuit-il, aux adulateurs de l'évêque de Rome, parce que la succession de Pierre tout seul est l'unique fondement sur lequel il établit ses droits chimériques.

Les partisans de la nouvelle doctrine sentirent combien ces éloges, donnés par un ennemi déclaré de la religion de leurs pères, pouvaient les décrier auprès de ceux qui avaient encore quelque attachement à la foi. Pour en prévenir les suites, ils publièrent trois lettres en réponse aux imputations prétendues du théologien protestant : mais toutes les personnes impartiales sentirent parfaitement, que dans celui-ci la bouche parlait de l'abondance du cœur, et qu'il applaudissait avec ingénuité aux

disciples de Jansénius, comme à de nouveaux disciples de Calvin, dans l'un des points capitaux où cet hérésiarque avait été combattu jusque-là par tous les docteurs formés dans le sein de l'église catholique. Il n'y a pas plus de bon sens à vouloir accuser Desmarais de vision, qu'à inculper ici sa malignité. Tout ce qu'il y avait de plus habiles gens parmi les calvinistes, tenaient le même langage que lui. Les jansénistes, dit entr'autres le ministre Jurieu (1), se sont entièrement rapprochés de nous sur la matière de la grâce : mais en se rapprochant de nous, ils ont travaillé à nous éloigner d'eux ; et pour se justifier d'être calvinistes, ils nous attribuent des pensées, non-seulement que nous n'avons pas, mais qu'avec une mauvaise foi insigne ils savaient très-bien que nous n'avions pas. Bayle (2), après leur avoir reproché de soutenir avec chaleur qu'ils n'étaient pas calvinistes, ajoute que pour s'en défendre ils n'usent que d'artifices et de distinctions mal fondées.

Le bref d'Innocent X, écrit en date du 29 Septembre 1651, à l'assemblée du clergé de France, fut le dernier trait de son zèle contre les novateurs de ce royaume, qui cependant étaient encore bien éloignés de se rendre dociles, ou seulement de demeurer tranquilles. Ce pontife, âgé de plus de quatre-vingts ans, fut emporté par la mort, la nuit du 6 au 7 Janvier de l'année 1655, onzième de son pontificat. Quoiqu'il se trouvât fort mal depuis le 27 Décembre, personne n'osait, comme il n'est que trop ordinaire avec les grands, lui annoncer que sa fin était proche. Enfin le cardinal Azolina obligea le confesseur de sa sainteté à lui en porter la nouvelle. Innocent la reçut avec une fermeté qui édifia tout le monde. Il fit venir le père Oliva, jésuite, alors son prédicateur et depuis général de la compagnie, afin de l'assister dans ses derniers momens. Ayant aperçu près de son lit le cardinal Sforce :

(1) Esprit de M. Arn. t. 2, p. 4. (2) Diction. au mot *Jansén.*

Von
gran
jour
que
mém
gran
ét de
disce
bran
nait
fique
gard
très-
avec
exact
peu
acco
le go
chini
a dor
décre
moeu
au ju
autre
verai
avait

Qu
Sept
moir
les fa
dans
comp
distin
rées t
à la c
culier
la plu
Carth

(1)

Vous voyez, lui dit-il, où aboutissent toutes les grandeurs du souverain pontificat. Pendant trois jours, il fit tenir les portes du palais ouvertes, afin que tous les fidèles indistinctement pussent avoir le même spectacle; après quoi, il expira dans de grands sentimens de piété. Innocent X, avec du feu et de la vivacité, avait beaucoup de sagesse, de discernement et d'élévation d'esprit. Il était inébranlable dans ses résolutions; mais il ne les prenait qu'après les avoir méditées mûrement. Magnifique dans les dépenses nécessaires, il se tenait en garde contre les superflues, haïssait le luxe, vivait très-frugalement. Sans fouler ses sujets qu'il aimait avec tendresse, et auxquels il faisait rendre une exacte justice, il laissa des épargnes dont il y avait peu d'exemples. On ne disconvient pas qu'il n'ait accordé trop d'empire sur lui, et trop de part dans le gouvernement, à sa belle-sœur, Olimpia Maldachini, et à la princesse de Rossane sa nièce; ce qui a donné lieu aux ennemis de sa personne, ou de ses décrets, de répandre du louche jusque sur ses mœurs: mais quel est le pape exempt de crime, au jugement des sectaires qu'il a condamnés? A tout autre tribunal, Innocent X, comme tant de souverains pontifes, serait sans défauts peut-être, s'il avait été moins sensible aux intérêts de ses proches.

Quelques mois avant son décès, mourut, le 8 Septembre 1654, un simple religieux, dont la mémoire ne mérite pas moins de trouver place dans les fastes de l'église, que ce qu'il y a de plus élevé dans la hiérarchie. Le père Pierre Claver, de la compagnie de Jesus, ne mérite pas seulement cette distinction à raison de ses vertus héroïques, déclarées telles par un bref du pape Benoît XIV, relatif à la canonisation, mais par le caractère tout particulier de son zèle (1). La partie du genre humain la plus outragée et la plus avilie, en fut l'objet, et Carthagène d'Amérique en fut le théâtre. Cette ville,

(1) Vie du P. Claver, l. 2.

pourvue d'un bon port sur le golfe du Mexique ; est l'entrepôt de tout ce que l'on tire pour l'Europe, tant du Mexique que du Pérou, du Potosi et de tous ces riches parages. C'est comme le rendez-vous général de toutes les nations commerçantes, en particulier pour la traite des nègres. On y voit sans cesse arriver des navires, où ces malheureux captifs sont entassés, sans lit, sans vêtemens, plongés dans leurs ordures, et toujours chargés de chaînes ; ce qui, joint à la mauvaise nourriture, leur cause des maladies, des chancres et des ulcères si infects, qu'ils n'en peuvent eux-mêmes supporter l'odeur. En un mot, il n'est point de bêtes de somme aussi maltraitées qu'eux : d'où il arrive que plusieurs aiment mieux s'étouffer, ou se laisser mourir de faim, que de traîner une vie si désespérante ; d'autant plus que d'impitoyables maîtres, lorsque pour cause d'infirmités, ou de vieillesse, on n'en peut plus tirer de services, les abandonnent souvent à leur malheureux sort, comme des animaux devenus inutiles. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'on ne prend guère plus de soin de leurs âmes que de leurs corps ; et sous tous les points de vue, on ne fut jamais plus en droit de s'écrier : A quoi ne porte point la soif impie de l'or !

A la vue de ces horreurs, le père Claver, à qui le père de tous les hommes avait donné un attrait particulier et une vraie tendresse pour les nègres, fut pénétré de la plus vive compassion, et conçut le dessein de se consacrer tout entier à leur service. Tous les pauvres et les malheureux furent bientôt l'objet de son zèle, qu'il se souciait peu d'exercer pour les riches, à qui ce genre de secours ne manque jamais : mais les nègres eurent toujours la part principale à sa charité ; et l'on peut dire qu'il se dévoua et se consuma, durant quarante ans, pour leur soulagement et pour leur salut. Quand il fit sa profession solennelle de religion ; aux vœux ordinaires, il ajouta celui de se consacrer à jamais au service des nègres, et signa : *Pierre, esclave des nègres*

nèg
être
gar
D
nèg
s'êt
con
ché
une
Son
où s
que
beau
faisa
mal
et er
que
leur
que
prot
qu'il
prèr
qui p
sais c
le p
étaie
attac
Il ach
petit
avait
lieu
l'enté
sions
des n
Dieu
pend
Il vis
étaie
les m
mêm

nègres pour toujours. Jamais vœu si difficile peut-être ne fut prononcé, et jamais vœu ne fut mieux gardé.

Dès qu'il arrivait au port un vaisseau chargé de nègres, ce tendre missionnaire y courait, après s'être muni d'eau-de-vie, de biscuits, de fruits, de conserves même et de plusieurs autres mets recherchés, pour leur faire fête et les soulager, comme une mère aurait pu faire à l'égard de ses enfans. Son premier soin était de leur ôter la persuasion où sont la plupart d'entr'eux, qu'on ne les amène que pour employer leur graisse à caréner les vaisseaux, et leur sang à teindre les voiles. Il leur faisait entendre que c'était là un artifice de l'esprit malin, pour les rendre malheureux en ce monde et en l'autre; qu'on ne les amenait, au contraire, que pour les délivrer de l'esclavage infernal, et leur procurer une félicité qui n'aurait point de fin; que dès ce monde, il leur servirait toujours de protecteur, de défenseur et de père. Mais quoi qu'il pût leur dire, ou leur faire dire par ses interprètes, son air tendre et engageant, son affection qui paraissait dans toutes ses manières, et je ne sais quel attrait sympathique mis par le ciel entre le pasteur et les ouailles qu'il lui commettait, étaient plus éloquens que tous les discours, et lui attachaient ces pauvres gens dès le premier abord. Il achevait de les gagner, en leur distribuant les petits rafraichissemens qu'il avait apportés. Aussi avait-il coutume de dire, qu'il fallait en premier lieu leur parler de la main. Des amis vertueux l'entendaient, et lui envoyaient toutes les provisions convenables. Après avoir gagné la confiance des nègres, il travaillait à les gagner eux-mêmes à Dieu. Il s'informait d'abord de tous les enfans nés pendant le voyage, afin de leur conférer le baptême. Il visitait ensuite, pour la même fin, les adultes qui étaient dangereusement malades. Il caressait tous les malades généralement, pansait et nettoyait lui-même leurs plaies, leur portait la nourriture à la

bouche les embrassait avec tendresse avant de les quitter, quelque dégoûtans qu'ils fussent, et les laissait aussi enchantés de cet accueil charitable, qu'ils s'y étaient peu attendus.

Au jour du débarquement général, il revenait accompagné d'anciens nègres, de la même nation que les nouveaux venus. Il donnait la main à ceux-ci, pour les aider à descendre sur le rivage; il prenait les malades entre ses bras, et les portait sur des voitures qu'il leur avait fait préparer; il n'y en avait aucun à qui il ne donnât quelque marque particulière de sa bienveillance. Il ne les quittait point qu'il ne les eût tous conduits à leur destination; et quand ils étaient logés, il allait encore les visiter les uns après les autres, les recommandait instamment à leurs maîtres, et leur promettait de revenir bientôt, sans jamais les oublier.

Il s'agissait ensuite de recueillir, pour le salut de leurs âmes, le fruit de ces charités corporelles; et voici comment il s'y prenait. Après être convenu avec ses interprètes des heures convenables pour l'instruction, il partait au moment précis, ayant à la main un bâton terminé en forme de croix, un crucifix sur la poitrine, et sur l'épaule une besace qui contenait un surplis, une étole, différentes images, et tout ce qui était nécessaire pour soulager les infirmes. Dès qu'il était arrivé, il entrait avec un visage gai dans leurs cases. Ce sont des espèces de magasins, ou plutôt d'étables humides, obscures et dénuées de tout. Quoiqu'elles puissent contenir plusieurs centaines de nègres, leur multitude les réduit à être entassés les uns sur les autres, sans autre lit que la terre. Le mauvais air, qui dans un pays chaud sur-tout s'exhale de tant de corps naturellement infects, en rend le séjour insupportable: il est peu d'Européens qui puissent y passer une heure, sans tomber évanouis. Mais le père Claver semblait y prendre ses délices, uniquement attentif au prix des âmes rachetées du sang de Jésus-Christ. Il y élevait une espèce d'autel, où il plaçait

qu
ex
ces
Il
int
dre
des
tou
ces
leur
pou
n.éc
res,
daie
lui
qu'i
rait
à hu
de g
rait
Pe
l'abo
sur l
si pa
craim
leurs
tiens
faits
exem
farou
encor
ques
tisme
aux e
paste
d'emb
marc
bapté
vaie
les fa

quelques tableaux frappans , du crucifiement , par exemple , de l'enfer , du paradis , pour donner à ces esprits grossiers quelque idée de nos mystères. Il arrangeait lui-même ensuite des chaises pour ses interprètes. Afin que les nègres aussi pussent entendre commodément les instructions , il allait chercher des bancs , des planches , des nattes ; et il faisait tout cela d'un air si content et si affectueux , que ces pauvres esclaves ne savaient comment témoigner leur reconnaissance. On eût dit qu'il n'était là que pour les servir ; qu'il était l'esclave des esclaves mêmes. S'il en apercevait quelqu'un dont les ulcères , par la puanteur ou la simple vue , incommodaient les autres , il le couvrait de son manteau , ou lui en faisait une espèce de siège , dans la crainte qu'il ne fût assis trop durement. Souvent il le retirait si rempli d'ordures , qu'il fallait le laver sept à huit fois. Pour lui , uniquement occupé du soin de gagner les âmes , il l'eût remis comme il le retirait , si ses interprètes ne l'en eussent empêché.

Pour peu qu'on ait de foi , l'on conçoit aisément l'abondance des bénédictions que Dieu répandait sur le ministère d'une charité et d'une abnégation si parfaite. Quoique la plupart des nègres , tant par crainte que par ignorance , obéissent facilement à leurs maîtres qui leur ordonnent de se faire chrétiens ; il en est cependant , sur-tout parmi les mieux faits et les plus robustes , ceux de Guinée par exemple , qu'une certaine fierté , ou une stupidité farouche rend presque intraitables. Il s'en trouve encore qui sont extrêmement attachés à des pratiques superstitieuses de l'idolâtrie ou du mahométisme. Mais il n'y en avait point qui ne se rendit aux empressements et à la persévérance de leur saint pasteur. Au reste , il ne s'agissait point avec lui d'embrasser le christianisme , comme à l'ordre des marchands , qui s'embarrassaient peu , après le baptême , de ce que ces sortes de néophytes pouvaient croire et pratiquer. Il ne se contentait pas de les faire chrétiens de nom , ou de profession : il

voulait qu'ils fussent de vrais fidèles , instruits et fermes dans la foi , réglés dans leurs mœurs , pieux même et vertueux. En effet , dans cette portion dégradée et presque entièrement abrutié du genre humain , il forma des modèles de vertu , et présenta des exemples capables de confondre les Européens les mieux instruits. Et par un second prodige , ces hommes , dont le seul aspect fait presque révoquer leur origine en doute , qui se prévalent des bons traitemens et des bienfaits contre leurs bienfaiteurs mêmes , qui ne sont réputés sensibles qu'à la rigueur et aux coups ; il leur inspira de la reconnaissance , de la vénération , une confiance et une tendresse filiale. Voilà ce que peut opérer la grâce , et la grâce toute seule , sur des cœurs à peine susceptibles des impressions de la raison et du sens humain.

Mais que de peines , que d'assiduité , quelle patience admirable ne fallut-il pas pour faire germer ces fruits de salut dans une terre si ingrate ! Que n'en coûta-t-il point à ce laborieux pasteur , pour donner seulement la première notion de nos divins mystères à des esprits lourds et bouchés , qui ne conçoivent rien de ce qui ne tombe pas sous les sens ! Pour les choses même sensibles et les plus simples , pour leur apprendre à faire le signe de la croix , il en fallait répéter la formule à un seul , dix , quinze et vingt fois. Il passait au suivant , et c'était à recommencer , comme s'il n'avait encore rien dit. Il les prenait ainsi l'un après l'autre , presque toujours avec la même peine , et toujours avec la même patience , la même douceur , et avec beaucoup de caresses pour ceux qui montraient tant soit peu d'application. Il s'agissait ensuite de cultiver les premières semences de religion qu'il avait jetées dans leurs âmes. Tous les jours il allait les visiter dans leurs loges ; il leur répétait l'instruction de la veille , il les préparait pour celle du lendemain. Les jours de fête , il les allait chercher lui-même pour la messe , et les conduisait à l'église , où il avait eu soin de préparer des bancs et des nattes , afin de les

garan
se do
ce qu
fant
Aux
les av
bons
la fête
res d
messe
tenan
Jesus
Tant
point
de co
la fou
trouv
négre
voulai
oblige

En
rien p
les em
par-to
n'en r
quelq
s'écar
prena
plier
sur le
le coe
répliq
rêter
cieux
genou
des b
l'emp
terre

Aut
tant il

garantir de l'humidité. Mais toutes les peines qu'il se donnait pour les instruire, n'approchent pas de ce qu'il lui en coûtait pour les disposer comme il faut aux sacremens de pénitence et d'eucharistie. Aux approches d'une grande fête, il avait soin de les avertir, et de réveiller dans leurs cœurs tous les bons sentimens qu'il leur avait inspirés. Le jour de la fête, il se trouvait au confessionnal dès trois heures du matin, et il y restait jusqu'à la dernière messe, qu'il disait habituellement pour eux, se tenant honoré d'être l'aumônier des membres de Jesus-Christ les plus méprisables selon le monde. Tant qu'il se présentait quelque nègre, il ne recevait point d'autre pénitent; et si quelques dames, pleines de confiance en ce saint directeur, se mêlaient dans la foule, il leur disait qu'elles pouvaient sans peine trouver d'autres confesseurs, mais que les pauvres négresses en manqueraient sans lui. Si ces dames voulaient absolument qu'il les entendit, elles étaient obligées d'attendre que tous les nègres eussent passé.

En se consacrant ainsi à leur service, il n'omettait rien pour les contenir dans les bornes du devoir, et les empêcher d'oublier leurs obligations. Il allait par-tout où il croyait pouvoir les rencontrer, et il n'en rencontrait pas un seul, qu'il ne lui donnât quelque avis assorti à la circonstance. S'il en voyait s'écarter de la bienséance du christianisme, il prenait un air et un ton de maître, qui les faisaient plier sur le champ. L'autorité qu'il s'était acquise sur leur esprit, et l'amour qu'ils lui portaient dans le cœur, les faisaient obéir sans peine comme sans réplique. Sa vue seule était un frein capable d'arrêter et de faire revenir les indociles. Les plus vicieux même ne le rencontraient pas, sans se jeter à genoux pour lui demander sa bénédiction. On a vu des blasphémateurs, dans le plus grand feu de l'emportement, tomber à ses pieds, et baiser la terre sous ses pas.

Autant il était terrible dans ces rencontres, autant il était bon par-tout ailleurs; et il ne se rendait

terrible, qu'autant qu'on le savait bon. Il était craint, parce qu'il était aimé, et qu'il méritait de l'être. On savait qu'il ne respirait que le bonheur de ses chers nègres, ou du moins la diminution de leur malheur; il allait sans cesse les consoler dans leurs afflictions, parcourait à toute heure, sous un soleil brûlant, les habitations champêtres les plus éloignées. Il les secourait dans tous leurs besoins, les soulageait dans leurs maladies, leur portait non-seulement des remèdes, mais tous les alimens qu'il savait le plus de leur goût. Souvent il se tenait des heures entières dans les places et les carrefours, afin d'amasser des aumônes et différentes provisions qu'il mettait dans un panier, et leur portait sur son dos, comme le dernier des esclaves. S'il en trouvait qui craignissent d'être punis de leurs maîtres, pour avoir occasionné quelque perte par leur négligence ou autrement, il courait demander grâce avec les plus vives instances; et si des maîtres avarés la lui refusaient, il cherchait par-tout des aumônes, pour les dédommager de leurs pertes. S'il apprenait qu'on en traitât d'autres avec une sévérité barbare, il allait trouver les maîtres, et n'épargnait, ni remontrances, ni prières, ni promesses, pour les exciter à la compassion. Entendait-il, en passant, les cris lamentables de ceux qu'on châtaait? son cœur était déchiré, il accourait avec alarme, et ne se calmait point qu'il n'eût fait cesser les coups.

Pour ceux qu'on tenait en prison, ou dans les chaînes, il se faisait un devoir particulier de les visiter assidument; et sachant qu'ils manquaient de tout, il leur portait tout ce qu'il imaginait pouvoir les consoler, sans oublier le tabac qui fait leurs délices. Il s'intéressait à leurs plaisirs mêmes, quand ils étaient innocens: il passait avec les plus malheureux prisonniers des heures entières, occupé à leur adoucir leurs peines, et à leur en faire tirer profit pour l'éternité. Par ses discours, accompagnés de manières tendres et de toutes sortes de bons offices, il en empêcha une infinité de se faire

non
encl
tran
nom
de n
poir
en q
lieu
faire
de r
dilig
T
nègr
sema
suffi
jama
cipal
pou
tena
caus
frein
très-
lui a
éton
ses d
et de
peu
ving
plu
de t
les r
et s
l'od
une
et a
s'ass
app
cou

pourrir eux-mêmes, comme ils n'y sont que trop enclins. Quand la prison durait long-temps, il se transportait chez leurs maîtres, et les conjurait au nom de Jésus-Christ mort pour tous les hommes, de ne pas précipiter ces malheureux dans le désespoir et l'enfer. Il leur promettait, et s'en rendait en quelque sorte caution, qu'à l'avenir ils auraient lieu d'en être contents; et ces malheureux, pour faire honneur à la parole de leur père, s'efforçaient de réparer leurs fautes par une exactitude et une diligence toute nouvelle.

Tous les travaux occasionnés par la traite des nègres, dont il arrivait quelques vaisseaux chaque semaine, et souvent plusieurs jours de suite, ne suffisaient point encore au zèle de leur apôtre. Sans jamais les perdre de vue, et toujours dévoué principalement à leur salut, il trouvait encore du temps pour les prisons publiques, pour l'hôpital où l'on tenait les personnes atteintes des affreuses maladies causées dans ces régions par un libertinage sans frein, et pour la renfermerie des lépreux, encore très-communs dans ce climat (1). Après ce qu'on lui a vu faire auprès des nègres, on ne sera point étonné qu'il fit son partage, et en quelque sorte ses délices, de ce qu'il y avait de plus dégoûtant et de plus horrible dans l'hôpital : mais le récit un peu soutenu des actes héroïques qu'il y renouvelait vingt fois le jour, révolterait la délicatesse de la plupart des lecteurs. Nous n'en citerons que peu de traits détachés, et encore très-adoucis. Entre les malades, il s'en trouva un si défiguré, si pourri et si infect, que les autres n'en pouvant supporter l'odeur, ni même la vue, on l'avait traîné dans une loge à l'écart. Le père Claver l'y alla chercher; et après l'avoir salué avec une tendre affection, il s'assit si près de lui, qu'il avait le visage presque appuyé sur un bras du malade. Comme il en découlaient un pus affreux, le malade le pria lui-même

(1) Vie du P. Claver, l. 3.

de se mettre un peu plus loin : mais l'homme de Dieu lui répondit gaiement qu'il n'en était point du tout incommodé , baisa dévotement ses plaies , et resta deux heures entières dans la même posture , pour le consoler et lui inspirer des sentimens chrétiens. Il continua long-temps de le visiter chaque jour , et lui prédit enfin qu'il recouvrerait une pleine santé , en lui recommandant de ne plus pécher à l'avenir. Il guérit en effet ; ce qui ne put arriver sans miracle , suivant la persuasion de tout le monde ; et par un miracle plus heureux encore , sa vie fut depuis aussi réglée qu'elle avait été dissolue.

Ce fut principalement dans le Lazaret , ou l'hôpital des lépreux , que le père Claver trouva un champ assorti à l'héroïsme de sa charité. On n'y voyait que des cadavres vivans , dont les chairs étaient souvent consommées jusqu'aux os. La violence du mal faisait tomber aux uns le nez , ou les oreilles , la moitié du visage , un bras même , ou une jambe. Les autres étaient couverts de chancres et d'apostèmes qui faisaient horreur à voir , et qui exhalaient une infection insupportable. Ce triste lieu était presque sans secours pour l'ame ainsi que pour le corps. On se bornait à y dire une messe basse à la hâte les jours de fête ; après quoi l'on se dérobaient précipitamment à l'air contagieux qu'on y respirait. Si quelque prêtre zélé venait pour assister les moribonds , il succombait après en avoir administré deux ou trois , et il était obligé de se retirer promptement. Un champ si abhorré des autres ouvriers , devint le lieu de plaisance de notre incomparable missionnaire. Les jours destinés à la récréation de ses confrères , étaient ceux qu'il consacrait de préférence aux lépreux , parce qu'il trouvait alors plus de loisir et plus de liberté. Son plaisir était encore de se priver de son repas , un peu meilleur ce jour-là que les autres , et de le porter aux plus malades.

En arrivant , il assemblait ceux qui étaient en :

cor
mil
apr
s'ass
l'air
man
qui
man
éla
tout
écar
fecti
table
lui-
la bo
bras
goûte
afin d
ne le
plaie
s'il e
tendu
saints
leur
soule
plus
ment
ces h
ture
en ti
guér
Ce
qu'u
guée
élev
de c
mun
et de
poin
n'été

encore en état de marcher , se mettait à genoux au milieu d'eux , recevait des prières qu'ils répétaient après lui , leur faisait quelque instruction , puis s'asseyait sur une pierre pour les confesser. Quand l'air était un peu froid , il les enveloppait de son manteau , et faisait appuyer sur ses genoux ceux qui ne pouvaient se tenir commodément d'une autre manière , c'est-à-dire , ceux dont tous les membres étaient ulcérés , et dont la vue seule faisait reculer tout le monde. De là il se transportait dans les loges écartées , où l'on renfermait ceux qui , par l'infection de leurs plaies invétérées , étaient insupportables même aux autres lépreux. Là , il leur donnait lui-même à manger , leur portait les morceaux à la bouche quand ils avaient perdu l'usage de leurs bras ; et quand il en voyait quelqu'un plus dégouté , il mangeait lui-même , et du même plat , afin de lui donner de l'appétit. Il nettoyait ceux qui ne le pouvaient faire eux-mêmes ; il pansait leurs plaies , il les maniait avec plus de complaisance que s'il eût touché des perles ou des fleurs , il les baisait tendrement ; et ce qu'on admire dans quelques saints , qui eurent le courage d'appliquer une fois leur bouche sur des ulcères dont la vue leur avait soulevé le cœur , c'est ce que le père Claver a fait plus de mille fois ; c'est ce qu'il faisait journellement , et cent fois par jour. Pour nettoyer à fond ces horribles plaies , après en avoir dégagé l'ouverture , il y appliquait la bouche et la langue , et en tirait ainsi tout ce qui en pouvait retarder la guérison.

Ce n'est pas qu'il fût naturellement moins délicat qu'un autre : il était d'une maison des plus distinguées parmi la noblesse de Catalogne , et avait été élevé avec la délicatesse accoutumée dans ces sortes de conditions. Doué même d'un esprit peu commun , de sentimens nobles , d'une grande facilité et de beaucoup d'acquit dans les lettres , il n'y avait point de rang si élevé dans le ministère à quoi il n'eût pu prétendre. Son goût pour l'abjection ,

pour cette mortification prodigieuse , et contre nature en quelque sorte , ne dut donc rien au naturel , et fut entier l'ouvrage de la grâce. Le ciel , pour le manifester , permit qu'un jour la nature lui fit sentir ses révoltes. Le père ayant été appelé par un marchand pour confesser un de ses nègres , il trouva ce malade étendu dans un coin , où on l'avait jeté , pour délivrer les autres de son infection. Il était si couvert de pus et de pourriture , qu'il avait moins l'air d'un homme encore vivant , que d'un cadavre déjà corrompu. Le marchand , et quatre autres Espagnols suivirent de loin le confesseur , pour voir les effets de sa charité singulière , dont ils avaient entendu parler. A la première vue de cet objet hideux , le missionnaire fut saisi d'horreur , et son premier mouvement fut de reculer , mais au même instant , confus de sa lâcheté , il se retire à l'écart , prend une rude discipline , puis retourne vers le malade , s'en approche à genoux , baise chacune de ses plaies , en prolongeant sur les plus dégoûtantes , le confesse , et reste encore longtemps après pour le consoler.

Il ne faut pas demander si les pénitens d'un pareil confesseur entraient dans les sentimens qu'il leur suggérait. Il n'y avait point de cœurs si endurcis , point de pécheurs si désespérés , qu'il ne vint à bout de réduire. On avait mis au Lazaret un homme attaqué d'un mal extraordinaire , et tout à fait inconnu. Les yeux lui roulaient dans la tête , ses membres se roidissaient avec une violence effrayante ; il avait moins l'air d'un malade que d'un démoniaque. Remèdes naturels et surnaturels , tout fut employé à pure perte. Si on lui parlait de se confesser , il ne répondait que par des injures. Lui présentait-on le crucifix ? il détournait la tête en désespéré. Le père se présente ; et à peine il a dit quelques paroles , que le malade , aussi doux qu'un agneau , demande les sacremens , les reçoit avec de grandes marques de repentir , et il persévéra jusqu'au dernier soupir dans les sentimens d'une ame solidement ou vertie.

Il
agité
il ne
de re
avoir
s'étai
croup
versio
ficiles
notre
si con
il s'ac
des sc
qu'un
le seu
grâce
trouv
ans d'
précip
tion d
cloître
et de f

Il en
dernie
fession
endur
et holl
thagèr
des bl
les aut
on rec
la grâ
il cons
n'avai
ne suff
il opé
campa
geant
le soir
de pai

Il y avait au même lieu un malade inquiet , agité , taciturne , abymé dans une humeur noire : il ne voulait entendre parler , ni de confession , ni de religion. C'était un moine apostat , qui après avoir paru avec honneur dans les meilleures chaires , s'était abandonné à un libertinage excessif , où il croupissait depuis long-temps. De toutes les conversions , c'était là sans doute une des plus difficiles. Elle ne le fut pas plus que les autres pour notre saint confesseur. L'apostat devint un pénitent si contrit , si courageux et si humble , que par-tout il s'accusait publiquement d'avoir été le plus grand des scélérats ; ajoutant qu'il n'avait pas moins fallu qu'un saint pour l'arracher de l'enfer. Ce n'est pas le seul pécheur de cette dure espèce , à qui Dieu fit grâce par le ministère de l'apôtre des nègres : il s'en trouva plusieurs autres , qui après cinq , sept , dix ans d'apostasie , et de tous les crimes où celui-ci précipite , ne pouvant tenir contre la force et l'onction de ses paroles , rentrèrent pénitens dans leur cloître , où ils devinrent des modèles de régularité et de ferveur.

Il en fut de même des malfaitens condamnés au dernier supplice , et les plus révoltés contre la confession , contre tous les signes de la religion , des endurcis les plus décidés , des hérétiques anglais et hollandais , amenés prisonniers de guerre à Carthagène , des mahométans mêmes , des infidèles et des blasphémateurs les plus impies. Quand tous les autres prêtres de la ville n'avaient pu les réduire , on recourait au père Claver. Il se prêtait à tout : la grâce et le succès l'accompagnaient par-tout ; il consommait lui seul ce que tous les autres ensemble n'avaient pu qu'ébaucher. Les travaux de la ville ne suffisaient point encore à l'immensité de son zèle : il opérait les mêmes prodiges dans les missions de la campagne , travaillant sans interruption , ne mangeant presque jamais durant le jour ; et retournant le soir à la maison , il se contentait d'un morceau de pain de blé d'Inde , avec quelques patates grillées.

lées , ou d'un peu de biscuit au sel et à l'eau , sous prétexte que ces alimens étaient les meilleurs pour son estomac. Retiré dans sa chambre après ces fatigues , il prenait une rude discipline , passait trois ou quatre heures en oraison , et prenait enfin un court sommeil à terre , ou sur des planches , enveloppé dans son manteau.

On lui attribue quantité de miracles , des prédictions d'événemens les plus extraordinaires , des guérisons de toute espèce , des résurrections de morts assez bien attestées , pour qu'on les ait insérées dans le procès de sa canonisation. Mais le plus grand de tous sans doute , c'est le prodige de sa mortification ; et comme celui-ci n'est pas moins incontestable qu'il paraît incroyable , il rend tous les autres au moins vraisemblables. Que n'aurions-nous donc point encore à rapporter d'une vie qui ne fut qu'un tissu de merveilles en tout genre ? Mais craignons d'interrompre trop long-temps le récit des faits qui sont d'un intérêt général pour l'église , si toutefois nous l'avons interrompu en présentant un objet d'édification qui ne fait pas moins d'honneur à l'évangile , que ses plus brillans triomphes.

Trois mois après la mort du pape Innocent X , le cardinal Fabio Chigi , né à Sienne d'une illustre maison , lui succéda le 7 Avril 1655 , sous le nom d'Alexandre VII. Il eut le suffrage de tous les conclaveistes , à la seule exception du cardinal Rosetti , qui le haïssait mortellement. Jamais souverain pontife ne reçut l'adoration du sacré collège avec plus de modestie. Loin de faire éclater la joie , dont on est si peu maître en ces rencontres , il ne témoigna que de la douleur , et versa des larmes qu'on eut tout lieu de croire sincères. Il n'envisageait que la pesanteur du brillant fardeau qu'on lui imposait ; et le premier éclat de la tiare , si éblouissant pour tant d'autres , ne lui offrit que des épines. Il se familiarisa néanmoins peu à peu avec elle , et avec le temps il parut se consoler de la porter.

Dans la première année de ce pontificat , la reine

Chri
pruc
repr
On r
fort
n'est
cher
Elle
poin
peuj
avait
C'est
Quo
huit
avait
C'est
répa
donn
qu'el
cont
est d
que a
que l
carte
tine
ricor
attes
mièr
qui
Suéd
lettr
man
avec
que
vère
Cl
la co

(1)
des

Christine de Suède abjura le luthéranisme à Inspruck , où elle passait pour se rendre à Rome , et reprit avec éclat l'ancienne religion de ses pères. On n'avait jamais cru dans son royaume qu'elle tint fort à la croyance vulgaire. En effet , cette princesse n'estimait point assez son pays natal , pour s'attacher sans examen à la religion qu'on y professait. Elle avait d'ailleurs trop de pénétration , pour ne point apercevoir le vice radical de la réforme , qu'un peuple , jouet de l'ignorance et de la séduction , avait embrassée sur la parole d'un moine apostat. C'est pourquoi elle n'en fit jamais grande estime. Quoiqu'elle n'ait abjuré l'erreur qu'à l'âge de vingt-huit ans , elle a voulu apprendre au public qu'elle y avait renoncé dès qu'elle avait eu l'usage de la raison. C'est ce qu'elle obligea Boyle de publier , pour réparer l'imprudencé qu'il avait commise , en donnant pour un reste de protestantisme une lettre qu'elle avait écrite au sujet des rigueurs exercées contre les huguenots par le roi Louis XIV (1). Il est difficile de concilier un témoignage si authentique avec le certificat allégué par Baillet , portant que la providence s'était servie du philosophe Descartes , et de Chanut son ami , pour donner à Christine les premières lumières que la grâce et la miséricorde divine perfectionnèrent ensuite. Bayle atteste au contraire (2) , que cette princesse fit la première ouverture de son dessein au jésuite Macedo , qui accompagnait l'ambassadeur de Portugal en Suède ; qu'elle l'envoya depuis à Rome , avec une lettre pour le général de sa société , à qui elle demandait deux jésuites italiens , afin de s'éclaircir avec eux sur les points qui lui faisaient encore quelque peine ; et que les pères Malines et Casate achevèrent en effet ce que Macedo avait commencé.

Christine , avant son abjuration , avait abdiqué la couronne en faveur de son cousin Charles Gustave,

(1) Nouvel. de la Répub. | (2) Dictionn. sous le mot
des Lettr. Janv. 1687. | *Macedo.*

comte palatin de Deux-Ponts , et arrière-petit-fils du grand Gustave Vasa. Ensuite elle fit beaucoup de voyages en Flandre , en France , en Allemagne , en Italie , reparut même en Suède , et enfin se fixa jusqu'à sa mort dans la capitale du monde chrétien. Par-tout elle se montra femme d'un esprit peu commun , amie des habiles gens en tout genre , protectrice généreuse des lettres , avide de connaissances , instruite , au moins superficiellement , de tout ce qui est à la portée de l'esprit humain. Partout aussi elle parut inégale dans sa conduite , singulière dans ses goûts et ses ajustemens même , affectant toutes les manières des hommes , accusant la nature de s'être méprise en la faisant femme , et la justifiant d'autant mieux , qu'elle prenait plus à tâche de la démentir. Il est plus qu'inutile à nos fins d'examiner si Christine , avec les travers de son sexe , en eut aussi les faiblesses. On sait que la religion ne décide pas toujours des mœurs , et que pour être catholique sincère , on n'est pas toujours parfait chrétien.

Tandis que la lumière de la foi triomphait dans l'ame de Christine , des erreurs grossières du Nord , la secte plus absurde encore des préadamites prenait naissance au sein de la nation la plus chrétienne et la plus éclairée. Sur quelques paroles de saint Paul écrivant aux Romains , Isaac de la Peyrère , natif de Bordeaux , entreprit de prouver qu'il y avait eu deux créations d'hommes ; la première au commencement du monde , lorsque Dieu , selon ce visionnaire , créa dans toutes les parties du monde à la fois des hommes et des femmes , d'où sont provenus les gentils ; l'autre long-temps après , quand Dieu créa Adam , pour être le père de son peuple particulier , ou du peuple juif. Ce dogmatiseur s'appuyait principalement sur ce passage mal interprété : *Avant la loi , le péché était dans le monde , mais le péché n'était pas imputé , parce qu'il n'y avait point de loi.* Il prétendait que ces paroles ne pouvaient pas s'entendre de la loi de Moïse , puisque l'histoire

sacré
Solo
dans
s'ente
cluai
les pe
spéce
elles
mém
abjur
Il n
dans
et d'é
à la se
l'ont
instru
du vil
de tou
mal sa
dérég
coup
réform
d'un t
aband
sans at
La sin
cours
fixe d
assez c
Encou
lesaff
ses co
et pul
avoir
A s
autan
de leu
à une
l'Espr
une f

sacrée nous assure que le crime de Caïn , celui des Sodomités et quantité d'autres avaient été punis dans ces premiers temps ; et qu'ainsi elles devaient s'entendre d'une loi donnée à Adam : d'où il concluait qu'avant Adam il y avait des hommes , à qui les péchés n'étaient pas imputés. Comme ces folles spéculations intéressaient peu les passions humaines, elles ne firent pas grande fortune. La Prière lui-même , deux ans après les avoir mises au jour , les abjura aux pieds d'Alexandre VII.

Il n'en fut pas ainsi des visions de George Fox , qui dans l'Angleterre abandonnée à l'esprit de schisme et d'égarément , donna vers le même temps l'origine à la secte insensée des quakers ou trembleurs , qui l'ont qualifié apôtre de premier ordre , et glorieux instrument dans la main de Dieu. Ce vif artisan du village de Dreton au pays de Leicester , dépourvu de tout talent pour les sciences , parlant même très-mal sa langue naturelle , jouet de son imagination déréglée et de son humeur noire , sortit tout à coup de sa boutique , et se dit suscité du ciel pour réformer le genre humain. Il annonçait , d'un air et d'un ton de prophète , que tous les hommes avaient abandonné les voies de Dieu , et n'avaient rien laissé sans atteinte , ni dans la doctrine , ni dans les mœurs. La singularité du personnage attira un grand concours ; et parmi des peuples qui n'avaient rien de fixe dans leur religion , l'illuminé eut bientôt fait assez de prosélytes pour former une secte en règle. Encouragé par ces succès , et n'aspirant plus qu'à les affermir , il donna ses rêves pour des révélations , ses convulsions pour des ravissements extatiques , et publia des guérisons miraculeuses qu'il disait avoir été opérées par ses prières.

À son exemple , tous ces fanatiques se croyaient autant d'organes de l'esprit de Dieu ; et du milieu de leurs assemblées , dont tous les rites se réduisaient à une morne taciturnité en attendant l'effusion de l'Esprit-Saint , ils s'élevaient , tantôt un homme , tantôt une femme ou un enfant , pour annoncer les ordres

du ciel , qu'on écoutait avec respect. Marguerite Fell , épouse de Fox , devint un des personnages les plus célèbres de la secte par ses predications. Ces prédicateurs de tout sexe , de toute condition ou de tout métier , entraient audacieusement dans les temples , où interrompant les prédicans ordinaires , ils débitaient une doctrine tout opposée , et révoltaient le peuple contre les ministres. Il y en eut qui coururent les rues et les places publiques , couverts d'habits ridicules , affectant une voix lugubre , poussant quelquefois des cris et des hurlemens affreux , décrivant les magistrats , et prédisant la ruine prochaine du royaume. Le gouvernement se contentait de les faire arrêter comme des gens atteints de manie , et on leur rendait la liberté dès qu'ils voulaient promettre de se contenir. On fit néanmoins fustiger un certain Taylor , comme blasphémateur : il avait eu l'impiété de souffrir que les troupes qui le suivaient le qualifiassent de roi d'Israël , de soleil de justice , de fils unique de Dieu , et qu'à son entrée dans Bristol on criât devant lui : *Hosanna , fils de David.*

Ce parti fanatique fit néanmoins des progrès considérables : il n'entraîna pas seulement la populace ignorante , mais bien de personnes qui ne manquaient ni de fortune , ni de naissance , ni même de connaissances et de génie. Guillaume Pen entre autres , fils d'un vice-amiral d'Angleterre , et encore plus distingué par ses talens que par sa naissance , se jeta dans cette secte dont il devint l'ardent protecteur , et il lui procura la tolérance qu'elle n'avait pu obtenir jusque-là. A cette fin , il publia plusieurs écrits , où il insistait fortement sur le dogme de la tolérance universelle , qui déjà n'avait point de bornes parmi les sujets des états britanniques , sinon pour la religion de leurs pères. On se laissa prendre à l'incorruptible probité qu'affectaient ces sectaires , à l'esprit de concorde et de fraternité qui rendait les biens communs entre eux , à la simplicité de leurs manières , de leurs

tables

tables
par la
par la
préten
du me
du ser
et ils d
comme
qu'à d

Ils v
entre
d'autor
appelé
en se d
ni en
la foi
culte ex
princip
rappor
une pa
d'autre
que nou
et qu'il
espérer
d'entr'e
Christ
blables
lement
que chi
abonda
condui
il est év
aussi-b
malheu
l'intery
de la r
quaker
diction
particu
extrav

2

tables et de leurs vêtemens. Ils se faisaient remarquer par la sévérité même de leurs visages, par la gravité, par la froide lenteur de leurs discours, par où ils prétendaient montrer leur horreur, non-seulement du mensonge, mais de tout propos hasardé. L'usage du serment était absolument interdit parmi eux; et ils condamnaient toute guerre généralement, comme une fureur plus propre aux bêtes féroces qu'à des créatures raisonnables.

Ils voulaient que toutes choses fussent communes entre les hommes; qu'un homme ne pût avoir d'autorité sur un autre, et que personne ne fût appelé maître, ou seigneur; qu'on ne saluât point en se découvrant, en disant *vous* au lieu de *toi*, ni en usant d'aucune marque d'honneur. Quant à la foi, ils rejetaient les prières publiques, tout culte extérieur, tous les sacremens, et suivaient les principes ou la pratique des anabaptistes par rapport au baptême. Ils soutenaient que l'ame est une partie de Dieu; que Jesus-Christ n'a point d'autre corps que son corps mystique, ou son église; que nous sommes justifiés par notre propre justice, et qu'il n'y a point d'autre vie, ni d'autre gloire à espérer, que celles de ce monde. Quelques-uns d'entr'eux ont porté le fanatisme jusqu'à se dire le Christ, et Dieu même. D'autres se disaient semblables à Dieu, comme étant animés substantiellement du même esprit que Dieu. Tous prétendaient que chaque personne trouve en soi des lumières en abondance, pour entendre l'écriture et pour se conduire dans les voies de Dieu. Par ce trait seul, il est évident que cette nouvelle secte d'anabaptistes, aussi-bien que la première, doit son origine à la malheureuse réforme, où le sens particulier est l'interprète des livres sacrés, et l'arbitre souverain de la religion. L'apologie que Barclay a faite des quakers, ne prouve que les variations et les contradictions des croyances qui ont pour guide ce sens particulier. A la honte de l'esprit humain, ces extravagans sectaires se sont propagés jusqu'à nos

jours. Ils sont en assez grand nombre en Hollande, aussi-bien qu'en Angleterre, et jusque dans le nouveau monde, en Pensylvanie sur-tout.

Les novateurs de France, plus circonspects dans leur marche, n'en allaient pas moins droit à leur hut, c'est-à-dire, à l'anéantissement de la tradition, et par conséquent de presque toute la foi chrétienne. C'est à quoi tendaient deux lettres qui furent publiées alors par le docteur Arnaud, afin de persuader que l'infaillibilité de l'église ne s'étendait point au sens des auteurs dont elle entreprenait de juger : deux pièces capitales dans l'histoire du jansénisme, et devenues aussi fameuses que le furent autrefois les trois chapitres dans l'histoire des nestoriens. Arnaud, parvenu à l'âge d'environ quarante ans, et à toute la considération d'un chef de parti, demeurait néanmoins dans le silence, depuis près de deux ans qu'Innocent X avait donné sa constitution : au moins son nom ne paraissait-il point dans les ouvrages publiés pour soustraire à l'anathème le livre de Jansénius. Il rompit enfin le silence, ou l'*incognito*, par une lettre imprimée qui portait son nom, et qui était adressée à une personne de condition, au sujet d'un refus d'absolution, fait au duc de Liancourt dans la paroisse de Saint-Sulpice. Le confesseur avait cru ne pouvoir se conduire autrement, à l'égard même de ce pénitent distingué, à moins qu'il ne donnât des marques d'une soumission sincère aux dernières décisions de l'église, et qu'il ne fit cesser le scandale de ses liaisons intimes avec les réfractaires. Arnaud prit de là occasion de défendre sa cause, avec celle de ses amis : il dit au nom d'eux tous (1), qu'ils sont bien éloignés d'être tombés dans quelque erreur; puisque d'une part ils condamnent sincèrement les cinq propositions censurées par le pape, en quelque livre qu'on les puisse trouver, sans exception d'aucun, et que de l'autre ils ne sont attachés à aucun

(1) Lettr. d'Arn. du 24 Févr. 1655.

anteur
parle d
mais à

On
où l'on
damne
que l'a
avaient
de Jans
étaient
précise
cesser
avaient
en out
renonc
les cinc
ration
clergé
avait ju
de cond
tes du li
par Jans
pontife
prouvé
cluait d
déclarat
conform

A ces
lettre,
ouverte
soutien
tions,
sentime
cela, il
sait s'il
dité, o
van la
de la pr

(1) Ibi

auteur qui forme des opinions nouvelles, et qui parle de lui-même touchant les matières de la grâce, mais à la seule doctrine de saint Augustin.

On répondit à cette lettre par différens écrits, où l'on prétendait qu'une pareille manière de condamner les cinq propositions n'était pas suffisante; que l'auteur et ses amis, particulièrement ceux qui avaient soutenu par des écrits publics la doctrine de Jansénius, nommément condamnée par la bulle, étaient obligés de donner des preuves certaines et précises de leur soumission; qu'ils devaient confesser et désavouer de bonne foi l'erreur où ils avaient été avant la décision du saint siège; déclarer en outre le livre de Jansénius bien condamné, et renoncer à la doctrine qui en était exprimée par les cinq propositions. On ajoutait que cette déclaration était sur-tout indispensable depuis que le clergé de France, assemblé si solennellement, avait jugé que l'intention du chef de l'église était de condamner les cinq propositions, comme extraites du livre de Jansénius, et dans le sens enseigné par Jansénius; et plus encore depuis que le souverain pontife lui-même, par un bref exprès, avait approuvé le jugement de ces prélats. D'où l'on concluait qu'à bon droit on tenait pour suspecte la déclaration des jansénistes, jusqu'à ce qu'elle fût conforme à celle du pape et des évêques.

A ces écrits, Arnaud répliqua par une seconde lettre, adressée à un duc et pair (1). Il y prend ouvertement la défense du livre de Jansénius, qu'il soutient n'avoir jamais enseigné les cinq propositions, forgées, ajoute-t-il, par les partisans des sentimens contraires à ceux de saint Augustin. En cela, il se contredisait si manifestement, qu'on ne sait s'il faut l'attribuer, ou à un mensonge prémédité, ou à un défaut de mémoire. Oubliait-il qu'avant la censure des cinq propositions, en parlant de la première, il avait dit en termes exprès, qu'elle

(1) Ibid. Lettr. du 10 Juillet 1655.

était tirée presque mot à mot du livre de M. l'évêque d'Ypres; et de plus, qu'elle y était justifiée par un si grand nombre de passages très-clairs de saint Augustin, qu'il n'y avait personne assez opiniâtre pour la contester (1)? On pourrait tirer le même aveu pour toutes les autres, soit de ses propres écrits, soit des éloges qu'il a donnés aux écrits de ses amis divers, et de l'abbé de Bourzeis en particulier, qu'il les reconnaît toutes l'une après l'autre pour être de Jansénius, dont il cite les livres et les chapitres qui les contiennent, au moins équivalement, dans le sens propre et littéral où elles ont été condamnées. Mais il suffit de l'aveu donné à la première, dont les quatre autres sont des conséquences naturelles, et comme les branches diverses d'un même arbre. C'est ce que nous avons déjà fait toucher au doigt, et ce qu'ont reconnu les défenseurs de Jansénius, sans en excepter Arnaud lui-même, et tout particulièrement le cardinal de Noailles, dans la condamnation de l'*Exposition de la Foi*. D'ailleurs elles ne sont, toutes les cinq, que des conséquences du système des deux délectations invincibles, que l'évêque d'Ypres établit comme le fondement de toute la doctrine de saint Augustin touchant la grâce. On peut voir comment du Pin les en déduit, dans l'analyse qu'il a faite de l'*Augustinus* (2): ce docteur n'est pas un arbitre suspect aux jansénistes.

Arnaud sentant fort bien le faible de sa cause, et sachant que sa lettre courrait risque d'être censurée en Sorbonne, écrivit au pape pour parer ce coup, et soumit au jugement du saint père la lettre que poursuivait la faculté. Grand nombre de théologiens, scandalisés qu'on justifiât hautement un livre déjà condamné par deux papes, et par les évêques du royaume, et qu'on renouvelât clairement la première des cinq propositions, d'où s'in-

(1) Considér. sur l'entrepr. de M. Cornet.

(2) Hist. Eccl. du XVII^e. siècle, t. 2, p. 23 et 24.

féraie
au sy
secon
blée p
comm
gane
œuvr
en éo
forme
la fac
souve
positi
Amou
que la
Alo
viron
dre,
requé
facult
comm
en iné
més,
en par
saires
culière
l'élect
trop b
On y
religio
la foi
eussen
rien d
parler
mettra
sectes
qu'il s
de la le
La
si resp
plus t

féraient toutes les autres ; portèrent leurs plaintes au syndic de la faculté , et celui-ci dénonça la seconde lettre du docteur Arnaud dans une assemblée publique , puis demanda qu'on nommât des commissaires pour l'examiner. Le parti , par l'organe du bouillant Saint-Amour , mit aussitôt en œuvre le subterfuge que l'auteur s'était ménagé en écrivant au saint père , et fit une opposition formelle à l'examen de la lettre , sous prétexte que la faculté ne devait pas prévenir le jugement du souverain pontife. On délibéra , tant sur la proposition du syndic , que sur l'opposition de Saint-Amour ; et il fut résolu , à la pluralité des voix , que la lettre serait examinée.

Alors quantité de docteurs , au nombre d'environ soixante , se joignirent , sans plus rien feindre , au sieur de Saint-Amour : ils présentèrent requête au parlement contre la conclusion de la faculté ; et quelques jours après , Arnaud en appela , comme d'abus , dans toutes les formes. Il récusait en même temps la plupart des examinateurs nommés , sous les prétextes ordinaires aux novateurs en pareil cas , c'est-à-dire , comme étant ses adversaires , ou ses parties. Il y eut une requête particulière dressée par la cabale , pour faire casser l'élection du sieur Guyart , syndic depuis peu , et trop bon catholique pour ne point causer de soncis. On y requérait encore , que de chaque maison des religieux mendiants , connus pour très-attachés à la foi romaine ; il n'y eût que deux docteurs qui eussent voix délibérative. Jusque-là il n'y avait rien de réglé , ou du moins d'arrêté à ce sujet. Le parlement , sans avoir égard à des défaites qui mettraient à l'abri tous les sectaires et toutes les sectes , rendit un arrêt par lequel il était ordonné qu'il serait incessamment passé outre à l'examen de la lettre en question par les commissaires nommés.

La faculté , pour être autorisée par un tribunal si respectable en apparence au parti , n'en fut guère plus tranquille. Les factieux ne cherchèrent qu'à

mettre le trouble dans les assemblées , qu'à y faire perdre le temps , quand ils ne pouvaient pas les rompre , à faire naître incident sur incident , à traiter de matières qui ne revenaient point au sujet en question , à parler avec une prolixité qui pût lasser la compagnie , et retarder à jamais le terme de la délibération. M. de Péréfixe , alors évêque de Rodez , fut obligé de recourir au roi contre ces désordres ; et le chancelier de France eut ordre d'assister aux assemblées. Sa présence contint un peu les factieux ; mais ils se plaignirent sourdement que la cour voulait engager la faculté à faire une censure royale , et non pas ecclésiastique ; quoique le chancelier n'eût point d'autre vue , comme il s'en expliqua hautement , que de procurer la liberté des suffrages , et de faire observer les règles prescrites par la compagnie. Si les factieux ensuite opinèrent avec plus de modération , ils ne le firent pas avec moins de longueur ; ce qui obligea la faculté d'arrêter enfin , à la pluralité des suffrages , que le temps d'opiner pour chacun de ses membres ne passerait pas une demi-heure. Pour cette cause , ou sous ce prétexte , les partisans d'Arnaud prirent le parti d'abandonner les assemblées , et n'y reparurent plus depuis , à l'exception des docteurs Mincé , Copin , Porcher et Drugeon.

Avant cela , le sieur Arnaud avait écrit , avec de grands signes de respect et de déférence , à la faculté ; la révérait , disait-il , comme sa mère , et la suppliait de lui marquer en quoi la lettre qu'elle examinait était répréhensible. Quand il avait appris ensuite qu'un grand nombre de docteurs avait déjà opiné , et que la pluralité ne lui était rien moins que favorable , il leur avait écrit une seconde fois , protestant qu'il n'aurait point parlé dans sa lettre au duc et pair , comme il y parlait , s'il avait prévu qu'on lui en dût faire un crime ; qu'il voudrait ne l'avoir point écrite , et qu'il demandait pardon au pape et aux évêques de l'avoir fait. Devenu plus fier par la levée de bou-

clier
les as
jurid
pour
cont
suite
tante
les a
aussi
que t
qui a
par l
ment
rait ,
prem

El
retra
récus
uns d
à des
à l'ab
que ,
que l
avaie
Arna
de se
gagne
ses e
vrai
teurs
pour
n'éta
autr
après
non
plain
ou a
à l'a
qu'i
que

clier de soixante docteurs qui avaient abandonné les assemblées, il fit signifier à la faculté un acte juridique, portant qu'il ne la pouvait reconnaître pour juge légitime, avec protestation de nullité contre tout ce qui s'y était fait et s'y ferait dans la suite. Il exposait en même temps les raisons importantes qu'il croyait avoir d'en agir ainsi, et dont les aboyeurs du parti étourdirent tout le royaume aussitôt après la censure. Elles se réduisaient presque toutes aux chicanes déjà confondues par l'arrêt qui autorisait à poursuivre le plaignant. On voit par là qu'il était bien éloigné de se soumettre purement et simplement à ce que la faculté prononcerait, comme elle l'avait exigé en répondant à sa première lettre, conçue en termes si respectueux.

Elle continua donc ses délibérations, malgré la retraite des partisans de l'accusé, et malgré la récusation particulière qu'il fit encore de quelques-uns de ses juges. On ne crut point devoir déférer à des réclamations qui mettraient tous les sectaires à l'abri des censures d'un concile même oecuménique, si l'on y avait égard, c'est-à-dire, si tous ceux que les accusés regardent comme leurs parties, n'y avaient, ni séance, ni voix délibérative. Le docteur Arnaud disposant des suffrages de plus de soixante de ses confrères, ne pouvait manquer d'avoir cause gagnée, si tous ceux qu'il appelait ses parties, ou ses ennemis, étaient exclus des assemblées. Il est vrai qu'il ne récusait d'abord que huit ou dix docteurs; mais il pouvait alléguer la même inimitié pour récuser tous les autres, parce que les premiers n'étaient ennemis que de sa doctrine, et que les autres n'en avaient pas moins d'aversion. Enfin, après plus de vingt séances, les docteurs au nombre, non pas de huit ou dix, comme le parti s'en est plaint, mais de cent trente, y compris sept évêques ou archevêques, condamnèrent ce qu'il avait plu à l'accusé d'appeler question de fait, c'est-à-dire qu'ils prononcèrent que sa lettre, en ce qu'elle niait que le venin des cinq propositions se trouvât dans

le livre de l'évêque d'Ypres, était téméraire, scandaleuse, injurieuse au pape et aux évêques de France, et donnait même sujet de renouveler entièrement la doctrine de Jansénius, si expressément condamnée.

Il y eut encore dix séances pour ce que le parti appelait question de droit; et voici de quoi il s'y agissait. Tandis qu'Arnaud prétendait que, ni Jansénius, ni ses partisans ne tenaient à la doctrine condamnée dans les cinq propositions, il en renouvelait la première, et par conséquent toutes les autres, dans la lettre même où il s'efforçait d'établir son paradoxe; car, dans cette lettre fameuse à un duc et pair, il avançait en termes formels, que l'évangile et les saints docteurs nous montrent dans la personne de saint Pierre, un juste à qui la grâce, sans laquelle on ne peut rien, a manqué dans une occasion où l'on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché: d'où il suit évidemment qu'il y a des commandemens impossibles à des justes, selon leurs forces présentes, et qu'alors ils n'ont point de grâce qui les leur rende possibles. Cette proposition fut déclarée téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème et hérétique. En même temps il fut arrêté que si dans la quinzaine l'auteur ne se soumettait à la censure, et ne la souscrivait, il serait retranché du corps de la faculté, et rayé du catalogue des docteurs.

Le coupable, avec la fierté qu'il respirait, ne put qu'infiniment souffrir de cette humiliation; mais l'orgueil l'emporta sur le chagrin, et il ne put jamais se déterminer à reculer. En vain la faculté, qui en réprochant sa doctrine voulait épargner sa personne, l'exhorta dans les termes les plus engageans à se soumettre à elle, comme à une bonne mère, et à rejeter les nouveautés pernicieuses qui l'empêchaient d'honorer un Dieu Sauveur, d'un même esprit, d'un même cœur et d'une même bouche avec elle: il préféra invinciblement à l'unité et la fraternité catholique, le malheureux honneur de figurer en chef de parti. Mais pour empêcher,

ainsi
qui
d'esp
donn
rant
asseu
sent
statu
soute
écrit
serai
plus
afin
abho
tielle
du m
Alors
et Dr
ment
la vér
autres
teurs
et il f
privé
Jan
plus
cette
capab
plus i
l'équ
tieux
des m
renou
briga
ont n
facul
docte
livré
faire
cepe

ainsi que s'exprimait la faculté, que cette doctrine, qui telle qu'une peste avait déjà infecté beaucoup d'esprits, ne fit de plus grands progrès, elle ordonna qu'à l'avenir on n'admettrait aucun aspirant aux grades, ni même aucun des docteurs aux assemblées et aux fonctions doctorales, qu'ils n'eussent auparavant souscrit à la censure du réfractaire: statuant encore, que si quelqu'un osait approuver, soutenir, enseigner, prêcher, ou répandre par écrit les propositions censurées dans sa lettre, il serait chassé irrémisiblement de la faculté; de plus, que cette censure serait imprimée et affichée, afin que tout le monde sût combien la sacrée faculté abhorrait cette doctrine pernicieuse et pestilentielle. La censure fut relue et confirmée le premier du mois de Février 1655, et signée de dix-huit. Alors les quatre docteurs, Mincé, Copin, Porcher et Drugeon, qui avaient jusque-là servi constamment Arnaud, crurent devoir moins à l'amitié qu'à la vérité et à la conscience, et signèrent comme les autres. La censure fut ensuite envoyée aux docteurs absens, tant à Paris que dans les provinces, et il fallut que chacun d'eux la signât, ou se vit privé de tous les droits de la compagnie.

Jamais plaideur condamné n'injuria ses juges avec plus d'emportement, qu'Arnaud et ses recors après cette sentence. C'étaient, à leur sens, des hommes capables des plus hautes injustices et des excès les plus inhumains, des violeurs de toutes les lois de l'équité et de l'humanité, des juges iniques et factieux qui avaient conspiré la perte d'un innocent, des misérables sans conscience et sans religion, qui renouvelaient toutes les impiétés et les horreurs du brigandage d'Ephèse. Et ces clameurs outrageantes ont retenti pen lant plus d'un siècle. Depuis que la faculté a chassé le grand Arnaud et tant d'illustres docteurs, disait leur dernier prophète, Dieu l'a livrée à un esprit de vertige qui l'empêche de rien faire même de raisonnable. Qu'on n'imagine pas cependant que cette malédiction, passée des pères

aux enfans, soit bien difficile à lever. Il ne faut, pour s'affranchir de ce péché originel, que démentir la censure, et reconnaître que la plupart des chrétiens vivent et meurent sans avoir de grâces suffisantes pour faire leur salut; que le juste transgresse les préceptes, faute de la grâce nécessaire pour les observer. En effet, durant la courte éclipse que souffrit la foi, ou le zèle de la Sorbonne, le parti changea de langage à son égard: il n'a renouvelé ses injures, il ne l'a qualifiée de cadavre et de corps sans ame, que depuis qu'elle a réparé l'unique variation qu'en matière de foi l'on puisse reprocher à cette première école du monde chrétien.

Outre les clameurs vagues et les invectives, le docteur condamné et ses complices voulurent employer le raisonnement pour leur justification: ils prétendirent que la proposition censurée au sujet de saint Pierre, était mot pour mot de saint Augustin et de saint Jean Chrysostome. Malheureusement leur machine principale ne se trouve étayée que sur une critique évidemment fautive: tant sont grossières les bévues où l'esprit de parti fait donner les génies même du premier ordre et de la plus profonde érudition. Car nous conviendrons les premiers, que tel fut le sieur Arnaud et plusieurs de ses partisans. Cependant le sermon prétendu cent vingt-quatrième de saint Augustin, d'où ils disaient leur fameuse proposition tirée, est reconnu par tous les bons critiques pour n'être point de ce père: les bénédictins même l'ont rejeté, comme une pièce apocryphe, dans l'édition qu'ils ont donnée de ses œuvres. Au reste, ce sermon-là même ne porte pas que Dieu abandonna totalement saint Pierre, mais qu'il l'abandonna en quelque sorte, *subdeseruit*; c'est-à-dire qu'il ne lui donna pas une grâce forte, spéciale, et si l'on veut, efficace. Explication parfaitement d'accord, au moins avec la doctrine du saint évêque d'Hyppone, selon qui Pierre n'aurait point péché, s'il n'avait eu aucune grâce: car qui est-ce qui péche, dit-il dans

son t
est-ce
L'aut
avait
Jesus
dépen
de cet
manq
manq
sermo
Pierre
super
divin
présu
comba
prop
dont l

Pou
qu'Ar
que Ja
tiré sa
auteur
tradui
orient
partic
totale
recon
temps
ne pou
durcis
c'est-à
ordina
tion de
lorsqu
qu'on

Il es
faire la

(1) A
3, c. 18

son traité si authentique du libre arbitre (1), qui est-ce qui péche en faisant ce qu'il ne peut éviter ? L'auteur même du sermon cité, suppose que Pierre avait eu la présomption de compter mourir pour Jésus-Christ par les forces de son libre arbitre, indépendamment de toute grâce. Ainsi dans la pensée de cet auteur, c'était Pierre qui d'abord avait manqué à la grâce, et non pas la grâce qui avait manqué à Pierre. De même, selon trois ou quatre sermons incontestablement de saint Augustin (2), Pierre ne renia lâchement, que pour avoir présumé superbement, pour avoir compte, non sur le secours divin, mais sur le libre arbitre; parce que celui qui présume de ses forces, est renversé même avant le combat. La présomption de Pierre, suivant les propres termes du docteur de la grâce, fut l'épée dont le perça l'ennemi du salut.

Pour saint Jean Chrysostome, il n'est pas croyable qu'Arnaud l'allègue sérieusement en sa faveur; après que Jansénius a dit nettement que ce père avait tiré sa doctrine sur la grâce, d'Origène, premier auteur du pélagianisme, et que les jansénistes ont traduit généralement en pélagiens les pères de l'église orientale (3). Mais comment saint Chrysostome en particulier aurait-il supposé le prince des apôtres totalement abandonné de la grâce, lui qui ne reconnaît pas cet abandon dans les juifs, pour le temps même où il est marqué dans l'écriture, qu'ils ne pouvaient croire, parce que Dieu les avait endurcis ? Ils ne pouvaient croire, reprend ce père; c'est-à-dire qu'ils ne le voulaient pas. Il est assez ordinaire en effet qu'on prenne la ferme détermination de la volonté pour la puissance même, comme lorsqu'on dit : Je ne puis aimer cet homme, parce qu'on est déterminé à le haïr.

Il est visible qu'Arnaud et sa troupe ont voulu faire la même illusion, et se couvrir du manteau

(1) Aug. de Lib. Arb. lib. 3, c. 18.

(2) Serm. 147, 153, 224, 285.

(3) Jans. Lib. Præm.

d'une école respectable , quand ils ont avancé qu'ils ne s'écartaient point du sentiment des thomistes. Lemos, Alvarès et tous les vrais thomistes établissent une grâce aussi générale , que l'est la lumière pour tous les hommes , un secours vraiment suffisant , quoiqu'inefficace ; au lieu que les jansénistes tournent ce secours en dérision , et parlent du thomisme avec le dernier mépris . quand il ne leur importe pas de faire autrement. Témoin Jansénius (1) , leur père et leur oracle , qui se moque de la pré-létermination physique , comme d'une spéculation frivole et profane , qui a été recueillie des philosophes païens , et qui n'a servi qu'à mettre la confusion dans la doctrine de saint Augustin : témoin le dur abbé de Saint-Cyran , qui osa dire que saint Thomas avait ravagé la véritable théologie : témoin Pascal , qui insulte en tant de manières aux dominicains sur leur grâce suffisante , et des sarcasmes duquel il résulte en substance , que cette grâce est une pure sottise. Arnaud et ses apologistes , comme tous les défenseurs de pareilles causes , n'étaient , ni coustans , ni conséquens dans leurs moyens de défense. Mettant à tout usage leur heureuse distinction du fait et du droit , tantôt ils disaient que la Sorbonne avait mal pris la pensée de l'auteur , qui ne différait pas du sentiment des thomistes , et qu'ainsi elle avait erré dans le fait ; tantôt qu'elle avait condamné une proposition qui était de saint Augustin et de saint Chrysostome , et qu'elle avait erré sur le droit. Elle aurait donc erré en même temps , et sur le même objet , tant sur le fait que sur le droit ; ce qui est manifestement contradictoire , puisque de ces deux suppositions l'une détruit l'autre. Car , ou elle avait bien pris le sens de la proposition condamnée , ou elle l'avait mal pris : point de milieu. Or , si elle l'a bien pris , et qu'il soit véritablement celui des pères , elle a erré sur le droit , mais non pas sur le fait : si au contraire elle l'a mal pris , elle a erré sur le

(1) Lib. 8 , c. 2.

fait ,
nos re
quinte
de lec
C'e
traité
sèche
que la
du pa
attaqu
la peu
à la di
y en a
de Po
d'un g
jusque
l'année
que A
ans se
quenc
des Ch
la solit
y fut su
sous le
quantit
écrivai
après c
qu'ecc
réform
triarch
d'And
Sainte
des fr
bre d'a
espèce
encore
qui , s
time a
solitai
genou

fait , et non pas sur le droit. Mais surseons , avec nos rusés novateurs , à une manière de procéder qui ne peut avoir d'attraits que pour un petit nombre de lecteurs.

C'est sur ce ton dogmatique et sérieux qu'on avait traité jusqu'ici les questions du temps , déjà fort sèches d'elles-mêmes ; et le raisonnement , non plus que la raison , n'avancait pas beaucoup les affaires du parti. Il eut donc recours à d'autres armes ; il attaqua le Français par son faible , c'est-à-dire , par la peur du ridicule ; il fit succéder la plaisanterie à la dispute , et choisit parfaitement sa plume : il y en avait en abondance dans la société des savans de Port-Royal , écrivains d'un génie , ou du moins d'un goût supérieur à tout ce qu'on avait admiré jusque-la dans les autres compagnies lettrées. Dès l'année 1627 , le neveu des mères Agnès et Angélique Arnaud , Antoine le Maître , âgé de vingt-neuf ans seulement , et déjà très-distingué par son éloquence dans le barreau , s'était retiré à Port-Royal des Champs , pour y passer le reste de ses jours dans la solitude et la méditation des vérités éternelles. Il y fut suivi par deux de ses frères , dont l'un , célèbre sous le nom de Saci , acquit cette célébrité par une quantité d'ouvrages qui l'ont mis au rang des bons écrivains de son siècle. Leur exemple y attira peu après cinq ou six autres personnages , tant séculiers qu'ecclésiastiques , pour qui la pénitence , ou la réforme avait le même attrait. On y vit enfin le patriarche de la nouvelle doctrine , Antoine Arnaud , d'Andilly son frère aîné , Pascal , Nicole , Lancelot , Sainte-Marthe , le Tourneux , Singlin , directeur des frères , Hamon , leur médecin , et grand nombre d'autres , qui formèrent , comme on a vu , une espèce de Thébàide au centre du royaume. Il y avait encore bien des savans , tels que Baillet et Tillemont , qui , sans habiter le désert , avaient une liaison intime avec ceux qui s'y étaient enterrés. Mais les solitaires faisaient de longues oraisons , lisaient à genoux les divines écritures , récitaient en commun

les différentes heures de l'office , à la fin desquelles ils se prosternaient comme les pénitens des premiers siècles. Ils rétablirent l'ancienne abstinence de l'Avent , et l'usage de ne faire qu'un repas sur le soir pendant le carême. Ils avaient tant d'horreur du luxe , que la plupart portaient des habits de paysan. Il s'appliquaient au travail des mains , et à différens métiers qu'ils avaient appris , comme de menuisier , de serrurier , de cordonnier : ils ne dédaignaient pas même de manier la truelle et de porter le mortier , soit pour réparer la clôture du monastère , soit pour construire des cellules aux frères qui survenaient de jour en jour.

On sait aussi qu'ils avaient des occupations tout autrement intéressantes. L'atelier principal était celui des écrivains qui travaillaient à répandre les nouvelles opinions. Port-Royal , en un mot , devint le foyer où se brassèrent toutes les armes offensives et défensives du jansénisme. On avait bien choisi son emplacement , à six lieues de la capitale , et à trois de la cour , assuré qu'on était d'ailleurs des propriétaires du lieu , préparées de longue-main par les suggestions mystiques de l'abbé de Saint-Cyran , et liées de parenté aux solitaires les plus considérables. Le peuple et les grands , les ecclésiastiques et les laïques accoururent de Paris et de Versailles , pour admirer une manière de vivre si merveilleuse. Le refus qu'on fit de recevoir les visites de quelques seigneurs et de quelques dames du premier rang , fut , comme on le sentait fort bien , un nouvel aiguillon pour la curiosité dévotieuse. Elle n'était pas absolument repoussée : les solitaires parlaient au moins par truchement aux femmes de qualité , et quelquefois par eux-mêmes afin de mieux réussir à les arracher aux vanités du siècle. Quelques-unes partagèrent en effet les saintes douceurs de cette solitude. La duchesse de Luynes persuada au duc son mari de quitter la cour , et de bâtir le château de Vaumuriel au voisinage et sur le fonds même de l'abbaye. Ils firent aussi cons-

truire
duc et
appari
longs s
un cor
princes
d'autre
passer
sauvag
les del
même
la retra
jusqu'a
rangere
Conti ,
Longue
de faire
de Saint
de Pon
encore
fortune
primiti
n'était p

On se
la truel
solitaire
persuad
leur pro
conven
encore.
d'ouvra
bien éc
d'un or
mot , c
n'est ri
pût dir
ces ouv
en retr
dogmes
pour h

truire un beau dortoir pour les religieuses. Le duc et la duchesse de Liancourt y faisaient des apparitions fréquentes, et de temps en temps d'assez longs séjours. Ceux-ci contribuèrent à faire bâtir un corps de logis entier dans la première cour. La princesse de Guéméné, la marquise de Sablé et d'autres dames de pareille distinction, résolues à passer leur vie dans une retraite un peu moins sauvage, se firent construire des appartemens dans les dehors de la maison de Paris, unie sous une même abbesse à celle des Champs. Enfin le goût de la retraite, ou de la doctrine de Port-Royal, saisit jusqu'aux princes du sang : ces habiles solitaires rangèrent au nombre de leurs amis, le prince de Conti, la princesse son épouse, et la duchesse de Longueville sa sœur. Après cela, il serait inutile de faire mention du marquis de Coislin, du baron de Saint-Ange, des sieurs de Bagnols, de Bernières, de Pontis, et d'une infinité d'autres protecteurs encore considérables par leur naissance ou par leur fortune. On peut observer en passant, que la primitive église, à Jérusalem, du temps des apôtres, n'était pas tout à fait composée de pareils disciples.

On sent qu'après ce renfort de patrons opulens, la truelle devint assez inutile entre les mains des solitaires lettrés, à qui l'on ne manqua point de persuader que la plume devait occuper sans partage leur précieux loisir, et à qui l'on assura des moyens convenables pour faire ces éditions qu'on admire encore. Ils se mirent donc à produire cette foule d'ouvrages magnifiquement imprimés, bien pensés, bien écrits, d'un style toujours approprié au sujet, d'un ordre facile et d'une méthode naturelle, en un mot, ces chef-d'œuvres du goût et de l'art, où il n'est rien à désirer pour la forme. Plût à Dieu qu'on pût dire la même chose du fond ! Mais combien de ces ouvrages où il ne resterait presque rien, si l'on en retranchait tout ce qui est dit en faveur des dogmes éphémères, reconnus enfin généralement pour hérétiques, dans les lieux mêmes où ils avaient

pris naissance , et fait une première illusion ? Combien de traits qui n'avaient que le mérite du moment , qui n'intéressaient les esprits qu'à raison de la fermentation , ou de la malignité qui les agitait ? Et dans presque tous ces ouvrages , si ingénieux , si achevés , quelle sécheresse , quelle aride froideur , quel vide pour le cœur et pour la tendre pitié ! Non , jamais on ne sentit mieux qu'en les lisant , que l'onction de l'Esprit-Saint est de tous les dons d'en haut le plus incommunicable à l'esprit de schisme et d'erreur.

Ceux qui les avaient mis au jour , parurent sentir eux-mêmes une partie de ces inconvéniens. Pour y parer , pour attirer tout le monde par les productions des talens de tout genre qu'ils rassemblaient dans leur société , ils s'exercèrent sur toutes les matières , tant profanes que sacrées , qui présentent quelque attrait à l'esprit humain. La grammaire et la rhétorique , aussi-bien que la théologie et la controverse , la logique , la métaphysique , la géométrie , la morale , la critique , la traduction , la littérature ancienne et moderne , grecque et latine , toutes les sciences en un mot , ils les embrassèrent ; et dans chacune , ils publièrent des ouvrages qui firent oublier tous ceux qu'on avait donné jusquelà , et que n'ont point effacés ceux qui ont paru depuis. En un mot , ce sont eux qui ont contribué principalement à fixer le goût du plus bel âge des lettres modernes ; en sorte que les ornemens et la correction même qu'y ont ajoutés les esprits minutieux du siècle suivant , ne sont qu'une surcharge qui étouffe la belle nature , ou un fard et une afféterie qui la font disparaître. Chacun des solitaires était employé à la composition , selon le genre et la mesure de son talent. Les uns fouillaient les monumens anciens , déchiffraient les pièces originales , lisaient les pères et les saints docteurs , les auteurs modernes ainsi que les anciens , et en faisaient le dépouillement : les autres mettaient ces collections en ordre , et préparaient le plan qu'elles

devaient

devaient
la cor
presse
que la
plume
de la
le gén
faisai
entier
nière
à l'hu
concor
pas de
rien qu
ainsi q
parvin
une re
que cel
Et qu
mes ég
tances
avaient
dispute
de leur
magistr
suffirait
l'église.
raient-i
raient-i
s'étaient
la foi q
travaille
pour l'i
et de le
aux pri
Ou Por
rité de
plative,
l'hérésie
disaient
To

devaient remplir ; usant de leur expérience et de la connaissance qu'ils avaient du monde , pour pressentir les effets que le tour et la forme , autant que la valeur des choses , pourraient produire. Les plumes habiles étaient chargées de la rédaction et de la diction. Il en venait ensuite qui , sans avoir le génie de l'invention , avaient celui du tact , et faisaient une première correction , qu'un conseil entier révisait encore , et à quoi il mettait la dernière main. Il s'en trouvait aussi qui se bornaient à l'humble fonction de copistes , avec un esprit de concorde et de dépendance , qui ne se présumerait pas de l'association la plus catholique , mais qui n'a rien que d'ordinaire parmi les gens de parti. C'est ainsi qu'en peu d'années la société de Port-Royal parvint à se faire , dans la république des lettres , une renommée plus grande et aussi bien méritée que celle de toutes les autres sociétés savantes.

Et quels services n'eussent pas rendu tant d'hommes également habiles et laborieux , si les circonstances du temps et l'intérêt des opinions qu'ils avaient adoptées , ne les eussent engagés en des disputes , qui consumèrent la plus grande partie de leur inestimable loisir ! C'est la reflexion d'un magistrat , très-judicieuse sans doute , mais qui ne suffirait point dans la bouche d'un ministre de l'église. Que de services , ajouterons-nous , n'auraient-ils pas rendus à cette église , et combien n'auraient-ils pas ajouté à leur propre gloire , s'ils s'étaient livrés aux mêmes travaux pour soutenir la foi que pour la combattre ; s'ils avaient autant travaillé pour établir l'autorité de l'apostolat , que pour l'infirmier par la subtilité de leurs distinctions et de leurs sophismes ! Car enfin il en faut revenir aux principes fondamentaux de la foi chrétienne. Ou Port-Royal et ses adhérens , avec toute la sévérité de leur morale , leur vie pénitente , contemplative , et si l'on veut , angélique , avaient embrassé l'hérésie ; ou tout le reste de l'église , qu'ils contredisaient avec opiniâtreté , était dans l'erreur en

matière de foi. Or, si un ange même, nous dit saint Paul, nous annonce un autre évangile, ou nous l'explique autrement que l'église; ce ne peut être qu'un ange de ténèbres, à qui nous devons dire anathème. Jusques à quand oubliera-t-on qu'il ne faut pas juger la doctrine par les personnes, mais des personnes par la doctrine? Quiconque n'écoute pas l'église, en quelque manière qu'elle juge à propos de nous parler, et quelque vertueux que soit ou paraisse celui qui refuse de l'écouter, il ne doit plus être pour nous qu'un païen et qu'un publicain.

Les plus fervens et les plus savans des solitaires de Port-Royal, étaient néanmoins ceux qui marquaient le plus d'ardeur pour accréditer la doctrine condamnée, tant par le vicaire de Jesus-Christ que par les autres successeurs des apôtres. Pascal, dont le nom seul fait un éloge complet dans la ligne des lettres, fut choisi par la société pour remplir le dessein qu'elle avait pris de varier la scène, de faire succéder la farce à la controverse, et de mettre les rieurs de son côté. Il y réussit parfaitement, au moyen de ses dix-huit lettres, nommées Provinciales, parce que les dix premières furent adressées à un homme de province, savoir au sieur Perrier, conseiller de la cour des aides à Clermont en Auvergne. Si le succès des quatre premières fut grand, celui des suivantes passa tout ce que le parti même en attendait, à l'exception des dernières qui sont plus sérieuses, et d'ailleurs remplies d'injures qui ne peuvent intéresser qu'une méchanceté noire et grossière. Les trois premières et les deux dernières, sont des apologies ouvertes du jansénisme et des jansénistes. La première tend principalement à justifier la proposition d'Arnaud touchant le péché de saint Pierre, et à tourner en ridicule la doctrine de Sorbonne, particulièrement au sujet du pouvoir prochain que la grâce suffisante, selon cette école et toutes les écoles catholiques, nous donne pour faire le bien et pour éviter le mal. Dans la seconde lettre, il attaque directement cette grâce

Quiss
thom
mante
d'inin
d'ann
grâce
pas. I
subor
leur d
admet
homm
pareil
lettre
qui p
dix-h
de fait
séniste
propos
mistes
d'une

Les g
et bien
que les
géomé
en un
en bien
qu'en a
aux rè
de ses p
toujour
de bon
sur son
rappor
conséq
attribu
mens fa
ils, des
imagin

suffisante ; et raille à toute outrance l'école des thomistes , dont on le vit peu après emprunter le manteau. Il y traite leur sentiment de bizarre ; d'inintelligible , de contradictoire , et leur conseil d'annoncer à son de trompe , que par le mot de grâce suffisante ils entendent une grâce qui ne suffit pas. Il fait d'eux une troupe d'hypocrites et de suborneurs , qui pour sauver leur crédit , déguisent leur doctrine sur des points essentiels à la foi , en admettant une grâce suffisante donnée à tous les hommes , quoiqu'ils soient bien persuadés qu'une pareille grâce n'est qu'une chimère. La troisième lettre est contre la censure des principes d'Arnaud , qui paraissait enfin. Dans la dix-septième et la dix-huitième , il revient sur la prétendue question de fait , et soutient que , ni Jansénius , ni les jansénistes n'ont jamais enseigné les erreurs des cinq propositions , mais seulement la doctrine des thomistes : déjà il oubliait qu'il en avait parlé comme d'une absurdité et d'une extravagance.

Les grands hommes les ont rarement à tous égards ; et bien souvent même ils ont un côté plus faible que les esprits d'un ordre commun. Pascal , grand géomètre , orateur sublime , littérateur accompli , en un mot , génie presque universel et créateur en bien des genres , n'écrivait sur d'autres matières qu'en aventurier , et sans faire grande attention aux règles même de la probité. Nous apprenons de ses propres complices , car l'iniquité n'est pas toujours d'accord avec elle-même ; nous apprenons de bons jansénistes , qu'on ne peut guère compter sur son témoignage , soit à l'égard des faits qu'il rapporte sans les avoir constatés , soit à l'égard des conséquences qu'il en tire , et des intentions qu'il attribue à ses adversaires ; parce que sur des fondemens faux ou très-incertains , il établissait , disent-ils , des systèmes qui ne subsistaient que dans son imagination (1).

(1) Lettre d'un Ecclésiastique à un ami , pag. 81 et 82.

Ont-ils tort de s'exprimer ainsi ? Qu'on juge du reproche qu'ils lui font , par exemple , de charger à faux ses adversaires , ou , ce qui revient au même , de ne point connaître leurs écrits ; qu'on en juge sur ce qu'il avance dans sa dix-huitième lettre , que jusque-là on s'était toujours opiniâtre à refuser de dire quel était le sens de Jansénius , qu'on prétendait avoir été condamné dans les cinq propositions. Sur quoi donnant carrière à son talent pour l'ironie , il fait de grands remerciemens à l'un de ces jésuites qu'il traduit en imbécilles , d'avoir enfin déclaré que le sens de Jansénius était le dogme de Calvin , touchant la nécessité d'agir. Or ce bon père , tout stupide qu'on le figurait , fit voir en répondant à cette dix-huitième lettre , qu'entre bien des ouvrages qu'il avait publiés antérieurement contre Jansénius et ses sectateurs , il n'y en avait pas un seul où il n'eût déclaré et prouvé au long , que leur erreur capitale consistait dans ce dogme. Pascal ne connaissait pas mieux plusieurs écrits importans de son propre parti : au moins est-il impossible de lui sauver en ceci la honte de l'ignorance , autrement qu'en le faisant passer pour un fourbe ; puisqu'au rapport de Saint-Amour (1) et des autres jansénistes députés à Rome , les députés catholiques réduisaient au dogme de Calvin toute l'erreur de Jansénius et des cinq propositions.

Ignorance pareille , ou pareille impudence de la part du docte et pieux Pascal , au sujet de la bulle même d'Innocent X , ou des examens dont elle fut le résultat. Il dit avec la plus grande assurance , que ce pape fit examiner précisément si les cinq propositions étaient hérétiques , et non pas si elles étaient de Jansénius. Imposture déjà confondue par ce que nous avons rapporté de cet examen , et qu'Alexandre VII , successeur d'Innocent X , sous lequel il avait assisté à toutes les congrégations en qualité d'examineur , a qualifiée avec indigna-

(1) Journ. de Saint-Amour , p. 432 et 435.

tion
vaise
toute
septiè
qu'In
de Ja
est né
teurs
jésuite
Jansé
honne
est cor
Amou
auprès
occasi
esprit
ce jou
calend
dire à
les jésu
dès le
à-dire
jésuite
assigné
nisme
contest
Mais
autres
trique
avec le
lettre ;
nion de
il avait
les jans
suffisan
que tou
tiveme
agir. M

(1) Su

tion de mensonge insigne. Nouveau trait de mauvaise foi, si le nom d'ignorance est inaliéable en toute matière avec celui de Pascal : sa lettre dix-septième dit précisément que c'est par les jésuites qu'Innocent X se laissa persuader que la doctrine de Jansénius était celle des cinq propositions. Il est néanmoins constant, qu'entre les treize consultants établis par ce pontife, il n'y avait qu'un seul jésuite ; et que ce jésuite fut si modéré à l'égard de Jansénius, que les agens du parti lui en ont fait honneur, et ont cherché à en tirer avantage (1). Il est constant, par vingt traits du journal de Saint-Amour, que les jésuites n'avaient point de crédit auprès d'Innocent, qu'il ne les ménageait en aucune occasion, qu'aucun d'eux n'était bien dans son esprit ; et pour me servir de la noble expression de ce journaliste, que nul d'entr'eux n'était dans le calendrier de ce pape. Pascal avance encore et fait dire à un dominicain, dans sa seconde lettre, que les jésuites avaient attaqué la doctrine des thomistes, dès le commencement de l'hérésie de Luther, c'est-à-dire, plus de vingt ans avant qu'il y eût des jésuites au monde, plus de quarante avant l'époque assignée par les dominicains à la naissance du molinisme, et près de soixante avant la première contestation de ces deux écoles.

Mais comment Pascal serait-il d'accord avec les autres écrivains, lui que toute sa justesse géométrique n'a pu sur ces nouveaux dogmes accorder avec lui-même ? Il soutient dans sa dix-huitième lettre, que les jansénistes ont toujours rejeté l'opinion de Calvin touchant la nécessité de pécher ; et il avait dit en termes exprès dans la seconde, que les jansénistes veulent qu'il n'y ait aucune grâce suffisante qui ne soit aussi efficace ; qu'ils veulent que toutes les grâces qui ne déterminent pas effectivement la volonté à agir, soient insuffisantes pour agir. Mais la géométrie ne lui apprenait pas, que

(1) Suffragia Censor.

de n'admettre nulle grâce suffisante, hors celle qui fait agir effectivement, et de soutenir la nécessité calvinienne de pécher, ce n'est qu'une seule et même chose, ou que ce sont deux choses tellement inséparables, que le plus mince théologien, catholique ou hérétique, ne les a jamais séparées. Aussi tous les théologiens de son bord, quand ils ont voulu persuader qu'ils ne tenaient point ce dogme scandaleux, n'ont pas manqué de feindre qu'ils tenaient une grâce suffisante. Mais combien de personnages, pour être éclairés en matière profane, soit littéraire, soit politique ou civile, ont cru tout savoir, et ont fait, comme Pascal, des bévues pitoyables en matière de religion !

La morale était plus à sa portée ; et c'est dans sa cinquième lettre, ainsi que dans les neuf suivantes, où tympanisant la morale des jésuites, et battant leurs casuistes en ruine, il commence proprement à être divertissant. Voilà ce qui a fait le succès prodigieux des lettres provinciales, qui bien souvent enchantent ceux même qui en connaissent le faux. Quant à la plupart des lecteurs, peu inquiets d'approfondir les faits, pourvu que l'auteur les réjouisse, ils le tiennent quitte du reste. De ce caractère étaient sans doute madame du Plessis-Guénégaud, et l'abbé de Rancé son ami, qui contribuèrent autant que personne à faire valoir ces calomnies ingénieuses. D'ailleurs cet abbé, comme il est ordinaire, se déclarait d'autant plus haut pour la morale sévère qu'affichait l'auteur, qu'il la pratiquait moins alors. Le président Perrault, l'un des plastrons du satirique français, fut aussi le grand panégyriste des Provinciales. Dans le parallèle que cet académicien, si cruellement célébré, a fait des anciens et des modernes, il prononce touchant ces lettres, que tout y est pureté dans le langage, noblesse dans les pensées, solidité dans les raisonnemens, finesse dans les railleries, et que l'art du dialogue s'y trouve tout entier. Ce serait prendre le change, après des écrivains judicieux

en tou
l'espr
presq
celui
des an
les be
finesse
mens
l'obje
force
sembl
incor
tions
l'exact
par le
visage
mot,
goûte
tes on
somb
frança
magne
Luthe
encor
donne
doute
lui : c
et des
de pr
L h
faite
règles
choses
ce p
carac
du g
premi
le res
théol
ce qu

en toute autre chose, mais peu en garde ici contre l'esprit de partialité, que de ne pas souscrire dans presque toute son étendue à un jugement, qui fut celui du public, autant que du louche appréciateur des anciens. Dans un ouvrage qui étincelle de toutes les beautés de son genre, de grâces, de sel et de finesse, qui force l'admiration et les applaudissemens, qui tire des ris de ceux même qui sont l'objet de ses risées, où tout est peint avec une force et une aisance qu'on n'avait pas encore rassemblées; reprendre dans ce chef-d'œuvre quelques incorrections grammaticales, quelques constructions mauvaises, ou peu régulières, et y vouloir l'exactitude apprêtée d'un Bouhours; c'est juger par les ongles, d'un port auguste; ou d'un beau visage, par la pointe des cheveux. Disons tout d'un mot, c'est décrier son propre goût, que de ne pas goûter le style de Pascal. Mais la plupart des sectes ont pu se glorifier de ce genre de mérite. Le sombre Calvin lui-même se fit un style qu'aucun français contemporain n'a peut-être égalé. En Allemagne, sans parler du bel esprit de Mélancton, Luther, le bourru Luther, au sein de cette nation encore toute inculte, a néanmoins trouvé l'art de donner de l'aménité à son rude idiome. Pascal sans doute les a laissés l'un et l'autre bien loin derrière lui: c'est ce que demandait la différence des temps et des lieux, à quoi l'enfer fut toujours soigneux de proportionner ses pièges.

L'habile auteur des Provinciales est donc parfaitement fidèle aux impressions du génie et aux règles de l'art. En est-il de même pour le fond des choses, et pour les lois de la vérité? Semblable en ce point aux poètes comiques, qui outrent les caractères pour frapper davantage, ou aux peintres du genre grotesque, qui ne conservent que les premiers traits de leurs personnages, et font tout le reste d'imagination; il fait parler à sa mode les théologiens qu'il veut diffamer, leur fait dire tout ce qui revient à son but, et souvent le contraire

de ce qu'ils disent en effet , creuse dans leurs intentions , et leur en attribue non-seulement de très-légalement présumées , mais d'aussi contraires à sa propre connaissance , qu'au sens naturel des passages où il feint de les apercevoir. Après quoi il argumente à son aise , il pose des principes , il tire des conséquences , et il anime le tout par de sublimes invectives. Voilà ce qui a pu faire exalter la solidité de ses raisonnemens par l'académicien , qui ne faisait pas plus de cas de dialogues de Platon , que de ceux de Tabarin. Avouons cependant que toute la forme d'un raisonnement solide se rencontre dans ceux des Provinciales : on n'y désire qu'une chose ; c'est la vérité. Sans cela néanmoins , que devient la solidité ?

L'auteur y altère , y dénature , et force ordinairement les passages de ses adversaires , les mutilé , on y ajoute , selon qu'il convient à ses vues , les présente isolés lorsqu'ils sont accompagnés de correctifs essentiels , supprime ce qui suit ou précède , et qui est nécessaire pour en faire prendre le vrai sens. On sent assez qu'il n'est pas praticable d'établir ici , par une induction complète , la justice de tous ces reproches : il faudrait pour cela un volume beaucoup plus considérable que celui où sont consignées toutes ces calomnies. Nous n'en pouvons rapporter que peu d'exemples , pris au hasard , et suffisans néanmoins pour faire juger du reste. Du traité de l'aumône par le jésuite Vasquez , chapitre quatrième , l'auteur des Provinciales conclut généralement dans sa sixième lettre , que selon les casuistes de la société , les personnes les plus riches , sans en excepter les rois , sont déchargées de l'obligation de faire l'aumône , comme n'ayant point de superflu ; et dans ce chapitre-là même , Vasquez dit expressément , que les laïques , les ecclésiastiques , et sur-tout les bénéficiers , sont obligés d'assister les nécessiteux , *au moins du superflu de leur état ; et quelquefois du nécessaire.* Vasquez , en un mot , bien loin d'être relâché sur

la m
quel
ces n
t-on
du s
soit
à la
a soi
ici l'a
ment
jama
pour
tion
mém
cessit
au m
pens
Vo
peut
quin
Valer
préci
l'usag
donn
et un
ne de
du bi
gratu
par r
t-on
aumé
des r
mini
tiqu
cipes
il fal
On s
que
gnat
dout

la matière de l'aumône , paraîtrait plutôt outré en quelques points. On lit à la vérité dans son livre, ces mots que rapporte Pascal : A peine trouverait-on que les gens du monde et les rois mêmes aient du superflu ; et conséquemment il est rare qu'on soit obligé de faire l'aumône , si l'on n'est tenu à la faire que de son superflu. Mais ce que Pascal a soin de supprimer , c'est que Vasquez combat ici l'aveuglement des riches , qui trouvant rarement qu'ils aient du superflu , et prévenus que jamais ils ne doivent prendre sur leur nécessaire pour les pauvres , se déchargent de toute obligation de les assister. C'est pourquoi il ajoute dans le même chapitre , qu'ils sont obligés , dans les nécessités considérables , d'y subvenir , non-seulement au moyen du superflu de leur état , mais aux dépenses même de leur nécessaire.

Voici une imposture encore plus forte , et , si l'on peut appeler la chose par son nom , une vraie coquinerie , quel qu'en soit le véritable auteur. Valentia , jésuite aussi-bien que Vasquez , enseigne , précisément d'après saint Thomas , que suivant l'usage autorisé par l'église , on peut sans simonie donner un bien temporel pour en avoir un spirituel , et un bien spirituel pour un temporel , pourvu qu'on ne donne pas le bien temporel comme un paiement du bien spirituel , mais comme une compensation gratuite , ou comme un motif qui porte à donner par reconnaissance le bien spirituel. Ainsi donne-t-on de l'argent à un prêtre pour ses messes , des aumônes aux pauvres pour avoir leurs prières , des rétributions aux prédicateurs et aux différens ministres des autels. Comme tout cela est d'une pratique généralement reçue , et conforme aux principes de tout ce qu'il y a jamais eu de docteurs , il fallait faire dire quelque chose de plus à Valentia. On suppose donc , dans la sixième des Provinciales , que ce jésuite a pris ce biais pour sauver les résignations simoniaques ; et on lui prête ces mots latins , dont il n'y a pas la première syllabe dans l'auteur ,

et qu'on cite en lettres italiques, afin de les rendre plus remarquables : *Non tanquam pretium beneficii, sed tanquam motivum ad resignandum*, non pas comme un paiement du bénéfice, mais comme un motif qui fasse résigner. Après quoi vient le pathétique et les invectives contre ce casuiste, qu'on accuse du dernier égarement en morale. Il ne fallait que des yeux pour découvrir la friponnerie, et il y en eût bientôt quelques-uns d'ouverts. C'est pourquoi le faussaire, dans les éditions suivantes, a retranché son infame addition : mais le coup était porté ; et combien peu de personnes réforment leur premier jugement !

Encore un tour d'imposture et de faussaire, contre le père Bauni, toujours un jésuite, et que toutefois nous ne prétendons pas justifier sur d'autres articles. Dans la cinquième des Provinciales, on reproche à ce casuiste, d'avoir enseigné qu'on ne doit point refuser l'absolution aux pénitens qui demeurent dans l'occasion *prochaine* d'offenser Dieu, s'ils ne peuvent en sortir sans quelque incommodité ; qu'on peut même rechercher ces sortes d'occasions, directement et pour elles-mêmes, quand on y trouve un avantage, soit temporel, soit spirituel, ou pour soi, ou pour le prochain. Bauni avait d'autres torts, et ses délateurs n'en étaient que plus odieux de le charger à faux : mais Bauni, dans l'endroit même qu'on cite, déclare en termes exprès, que l'occasion dont il parle, ne doit être, *ni mauvaise de soi, ni prochaine*. Nous omettons les autres impostures : qui en fait une, en peut faire des milliers, et se rend indigne de toute croyance dans l'esprit des personnes sensées et impartiales pour qui seules nous écrivons. Erre qui le voudra : ce serait prostituer la vérité, que de la présenter à qui tire son lucre de l'erreur.

Pascal se crut innocent de ses imputations fausses, pour n'avoir employé que les extraits qu'on lui mettait en main, sans examiner s'ils étaient conformes, ou contraires à la vérité ; et dans cette incer-

titud
tém
les p
à ces
les p
relâc
abso
enco
faire
adop
torit
posé
sont
pabl
à fau
déta
passa
man
le m
qui
ordr
opin
mun
On p
quoi
peut
fraye
Sa
fait,
des
relâc
l'égl
trair
naiss
fait
elle-
saint
doré
géné
C'est

titude , il parle comme s'il n'en avait aucune. De sa téméraire supposition, il tire encore les conséquences les plus outrées et les plus injustes, reproche par-tout à ces casuistes, cités au hasard, d'avoir corrompu les plus saintes maximes de l'évangile, et introduit le relâchement dans l'église, ou plutôt le dérèglement absolu des mœurs. Les citations fussent-elles exactes, encore faudrait-il, pour en tirer ces conséquences, faire voir que les auteurs cités n'ont pas seulement adopté l'erreur, mais qu'ils l'ont enfantée; que l'autorité des docteurs plus anciens ne leur a pas imposé, mais qu'ils ont imposé à tous les autres; qu'ils sont, ou les seuls, ou du moins les premiers coupables. Sans cela, tout le fond des Provinciales porte à faux. Peu de gens sont en état de les examiner en détail, d'entrer dans la discussion d'une infinité de passages, et d'approfondir des questions qui demandent autant de sagacité que de loisir: mais tout le monde sent qu'il est injuste d'imputer tout ce qui s'est jamais fait de mauvaises décisions, à un ordre assez moderne, qui n'a point pris d'autres opinions, que celles qu'il trouvait établies, et communément enseignées dans les écoles catholiques. On peut ne pas lui faire grâce pour s'être égaré, quoiqu'en suivant les chemins battus; mais on ne peut l'accuser que d'égarement, et non pas d'y avoir frayé la route, puisqu'il a fermé la marche.

Sans perdre le temps en détails, allons droit au fait, ou à la source empoisonnée, d'où l'auteur des Provinciales prétend que découlent tous les relâchemens et tous les désordres qui affligent l'église universelle. Est-ce la compagnie, si contraire et si odieuse à toutes les sectes, qui a donné naissance au monstre du probabilisme, à qui l'on fait enfanter tous les autres? Avant qu'elle fût née elle-même, Barthélemi de Médina, de l'ordre de saint Dominique, avait dit dans ses Expositions dorées, mises au jour avec l'approbation de son général et l'applaudissement de tout son ordre: C'est mon sentiment que, dès qu'une opinion est

probable, il est permis de la suivre, quoique l'opinion contraire soit plus probable. Avant qu'aucun jésuite eût écrit, eût ouvert la bouche sur le probabilisme, Salonius, de l'ordre de saint Augustin, avait dit que c'était la doctrine la plus commune et la plus autorisée; et une foule de docteurs de tout pays, de tout rang, de toutes les universités, prêtres séculiers, religieux, évêques, avaient avancé et confirmé la même chose. Avant, avec, et après Escobar, Sanchez, Vasquez, Emmanuel-Sa, Tolet, Suarez, tous noms diffamés dans l'école jansénienne, et la plupart vantés dans les écoles catholiques; le dominicain Jean Nider, dans son livre consolatoire de l'Âme timorée, et ses confrères Sylvestre Prieras, Jean-Baptiste Haquet, Mercado, Louis Lopez, François Victoria, Jean-Ildefonse Baptiste, Alvarez lui-même, si prôné par les disciples de Jansénius; les évêques Maldère et Bonacina; Isambert, Duval et Gamaches, professeurs renommés en Sorbonne; Bail, docteur célèbre de la même faculté; du Metz, casuiste d'office au séminaire des Nicolaïtes, tous ces théologiens d'écoles et d'états divers étaient autant de probabilistes, la plupart très-zélés. On pourrait ajouter que les casuistes les plus maltraités par leur équitable censeur, sont ceux qui ont resserré cette doctrine dans les bornes les plus étroites; qu'ils ont même été les premiers à la combattre. Car enfin Comitulus était leur confrère; et c'est de lui que Nicole, sous le nom de Wendrok, a tiré ce qu'il a dit de meilleur sur cette matière: mais il a eu grand soin de supprimer en cette rencontre le nom de jésuite.

Ce n'est pas que nous prétendions autoriser le probabilisme, dont nous sentons et craignons trop le danger; mais de tant d'autorités, ne devait-on pas conclure, ou qu'on l'avait pu soutenir autrefois sans se jouer de la conscience et de la religion, ou que cette accusation devait tomber indistinctement sur tous ceux qui l'avaient soutenu, ou du moins

qu'on
l'avai
l'églie
fond
rigor
toujo
mais
hors l
suivre
bable
damm
opini
habili
peut-
un re
rien d
qu'ils
ne s'y
à la tr
positi

Mal
casuis
du sty
digieu
provi
de l'E
latine
encor
pas se
en bie
corru
mais
une
Port-
mère
fit pa
se me
L'éto
ou ne
yenc

qu'on ne devait pas l'approprier à ceux qui ne l'avaient point inventé? Du reste, jusqu'à présent l'église n'a pas jugé à propos de prononcer sur le fond de cette question. Elle a décidé contre les rigoristes de secte et de cabale, qu'on n'est pas toujours obligé de suivre le sentiment le plus sûr; mais elle n'a jamais prononcé contre ceux qui, hors la matière des sacremens et de la foi chrétienne, suivraient, de deux opinions véritablement probables, celle qui pourrait l'être moins. Elle a condamné ceux qui disent qu'on peut suivre une opinion probable, quelque faible que soit sa probabilité, soit extrinsèque, soit intrinsèque; et peut-on ne pas applaudir à cette sévérité, contre un relâchement qui saute aux yeux! Mais elle n'a rien défini contre ceux qui veulent, à la probabilité qu'ils admettent, des fondemens solides, et qu'il ne s'y trouve rien de contraire, ni à l'écriture, ni à la tradition, ni à l'évidence naturelle, ni aux lois positives, ni au sentiment commun des docteurs.

Malgré toutes ces conditions, requises par les casuistes qu'on tympanisait, le libelle, à la faveur du style et de la plaisanterie, eut un cours prodigieux à Paris, dans les meilleures villes de nos provinces; et bientôt après dans toutes les parties de l'Europe, au moyen de l'élégante traduction latine de Wendrok ou Nicole, et de ses notes encore plus malignes que le texte. Il ne se vengea pas seulement de la société, dont il fit regarder, en bien des endroits, les docteurs comme autant de corrupteurs de la morale et d'infames pélagiens; mais ce qui importait alors sur toute chose, il fit une heureuse diversion en faveur des dévots de Port-Royal, poursuivis comme hérétiques: la chimère du pélagianisme imputé à leurs adversaires, fit passer aussi pour un fantôme le jansénisme qui se montrait à face découverte dans leurs écrits. L'étourdissement néanmoins ne fut pas général, ou ne le fut pas long-temps. Le parlement de Provence fut des premiers à s'opposer à la séduction,

en faisant brûler les Provinciales , *comme remplies de calomnies , de faussetés , de suppositions et de diffamations*. Plusieurs évêques ensuite s'empresèrent à les censurer ; et dès le 6 Septembre de l'année 1657 , la deuxième seulement de leur âge , elles furent condamnées par le souverain pontife. Trois ans après , le roi les fit examiner à fond , avec les notes de Wendrok , et les Disquisitions de Paul Irénée , autre nom de guerre de Nicole. Sur le rapport qui s'en fit , il intervint un arrêt du conseil , qui ordonnait de les faire lacérer et brûler par la main du bourreau. Port-Royal rangea aussitôt ces évêques et ces juges parmi les pélagiens de sa création.

Pendant que la société de Port-Royal s'attirait ainsi l'animadversion des deux puissances , deux sociétés bien différentes , suscitées par l'ange tutélaire de la France , dans le péril qu'y courait la religion , y soutenaient puissamment l'ancienne foi , non-seulement par leurs leçons solides et leurs pieux écrits , mais par l'exemple de la ferveur qui a coutume d'animer les institutions naissantes. Si dans ces deux associations , nommées de Saint-Sulpice et de Saint-Nicolas du Chardonnet , on ne donna point en spectacle , comme à Port-Royal , tous les talens du lycée , et toutes les pénitences de la Thébaïde ; on y vit régner la simplicité de la foi , la piété sans apprêt , la modestie et la douceur , la concorde , la cordialité fraternelle , un tempérament admirable de réserve et d'aménité dans le commerce du prochain , la manutention de la doctrine reçue , de la discipline établie , des augustes cérémonies de l'église , en un mot , tout ce qui pouvait édifier les fidèles sincères , et rappeler ou entretenir dans le clergé l'esprit véritable du sacerdoce.

Adrien Bourdoise , instituteur du séminaire de Saint-Nicolas , né dans le Perche , de parens pauvres , mais vertueux , avait déjà conçu toute l'excellence de la dignité sacerdotale , et pris les idées qui pou-

vaien
l'âge
s'eng
expre
cette
natio
plus
rieus
Sa ch
Vinc
firent
et po
sainte
de T
qui ,
Nicol
royau
celui
catéch
et l'ac
mina

Le
teur e
maître
il étai
et mo
un re
romain
voyag
retour
Vince
société
trepri
reçu l
des m
Auver
tenta
mais l
guaien
au bo

vaient former un parfait ecclésiastique, lorsqu'à l'âge de vingt ans il commença ses études. Il ne s'engagea dans les ordres que par un commandement exprès de ses supérieurs, et il justifia constamment cette vocation par ses œuvres. Depuis son ordination jusqu'à sa mort, il allia les exercices de la plus tendre piété, avec les fonctions les plus laborieuses du sacerdoce, et le zèle pur d'un apôtre. Sa charité fut immense, et le fit entrer, avec saint Vincent de Paul, dans toutes les entreprises qui se firent de son temps pour l'instruction des peuples et pour la perfection de l'état clérical. Sur les saintes notions qu'il avait puisées dans le concile de Trente, il jeta le premier plan des séminaires, qui, à l'imitation de celui qu'il établit à Saint-Nicolas du Chardonnet, se sont répandus dans le royaume : il contribua même à l'établissement de celui de Saint-Sulpice. Missions, conférences, catéchismes, rien n'épuisait l'immensité de son zèle; et l'activité en dura autant que sa vie, qu'il termina saintement en 1655, âgé de soixante-onze ans.

Le séminaire de Saint-Sulpice eut pour instituteur et fondateur, Jean-Jacques Olier, fils d'un maître des requêtes. Il fit ses études à Paris, où il était né, prit le degré de bachelier en théologie; et montrant dès-lors une piété peu commune, avec un respect tout particulier pour le saint siège romain, centre de l'unité catholique, il fit le voyage de Rome et de Notre-Dame de Lorette. De retour en sa patrie, il se lia étroitement avec saint Vincent de Paul, qui était l'appui de toutes les sociétés vertueuses, et le mobile universel des entreprises avantageuses à la religion. Après avoir reçu l'ordre de prêtrise, il se livra aux travaux des missions, exerça particulièrement son zèle en Auvergne, où il possédait l'abbaye de Pibrac. Il tenta de rétablir la régularité dans cette maison; mais les mauvaises dispositions de ceux qui craignaient la réforme, l'obligèrent de revenir à Paris au bout de six mois. Pour attirer de nouvelles

bénédictions sur ses travaux , il prit une forme de vie tout apostolique , quitta son carrosse et tout ce qui avait la moindre apparence du faste séculier , puis recommença de nouvelles missions dans la même province d'Auvergne , et les prolongea durant dix-huit mois consécutifs avec un succès prodigieux. Il se transporta peu après en Bretagne , pour y réformer un monastère de religieuses ; et le succès qui l'accompagna dans cette commission délicate , parut pour le moins admirable. Le cardinal de Richelieu le fit nommer coadjuteur de l'évêque de Châlons-sur-Marne , et lui en envoya aussitôt le brevet ; mais le généreux missionnaire , qui avait en vue des récompenses bien différentes , refusa invinciblement cette dignité.

Rempli de cet esprit principal du sacerdoce ; qui voit en grand le bien de l'église ; animé d'ailleurs par ses rapports intimes avec saint Vincent de Paul , et avec le pieux général de l'Oratoire , le père de Condren ; il s'associa plusieurs ecclésiastiques de vertu éminente , et entreprit avec eux d'établir un premier séminaire qui pût servir de modèle et de leçon permanente à ceux qu'il instituerait dans la suite. L'établissement se fit d'abord au village de Vaugirard ; mais le fondateur ayant été nommé peu après à la cure de Saint-Sulpice , qu'il accepta dans le même esprit qui lui avait fait refuser d'être évêque , il appela auprès de lui ses pieux coopérateurs avec leurs élèves. Les uns furent appliqués au service de la paroisse , qui commença aussitôt à signaler sa piété entre toutes les églises de la capitale ; les autres prirent la direction du séminaire , où la décence cléricale , la régularité , la ferveur , le zèle de la maison de Dieu , et toutes les vertus sacerdotales , ne contribuèrent pas moins à l'édification publique. Cet établissement fut confirmé par l'autorité des supérieurs ecclésiastiques , et par des lettres patentes du roi , données en 1645. La réputation de ce séminaire , toujours bien gouverné , alla toujours croissant ; en sorte qu'il devint

en

en peu de temps comme l'école de l'épiscopat , et la source principale où l'église de France a puisé jusqu'à nos jours pour remplir dignement ses plus beaux sièges.

L'infatigable supérieur de Saint-Sulpice établit encore des séminaires également estimables , à Nantes , à Viviers , au Puy en Velay , à Clermont en Auvergne , et à Quebec dans l'autre hémisphère. Il fournit des missionnaires pour accompagner une colonie qui allait habiter l'île de Mont-Réal , dans la nouvelle France , et pour travailler à la conversion des habitans naturels de ce pays sauvage. Il reprit lui-même les fonctions de missionnaire , après une maladie qui l'avait engagé à se démettre de sa cure , fit une mission générale dans le Vivarais , et rétablit l'exercice de la religion catholique dans la ville de Privas , d'où elle était bannie depuis plus de trente ans. Attaqué ensuite d'une apoplexie , qui le rendit paralytique de la moitié du corps , il soutint , par ses exhortations et ses exemples , par ses soins et par ses confrères , les grandes œuvres auxquelles il ne pouvait plus s'appliquer lui-même : enfin , plein de mérites à l'âge de quarante-neuf ans , et généralement vénéré , il mourut saintement le deuxième d'Avril 1657. Outre les fruits si abondans de ses travaux extérieurs , il a laissé des ouvrages de piété qui sont pleins de l'esprit de Dieu , et dont les personnes versées dans la vie intérieure font beaucoup d'estime.

Le zèle de la foi et de la discipline même la plus sévère , s'étendait du sein lumineux de la catholicité jusque dans les régions couvertes encore des ombres de l'infidélité et de la superstition. Animés d'une sainte émulation , les religieux des ordres divers , occupés du salut des âmes , semblaient se disputer la gloire de braver en plus grand nombre , tant les périls que les travaux de l'apostolat , et d'étendre l'empire de l'église jusqu'aux extrémités les plus lointaines de l'univers. Mais quelle que fût leur ardeur pour le progrès de l'évangile , ils n'en

étaient pas moins attentifs, dans la Chine en particulier, à le transmettre dans toute sa pureté, sans aucun mélange des superstitions du pays. Quelques-uns même parurent pousser jusqu'au scrupule leur délicatesse à ce sujet. On a vu que le père Morales, de l'ordre de saint Dominique, avait obtenu à Rome un décret contre les honneurs que rendent les Chinois, tant à leurs parens défunts, qu'à leur philosophe Confucius, et qu'il avait représentés comme superstitieux.

Plusieurs autres missionnaires de différens ordres n'en jugeant pas ainsi, le père Martini, jésuite, crut devoir repasser en Europe, pour instruire le souverain pontife de l'état exact et véritable des choses. Il exposa que dans ce qu'on avait qualifié de sacrifices, il n'y avait aucun sacrificateur, ni aucun ministre de secte idolâtre, mais uniquement des philosophes qui s'assembloient avec leurs écoliers, pour reconnaître le plus célèbre et le plus ancien docteur de la nation, comme leur premier maître, avec des cérémonies qui, par leur institution même, n'étaient que de police, et qui se terminaient à un honneur purement civil. Quant aux honneurs rendus généralement aux morts dans la Chine, il ajouta que l'endroit où on les honorait était par-tout une salle ordinaire, et jamais un temple; que les Chinois n'attribuaient aucune divinité, aucune puissance aux ames des morts; qu'ils ne leur demandoient et n'en espéraient rien; qu'en un mot, il n'y avait rien en tout cela qui tint du sacrifice, ni d'un culte religieux. Sur ces remontrances, la congrégation du saint office rendit un décret qui permettait aux Chinois convertis de pratiquer les cérémonies chinoises à l'égard de Confucius et de leurs parens défunts, en protestant, pour plus de sureté, contre ce qu'il pouvait y avoir de superstitieux (1).

A l'exemple de saint Grégoire le Grand, qui

(1) Mém. Chron. an. 1645 et 1656.

per
serv
à la
de
pub
un c
dans
anci
décr
obte
obte
nait
cont
se p
Chin
quoi
donn
et d'
form
des c
obte
sager
si lo
tous
était
port
soit à
Chaq
d'agi
fut a
vée d
quali
Les
celles
d'état
beau
guère
de la

(1) I

permet aux Anglais convertis nouvellement de conserver des usages fort singuliers, mais indifférens à la religion (1), Alexandre VII crut qu'il y avait de la sagesse à tolérer en Chine des cérémonies publiques, dont le retranchement pouvait mettre un obstacle invincible à la propagation de la foi, dans un empire aussi jaloux que celui là de ses anciens usages. Comme ce pape fit insérer dans son décret les raisons qu'avait alléguées Morales pour obtenir celui du pontife précédent, le dernier obtenu, fut regardé par la plupart des missionnaires, même dominicains, comme un jugement contradictoire et définitif. Quelques-uns néanmoins se plaignirent à Rome, de ce qu'on débitait en Chine que le premier décret était révoqué : sur quoi la congrégation générale de l'inquisition en donna un nouveau, portant que ceux d'Innocent et d'Alexandre subsistaient l'un et l'autre selon leur forme et teneur, c'est-à-dire, selon la diversité des circonstances et des allégations faites pour les obtenir. C'était là tout ce que Rome alors pouvait sagement ordonner, sur des témoignages tirés de si loin, absolument contraires l'un à l'autre, et tous deux suspects de partialité : d'ailleurs la matière était d'une délicatesse extrême sous son double rapport, soit au progrès de la foi qu'on pouvait arrêter, soit à la superstition que l'on risquait d'autoriser. Chaque missionnaire cependant ayant la liberté d'agir suivant ses lumières et sa conscience, tout fut assez tranquille dans la mission, jusqu'à l'arrivée de ceux qui survinrent en 1684, revêtus de la qualité de vicaires apostoliques.

Les missions de Syrie, moins renommées que celles de Chine, et remplies par des missionnaires d'état ou de génie plus conciliant, étaient aussi beaucoup plus paisibles : au moins n'eurent-elles guère à souffrir que les avanies des ennemis déclarés de la foi, emportés de temps en temps par leur

(1) *Bed. Hist. Angl. l. 1, c. 30.*

insatiable cupidité, ou par les fougues passagères de leur haine contre le nom chrétien, et sur-tout contre les catholiques romains. Les pères de saint François, nommés en Orient pères de la Terre-Sainte, sont comme les curés propres des fidèles du rit latin en Syrie et en Palestine : ceux de la compagnie de Jesus, toujours si unis avec les franciscains, par la profession de la même doctrine, et du même respect pour la chaire de Pierre, remplissaient avec le même concert les fonctions apostoliques. Cette bonne intelligence donna lieu aux missionnaires jésuites de former cinq établissemens principaux, comme autant de chefs-lieux, d'où les ouvriers évangéliques se répandaient dans un certain district, pour y cultiver avec ordre la vigne du Seigneur. Il y en avait deux dans les deux ports les plus fréquentés de la Syrie, savoir, Tripoli et Seyde, qui est l'ancienne Sidon; deux dans les deux villes principales de cette vaste province, Alep et Damas; et le cinquième au bourg d'Antoura, dans le Kesroan.

La mission d'Alep, autrefois Hiérapolis, l'une des villes principales de l'empire ottoman, fut la première établie, et peut se regarder comme la mère des autres (1). Ce fut en 1625, que le pape Urbain VIII, sur l'avis de personnes judicieuses et zélées pour le bien de l'église, conçut qu'il était nécessaire d'envoyer au plutôt des missionnaires dans ces contrées, si l'on voulait prévenir le dépérissement entier de la vraie foi dans les lieux où le Sauveur des hommes l'avait établie. Il s'adressa au général de la compagnie de Jesus, qui était comme un corps de réserve où le chef de l'église recourait à coup sûr dans les besoins qui pressaient. On lui donna d'abord deux hommes laborieux; qu'on destina pour la ville d'Alep, renommée pour sa beauté, pour sa population d'environ deux cent mille ames, pour le riche commerce qu'on y fait

(1) Lettr. Edif. édit. de 1780, t. 1, lett. 2, p. 119 et suiv.

de to
et pa
et b
otto
ne le
seme
de te
leur
sion
ne ré
Mais
cont
reire
de l'a
com
ils ob
à l'et
De re
devar
du re
qui le
raître
seul e
dant c
impos
ces re
tienne
fers le
dit en
bonté
ma p
ils se l
de leu
à inst
prend
magn
qui s'
rent
négoc
la nat

De tout ce que la Perse et l'Inde ont de plus précieux, et par le caractère de ses habitans, doux, spirituels, et beaucoup plus polis que ceux des autres villes ottomanes. Cependant les contradictions et les croix ne leur manquèrent point : la prison et le bannissement furent les premiers fruits qu'ils recueillirent de leur apostolat ; ce qui ne servit qu'à redoubler leur courage et leur espoir même, dans la persuasion où ils étaient, que jamais l'œuvre du Seigneur ne réussit mieux qu'après avoir été plus contredite. Mais comme à peine arrivés, on les avait chassés et contraints à se rembarquer pour l'Europe, ils se retirèrent à Constantinople, où, par la protection de l'ambassadeur de France, et la puissante recommandation du roi, informé de leurs revers, ils obtinrent un ordre absolu du grand seigneur, à l'effet d'exercer leur ministère en toute liberté. De retour à Alep, ils furent traduits de nouveau devant le bacha, et accusés comme perturbateurs du repos public : mais ce nouveau gouverneur, qui les avait connus à Constantinople, fit comparaître avec eux leurs accusateurs, qu'inspirait le seul esprit de schisme et de libertinage ; et regardant ceux-ci avec un visage terrible : Vous êtes des imposteurs, leur dit-il ; je connais parfaitement ces religieux ; j'ai signé moi-même l'ordre qu'ils tiennent du grand seigneur : je ferai mettre aux fers le premier d'entre vous qui les inquiétera. Il dit ensuite aux missionnaires, avec beaucoup de bonté : Soyez bien tranquilles, je vous prends sous ma protection, vous n'avez rien à craindre. Alors ils se livrèrent avec une entière liberté aux fonctions de leur ministère ; et par leur assiduité, sur-tout à instruire la jeunesse, par leurs soins à lui faire prendre une forme de vie réglée, par leur charité magnanime à secourir les malades durant la peste qui s'alluma peu après dans toute la ville, ils gagnèrent l'affection des fidèles et des infidèles, des négocians anglais et hollandais, aussi-bien que de la nation et du consul de France, qui enfin leur

donna sa chapelle avec le titre de ses chapelains , pour qu'ils fussent en quelque sorte sous la sauvegarde du droit des gens : ce que le roi Louis XIV confirma dans la suite , par un brevet en forme , qui les mettait sous la protection toute particulière du roi très-chrétien. En peu d'années le nombre des catholiques devint très-grand parmi les chrétiens grecs , maronites et arméniens : on le porte à cinquante mille , sans compter beaucoup d'Européens que le commerce attire dans cette ville opulente.

La mission d'Antoura , au pays propre des Maronites , c'est-à-dire , dans les montagnes du Liban , fut établie en 1556 (1). C'est une merveille que la persévérance de cette petite nation dans la foi catholique , au milieu des infidèles , des schismatiques , et des hérétiques de toute espèce. Elle tire son nom et son attachement à l'ancienne croyance , du saint abbé Maron , qui prit naissance en Syrie dans le quatrième siècle , et qu'il ne faut pas confondre avec un fameux monothélite du même nom , et presque du même temps. Celui qu'honorent si justement les Maronites , se sanctifia dans la vie cénobitique , et dirigea un grand nombre de disciples dans la même carrière. La réputation de sa sainteté fut si grande , que saint Jean Chrysostome lui écrivit du lieu de son exil , afin d'obtenir par son entremise le courage dont il avait besoin dans les persécutions qu'il souffrait. La lettre de ce saint abbé au pape Hormisdas , et le livre qu'il présenta au concile de Calcédoine , sont des monumens authentiques de son zèle pour la vraie foi.

Après sa mort , ses disciples bâtirent , près du fleuve Oronte , un second monastère ; et pour le rendre plus recommandable ils lui donnèrent le nom du saint abbé qu'ils pleuraient. Ils ajoutèrent le même nom à celui de Jean que portait le nouveau supérieur qu'ils se choisirent , et qui s'opposa au progrès de l'hérésie avec le même succès. Il la fit

(1) Lettr. Edif. t. 1 , p. 238 et suiv. Ibid. p. 109 , etc.

abju
cont
mati
dem
selle
Cet
triar
Dep
n'on
élect
le p
La
plus
frap
leurs
Ceux
qui
quét
jusqu
ils se
Dreu
de sa
retra
de I
souti
port
rait
form
natu
pour
sum
mén
Q
égar
sible
aup
dan
laie

abjurer à plusieurs , et défendit si bien sa nation contre les entreprises des hérétiques et des schismatiques qui l'environnaient de toute part , qu'elle demeura seule en Orient inviolablement et universellement attachée au centre de l'unité catholique. Cet abbé Jean Maron fut le premier institué patriarche des Maronites par le saint siège romain. Depuis ce temps-là jusqu'à nos jours , ses successeurs n'ont pas manqué de s'adresser à Rome , après leur élection , pour la faire confirmer , et pour obtenir le *pallium*.

La fidélité de cette nation doit paraître d'autant plus merveilleuse , qu'elle forme un contraste plus frappant avec la religion monstrueuse des Druses , leurs voisins , et en grande partie leurs maîtres (1). Ceux-ci néanmoins se disent descendus des Français qui , du temps des croisades , marchèrent à la conquête de la Terre-Sainte. Quelques écrivains vont jusqu'à spécifier leur origine , et la manière dont ils se sont établis. Ils prétendent qu'un comte de Dreux ayant été défait par les infidèles , les restes de sa troupe s'enfuirent dans les montagnes , s'y retranchèrent ; s'y multiplièrent , et prirent le nom de Druses , en mémoire de leur chef. D'autres soutiennent que cette nation , avant les croisades , portait déjà le nom de Druses ; ce qui n'empêcherait pas qu'elle ne se fût , au moins en partie , formée de ces croisés français , incorporés avec les naturels du pays , comme son affection constante pour la France et pour le christianisme le fait présumer. L'un de ses principaux seigneurs se dit même de la maison de Guise , et prend le titre de duc.

Quelque fondée que soit leur prétention , leur égarement en matière de religion montre bien sensiblement qu'il n'est point d'acceptation des personnes auprès du Seigneur , et qu'il est parfaitement libre dans ses dons. Tandis que les Maronites se signalaient par une persévérance de tant de siècles dans

(1) Lettr. Edif. tom. 2 , p. 273 , etc.

une religion abandonnée par des renégats de même sang qu'eux ; les Druses, qui se disaient issus de héros chrétiens, se disant toujours chrétiens, n'en conservaient le nom que pour le déshonorer avec plus de scandale. Leur religion n'est plus qu'un composé monstrueux des observances qu'ils ont retenues du christianisme, et de celles du mahométisme qu'ils ont adoptées, soit par leur commerce avec les Turcs, soit plutôt par la crainte de leur inimitié, et d'une entière oppression. Quoiqu'ils aient la circoncision, et qu'ils portent le turban, toujours ils lisent l'évangile avec un respect extraordinaire. Ils n'ont aucune vénération pour Mahomet ; ils rejettent les principaux articles de sa loi, et particulièrement la pluralité des femmes. En un mot, ils ont toujours l'ame chrétienne, et beaucoup plus d'affection pour les chrétiens que pour les musulmans : mais leur attachement inviolable à leurs usages, et à l'uniformité qu'ils s'y sont prescrite, joint à leur maxime de ne rien entendre et de ne raisonner jamais sur la religion, paraît leur fermer sans retour le chemin du salut. Comme ils habitent la même contrée, et sont plus puissans que les Maronites, dont la plupart ne sont que leurs fermiers ; les désordres qu'on sent devoir régner parmi des chrétiens dégénérés d'une manière si déplorable, formaient un des plus dangereux écueils pour le salut de ceux qui vivaient sous leur dépendance. Ce fut là l'un des principaux motifs pour l'établissement de la mission d'Antoura, dont l'exécution fut manifestement l'œuvre de la Providence.

Le pasteur destiné à recueillir ce précieux troupeau, et à le préserver des pièges qui l'environnaient, était un négociant natif de Marseille, nommé Lambert, et alors résidant à Seyde en Syrie, où déjà il y avait une mission fondée, et une congrégation ou confrérie très-fervente (1). Entre ces

(1) Lettr. Edif. tom. 1, p. 220, etc.

long
piété
l'édi
infid
chos
rapp
prit
capit
de s'a
de ta
sidér
pense
digne
fût a
vie
dern
et pa
Perse
Les
jours
Lamb
par d
près
ajou
que l'
ainsi
Dieu
seraie
Il se p
que l'
long-
consé
sans
natio
Celui
lui p
d'ent
pas u
de sa
teté,

congréganistes , Lambert se distinguait par une piété et une régularité de conduite qui faisaient l'édification de tous les autres , et l'admiration des infidèles : mais le Seigneur lui demandait quelque chose de plus que cette prédication muette. Par les rapports qu'il avait avec les missionnaires , il apprit qu'on devait établir une mission à Ispahan , capitale du royaume de Perse , et il se sentit inspiré de s'associer à une entreprise où il s'agissait du salut de tant de peuples , et d'un accroissement si considérable de l'empire de Jesus-Christ. Après y avoir pensé mûrement , et consulté les personnes les plus dignes de sa confiance , il ne douta point qu'il ne fût appelé , comme autre fois saint Mathieu , à la vie apostolique. Il mit ordre à ses affaires , laissa ses dernières volontés par écrit à un ami vertueux , et partit pour aller joindre les missionnaires de Perse.

Les voies de la Providence n'aboutissent pas toujours au terme que se propose la piété même. Lambert qui se croyait appelé en Perse , fut conduit par divers incidens sur la côte orientale de l'Inde , près de l'ancienne ville de Méliapour , appelée aujourd'hui San-Thomé , du nom de saint Thomas que l'on croit y avoir enduré le martyre. Conduit ainsi au tombeau de cet apôtre , il soupçonna que Dieu avait sur lui des vues particulières qui lui seraient révélées au pied d'un monument si saint. Il se prosterna sur la pierre où tout le pays croyait que l'apôtre avait enduré le martyre , y demeura long-temps en oraison , et y revint plusieurs jours consécutifs , priant des heures entières , répétant sans fin ces mots de Saul , appelé à l'apostolat des nations : *Seigneur , que voulez-vous que je fasse?* Celui qui exauce toujours les vœux des ames droites , lui parla au cœur , et lui donna un grand désir d'entrer dans la compagnie de Jesus. Lambert n'était pas un esprit léger et crédule : il consulta un religieux de saint Augustin qui vivait en réputation de sainteté , et qui passait pour extraordinairement versé

dans les voies de Dieu. Ce saint directeur, après les délais et tous les examens convenables, lui conseilla d'embrasser sans retard le nouveau genre de vie qui lui était inspiré; et pour obvier aux difficultés qu'on lui pourrait faire ailleurs, d'aller en droiture à Rome s'adresser au général des jésuites. Sans plus délibérer, Lambert s'embarqua pour l'Italie, eut une navigation très-heureuse, fit sa demande, en exposant tout ce qui l'autorisait, et fut reçu dans la compagnie par le général, qui le voulut conduire lui-même au noviciat. Après les deux années d'épreuves ordinaires, et le cours des études convenables aux fonctions qu'il devait remplir, il reçut les saints ordres, puis partit avec deux jeunes compagnons pour les missions du Levant, où la connaissance qu'il avait du pays faisait présumer qu'il serait plus utile.

Ils s'embarquèrent tous trois sur un navire qui prétendait aborder, soit à Seyde, soit à Tripoli; mais la Providence, qui avait toujours conduit Lambert par des voies couvertes, continuant de même, permit que le bâtiment fût jeté par une tempête sur les côtes voisines d'Antoura. A la vue d'un vaisseau porté sur une plage qui n'avait, ni port, ni commerce, les habitans d'alentour le prirent pour un pirate; et sans rien entendre autre chose que leur prévention, ils se saisirent des trois missionnaires et de quelques autres passagers, qu'ils conduisirent chez le commandant de la contrée. Cet officier, nommé Abunaufel, interrogea Lambert et ses deux compagnons. Ils lui dirent avec simplicité ce qu'ils étaient, et lui montrèrent les patentes de leur général, qui les déclaraient religieux de la compagnie de Jesus, envoyés aux missions de Syrie.

Leurs soucis firent bientôt place à la plus douce assurance. Abunaufel, Maronite le plus riche et le plus distingué des montagnes de l'Anti-Liban, en était encore le chrétien le plus vertueux, et le plus zélé catholique. Né dans une condition ordinaire, au milieu des barbares, et sous le joug de la tyrannie,

son a
génie
Dieu
des pu
brage
et ave
fut-il
pouv
nation
diffère
d'Abu
coutai
d'exer
établi
le père
de ma
rendre
grands
simplie
génére
non pa
du cant
tous les
traitai
il les r
quiétu
il com
n'avai
sibilit
inexp
violen
mahor
et qua
dait-il
leur fa
Oui,
les co
Const

son ame avait une élévation digne du trône. Son génie supérieur savait rendre à Dieu ce qui était à Dieu , à César ce qui était à César , et servir encore des puissances étrangères , sans jamais causer d'ombre à la Porte ottomane. Ainsi, du consentement, et avec l'applaudissement même du grand seigneur, fut-il prié par les Vénitiens d'être leur consul , et pourvu encore par Louis XIV du consulat de la nation française. Le prince des Druses , malgré la différence énorme de son christianisme avec celui d'Abunaufel , le révérait comme son père , l'écoutait comme son oracle , et lui laissait le soin d'exercer la justice sur les chrétiens du pays. Mais établi juge de son peuple par le prince , il en était le père par sa bonté , et toujours il eut le secret de maintenir l'autorité sans l'appesantir , et de la rendre aimable sans l'énerver. Honoré des plus grands potentats , il retraçait en Orient la noble simplicité des premiers patriarches , et l'hospitalité généreuse du père des croyans. Il tenait table ouverte, non pas seulement pour les personnes considérables du canton , mais pour des étrangers sans crédit , pour tous les passans , et sur-tout pour les pauvres qu'il traitait comme ses enfans. Il allait à leur rencontre , il les recherchait avec soin , et avec une sorte d'inquiétude ; il entrait dans le détail de leurs besoins , il comptait au nombre des jours mauvais ceux qui n'avaient pas fourni d'exercice à sa charité. Sa sensibilité sur tout ce qui intéressait la religion , est inexprimable. Il ne pouvait entendre parler des violences qu'exerçaient de temps en temps des mahométans brutaux , sans répandre des larmes ; et quand on en paraissait surpris : Je porte , répondait-il , tous les chrétiens dans mon cœur ; peut-on leur faire quelque plaie , sans me blesser moi-même ? Oui , malgré la distance des lieux , je ressens tous les coups qu'on décharge sur eux dans le baigne de Constantinople (1). Tels sont les cœurs que la grâce

(1) Lettr. Edif. tom. 2 , pag. 283 , etc.

du christianisme forme encore dans les lieux où depuis tant de siècles tout conspire à l'étouffer.

Outre les vertus, le ciel avait pourvu Abuhaufel de tout le génie nécessaire pour protéger la vraie religion, au milieu des pièges où il se trouvait avec elle; et pour conserver sa propre vie, dès-là si précieuse, jusqu'à l'âge avancé où il la couronna par une mort sainte et paisible. Comme il passait par-tout pour le protecteur des chrétiens, il quittait rarement les montagnes, de peur de tomber entre les mains de quelques Turcs fanatiques. Cependant un seigneur puissant de cette nation eut la curiosité de voir un chrétien si célèbre, et lui dépêcha un exprès pour le prier de se trouver à un rendez-vous qu'il lui assignait. Abuhaufel, en homme d'esprit, prit la chose sur le ton plaisant, se défendit poliment de cette entrevue, et chargea l'envoyé de la lettre suivante :

« Seigneur, vous pouvez désirer de me voir, parce que vous ne me connaissez pas; et moi, parce que je me connais, je ne dois avoir nulle envie de me montrer, et assurément je ne mérite pas l'honneur que vous me voulez faire. Je suis cependant si flatté de votre invitation, qu'au défaut d'un personnage qu'on vous a tant vanté, je veux au moins vous présenter son portrait, que voici au naturel. Ma taille est un peu au dessus de la médiocre; j'ai la tête grosse, le front large, les couleurs vives, la barbe épaisse, le nez court et gros, mais on trouve qu'il ne sied pas mal à mon visage; et mes yeux, plus qu'à fleur de tête, font dire que j'ai le regard fier. En un mot, ceux qui veulent me flatter, disent que dans l'air et le port j'ai quelque chose de grand: mais tout ce que je puis dire moi-même, c'est que je tiens beaucoup de certains personnages qu'on voit sur des médailles rouillées, ou sur de vieilles tapisseries. Jugez maintenant, Seigneur, si l'on doit être curieux de voir un pareil homme, ou du moins si cet homme doit avoir la passion de se montrer: nous ne pouvons que perdre l'un et l'autre à cette entrevue. »

Ave
sans p
missio
dence
missio
ticipai
sions.
domai
qu'on
situé e
où se f
de Tyr
saalem.
chappell
frais de
source
est vois
une fon
fécondi
cette m
L'air y
rétablis
pénible
tout au
que tou
asile ass
dans les
embrass
dans les
trouvai
ce qu'o
nation.

Des
besoin
fervens
ne fais
fut une
passera
attesté
avaient

Avec ce degré d'intelligence , Abunaufel comprit sans peine que les corsaires prétendus étaient des missionnaires qui lui étaient envoyés par la Providence , et pour la secourir , il résolut d'établir une mission chez les Maronites des montagnes , qui participaient difficilement aux fruits des autres missions. Il leur donna un emplacement dans son propre domaine , c'est-à-dire , dans la partie du Liban qu'on nomme Kesroan , au bourg d'Antoura , situé entre la ville de Bérîte et l'ancienne Gibaïl , où se façonnaient les bois de cèdre qu'Hiram , roi de Tyr , fournit à Salomon pour le temple de Jérusalem. Il leur céda un terrain spacieux , pour une chapelle , une maison avec un jardin , et fit tous les frais de construction. Antoura signifie en arabe source d'eau de roche , et porte ce nom parce qu'il est voisin d'une montagne pierreuse , d'où jaillit une fontaine abondante qui porte la fraîcheur et la fécondité dans tout le voisinage. L'établissement de cette mission procura des avantages inestimables. L'air y étant fort sain , contribuait beaucoup au rétablissement des missionnaires après leurs courses pénibles dans les montagnes. Mais ce qui était d'un tout autre avantage , c'est que cette contrée , presque toute chrétienne catholique , fournissait un asile assuré contre les persécutions qui s'élevaient dans les alentours. Les mahométans , qui après avoir embrassé le christianisme , ne pouvaient s'attendre dans les lieux plus ouverts qu'au dernier supplice , trouvaient au moins là un premier refuge , jusqu'à ce qu'on pût les faire passer sous une autre domination.

Des chrétiens même d'Europe y recueillaient au besoin tous les fruits de la charité , qui , de ces fervens Maronites , ainsi que des premiers fidèles , ne faisait qu'un cœur et qu'une ame. De ce nombre fut une Hollandaise catholique , dont les aventures passeraient pour romanesques , si elles n'étaient attestées par les plus graves missionnaires qui en avaient été les témoins , en particulier par le célèbre

père Nacchi, Maronite de naissance ; que son mérite extraordinaire fit instituer supérieur général des missions de Syrie et d'Égypte (1). Un jeune Turc de Damas, fait captif en mer par les Maltais, passa au service d'un seigneur espagnol, qui le prit en affection, le fit instruire dans la foi, et l'engagea par ses bons traitemens à se faire chrétien. Huit ou dix ans après, il partit avec lui pour la guerre qui se faisait en Flandre ; et comme le jeune Turc eut fait remarquer en lui d'excellentes qualités, et surtout celles que demande le métier des armes, son maître, devenu son ami et son ardent protecteur, lui obtint une compagnie de cavalerie. A la fin de la campagne, le nouveau capitaine, âgé d'environ vingt-cinq ans, alla passer à Bruxelles son quartier d'hiver. La réputation de sa bonne conduite, son esprit et sa politesse lui ouvrirent les meilleures maisons ; il se lia particulièrement avec une dame catholique d'Amsterdam, qui était venue avec sa fille passer quelque temps à Bruxelles. Quand il crut avoir acquis leur estime, il demanda la fille en mariage, et l'obtint. L'époux et l'épouse furent dix ans ensemble, au bout desquels seulement ils eurent un fils.

Alors ce mari perfide, qui se disait toujours Espagnol, témoigna confidément et très-secrètement à sa femme qui était fort pieuse, un désir ardent de faire le pèlerinage de la Terre-Sainte, lui promettant de la mener ensuite en Espagne pour voir sa famille, et prendre connaissance des biens qu'il feignait d'y posséder. Ils concertèrent si bien leur embarquement avec le patron d'un vaisseau hollandais qui faisait voile pour l'Italie, que la mère même de l'épouse abusée ne l'apprit qu'après leur départ. Cependant le vaisseau qui portait le père, la mère et l'enfant, fut rencontré par des Barbares sur les côtes d'Afrique. L'Espagnol prétendu, sous prétexte de mettre sa femme à l'abri d'une

(1) Lettr. Edif. tom. 1, p. 255, etc.

insult
dant,
et le
rentre
liberté
épous
plutôt
allant
gagée
presse
alla ju
verait
appro
instru
toutes
qu'il n
la priè
mosqu
d'un T
réduit
barbar
sur-tou
de son
motif
simulé
autant
qu'il n
christi
que du
des me
où il a
L'in
une pa
videnc
époux
lui pl
combl
faux E
d'arge
qui ne

insulte , demanda à s'aboucher avec leur commandant , passa sur son bord , lui conta ses aventures , et le convainquit que tout son dessein était de rentrer dans sa vraie patrie , pour y pratiquer en liberté la religion de ses pères. Il retourne à son épouse , il lui fait entendre qu'ils arriveront bien plutôt à Jérusalem en changeant de navire , qu'en allant avec le Hollandais relâcher en Italie , et l'engagea à le suivre , malgré ses répugnances et le secret pressentiment qu'elle avait de ses malheurs. Elle alla jusqu'à Alger , sans trop savoir ce qu'en arriverait : mais dans cette ville , et à mesure qu'elle approchait du terme , à Alexandrie , à Alep , elle s'en instruisit davantage. Malgré les ménagemens et toutes les précautions de son mari , elle découvrit qu'il ne fréquentait que les musulmans , qu'il faisait la prière avec eux , et qu'il allait secrètement aux mosquées. Enfin elle reconnut qu'elle était femme d'un Turc , malheureuse à jamais loin de sa patrie , réduite à passer le reste de ses jours parmi des barbares , dont les mœurs , les usages , et la religion sur-tout , lui faisaient horreur. Le faux Espagnol , de son côté , lui avoua sa naissance , sa religion , le motif de sa sortie d'Europe , et de son pèlerinage simulé à Jérusalem : mais comme il avait pour elle autant de tendresse que d'estime , il lui protesta qu'il ne la gênerait jamais dans les observances du christianisme ; qu'il ne serait au contraire occupé que du soin de la rendre heureuse , et qu'il en aurait des moyens abondans dans le lieu de sa naissance , où il allait rentrer en possession de grands biens.

L'infortunée Hollandaise , sans pouvoir proférer une parole , s'abandonna intérieurement à la providence divine , et se laissa conduire par cet indigne époux , qui redoublait en vain ses attentions pour lui plaire , et pour adoucir ses chagrins. Pour comble de misère , le bruit s'étant répandu que le faux Espagnol apportait avec lui beaucoup d'or et d'argent , il fut assassiné dans la ville d'Alep. Celui qui ne délaisse jamais les âmes fidèles , ne laissa

point celle-ci dépourvue de tout secours. Des femmes maronites venues du mont Liban, où elles devaient bientôt retourner, lui proposèrent d'aller habiter avec elles dans ce pays presque tout catholique, où elle pratiquerait sa religion en toute liberté, et où rien ne lui manquerait, ni pour elle, ni pour son enfant. Dans son affreuse position, elle saisit avec actions de grâces la ressource que le ciel lui présentait, et parvint avec ses charitables compagnes au bourg d'Antoura, où ce bon peuple s'empressa de lui faire oublier ses cruelles aventures. Une veuve pieuse, et des plus à son aise, la prit chez elle, et en eut constamment le plus grand soin. L'Européenne, de son côté, édifia tout le monde par une piété angélique, et par la conduite la plus exemplaire. Elle parlait de ses malheurs avec une résignation qui tirait les larmes des yeux de tous ceux qui l'entendaient. Après quelques années passées ainsi, il se présenta une occasion et une compagnie convenable, pour retourner avec son fils dans le sein de sa famille; et tant les missionnaires que les fervens Maronites, la pourvurent de tout ce qui était nécessaire pour faire commodément son long voyage.

Dans cette aimable nation, dans ce doux asile de l'innocence et de la simplicité primitive, outre ces vertus paisibles, il se trouvait des âmes fortes, et capables des plus grandes choses. Une femme bien née, nommée Josephé Vonni, y avait été réduite par le malheur des temps et des circonstances, à se réfugier dans un village près de Seyde (1). Elle était fort âgée, très-infirmes; et son corps se couvrit tellement d'ulcères, qu'en la touchant même pour la soulager, on lui causait des douleurs insupportables. Son extrême pauvreté cependant la privait de toutes les commodités de la vie. En un mot, la rigueur de son sort fut telle qu'il la fallait, pour faire éclater la merveille de sa patience et de

(1) Ibid. p. 231, etc.

sa tra
douleu
parole
nité r
son hu
son co
Entr
pluôt
person
musul
mais e
charm
elle de
Se trou
rable :
sans ces
ne vous
toujour
que je r
le Dieu
soutien
me ren
même i
ame : n
d'ignor
avez au
est don
la jeun
Je vous
qua la
discour
qui l'in
princip
Dans
avanta
donna
comme
que d'
qu'elle
lution

sa tranquillité inaltérable dans les plus violentes douleurs. Jamais il ne sortit de sa bouche une parole qui ressentit la tristesse. Une douce sérénité régnait perpétuellement sur son front , et son humeur était d'une égalité qui eût fait croire son corps incapable de souffrances.

Entre ses voisines qui venaient la consoler , ou plutôt l'admirer et s'édifier , il y avait une jeune personne de dix-huit à vingt ans , née de parens musulmans , et nourrie dans leurs grossières erreurs ; mais elle avait le cœur pur , les vues droites ; et charmée des vertus qu'elle découvrait dans la malade , elle devint une de ses compagnes les plus assidues. Se trouvant un jour seule avec cette malade admirable : Comment peut-il se faire , lui dit-elle , que sans cesse en proie aux plus cruelles douleurs , vous ne vous plaigniez jamais , et que vous paraissiez toujours contente ? C'est , répondit la Maronite , que je ne porte pas seule le poids de mes souffrances : le Dieu que j'adore , et qui est seul adorable , me soutient par sa grâce , et me fait connaître qu'elles me rendent agréable à ses yeux. Il a souffert lui-même infiniment davantage pour le salut de mon ame : mais vous avez le malheur , ajouta-t-elle , d'ignorer ces vérités consolantes , quoique vous ayez autant de part que moi à ses souffrances. Quel est donc ce Dieu qui a souffert pour moi , reprit la jeune personne ? Je veux absolument le connaître. Je vous l'apprendrai quand il vous plaira , répliqua la Maronite. La musulmane , frappée de ce discours , revint souvent conférer avec la malade , qui l'instruisit de tous nos grands mystères et des principales vérités du christianisme.

Dans ces entrefaites , il se présenta un parti avantageux pour la jeune infidèle. Son père l'agréa , donna sa parole , et le proposa aussitôt à sa fille ; comme une affaire conclue , qu'il ne s'agissait plus que d'exécuter. La fille employa toutes les raisons qu'elle put imaginer pour lui faire changer de résolution : mais le père qui avait un grand intérêt à

contracter cette alliance, et qui regardait la résistance de sa fille comme un déshonneur pour lui, comme une rébellion contre l'autorité paternelle, méprisa toutes ses remontrances, toutes ses instances et ses larmes. Pour toute réponse, il la menaça de la chasser de chez lui et de l'abandonner à jamais, si elle n'obéissait au plutôt. Un de ses oncles, à qui elle eut recours et témoigna une répugnance invincible pour le mariage, fit en vain tout ce qu'il put pour engager le père à ne point forcer l'inclination de cette fille aînée, et à marier la cadette en sa place. Pendant cette espèce de négociation, la vierge courageuse, après avoir reçu le baptême avec le nom de Marie-Thérèse, allait assidument et fort secrètement rendre compte de tout ce qui se passait à la Maronite, qui achevait de l'instruire. La sainte malade la fortifia dans ses résolutions, lui enseigna la pratique des vertus les plus propres à la situation où elle se trouvait, et lui fit connaître le prix, tant des persécutions, que de la mort même endurée pour Jésus-Christ.

Son père, qui pendant quelques jours l'avait laissée tranquille pour lui donner lieu de faire ses réflexions, ne mit plus de bornes à son ressentiment, quand il vit ses délais inutiles. Il prit d'abord le parti de marier sa cadette avec un appareil qu'il pensait devoir causer un chagrin mortel à l'aînée, devenue l'objet de sa haine : mais cette haine devenant plus violente à mesure qu'il la satisfaisait ; comme on prenait le café chez lui, il en fit donner une tasse empoisonnée à la nouvelle chrétienne, qui mourut ainsi martyre de la virginité, et tout à la fois de la religion qui la lui rendait si chère. Peu satisfait encore, il fit jeter le corps dans un puits. On ajoute que le ciel vengeant lui-même la vertu et la nature si horriblement outragées, le Turc dénaturé mourut subitement peu de jours après son crime.

On vit des évêques et des patriarches, à l'exemple de cette fille magnanime, passer d'un schisme aussi;

damn
souffr
profes
Le pa
vingts
fut en
avec l'
Ils n'e
d'Ada
le rest
mouru
survéc
contin
ce rest
d'exp
expres
mettai
et qu'i
toliqu

Apr
commu
les pat
trèren
exemp
d'aut
grande
pureté
Celui d
eut lui
de foi
véner
de l'égl
le plus
Levant
mais de
les vit
de ses
son po

damnable que l'infidélité, à la foi catholique, et souffrir les plus indignes traitemens, pour l'avoir professée avec autant d'éclat que de persévérance (1). Le patriarche d'Alep, Ignace Pierre, reçut quatre-vingts coups de bâton sous la plante des pieds, et fut ensuite mis aux fers dans une étroite prison, avec l'archevêque de la même ville, Denys Reskallah. Ils n'en sortirent que pour être conduits au château d'Adané, et renfermés dans un affreux cachot pour le reste de leurs jours. L'archevêque en y entrant, mourut des fatigues de la route. Le patriarche lui survécut de quelques mois; mais avec des infirmités continuelles, et des incommodités qui lui rendirent ce reste de vie beaucoup plus dur que la mort. Avant d'expirer, il renouvela dans les termes les plus expressifs sa profession de foi, déclarant qu'il se mettait sous les pieds du successeur de saint Pierre, et qu'il mourait enfant de l'église catholique, apostolique et romaine.

Après ce martyre, et par la vertu qui lui fut commune avec ceux des premiers temps de l'église, les patriarches grecs de Damas et d'Alexandrie rentrèrent dans le sein de l'unité catholique. Leur exemple, joint à celui du patriarche d'Alep, fut d'autant plus efficace, qu'ils étaient tous trois en grande réputation, pour leur capacité, pour la pureté de leurs mœurs, et pour leur rare probité. Celui d'Alexandrie se rendit à la lumière dès qu'elle eut lui à ses yeux, et il envoya aussitôt sa profession de foi au pape, qu'il déclarait reconnaître et révéler comme le vicaire de Jesus-Christ et le chef de l'église universelle. Cyrille, patriarche de Damas, le plus puissant et le plus accredité de tous ceux du Levant, différa davantage à prendre son parti: mais dès-lors il traita les missionnaires avec bonté, les vit souvent; et loin de s'opposer à la conversion de ses ouailles schismatiques, il favorisait de tout son pouvoir leur retour à l'église romaine. Il té-

(1) Ibid. p. 138, etc.

moignait même savoir mauvais gré à ses prédécesseurs de s'en être séparés. Enfin une heureuse tribulation lui fit tomber le bandeau des yeux. Devenu personnellement l'objet de l'une de ces ayaries qui sont si fréquentes sous le gouvernement turc, et mis dans la prison du sang, c'est-à-dire parmi les criminels destinés à la mort, il conçut vivement la vanité des biens et des bonheurs péris-sables. Il se tira néanmoins de ce péril, et recouvra sa liberté au prix de six bourses, ou de neuf mille francs. A peine était-il rentré dans sa maison, qu'il reçut un bref du pape, qui le remerciait des marques d'estime qu'il donnait à l'église romaine, le conjurait, comme son frère en Jesus-Christ, de profiter lui-même des moyens de salut qu'il procurait à son peuple, et lui rappelait ces touchantes paroles de l'évangiie : *Que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il vient à perdre son ame?* A la voix du premier pasteur, accompagnée de la voix intérieure de la grâce, le patriarche ne balança plus : il assembla les missionnaires pour leur déclarer sa résolution, et envoya sa profession de foi au souverain pontife, avec son bâton pastoral, en témoignage de sa soumission au vicair de Jesus-Christ.

Le patriarche des Maronites mérite sans doute, quoiqu'à d'autres égards, une attention aussi particulière que ceux dont nous venons de parler. On n'en peut revenir qu'avec une complaisance toujours nouvelle à ce qui touche cette nation intéressante. La résidence de ce prélat est au monastère de Canobin, situé dans les montagnes les plus escarpées du Liban, pays sauvage et presque impraticable aujourd'hui, mais encore tout couvert des vestiges respectables de la pénitence et de la piété solitaire, qui autrefois y fut si florissante. Voici ce que nous en apprennent deux missionnaires qui l'avaient parcouru, en recherchant, à l'exemple du bon pasteur, les brebis égarées au milieu de ces déserts et de ces précipices (1). Ils partirent

(1) Lettr. Edif. tom. 1, p. 279 et suiv.

de Tr
ducte
de m
ce fu
d'Arg
fameu
nuit d
tinue
plus p
terro
quelq
qui é
un or
habits
forma
tait qu
avanc
jambe
un da
fatigu
au mo
forces
l'habit
à leur
besoin

Ce r
à pic à
cessibl
en gra
rocher
néanm
chape
que si
une fo
offices
agréal
mais
si dur
puis l
retire

de Tripoli dans le mois d'Octobre , ayant pour conducteurs trois Maronites. Au bout de quatre jours de marche continue , tout ce qu'ils purent faire , ce fut d'arriver à dix heures du soir au village d'Argès , situé au pied du Liban , à six lieues de ses fameux cèdres. Il leur fallut passer le reste de la nuit dans une cabane de roseaux , où ils furent continuellement tourmentés par un vent furieux et des plus piquans. Le lendemain , après avoir refusé d'interrompre leur course apostolique , et de prendre quelque repos chez le seigneur du village d'Antourin qui était venu à leur rencontre , ils essuyèrent un orage affreux , qui en un moment perça leurs habits , et qui dura deux heures. La pluie qui formait sous leurs pieds une rivière glaciale , n'était que neige sur les monts voisins. Ils ne pouvaient avancer , sans marcher dans la boue jusqu'à mi-jambe , et sans trouver de torrens où ils couraient un danger continuel de se noyer. Enfin , après des fatigues et des difficultés incroyables , ils arrivèrent au monastère de Marserkis , où l'épuisement de leurs forces les contraignit de séjourner. Les carmes qui l'habitent une partie de l'année , s'empressèrent à leur donner tous les soulagemens dont ils avaient besoin.

Ce monastère est au pied d'un rocher qui s'élève à pic à une hauteur prodigieuse , et qui n'est accessible qu'aux aigles et aux vautours , qu'on y voit en grand nombre. Les grottes pratiquées dans le rocher , font une bonne partie de la maison , qui néanmoins est commode , et même assez belle. La chapelle est une grotte plus spacieuse , aussi propre que si elle avait été taillée au ciseau. Il sort du roc une fontaine abondante , qui fournit l'eau à tous les offices , et porte la fécondité dans le jardin avec une agréable fraîcheur. Ce séjour est délicieux en été ; mais les neiges et les frimas du Liban le rendent si dur en hiver , que les carmes l'abandonnent depuis les premiers froids jusqu'à Pâques , pour se retirer à Tripoli,

De Marserkis, il n'y a qu'une lieue jusqu'aux cédres, qu'on aperçoit de fort loin, quoiqu'il y en ait peu de grands aujourd'hui. On n'en compte au voisinage de Marserkis, qu'une douzaine d'une grandeur extraordinaire; mais ceux-ci ont jusqu'à six brasses de contour. Il en est quelques-uns qui, après s'être un peu élevés sur un seul tronc, se partagent en cinq ou six corps d'arbres, chacun d'une telle grosseur, que deux hommes peuvent à peine les embrasser; et lorsque leurs rameaux se confondent au haut de leurs tiges, ils forment un volume dont nos arbres d'Europe ne sauraient donner une idée. Leur hauteur n'est pas moins étonnante. Les cédres les plus petits et les plus jeunes, sont en grand nombre au même lieu. Tous couvrent une plaine assez spacieuse, qui fait comme le sommet de cette première montagne, et qui est environnée de monts encore plus hauts, toujours couverts de neige; ce qui rend l'air de cette plaine si froid, que personne ne la veut habiter, quoique la situation en soit charmante. Autrefois le Liban était par-tout couvert de cédres; mais on n'en trouve plus aujourd'hui que dans ce canton, et sur une montagne voisine de Cannobin.

Au pied des plus gros cédres, il y a quatre autels de pierre, où le patriarche des Maronites vient chaque année célébrer, avec toute la solennité possible, la fête de la Transfiguration. Il est accompagné d'un grand nombre d'évêques, de prêtres, de religieux, suivis pour l'ordinaire de cinq ou six mille fidèles, qui s'y rendent de toutes parts. Ce n'est pas que les Maronites imaginent, comme l'ont avancé quelques historiens, que la transfiguration de notre Seigneur se soit faite en ce lieu-là; leur office porte en termes exprès qu'elle se fit sur le Thabor. Mais le Thabor fait partie des chaînes de montagnes qu'on appelle Liban et Anti-Liban. Le Liban s'étend depuis les sources du Jourdain, jusqu'au mont Carmel sur les bords de la Méditerranée, L'Anti-Liban, ainsi nommé parce qu'il fait face

au Li
du L
tende

Les
mona
que d
tagne
le bo
saint
retire
eaux
ner d
dans
pieds
d'une
cinq
nombr
de ce
Dieu
grotte
pire é
Elisée
de vir
est en
soit a
du pa
missio
abbés
mona

Les
Jama
beau
billés
d'ora
célébr
mode
jour
tiques
comp
server

du Liban ; est plus avancé dans les terres , et séparé du Liban proprement dit , par des plaines qui s'étendent jusqu'au delà de Damas.

Les deux missionnaires allèrent de Marserkis au monastère de Saint-Elisée , qui n'en est éloigné que d'une lieue. Il est situé au pied d'une montagne dont l'aspect a quelque chose de lugubre , sur le bord du fleuve Nahr-Gadischa , qui veut dire le saint fleuve. Ce sont les larmes des saints pénitens , retirés autrefois sur les bords de ce torrent , aux eaux duquel elles se mêlaient , qui lui ont fait donner ce nom. Il coule dans une gorge , ou plutôt dans un précipice , qui n'a qu'environ soixante pieds de largeur , et qui est bordé de part et d'autre d'une chaîne de rochers , dans tout son cours de cinq à six lieues. Ces rochers contiennent un grand nombre de grottes profondes , qui étaient autant de cellules des solitaires qui ne voulaient avoir que Dieu pour témoin de leur pénitence. La vue des grottes et du fleuve , dans cet affreux désert , inspire encore la compunction. Le monastère de Saint-Elisée qu'on y voit aujourd'hui , et qui est composé de vingt religieux maronites , nommés alépins , est encore digne des plus beaux temps , quoiqu'il soit assez moderne. Il fut établi par un saint prêtre du pays , nommé Abdula , sous la direction des missionnaires jésuites. Abdula , comme les saints abbés des temps anciens , fut tiré malgré lui de son monastère , pour être fait évêque.

Les moines alépins font deux années de noviciat. Jamais ils ne mangent de viande , et ils jeûnent avec beaucoup de rigueur. Ils sont très-pauvrement habillés. Ils chantent matines à minuit , font beaucoup d'oraisons , de méditations , de pieuses lectures , et célèbrent tous les offices avec une ferveur et une modestie exemplaire. Ils employent une partie du jour à la culture des terres et aux offices domestiques. Chaque jour , le matin et le soir , ils rendent compte de leur conscience au supérieur. Ils observent leur règle avec une exactitude scrupuleuse ,

et particulièrement celle du silence. Rarement voient-ils les gens du dehors, et jamais les femmes, qui n'entrent pas même dans leur église. Si quelque religieux vient à se relâcher, ou du moins à se déranger, le supérieur, qui a le pouvoir de les dispenser de leurs vœux, le fait retirer, eût-il dix ans de profession. Qui ne reconnaît ici la vertu de la foi romaine, et les heureux effets de la sollicitude apostolique jusque dans les retraites les plus obscures et parmi les nations les plus dégradées ?

En allant de ce monastère à Cannobin, sur un espace de deux bonnes lieues, on voit les restes de plusieurs monastères anciens, qui ne sont plus que des ruines. Il y en avait quelques-uns sur des rochers si escarpés, qu'on ne peut comprendre comment on y montait. Il reste une chapelle très-proprement taillée dans le roc, et qui conserve deux autels, l'un avec l'image de la sainte Vierge, et l'autre avec celle de saint Antoine. A côté de la chapelle, et dans le même roc, on voit encore des cellules aussi étroites que le pourraient être des tombeaux.

Enfin les deux missionnaires arrivèrent au monastère de Cannobin, où ils trouvèrent le patriarche des Maronites, qui les reçut avec la plus tendre affection, et les fit toujours manger à sa table : mais les règles de la frugalité ne furent certainement pas enfreintes. Des légumes apprêtés à l'huile, quelques raves et un peu de poisson salé, avec un pain noir et fort sec, firent tout leur régal. Pour ce qui est du vin, on n'en boit point de meilleur en Europe. Le patriarche montra aux missionnaires une chambre qu'on n'ouvre qu'avec un respect religieux, depuis qu'on y a logé des commissaires délégués par les papes Grégoire XIII et Clément VIII, tant pour faire recevoir le concile de Trente par les Maronites, que pour leur faire condamner en synode les erreurs d'un conciliabule schismatique du Levant. Les religieux sont en petit nombre à Cannobin, pauvrement logés, et encore plus pauvrement vêtus et nourris. Le patriarche, avec les religieux et

quelques évêques maronites, qui sont habituellement auprès de lui, vivent tous fraternellement avec une simplicité et une régularité admirable. Les moindres fautes sont punies sévèrement. Le monastère, tout pauvre qu'il est, exerce généralement l'hospitalité envers tous les passans. L'habit du patriarche est rouge, doublé d'une fourrure sur les bords; et sous cet habit, ou casaque à l'orientale, il porte une soutane couleur de pourpre: mais toute la pompe se réduit à la couleur; du reste, la modestie n'y peut pas être plus rigoureusement observée. L'église du monastère, qui passe pour avoir quatorze cents ans d'ancienneté, est dédiée à la sainte Vierge. C'est une vaste grotte, dont on a fait une église assez belle: la peinture même n'y est pas épargnée. Les cellules des moines sont aussi des grottes, voisines de l'église.

A un jet de pierre de Cannobin, est la chapelle de sainte Marine, pour qui toute la contrée conserve une vénération extraordinaire. Personne n'y révoque en doute ce que les historiens racontent de cette vierge habillée en moine, et accusée d'une faute que son sexe lui rendait impossible, sans vouloir faire la preuve si facile de son innocence. La chapelle où l'on honore aujourd'hui sa vertu, qui ne fut reconnue qu'à sa sépulture, est la grotte où elle accomplit, dans un silence héroïque, son humiliante et longue pénitence.

A deux lieues de là seulement, est le monastère de Saint-Antoine: mais pour y parvenir, il faut traverser une montagne presque impraticable. Ce monastère est situé sur la pente fort rude d'un rocher, qui s'élève en pointe jusque dans la région des nués. Il est composé de trente moines alépins, entre lesquels il y a douze prêtres. Abdula, leur instituteur, et leur supérieur immédiat avant sa promotion à l'épiscopat, continua, quoiqu'évêque, à y résider, et à y mener la vie d'un saint: il était logé comme le dernier des moines; et tout austère qu'est leur vie, il vivait beaucoup plus austèrement

qu'aucun d'eux. Il en était distingué uniquement par son habit de couleur violette. Comme ce monastère occupe un espace considérable, attendu le nombre de grottes nécessaires pour en loger tous les moines, il y a deux églises, dont la grande propreté fait tout l'ornement : on y trouve encore plusieurs chapelles détachées, qui sont autant de grottes, dont l'une, dédiée à saint Michel, a quelque chose d'auguste. Elle a trois autels, et deux cellules de réclusion pour les moines, qui vont successivement y faire leurs exercices spirituels. Sur la croupe de la montagne opposée, il y a deux autres grottes, où deux religieux mènent constamment la vie d'anachorètes. Ils ne sortent jamais, ils ne parlent à personne, si ce n'est au supérieur, pour lui rendre compte chaque jour de leur conscience. Ils sont tous deux prêtres, et disent la messe dans une petite chapelle creusée dans la montagne.

Sur ce qu'on a vu jusqu'ici des missions de la Syrie, on peut se former une idée des fruits de salut qu'on y pouvait recueillir. Il ne s'agissait point à la vérité, comme pour saint François Xavier, ou saint Louis-Bertrand, de baptiser par milliers les idolâtres convertis, et moins encore de conquérir à Jesus-Christ d'immenses provinces et des royaumes entiers : mais toujours importait-il souverainement d'y conserver la vraie foi parmi les chrétiens qui la tenaient encore, de les préserver de la contagion du schisme et de l'hérésie, et de faire rentrer dans le sein de l'église plusieurs de ceux qui en étaient sortis. Par les œuvres même les plus obscures, telles que le baptême secret des enfans moribonds, l'instruction des esclaves et le service des pestiférés, les apôtres modernes du Levant introduisaient dans le royaume de Dieu quantité d'ames qui ne lui sont pas moins chères que celles des premiers potentats. Quoiqu'il soit presque inutile et même téméraire de tenter en Turquie la conversion des mahométans, il y reste encore un champ vaste à défricher, dans les fausses églises qui le partagent d'ailleurs. Sans

parle
toriu
depu
le ne
s'est
nisme
d'Eth
Le
Egyp
jacob
le tir
Zanz
Sévér
lui or
dire
parce
hypo
cour
lieux
de se
pas la
au se
à cet
mém
peuv
sont
avan
cette
actif
hom
répo
vine
divi
sou
mie
opé
néc
à p
rais
rel

parler du schisme des Grecs, les hérésies de Nestorius et d'Eutychès, après tant de siècles écoulés depuis leur origine, y exercent encore leur ravage; le nestorianisme, principalement en Syrie, d'où il s'est étendu dans l'Asie la plus reculée; l'eutychianisme dans l'Égypte, et jusque dans l'empire d'Éthiopie, au sein de l'Afrique.

Les eutychiens ne sont plus guère connus en Égypte que sous le nom de coptes, qui est celui de jacobites, abrégé et corrompu par les Sarrasins. Ils le tirent du moine Jacques ou Jacob, surnommé Zanzale, qui fut disciple du fameux eutychien Sévère, patriarche intrus d'Antioche. Les Arabes lui ont encore donné le surnom de Burdaï, qui veut dire habillé de bardes ou couvertures de chameaux; parce qu'au moyen de cet extérieur humilié, cet hypocrite ordonné furtivement archevêque, parcourut la Syrie et l'Égypte, établissant en tous lieux des évêques, des prêtres et des diacres imbus de ses erreurs. Les coptes cependant ne tiennent pas la confusion des deux natures en Jésus-Christ, au sens d'Eutychès. Ils disent au contraire anathème à cet hérésiarque grossier; mais trop grossiers eux-mêmes pour comprendre que ces deux natures peuvent être distinguées sans être séparées, qu'elles sont unies en demeurant chacune ce qu'elles étaient avant l'union hypostatique, ils veulent que par cette union elles soient devenues un seul principe actif de toutes les opérations du fils de Dieu fait homme; de manière que celles de ses actions qui répondent aux nôtres, ne soient pas seulement divines parce qu'elles tirent leur excellence de la divinité, mais parce qu'elles en émanent: d'où ils soutiennent, dans les mêmes termes que les premiers eutychiens, qu'il n'est en Jésus-Christ qu'une opération et qu'une volonté; ce qui emporte nécessairement l'unité de nature. Au reste, on trouve à peine un copte entre mille, qui veuille ou puisse raisonner: un entêtement stupide fait toute leur religion.

Ce qui soutient le zèle et l'espoir des missionnaires, c'est qu'un schisme de douze cents ans n'a pu entièrement effacer dans l'esprit de ces aveugles sectaires le respect qui est dû au siège apostolique. Le patriarche, qui se glorifie d'être successeur de saint Marc, disciple de saint Pierre, reconnaît que le pape est successeur de saint Pierre même. Bien plus, ils célèbrent tous les ans, par une fête solennelle et très-particulière, la supériorité de saint Pierre sur les autres apôtres. S'ils ne disent pas dans leur symbole que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ils ne se formalisent en aucune manière de nous l'entendre confesser dans le nôtre. Ils ignorent absolument la dispute que nous avons là-dessus avec les Grecs; et s'ils avaient à prendre parti, il y a toute apparence qu'au moins par haine contre ces melquites (c'est ainsi qu'ils les nomment), ils se rangeraient de notre côté. Ils reconnaissent, avec tous les hérétiques du Levant, la présence réelle et permanente du Seigneur dans l'eucharistie, la nécessité de la confession secrète et détaillée, et l'institution des sept sacremens par Jesus-Christ. Ils font des prières, des aumônes et d'autres bonnes œuvres, afin d'obtenir le soulagement et la délivrance des âmes sorties de ce monde sans avoir entièrement satisfait pour leurs péchés. Ils retiennent le culte des saints avec une dévotion très-particulière pour la mère de Dieu: ils ont plus de vénération même que nous pour les saintes images; et comme leur aversion constante pour les Grecs atteste qu'ils n'en ont jamais pris les observations, il est clair qu'elles sont de première antiquité dans l'église d'Alexandrie. C'est ainsi que se manifestent les vues de la Providence sur des sectes, éternisées en quelque manière, afin de rendre un témoignage éternel à tant de points importans de la foi catholique. Ainsi n'est-il plus rien que de lumineux dans cet oracle étonnant de l'évangile: *Il est nécessaire qu'il y ait des hérésies.*

Mais cette florissante église d'Alexandrie, ou

d'Egy
cette
laquel
des an
était t
splend
ornem
bre. L
breux
et de
ne fou
neux,
tieux,
étaien
tiens
guides
être s
toute
lance
des fat
arides
dent d
Ce p
se repr
course
ce thé
humai
midi
jusqu
terran
lieues
larger
gissar
lieues
de la
dessu
à sa
large
Ains
bord

d'Égypte, cette première école de la science du salut, cette vive image de l'église triomphante, avec laquelle ses légions de solitaires, plus semblables à des anges qu'à des mortels, la faisaient confondre, était tombée dans un avilissement égal à son antique splendeur; et ceux qui en avaient été le plus bel ornement, en étaient devenus le plus grand opprobre. Les monastères autrefois si saints et si nombreux des Antoine, des Pacôme, des deux Macaires, et de tant d'autres instituteurs de la vie parfaite, ne fournissaient plus que peu d'abris épars et ruineux, à des moines sauvages, ignorans, superstitieux, hérétiques et schismatiques endurcis. Tels étaient néanmoins les saints et les oracles des chrétiens du pays, encore plus dégénérés que leurs guides. Pour réussir auprès de ceux-ci, ou pour en être seulement écoutés, les missionnaires avant toute chose devaient gagner l'estime ou la bienveillance des moines, et pour cela les aller visiter avec des fatigues incroyables dans les sables et les roches arides, où ils sont cantonnés à l'orient et à l'occident de la plaine d'Égypte.

Ce pays singulier à tant d'égards, et dont il faut se représenter l'assiette pour prendre une idée des courses et des travaux de ses nouveaux apôtres, ce théâtre des merveilles et de la toute-puissance humaine, si l'on peut s'exprimer ainsi, s'étend du midi au nord, depuis la dernière cataracte du Nil jusqu'à l'embouchure de ce fleuve dans la Méditerranée, sur une longueur de plus de deux cents lieues, et vingt à vingt-cinq lieues seulement de largeur; si ce n'est au dessous du Caire, où s'élargissant toujours, durant un espace de trente-cinq lieues, il en a bien cent de largeur sur les rivages de la Méditerranée: mais pour tout ce qui est au dessus, on peut dire, relativement à sa richesse et à sa puissance, qu'il n'a que cinq à six lieues de largeur, puisqu'il n'y en a pas davantage en culture. Ainsi l'opulente Égypte n'est que la vallée du Nil, bordée au levant et au couchant d'une double

chaîne de montagnes : tout le reste n'est qu'un terrain désert, et de tout temps inculte. De là, et de son ancienne magnificence, constatée jusqu'à nos jours par ses monumens superbes, on peut se former quelque idée de sa fécondité prodigieuse, provenant des inondations annuelles du Nil, qui couvre au loin ses rives d'un sable noir et très-fin, où tout croît presque sans culture. On peut aussi par-là concilier les idées si disparates du sol merveilleux de l'Égypte, et de tant de déserts dont il est question dans l'histoire de ses solitaires innombrables.

Les plaines arides et sablonneuses de Scété, le mont de Nitrie, l'île de Tabène, la Thébaïde orientale et les rochers voisins de la Mer Rouge, étaient les retraites les plus peuplées de ces anges terrestres, ou de ces célestes mortels. Des bords de la branche la plus occidentale du Nil, dans la Basse-Égypte, après une heure de chemin par une riche et charmante campagne, on entre dans les sables du désert du Scété, qui s'étend environ trois journées, d'orient en occident, entre le cours du Nil et la Lybie, et autant du midi au septentrion, entre le mont de Nitrie et le voisinage de la Méditerranée. On y comptait autrefois plus de cent monastères, et plus de cinq mille tant cénobites qu'anachorètes, du nombre desquels étaient les saints hommes Macaire l'Ancien, ou l'Égyptien, et Macaire le Jeune, ou l'Alexandrin, Ammon, Arsène, Apollon, Pambon, Sérapion, Poëmen, Daniel, Moïse le Noir, et Jean le Petit, tous immortalisés par leur vie angélique, et par des merveilles réservées aux thaumaturges. Il n'y reste aujourd'hui que quatre monastères, si même on peut donner ce nom à des espèces de retranchemens d'environ cent pas en carré, avec une chapelle très-pauvre, une bibliothèque qui consiste en trois ou quatre coffres pleins de manuscrits poudreux, quelques abris pour les personnes et pour les provisions de bouche, et une tour ou donjon pour servir de refuge contre

les in-
nasté
l'An-
rieur
et de
sont u
à qui
et sé
Le su
obéi
On
nes g
se re
devan
et rec
et qui
des te
nuit,
valles
ainsi
jeunes
ment
Dans
de deu
diffère
cellule
Dans
encore
et cinq
d'un h
Pou
qui pe
et l'hé
floriss
ici que
que da
rencon
à celui

les incursions des Arabes. Le premier de ces monastères, qui conserve le nom de saint Macaire l'Ancien, n'a pour toute communauté qu'un supérieur moine et prêtre, un portier aussi moine, et deux diacres séculiers. Deux de ces monastères sont un peu plus nombreux : ils comprennent douze à quinze sujets, tant prêtres que simples moines et séculiers reçus par ordre du patriarche copte. Le supérieur est toujours prêtre, et religieusement obéi (1).

On peut dire que ces solitaires sont de fort bons gens, à l'hérésie près. Tous les soirs, avant de se retirer dans leurs cellules, ils se prosternent devant le supérieur, pour accuser leurs fautes, et recevoir sa bénédiction. Sa volonté qui les dirige et qui les occupe, est leur principale règle. Ils passent des temps considérables au chœur, le jour et la nuit, et ils travaillent des mains dans les intervalles. On leur dit la messe tous les dimanches, ainsi que les mercredis et les vendredis des quatre jeûnes de l'année. Pour la nourriture et l'habillement, ils se conforment aux gens de la campagne. Dans chacun de ces monastères, on voit les ruines de deux ou trois églises, de plusieurs dortoirs, de différens offices, et d'un très-grand nombre de cellules, dont il en reste çà et là quelques-unes. Dans celui de Saint-Macaire en particulier, il reste encore, d'une très-grande église ruinée, cinq autels, et cinq dômes soutenus par une vingtaine de colonnes d'un beau marbre, mais d'un ordre gothique.

Pour réunir sous un même point de vue tout ce qui peut donner une idée des ravages que le schisme et l'hérésie ont faits dans une église autrefois si florissante, nous ne ferons pas difficulté de placer ici quelques faits isolés qui n'ont eu leur exécution que dans les années suivantes. C'est en de pareilles rencontres que l'ordre des choses peut se préférer à celui des temps.

(1) Lettr. Edif. tom. v, p. 20 et suiv.

En visitant ces monastères, le père Sicard, observateur aussi intelligent que zélé missionnaire, reconnut plus de cinquante autres monastères bien marqués, mais ruinés et presque tout détruits. Au monastère de Notre-Dame de Suriens, le plus beau des quatre qui subsistent, le spectacle de la vie dure et mortifiée des solitaires qui l'habitaient rendue inutile pour le ciel par leur attachement au schisme et à l'hérésie, perça le cœur de cet homme apostolique. Le supérieur, qui le reçut avec de grandes démonstrations d'amitié, le fit dîner au réfectoire, où, pour tout festin, on servit une vaste jatte remplie de lentilles farcies de pain. Le soir, on leur sert, tantôt un plat de marc de cannes à sucre, tantôt des oignons secs, ou détremés dans l'eau salée, et d'autres mets semblables, c'est-à-dire, dont le moindre défaut est d'être insipides. Il en est dont la seule odeur est insupportable, au moins pour les Européens. Ces moines ne boivent jamais de vin, et prennent rarement du café. Ils couchent tout habillés : des nattes étendues sur le plancher leur servent de lit. Le jour est partagé tout entier entre la psalmodie et le travail des mains ; cependant ils sont gros et gras, pleins de force et de santé.

Le missionnaire employa les heures du jour et de la nuit qui leur étaient libres, à les entretenir des vérités catholiques, pliant son style et ses procédés à leur génie, et s'étudiant à gagner leur affection. Il leur disait, par exemple, qu'ils se gardassent bien de s'arrêter à l'idée fautive qu'ils avaient des Francs, c'est-à-dire, des Latins. Que signifie le nom de copte, leur demanda-t-il ? N'entendez-vous point par-là un disciple des bienheureux Athanase et Cyrille, un vrai serviteur du fils de Dieu fait homme, un enfant respectueux de la sainte église son épouse ? Comme ils en convinrent sans balancer ; eh bien, reprit-il, quoique Franc, je suis copte, et plus copte que vous. Il ne vous appartient

pas

pas de
vous t
trine
phète
leurs
Vous
teurs
pas ;
ennem
grain.
malhe
accou
Tous,
peigna
més de
était le

Alor
porta
sa tête
tôt les
tour.
le cach
indign
foulaie
exprim
t-il, q
livre l'
done r
me ?
lisez et
jugez p
teueru
tant de
vèrent
ses ad
liques
écritu
légisè
rejetat

T

pas de vous dire disciples des pères de l'église, dont vous n'avez jamais lu les livres. La véritable doctrine des pères a été corrompue par vos faux prophètes et ces faux prophètes vous ont enseigné leurs erreurs pour la véritable doctrine des pères. Vous avez cru imprudemment ces nouveaux docteurs sur leur parole, sans examiner s'ils n'étaient pas, comme le dit l'évangile, de ces hommes ennemis qui viennent semer l'ivraie parmi le bon grain. Pour moi, d'autant plus touché de votre malheur, que vous le connaissez moins, je suis accouru, comme un bon frère, à votre secours. Tous, avec un visage où l'inquiétude et la joie se peignaient tour à tour, et par des mouvemens animés de la tête et des mains, lui répondirent qu'il était le très-bien venu.

Alors il tira l'évangile traduit en arabe, et le porta par respect, selon la coutume du pays, sur sa tête et à sa bouche. Les moines tendirent aussitôt les mains pour le prendre, et le baiser à leur tour. Le missionnaire le retira brusquement, et le cacha dans son sein, en leur disant qu'ils étaient indignes de porter la main sur des vérités qu'ils foulaient aux pieds, avec les préceptes divins qu'ils exprimaient; et d'une voix éclatante: Sachez, ajouta-t-il, que le doigt de Dieu a déjà gravé dans ce saint livre l'arrêt de votre condamnation. Sommes-nous donc rebelles à l'évangile, s'écrièrent-ils avec aigreur? Lisez, répliqua le ministre évangélique; lisez et voyez vous-mêmes: n'est-il pas écrit: *Ne jugez point, et vous ne serez point jugé?* Par quelle témérité osez vous donc, vous et vos pères, depuis tant de siècles, juger et condamner ceux qui révèrent le saint concile de Calcédoine? Dioscore et ses adhérens étaient-ils au dessus des lois évangéliques? Ils ont eu, ces corrupteurs des divines écritures, ils ont eu l'audace de violer la foi de l'église; mais l'église a puni leur attentat, en les rejetant de son sein. Sont-ils donc aujourd'hui plus

dignes de votre croyance que les saints Chrysostome , Grégoire , Basile , et tant d'autres divins docteurs que le ciel vous avait envoyés pour vous diriger dans la foi , et pour la répandre dans tout l'univers par leurs doctes écrits ? Mais prétendez-vous que vos jeûnes et vos veilles vous mettront à couvert des foudres de l'église et de la réprobation du ciel ? Ignorez-vous que , sans la vraie foi , qui seule nous fait enfans de Dieu , et cohéritiers de Jesus-Christ , il est impossible de plaire au Seigneur , et de se soustraire à la sévérité de ce juge formidable des vivans et des morts ? Les solitaires furent si touchés , que le plus ancien et le plus accredité d'entr'eux se leva sur le champ , et dit avec ingénuité , que le Franc avait raison , et qu'on ne devait accuser personne d'hérésie , que d'après le jugement de l'église catholique. Tous applaudirent à ce bon vieillard , qui depuis continua toujours , et non pas sans succès , à soutenir la vraie foi.

Le père Sicard prêcha les vérités évangéliques mêmes à ces Arabes ou brigands qui courent perpétuellement le pays pour détrousser les voyageurs , et piller dans les habitations où ils peuvent s'introduire. A peine sorti du monastère , il fut rencontré par une troupe de ces coureurs , qui , du premier abord , lui demandèrent de l'argent. Je n'en porte point , dit-il d'un ton ferme. Donnez-moi donc au moins , reprit l'un d'entr'eux , de l'onguent pour une blessure qui me fait grand mal. C'est par ces remèdes que les missionnaires trouvent le plus facile accès auprès de tous ces peuples. Il lui en donna ; et toute la troupe accourant à lui comme à un habile médecin , chacun lui expliqua ses maux. Après en avoir soulagé plusieurs : Vous avez tous , leur dit-il , une maladie beaucoup plus dangereuse , et personne cependant ne m'en demande le remède ; cette maladie funeste est le malheureux penchant qui vous entraîne au brigandage et à tant d'autres crimes , qui vous rend odieux à Dieu et

aux b
si vou
brûle
ternit
touch
menc
de qu

Les
presq
les en
défigu
tieuse
aussi-l
l'ignor
cepend
curé n
les aut
que se
saient
qui ab
d'autre
un pet
l'héres
par leu
au mis
persév
des cor
apprit
tion co

Il all
monast
de sain
toujou
Il eut u
sur la
chréti
reçuren
que de
et mar

aux hommes , et qui vous conduira infailliblement si vous ne changez de vie , à un feu dévorant , où brûleront vos corps et vos âmes pendant toute l'éternité. Ils écoutèrent avec une attention et un air touché , qui donnèrent lieu d'espérer que la semence du salut germerait au moins dans le cœur de quelques-uns d'entr'eux.

Les malheureux peuples de l'Égypte n'entendaient presque jamais parler des vérités du salut ; et si on les entretenait de religion , ce n'était que pour la défigurer par des fables et des fictions superstitieuses , qui n'en inspiraient que le mépris. Les curés , aussi-bien que les moines , étaient plongés dans l'ignorance la plus crasse. Le missionnaire rencontra cependant à Girgé , capitale de la Haute-Égypte , un curé nommé Joseph , infiniment plus éclairé que les autres , et véritablement homme de bien ; tandis que ses collègues toléraient tous les vices , et bénissaient même sans scrupule les mariages des hommes qui abandonnaient leurs femmes pour en épouser d'autres , celui-ci s'était formé et cultivait avec soin un petit troupeau de vrais fidèles , qui avaient l'hérésie d'Eutychès en horreur , et qui honoraient par leurs mœurs la pureté de leur foi. Il les présenta au missionnaire , qui les exhorta tendrement à la persévérance , et augmenta leur petit nombre par des conversions nouvelles avant de les quitter. Il apprit , long-temps après , que ce prodige d'édification continuait au milieu de la corruption générale.

Il alla visiter ensuite , dans la Basse-Thébaïde , les monastères autrefois si célèbres de saint Antoine et de saint Paul hermite , dont les moines avaient toujours un grand ascendant sur l'esprit des peuples. Il eut une consolation nouvelle au village de Bojadié , sur la rive orientale du Nil. Les habitans , tous chrétiens , sans aucun mélange de mahométans , le reçurent avec tout le respect et toute la tendresse que des enfans auraient pu avoir pour leur père , et marquèrent la plus grande docilité pour ses ins-

tructions. Il ne leur accorda néanmoins qu'un jour , à leur grand regret : il passa le fleuve sur le soir , pour aller coucher dans l'ancien monastère de Saint-Jean le Petit , qui n'en est qu'à une lieue. Ce monastère n'en a plus que le nom. Des familles chrétiennes s'y sont établies , et y ont pratiqué autour de l'église une cinquantaine de maisons. Près de là commencent les grottes fameuses de la Thébaïde , creusées sur un espace de quinze à vingt lieues , dans une chaîne de montagnes dont le Nil baigne le pied , et ne s'éloigne ordinairement que d'une demi-lieue , ou d'une petite lieue tout au plus. C'est de là que les anciens rois d'Egypte ont tiré les granits et les marbres précieux qu'ils employaient à leurs superbes monumens , et ce furent ces carrières abandonnées que choisirent pour demeures les anges terrestres qui ne voulaient plus être comptés au nombre des humains.

Par delà cette chaîne de montagnes , et une plaine aussi déserte que stérile , le monastère de Saint-Antoine est situé au pied du mont Colzim , qui forme une nouvelle chaîne sur les rives occidentales de la Mer Rouge (1). Il n'y a qu'une petite lieue de distance directe entre ce monastère et celui de Saint-Paul ; il n'y a même d'intervalle que l'épaisseur d'une roche , entre la grotte de saint Paul et celle de saint Antoine , qui toutefois marcha deux jours entiers , suivant le récit de saint Jérôme , pour aller de l'une à l'autre ; mais ces rochers accessibles tout au plus aux chamois , et aux tigres qui leur donnent la chasse , sont si impraticables pour les hommes les plus vigoureux , qu'il leur faut huit à dix heures de marche pour arriver au même point par les gorges de la montagne. Ces deux monastères , et tout ce qui les environne , n'offrent qu'une perspective affreuse , qui force en quelque manière à se dégoûter de toute la nature , pour ne plus s'attacher

(1) Lettr. Edif. tom. v , pag. 167 et suiv.

qu'a
au c
l'Or
Rou
mais
lant
ne s
rées
mêm
nuel
n'y e
panie
l'enc
mona
une
puis
et de
moir
qu'en
sont
préte
Le
che ,
capu
de ba
l'églis
et un
viand
vin q
l'ann
pasc
prost
au ch
une
ques
que
térit
cent
leur

qu'au Créateur. Le monastère de Saint-Paul , placé au cœur du mont Colzim , pour ainsi dire , regarde l'Orient du côté des rives charmantes de la mer Rouge , éloignée de deux à trois lieues seulement ; mais des côtes arides et noircis par un soleil brûlant , lui en dérobent la vue. Les deux monastères ne sont que des espèces de redoutes carrées , murées solidement , et fort élevées : on n'y voit pas même de porte. La crainte où l'on y est continuellement du brigandage des Arabes , fait qu'on n'y entre que par une haute fenêtre , dans un grand panier , au moyen d'un cable et d'une poulie. Dans l'enceinte , qui est de neuf ou dix arpens pour le monastère de Saint-Antoine , on trouve d'abord une cour , où sont les cellules avec la chapelle , puis un jardin qui fournit aux moines des herbages et des légumes. Le monastère de Saint-Paul est moins spacieux , et les moines moins nombreux qu'en celui de Saint-Antoine , où toutefois ils ne sont qu'au nombre de quinze , dont seulement deux prêtres , y compris le supérieur.

Leur habillement est une chemise de laine blanche , une tunique de serge de laine brune , un capuchon et un manteau noir. Ils ne portent point de bas , et quittent leurs souliers pour entrer à l'église. Ils observent les trois vœux de religion , et un silence rigoureux. Jamais ils ne mangent de viande , au moins dans le monastère , ne boivent de vin qu'aux fêtes les plus solennelles , jeûnent toute l'année , excepté le samedi , le dimanche et le temps pascal , récitent debout les heures canoniales , se prosternent cent cinquante fois tous les soirs , vont au chœur à minuit , et se couchent tous vêtus sur une simple natte. Parmi ces moines , il y en a quelques-uns qui font profession d'une vie plus parfaite que les autres , et pratiquent beaucoup plus d'austérités. Ceux-ci font , entr'autres choses , trois cents prosternations chaque nuit , et les hôtes ne leur parlent jamais. Ils sont distingués par un sca-

pulaire, qu'ils nomment l'habit angélique, et dont les extrémités sont toutes tissées de croix. Une vie encore si pénitente, malgré la dégradation de ces solitaires, nous rend bien croyables les merveilles qu'on nous raconte de leurs pères, les Paul, les Antoine, les Hilarion, les Macaire et les Pacôme.

Mais ces vertus n'en sont plus qu'un simulacre, qui nourrit l'orgueil de leurs enfans jusque dans la dégradation honteuse où les ont réduits le schisme, l'hérésie et l'impiété, ou l'ignorance crasse, qui leur fait chercher dans la magie l'art de faire des miracles. Bouffis de présomption, et prévenus jusqu'à l'absurdité contre la croyance catholique, ils n'entendent qu'avec mépris les enseignemens les plus propres à dissiper leurs ténèbres. Tout ce que put le missionnaire, fut de leur faire naître quelques doutes, en leur mettant sous les yeux l'évangile, qu'ils respectent beaucoup, et en leur expliquant les passages qui sont les plus visiblement contraires à leurs erreurs. Il vit à son retour le monastère de Tabène, situé près de l'île de même nom que forme le Nil. Il n'y trouva plus de moines, mais un amas prodigieux de bâtimens écroulés, qui ne laissent pas douter du grand nombre de disciples que l'histoire attribue à saint Pacôme. Voilà dans quel aveuglement se trouvait plongé l'œil même de l'Orient, l'école autrefois si lumineuse des Clément, des Origène, des Cyrille, de l'immortel Athanase; et la nation la plus fameuse par les monumens de son génie, ne l'était plus que par le prodige de son ignorance et le délire de son opiniâtreté.

C'est néanmoins dans la même route, et sans craindre le terme où elle avait abouti, qu'au sein d'une des nations modernes les plus éclairées, s'engageaient de plus en plus chaque jour ces hommes superbes qui préféraient leur sens propre à l'autorité du premier pasteur, et de tous les prélats unis à leur chef. La tortuosité seule de leur marche ne

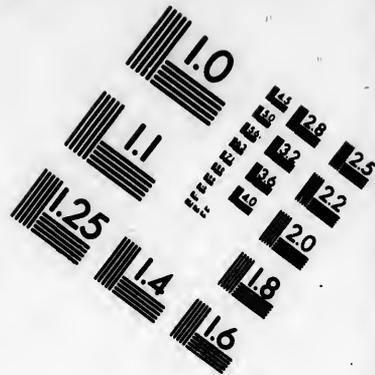
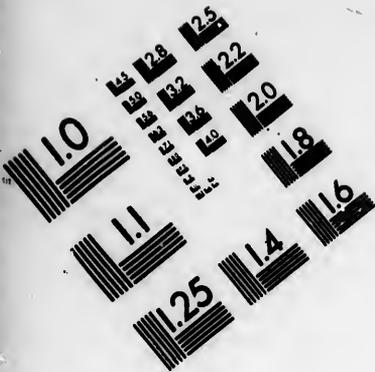
devenait-elle
 Avant que
 nées, leurs
 constamment
 dans un s
 comme le
 livre, où
 trouvasse
 eux, ni pe
 n'avait jusq
 l'abrégé de
 qu'après le
 Alors ils m
 à prouver
 proposition
 dire, tend
 et à rendre
 firent ensu
 leur but. Il
 condamnat
 sens qu'elle
 pas qu'elle
 seignait (2)
 condamnan
 bles, ils eus
 suivant eux
 termes vag
 des ombres
 est expresse
 dès la prem
 nommé et r
 comme la s
 France; et
 core, qu'e
 livre susdit
 les autres c

(1) Hist. d
 liv. 2.

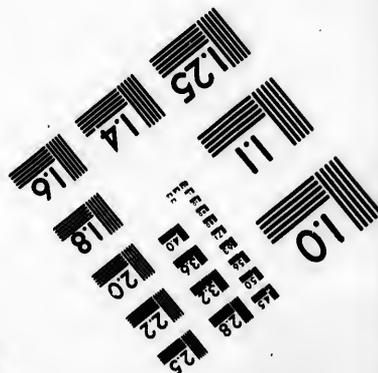
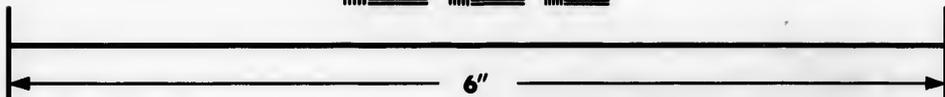
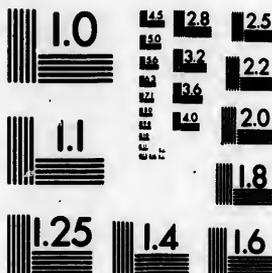
devenait-elle pas leur en faire craindre le terme ? Avant que les cinq propositions fussent condamnées, leurs défenseurs, comme on l'a vu, les avaient constamment entendues, avec leurs adversaires, dans un seul et même sens, qu'ils défendaient comme le sens propre de Jansénius, auteur du livre, où pour lors ils ne niaient point qu'elles se trouvassent en termes au moins équivalens (1). Ni eux, ni personne, soit en Flandre, soit en France, n'avait jusque-là paru douter qu'elles ne continssent l'abrégé de la doctrine de Jansénius. On a vu aussi qu'après leur condamnation ce fut la même chose. Alors ils mirent au jour une foule de livres tendant à prouver que la doctrine condamnée dans les cinq propositions n'était pas celle de Jansénius, c'est à dire, tendant à éluder la décision du saint siège, et à rendre nul tout ce qu'il avait ordonné. Ce qu'ils firent ensuite, marque évidemment que tel était leur but. Ils proposèrent de recevoir la bulle, et la condamnation des cinq propositions, en quelque sens qu'elles pussent avoir, pourvu qu'on ne dit pas qu'elle était faite au sens que Jansénius les enseignait (2) : contradiction palpable, puisqu'en condamnant ces assertions dans tous les sens possibles, ils eussent condamné le sens catholique, dont suivant eux elles étaient susceptibles : mais par ces termes vagues, ils ne prétendaient que répandre des ombres sur la condamnation de Jansénius, qui est expresse et très-claire. Dans la bulle d'Innocent X, dès la première phrase, le livre de Jansénius y est nommé et représenté, avec ces cinq propositions, comme la source des altercations qui agitaient la France ; et dans la dernière, le pontife ajoute encore, qu'en ne censurant que cinq articles dans le livre susdit, il n'entend point du tout approuver les autres opinions qu'il renferme.

(1) Hist. des cinq Propos. | (2) Actes du Clergé, du
liv. 2. | 28 Mars 1654.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

L'offre fut rejetée par les prélats assemblés en 1654, comme un de ces tempéramens pernicieux par où l'expérience avait trop fait connaître que l'hérésie ne cherche qu'à induire dans le piège ceux qui composent avec elle. L'assemblée déclara au contraire en termes formels, et par voie de jugement, que la bulle avait condamné les cinq propositions comme étant de Jansénius; qu'elles en sont véritablement tirées, et condamnées dans leur sens propre qui est celui de Jansénius. Elle en informa aussitôt le saint père, par une lettre que remit l'évêque de Lodève, qui se trouvait à Rome. Le pape, après avoir témoigné une extrême satisfaction de cette conduite, fit expédier un bref qui comblait d'éloges le zèle et la sagesse des évêques de l'assemblée, approuvait et confirmait ce qu'ils avaient déclaré au sujet de sa bulle; déclarant lui-même que par cette constitution il avait prétendu condamner, dans les cinq propositions, la doctrine de Cornelius Jansénius, contenue dans son livre intitulé *Augustinus*.

Ce bref, reçu avec respect d'abord dans une assemblée du 20 Mai 1655, le fut de même et beaucoup plus solennellement l'année suivante, dans l'assemblée générale; où aux députés ordinaires se joignirent tous les prélats qui se trouvaient à Paris; en sorte qu'elle pouvait être égalée, comme il est marqué dans ses actes, à un concile national. On y prononça, conformément au bref d'Innocent et à la délibération de l'assemblée précédente, que la bulle de ce pontife avait condamné dans les cinq propositions, la doctrine du livre de Jansénius, intitulé *Augustinus*, qui n'est point du tout celle de saint Augustin. On renouvela et on confirma ce qui avait été résolu dans l'assemblée susdite pour la pleine exécution de cette bulle, et l'on statua que les évêques qui négligeraient de la faire recevoir et souscrire avec le bref, après les ordres qu'ils en avaient reçus de cette assemblée, ne seraient plus

admis aux assemblées générales, provinciales, ni particulières du clergé. On écrivit ensuite au souverain pontife, qui était alors Alexandre VII, pour lui rendre compte de ce qui s'était fait pour l'exécution de la bulle et du bref de son prédécesseur.

La pape Alexandre, bien convaincu que les jansénistes, qu'il observait depuis long-temps, ne tendaient qu'à sauver les erreurs proscrites, crut pouvoir au moins guérir les préventions des ames droites. Il avait une connaissance particulière de tout ce qui s'était fait à Rome durant l'examen des cinq propositions, ayant été l'un des principaux commissaires qu'Innocent y avait employés, en sorte qu'il devait mieux savoir que personne les intentions de ce pontife, et le sens de sa bulle. Il estima donc ne pouvoir différer d'en instruire les fidèles, et donna, le 16 Octobre de cette année 1656, une nouvelle constitution, par laquelle il confirmait de point en point celle d'Innocent X, qu'il inséra même dans la sienne. Il y qualifie d'abord d'enfans d'iniquité, et de perturbateurs du repos public, ceux qui ont le front de soutenir, au grand scandale des fidèles, que les cinq propositions ne se trouvent point dans les écrits de Jansénius, mais qu'elles ont été fabriquées à plaisir, ou qu'elles n'ont pas été condamnées au sens de cet auteur. Il assure au contraire, comme témoin de tout ce qui s'était fait dans cette cause, que ce qui regarde Jansénius y avait été examiné avec une exactitude à laquelle il n'était pas possible d'ajouter. En conséquence, et afin de couper court à tous les doutes qui pourraient naître à l'avenir, il approuve et renouvelle la constitution, déclaration et définition d'Innocent X; déclare et définit lui-même que les cinq propositions sont extraites du livre de Jansénius, intitulé *Augustinus*, et condamnées dans le sens où cet auteur les enseigne. Il condamne de nouveau ce livre, et tous les ouvrages imprimés

ou manuscrits qu'on a faits, ou qu'on pourra faire pour en soutenir la doctrine condamnée. La précision et les précautions ne pouvaient guère se pousser plus loin ; elles parurent presque outrées d'abord : on verra bientôt qu'elles n'étaient pas encore suffisantes.

L
Dep

Qu
dent
conc
poin
ne p
Pour
il ma
et re
peus
cons
mém
bre c
prop
au n
pas
autr
fait
avai
dans
s'éta

rra faire
La pré-
guère se
outrées
ent pas



HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-DIX-HUITIÈME.

*Depuis la bulle d'Alexandre VII en 1656, jusqu'à
l'élection de Clément IX en 1667.*

QUE les partisans des nouveautés proscrites demandent qu'on leur montre dans Jansénius les assertions condamnées, et se ferment les yeux pour ne les y point voir : c'est un aveuglement de plein gré, qui ne peut que les conduire aux derniers précipices. Pour le catholique, il suffit que l'église ait parlé : il marche en assurance à la faveur de cette lumière, et regarde toutes les autres comme des lueurs trompeuses qui ne pourraient que l'égarer. Depuis la constitution d'Alexandre VII, les jansénistes eux-mêmes, après avoir soutenu dans un si grand nombre d'écrits que la doctrine condamnée dans les cinq propositions n'était pas celle de Jansénius, sentirent, au moins pour un temps, que ce paradoxe n'était pas soutenable ; mais ils trouvèrent aussitôt un autre faux-fuyant dans leur distinction fictive du fait et du droit. Forcés de convenir que l'église avait cru voir la doctrine des cinq propositions dans le livre de Jansénius, ils soutinrent qu'elle s'était trompée sur cette espèce de fait, et qu'elle

n'est point infaillible en jugeant du sens d'un livre, parce qu'elle peut errer en prononçant sur les faits.

On n'incidentera point ici sur l'abus qu'ils font des termes, quand ils appellent questions de fait celles qui regardent le sens des livres : on peut s'accommoder à l'usage qui a prévalu, sans préjudice néanmoins du sentiment qui tient, avec beaucoup plus de raison, que c'est là proprement et véritablement une question de droit. Les jurisconsultes, dont les théologiens ont emprunté ces termes, n'appellent question de fait, que celle où il s'agit de savoir si une chose a été faite, si tel crime, par exemple, a été commis ; au lieu qu'ils nomment questions de droit, toutes celles où il s'agit du sens de la loi ; quand il est douteux. Ainsi donc en matière de foi, quand il s'agit du sens de l'écriture qui en est la loi ou la règle, et du sens des pères, ou du vrai fil de la tradition, qui n'y doit pas moins servir de règle que l'écriture ; toutes ces questions, à proprement parler, ne sont que des questions de droit. Si toutefois on veut restreindre ce nom aux questions où il s'agit de savoir si telle assertion est vraie ou fausse, catholique ou hérétique ; alors la question touchant le livre de Jansénius peut s'appeler question de fait, mais seulement à un certain égard ; et sous tout autre rapport, elle demeure question de droit : question de fait, en tant qu'on demande, non pas si tel sens est catholique, ou hérétique, mais si c'est le sens naturel de telle et telle proposition : question de droit, en tant que ce n'est pas là un de ces faits purement personnels à qui le nom de fait a été déterminé par l'usage, tandis qu'on n'a distingué que raisonnablement entre les questions de fait et les questions de droit.

Le fait ainsi entendu est donc inséparable du droit ; et si l'église décide infailliblement les questions de droit, comme tout le monde en convient, elle prononce sur ces questions de fait avec la même infaillibilité, comme tout le monde par-là même

est
erre
pas
ren
à l'e
qui
que
de c
cha
doc
l'ins
fam
mal
aute
acco
cont
cert
toud
par
doc
dans
un d
fait,
Tels
c'est
artic
c'est
dans
Aug
en v
fait
men
sépa
d'A
trin
l'int
fait

(1)
Coel

est obligé d'en convenir. Si au contraire elle peut errer sur ces faits, elle erre de même, et ne pourra pas même ne point errer à l'égard du droit en mille rencontres. En un mot, si l'église peut se tromper à l'égard des faits dogmatiques, toute la tradition, qui fait le fondement de la foi, est anéantie, parce que la tradition ne consiste que dans l'assemblage de ces sortes de faits, savoir que tel et tel père dans chaque siècle a eu tel sentiment sur tel point de doctrine. Voilà tout ce qu'il faut entendre par l'inséparabilité du fait et du droit; question si fameuse dans les disputes janséniennes, et assez mal entendue ou mal présentée par bien d'autres auteurs. Mettons la chose en exemple, pour nous accommoder au goût du lecteur qui aime peu la controverse. L'église romaine a proposé autrefois certains articles à croire contenant sa doctrine touchant la grâce contre les pélagiens, et a déclaré par la bouche du pape saint Célestin, que cette doctrine est la même qu'a soutenue saint Augustin dans ses œuvres contre ces hérétiques (1) : voilà un droit et un fait, ou ce qu'on veut nommer un fait, bien marqués l'un et l'autre et bien distingués. Tels articles contiennent la doctrine de l'église; c'est le point de droit : la doctrine contenue dans ces articles est la même qu'enseigne saint Augustin; c'est le point de fait. Mais tous deux sont joints dans cette proposition : tels et tels articles de saint Augustin contiennent la doctrine de l'église. Or, en vertu de la déclaration des papes, le droit et le fait, selon les partisans de Jansénius, sont tellement liés l'un à l'autre, qu'ils ne peuvent plus se séparer. Il est indubitable, disent-ils par la bouche d'Arnaud (2), que l'église, en approuvant la doctrine de saint Augustin, ne s'est pas trompée dans l'intelligence du sens de ce père. Or, supposé ce fait non contesté, que l'église a bien entendu la

(1) Conc. Araus. II. Capitul. (2) Réfut. du P. Annat. page 6, etc.

Cœlest.

doctrine de saint Augustin, et qu'elle l'a approuvée; la doctrine de ce saint se trouve inséparablement attachée à celle de l'église; de telle manière, que c'est aujourd'hui la même chose, de juger si une opinion est ou n'est pas de saint Augustin, que de juger si elle est vraie ou fausse, orthodoxe ou erronée.

Voilà donc l'inséparabilité du droit et du fait; clairement établie par les jansénistes, en faveur de la doctrine de saint Augustin: mais par le même raisonnement, elle est établie avec la même solidité contre la doctrine de Jansénius; car il est hors de doute que l'église a aussi-bien saisi le sens de Jansénius, que celui de saint Augustin. Nulle raison pour ou contre l'un, qui ne soit pour ou contre l'autre. Supposez donc ce fait indubitable, que l'église a bien entendu la doctrine de Jansénius, et qu'elle l'a condamnée, la doctrine de cet évêque devient nécessairement opposée à celle de l'église; de telle manière qu'ici c'est désormais la même chose de juger si une opinion est ou n'est pas de Jansénius, que de juger si elle est fausse ou vraie, erronée ou orthodoxe. L'église peut-elle décider plus sûrement de la conformité de sa doctrine avec celle du saint évêque d'Hippone, que son opposition avec celle de l'évêque d'Ypres? Ce serait renverser tous les principes du raisonnement, aussi-bien que de la foi, que de le prétendre.

Le coryphée du jansénisme l'a senti lui-même. Il y a de certains faits, dit-il généralement (1), dont on conclut nécessairement la vérité d'une doctrine; et ce sont ceux qui contiennent la tradition de l'église. Par exemple, il s'ensuit de ce que les pères ont enseigné unanimement une doctrine comme de foi, que cette doctrine est de foi. Ainsi est-il clair, poursuit-il, que l'église étant infallible dans la décision des dogmes, elle l'est aussi dans la décision de ces sortes de faits, qui

(1) Arn. *ibid.*

d'en
les
con
rab
pré
réu
sur
tin
méc
cha
de l
et d
nous
par
Hott
qui
In
saire
tres
de p
elle
d'esp
sépar
sies
médi
conc
d'Ar
préte
d'Ep
ouve
d'An
taux
ne fr
avoir
dore
de d
ses d
tant
rom
pape

S'ensuivent nécessairement des dogmes, et qui sont les moyens nécessaires par lesquels elle arrive à la connaissance des vérités de foi. En effet, l'inséparabilité du droit et du fait, telle qu'on la doit à présent concevoir, a lieu par-tout où l'église a réuni ces deux choses : car si elle a pu se tromper sur le sens, soit de Jansénius, soit de saint Augustin, touchant la matière de la grâce; elle a pu méconnaître encore le sens du même père, et de chacun des autres, au sujet de la présence réelle, de la divinité de Jesus-Christ, de la trinité même, et de tous nos mystères. Elle ne pourrait donc plus nous garantir la tradition d'aucun dogme attaqué par les hérétiques, et toutes les vérités chrétiennes flotteraient au gré du doute et de l'incertitude qui anéantissent la foi.

Instruite de ses obligations et des droits nécessaires pour les remplir, l'église en mille rencontres, et dans tous les siècles, ne s'est pas contentée de proscrire les faux dogmes des hérétiques; mais elle a flétri leurs livres, et a exigé une soumission d'esprit entière et sans réserve à ses censures, sans séparer le sens des livres condamnés d'avec les hérésies qu'elle anathématisait. Ainsi Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée furent contraints, au concile de Nicée, de souscrire à la condamnation d'Arius, dans le sens de cet hérésiarque, qu'ils prétendaient qu'on entendait mal. Ainsi le concile d'Ephèse condamna les écrits de Nestorius, comme ouvertement contraires à la foi de l'église; et Jean d'Antioche, avec une multitude d'évêques orientaux qui jugeaient orthodoxe le sens de ce prélat, ne fut reçu à la communion catholique, qu'après avoir souscrit à cette condamnation. Ainsi Théodoret, au concile de Calcédoine, fut encore obligé de dire anathème à Nestorius, à sa doctrine et à ses défenseurs. Ainsi le patriarche Jean II de Constantinople ne fut admis à la communion de l'église romaine, qu'après avoir signé le formulaire du pape Hormisdas, et anathématisé, tant Acace que

ses autres prédécesseurs hérétiques. Ainsi le cinquième concile général condamna les écrits de Théodore de Mopsueste, du célèbre Théodoret, évêque de Cyr, d'Ibas, évêque d'Edesse, et dit anathème à ceux qui refusaient de les anathématiser eux-mêmes. Ainsi le concile de Latran, sous le saint pape Martin I, condamna tous ceux qui ne rejetteraient pas de cœur et de bouche Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie et Sergius de Constantinople, avec leurs écrits hérétiques. Ainsi la bulle de Martin V, approuvée du concile de Constance, enjoignit à tous les évêques de traiter comme hérétiques, ceux qui auraient la présomption de défendre les livres ou les personnes de Wicléf, de Jean Hus et de Jérôme de Prague. Ainsi enfin est-il bien constaté, et plus qu'on ne le demandait peut-être, que l'église s'est toujours cru en droit de condamner les erreurs, non pas seulement dans un sens vague, mais selon le sens propre des écrits où elles étaient contenues. Et n'est-il pas de toute nécessité qu'elle ait ce droit, pour s'acquitter de ses charges? Elle est chargée de l'enseignement des fidèles; elle est chargée de paître le troupeau de Jesus-Christ. Il faut donc qu'elle enseigne, sans aucun danger d'erreur; il faut qu'elle conduise le troupeau dans les pâturages sains, et qu'elle le détourne des pâturages empoisonnés: mais comment remplir ces devoirs, si elle ne distingue pas le poison de la nourriture saine, ou les bons livres des mauvais; si elle ne connaît pas infailliblement le sens propre d'un livre hérétique, afin d'en interdire la lecture aux fidèles? Autrement, elle pourrait flétrir un bon livre, et en accréditer un mauvais; d'où le fidèle écoutant l'église, comme l'ordonne Jesus-Christ, serait induit dans l'erreur, et la vraie foi deviendrait le partage de l'indocilité. Est-il une impiété plus absurde et une absurdité plus impie, plus pernicieuse?

Il convenait d'établir ces principes avant d'entamer le fil de la narration où ils seront d'usage, et

où

dù
sui
tér
bul
il n
ren
qui
que
nait
enc
n'en
com
nat
résu
emp
com
l'au
s'ex
trais
men
dont
n'a
pers
form
tenu
livre
seule
mais
pens
prob
rédu
sens
que
La
cette
cent
Mars
ratio
ques
à Pa

dù ils n'auraient pu trouver place d'une manière suivie, la seule instructive, et même la seule intéressante. L'attention que demandent ces préambules, n'aura pas laissé de peiner le lecteur : mais il n'était pas possible de les lui épargner, sans lui rendre ensuite bien des choses inintelligibles, et qui se développeront d'elles-mêmes, au moyen de quelques momens d'une application plus qu'ordinaire. Encore un instant de patience ; car il faut encore observer, que par le sens de Jansénius, on n'entend point le sens qu'il a eu dans l'esprit en composant son livre, mais celui qui se présente naturellement à l'esprit de ses lecteurs, celui qui résulte de la signification commune des termes qu'il emploie, et de la texture de l'ouvrage qu'il a composé. On appelle toutefois ce sens, le sens de l'auteur, parce qu'on ne présume pas qu'un auteur s'exprime de manière à faire concevoir tout le contraire de ce qu'il pense. Mais qu'il ait eu effectivement ce sens en vue, c'est là un fait personnel dont l'église ne juge point, et sur quoi en effet elle n'a point prononcé. On n'attaque donc point la personne de Jansénius ; bien moins le juge-t-on formellement hérétique. Il peut absolument avoir tenu la doctrine que l'église a condamnée dans son livre, sans qu'il soit coupable d'hérésie ; non-seulement parce qu'il peut avoir erré de bonne foi, mais parce que sa plume peut avoir mal rendu sa pensée. Ainsi, la personne de Jansénius à part, le problème du fait, si mystérieux en apparence, se réduit à savoir si le texte de son livre, dans son sens naturel et littéral, énonce les mêmes hérésies que les cinq propositions condamnées par l'église.

La bulle par laquelle Alexandre VII décidait cette question, et confirmait la décision d'Innocent X sur le même sujet, fut présentée le 14 de Mars 1657, à l'assemblée du clergé : mais la délibération fut remise au 17, afin d'y appeler les évêques qui, sans être de l'assemblée, se trouvaient à Paris. Ils s'y rendirent ; et tous ayant accepté la

bulle avec soumission, l'on arrêta qu'elle serait publiée dans les formes ordinaires, et mise à exécution dans tous les diocèses par l'ordre des évêques. Comme elle ordonnait que la constitution d'Innocent serait observée suivant l'interprétation qu'en donnait le pape Alexandre, savoir que les cinq propositions sont de Jansénius, et que leur doctrine est condamnée dans le sens que Jansénius enseigne; l'assemblée déclara qu'il serait procédé, selon la rigueur de ces deux bulles, contre ceux qui contrediraient cette détermination, aussi-bien que contre ceux qui professeraient la doctrine condamnée. Et pour mieux assurer l'exécution des décrets apostoliques, on dressa une formule de foi qui devait être ajoutée à la nouvelle constitution. Les prélats furent exhortés à la faire signer, chacun dans son diocèse, sous l'espace d'un mois (1).

Elle était conçue en ces termes : « Je me soumets sincèrement à la constitution du pape Innocent X, du 31 Mai 1653, selon son véritable sens, qui a été déterminé par la constitution de notre saint père Alexandre VII, du 16 Octobre 1653. Je reconnais que je suis obligé en conscience d'obéir à ces constitutions, et je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornelius Jansénius, contenue dans son livre intitulé *Augustinus*, que ces deux papes et les évêques ont condamnée; laquelle n'est point celle de saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée, contre le vrai sens de ce saint docteur. »

La délibération du clergé n'eut pas sitôt son effet. Dès que la nouvelle constitution eut été publiée dans les diocèses divers, et qu'on entendit parler de formulaire et de signature, les partisans des nouveautés proscrites, à l'exemple de leurs chefs, répétèrent de toute part, qu'en se soumettant aux constitutions apostoliques, pour ce qui regardait la décision des dogmes de foi, ils ne pouvaient être

(1) Actes du Clergé, ann. 1657.

obligés, contre leurs lumières et leur conscience, à reconnaître qu'une doctrine hérétique se trouvât dans les écrits d'un pieux et savant évêque qui était mort dans la communion de l'église; que ce n'est là qu'une question de fait, dont elle n'avait pas droit d'exiger la croyance, parce qu'elle n'avait point d'autorité pour la décider infailliblement. Un des premiers écrits qui parut sur ce sujet, fut le cas de conscience proposé par un docteur qui ne se nommait pas, mais qu'on sut par la suite être l'intercessable Arnaud. Il demandait, si ayant été persuadé jusque-là que les cinq propositions ne sont pas dans le livre de Jan-sénius, ni condamnées dans son sens, il était obligé de changer de sentiment, et de croire désormais le contraire. On ne lui marque point, ajoutait-il, les endroits du livre où sont les propositions; on se contente de condamner le sens de Jansénius, sans dire quel il est. Ainsi les raisons qui lui ont fait croire que Jansénius n'a point d'autre sens que saint Augustin sur cette matière, lui paraissent aussi évidentes qu'à jamais. Après tout, conclut-il, ce n'est là qu'une question de fait, sur laquelle il ne croit pas qu'un théologien soit obligé de démentir ses lumières, et ses propres yeux; sachant d'ailleurs que l'examen du livre en question n'a jamais été canonique.

Le cas de conscience fut adressé entr'autres prélats, à monsieur Pavillon, évêque d'Alet, qui n'était pas encore du parti, comme on va le voir par sa réponse. Tout considéré devant Dieu, répondit-il, nous sommes d'avis que ceux à qui l'on proposera de signer la nouvelle constitution, non-seulement le peuvent en conscience, mais qu'ils le doivent, quoiqu'ils aient été jusqu'à présent persuadés du contraire de ce qu'elle contient: Ils sont encore obligés de se soumettre à la déclaration du pape; puisque dans les choses contestées entre les catholiques, nous devons suivre les lumières et les décisions du souverain pontife, auquel il appartient, quand l'église ne parle point en corps, de

prononcer ; et d'arrêter les esprits à ce qu'il juge ; étant certain que son autorité doit prévaloir à tous nos sentimens particuliers : et quoiqu'on reconnoisse la grande différence qu'il y a de prononcer sur une question de fait , ou sur une question de droit ; on peut dire néanmoins que cette question de fait est tellement jointe à la question de droit , qu'il semble dangereux en cette rencontre d'en faire la séparation. Il s'agit de savoir si les cinq propositions sont tirées du livre de Jansénius , c'est-à-dire , s'il y en a dans cet auteur qui soient conçues , sinon en mêmes termes , du moins en termes équivalens , et si le sens de ce même auteur est le véritable sens de saint Augustin. Comme il est besoin pour cela de raisonnement , et qu'il y a eu diversité d'opinions à ce sujet entre les catholiques , il y a raison de croire que la chose n'est point assez claire pour ne laisser aucun doute. C'est pourquoi nous estimons qu'il est juste de se soumettre à la décision du pape , et qu'après une déclaration aussi solennelle et aussi précise que celle de la bulle , il aurait sujet de retrancher de la communion de l'église ceux qui refuseraient de se soumettre. Quant au formulaire , qu'on dit ne contenir en substance que ce qui est porté dans la bulle , il semble qu'on doit aussi le recevoir , et le signer lorsqu'il sera présenté. Et encore qu'il marque qu'on souscrit , non-seulement pour la paix de l'église , mais parce qu'on y est obligé en conscience , l'on n'en doit point faire de difficulté , quoique cela ne soit pas exprimé dans la constitution ; puisqu'effectivement la raison pour laquelle on s'y soumet , est une raison de conscience , et que l'on croit devoir être obéissant au chef de l'église.

Le docteur , bien loin de se rendre au sentiment de l'évêque , fit imprimer , sous le titre de Réflexions , les motifs qui l'empêchaient de s'y conformer. La maxime fondamentale de tous ses raisonnemens , c'est que chaque personne , et sur-tout un docteur qui a quelque discernement de ce qui se passe dans

son e
entre
D'où
reco
souve
sait d
de ce
qui es
tâcha
dont
l'un ,
homme
l'autre
que d
éviden
éviden
mier s
l'on ne
sénius
l'est eff
saint P
chaque
dans so
ment ;
éviden
acte de
que ce
le réco
docteur
ble au
mais il
véritab
Que
vérité
propos
dit. Lu
au con
les déc

son esprit, est le premier, ou plutôt l'unique juge entre les hommes, de ce qui lui paraît évident. D'où il concluait qu'il n'était pas obligé en cette rencontre de soumettre son jugement à celui du souverain pontife, parce que le contraire lui paraissait d'une entière évidence. Il citait sa maxime de ce passage de saint Paul.(1) : *Nul ne connaît ce qui est en l'homme, que l'esprit de l'homme*. On tâcha de lui faire sentir le faux de son sophisme, dont l'énoncé a deux sens qui sautent aux yeux : l'un, que chaque particulier peut seul, entre les hommes, juger si une chose lui paraît évidente ; l'autre, que chaque particulier, ou du moins chaque docteur, peut seul juger si ce qui lui paraît évident est réellement tel, ou si ce n'est qu'une évidence apparente. La proposition prise au premier sens, ne fait rien à la question présente, où l'on ne demande pas si le contraire du fait de Jansénius paraît évident à son défenseur, mais s'il l'est effectivement : et tel est le sens du texte de saint Paul, qui signifie simplement que l'esprit de chaque homme connaît seul les actes qu'il forme dans son intérieur, et quant à leur existence seulement ; mais non pas quant à leurs qualités. Il est évident à un homme, par exemple, qu'il fait un acte de contrition ; mais il ne lui est pas évident que cette contrition ait les qualités requises pour le réconcilier avec Dieu. Ainsi était-il évident au docteur Arnaud qu'il formait un jugement favorable au livre de Jansénius, s'il le formait en effet ; mais il ne lui était pas évident que ce jugement fût véritable.

Que s'il soutient qu'il a aussi une évidence de la vérité de son jugement, et c'est le second sens de sa proposition sophistique, il ne dira rien que n'aient dit Luther et Calvin, pour ne point se soumettre au concile de Trente, rien qui ne renverse toutes les décisions des conciles aussi-bien que des papes,

(1) II. Cor. c. 2 ; v. 11.

rien qui n'ouvre la porte à tous les schismes et à toutes les hérésies, sans qu'il soit jamais possible de terminer aucune contestation dans l'église, par la voie de l'autorité que Dieu néanmoins y a établie comme la seule efficace. Ceux qui sont dans l'erreur, n'y sont communément que parce qu'ils croient évident et certain ce qui ne l'est pas ; d'où il est clair que, si chaque particulier était juge légitime pour discerner la véritable évidence de celle qui n'est qu'apparente, les hérétiques et les schismatiques ne seraient plus obligés de s'en rapporter à l'église contre ce qui leur paraîtrait évident ; ou plutôt il n'y aurait plus, ni schismatiques, ni hérétiques, puisque personne ne peut l'être, dès que personne n'est obligé d'écouter l'église contre ce qu'il croit évident.

Tous ces principes firent aussi peu d'impression sur le docteur Arnaud, que l'avis de l'évêque d'Alet, qui, malgré la réplique du docteur, persista plus de quatre ans encore dans son sentiment. Ce prélat s'étant rencontré long-temps après avec le fameux réformateur de la Trappe, il le loua beaucoup de s'être soumis aux décisions du saint siège, et l'exhorta fortement à ne rien écouter de ce qu'on pourrait lui dire pour le faire changer. Tout chrétien, lui dit-il expressément à ce sujet, est obligé de suivre les décrets et les déclarations de l'église. Il faut demeurer ferme, et mourir dans cette conviction : les raisons contraires ne valent pas la peine d'être écoutées (1). Cet évêque changea étonnamment par la suite ; et il protesta ne l'avoir fait qu'après des prières longues, et une étude plus profonde qu'auparavant ; mais l'abbé de la Trappe attribua ce changement à de tout autres raisons. Je sais, dit-il (2), qu'il a changé ; mais je sais aussi de quelle adresse et de quels artifices on s'est servi, quelle diligence on a faite pour l'y porter. Ces paroles font assez entendre que le changement de l'évêque d'Alet,

(1) Lett. de l'abbé de Rancé à l'abbé de Tillemont. (2) Ibid.

quelles que pussent être sa piété et toutes ses qualités épiscopales, provint d'ailleurs que de l'étude et de l'oraison. On en pourra connaître la cause par la suite.

Le 19 de Janvier 1657, le rappel des jésuites à Venise fut résolu par le sénat, à la pluralité de cent seize voix contre cinquante-trois. À leur sortie, on leur avait annoncé qu'ils ne rentreraient pas facilement; et pendant plus de cinquante ans, on leur tint parole. Le temps fit enfin ce que le pape Paul V et le roi Henri le Grand n'avaient pu faire. Fra-Paolo ne vivait plus, et la société avait des amis parmi les sénateurs gens de bien. La république céda aux prières d'Alexandre VII, à qui elle avait des obligations récentes, pour des secours qu'il lui avait donnés contre les Turcs. Les jésuites y furent rétablis: mais ils n'y recouvrèrent pas leur première considération, et ils y ont toujours été depuis sans crédit; au grand contentement de bien d'autres religieux, dit un écrivain de réputation, qui avait tout observé de ses propres yeux (1), parce que leur régularité fait paraître le débordement des autres plus grand aux yeux du monde. Bien loin que la société s'en trouvât plus mal, leur province de Venise, au contraire, fut toujours depuis la plus florissante d'Italie.

Dans la même année, le pape Alexandre condamna la lettre d'Arnaud à une personne de condition; celle du même auteur à un duc et pair; les Lettres Provinciales, et quelques autres ouvrages publiés par les partisans des nouvelles doctrines. Ennemi de l'erreur, et non pas des personnes, il condamna, deux ans après, un livre composé par le jésuite Pirot, sous le titre d'*Apologie des casuistes, contre les calomnies des jansénistes*. Il eût été mieux intitulé: *Apologie de Pascal et de ses imputations*; tant l'imprudent auteur avait pris à tâche de justifier les décisions même les plus répréhensibles,

(1) Amel. Hist du gouv. de Ven. p. 281.

On prétend que la plupart de ses confrères s'étaient opposés à la publication de son ouvrage ; mais que les intrigues de l'apologiste , tout gauche qu'il se montrait dans son livre , avaient prévalu. Il n'est que trop ordinaire dans les compagnies , que ce genre de ressort , que les manœuvres de quelques particuliers , les moins pourvus des autres talens , remuent toute la machine. La réputation du corps est cependant à leur merci : une faute personnelle fait l'opprobre général , et même en fait de doctrine , aussi-bien que dans la matière des mœurs. Combien d'écoles respectables , à qui l'on reproche encore aujourd'hui les décisions scandaleuses rendues depuis plus d'un siècle !

Le mauvais ouvrage de Pirot fut incontinent désavoué par ses supérieurs. Les curés de Paris voulurent néanmoins le déférer au parlement ; mais le roi leur fit défense de porter cette affaire ecclésiastique à un tribunal séculier. Il fallut se contenter de s'adresser à la Sorbonne , et aux vicaires généraux du cardinal de Retz , alors prisonnier d'état. Ils eurent encore la mortification de voir supprimer un de leurs mémoires par le conseil d'état , comme un libelle contenant plusieurs discours supposés , et des propos avancés contre vérité. Le sommaire de leur dénonciation fut ensuite censuré à Rome. Cependant la Sorbonne condamna trois propositions du livre dénoncé , touchant la simonie et certains contrats usuraires. Les grands vicaires de Paris en condamnèrent un nombre beaucoup plus grand. Après quoi l'on vit paraître dans toutes les provinces du royaume , des ordonnances pastorales , où il est bon de remarquer que la plupart des prélats , les plus zélés contre Jansénius , se déclarèrent le plus fortement contre l'Apologie des mauvais casuistes. Ainsi les sectateurs et les fauteurs de la nouvelle doctrine n'eurent pas même l'avantage de regagner , du côté de la morale , ce qu'ils avaient perdu d'honneur du côté de la foi. Le pape lui-même , informé du bruit que ce mauvais livre

faisa
et les
parfa
fut l'
sur le
plus
soum
exem
damn
parte
pape
discu
prop

Du
leuses
de Pa
porter
barba
de Ma
de l'A
L'inte
périr
tempé
que le
cette
répon
vaient
mort
et des
la sem
gneur
à l'acc
en est
que ja
et le r
tions.
et pie
fans a

faisait en France , le condamna le douze Août 1659 , et les jésuites témoignèrent unanimement la plus parfaite soumission pour le décret pontifical. Tel fut l'un des plus grands triomphes de Port-Royal sur la société , lequel eût été vraisemblablement plus flatteur pour lui , si les jésuites , au lieu de se soumettre de cœur et de bouche , avaient dit , à son exemple , qu'on avait mal pris le sens du livre condamné ; que c'était là un fait sur lequel il n'appartenait de prononcer , ni aux évêques , ni au pape ; que l'église entière peut se tromper dans la discussion des faits , et dans l'intelligence du sens propre et naturel des textes.

Durant ces discussions et ces agitations scandaleuses , la congrégation paisible de saint Vincent de Paul entreprit , quoiqu'à peine formée , de porter son zèle jusqu'au sein de l'infidélité et de la barbarie , dans la grande île de Saint-Laurent , ou de Madagascar , située au delà du vaste continent de l'Afrique , sous la ligne brûlante du midi (1). L'intempérie du climat , ou la fatigue excessive , fit périr sept missionnaires en très-peu d'années. Les tempêtes en écartèrent onze ou douze autres , sans que le saint instituteur , qui n'épargnait rien pour cette grande œuvre , se rebutât jamais. L'église , répondait-il à quelques faux sages qui désapprouvaient sa persévérance , l'église a été établie par la mort du fils de Dieu , affermie par celle des apôtres et des premiers pontifes. Le sang des martyrs fut la semence du christianisme ; et toujours le Seigneur éprouva par l'adversité ceux qu'il destinait à l'accomplissement de ses grands desseins. Le temps en est venu , et sa divine bonté fait connaître plus que jamais , qu'il veut que son nom soit connu , et le royaume de son fils établi dans toutes les nations. Un seul de ces missionnaires , l'infatigable et pieux père Bourdaise , outre une infinité d'enfants auxquels il ouvrit le ciel par le baptême ,

(1) Vie de S. Vincent de Paul , l. 2 , c. 1.

convertit plusieurs princes , et fit six cents chrétiens dignes de ce nom , parmi des insulaires de mœurs si dépravées , que les enfans apprenaient de leurs pères même à perdre l'innocence avant d'avoir atteint l'âge de raison. Mais cette corruption provenant sur-tout de leur grossièreté et de leur ignorance ; comme ces peuples , naturellement dociles , marquaient beaucoup d'empressement pour se faire instruire , il y avait lieu d'en bien espérer. L'abondance de la récolte commençait en effet à répondre à la grandeur des travaux , quand la ruine de la colonie française de Madagascar entraîna celle de cette mission.

Les montagnes d'Ecosse , ainsi que les îles Hébrides et les Orcades , répandues sur ces froides et stériles plages , n'étaient guère moins dépourvues des secours de la religion , que le centre de l'infidélité et de la barbarie. Les prêtres catholiques en ayant été chassés quand la domination britannique s'était séparée de Rome ; et la misère du pays , où les nobles mêmes n'avaient pour lit que la paille , et le pain d'avoine pour nourriture , ayant peu d'attraits pour les prédicans ; la plupart des habitans , sans savoir s'ils étaient catholiques ou hérétiques , n'avaient presque aucun exercice de religion. On y trouvait des vieillards de quatre-vingts ans qui n'étaient pas encore baptisés. Ce fut assez pour le charitable instituteur de la mission , de connaître l'extrémité de cette misère spirituelle , pour s'empresser à y apporter le remède. Il proposa aussitôt à quelques prêtres écossais et irlandais de sa congrégation , d'aller secourir leurs compatriotes. Il fit si bien passer dans leur cœur la générosité qu'il respirait lui-même , qu'ils méprisèrent toute la rigueur des poursuites qu'on faisait , sous le despotisme affermi de Cromwel , contre les prêtres de l'église romaine.

Ils partirent , déguisés en marchands , avec le comte de Clangary , nouvellement rentré dans le sein de l'église. Arrivés en Ecosse , ils convertirent d'abord

le père
semit
dans
qui
dre ,
pleu
en ab
du sa
bonn
sa fe
tous
cents
conve
sonne
aucun
rèren
parve
de qu
peu d
couver
ciel r
toliq
furen
nales
berca
du pr
Ils
succès
point
ils les
gation
tyran
extra
punir
Blanc
un jés
Cepen
fisant
la loi
qu'au

le père de ce comte, âgé de quatre-vingt-dix ans, qui semblait avoir attendu leur arrivée pour mourir dans la profession de la vraie foi. Un prêtre apostat qui les reconnut, et fit tous ses efforts pour les perdre, fut ensuite si touché de repentir, qu'il vint pleurer son zèle meurtrier à leurs pieds, et les prier, en abjurant l'hérésie, de le remettre dans la voie du salut. Le comte de Clanranald, seigneur d'une bonne partie de l'île de Viste, se convertit avec sa femme, le jeune seigneur son fils, tous ses gens, tous les gentilshommes ses vassaux, et mille à douze cents paysans. Dans les îles d'Égge et de Canne, ils convertirent ou instruisirent huit à neuf cents personnes, dont il n'y en avait pas quinze qui sussent aucun des mystères de la foi chrétienne. Ils conférèrent le baptême à quarante autres, qui étaient parvenus, sans l'avoir reçu, à l'âge de soixante-dix, de quatre-vingts, de cent ans, et qui moururent peu de temps après dans la grâce qu'ils avaient recouvrée. Voilà une partie des bénédictions que le ciel répandit sur les travaux de ces ouvriers apostoliques, dans les seules Hébrides. Leurs succès ne furent pas moindres dans les contrées septentrionales du continent d'Écosse, où ils ramenèrent au bercail de l'église quantité de personnes, même du premier rang.

Ils avaient tout lieu de se promettre les mêmes succès dans les îles Orcades, où l'on ne se souvenait point d'avoir vu aucun prêtre avant eux; et déjà ils les parcouraient avec fruit, quand, par l'instigation de jaloux prédicants, il vint un ordre du tyran, nommé protecteur, à l'effet de rechercher extraordinairement les prêtres papistes, et de les punir selon toute la rigueur des lois. Le père le Blanc fut arrêté dans les montagnes d'Écosse, avec un jésuite, et emprisonné dans la ville d'Aberden. Cependant il ne se trouva point de preuves suffisantes, pour le convaincre, au terme littéral de la loi, d'avoir célébré la messe, ou fait quelque autre fonction du sacerdoce. Il fut relâché,

après cinq à six mois de prison , avec défense de prêcher , de baptiser , et d'administrer aucun sacrement , sous peine d'être pendu sans autre procédure. Ce qui ne l'empêcha point de retourner dans ces montagnes , et d'y travailler comme auparavant , dans un danger continuel de la mort , et une manière de vivre qui équivalait au martyre. Il passait pour l'ordinaire , lui et ses compagnons , le jour entier , et quelquefois plusieurs jours de suite sans manger ; après quoi toute leur réfection consistait en pain d'orge , ou d'avoine , avec du fromage et du beurre salé. Pour ce qui est de la viande , quand ils en rencontraient chez les nobles , vautrée , comme elle y était , dans la paille qui leur servait de table et de nappe , de plats et d'assiettes ; elle ne pouvait que leur faire bondir le cœur ; quelle que fût leur mortification.

Que ne méritèrent pas encore de l'église les dignes enfans de saint Vincent de Paul , dans les missions de Barbarie , trop honorables au nom chrétien , pour n'en pas rapporter au moins deux traits d'édification , tirés d'une infinité d'autres ? Entre les esclaves qu'ils prémunissaient contre les dangers de l'apostasie , il y avait deux jeunes chrétiens d'environ quinze ans , l'un Français , et l'autre Anglais , tombés entre les mains de deux mahométans de Tunis , voisins l'un de l'autre. Le voisinage , l'égalité d'âge et d'infortune les lièrent insensiblement d'une étroite amitié. Le Français , qui était pieux et zélé catholique , ébranla l'Anglais , qui fut ensuite instruit à fond par un missionnaire , entre les mains duquel il abjura les erreurs de sa nation. Sa conversion fut si solide , que des marchands anglais étant venus pour racheter les esclaves de leur pays et de leur religion , il leur déclara nettement qu'il était catholique , et qu'il aimait mieux rester toute sa vie dans les fers , que de recouvrer sa liberté au préjudice de la vraie foi. Il demeura donc esclave , et continuant à voir son vertueux compagnon , ils ne cessaient point de s'encourager réciproquement

à mépriser pour la foi toutes les violences qu'on pourrait employer pour l'arracher de leur cœur. Ce qui aurait dû faire l'admiration des infidèles, ne leur inspira que de la fureur : plusieurs fois leurs maîtres barbares portèrent la brutalité jusqu'à les assommer de coups, et les laisser pour morts sur la place.

Le Français se trouvant un jour en cet état, fut visité par son ami, qui, ne pouvant discerner s'il était vivant ou mort, l'appela fortement par son nom. Tout ce qu'il en put tirer d'abord, furent ces mots : Je suis chrétien pour la vie. Aussitôt l'Anglais lui baisa les pieds, comme à un martyr. Tandis qu'il lui donnait ce témoignage de vénération, il survint quelques mahométans, qui, fort étonnés, lui demandèrent pourquoi il en usait ainsi. Je rends honneur, leur répondit-il, aux membres qui viennent de souffrir pour Jésus-Christ mon Sauveur et mon Dieu. Sur quoi les infidèles le chassèrent avec outrage. Quelque temps après, le Français guéri alla rendre visite à l'Anglais; et le trouva étendu à son tour sur une méchante natte, et demi-mort des coups qu'il venait de recevoir. Le patron barbare, qui finissait à peine d'exercer sa brutalité, se trouvait encore présent avec plusieurs Turcs. Rien ne fit peur au petit héros; il entre sans hésiter, s'approche de son ami, et lui demande à voix haute, qui de Jésus-Christ ou de Mahomet il aime davantage. L'Anglais oubliant ses douleurs, répond d'une voix animée, que c'est Jésus-Christ, qu'il est chrétien et qu'il veut mourir chrétien. Les infidèles frémissaient de fureur contre le Français. L'un d'entr'eux qui avait deux couteaux à sa ceinture, en tira un, et se mit à le poursuivre en le menaçant de lui couper les oreilles. Le jeune chrétien l'attend fort tranquille; et dès qu'il est proche, il lui arrache son autre couteau, s'en coupe lui-même une oreille, et la lui présentant, lui demande s'il veut encore l'autre. Il l'eût en effet coupée, si on ne lui eût retiré le couteau des mains. Par les suites

heureuses de cette action , contraire sans doute aux règles communes , il parut qu'elle était dirigée par une inspiration spéciale. Le courage tout divin de ces deux enfans fit une telle impression sur les infidèles , qu'ils ne leur parlèrent plus désormais d'abandonner la foi chrétienne ; mais la couronne qui leur était destinée , ayant pris son dernier embellissement , ils furent emportés l'un et l'autre l'année suivante , par un même genre de maladie. Le Seigneur ne voulut pas séparer à la mort ceux que le zèle pour la gloire de son nom avait unis si étroitement pendant leur vie (1).

Le second exemple d'édification ; plus frappant encore , comme plus inattendu , se donna dans la ville d'Alger. Un esclave de vingt-un à vingt-deux ans , Pierre Bourgonin , natif de Majorque , avait renié sa foi , par la peur que lui faisait le bacha de le marquer pour les galères du grand seigneur , d'où l'on ne peut jamais espérer de sortir. Ce malheureux jeune homme conservait néanmoins dans son cœur les sentimens d'estime et d'amour qu'il avait toujours eus pour sa religion ; il s'en déclarait même aux esclaves chrétiens , qui lui reprochaient son crime. Sa conscience le lui reprochait si vivement elle-même , et si continuellement , qu'il ne put tenir contre ses remords. Il prit enfin la résolution de le réparer par le sacrifice de sa vie , quoique la seule pensée du tourment qu'il aurait à souffrir le fit frémir d'horreur. Mais la force du chrétien , se disait-il , est dans le Seigneur ; ses miséricordes sont infinies ; il nie soutiendra. Après tout , il est mort pour moi , et il est bien juste que je meure pour lui. Plein de ces pensées , il va trouver le bacha ; et foulant aux pieds le turhan qu'il en avait reçu : Tu m'as séduit , lui dit-il , en me faisant renoncer à ma religion qui est la bonne et la véritable , pour la tienne qui est fautive. Maintenant je te déclare que je suis toujours chrétien ; j'abjure ta

(1) Vie de saint Vincent de Paul , l. 2 , c. 1 , sect. 12.

troy
feras
tout
bach
vif. A
entor
chrét
à jam
puiss
avec
sionn
se tro
et sur
il lui
flam

Le
à la f
le zèle
circon
n'est
ne rec
vante
attrib
qui ne
et la s
aux m
de bo
religio
des vo
qu'ils
exerce
point
vous
coura
sainte
tout d
eux ,
conde

(1) I

croissance, et je l'ai en horreur. Je sais que tu me feras mourir ; mais peu m'importe, je suis prêt à tout souffrir pour Jésus-Christ mon Sauveur. Le bacha furieux le condamna sur le champ à être brûlé vif. Arrivé au lieu du supplice, comme il se voyait entouré de musulmans, de renégats et de plusieurs chrétiens : Vive Jésus-Christ, s'écria-t-il, et triomphe à jamais sa religion ! il n'y en a point d'autre où l'on puisse trouver le salut. Il consumma son sacrifice avec une constance inébranlable. Pendant le missionnaire qui avait toujours soutenu son courage ; se trouva, quoiqu'un peu éloigné, à son martyre ; et sur le signal dont ils étaient convenus ensemble, il lui donna une dernière absolution au milieu des flammes (1).

Le saint instituteur de ces missions en était tout à la fois le zéléteur et le modérateur ; et avec tout le zèle qui l'enflammait, quelle sagesse et quelle circonspection ne présidait point à ses conseils ! Il n'est qu'une prévention de secte et de cabale qui ne reconnoisse point dans l'auteur de la lettre suivante, au lieu de l'esprit borné et entêté que lui attribuent les novateurs qu'il a démasqués le premier, qui ne reconnoissent point la grandeur de ses vues, et la supériorité de son génie. « Tirez, écrivait-il aux missionnaires d'Alger, tirez ce que vous pourrez de bon des esclaves chrétiens, prêtres même et religieux, par les voies de la douceur, et n'usez des voies sévères qu'à l'extrémité, de peur que ce qu'ils souffrent déjà, joint à la rigueur que vous exerceriez, ne les porte au désespoir. Vous n'êtes point par état responsables de leur salut, puisque vous n'êtes envoyés que pour les consoler, les encourager à souffrir, les aider à persévérer dans notre sainte religion. Il ne faut pas entreprendre d'abolir tout d'un coup les choses qui sont en usage parmi eux, bien que mauvaises. Je vous prie donc de condescendre, autant que vous le pourrez, à l'infir-

(1) Ibid. sect. 5.

mité humaine. Vous gagnerez plutôt les chrétiens esclaves par les témoignages d'une compassion tendre, que par la correction et les rebuts. Ils ne manquent pas de lumières, mais de force, laquelle s'insinue par l'onction des paroles et par le bon exemple. Je ne dis point qu'il faille autoriser, ni permettre leurs désordres; mais que les remèdes en doivent être fort doux dans l'état où ils sont, et qu'il faut les appliquer avec beaucoup de précaution, vu les circonstances, et le préjudice qu'ils peuvent causer, non pas à vous seulement, mais à l'œuvre de Dieu.

» Vous avez un autre écueil à éviter, poursuit-il, au sujet des mahométans naturels et des renégats. Au nom de Dieu, n'ayez point de commerce avec ces gens-là : ne vous exposez point aux dangers qui en peuvent arriver; parce qu'en vous exposant, vous exposeriez tout. Vous feriez un tort irréparable aux pauvres chrétiens qui gémissent dans l'esclavage, et vous fermeriez pour l'avenir la porte qui vous est ouverte aujourd'hui pour aller rendre dans leur personne quelque service à Dieu. Voyez donc la grandeur du mal que vous feriez, pour un petit bien qui n'est peut-être qu'apparent. Il importe davantage d'empêcher l'apostasie d'une multitude d'esclaves, que de procurer la conversion d'un renégat. Le médecin qui préserve du mal, vaut mieux que celui qui le guérit. Vous n'êtes point chargés des âmes des Turcs, ni des renégats : votre mission ne s'étend pas sur eux, mais seulement sur les chrétiens captifs. »

Quant aux règles de la discrétion, du ménagement et d'une longanimité sage, le saint écrivain qui suit : « Il ne faut pas trop entreprendre du commencement, comme de faire des missions dans les bagnes, et d'introduire parmi les pauvres captifs, des pratiques nouvelles de dévotion. On gâte souvent les bonnes œuvres, pour aller trop vite; en quoi l'on agit selon ses inclinations naturelles, qui emportent l'esprit et la raison. On se persuade que
tout

tout le bien qu'on veut faire est faisable , et qu'il est de saison : on reconnaît ensuite son erreur , mais trop tard , et quand le coup est manqué. Le bien que Dieu veut , se fait presque de lui-même , et sans qu'on y pense. C'est ainsi que notre congrégation a pris naissance , aussi-bien que l'association des dames de charité , l'institution des servantes des pauvres , l'établissement des enfans trouvés , en un mot toutes les œuvres qui nous occupent aujourd'hui. Rien de tout cela n'a été entrepris avec dessein de notre part : mais Dieu qui voulait être servi en telle et telle occasion , les a lui-même suscitées insensiblement , et il s'est servi de nous , sans que nous sussions où cela devait aller. C'est pourquoi laissons-le faire , sans plus nous empresser dans le progrès de ces œuvres , que dans leur commencement. Ah ! combien je souhaite que vous modériez votre ardeur , et que vous pesiez mûrement les choses au poids du sanctuaire , avant de les résoudre ! Comportez-vous d'une manière moins active , pour ainsi dire , que passive ; et Dieu fera par vous ce que tous les hommes ensemble ne sauraient faire sans lui. »

Une sage lenteur , toujours en activité néanmoins sous la main de Dieu , voilà le caractère du zèle , si fécond en grandes œuvres , que le saint instituteur de la mission inspirait sans cesse à ses disciples , et qui l'anima lui-même jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans , sans que ses infirmités habituelles , accompagnées enfin des plus vives douleurs , lui fissent rien relâcher de son travail , ni de sa manière austère de vivre. Durant les deux dernières années de sa vie sur-tout , il fut si tourmenté d'une enflure de jambes , qu'il ne pouvait se remuer , sans risquer de tomber évanoui. Cependant il suivait toutes les affaires de sa congrégation , les missions diverses , toutes les œuvres de piété , dont il était toujours l'âme. Il recevait une infinité de lettres , auxquelles il répondait seul. Il envoyait des hommes de confiance aux lieux où il ne pouvait

aller, leur prescrivait ce qu'ils avaient à faire et à dire, assemblait ses assistans et les officiers de sa maison, les entretenait tous ensemble, ou chacun en particulier, selon que la prudence le demandait. Dans le plus grand abattement du corps, il fit quelquefois des discours d'une demi-heure, avec une force, un ordre et une éloquence même qui jetaient dans l'admiration tous ceux qui l'entendaient. Ainsi se consuma presque insensiblement l'une des plus brillantes lumières de l'église du dernier âge : elle ne cessa de luire, qu'en cessant d'exister.

Il y avait dix-huit ans qu'il se préparait si particulièrement à la mort, qu'il ne s'était pas couché une seule fois, sans s'être mis dans la disposition de mourir cette nuit-là même. Il mourut enfin, muni de tous les secours de l'église, le 25 Septembre 1660, sans fièvre, sans accident extraordinaire, sans aucune apparence d'agonie, par une pure défaillance de la nature, et comme un flambeau qui s'éteint quand il est entièrement consumé. Toutes ses forces avaient été consumées en effet au service du divin maître; et sa mort fut si douce, qu'il sembla moins mourir, que s'endormir dans la paix du Seigneur.

Quand il ne respira plus, quand son humilité, la plus profonde qu'on eût vue depuis long-temps, ne mit plus d'obstacle à la vénération publique, les princes, les prélats, les communautés civiles, ecclésiastiques et régulières, la capitale et les provinces ne mirent point de bornes à leurs respects, à leurs témoignages de reconnaissance, à leurs panégyriques, à leurs éloges publics et privés. Mais c'est aux œuvres du juste, selon l'Esprit-Saint, qu'il appartient de le louer dignement : et combien de panégyristes de ce genre pour Vincent de Paul, dans l'institution d'un corps nombreux de missionnaires, des sœurs de l'hôpital de la Providence, de la croix et tant d'autres ? dans l'établissement de l'hôpital général de Paris, de l'asile des enfans trouvés, et des personnes même tombées en dé-

mence
provin
et de F
ans pr
ment e
de quel
le cour
sur les
ment la
qui fut
l'horreu
prouvé
crainte
à la sec
capacité
ou ses fa
qui n'es
Ceux-là
titres de
tenté, d
autels ou
Au re
de la Pr
les ruine
la fanati
où elle
rétablir
de son t
la funes
avait cor
pays étr
évasion f
veille to
rois. Ch
seulemen
bre desq
évit le p
retraite

mence ? dans le soulagement et la subsistance des provinces de Champagne, de Picardie, de Lorraine et de Franche-Comté durant dix, douze et quinze ans presque sans interruption ? dans l'encouragement et la direction de toutes les bonnes œuvres de quelque importance, qui se firent durant tout le cours de sa longue carrière ? et ce qui l'emporta sur les œuvres mêmes, il en rejeta aussi constamment la gloire, qu'il s'en réserva la peine. Mais ce qui fut peut-être encore plus généreux, dans l'horreur extrême qu'il avait des nouveautés réprouvées de l'église, c'est qu'inaccessible à toute crainte, à tout respect humain, il arracha le masque à la secte haineuse qui ne trouve de vertu, de capacité et de bon sens même, que dans ses suppôts ou ses auteurs. Mais à quoi bon relever des œuvres qui n'essuient que des contradictions méprisables ? Ceux-là seuls refusent à saint Vincent de Paul les titres de grand homme et de grand saint, qui ont tenté, dans leur délire impie, de le bannir des autels où déjà l'église l'avait solennellement placé.

Au reste, les attentats des sectes, entre les mains de la Providence, sont les armes les plus propres à les ruiner, ou du moins à les confondre. Ainsi vit-on la fanatique Angleterre rougir elle-même des excès où elle s'était portée contre son roi Charles I, et rétablir, en cette année 1660, Charles II sur le trône de son malheureux père (1). Le jeune roi, depuis la funeste bataille de Worcester, où la tyrannie avait consommé son triomphe, avait mené dans les pays étrangers une vie errante et fugitive. Son évasion fut même une faveur marquée de celui qui veille tout particulièrement à la conservation des rois. Charles avait fui de Worcester, accompagné seulement de cinquante hommes à cheval, du nombre desquels était le comte de Derby. Quand il eut évité le premier péril, il fut question de trouver une retraite où il pût en assurance prendre au moins

(1) Révol. d'Anglet. l. 10.

des mesures pour fuir plus loin. Derby lui indiqua dans le voisinage un paysan catholique, nommé Penderel, adroit, discret, d'une probité à toute épreuve, et dont il avait déjà reçu lui-même un service pareil. Sa qualité de catholique romain ne fut pas celle qui contribua le moins à déterminer le roi, qui, tout attaché qu'il était encore à l'hérésie, reconnaissait d'après sa propre expérience, que l'éducation catholique inspire pour les souverains une fidélité qu'on ne trouve point dans les sectes.

Le comte de Derby envoya chercher Guillaume Penderel, qui vint avec son frère Richard, aussi fidèle que Guillaume. Le roi congédia son escorte, et se remit seul entre les mains de ces bons villageois, à qui l'on ne fit mystère de rien. Leur premier soin fut de lui couper les cheveux, de lui brunir le visage et les mains, et de l'habiller comme un d'entr'eux. Après quoi, au lieu de le mener à Boscobel, lieu de leur habitation, à l'entrée du comté de Schrop, ils allèrent le cacher dans un bois voisin, où ils lui firent une cabane, qui fut sa demeure durant plusieurs jours. Il n'y avait rien de trop dans ces précautions. Déjà les détachemens envoyés de toutes parts à la poursuite du roi, battaient le canton, ainsi que les contrées circonvoisines : mais une pluie affreuse, survenue à propos au lieu où il se trouvait, ralentit la vivacité de ces recherches, et lui donna le loisir de respirer. Cependant Richard Penderel lui alla chercher dans sa maison un oreiller, avec quelques couvertures, et avertit une de ses parentes de lui porter à manger. Le roi fort surpris de la voir, lui fit quelques interrogations, pour découvrir si Penderel lui avait confié son secret. La probité et la délicatesse de sentiment faisait le partage de toute cette honnête famille. La paysanne, sans entrer dans aucune explication qui pût gêner le prince, lui fit d'ailleurs une réponse où son cœur se peignait si bien, que Charles n'eut plus aucune appréhension ; et du lait qu'elle lui avait apporté, avec du beurre,

Il fit v
que te
un so
modit

A
Galles
afin d'
une re
lui ind
fallait
et qui
jusqu'
Dès la
Pende
que de
mener
sur leq
moulin
Comme
mennie
Richar
travers
le suivi
n'osa se
des gen
sans ob
Tous le
soldats
un pass
Boscob
se reme
observa
nemis.

Il tro
rencont
C'était l
extrémi
vait pris
d'atteint
de la Sa

Il fit un repas que le besoin lui rendit plus délicieux que toutes les chères de la cour. Il prit de même un sommeil qui ne se ressentit point de l'incommodité de son gîte.

A son réveil, il résolut de passer au pays de Galles, où il y avait des seigneurs dont il était sûr, afin d'observer de là s'il n'y aurait pas jour à faire une révolution dans la ville de Londres. Ses hôtes lui indiquèrent, sur les rivages de la Saverne qu'il fallait passer, un homme dont ils lui répondirent, et qui le tiendrait sûrement caché dans sa maison jusqu'à ce qu'il trouvât le moyen de passer la rivière. Dès la nuit suivante, le roi partit à pied avec Richard Penderel, qui voulut lui servir de guide. Il n'y avait que deux lieues à faire; mais la nuit était extrêmement obscure, et il fallait passer un ruisseau, sur lequel il n'y avait d'autre pont que celui d'un moulin, fermé d'une barrière pendant la nuit. Comme ils s'efforçaient d'ouvrir la barrière, le meunier accourut au bruit, en criant : Arrête. Richard à l'instant abandonne le pont, passe au travers du ruisseau; et le roi, sans presque le voir, le suivit au bruit de ses habits mouillés. Le meunier n'osa se commettre, au milieu des ténèbres, avec des gens si déterminés, et ils passèrent le ruisseau sans obstacle; mais ils n'en furent pas plus avancés. Tous les rivages de la Saverne étaient si obsédés de soldats, que Richard détourna le prince de tenter un passage si périlleux. Il fallut s'en revenir à Boscobel, d'où Charles alla incontinent à la forêt se remettre dans sa cabane, pendant que Richard observait à l'entour s'il ne paraissait point d'ennemis.

Il trouva au contraire un des hommes dont la rencontre pouvait le plus faire de plaisir au roi. C'était le brave Carlis, qui avait combattu à toute extrémité pour faciliter l'évasion du roi, et n'avait pris la fuite que quand il l'avait présumé hors d'atteinte. Charles s'était foulé un pied dans la course de la Saverne, et n'en avait bien senti la douleur

qu'après quelques momens de repos dans sa cabane. Pour chercher quelque remède à cette incommodité, il vint la nuit dans la maison des Penderels, où déjà se trouvait le comte de Carlis, qui était natif des environs, et qui connaissait toute la probité de cette famille. Ce fut là que se fit la première entrevue du roi et du comte, avec une joie qui suspendit quelques momens tous les soucis des deux fugitifs : mais dès qu'on eut étuvé le pied du prince, et qu'il eut mangé, il s'en retourna dans la forêt, accompagné de Carlis, qui voulut courir tous les périls avec lui. Et ne croyant jamais une tête si chère assez en sureté; il prit langue avec un de ses hôtes, qui vint lui montrer un gros arbre, où à une certaine élévation, il y avait un creux qui pouvait loger deux personnes. Il y fit monter le roi, qu'il suivit, et qu'il tint entre ses bras tout le temps que le prince voulut dormir. Ensuite Hudleston, prêtre catholique, réfugié aussi chez les Penderels, le cacha d'une manière moins incommode, et lui rendit d'autres services que Charles n'oublia jamais.

Le secret cependant se communiquait à bien des personnes, et il se répandait je ne sais quel bruit, que le roi était caché dans le canton. L'officier de l'une des troupes qui le poursuivaient, rencontrant un jour l'un des Penderels, le questionna fort au sujet de ce prince, en lui promettant de faire sa fortune, s'il pouvait l'aider à le découvrir. Quelques jours après, on alla jusqu'à mettre le pistolet sur la gorge à un autre des Penderels, pour le forcer à déclarer où était le roi. La fidélité de ces vertueux paysans ne se démentit jamais; et le roi n'avait aucune appréhension à leur égard; mais c'était assez qu'on le soupçonnât dans un endroit, pour qu'il y eût tout à risquer. Il apprit d'ailleurs que le baron de Wilmot, qu'il avait envoyé à Londres pour tenter fortune, n'avait eu aucun succès, et s'était retiré à Mosley, chez un gentilhomme affidé nommé Witgrave. Il prit le parti de

fy a
pour
part
aux
Il y
fut e
qu'u
mais
par-
grav
hôtes
une
de fa
Le
de p
gent
Lane
ces,
de B
qui e
de l'a
le ro
à che
biens
seur
le ch
perso
marc
plein
parle
tena
une
à ma
tron
rait.
satio
en c
d'A
extr
des

Il y alla se joindre , résolu à se tirer le plutôt qu'il pourrait d'un royaume où il n'y avait plus nulle part d'assurance pour lui. A Mosley , il dit adieu aux Penderels , qui l'y avaient tous voulu escorter. Il y trouva Wilmot : mais le plaisir de le rejoindre fut étrangement troublé. A peine ils s'étaient vus , qu'une compagnie de gens de guerre environna la maison de Witgrave , dans la disposition de fureter par-tout. La résistance était plus qu'inutile : Witgrave paya de présence d'esprit. Il fit cacher ses hôtes , et ouvrit en même temps sa maison avec une facilité et un air de confiance qui ôtèrent l'envie de faire une recherche exacte.

Le roi fit part de la résolution qu'il avait prise de passer la mer , tant à Witgrave , qu'à un autre gentilhomme du canton également sûr , nommé Laney. Celui-ci avait une sœur , femme à ressources , qui trouva un expédient pour gagner la côte de Bristol. Elle avait près de cette ville une parente qui était sur le point d'accoucher. Sous prétexte de l'aller assister , elle monta en croupe derrière le roi , qu'on avait déguisé en valet. Une femme à cheval derrière un autre homme , la suivait par bienséance , et Wilmot les accompagnait en chasseur , avec un fusil et des chiens. Durant la route , le cheval du roi se déferra. Pour soutenir son personnage de valet , il alla lui-même trouver le maréchal d'un village voisin. Tout le pays était plein de troupes qui le cherchaient , et l'on ne parlait en tous lieux que du roi. Tandis qu'il tenait le pied du cheval , le maréchal lui témoigna une grande envie de savoir où était ce prince , et à mauvaise fin ; ajoutant qu'on avait promis à son de trompe mille livres sterling à celui qui le découvrirait. Le prétendu valet soutint fort bien cette conversation délicate ; mais quand il eut remis sa maîtresse en croupe , et qu'il s'agit de passer à gué la rivière d'Avon qu'on ne pouvait éviter , son embarras fut extrême. On aperçut de l'autre côté de la rivière , des soldats en garde à quelques cents pas du passage.

On en fut néanmoins quitte pour la peur. Le roi passa hardiment ; et son équipage parut si naturellement celui d'une famille de campagne en visite , que ces soldats , qui le cherchaient , n'eurent pas le premier soupçon que ce fût lui. Quand on fut arrivé , la dame dont il représentait le domestique , feignant qu'il était malade , lui fit préparer un bon lit dans un cabinet à l'écart , et prit soin qu'il fût bien traité : ce qui donna lieu à une petite aventure qui n'eut rien que de flatteur pour le prince. Un médecin qui se trouvait là , le voulut voir ; et le trouvant plus las que malade , il fit apporter du vin , prit lui-même un verre pour l'encourager , et en bon royaliste lui porta la santé du roi.

D'un autre côté , le maître d'hôtel , nommé Pope , qui avait servi autrefois sous le prince , le reconnut malgré son déguisement. Il attendit à s'expliquer , qu'il fût seul avec lui. Alors se jetant à ses pieds : C'est vous-même , sire , lui dit-il , et il est aussi inutile de me le céler , que peu dangereux d'en convenir. Comptez sur une fidélité à toute épreuve. Je ne vous donne même ce moment d'inquiétude , que pour vous presser de vous dérober à tant de sujets perfides qui ne vous cherchent que pour vous perdre , et qui peuvent aussi-bien que moi vous reconnaître. Si je puis servir à cela , ou à toute autre chose , je m'estimerai trop heureux. La dissimulation , très-probablement inutile , pouvait de plus être dangereuse. Le roi jugea bien de Pope , et l'événement fit voir qu'il ne s'était pas trompé. Ce fut Pope qui lui fit connaître un autre sujet dévoué , nommé Windsham ; et celui-ci se donna tous les mouvemens imaginables pour embarquer le roi.

Il y avait quelque temps qu'un négociant de ses amis avait déjà fait passer la mer à milord Burklai , qui fuyait la même persécution. Il le pria de rendre un pareil service à milord Wilmot , sans faire mention du roi , sinon comme d'un valet affidé que Wilmot emmenait seul de tout son train. Le

marcel
patron
fit ma
et d'u
pour
sagers
mais i
jour d
dans
terrib
l'évasi
intrig
son pa
de l'en
ques h

Il fa
gereux
Charle
Dorch
de Wi
guide.
de Wil
chal q
été for
les voy
valet c
avaien
qu'on
des sei
bien è
de la p
quelq
gistrat
interv
fit des
à la p
infaill
l'eût f
suivre
Cepen

marchand officieux mena sur le champ son ami au patron même qui avait passé milord Burklai. On fit marché, on convint du jour de l'embarquement, et d'un lieu écarté où devait se trouver la barque pour prendre Wilmot et son valet. Les deux passagers se rendirent ponctuellement au rendez-vous : mais il ne parut, ni barque, ni patron. La veille du jour destiné à l'embarquement, on avait publié, dans une foire du voisinage, une ordonnance terrible du parlement contre ceux qui favoriseraient l'évasion du roi. Sur quoi la femme du patron, intriguée du mystère que lui faisait son mari, de son passage en France, s'y était opposée, au point de l'enfermer dans une chambre où il prenait quelques hardes pour son voyage.

Il fallut quitter bien vite un lieu devenu si dangereux, et sans trop savoir où l'on devait aller. Charles marcha presque à l'aventure, du côté de Dorchester, toujours accompagné de Wilmot et de Windsham, avec un de ses valets qui servait de guide. Un fer qui vint encore à manquer au cheval de Wilmot mit le comble à la détresse. Le maréchal qu'on employa, reconnut que les fers avaient été forgés dans les provinces du Nord, tandis que les voyageurs se disaient du voisinage. Sur quoi le valet de l'auberge où ils se trouvaient, et où ils avaient passé la nuit sans se coucher, ni vouloir qu'on dessellât leurs chevaux, conclut que c'étaient des seigneurs attachés au roi, et que ce pourrait bien être le roi lui-même. Il va trouver le ministre de la paroisse, qui heureusement voulut achever quelques mauvaises prières avant d'avertir le magistrat, et les voyageurs disparurent dans cet intervalle. Mais on courut peu après aux armes, on fit des informations, et l'on envoya une compagnie à la poursuite de ces inconnus. Le roi était pris infailliblement, si la Providence qui le guidait ne l'eût fait tourner tout court à gauche, au lieu de suivre le chemin droit, qu'il avait pris d'abord. Cependant les dangers rehaïssaient l'un sur l'autre.

A tout moment le prince était environné de troupes qui ne respiraient que sa mort. Il n'entrait pas dans une hôtellerie, qu'il ne vit arriver des soldats, des officiers, des compagnies entières. Il est inconcevable, à n'envisager que le cours ordinaire des choses, comment il ne fut pas pris vingt fois pour une. Un jour qu'il aidait un valet d'écurie à tirer les chevaux de ses maîtres apparens; je vous ai vu à l'armée, lui dit le valet, et je ne crois pas me tromper. Cela est vrai, je m'en souviens parfaitement, reprit le prince d'un air délibéré; et sans donner lieu à plus d'éclaircissement, il se pressa de monter à cheval pour suivre ses maîtres, en promettant au valet qu'au retour ils renouvelлераient connaissance.

Il tira vers Salisbury, où Jean Conventri, fils de l'ancien garde du grand sceau, se chargea de sa personne, après avoir comblé d'éloges ceux qui l'avaient servi jusque-là. Enfin, on lui trouva une barque à Shore, près de Portsmouth, par l'entremise d'un nouveau négociant, nommé Mansel, qui engagea le patron Tetershall à le passer en France, avec Wilmot, dont il était toujours réputé valet: mais le patron qui avait vu plusieurs fois le prince, le reconnut quand il l'eut bien envisagé. Vous m'avez trompé, dit-il au négociant en particulier, et vous jouez à me perdre. Je connais parfaitement le roi. C'est lui qui est déguisé en valet, et son maître prétendu n'est que le confident de sa fuite. Le négociant alors, convaincu lui-même que ce valet était le roi, n'en eut que plus d'ardeur à le faire embarquer, et à dissuader le marinier de sa prévention: L'intérêt avec lequel il en parlait attira Wilmot, qui se doutait bien de quoi il était question. Il appuya les raisons de Mansel par tant de libéralités et de promesses, que sans dissuader le patron, il le détermina. Celui-ci courut sur le champ à sa maison, et demanda avec empressement ses hardes et ses provisions à sa femme. Vous avez grande hâte, lui dit-elle; et pourquoi tant de

précipitation :
allez par
que lu
que vo
le rest
Anime
effet,
prête
s'y ren
sujets
Avant
lui pr
voulu
le ciel
elle re
royaur
tout ce
qu'il le
le riva
la jour
en Nor
La p
veillé a
d'une
ment s
lui ma
un asi
eux-m
rebelli
dre, r
légitim
de la t
ment
tout l
contra
dans u
ayant
ses plu
et qu

précipitation ? Comme il la pressait encore davantage : Partez, poursuivit-elle, je vis bien que vous allez passer le roi. Dieu vous conduise, aussi-bien que lui ! L'entreprise est périlleuse ; mais pourvu que vous le sauviez, je consens à mendier mon pain le reste de mes jours, pour moi et pour mes enfans. Animé par un discours si propre à produire cet effet, Tetershall ne pensa plus qu'à tenir sa barque prête pour le lendemain de grand matin. Wilmot s'y rendit, suivi du roi, toujours déguisé, et des sujets fidèles qui avaient ménagé l'embarquement. Avant de quitter le prince, Mansel s'en approcha, lui prit la main, et dit en la baisant : J'ai bien voulu, sire, que votre majesté me trompât. Fasse le ciel qu'elle arrive en assurance, et que bientôt elle revienne en paix régner avec gloire dans ses royaumes ! Le roi répondit en riant, que quand tout cela serait arrivé, il n'oublierait pas les services qu'il lui avait si généreusement rendus. On quitta le rivage ; et le vent fut si favorable durant toute la journée, qu'on aborda la nuit suivante à Fécamp en Normandie.

La providence, qui avait si particulièrement veillé à la conservation des jours du roi, parut d'une manière aussi marquée dans son rétablissement sur le trône de ses pères. Les rois ses alliés lui manquant, jusqu'à lui refuser dans leurs états un asile contre le parricide ; ses sujets rebelles eux-mêmes, et les propres créatures du chef de la rébellion, quand elles n'en eurent plus rien à craindre, rappelèrent avec empressement leur maître légitime ; et les fauteurs autrefois les plus ardens de la tyrannie, briguèrent avec le plus d'empressement la faveur de l'aller chercher. Charles oublia tout le passé, et traita favorablement les partis contraires, n'aspirant qu'à réunir tous ses sujets dans une concorde parfaite. Mais l'expérience lui ayant appris, durant neuf ans de malheurs, que ses plus fidèles sujets étaient les catholiques romains, et qu'après Dieu il leur devait principalement ;

avec son évasion d'Angleterre , la conservation de ses jours , sa confiance et son estime pour eux ne firent que s'accroître jusqu'au moment de la mort , où il eut enfin le bonheur d'embrasser leur croyance.

Les querelles de religion devenaient cependant de jour en jour plus vives en France , aussi-bien que la résistance aux décisions de l'église. Il est vrai que les défenseurs des nouveautés proscrites cherchaient d'ordinaire à cacher leur marche. A l'imitation de ces ruses de mer qui font arborer le pavillon de l'ennemi qu'on veut surprendre , ils affectaient souvent le langage des thomistes , tant pour se défendre , que pour attaquer avec plus d'avantage. Mais s'il est de l'intérêt des novateurs de biaiser en bien de rencontres , c'est aussi une nécessité pour eux de parler clairement en beaucoup d'autres ; sans quoi la séduction trop couverte ne prendrait pas dans la multitude , et ne formerait pas un parti qui eût assez de force , ou du moins assez d'éclat pour flatter l'orgueil de ses chefs. De là , tandis qu'ils soutenaient que les nouvelles erreurs avaient été controuvées à plaisir , et qu'elles n'étaient enseignées par personne , ils les répandaient à pleines mains jusque dans les ouvrages qu'ils publiaient pour prouver qu'elles étaient imaginaires. Elles se présentaient à chaque page dans leurs écrits ; et ils criaient à l'injustice , parce qu'on en jugeait plutôt sur le témoignage de ses propres yeux qui les y lisaient , que sur les désaveux menteurs de ceux qui les y avaient consignées.

Ainsi furent-ils particulièrement confondus par la publication que fit Nicole de deux ouvrages latins , dont nous avons déjà dit un mot. L'un , qu'il intitula *Disquisitiones de Paul Irénée* , ne tendait qu'à justifier les erreurs de Jansénius , en niant qu'elles fussent dans son livre ; et l'autre , sous le nom de *Guillaume Wendrock* , contenait la traduction des *Lettres Provinciales* , avec des notes pires que le texte , dont il canonisait les erreurs aussi-bien que les calomnies. Du reste , ces deux ouvrages , quant

aux que
duction
de quel
en cette
Quelle
ne couv
des cho
gés par
rent , à
de plus
rent qu
nues si
n'avoir
ne pas t
souvera

Le cl
munica
le doct
sion des
de tous
facile p
entre le
par leur
simples
et une p
qu'il f
l'artific
quième
fut em
ces con
conten
à tous
faire a
encore
censur
pas de
évêque
cet ou

aux qualités littéraires, sont des meilleures productions de Port-Royal, à l'exception néanmoins de quelques solécismes qui ont échappé, non pas en cette seule rencontre, à l'habileté de l'auteur. Quelle que soit d'ailleurs la beauté du style, elle ne couvrit point le scandale que donnait le fond des choses. Quatre évêques et neuf docteurs, chargés par le roi d'examiner ces deux livres, découvrirent, à travers leur belle latinité, quelque chose de plus que des fautes de grammaire. Ils déclarèrent que les hérésies de Jansénius y étaient soutenues si clairement, qu'il fallait, pour le nier, ou n'avoir point lu ces livres, ou, ce qui serait pire, ne pas tenir pour hérétique ce qu'ont déclaré tel les souverains pontifes, l'église gallicane et la Sorbonne.

Le clergé condamna de plus, sous peine d'excommunication, la traduction du Missel romain, que le docteur Voisin venait de publier avec la permission des grands vicaires de Paris (1). Les novateurs de tous les temps n'ont point trouvé de voie plus facile pour insinuer leurs erreurs, que de mettre entre les mains du peuple les livres sacerdotaux, où par leurs explications furtives, ils font puiser aux simples, et sur-tout aux femmes, des préventions et une présomption aussi difficiles à guérir ensuite, qu'il fut aisé d'abord de les leur inspirer. C'est l'artifice que saint Jérôme reprochait dans le cinquième siècle aux pélagiens, et qui dans le seizième fut employé par Calvin avec le même succès. Sur ces considérations, les prélats de l'assemblée, non contents de condamner le Missel français, écrivirent à tous les évêques du royaume, pour les prier d'en faire autant chacun dans son diocèse. Ils crurent encore devoir engager le pape à confirmer leur censure par l'autorité apostolique. L'affaire ne parut pas de moindre importance au chef de l'église qu'aux évêques de France. Alexandre VII, en condamnant cet ouvrage, parle généralement de la publication

(1) Actes du Clergé, 2 et 3 Sept. 1660.

de ces sortes de livres en langue vulgaire , comme d'une entreprise insensée , contraire aux lois ainsi qu'à l'usage de l'église , et uniquement propre à occasionner la profanation des sacrés mystères: La Sorbonne ne fut pas plus favorable au Missel français ; et le roi , par un arrêt du conseil , en ordonna la suppression , et en arrêta le débit: Les grands vicaires néanmoins osèrent déclarer , par une ordonnance publiée dans toutes les paroisses , que c'était là une entreprise illégitime sur la juridiction de l'ordinaire : mais sur la plainte du clergé , intervint un nouvel arrêt du conseil , qui leur enjoignit , sous des clauses efficaces , de révoquer leur ordonnance.

La faculté de théologie censura de plus les Heures janséniennes , rédigées par le sieur Laval , sous le titre de *Prières tirées de celles de l'église , pour se faire en commun dans les familles chrétiennes*. Elle déclara y avoir trouvé des passages traduits de mauvaise foi , bien des propositions captieuses et fausses , ressentant l'hérésie par rapport aux sacrements même , y induisant les lecteurs , et toujours renouvelant les opinions tant de fois condamnées touchant la grâce et le libre arbitre. On découvrit que l'auteur , dans la traduction de quelques passages des Pseaumes , avait suivi à la lettre la version de Théodore de Bèze. Ce qui doit peu surprendre : il suit manifestement Jansénius , dans la prière faite à Dieu , page 332 , afin qu'il convertisse les pécheurs *par la force invincible de son esprit ; à qui nulle liberté de l'homme ne résiste*. Ainsi inculquait-on , jusque dans les livres de prières , le système des cinq propositions ; tandis que l'on criait de toute part qu'elles avaient été forgées à plaisir , et que personne ne les soutenait. C'est bien faire usage de tout , que de tirer ce parti de quelques livres de prières : mais ces minuties apparentes , dans les vues longues de la secte , sont d'une conséquence tout autre que les simples ne se le figurent. Fasse le ciel que les plus habiles ne se repentent pas de

l'avoir
dans le
que pu
sectaire
et l'on
altérat
enfin l'
tage ,
corrom

Le r
appeler
clergé
et cont
fortem
pour e
mit de
qu'il é
honneur
dale , e
saire ,
la douc
douze c
du mor
par l'as
liers et
mule de
précède
Innocen
extraite
d'hérési
teignées
aux ord
univers
une ma
les orth
hérétiq
même ,
châtiment

J'avois senti trop tard ! C'est dans les livres d'église , dans les offices , et dans les prières , tant privées que publiques , comme ne le savent que trop nos sectaires , que se consigne la croyance commune ; et l'on ne saurait trop s'empressez à les purger des altérations qu'ils y ont faites , de peur qu'un jour enfin l'hérésie ne s'en prévale avec un funeste avantage , et qu'elle n'entreprenne d'ériger ces dépôts corrompus en monumens de l'ancienne tradition.

Le roi fatigué de toutes ces manœuvres , fit appeler au Louvre les présidens de l'assemblée du clergé , qui commença sur la fin de l'année 1660 , et continua dans l'année suivante (1). Il les exhorta fortement à chercher des moyens efficaces et prompts pour extirper enfin le jansénisme , et il leur promit de les soutenir de toute son autorité ; pressé qu'il était , leur dit-il , par sa conscience , par son honneur , par l'intérêt de l'état , à étouffer le scandale , en réprimant avec sévérité , s'il était nécessaire , ceux qu'on n'avait pu gagner jusque-là par la douceur. En conséquence , et sur le rapport de douze commissaires nommés pour remplir les vœux du monarque , il fut résolu d'une voix unanime par l'assemblée , que tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers du royaume souscriraient la formule de foi qui avait été dressée dans l'assemblée précédente. Elle portait , selon les bulles des papes Innocent et Alexandre , que les cinq propositions extraites du livre de Jansénius étaient condamnées d'hérésie , au sens que cet auteur les avait enseignées ; que ceux qui ne se soumettraient point aux ordres rendus pour s'assurer de l'obéissance universelle aux décrets de la foi , et distinguer par une marque sensible , suivant l'usage de l'église , les orthodoxes d'avec les gens suspects d'opinions hérétiques , seraient tenus pour hérétiques dès-là même , poursuivis juridiquement , et punis des châtimens décernés par les constitutions pontifica-

(1) Mémoires du Clergé , an. 1660 et 1661.

les. Pour ceux qui avaient écrit contre les bulles ; outre la signature du formulaire, ils étaient obligés de faire une rétractation formelle et par écrit de ce qu'enseignaient leurs ouvrages. La Sorbonne adhéra unanimement à cette résolution, déclara que la signature du formulaire était le moyen le plus convenable pour empêcher le progrès des nouvelles erreurs, et ordonna qu'il serait souscrit, tant par les docteurs que par les bacheliers et les candidats. La résolution du clergé fut encore soutenue, pour l'exécution, par un arrêt du conseil, à quoi le roi lui-même joignit une lettre pour tous les prélats du royaume.

Les vicaires généraux de Paris ne jugeant point à propos de se roidir ouvertement contre l'autorité du monarque, publièrent une ordonnance qui obligeait à signer le formulaire. Mais quoiqu'il fût déclaré en termes exprès dans le formulaire, que l'on condamnait les cinq propositions dans le sens de Jansénius, auquel Innocent X et Alexandre VII les avait condamnées ; l'ordonnance alléguait au contraire, que du temps d'Innocent X il ne s'agissait à Rome que de savoir si ces propositions étaient vraies et catholiques, ou si elles étaient hérétiques ou fausses : d'où elle exigeait simplement, quant au fait de Jansénius, qu'on demeurât dans le respect entier et sincère qui était dû aux constitutions, et dont la signature du formulaire, de la part de ceux qui la feraient, serait un témoignage, une promesse, une assurance inviolable et publique, aussi-bien que de leur croyance pour la décision de foi. Malgré cet entortillage de style, et ces grands mots de respect sincère, d'assurance publique, de promesse inviolable, il n'était pas difficile de reconnaître la séparation du droit pour lequel on exigeait la croyance, d'avec le fait pour lequel on ne demandait que le respect, ou le silence respectueux, qui faisait le talisman du parti.

Le clergé porta ses plaintes au roi : le mandement fut examiné par les prélats qui se trouvaient en

cour,

tour
tatoir
en or
cont
tique
pour
dalisé
avaier
veau
conçu
qu'ell
une f
d'atte
de l'é
fait ex
sénius
recon
de ziz
pertur
autant
Il les r
l'indig
le poic
elle es

Sur
puyée
nouve
au pro
l'amou
ils y a
mande
sautait
qu'à c
ils reco
été ex
sénius
faire e
premi
encore
de coe

2

tour, déclaré nul de plein droit, comme attentatoire aux constitutions apostoliques, et sa majesté en ordonna la révocation. Les curés de Paris au contraire, après l'avoir signé avec leurs ecclésiastiques, firent une déclaration par-devant notaire, pour attester que, si les évêques avaient été scandalisés de l'ordonnance, eux et leurs prêtres en avaient été fort édifiés. Le pape informé de ce nouveau scandale, adressa aux grands vicaires un bref conçu dans les termes d'une indignation aussi vive qu'elle était juste. Il leur reprochait d'avoir avancé une fausseté manifeste, d'user de mauvaise foi, d'attenter par des détours artificieux aux décisions de l'église, en publiant qu'Innocent X n'avait pas fait examiner les propositions dans le sens de Jansénius. Conduite fautive, ajoutait-il, qui vous fait reconnaître en toute rencontre pour des semeurs de zizanie dans le champ du Seigneur, pour des perturbateurs de l'église catholique, pour auteurs, autant qu'il est en vous, d'un schisme désastreux. Il les menaçait ensuite de leur faire sentir toute l'indignation et la rigueur du siège de Pierre, tout le poids de cette pierre, dont la tête qui l'attire sur elle est inévitablement écrasée.

Sur cette injonction terrible, qui fut encore appuyée du roi, les grands vicaires publièrent un nouveau mandement, scrupuleusement conforme au protocole qui leur fut envoyé de Rome. Comme l'amour propre cherche toujours quelque ressource, ils y alléguaient qu'on avait entendu leur premier mandement contre leur intention, qui toutefois sautait aux yeux de tout le monde : elle n'échappa qu'à ceux qui voulurent bien être dupes. Du reste, ils reconnaissaient que les cinq propositions avaient été examinées et condamnées dans le sens de Jansénius, ainsi qu'Alexandre VII venait de le leur faire entendre par son bref. Ils révoquaient leur premier mandement, comme ce pape les obligeait encore à le faire, et ils ordonnaient de se soumettre de cœur et d'esprit aux constitutions pontificales,

en signant purement et simplement le formulaire du clergé.

Ce fut à cette occasion , tant la rigueur est salutaire quand elle est ménagée avec sagesse , ce fut après ce second mandement que l'abbé de Bourzeis se déclara hautement pour les décisions de l'église. Plein de franchise et de probité , avec un grand fond de religion et une piété sans apprêt , il n'écouta point ceux de ses amis , ou de ses prôneurs , qui pour éluder le jugement du saint siège , niaient que les cinq propositions se trouvassent dans Jansénius , même en termes équivalens. Convaincu du contraire , pour l'avoir reconnu et soutenu lui-même avant la publication de la bulle , dans un ouvrage latin qu'il avait publié avec l'applaudissement des principaux du parti ; il eut horreur de leur mauvaise foi , et crut devoir rétracter d'une manière éclatante tout ce qu'il avait jamais avancé de contraire ou de peu conforme aux décisions du saint siège. Sans donc se borner à souscrire la bulle purement et simplement , il protesta qu'il voudrait effacer de son sang tout ce qu'il avait écrit en faveur des nouvelles opinions ; qu'il avait et aurait toute sa vie une inviolable soumission pour les décrets du saint père , comme du maître commun des chrétiens en la foi , du successeur du prince des apôtres , et du vicaire de Jesus-Christ en terre : ce sont ses propres termes.

Après cette abjuration , l'abbé de Bourzeis , si vanté auparavant par tous les panégyristes des auteurs de la nouveauté , ne fut plus traduit qu'en lâche complaisant du cardinal Mazarin (1). Mais que ces calomniateurs attitrés rougissent ici , sinon de la malignité dont ils se font une vertu , au moins de leur mal-adresse , et des bévues de leur ignorance. Le cardinal Mazarin était mort au mois de Mars de l'an 1661 , et l'abbé de Bourzeis ne fit sa rétractation qu'au mois de Novembre de la même année ,

(1) Hist. du Jans. sous l'année 1661.

c'est
min
fit d
jama
avai
cont
card
ce m
soit

La
tion
qui s
et n'
leur
naie
l'inté
cent
que
malic
Sauv
aucu
rang
en co
cèren
héréré
après
paix
préte
Augu
à cell
Dès l
sa co
canon
soum
et qu
son d
véqu
ni au
doctr
tenir

c'est-à-dire, huit mois après la mort du cardinal ministre. L'abbé, selon ces gauches détracteurs, fit donc pour le cardinal mort, ce qu'il n'avait jamais voulu faire pour le ministre vivant. Ainsi avaient-ils déjà fait prêcher le docteur Isaac Habert contre le jansénisme, dans la vue de complaire au cardinal de Richelieu, deux mois après la mort de ce ministre. Telle est la valeur, soit des blâmes, soit des éloges fabriqués dans les sectes.

La conversion, ou pour mieux dire, la variation de l'archevêque de Sens, Louis de Gondrin, qui signa aussi le formulaire, choqua peu le parti, et n'étonna personne. Ce caméléon prenait la couleur de tous les objets intéressans qui l'environnaient, et la quittait aussitôt qu'ils cessaient de l'intéresser. A la publication de la bulle d'Innocent X, il avait avancé dans une lettre pastorale, que les cinq propositions avaient été fabriquées malicieusement par les ennemis de la grâce du Sauveur, et que le pape les avait condamnées sans aucun rapport à Jansénius. L'année suivante, il se rangea, s'y croyant, disait-il, véritablement obligé en conscience, du côté des prélats, qui prononcèrent que les cinq propositions avaient été déclarées hérétiques dans le sens de Jansénius. Onze jours après, il protesta qu'en adhérant pour le bien de la paix au plus grand nombre des évêques, il n'avait prétendu préjudicier en rien à la doctrine de saint Augustin, c'est-à-dire dans son langage très-connu, à celle de Jansénius, et il prit acte de sa protestation. Dès le lendemain, pressé par toute autre chose que sa conscience, et craignant fort de voir procéder canoniquement contre lui, il déclara qu'il se soumettait avec une sincérité parfaite à la bulle, et qu'il lui ferait rendre une obéissance entière dans son diocèse. En 1656, il soutint au savant archevêque de Toulouse, Pierre de Marca, que ni lui, ni aucun autre ne lui montrerait dans Jansénius la doctrine condamnée des cinq propositions : il parut tenir encore à ce sentiment dans l'assemblée de 1657,

par la résistance qu'il fit à la résolution du clergé concernant le formulaire ; et en 1661 enfin il ne laissa pas de signer ce formulaire , puis il donna un mandement qui déclarait , sans nulle ambiguité , que les cinq propositions étaient condamnées hérétiques dans le sens de Jansénius , et que ce sens n'était pas celui de saint Augustin. Mais on avait si mauvaise opinion de la sincérité de ce prélat , que peu de personnes se persuadèrent qu'il eût autre chose en vue que de se réhabiliter à la cour de Rome et à celle de France. C'est dans ce goût que le nonce en écrivit au pape. En effet , le pape commençait à procéder contre cet archevêque ; et le traitant déjà comme exclus de sa communion , il lui avait refusé le jubilé , dont il envoyait la bulle aux autres évêques.

Quelques-uns de ses confrères et de ses amis , qui n'avaient pas les mêmes raisons d'intérêt , n'eurent pas la même déférence. On fut surpris de voir à leur tête l'évêque d'Alet , le même qui avait paru si contraire à leur résolution , dans la réponse qu'il avait donnée au fameux cas de conscience du docteur Arnaud. Pour l'évêque de Pamiers , on fut moins étonné de sa défection ; quoiqu'autrefois , n'étant que l'abbé Caulet , il eût déposé , tant contre les mauvais sentimens en matière de foi , que contre l'orgueil et les mensonges du patron français des erreurs belgiques. Mais admirateur de M. d'Alet , dit le ministre Jurieu tout en le comblant d'éloges (1) , il ne faisait plus rien que par ses ordres , et suivait en tout ses maximes. Aussi , de calomniateur non moins dénigré jusque-là par les jansénistes que le père Vincent de Paul , il fut tout à coup métamorphosé par eux en saint à canoniser : tant il est vrai que dans les partis on ne doit jamais désespérer de sa réputation. Il semble toutefois qu'avant cette apo théose , on aurait bien dû tirer une rétractation authentique de ce qu'il avait attesté juridiquement contre le

(1) Polit. du Clergé , entretien 2.

père
enfi
et s'
que
sité
l'un
bien
les s

L
tinu
la co
prin
cédé
conc
ne c
vaie
foi ,
méc
étab
de l
règle
chic
dans
mula
par
en a
de c

L
et sa
à la
pren
qu'o
quan
auta
sité
com
à sa
fut t

père et le patron du jansénisme en France. Car enfin, s'il a dit vrai, quel saint est-ce que ce patron ? et s'il a dit faux, sans réparer ensuite la calomnie, quel saint est-il lui-même ? Il faut de toute nécessité, comme on l'a dit avant nous (1), en dénicher l'un ou l'autre. Mais toutes les contradictions, aussi bien que les variations, s'arrangent à merveille dans les sectes : ce sont leurs élémens naturels.

Les partisans du silence respectueux n'en continuaient pas moins à étourdir de leurs clameurs la cour, la ville et tout le royaume. Ils se plaignaient principalement de ce que les évêques avaient procédé à Paris, comme s'ils eussent été assemblés en concile national, et ils criaient que leur députation ne concernant que les affaires temporelles, ils n'avaient eu aucun droit de statuer par rapport à la foi, ni à la discipline. Allégation fautive autant que méchante, puisque ces assemblées, depuis leur établissement, comme il est visible par la collection de leurs actes, sont en possession de faire des réglemens qui concernent la foi et les mœurs. Cette chicane fit néanmoins surseoir plus de deux ans, dans la plupart des diocèses, à la signature du formulaire. On se flattait de ramener les réfractaires par la douceur, et par la voie des conférences. Il en arriva ce qu'ont produit de tout temps ces sortes de compositions avec les sectaires.

Les religieuses de Port-Royal signèrent d'abord, et sans la moindre difficulté, le formulaire proposé à la façon des vicaires généraux de Paris, dans leur premier mandement. Elles ne se plaignirent point qu'on les traitât en théologiennes ; et dans le fond, quant aux matières de la grâce, elles méritaient bien autant ce titre que les jeunes candidats de l'université, de qui l'on prenait également la signature, comme un témoignage que tout fidèle doit rendre à sa foi, quand l'église croit devoir s'en assurer. Ce fut tout autre chose, quand on exigea d'elles, sans

(1) Mém. Chron. tom. III, pag. 483.

plus de rapport au mandement, une signature pure et simple. On vit aussitôt paraître l'épître, ou la complainte d'un solitaire, sur la persécution qu'on intentait à de bonnes religieuses, à des filles simples et sans étude, que leur sexe et leur état rendaient incapables même d'entendre ce qu'on leur voulait faire signer. Mais la cour fut si peu touchée de ces doléances, que le sieur Singlin, leur directeur et leur conseil, formé par l'abbé de Saint-Cyran, n'eut que le moment de s'évader; sans quoi il était confiné dans une solitude moins de son goût apparemment que celle de Port-Royal. En vain le sieur Arnaud d'Andilly écrivit-il au roi pour l'assurer de la foi de ces religieuses. La mère Agnès Arnaud, leur abbesse, le fit aussi vainement, au nom de ses filles; ce qui les détermina, sur l'avis du docteur Antoine Arnaud, à signer qu'elles condamnaient en toute sincérité les erreurs en question, sans distinguer expressément le fait d'avec le droit. Mais ensuite quelques-unes d'entr'elles, malgré tout l'ascendant de ce docteur sur leur esprit, se mirent en tête que par cette réticence elles avaient flétri la mémoire de Jansénius; d'où elles ressentirent un tel accablement de douleur, si l'on s'en rapporte au judicieux auteur de l'histoire du jansénisme, que la mère Euphémie, sœur de Pascal, en mourut, et que la mère prieure en fut malade à l'extrémité (1).

Ce fut bien pis quand les orthodoxes ayant trouvé qu'elles n'avaient pas encore rempli ce qu'elles devaient à l'église, l'un des grands vicaires leur signifia qu'elles eussent à condamner expressément les cinq propositions, au sens qu'elles avaient dans la doctrine du livre de Jansénius. L'embarras fut cruel; mais il ne dura point. La démission que le cardinal de Retz fit alors de l'archevêché de Paris, la mort précipitée de M. de Marca qui le remplaça, et la promotion de M. de

(1) Hist. du Jans. sous l'année 1661.

Péréfixe
de répo

Cette
espèce
d'acco
livre d
façon
si cher
ses dit
pressé
bien q
dans s
de sai
princi
dans u
tenaie
penda
que ce
positio
pas en
d'avis
sans e
qu'on
ait en
ce for
contir
mulai
ne ton
est de
gard
d'été
cision
religi
sans o
Avec
pouva
La
la pro

(1)

Péréfixe, leur donnèrent au moins quelque temps de répit.

Cette première scène occasionna cependant une espèce de schisme dans le parti même. On y était bien d'accord pour ne pas signer la condamnation du livre de Jansénius; mais on était partagé quant à la façon de signer le formulaire, sans flétrir un livre si cher à tous les adeptes. La chose, à vrai dire, avait ses difficultés, puisque le formulaire portait expressément, et que l'on condamnait de cœur aussi bien que de bouche la doctrine de Jansénius contenue dans son livre, et que cette doctrine n'était pas celle de saint Augustin. Il y eut à ce sujet trois opinions principales. La première est exposée en ces termes, dans un ouvrage publié pour lors par ceux qui la tenaient (1). Quelques théologiens célèbres, qui pendant plus de cinq ans ont souvent témoigné que ceux qui étaient persuadés que les cinq propositions n'étaient pas dans Jansénius, ne pouvaient pas en conscience signer le formulaire, sont à présent d'avis qu'on ne doit pas faire difficulté de le signer sans explication ni restriction quelconque, quoiqu'on ne croie point intérieurement que Jansénius ait enseigné les hérésies qui lui sont attribuées par ce formulaire. Le fondement de ce nouvel avis, continue l'auteur, est que, quoique dans le formulaire le fait soit mêlé avec le droit, la signature ne tombe néanmoins que sur le droit, pour ce qui est de la croyance intérieure, et n'emporte, à l'égard du fait, qu'un témoignage de respect et de déférence. On peut reconnaître, dans cette décision, la morale du casuiste qui avait engagé les religieuses de Port-Royal à signer en premier lieu, sans distinguer expressément le fait d'avec le droit. Avec des docteurs si accommodans, comment pouvaient-elles mourir de chagrin?

La seconde opinion, diamétralement opposée à la première, est qu'à moins d'être persuadé que les

(1) De la signat. du form. p. 1.

cinq propositions sont dans Jansénius , on ne peut signer simplement , et sans quelque explication ou restriction verbale ; qu'autrement la signature renfermerait une restriction mentale , criminelle surtout dans les professions de foi , et de plus un parjure , avec une calomnie contre un saint évêque. Croirait-on , si les monumens authentiques et les moins suspects n'en faisaient foi , qu'il se fût jamais rencontré une pareille diversité d'opinions entre des rigoristes , qui tous indistinctement criaient en meute contre les réticences et les restrictions mentales ? que les plus sévères même d'entr'eux n'eussent trouvé , ni mensonge , ni ombre de péché à signer et à jurer , sans explication ni restriction expresse , dans une confession de foi , que l'on croit une chose qu'on ne croit pas en effet ? Est-ce là , contre le mensonge en particulier , la doctrine de saint Augustin ? Voilà néanmoins la doctrine pratique des augustinienens à la mode.

Pascal , à l'occasion de la signature de Port-Royal ; produisit une troisième opinion , assez difficile à débrouiller , malgré toute la justesse de l'esprit géométrique de l'auteur. Il avait dit en mille manières dans ses Provinciales , qu'Innocent X n'avait porté aucune atteinte à la doctrine de la grâce efficace par elle-même ; que les cinq propositions étaient légitimement condamnées , mais qu'elles n'étaient point de Jansénius , et avaient été fabriquées à plaisir par les molinistes ; c'est-à-dire qu'il se retranchait alors , avec le reste du parti , dans la distinction heureusement imaginée du fait et du droit. Ce n'était plus cela , au temps que signèrent les religieuses. Persuadé pour lors que les cinq propositions ne renfermaient point d'autre doctrine que celle de Jansénius , qu'il supposait être celle de saint Augustin et de l'église catholique touchant la grâce efficace ; il soutint que les papes avaient erré , non plus sur le fait , mais sur le droit : d'où il concluait qu'on ne pouvait en conscience signer le formulaire , sans excepter d'une manière

expres
autre
seule
justic
même
s'exp
qui c
dont

Il e
simpl
reçoit
Jansé
reçoit
plutôt
du pa
de Ja
tout
n'osar
uns le
en ma
Christ
et non
doute
et par
biguit

Le
peu
nous
curie
fonci
rence
renco
sieur
disai
de P
distin

(1)
Réfut
de P

exprime le sens de Jansénius ; et qu'en le signant autrement, on avait péché contre les lois, non-seulement de la sincérité chrétienne, mais de la justice rigoureuse, en flétrissant indignement la mémoire du saint évêque d'Ypres. Sur quoi il s'exprima de vive voix et par écrit, avec une force qui causa les remords, les morts et les maladies dont nous avons parlé.

Il est indubitable, disait-il (1), qu'en déclarant simplement qu'on recoit la foi, sans dire qu'on ne recoit point la condamnation de la doctrine de Jansénius, on ne marque point par-là qu'on ne recoit pas cette condamnation : mais on marque plutôt qu'on la recoit ; puisque l'intention publique du pape et des évêques est de faire rejeter le sens de Jansénius, sous ce nom *d'une chose de foi* ; tout le monde le disant publiquement, personne n'osant dire publiquement le contraire, et quelques-uns le disant seulement en secret ; ce qui n'est rien en matière de foi, où la lumière, au dire de Jesus-Christ, doit être mise en évidence devant les hommes, et non pas sous le boisseau. Ainsi est-il hors de doute que cette profession est au moins ambiguë, et par conséquent méchante, puisque toute ambiguë est horrible en matière de foi.

Le principe d'où partait Pascal, alongera un peu cette citation : mais il est à présumer qu'on nous pardonnera volontiers cette longueur. Il est curieux de voir ce que cet homme célèbre pensait foncièrement de la distinction, si capitale en apparence, du fait et du droit. Ce qu'il en dit en cette rencontre, peut redresser les idées même de plusieurs catholiques. Le fondement de la signature, disait-il, c'est-à-dire ce qui a rassuré les religieuses de Port-Royal en signant le formulaire, a été la distinction qu'on a faite du droit d'avec le fait,

(1) Pascal, lettr. du 15 Juill. 1666, rapportée dans la Réfutation du B. Annat, et dans la défense des religieuses de Port-Royal.

lorsqu'on a promis la croyance pour l'un , et le respect pour l'autre. Or la dispute est de savoir s'il y a en cela un fait et un droit , ou s'il n'y a qu'un droit ; c'est-à-dire , si le fait qui y est , ne fait autre chose que déterminer et marquer un droit. Le pape et les évêques , poursuit-il , sont tous d'un côté , et prétendent que c'est un point de foi et de droit , de dire que les cinq propositions sont hérétiques au sens de Jansénius. Alexandre VII déclare dans sa constitution , que pour être dans la vraie foi , il faut dire que les cinq propositions sont hérétiques au sens de Jansénius : en sorte que ces mots , *au sens de Jansénius* , ne font qu'exprimer le sens hérétique des cinq propositions ; et qu'ainsi c'est un fait qui emporte un droit , qui est proprement un droit lui-même , et qui fait la partie essentielle de la profession de foi : comme qui dirait , le sens de Calvin sur l'eucharistie est hérétique , ou le sens de Nestorius sur l'Incarnation ; ce qui est assurément un point de foi. Les autres , c'est-à-dire ceux qui contredisent en cela le pape et les évêques , sont en petit nombre , faisant à toute heure de petits écrits volans , où ils disent que ce fait , de sa nature , est séparé du droit , et qu'il n'en fait qu'une partie.

Pascal par là tirait trop ouvertement sur le coryphée du jansénisme , pour que cet aigre docteur supportât paisiblement une attaque si chaude. Il riposta , sans observer plus de ménagement que son agresseur. C'est une chose assez étrange , dit-il dans une dissertation qui a pour titre : de l'intelligence de ces mots , *sens de Jansénius* ; c'est une chose étrange , de voir ceux qui veulent faire croire à toute force que la bulle du pape condamne la foi catholique , fassent tous leurs efforts pour exagérer l'injure qu'on fait au pape en doutant s'il a bien entendu Jansénius. Le secret qu'ils ont pour ne pas faire au pape l'injure qui consiste à dire qu'il n'a pas bien entendu un livre , est de dire nettement qu'il a condamné la foi catholique.

Ainsi
représ
la just
que P
ici , q
Augus
damne
nation
nombr
exprim
c'était
obligé
une p
nistes
c'eût e
simple

Que
nues d
raison
que ce
clarass
point
en pro
Il vou
manière
trine
Voici
fit : J
qui ce
déclar
je ne
bles o
quand
choses
en leu
de l'é
Pas
s'éch
qu'il
dans

Ainsi récriminait Arnaud ; et cette manière de représailles était juste , sans toutefois rien ôter à la justice de l'attaque. Il est bien étrange en effet , que Pascal supposant bien ou mal , peu importe ici , que la doctrine de la grâce enseignée par saint Augustin , ainsi que par Jansénius , était condamnée par le saint siège , et que cette condamnation était reçue par toute l'église , *hors un petit nombre de personnes inconnues* , comme il s'en exprime encore ; il ait pu croire néanmoins que c'était une vérité catholique , sur quoi l'on était obligé en conscience des'expliquer , lorsqu'on faisait une profession de foi. Les plus déterminés jansénistes n'allaient pas jusque-là , voyant trop que c'eût été combattre de front l'autorité , non pas simplement du pape , mais de l'église universelle.

Que voulait-il enfin que fissent les vierges ingénues de Port-Royal ? Voici , dans le plus profond raisonneur , le comble de la déraison. Il voulait que ces belles ames , en signant le formulaire , déclarassent positivement qu'elles ne condamnaient point le sens de Jansénius , tandis que ce formulaire en prononçait la condamnation en termes formels. Il voulait par conséquent qu'on protestât d'une manière expresse , que l'on tenait comme une doctrine de foi , la doctrine même qu'on abjurait. Voici en substance le serment qu'il voulait qu'on fit : Je me sou mets sincèrement à la constitution qui condamne la doctrine de Jansénius ; mais je déclare que cette doctrine est orthodoxe , et que je ne la condamne pas. Tels sont les écarts pitoyables où donnent les génies même de premier ordre , quand leur habileté profane veut s'ingérer dans les choses de religion ; et sur-tout quand la confiance en leurs propres lumières leur fait dédaigner la voix de l'église.

Pascal suivit sa pointe avec tant de roideur , il s'échauffa si fort contre ceux qui le contredisaient , qu'il leur reprocha d'avoir honteusement varié dans la doctrine , pour s'accommoder au temps ;

comme aussi de donner faussement leur doctrine pour celle des thomistes. Il rompit ouvertement avec les principaux d'entr'eux , et ne les vit plus. Mais pouvait-il se dissimuler qu'il variait lui-même ? Il avait si hautement soutenu dans ses lettres , qu'il fallait distinguer le fait d'avec le droit , que le sens condamné par les papes n'était pas celui de Jansénius , et que les assertions contraires du clergé de France , de la faculté de Paris , des jésuites qu'il avait si outrageusement tympanisés à ce sujet , étaient autant de calomnies. Après cela , il s'était persuadé que les papes avaient condamné véritablement la doctrine de Jansénius , et en même temps celle de saint Augustin. Ne devait-il donc pas conclure qu'il était obligé en conscience , puisqu'il se piquait d'en avoir , de se rétracter publiquement , pour rétablir la réputation de ceux qu'il avait traités faussement de calomniateurs , ou du moins pour désabuser ceux qu'il avait engagés dans sa première opinion , qu'enfin il reconnaissait contraire à la foi. Mais la rétractation n'est pas moins étrangère aux novateurs , que les variations leur sont familières. Content de discourir avec ses amis en faveur de son nouveau système , jamais Pascal ne s'est mis en devoir de désabuser le public , pas même au moment de sa mort , qui suivit d'assez près cette guerre domestique. Ce ne fut que par hasard , et après son trépas , qu'on eut connaissance de ce démêlé , tant par ses manuscrits , que par certaines inculpations qui réduisirent les jansénistes à publier eux-mêmes ce que nous venons d'en rapporter.

On sut par la même voie qu'ils le qualifiaient d'homme imaginaire , et mal instruit des matières qu'il traitait ; qui bâtissait des systèmes sur des fondemens incertains ; qui , sans chercher les preuves de ce qu'il avançait , s'en tenait aux mémoires que lui fournissaient quelques amis : d'où il est arrivé , poursuit-on , qu'il est tombé dans un grand nombre de méprises ; qu'il y a dans ses écrits des histoires absolument fabuleuses , et des dialogues

où l'o
il ne
jansén
sinon
fortun

Les
retard
rendit
1662
soustr
second
plus le
voie d
soire
Comm
rier ,
et dep
sur les
blaien
en con
était le
être to
encore
on s'ac
décisio
d'étein
et man
son cô
Lane
coup ,
rien .
avec c
de Por
cinq p
qu'ils
tion q
expres
Les ci

où l'on fait dire aux personnages des choses dont il ne fut jamais parlé (1). Sur cet aveu de vrais jansénistes , que penser des Lettres Provinciales ; sinon que les agrémens et l'esprit en firent toute la fortune ?

Les querelles de toute espèce ne servant qu'à retarder la signature du formulaire , le conseil rendit un arrêt , en date du premier jour de Mai 1662 , à l'effet d'autoriser les évêques à le faire souscrire , sans exception ni explication. C'était le second acte d'autorité absolue , et il n'avança guère plus les affaires que le premier. Alors on offrit la voie des conférences , qui fut acceptée , tout illusoire qu'elle aurait bien dû paraître. L'évêque de Comminges , Gilbert de Choiseul , et le père Ferrer , jésuite , professeur de théologie à Toulouse , et depuis confesseur du roi , raisonnant ensemble sur les moyens de finir les contestations qui troublaient l'église , convinrent d'examiner à fond , et en commun avec les défenseurs de Jansénius , quel était le sens du livre de ce prélat ; et qu'après en être tombé d'accord de bonne foi , si l'on doutait encore que ce fût le sens condamné par les bulles , on s'adresserait au pape , et l'on s'en tiendrait à sa décision. Le roi , qui ne demandait pas mieux que d'éteindre les troubles sans bruit , agréa ce projet , et manda ceux qui l'avaient conçu. Port-Royal , de son côté , nomma pour sa défense les docteurs la Lane et Girard. On s'assembla , on raisonna beaucoup , on disputa vivement , et l'on ne convint de rien. Sur quoi les évêques de Laon et de Rodez , avec celui de Comminges , proposèrent aux députés de Port-Royal de signer cinq articles opposés aux cinq propositions , avec une déclaration , portant qu'ils se soumettaient sincèrement à la condamnation que le pape Alexandre avait faite en termes exprès des cinq propositions dans le sens de l'auteur. Les cinq articles ne souffrirent point de difficulté ;

(1) Lettr. d'un Ecolés. à un de ses amis.

mais il en fut autrement pour la soumission *sincère* à la décision d'Alexandre VII, au moins depuis qu'on y eut ajouté ce mot *sincère*, qu'on y avait d'abord omis par mégarde. Il ne laissait pas le subterfuge du silence respectueux, et il fut la pierre d'achoppement qui fit tout manquer. Ni les députés, ni la plupart de leurs commettans ne voulurent plus entendre à la déclaration, et l'on rompit les conférences.

L'évêque de Comminges qui voulait à toute force pacifier les choses, imagina un autre expédient. Ce fut d'écrire au pape une lettre fort soumise, par laquelle on rejeterait les cinq propositions, en ajoutant que si le saint père souhaitait quelque chose de plus, on était prêt à le faire. L'offre fut encore acceptée : le prélat écrivit au pape, et joignit à sa lettre cinq articles dressés par les commissaires de Port-Royal, en explication de leur doctrine concernant les cinq propositions. L'historien du jansénisme avance que le père Ferrier n'avait pas voulu envoyer ces articles à Rome, parce qu'il ne doutait point qu'ils n'y fussent approuvés, et que ne contenant que la doctrine des thomistes, c'eût été la condamnation de celle des molinistes (1). Mais ignorait-il que les sentimens de ces deux écoles sont également enseignés à Rome, sans que les uns y fassent condamner les autres ? Mais devait-il oublier, car un imposteur doit être au moins doué de mémoire, oubliait-il qu'il avait déjà dit lui-même, que le père Ferrier approuvait les cinq articles, pourvu qu'on y joignît la condamnation des cinq propositions dans le sens de l'auteur ? Au pis aller, si le théologien jésuite ne doutait pas que le pape ne fût satisfait des articles, il se trompa étrangement. Le pontife les fit examiner, en premier lieu par les théologiens qualificateurs du saint office, puis dans une congrégation extraordinaire de cardinaux. Tous jugèrent que ces articles étaient

(1) Hist. du Jans. an. 1663.

propo
accord
autre
dait u
tage
pape,
fiance
lui fai

Mai
comm
les cor
user d
l'exéc
le pou
Assure
langag
vait les
toire,
trouve
même
manière
ce que
par où
à la dé
venues
posait
pas m
croyo
presc
en les
berie
cation
Paris
qui as
on ét
petit
justif
d'Aou
rivée
avan

proposés d'une manière captieuse ; que ce qu'on accordait dans un endroit , on le révoquait dans un autre ; qu'il paraissait en un mot qu'on ne demandait une réponse , qu'afin d'en tirer quelque avantage contre les constitutions. C'est pourquoi le pape , qui avant cela même prenait peu de confiance dans l'évêque de Comminges , ne daigna point lui faire de réponse.

Mais il adressa un bref aux évêques de France en commun , louant beaucoup leur zèle à faire observer les constitutions apostoliques , et les exhortant à user des moyens les plus efficaces pour en procurer l'exécution , à implorer même , s'il était nécessaire , le pouvoir du roi , dont il comblait le zèle d'éloges. Assurément , ce n'était pas là une marche , ni un langage d'où l'on dût présumer que le pape approuvait les cinq articles. L'auteur imaginaire de l'histoire , ou des fictions et des rapsodies du jansénisme , trouve néanmoins leur approbation dans la teneur même de ce bref , qui ne les touche en aucune manière. Toute sa fiction porte uniquement sur ce que le pontife , d'après la promesse authentique par où les jansénistes s'engageaient à se soumettre à la décision du saint siège , jointe à d'autres lettres venues de France qui la disaient sincère , les supposait dans son bref , en ces termes qui n'excluent pas même le doute , *ut credimus* , comme nous croyons , les supposait disposés à faire ce qu'il leur prescrirait. C'est ainsi que les fourbes tournaient en leur faveur le monument même de leur fourberie. Mais elle se dévoila toute entière , à la publication du bref. A peine en sut-on le contenu à Paris , qu'on y vit paraître une lettre d'Arnaud , qui assurait n'avoir eu aucune part à la négociation : on était cependant persuadé du contraire ; et le petit tour de souplesse qui accompagna sa lettre , justifia cette persuasion. Elle était datée du premier d'Août , et ne parut qu'après le 20 , jour de l'arrivée du bref , dont il fallait savoir le contenu avant de se déclarer , afin de se régler sur les cir-

constances. L'historien qui rend un compte si exact des plus minces ouvrages du parti, ne dit pas un mot de cette lettre. C'est qu'il était trop naturel d'en conclure, que le désaveu, malgré son antidate, ne s'était fait que lorsqu'on avait été réduit à la nécessité, ou d'obéir, ce qu'on ne voulait pas, ou, ce qui n'était pas honorable, de mettre en évidence que la promesse d'obéir avait été faite de mauvaise foi.

Les docteurs la Lane et Girard, qui ne pouvaient se défendre d'avoir donné leur promesse, ne se firent pas plus de scrupule de la violer, que le docteur qui prétendait n'avoir rien promis. Pressés de la part du roi de tenir leur parole expresse, en se soumettant au bref, tout ce que l'évêque de Comminges put tirer d'eux, ce fut un écrit où ils s'engageaient à condamner les cinq propositions en elles-mêmes, sans rien promettre autre chose, pour le fait, que le leurre accoutumé du silence respectueux. Le monarque fut indigné d'une conduite si fausse, et le prélat, honteux des chimériques espérances qu'il avait données, fut obligé de se retirer dans son diocèse.

Telle fut l'issue de ces conférences, fameuses dans leur temps. Les deux partis en publièrent des relations diamétralement opposées, où ils se traitaient réciproquement de fourbes et de calomniateurs. L'évêque de Comminges, médiateur unique dans cette affaire, savait seul, et savait très-bien pour ou contre qui était la vérité et le mensonge. Il garda néanmoins un silence opiniâtre : mais, pour les personnes tant soit peu pénétrantes, le silence dit presque tout en pareille rencontre. Les jansénistes, qui étaient incontestablement plus chers à ce prélat que le père Ferrier, lui demandaient le secret comme un service essentiel ; tandis que ce père, ainsi que ses lettres en font foi, le conjurait avec les plus vives instances de dire la vérité, qui lui était parfaitement connue. Quel était donc le motif, et du jésuite pour presser la révélation, et des jansé-

nistes

niste
une
ming
Ferr
tion
avec
jusqu
L'évé
pas le
un m
sur la
lui av
le sil
articl
nuem
c'est
docte
qu'il
discu
plus
impu
plutô
Ma
deman
contr
puisq
la co
prote
doubl
ginère
trouv
qu'ils
quest
Le
Paris
touch
gens
ture d
sa pu
pour

nistes pour l'empêcher ? Il paraît à découvert dans une lettre écrite par l'évêque d'Alet à celui de Comminges son ami. C'est, lui disait-il, que le père Ferrier pourrait tirer avantage de cette déclaration, et qu'elle donnerait atteinte à la sincérité avec laquelle les personnes désintéressées ont cru jusqu'ici qu'agissaient les défenseurs de Jansénius. L'évêque de Comminges lui-même, s'il ne rompit pas le silence, en rendit au moins la raison. Dans un mémoire contenant les réflexions de ce prélat sur la relation des conférences qu'avait dressée et lui avait communiquée le père Ferrier, il demanda le silence à ce père même, au moins sur quelques articles des plus essentiels ; et il lui marqua ingénument, que s'il ne s'expliquait pas lui-même, c'est qu'il avait peur de se mettre sur les bras le docteur Arnaud, et de s'engager dans un combat qu'il voulait éviter sur toute chose. Au reste, cette discussion n'est pas assez importante pour la pousser plus loin. En voilà plus qu'il n'en faut pour faire imputer la supercherie à ceux qu'elle favorisait, plutôt qu'à ceux qui en étaient lésés.

Mais quelle put être la fin des jansénistes, en demandant avec tant d'instance une conférence contradictoire pour examiner le sens de Jansénius, puisqu'ils refusèrent d'entrer dans cet examen quand la conférence fut ouverte ? Quelle fut la fin des protestans, qui demandèrent à cris sans cesse redoublés un concile œcuménique, tant qu'ils imaginèrent que le pape n'en voulait point, et qui trouvèrent mille raisons de n'y point venir, dès qu'ils le virent assemblé ? La réponse à ces deux questions est la même.

Le roi rassembla les évêques qui se trouvaient à Paris, pour délibérer, à l'occasion du dernier bref, touchant le moyen le plus sûr de soumettre des gens si opiniâtres. L'assemblée s'en tint à la signature du formulaire, et pria sa majesté d'employer sa puissance, selon le vœu du souverain pontife, pour que l'on procédât à la souscription, sous deux

mois au plus tard. Les prélats ne manquèrent pas non plus d'écrire à sa sainteté, qu'ils avaient trouvé la déclaration finale des jansénistes, artificieuse, méchante, et cachant l'hérésie sous l'appareil d'une obéissance en paroles. Ces poursuites mirent à bout le flegme des novateurs. Ils publièrent contre les évêques et les docteurs catholiques, une foule de libelles si violens, qu'on ne peut les bien comparer qu'aux emportemens de Luther, dans ses accès de frénésie contre les papes. Cette audace fut un motif de plus au monarque, pour presser, par l'expédition de ses lettres patentes, l'exécution du bref. Quelques mois après, il rendit encore une déclaration plus forte, et il alla lui-même la faire enregistrer au parlement.

Dans l'intervalle, le conseil d'état condamna le journal de Saint-Amour à être brûlé par la main du bourreau, avec ordre d'en appréhender au corps l'auteur et l'imprimeur. Cet ouvrage est un récit infidèle, et souvent menteur à outrance, de ce qui s'est passé à Rome et à Paris concernant le jansénisme, depuis l'an 1636 jusqu'en 1654. Il fut examiné par différens prélats et docteurs des plus distingués. Tous jugèrent que l'hérésie de Jansénius y était renouvelée et soutenue ouvertement; que les écrivains orthodoxes qui avaient combattu cette hérésie y étaient chargés d'injures, tandis qu'on y élevait jusqu'aux nues ses auteurs et ses défenseurs; que les décrets apostoliques prononcés en cette matière, les souverains pontifes, les évêques, les docteurs, les religieux y étaient traités avec un mépris et une insolence effrénée; en un mot, que l'autorité de l'église se trouvait tellement offensée dans cet ouvrage, qu'il était digne de toute la rigueur ordonnée par les lois contre les livres hérétiques.

La déclaration du roi donnée ensuite marque si bien la religion et la pénétration de son conseil, qu'elle mérite d'être au moins rapportée en substance. C'est un fil qui peut diriger bien des per-

bonne
étince
vertes
cause
sa ma
faire
donne
ecclés
fices
la pul
de ple
sans
quelc
sités
en dé
à exer
tères.

Les
que le
par un
sitions
livre
aient
pris de
pour
de sai
voués
à plai
comba
contra
plein
se fair
orgue
nouve
pu les
conda
que lo
manif
rien e
manié

tonnes. Elle débute par avertir , que les premières étincelles de l'ambition et de l'intérêt privé , couvertes du voile de la piété et du rigorisme , peuvent causer l'embrasement le plus funeste. Après quoi , sa majesté , pour les étouffer à leur naissance , et faire cesser les divisions qui agitent ses sujets , ordonne que le formulaire sera signé par tous les ecclésiastiques, séculiers et réguliers; que les bénéfices de ceux qui ne signeront pas dans le mois de la publication , seront impétrables , comme vacans de plein droit ; que personne à l'avenir ne pourra , sans avoir signé , être pourvu d'aucun bénéfice quelconque , ni être admis aux degrés des universités , aux charges , principalités et régence qui en dépendent , non plus qu'à faire profession , ni à exercer aucune charge ni office dans les monastères.

Les motifs de la déclaration sont , entr'autres , que les sectateurs de la nouvelle doctrine ont tenté , par une foule d'écrits , de persuader que les propositions proscrites n'étaient pas enseignées dans le livre de Jansénius ; et quoique d'abord ils les aient défendues avec chaleur , qu'ils aient entrepris de les faire passer pour des vérités orthodoxes , pour les maximes les plus constantes de la doctrine de saint Augustin , qu'ils les ont néanmoins désavouées depuis , comme des propositions fabriquées à plaisir , comme une chimère supposée pour les combattre avec avantage ; que par un procédé si contraire à la sincérité chrétienne , ils ont mis en plein jour l'esprit et le caractère de gens qui veulent se faire chefs de parti , de cabaleurs qu'un jaloux orgueil porte à se signaler en débitant des opinions nouvelles ; que le concours des deux puissances n'a pu les réduire à rétracter de bonne foi des erreurs condamnées d'un consentement unanime par l'église ; que loin de déférer en effet à ses jugemens , il est manifeste que les promesses qu'ils ont faites n'ont rien eu de sincère ; qu'elles ont été violées d'une manière formelle , et par leurs discours , et par

une foule d'écrits , où ils s'efforçaient de persuader que leur doctrine était , tantôt celle de saint Augustin , tantôt celle de saint Thomas ; que sur les traces des hérésiarques précédens , ils ont persisté à dogmatiser en secret , et qualifié de persécutions les justes procédures intentées afin de les réduire au devoir , s'il eût été possible ; qu'une résistance aussi directe et aussi opiniâtre aux puissances légitimes , est une audace qu'on ne doit plus supporter , une rébellion manifeste qui , selon tous les principes , doit être punie au for extérieur , avec toute la sévérité que les lois canoniques et civiles prononcent contre les fauteurs de l'hérésie et les perturbateurs du repos public.

En conséquence de cette déclaration , M. de Péréfixe , installé nouvellement dans le siège de la capitale , donna le 7 Juin de cette année 1664 , son mandement pour la signature du formulaire. Trois ans auparavant , on avait soutenu dans une thèse publique , au collège des Jésuites à Paris , qu'on pouvait croire *de foi divine* , que les cinq propositions tirées de Jansénius étaient hérétiques dans le sens de l'auteur. Sur quoi le dur Arnaud , secondé par tous les déclamateurs du parti , avait crié à l'impiété et au renversement de la religion. Pour éviter ce reproche , le nouvel archevêque , dans son mandement , déclara que les constitutions des papes ne demandaient pas une soumission *de foi divine* par rapport au fait de Jansénius , mais seulement *une foi humaine et ecclésiastique* , qui oblige à soumettre son jugement avec sincérité à celui des supérieurs ecclésiastiques. Le clergé de France , dans l'assemblée de 1656 , n'avait pas cru devoir entrer dans ces sortes d'explications avec un parti qui ne cherchait qu'à prendre ses adversaires dans leurs paroles , sur-tout s'ils en croyaient voir quelques-unes qui ne fussent pas d'un usage commun parmi les pères et les saints docteurs. Il avait dès lors pressenti cette malignité , comme on le voit par la lettre qu'il écrit en réponse du bref d'A-

tex
dis
que
de
le
ren
oyll
à la
ple
dan
titu
L
sias
ava
de f
ils d
d'un
pre
ils
qu'd
si,
puis
de l
soit
faill
fern
men
subt
pou
com
l'ég
men
mie
de s
mèn
tout
s'ap
cien

Alexandre VII. C'est pour détourner de leur tête, disait-il (1), les coups de la foudre apostolique, que les partisans de la nouvelle doctrine s'efforcent de porter la dispute à une question de fait : mais le bref a coupé court à ces subtilités d'esprit. En renvoyant donc aux écoles ces disputes sur des syllabes, et restreignant l'autorité de la décision à la question de droit, ces prélats déclarèrent simplement que la doctrine qu'explique Jansénius dans son livre, avait été condamnée par la constitution.

Le mandement qui n'exigeait qu'une foi ecclésiastique, n'évita point la censure du parti. Ils avaient crié à l'impiété, quand on leur avait parlé de foi divine : quand on leur parla de foi humaine, ils crièrent à la sottise, et se glorifièrent, comme d'un triomphe complet, d'avoir amené là un des premiers évêques. Voici le raisonnement sur lequel ils se fondaient : On ne saurait dire que la croyance qu'on exige pour le fait de Jansénius, soit une foi, ni divine, ni humaine. Elle n'est pas divine, puisque ce fait n'est pas consigné dans le dépôt divin de la révélation. On ne peut pas soutenir qu'elle soit humaine, puisque par-là même elle serait faillible : on ne peut donc point exiger de croyance ferme et sincère à l'égard de ce fait. A cet argument, qui a tout l'air de la suffisance et de la subtilité de profanes sophistes, on a répondu qu'il pouvait s'appliquer au fait de saint Augustin, comme à celui de Jansénius ; c'est-à-dire que si l'église n'a pu connaître et condamner infailliblement la doctrine du livre de Jansénius, elle n'a, ni mieux connu, ni mieux approuvé celle des œuvres de saint Augustin sur la grâce. On a dit avec la même raison, que cet argument tendait à renverser tout l'édifice de la foi chrétienne ; puisqu'il peut s'appliquer aux faits de tous les hérétiques, anciens aussi-bien que modernes, à tout ce qu'on peut

(1) Mém. du Clergé, an 1656.

également appeler fait dans les pères , dans les conciles généraux , dans les divines écritures. Car enfin il n'y a aucune révélation immédiate et particulière , que les écrits d'Arius , de Nestorius , de Pélage , de Luther , de Calvin , d'aucun hérésiarque en particulier renferment des hérésies. Il n'y en a pas davantage , qu'aucun concile ait été vraiment œcuménique et légitime , ni que les livres saints que nous avons aujourd'hui soient conformes aux originaux. Dira-t-on pour cela que la foi chrétienne , dont ces monumens sont la base ; ne porte que sur des fondemens humains ; qu'elle n'a point la fermeté d'une foi divine , et qu'elle ne peut être appelée de ce nom ?

Mais n'est-il pas de foi , et de foi divine , n'est-ce pas un article exprès de la révélation , que *l'église de Dieu est la colonne et le ferme appui de la vérité ? que Jesus-Christ est à jamais avec les apôtres , ou les premiers pasteurs , pour enseigner aux nations tout ce qu'il a prescrit ?* (1) que pour la sûreté du sacré dépôt , dont ils sont établis gardiens , il leur est ordonné , et donné par conséquent , de s'abstenir des nouveautés profanes dans leurs discours , d'enseigner une doctrine saine en des termes qui lui soient assortis , et de réprimer les vains discoureurs qui tiennent un autre langage ? Voilà , sans suivre pied à pied ceux qui se rangent si visiblement parmi ces vains discoureurs que reprend l'apôtre , et sans prendre une marche qui siérait peu à la dignité de l'église , sans opposer syllogisme à syllogisme , ni termes nouveaux à de nouvelles erreurs ; voilà ce qui met en poudre toutes les nouveautés , et tous les sophismes des novateurs. L'église est la sûre gardienne du dépôt de la foi ; elle en propose les vérités sans aucun danger d'erreur ; elle reprend avec la même infailibilité ceux qui les combattent : ainsi , quand elle réprouve leurs documens pervers , leurs paroles

(1) I. Tim. 3 , 15. Matth. 28 , 20. I. Tim. 6. Tit. 1.

ou l
livre
avec
qui
Q
foi h
ou d
pour
cons
déco
l'assi
tion
com
men
et sp
tout
et m
obje
l'aut
l'égl
que
qu'o
soi ,
pas
pital
lui
dem
serm
Si
men
d'ab
prin
bien
teur
foi
prél
qu'u
du s
qu'e
long

ou leurs écrits , leurs assertions isolées ou leurs livres entiers , on doit se soumettre à ses décisions avec la même fermeté de foi qu'à la parole du Dieu qui lui a conféré son infailibilité.

Qu'on appelle , si l'on veut , cette croyance *une foi humaine* , en tant que l'église , avant d'approuver ou de réprover un livre , use de secours humains pour en découvrir le sens propre : toujours est-il constant qu'elle ne prononcera point , sans l'avoir découvert avec autant de certitude qu'elle en a de l'assistance de l'Esprit-Saint pour enseigner les nations. Qu'on la nomme encore *foi ecclésiastique* , comme n'étant , ni simplement humaine , ni purement divine , mais fondée d'une manière immédiate et spéciale sur l'infailibilité de l'église : on ne saurait toutefois convenir qu'elle ne soit ultérieurement , et même foncièrement divine , puisqu'elle a pour objet secondaire , si l'on peut s'exprimer ainsi , l'autorité de Dieu , qui garantit l'enseignement de l'église en matière de foi. Après tout , il ne s'agit que des qualités de cette foi , et nullement des noms qu'on peut lui donner : discussion assez inutile en soi , mais que leur célébrité ne nous permettait pas de passer tout-à-fait sous silence. Le point capital est que cette croyance , quelque nom qu'on lui donne , ait toute la sincérité et la fermeté que demandent la foi due à l'église et la religion du serment.

Sitôt que M. de Péréfixe eut publié son mandement , il se mit en devoir de le faire exécuter , d'abord à Port-Royal , regardé comme l'asile et la principale école du jansénisme. Les religieuses , bien endoctrinées par leurs maîtres et leurs directeurs , ne goûtèrent pas plus la foi humaine que la foi divine ; et la condescendance qui avait porté le prélat à user d'une expression nouvelle , ne fournit qu'un nouveau motif pour exiger qu'il se contentât du silence respectueux , à quoi l'on imagina même qu'elle était un acheminement. Il ne les laissa pas long-temps dans cette prévention. Cette première

entrevue fut néanmoins très-pacifique, quoiqu'elles se fussent toutes montrées fort éloignées de faire ce qu'il souhaitait. Comme il était naturellement doux, et que son zèle n'avait rien de précipité, il leur donna un mois pour faire leurs réflexions, et chargea un docteur de Sorbonne, avec un père de l'Oratoire, de conférer de temps en temps avec elles, afin de les amener à l'obéissance.

Bientôt ils s'aperçurent que ces filles, avec toute leur affectation d'ignorance et de simplicité, en savaient presque autant que leurs pères et leurs maîtres, au moins pour ce qui était de pratique dans les circonstances. La mère Angélique de Saint-Paul et la mère Agnès, qui régissaient tour à tour les deux monastères, de la ville et des champs, étaient sœurs du célèbre Arnaud. Les sœurs Angélique de Saint-Jean, Marie-Thérèse et Marie de Sainte-Claire, étaient filles du sieur Arnaud d'Andilly. Plusieurs autres puisaient de même à la source; et ces canaux fidèles répandaient ensuite les flots de la grâce et de la doctrine dans tous les offices des deux maisons.

Presque toutes, en commun et en particulier; devant les préposés de l'archevêque, se montrèrent parfaitement instruites à mépriser, et les décisions du siège apostolique, parce que les papes Honorius et Libère, disaient-elles (1), étaient tombés dans l'hérésie; et l'acceptation des bulles de la part des évêques, parce que les scribes et les docteurs de la loi s'étaient joints au grand prêtre Caïphe pour crucifier Jesus-Christ; et l'exemple du reste des fidèles, parce qu'elles étaient du petit nombre qui appartient au fils de Dieu, et hors duquel il n'y a plus de foi dans le monde; et la privation des sacremens, parce que sainte Marie d'Egypte et la plupart des anachorètes avaient passé presque toute leur vie sans communier; parce qu'on participe à la table du Seigneur par la foi dont vit le juste;

(1) Relat. de M. Chamillard.

que c
sert d
térisa
metta
de la
rent e
passai
Elles
et il l
reste
prop
leurs
discon
Sur
étaien
à sign
pu s'e
qu'en
Jansé
la doc
faisait
l'églis
voit-o
obstin
l'aisai
simpl
Judas
pas eu
pour
répan
que J
prop
leur
de la
oreill
simpl
criait
ridic

(1)

que c'est l'esprit qui vivifie, et que la chair ne sert de rien. C'était là spécialement ce qui caractérisait parmi elles les âmes parfaites, que Dieu mettait au-dessus des observances communes, et de la discipline moderne. Quelques-unes parvinrent en effet à un tel point de perfection, qu'elles passaient dix-huit mois de suite sans communier. Elles s'abstenaient sans peine de le faire à Pâques, et il leur semblait pouvoir s'en priver de même le reste de leurs jours. C'est ce qu'on lit dans leurs propres lettres, si authentiques et si claires, que leurs plus fiers apologistes n'ont pas eu le front d'en disconvenir.

Sur le fond même de la nouvelle doctrine, elles étaient si pleinement instruites, que leur répugnance à signer le formulaire provenait, comme elles n'ont pu s'en taire, de ce qu'elles sentaient parfaitement qu'en souscrivant à la condamnation du livre de Jansénius, elles condamneraient en même temps la doctrine propre des cinq propositions, qu'on leur faisait regarder comme la doctrine approuvée par l'église dans les œuvres de saint Augustin. Ainsi voit-on dans la vie de la mère Eugénie, que les plus obstinées à ne pas souscrire disaient à celles qui se laissaient persuader de le faire, qu'elles étaient bien simples de croire que Jésus-Christ fût mort pour Judas et pour Caïn; puisque ces réprouvés n'avaient pas eu plus de part à sa rédemption, que les diables pour lesquels il est hors de doute qu'il n'a jamais répandu son sang. C'est ainsi, comme on l'a vu, que Jansénius exprime la cinquième des fameuses propositions (1), à laquelle ses dénonciateurs, dans leur extrait, n'ont fait d'autre changement que de la rendre en termes moins offensans pour les oreilles pieuses. Voilà quelle était l'ignorance et la simplicité de ces bonnes religieuses, pour qui l'on criait, contre les pasteurs, à la persécution et au ridicule. Voilà aussi quelle était la bonne foi des

(1) Augustinus Ypr. lib. 3, p. 166, col. 2.

docteurs, qui, sous prétexte de ne pas donner atteinte à la réputation d'un évêque mort dans la communion de l'église, se ménageaient la liberté de soutenir une doctrine proscrite, et les propositions mêmes que l'église avait condamnées dans le nouvel Augustin, tandis qu'ils les condamnaient de bouche.

Il n'est pas étonnant qu'une opiniâtreté indomptable fût la suite de pareilles préventions, dans des filles qui n'écoutaient que leurs séducteurs. Il n'y en eut que trois ou quatre qui se rendirent aux exhortations des commissaires de l'archevêque. Toutes les lumières du grand Bossuet, qui ne jugea point au dessous de lui de les entreprendre ensuite, furent encore moins fructueuses. Le mois de sursis accordé par l'archevêque étant enfin expiré, il leur fit une visite nouvelle; il harangua la communauté, il exhorta chaque religieuse en particulier : tout fut pareillement inutile; ce qui le détermina, malgré la modération qui lui était naturelle, à leur interdire l'usage des sacremens. Comme elles se plaignaient que la régularité de leur vie, à laquelle il avait lui-même rendu témoignage, ne méritait pas cette sévérité : Oui, leur répliqua-t-il, vous êtes pures comme des anges; mais vous êtes orgueilleuses et opiniâtres comme des démons.

Pour appliquer le dernier remède à un mal que l'indulgence ne pouvait plus que rendre irrémédiable, la cour prit le parti de dissiper la communauté; et conjointement avec l'ordinaire, elle y mit pour supérieure la mère Eugénie de Fontaine, que l'archevêque y alla lui-même établir, avec cinq autres religieuses de la Visitation, afin de renouveler entièrement l'esprit de Port-Royal. On en tira, pour la même raison, l'abbesse et onze religieuses des plus obstinées, qu'on dispersa dans les monastères dont la foi était à l'épreuve. Quoique tout Paris rendit justice au mérite et à l'éminente vertu de la nouvelle supérieure, Nicole dans ses *Lettres imaginaires*, et le père Gerberon dans son histoire du jansénisme, n'ont pas laissé de lui trouver des

crimes
fusion
ou pou
insensé
aux V
tous ce
que po
Les
religie
qui s'é
ment
les fill
Port-R
fut un
belles
partie
de voi
peine
qu'on
ensuit
le mo
Royal
en elle
chevêc
égarée
où p
soixar
eut p
à tout
l'usag
publi
sent p
La
extor
suiva
Clém
aimé
donn
appr
taire

crimes : mais leurs injures mêmes font leur confusion. Ce qu'ils lui ont reproché de plus grave, ou pour mieux dire de plus misérable et de plus insensé, c'est que c'était une pélagienne, vendue aux Vincent de Paul, aux Ollier, aux jésuites, à tous ceux qui ne connaissaient la grâce du Sauveur que pour la persécuter.

Les invectives et les apologies servant peu aux religieuses réfractaires, elles appelèrent de tout ce qui s'était fait, et présentèrent requête au parlement, tant contre leur archevêque, que contre les filles de la Visitation qu'on avait introduites à Port-Royal. Le fruit de cette conduite profane fut une sentence canonique, qui les déclara rebelles aux supérieurs ecclésiastiques, indignes de participer aux sacremens de l'église, et privées de voix tant active que passive en chapitre. Cette peine tombait sur les deux monastères, parce qu'on y était dans les mêmes dispositions. On prit ensuite le parti d'envoyer toutes les rebelles dans le monastère des Champs, et l'on ne retint à Port-Royal de la ville que celles qui étaient enfin rentrées en elles-mêmes, au nombre de dix. Cependant l'archevêque recherchant en tous lieux ces brebis égarées, se transporta au monastère des Champs, où pour lors elles se trouvaient au nombre de soixante-quinze. De toute cette multitude, il n'y en eut pas une seule qui ne se montrât déterminée à tout souffrir, plutôt que d'obéir à l'église. Outre l'usage des sacremens, le prélat leur défendit l'office public et l'entrée du chœur, sans qu'elles en parussent plus ébranlées.

La peine dura jusqu'à la paix furtive qu'on extorqua, au moyen du parjure, sous le pontife suivant, et qu'on appela de son nom la paix de Clément IX. Durant cet intervalle, cinq religieuses aimèrent mieux mourir excommuniées, que de donner aucun signe de repentir. On leur avait appris qu'il est des excommunications plus salutaires que nuisibles, qui même peuvent conférer à

l'excommunié un mérite comparable à celui du martyr. Telles sont les maximes de la cinquième des *Lettres imaginaires*, et tout à la fois les élémens bien reconnaissables des Réflexions morales, qui par la suite mirent le comble au scandale du calvinisme presque entièrement réintégré.

Tandis que ces étranges filles de saint Bernard s'abandonnaient ainsi à l'esprit de schisme et de révolte contre toutes les puissances; d'autres enfans du même père, dans les déserts du Perche, ne s'occupaient qu'à retracer les grands exemples de pénitence, d'abjection, de renoncement absolu à la vie des sens, qu'à peine on croyait encore des beaux jours de Cîteaux et de Clairvaux. L'homme de la droite du Seigneur pour l'opération de ce prodige, fut l'abbé de la Trappe, Armand-Jean Bouthillier de Rancé, sorti d'une famille employée dans le ministère, dont le crédit, joint aux qualités personnelles de l'abbé, lui donnaient lieu de prétendre à tout (1). Il s'engagea cependant dans l'état ecclésiastique; mais il n'en eut pas moins d'ambition d'abord, et ne fut pas à l'abri de bien d'autres égaremens. Maître d'un patrimoine considérable à l'âge de vingt-cinq ans, et pourvu d'une multitude de bénéfices, aussi avantage de la nature que de la fortune, homme d'un génie élevé et facile, de la physionomie la plus heureuse, d'un caractère aimable et d'une conversation ravissante; les plaisirs le cherchaient, et il ne les fuyait point: le monde l'aima, et il aimait le monde. Ce n'est pas qu'il donnât dans les désordres grossiers: il avait des principes de décence, et un grand soin de sa réputation, au moins pour ne pas nuire à son avancement. Mais il ne se refusait rien, en matière de passion même, de ce que le monde appelle honnête; et sous ce palliatif, jusqu'où ne pouvait pas aller un cœur aussi tendre que l'était le sien? Il vivait habituellement au milieu de tout ce qui pouvait l'amollir. La somptuosité et la délicatesse

(1) Vie de l'abbé de Rancé, par Mars. l. 1, c. 1, 4.

régnait
recher
dans s

Du
cet ho
dont le
de son
toujou
mêmes
mais
Quoiq
une du
eut tou
et il e
besoin
nature
franch
vues:
des vo
l'équit
et sa de
de l'ho
de trou
les pla
Il n'éta
comba
taient
quelqu
rompr
marqu
qui lu
retom
Le
plusie
proch
dont
Franc
mier

(1) I

régnait dans sa table ; le luxe , avec une élégance recherchée dans ses habits , dans ses meubles et dans ses équipages.

D'un autre côté , le ciel qui avait ses vues sur cet homme extraordinaire , lui avait donné un cœur dont la bonté sur passait peut-être encore la beauté de son esprit. Il l'avait aussi généreux que sensible , toujours prêt à braver les obstacles et les dangers mêmes , non-seulement pour obliger ses amis , mais pour secourir toutes sortes de malheureux. Quoique la vie molle et sensuelle forme d'ordinaire une dureté impénétrable aux misères d'autrui , il eut toujours une vraie tendresse pour les pauvres , et il en donna des preuves effectives dans tous les besoins qui parvinrent à sa connaissance. Il était naturellement désintéressé , plein d'honneur et de franchise , malgré son ambition. Il avait bien ses vues : il voulait s'élever ; mais ce ne fut jamais par des voies obliques et basses , ni aux dépens de l'équité , et moins encore de l'amitié. Sa droiture et sa délicatesse de sentiment , avec un certain goût de l'honnête et du vrai , ne lui permirent jamais de trouver son repos dans l'iniquité , ni même dans les plaisirs qui l'amusaient , sans pouvoir le fixer. Il n'était point d'accord avec lui-même ; ses passions combattaient ses lumières , et ses lumières combattaient ses passions : il se jugeait , il se condamnait quelquefois , il allait jusqu'à faire des efforts pour rompre ses liens ; mais ces efforts , jusqu'au jour marqué par le Seigneur , furent ceux d'un homme qui lutte un moment contre le sommeil , et qui retombe après dans un sommeil plus profond (1).

Le Seigneur le rappela insensiblement à lui , par plusieurs accidens successifs , tels que la mort de son proche parent le comte de Savigny , ministre d'état , dont il espérait beaucoup ; celle de Gaston de France , duc d'Orléans , dont il était chéri et premier aumônier ; et différens dangers de perdre la

(1) Ibid. c. 7 et 8.

vie , à quelques-uns desquels il n'échappa que par une espèce de miracle. En voici un exemple. Il était si passionné pour la chasse et les armes , qu'il prenait son fusil dans la ville même , pour aller se promener , derrière l'église de Notre-Dame dont il était chanoine , sur la terrasse qui borde la rivière. Comme il s'y trouvait , un autre tireur qui était sur la rive opposée , soit par mégarde , soit à dessein , lui lâcha son coup ; et la balle l'eût étendu mort sur la place , si elle n'eût donné sur le fermoir de sa gibecière. Il avait toujours conservé un fond de religion. Touché d'un trait si visible de la protection divine : Hélas ! s'écria-t-il , que devenais-je , si Dieu n'avait eu pitié de moi ! Tant d'événemens singuliers , ou pour mieux dire , la grâce qui leur donnait leur activité , lui fit prendre enfin la résolution fixe de se donner entièrement à Dieu (1).

Il se retira dans sa maison de Véret en Touraine ; pour y repasser dans l'amertume de son ame les égaremens de sa vie mondaine. Mais que cette belle maison lui parut différente de ce qu'elle lui avait été jusque-là ! Où suis-je , dit-il en s'y revoyant , choqué de la magnificence et de la volupté que tout y respirait ? Ou l'évangile me trompe , ou c'est ici la demeure d'un réprouvé. Il résolut , à l'heure même , de la vendre , et d'en donner le prix aux pauvres. La chose ne pouvait pas s'exécuter sitôt ; mais sur le champ il en bannit le luxe , la profusion , et avec la bonne chère , les gens de plaisir qu'elle y attirait. Il congédia des troupes de domestiques , en pourvoyant néanmoins à leur subsistance , et ne conserva que ceux qui lui étaient indispensablement nécessaires. Il vendit sa vaisselle d'argent , dont il distribua le prix aux pauvres. La réforme de sa table fut encore plus sévère : il se réduisit à ne plus manger que du bœuf. On pressent bien qu'il ne manqua pas de s'interdire la chasse ; mais , ce qu'on n'imagine point , il renonça au plaisir qu'il

(1) Chap. 5.

trouv
exerc
temp
pour
l'éter

Ap
nelles
visita
toujo
sant à
dies ,
ou te
et par
tait le
retro
somm
long-
Penda
de qu
soins
donna
autres
se fit
suppr
de ses
pagn
La si
table.
plus
qu'un
aux é
Il s'ha
froid
que p
Un
si for
impo
amis

(1)

trouvait à dessiner , tout innocent qu'était cet exercice , où il réussissait très-bien. Il jugeait le temps trop précieux , après ce qu'il en avait perdu , pour ne pas le consacrer tout entier aux choses de l'éternité (1).

Après la prière , la méditation des vérités éternelles , la lecture des livres saints et des pères , il visitait les pauvres de ses domaines et du voisinage , toujours à pied , quelque temps qu'il fit , fournissant à leurs besoins , les assistant dans leurs maladies , les consolant et les instruisant , prévenant ou terminant les procès du canton par ses conseils et par ses libéralités , portant par-tout où il mettait le pied , la paix et la concorde. Ils venaient le retrouver à Véret , et il les voyait avec plaisir consommer le produit des bénéfices , qui avaient si long-temps servi de matière au faste et à la mollesse. Pendant plusieurs années , il fournit à la subsistance de quatre à cinq cents pauvres : il entraît avec les soins d'une mère dans le détail de leurs besoins , donnait des habits aux uns , des médicamens aux autres , et à tous sans exception la nourriture. Il se fit une source intarissable d'aumônes , par la suppression de toute dépense inutile , par la vente de ses meubles , et de ses terres ensuite , par l'épargne dont il usait à l'égard de sa propre personne. La simplicité de ses vêtemens égalait celle de sa table. Au lieu de sa vanité ordinaire , on ne vit plus en lui qu'une propriété modeste , ou plutôt qu'une pauvreté propre et décente. Il se réduisit aux étoffes de laine , et s'interdit à jamais la soie. Il s'habillait seul , et sans feu dans les temps les plus froids. En général , il n'employa plus de domestique pour le service de sa personne.

Un genre de vie si extraordinaire pour un abbé si fort au goût du monde , lui attira bien des avis importuns , et bien des censures. Ses proches et ses amis lui représenterent vivement qu'il était fait

(1) Chap. II.

pour la société, qu'il avait tous les talens qui pouvaient l'y rendre utile aussi-bien qu'agréable ; qu'il devait au moins se faire scrupule du tort qu'il faisait à l'église en les enfouissant ; que ces accès de ferveur étaient sujets à bien des instabilités et des repentirs ; qu'il n'avait point assez consulté ses forces, et qu'il était fort à craindre, s'il différant de suivre leurs conseils, qu'il ne revint à eux par la suite, avec la honte de ne les avoir pas écoutés plutôt. Ce dernier trait sur-tout le piqua vivement : il dit dans une de ses lettres, qu'il ne put l'entendre sans indignation. Sa politesse et son grand usage du monde le contiennent : mais il répondit d'un ton qui fit comprendre qu'en combattant ses desseins, on ne ferait que l'y affermir davantage. On le laissa tranquille (1).

La censure ne s'en exerça pas moins. Les uns attribuèrent son changement à des visions, dont la trempe de son esprit ne fut jamais susceptible ; d'autres au chagrin d'une ame peu philosophique, au dépit de ne pouvoir s'avancer autant qu'il le prétendait ; d'autres à l'hypocrisie même, à une ambition déguisée, qui allait à ses fins par des voies d'autant plus sûres, qu'elles étaient plus couvertes. Comme il avait toujours été d'une délicatesse infinie sur sa réputation, le mépris qu'il fit de ces discours est un des plus grands sacrifices qu'il ait eu à faire. On dira de moi tout ce qu'on voudra, lit-on dans ses lettres sur ce sujet ; pourvu que ma conscience ne me reproche rien, je vivrai en repos : pourvu que je sois à Dieu, je compte pour rien l'opinion des hommes. Je donne au monde la liberté de dire de moi tout ce qu'il lui plaira. Je mérite tout cela, et bien davantage : mais cela me fera connaître encore mieux l'importance de m'établir dans une retraite qui ne puisse être interrompue par le commerce des hommes.

Il prit enfin ce parti : il vendit, avec la terre de Vêret, le reste de ses biens patrimoniaux, environ

(1) Chap. 12 et 13.

trois e
de Par
domes
except
rappor
domes
venser
ou plu
On tro
ches,
cru de
la resti
et les p
fait du
L'abb
au dioc
la Nor
touré d
la cach
autour
rendait
difficile
L'église
étaient
si toute
logés q
les ferm
état qu
désion
l'abbé
entrepr
trembl
déliés
cepend
qu'ils a
librem
se reti
venir e

trois cent mille livres , qu'il donna à l'Hôtel-Dieu de Paris , après avoir récompensé libéralement ses domestiques. Il se défit de ses bénéfices , à la seule exception de l'abbaye de la Trappe , qui ne lui rapportait que trois mille livres ; et avec deux domestiques , dont l'un devint un de ses plus fervens religieux , il se retira dans ce lieu solitaire , ou plutôt sauvage , et naturellement désagréable. On trouva mauvais qu'il n'eût pas laissé à ses proches , au moins ses biens de famille : mais il avait cru devoir indispensablement s'acquitter ainsi de la restitution à laquelle il était obligé envers l'église et les pauvres , pour le mauvais usage qu'il avait fait du produit de ses bénéfices (1).

L'abbaye de la Trappe , ordre de saint Bernard , au diocèse de Sées , sur les confins du Perche et de la Normandie , est située dans un grand vallon entouré de bois et de monticules , qui semblent vouloir la cacher au reste du monde. Onze étangs répandus autour du monastère , ou plutôt de ses débris épars , rendaient l'air très-mal-sain , et les approches si difficiles , qu'on n'y pouvait arriver sans guide. L'église menaçait ruine ; tous les lieux réguliers étaient absolument ruinés : six ou sept religieux , si toutefois on pouvait encore leur donner ce nom , logés çà et là dans quelques méchans réduits parmi les fermiers et les fermières , n'avaient plus de leur état que l'habit , et ne conservaient l'habit que pour déshonorer l'état. Voilà ce qu'était la Trappe , quand l'abbé de Rancé , encore simple commendataire , entreprit d'y mettre la réforme : projet qui fit trembler pour sa vie même , tant ses moines étaient décriés. On les croyait capables de tout. Il gagna cependant sur eux , et ce fut déjà une merveille , qu'ils accepteraient une pension , soit pour vivre librement dans l'enceinte du monastère , soit pour se retirer par-tout où il leur conviendrait. Il fit venir ensuite , de l'abbaye de Perseigne , six reli-

(1) Liv. 1 , c. 2 ; liv. 2 , c. 1.

gieux de l'étroite observance, pour ébaucher la réforme. Car ce ne fut là véritablement qu'une ébauche, en comparaison des prodiges de pénitence et d'abnégation qu'on admira peu après à la Trappe. Cependant l'abbé, sans changer encore d'habit, ni d'état, se mit à vivre comme les réformés, observant leurs jeûnes, partageant leurs travaux, assistant à leurs offices, à toutes leurs prières, à tous leurs exercices de religion (1).

Sa fidélité à la grâce lui attirant des grâces nouvelles, et toujours plus fortes, il fut inspiré enfin de se faire religieux, et ne différa de suivre sa vocation, qu'autant qu'il le fallut pour s'en assurer par de sages conseils. Il se rendit aussitôt après dans l'abbaye de Perseigne, où il prit l'habit le 30 Juin de l'année 1663, la trente-huitième de son âge, et la huitième de son retour à Dieu. Une maladie causée par un genre de vie aussi contraire à la délicatesse de son tempérament qu'à la manière dont il avait vécu dans le monde, ne put ébranler sa constance, quoique les médecins, après plusieurs rechutes, lui eussent déclaré qu'il périrait infailliblement, s'il s'obstinait davantage. Dieu lui rendit néanmoins la santé aussi parfaite qu'il l'avait jamais eue, et il reprit ses austérités avec autant de ferveur que si elles n'y eussent jamais nui (2). Après sa profession, il revint à son abbaye de la Trappe, qu'il conservait en règle, avec l'agrément de la cour. Il voulait s'en démettre, et se réduire à l'état de simple religieux : mais des personnes éclairées et très-exactes lui firent comprendre, qu'en se dépouillant de l'autorité d'abbé régulier, il ne lui était plus possible d'établir la haute régularité, ni la réforme qu'il méditait (3).

Avec cette autorité-là même, et tout l'ascendant d'un génie supérieur, il est inconcevable qu'il ait pu porter les choses à un point, où les instituteurs mêmes de l'étroite observance, tout éminente

(1) Liv. 2, c. 2. (2) Ibid. c. 3 et 4. (3) Chap. 7.

qu'était leur vertu, ne croyaient pas que la faiblesse humaine pût aller. Il réussit toutefois, par la douceur et la charité, par l'onction de ses paroles, et sur-tout par ses exemples, qui passaient encore toutes les rigueurs de la règle; il réussit à faire pratiquer, sans relâche et sans fin, la pénitence la plus austère qu'on ait jamais vue, au moins dans le dernier âge de l'église. La nourriture, à la Trappe, est des plus pauvres, mal apprêtée, et en petite quantité. L'usage du vin, de la viande, du poisson, du beurre et des œufs en est absolument banni. On n'y permet que celui des légumes, des herbes, des racines, du lait simple et du pain bis, dont le son n'est pas tiré; avec une chopine de cidre ou de bière par jour. Les jours de jeûne, qui emportent la plus grande partie de l'année, rien n'est assaisonné qu'au sel et à l'eau; et la collation se réduit, pour les jeûnes de règle, à trois onces de pain sans rien autre chose, et à deux onces pour les jeûnes d'église. Il n'y a ni fête dans l'année, ni aucune rencontre, où il soit permis d'ajouter à la nourriture ordinaire, excepté le seul cas d'une grande maladie, où l'usage des œufs et de la viande est souffert. Le linge est absolument inusité pour les malades mêmes. Leur lit, pour tout adoucissement, consiste en une paille non piquée: hors de là, ce sont des pailles piquées et si dures, qu'on se trouverait mieux sur des planches nues, qui du moins n'auraient point d'inégalités. Nous ne parlons pas des pénitences particulières et fréquentes, des disciplines, des longs prosternemens, et des autres pratiques semblables qui sont imposées par les supérieurs, avec des réprimandes et des humiliations qui ne crucifient pas moins l'esprit que ne l'est la chair. Il y a huit à neuf heures de chœur, dont deux et trois pendant la nuit; et ce long chant se fait à voix pleine et fort élevée. Il n'y a, ni récréations, ni promenade. La stabilité dans le monastère est inviolable. Il y règne un silence éternel, soit entre les religieux, soit à l'égard des per-

sonnes du dehors. Tout ce qui peut distraire l'esprit, c'est un travail qui accable le corps, trois heures au moins par jour; après quoi les habits se trouvent souvent si trempés de sueur, qu'ils restent encore mouillés pour le travail du lendemain, sans qu'il soit permis d'en changer (1). Que ne resterait-il pas à dire, si l'on prétendait épuiser la matière? Mais à quoi bon plus de détails? Le nom seul de la Trappe fait naître une idée plus forte que tout ce que pourraient faire les relations les plus circonstanciées.

Le bruit de cette réforme porta l'admiration dans tout le royaume et dans tout le monde chrétien. L'édification paraissait égale dans les défenseurs de la croyance antique, et dans les partisans des nouveautés proscrites; mais tout en applaudissant à ces grands exemples d'humilité aussi-bien que de pénitence, ces derniers donnaient toujours le scandale de leur résistance orgueilleuse aux résolutions du clergé, soutenues par les déclarations du roi; sans toutefois encore fronder ouvertement l'autorité du siège apostolique, pour ce qui était du formulaire. Ils se vantaient au contraire d'être autorisés par Rome, dans le refus qu'ils faisaient de le signer; et par une imposture qui tenait de l'absurdité autant que de l'effronterie, ils publiaient de toute part que le pape improuvait l'entreprise du clergé de France à ce sujet; qu'Alexandre VII n'avait jamais fait mention de formulaire dans ses brefs; qu'il avait évité même de le nommer; qu'il ne le désapprouvait pas moins par sa conduite que par son silence, puisqu'il n'exigeait point à Rome ce que les évêques s'ingéraient à faire en France, pour l'exécution prétendue des bulles.

L'impertinence de cette dernière objection en particulier sautait aux yeux de tout le monde, puisqu'il eût été aussi ridicule qu'inutile, d'exiger des confessions et des témoignages de foi, dans les lieux où l'on ne

(1) Liv. 3, c. 5, 12 et 13.

sonp
tion
sign
mier
qu'il
pour
nanc
qu'a
raiso
publ
dre V
prop
que
peine
Qu
cepen
fondr
voyer
un co
et de
avait é
fit inc
où po
sance
à s'éch
nait au
tant sé
aux do
régens
confess
tution
Elle
soume
pontife
à celle
Octobr
ment l
Cornel

(1) Hi

souçonnait la foi de personne. Quant aux dispositions constantes d'Alexandre VII par rapport à la signature du formulaire en France, pouvait-il mieux les manifester que par le bref foudroyant qu'il avait adressé aux vicaires généraux de Paris, pour leur faire supprimer leur première ordonnance, et les réduire à la signature pure et simple qu'avait ordonnée le clergé du royaume? Mais quelle raison faut-il attendre d'un parti, qui après la publication même du formulaire donné par Alexandre VII, n'a pas rougi d'avancer qu'il n'était pas proprement l'ouvrage de ce pontife, tandis même que ce pontife en exigeait la signature sous les peines les plus rigoureuses (1).

Quelque misérables que fussent ces chicanes, cependant pour les faire cesser, ou pour en confondre les auteurs, le roi pria le saint père d'envoyer lui-même un formulaire de sa façon, avec un commandement précis aux prélats de le signer, et de le faire signer par leurs diocésains, ainsi qu'il avait été enjoint pour celui du clergé. Alexandre VII fit incontinent dresser une constitution nouvelle, où pour ôter, dit-il, tout prétexte à la désobéissance, et tout subterfuge à l'hérésie qui cherche à s'échapper par ses détours ordinaires; il ordonnait aux évêques et à tous autres ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, aux religieuses même, aux docteurs, licenciés, principaux de collèges et régens, de signer sous trois mois la formule de confession de foi qu'il avait insérée dans sa constitution.

Elle était conçue en ces termes: Je soussigné me sou mets à la constitution d'Innocent X, souverain pontife, du trente-unième jour de Mai 1653, et à celle d'Alexandre VII son successeur, du 16 Octobre 1656; et je rejette et condamne sincèrement les cinq propositions extraites du livre de Cornelius Jansenius, intitulé *Augustinus*, dans le

(1) Hist. abrégée du Jansénisme.

propre sens du même auteur, comme le siège apostolique les a condamnées par les mêmes constitutions. Je le jure ainsi. Ainsi Dieu me soit en aide, et les saints évangiles ! Le pontife ordonne ensuite de faire exécuter ce règlement en tous lieux, et de contraindre ceux qui refuseront d'obéir, par sentences, censures, peines et tous moyens de droit et de fait, sans égard à aucun appel; d'implorer même, s'il en est besoin, le bras séculier.

Dès que le roi eut reçu cette constitution, il donna ses lettres patentes, où déclarant qu'elle ne contient rien de contraire aux libertés de l'église gallicane, ni aux droits de la couronne, il enjoit qu'on la reçoive dans toutes les terres de son obéissance; que tous les évêques et archevêques signent et fassent incessamment signer purement et simplement le formulaire romain, aux termes précis dans lesquels il était conçu, sans user d'aucune distinction, interprétation ou restriction qui déroge directement ou indirectement aux constitutions pontificales. Et au cas qu'aucun évêque ou archevêque refuse de signer, ou de faire signer purement et simplement dans l'espace de trois mois, sa majesté veut qu'on procède contre lui par les voies juridiques, et de même contre les autres ecclésiastiques et toutes les personnes énoncées dans la constitution, qui manqueraient de se soumettre. Elle défend encore de rien écrire contre le formulaire, sous peine d'être traité comme fauteur de l'hérésie et perturbateur du repos public.

Le bénédictin français à qui la Hollande tint lieu de cloître et de patrie, marqua beaucoup d'humeur contre la déclaration de son souverain légitime, qu'il prétend aller plus loin que la bulle. Il ose même soutenir que cette bulle, qui contient le formulaire fait exprès contre la distinction du fait et du droit, qui ordonne de condamner sincèrement les cinq propositions extraites de Jansénius, et de les condamner dans le sens où les enseigne Jansénius; il ose néanmoins soutenir qu'elle ne

pro
la d
la d
mo
une
cro
larg
La
si p
peu
de
aus
cinc
Jan
calo
Aug
prop
pût
trin
Chr
il im
ou p
mun
enco
mém
sair
que
- Ce
suffi
bre d
sans
Les
seul
jurè
cère
Jans

(1)
an. 1
(2)

proscrit point cette distinction, qu'elle ne demande la croyance intérieure que pour le droit, ou pour la doctrine, sur quoi tout le monde convenait au moins de bouche; et que pour le fait, elle laisse une liberté pleine de le croire, ou de ne le pas croire; en un mot, qu'elle met les docteurs au large, pour ce qui est de la question de fait (1). La prévention, que dis-je? la fourberie, quoique si peu naturelle au génie bourru du père Gerberon, peut-elle aller plus loin? Oui; voici quelque chose de plus: Le pape Alexandre, dit un autre écrivain aussi inconséquent (2), s'est abstenu de dire que les cinq propositions fussent extraites mot à mot de Jansénius, et de nommer, comme ont fait certains calomniateurs, le livre de ce pieux évêque, le faux Augustin; afin de ne point empêcher, pour cinq propositions qu'on lui attribuait en l'air, qu'on ne pût croire et soutenir que le livre contenait la doctrine de saint Augustin touchant la grâce de Jésus-Christ. On rougit de relever ces absurdités; mais il importait essentiellement de les faire connaître, ou plutôt de les faire apprécier par le sens commun. Combien de personnes, malgré cela, ont encore regardé comme inutiles et dangereuses même les constitutions postérieures; toutes nécessaires qu'elles étaient pour forcer la fourbe hérétique dans ses retranchemens!

Ces vaines subtilités, ces absurdités palpables suffirent toutefois pour engager le très-grand nombre de partisans de Jansénius à signer le formulaire, sans changer de sentiment à l'égard de sa doctrine. Les théologiens, les rigoristes qu'effarouchait le seul nom d'équivoque, ou de restriction mentale, jurèrent sans scrupule qu'ils condamnaient sincèrement les cinq propositions tirées du livre de Jansénius, et qu'ils les condamnaient dans le sens

(1) Hist. génér. du Jans. sur les brefs qui condamnent les cinq propositions, pag. an. 1665.

(2) Réflex. sur les bulles et 15 et suiv.

de Jansénius ; tandis qu'ils tenaient dans leur ame ; que Jansénius n'avait jamais enseigné que la doctrine de l'église , que la doctrine pure de saint Augustin. Rendons cependant justice à qui la mérite , et autant qu'il la mérite. Le docteur Arnaud ne voulut jamais signer purement et simplement : toujours il protesta , jusque dans son testament spirituel , ne pouvoir le faire sans mensonge et sans parjure. Mais que l'intérêt de parti rend indulgens les plus revêches censeurs ! Arnaud appela *honnêtes gens* , et ne cessa pas plus d'exalter que de ménager ceux qu'il regardait comme des parjures. Si quelque chose peut désabuser les gens d'un parti , c'est que la multitude , au jugement de ses principaux défenseurs , n'y soient que des parjures , vendus à l'intérêt ou à la politique.

Dès que la dernière bulle d'Alexandre VII fut publiée , on vit de tous côtés paraître des mandemens , qui , à la réserve de quatre ou cinq , exigeaient la signature pure et simple du formulaire. L'évêque d'Alet donna l'exemple de la singularité. Son mandement portait , que le dépôt confié à l'église ne comprend que les vérités révélées , et que c'est à celles-là seules qu'elle assujettit entièrement la raison ; que les autres n'étant pas absolument nécessaires , Dieu n'avait point établi d'autorité infallible pour les connaître : d'où il suit que l'église n'est infallible que dans les jugemens qu'elle porte sur un dogme , et qu'elle peut se tromper en attribuant certaines erreurs à un auteur , ou à un livre ; qu'on doit néanmoins , à l'égard de cette attribution , marquer du respect pour l'église , en demeurant dans le silence. On ne fut point étonné de voir adopter successivement ces principes par les évêques de Beauvais , d'Angers et de Pamiers. Le premier s'était signalé depuis long-temps contre son chapitre , par son opposition scandaleuse aux constitutions apostoliques. L'évêque d'Angers était frère du fameux Arnaud. Pour celui de Pamiers , tout son honneur , depuis sa désertion , était entre les

ma
tro
ma
bor
tue
pâs
sup
l'év
ten
non
il de
la si
par
pré
s'il

O
nou
que
l'év
de
l'ex
Fra
il le
sa s
forc
men
jalo
man
répo
n'ét
évêc
que
tout
enn
pliq
con
à sa
une

mais du parti qui l'avait débauché. On ne seoit trop par quel vertige l'évêque de Noyon, dans son mandement, usa de termes qui, au regard des faits, bornaient la soumission à une déférence respectueuse. Le contenu des cinq mandemens ne parvint pas plutôt à la connaissance de la cour, qu'ils furent supprimés par un arrêt du conseil d'état. Mais l'évêque de Noyon déclara aussitôt qu'il n'avait prétendu exclure que la soumission de foi divine, et non pas toute soumission d'esprit et de jugement; il donna même un mandement nouveau qui exigeait la signature pure et simple. Sur quoi l'historien du parti dit honnêtement que la tête avait tourné à ce prélat. Il en eût apparemment fait un grand homme, s'il eût persisté dans le schisme.

Cependant les titres de pères de l'église et de nouveaux Athanases, prodigués aux quatre évêques schismatiques, n'enivrèrent pas tellement l'évêque d'Alet en particulier, qu'il ne lui restât de vives inquiétudes sur les suites fâcheuses de l'exemple qu'il avait donné. Comme le nonce de France ne pouvait manquer d'en instruire le pape, il le vint trouver, lui protesta de son respect, de sa soumission, de son obéissance au saint père, dit force raisons pour justifier ou excuser son mandement, se plaignit de quelques évêques, qui par jalousie voulaient lui ôter sa réputation, et lui demanda conseil sur ce qu'il avait à faire (1). Le nonce répondit qu'il n'y avait rien de plus simple; qu'il n'était question que de faire, comme les autres évêques, un mandement qui ordonnât l'obéissance que demandait le saint siège; qu'il ôterait par là toute occasion de dispute, et tout prétexte à ses ennemis de l'attaquer auprès du roi. L'évêque répliqua que tout ce qu'il avait fait n'était que pour conserver sa réputation; qu'il eût volontiers obéi à sa sainteté: mais que toute cette affaire étant une pièce que lui jouait le clergé, il avait cru ne

(1) Lettre du nonce à Alexandre VII, du 28 Juillet 1665.

devoir changer de conduite pour personne du royaume.

Cet évêque et ses trois complices n'en furent pas quittes à Rome pour ces défaites, ni même pour la condamnation qui s'y fit de leurs mandemens : peu après, à la prière du roi, on y nomma neuf prélats français, pour juger canoniquement ces quatre contumaces.

Au milieu de tant de sollicitudes, causées par un malheureux livre qui exerçait sans relâche les deux puissances, Alexandre VII n'oublia point les charges diverses qui sont imposées au chef de toute l'église. Non moins attentif à la conservation des mœurs qu'à l'intégrité de la foi, il condamna, au moins comme scandaleuses, quarante-cinq propositions de morale relâchée, ou plutôt dépravée et corrompue, avec défense d'en enseigner aucune, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait. La plupart sont si contraires aux premiers principes, et aux maximes incontestables de l'évangile, qu'on ne conçoit pas comment elles ont pu jamais échapper à des docteurs, et même à de simples chrétiens. Mais que de théologiens, à qui la manie du syllogisme tient lieu d'acquis et de jugement, et qui sans d'autre préservatif s'engagent dans le champ scabreux des cas de conscience ! Les plus scandaleuses de ces propositions sont celles qui regardent le précepte de l'amour de Dieu, le meurtre et le duel, la dispense du jeûne, l'impureté, la simonie, et le prix des messes. Quelques-unes concernent les privilèges abolis, dont les réguliers voudraient encore user. D'autres, à quoi les partisans des nouvelles doctrines sont infiniment moins contraires, concernent la prohibition des livres suspects. En voici la dernière : Les livres défendus avec cette clause, *jusqu'à ce qu'ils aient été corrigés*, peuvent être retenus jusqu'à ce qu'on ait pris effectivement le soin de les corriger. Il est à présumer que les applaudissemens de ceux qui en donnent le plus à la condamnation des corrupteurs de la

moral
Autre
à Rom
n'est p
livre,
contra

Deu
déclar
conçu
dans
compe
la vol
était l
néann
de qu
rigueu
contro
censur
Douay
clergé
pas da
des ac
à aime
il ne s
pur,
amou
Tout
sentin
concil
exclu
pêche
ame,
d'obs
des ve
selon
volon

(1)
du par
du P.

morale , ne tombent pas sur cette dernière censure. Autrement concluraient-ils de la condamnation faite à Rome de tant d'écrits de Port-Royal ; que ce n'est pas toujours une mauvaise marque pour un livre , d'y être condamné , et qu'assez souvent au contraire c'est une preuve de son intégrité (1) ?

Deux ans après ces censures , le même pontife déclara qu'on pouvait enseigner que l'attrition conçue par la crainte des peines éternelles , suffisait dans le sacrement de pénitence , pourvu qu'accompagnée de l'espérance du pardon , elle exclût la volonté de pécher. Il témoigne que cette opinion était la plus commune dans les écoles : il ajoute néanmoins , qu'on peut admettre aussi la nécessité de quelque amour de Dieu ; mais il défend en rigueur à ceux qui sont d'avis différent dans cette controverse , de se noter réciproquement d'aucune censure théologique. Il avait en vue l'université de Douay , où cette question s'agitait avec chaleur. Le clergé de France déclara par la suite , qu'il ne suffit pas dans le sacrement de pénitence , de produire des actes de foi et d'espérance , si l'on ne commence à aimer Dieu comme source de toute justice : mais il ne s'explique pas sur la nature de cet amour , soit pur , soit intéressé , et comme s'exprime l'école , amour de charité , ou amour de concupiscence. Tout contraires que paraissent d'abord ces deux sentimens , il n'est peut-être pas fort difficile de les concilier. Le pape exige que la crainte de l'enfer exclue la volonté de pécher. Mais la volonté de pécher , ou l'amour du péché une fois banni d'une ame , cette ame n'a-t-elle pas dès-lors la volonté d'observer les commandemens ? N'a-t-elle pas l'amour des vertus commandées , et de la loi éternelle , qui , selon saint Augustin (2) , n'est autre chose que la volonté de Dieu , ou que Dieu qui veut l'ordre ? Elle

(1) Lettre à un conseiller du parlement , contre l'écrit du P. Annat , sur la condamnation des Jansénistes.

(2) Aug. contrà Faust. lib. 22 , cap. 27.

a donc aussi l'amour de l'ordre , ou de la justice , dont Dieu est la source ; et de-là , elle commence au moins à aimer Dieu comme source de toute justice.

Le premier de Janvier 1666 , Alexandre VII donna une bulle en confirmation de l'institut des religieuses établies à Caën , sous le titre de Notre-Dame de la charité. Elles suivent la règle de saint Augustin ; et outre les trois vœux ordinaires de religion , elles s'engagent par un quatrième , à travailler au salut des femmes et des filles de mauvaise vie qui veulent changer de conduite. Cet établissement fut le fruit des sermons touchans du père Eudes , frère de l'historien Mézerai , et justement célèbre lui-même par l'ardeur sage de son zèle et par la pratique de toutes les vertus qu'il prêchait. Il avait d'abord embrassé l'institut de l'Oratoire , d'où il sortit pour établir une congrégation de missionnaires , animés du même zèle et de la même foi que ceux de saint Vincent de Paul. Du nom de leur fondateur , ils ont pris celui d'eudistes. Leur fin principale est de former de bons ministres à l'église , par le gouvernement des séminaires. Le clergé de Normandie , où ils sont principalement répandus , fait encore aujourd'hui leur éloge , par sa régularité et par ses lumières. Aussi le nom du père Eudes y est-il toujours dans la plus grande vénération : ce qui n'a point empêché l'historien fugitif du jansénisme de le représenter , dans le vrai style de la Hollande hérétique , comme un fanatique , ennemi déclaré de la grâce du Sauveur. C'est un témoignage de plus en faveur de ce saint prêtre relativement à la foi , c'est-à-dire , à la vertu sans laquelle toutesainteté n'en est que lesimulacre.

Louis XIV aussi-bien qu'Alexandre VII , en réprimant les nouvelles erreurs , ne négligeait rien de ce qui appartenait à l'édification , ou du moins à l'honnêteté publique , et poursuivait indistinctement tous les genres de scandales. La nation n'était pas encore parvenue à ce degré de réserve et de politesse , que put seule lui rendre , après la

lice
la lo
de n
phè
tave
de c
tissa
pala
déce
majo
sous
de p
en
défe
auss
par
suj
conc
priv
cas d
quel
dign
clerc
mém
bouv
nées
à l'e
Su
que
et bl
ou d
amer
de lo
soien
plées
ils so
depu
après

licence et les troubles de tant de règnes précédens, la longue durée du plus brillant et du plus ferme de nos règnes. Le jurement, l'imprécation, le blasphème, relégués aujourd'hui dans les tripots et les tavernes, se faisaient entendre dans les assemblées de ce que l'on nommait le beau monde, et retentissaient quelquefois jusque sous les lambris du palais et du Louvre. Louis, monarque auguste et décent s'il en fut jamais, dès son avènement à la majorité, avait porté une déclaration qui défendait sous des peines sévères, mais vaguement énoncées, de profaner le saint nom de Dieu, et de s'échapper en paroles contre la Vierge ou les saints. Ces défenses se trouvant insuffisantes, on revit les peines, aussi précises que rigoureuses, ordonnées autrefois par saint Louis; on revit les statuts dressés à ce sujet, de concert avec les princes, au cinquième concile général de Latran (1), qui ordonne la privation de toute charge publique, au moins en cas de récidive, contre tous ceux qui en exercent quelques-unes; la privation des bénéfices et des dignités ecclésiastiques, contre les prêtres et les clercs; la confiscation des biens, et la dégradation même contre les nobles, et la galère contre les bourgeois. Les mêmes peines y sont encore décernées contre les juges qui ne tiendraient pas la main à l'exécution de ces statuts.

Sur ces errements, Louis déclare et commande que tous ceux qu'on aura convaincus d'avoir juré et blasphémé le saint nom de Dieu, de la Vierge ou des saints, subissent pour la première fois une amende pécuniaire, proportionnée à la grandeur de leur faute; qu'en cas de rechute, les amendes soient successivement doublées, triplées, quadruplées; et pour la cinquième fois, qu'outre l'amende, ils soient mis au carcan, les dimanches et fêtes, depuis huit heures du matin jusqu'à une heure après-midi. La sixième fois, on doit les conduire

(1) Act. Conc. Later. v, sess. 9.

au pilori , où on leur coupera la lèvre supérieure avec un fer chaud ; et la septième , on leur coupera l'autre lèvre ; et s'ils retombent encore , on leur coupera la langue , pour les mettre dans l'impossibilité absolue de plus donner de scandale. Il est encore ordonné , sous peine d'amende , à ceux qui auraient entendu les blasphèmes , d'aller dans les vingt-quatre heures dénoncer les coupables aux juges des lieux.

On a vu que le roi , de concert avec le pape , avait pris le parti d'instituer neuf prélats commissaires , afin de procéder juridiquement contre les quatre évêques opposés au formulaire. Il n'était plus question que de faire le choix des commissaires ; mais la chose était délicate , attendu qu'un assez grand nombre d'évêques s'étaient rendus suspects , sinon de jansénisme , au moins d'un attachement pour les jansénistes , qui avait à peu près les mêmes dangers. Ce qui occasionna des lenteurs qui donnèrent lieu aux contumaces de fortifier leur parti , avec d'autant moins de gêne , qu'Alexandre VII mourut dans ces conjonctures.

Dès qu'il eut les yeux fermés , ce ne fut qu'un cri dans la secte contre ce pape , trop attentif en effet à la conservation du sacré dépôt , pour être épargné par ses corrupteurs. Ils avaient attribué , pour la même raison , une passion incestueuse à Innocent X , qui avait conservé une intégrité de mœurs à l'abri de tout soupçon jusqu'à l'âge de soixante et douze ans , où il était parvenu au pontificat ; et sur quoi fondés , pour une calomnie si atroce ? uniquement sur ce qu'il avait laissé trop d'empire à une belle-sœur adroite autant qu'ambitieuse : faible aussi ordinaire à la décrépitude , qu'elle est incompatible avec un libertinage effréné. Alexandre avait trop bien marqué son indifférence à Olympia , même dans le temps de son plus haut crédit , pour qu'on pût le diffamer par le même endroit : mais on l'a traduit en hypocrite , ou en sot dévot qui ne sut pas long-temps cacher son jeu ; en homme vain jusqu'au

ridic
naiss
la di
mot
sans
faisa
pont
tism
leux
passi
temp
peup
Su
que
dre
mièr
card
il m
préla
ferve
tena
peler
et dé
perir
des
bibli
souv
hom
là res
à mi
pont
dicti
sous
moir
l'eut
rema
plus
Pier
moir
comb

ridicule , envieux de tout le monde , et vantant sa naissance , comme un noble campagnard à qui on la disputerait ; en menteur qui ne disait pas un mot de vérité ; en petit génie , en imbécille , occupé sans cesse de bagatelles et de puérités , qui lui faisaient oublier toutes les fonctions de prince et de pontife ; sans compter les accusations d'un despotisme poussé au point extrême , d'un faste scandaleux dans un successeur de saint Pierre , et d'une passion pour les bâtimens , qui rendit sa domination temporelle également odieuse et ruineuse à ses peuples.

Sur ces derniers chefs , on ne disconvient pas que les dernières années du pontificat d'Alexandre VII n'en aient étonnamment démenti les premières , où tel souverain pontife qu'il avait été cardinal , et cardinal jugé le plus digne de la tiare , il montra sur le trône toute la simplicité d'un prélat modeste , l'austérité même d'un religieux fervent , continuant à jeûner deux fois la semaine , tenant sa bière dans sa chambre , afin de se rappeler incessamment le terme de toutes les grandeurs , et défendant à ses proches de venir à Rome sans sa permission. Quant au goût des grands édifices et des monumens , tels que le collège et la riche bibliothèque de la Sapience ; on devait au moins se souvenir que ce fut de tout temps celui des grands hommes , et même des grands papes , qui ont parlé ressuscité les beaux arts. D'où la qualité d'homme à minuties , et d'ame sans élévation , imputée à ce pontife , met ceux qui la lui imputent en contradiction avec eux-mêmes. Fabio Chigi , irréprochable sous la mitre et le chapeau rouge , montra néanmoins quelques taches sous la tiare , quand le temps l'eut familiarisé avec elle. Personne , comme l'a remarqué le cavalier Nani , n'eût jamais été jugé plus digne que lui de remplir la chaire de saint Pierre , s'il n'y fût pas monté , ou s'il l'eût occupée moins long-temps : tant il est dangereux que le comble de l'élévation ne serve qu'à mettre en

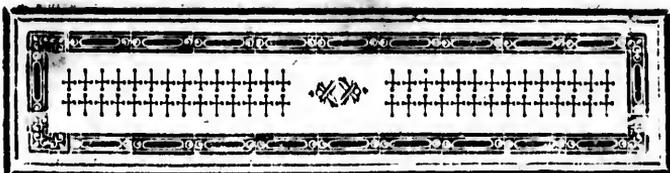
vue, ou même en action, les défauts de ceux qui l'occupent.

Du reste, au rapport de toutes les personnes impartiales, Alexandre VII fut homme d'esprit et d'un sens droit, médiateur délié au traité de Munster, doué des vertus essentielles au sacerdoce et au pontificat, ferme, clairvoyant, très-versé en particulier dans les matières sur lesquelles il prononça : mais il soutint ses décisions avec une vigueur et une persévérance qui marquent sans ambiguïté à quoi l'on doit rapporter les libelles et les satires, dont les novateurs confondus inondèrent la France et la Flandre. Il mourut le 22 Mai 1661, dans la treizième année de son pontificat. Le 20 Juin suivant, on lui donna pour successeur le cardinal Jules Rospigliosi, noble Toscan, qui prit le nom de Clément IX.



L
Depu

C
dre
défen
cesse
plutô
comu
leur
arche
l'exé
peu t
de ga
du sa
ce qu
de le
arrêt
surpr
Sens
le for
en c
conso



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME.

*Depuis l'élection de Clément IX en 1667, jusqu'à
celle d'Innocent XI en 1676.*

CLÉMENT IX n'était pas plus favorable qu'Alexandre VII aux quatre prélats, qui s'obstinaient à défendre la doctrine condamnée par ses prédécesseurs, dans le livre de Jansénius. Il ne fut pas plutôt sur le trône pontifical, qu'il confirma la commission établie par le dernier pape pour faire leur procès; et il chargea le nonce Bargellini, archevêque de Thèbes, d'en presser vivement l'exécution du côté de la France. Déjà il était un peu tard: les quatre contumaces avaient eu le temps de gagner les ministres d'état, quelques princesses du sang, un assez grand nombre de docteurs, et ce qui leur importait encore davantage, dix-neuf de leurs confrères, qui mirent tout en œuvre pour arrêter la procédure. On ne fut que médiocrement surpris de retrouver à leur tête l'archevêque de Sens, quoiqu'il eût signé purement et simplement le formulaire, en déclarant qu'il s'y croyait obligé en conscience: on était accoutumé à voir cette conscience versatile changer au gré de la peur ou de

Tome XI.

M m

l'espérance. Les dix-huit autres, dont quelques-uns étonnèrent davantage, étaient les évêques de Châlons-sur-Marne, de Boulogne, de Comminges, de Saint-Pons, de Mirepoix, de Vence, de Meaux, d'Angoulême, de la Rochelle, de Couserans, de Lodève, d'Agen, de Saintes, de Tulle, de Rennes, de Troyes, de Soissons et d'Amiens.

Ces dix-neuf prélats écrivirent d'abord au pape en faveur des quatre opposans, d'une manière cependant assez ambiguë pour ne pas décrier ouvertement leur propre foi. Ils posaient, à la vérité, pour principe, que l'église ne définit pas avec une certitude infaillible les faits que Dieu n'a point révélés; d'où ils concluait que tout ce qu'elle exige des fidèles à cet égard, c'est qu'ils aient pour ses décrets le respect qu'ils doivent. Ils ajoutaient même, que si c'était un crime d'être dans ce sentiment, ce ne serait pas l'erreur particulière des quatre évêques; que c'était le sentiment de tous les autres et de toute l'église. Mais en même temps ils mettaient ces faits au nombre des faits purement humains, des faits qui arrivent journellement, *facta quotidiana*, et sur lesquels, disaient-ils formellement, Baronius, Bellarmin, Palavicin, et bien d'autres docteurs non moins orthodoxes enseignent que l'église ne prononce pas avec une certitude infaillible. En un mot, ils ne semblaient rejeter à cet égard que le genre de foi réservé aux faits révélés immédiatement dans l'écriture et la tradition; ce qui ramenait les termes de leur déclaration aux faits purement historiques, aux faits même personnels, et à la foi strictement divine, rejetée en cette matière par la plupart même des catholiques français. Le pape put d'autant mieux prendre le change à ce sujet, que l'évêque de Châlons lui attesta que telle était véritablement la croyance des dix-neuf évêques, au nombre desquels il se trouvait; certifiant de plus, qu'ils ne refusaient point d'attribuer les cinq propositions au livre de Jansénius, et qu'à cet égard ils avaient toute la

sou
des
tous

A
l'éga

Elle

dur

évêq

renv

faud

de l'

Ils f

d'un

s'op

cont

inté

rend

attri

été c

doct

mais

libili

cour

uniqu

To

et la

du r

offen

au p

conv

de fa

la ca

dans

sition

d'affa

enreg

quoi

cabal

à to

soumission qu'on doit avoir pour la condamnation des mauvais livres , selon la doctrine catholique de tous les siècles.

Après toutes ces démonstrations de respect à l'égard du pape , les dix-neuf prélats adressèrent au roi une lettre bien éloignée de ces sentimens. Elle se réduit en substance à établir , avec toute la dureté des termes suivans , qu'en jugeant les quatre évêques selon le bref donné à cet effet , on ne renverserait pas seulement les canons , mais qu'il faudrait pour cela renoncer aux premiers principes de l'équité naturelle , reconnus par les païens mêmes. Ils faisaient gloire ensuite , avec toute l'emphase d'un verbiage qu'on veut substituer à la raison , de s'opposer à une nouvelle et pernicieuse doctrine , contraire à tous les principes de la religion , aux intérêts du monarque , à la sureté de l'état , et qui , rendant le pape infaillible dans les faits même , lui attribue ce qui n'appartient qu'à Dieu seul. Il eût été de la bonne foi de distinguer au moins les faits doctrinaux , de ceux qui sont purement personnels ; mais on ne distinguait pas même entre l'infailibilité du pape , dont on voulait faire peur à la cour , et l'infailibilité de l'église , dont il était uniquement question.

Tout cet étalage de zèle pour les intérêts du roi et la sureté de l'état ne fit point illusion à la sagesse du monarque , qui parut au contraire vivement offensé. Le procureur général eut ordre d'annoncer au parlement , que le prince était informé des conventicules et des cabales , qui avaient pour fin de faire signer aux évêques qui se trouvaient dans la capitale , une prétendue lettre à lui adressée , dans laquelle il y avait des maximes et des propositions capables de troubler l'église , comme aussi d'affaiblir l'autorité des ordonnances et des bulles enregistrées touchant la doctrine de Jansénius. Sur quoi il intervint un arrêt , à l'effet d'informer de ces cabales et de ces assemblées illicites , avec défense à toute personne d'imprimer , faire imprimer ,

vendre et répandre la lettre en question , ni autres écrits semblables.

Les quatre évêques , malgré un si mauvais accueil fait à la lettre des dix-neuf , en firent peu après courir une autre adressée en leurs propres noms à tous les évêques du royaume , afin de les engager à prendre la défense d'une cause commune à tous ; puisqu'il ne s'agit pas seulement , disaient-ils , de notre oppression particulière , mais du renversement des saints canons , du violement des premiers principes de l'équité naturelle , et du dernier avilissement de l'ordre épiscopal. Toute la suite de la lettre s'exprimait avec la même énergie , contre l'injustice et la violence prétendue des procédés du pape , contre les démarches et les vues ambitieuses de la cour de Rome , qu'on exposait dans une longue tirade , farcie d'un ramas d'érudition de l'histoire ancienne et moderne. Telle est l'idée que le parti avait alors , ou du moins voulait donner de Clément IX aussi-bien que de ses prédécesseurs. Cette lettre fut supprimée par un arrêt du conseil d'état , avec défense à tout évêque et archevêque d'y avoir égard.

Clément IX s'était trop hautement déclaré l'année précédente , première de son pontificat , pour qu'on pût révoquer en doute sa manière de penser touchant les nouvelles doctrines. Il avait condamné la traduction du nouveau Testament , dit communément de Mons , ouvrage favori de Port-Royal , fait et refait , revu et refondu , travaillé en particulier , corrigé en commun , chef-d'œuvre en un mot de sa légion de savans. Clément en défendit néanmoins la lecture , sous peine d'excommunication encourue par le seul fait , comme d'une version téméraire des livres saints , perniciense , éloignée de la vulgate , et propre à séduire les simples. Elle fut aussi condamnée par l'archevêque de Paris , par l'archevêque d'Embrun , par le cardinal Barberin , archevêque de Reims , par les évêques d'Evreux , d'Amiens , et à mesure qu'elle

pénétra dans les différens diocèses , par la plupart des évêques. Quelques-uns la déclarèrent aussi peu conforme au texte grec qu'à celui de la vulgate , pleine d'additions et de changemens arbitraires faits au texte latin , et conforme à la version de Genève , en beaucoup de passages tournés de manière à favoriser le calvinisme. Le conseil d'état , en conséquence , la proscrivit et la qualifia de production furtive , émanée de personnes notoirement désobéissantes à l'église. Il est peu d'ouvrages autant exaltés par le parti , et aussi généralement réprouvés par les ouvrages catholiques.

Le nouveau pape proscrivit encore le rituel d'Alet, comme renfermant des opinions singulières , et des propositions fausses , dangereuses pour la pratique , erronées même , contraires aux observances communes de l'église , et capables de conduire les fidèles aux erreurs déjà condamnées. La censure pontificale ne fit aucune impression sur l'évêque d'Alet : jusqu'à sa mort , le rituel fait pour accréditer la nouvelle doctrine , fut observé dans son diocèse. C'est une preuve , entre mille , que le parti ne rejetait la décision du fait , qu'afin d'éluder celle du droit.

Cependant l'affaire des quatre évêques allaït son train. Le pape , au lieu de répondre à leur lettre , envoya un nouveau bref , pour faire travailler sans retard à leur procès. Ils n'avaient pas plus à espérer du côté de la cour de France , fatiguée enfin d'une obstination qui n'avait point de terme. Comme ils ne pouvaient que succomber sous le poids des deux autorités réunies , leurs amis s'empressèrent à chercher les moyens de procurer un accommodement. Leur grand entremetteur , l'archevêque de Sens , entama la négociation auprès du nonce , lui représenta combien il serait glorieux à Clément IX de pacifier l'église de France , et lui certifia qu'on n'y trouverait aucune difficulté , pourvu qu'on n'exigeât rien qui pût blesser la conscience , ou déroger à la dignité des quatre prélats. L'expédient qu'il ima-



ES 28 25
ES 32 22
ES 38 20
ES 40 18

10
01

gina , de concert avec l'évêque de Châlons-sur-Marne , fut que ces prélats , sans subir aucune peine canonique , sans révoquer même les mandemens qui leur avaient attiré la disgrâce de Rome , exigeraient une souscription nouvelle du formulaire ; non par d'autres mandemens ou ordonnances publiques , mais par des procès verbaux qui demeureraient dans leurs greffes , et par lesquels ils déclareraient à leurs ecclésiastiques , qu'à l'égard du fait , l'église n'exige qu'une soumission de respect et de silence ; qu'ensuite ils écriraient tous quatre au pape une lettre des plus respectueuses , pour lui rendre compte de cette nouvelle signature. L'expédient fut proposé au nonce , mais en partie seulement : au moins n'est-il aucune preuve qu'on lui ait fait part de la déclaration qui devait se faire , à l'égard du fait , dans les procès verbaux. On convint de plus avec lui , qu'on ne mettrait point par écrit les conditions de l'accommodement , et l'on prit toutes les mesures possibles pour les dérober à la connaissance des personnes déclarées contre les erreurs du temps.

L'évêque de Châlons écrivit ensuite à celui de Comminges , et le pria d'aller trouver ceux d'Alet et de Pamiers , afin de les engager à saisir cette voie d'accommodement. L'évêque d'Alet , sans lequel celui de Pamiers ne savait rien faire , goûta l'expédient , quant au fond ; mais sous des conditions et des réserves qui firent traîner l'affaire pendant cinq à six semaines. Il voulait avoir , pour lui et pour ses trois confrères , une entière liberté de dresser , tant leurs procès verbaux que leur lettre au pape , et sur-tout qu'on ne les obligeât à y user d'aucun terme équivoque , ambigu , ou seulement obscur. La minute de cette lettre fut néanmoins envoyée de Paris , sans qu'il leur fût libre d'y rien changer , ni d'y rien ajouter que leur signature. On exigea la même chose à peu près pour les procès verbaux. L'évêque d'Alet , après avoir beaucoup hésité , et par conséquent celui de

Par
oub
ava
cra
plu
rem
et d
ries
que
sen
P
que
que
tra
qu'
don
d'es
tion
l'au
neu
acc
qu'
user
ni d
tati
crip
cap
le f
que
rest
sans
nât
telli
pou
le f
des

(1)
Juin
(2)

Pamiers, la signèrent enfin, soit qu'ils eussent oublié les principes d'honneur et de conscience qui avaient paru d'abord les arrêter, soit que les craintes fondées sur ces principes ne leur parussent plus que de vains scrupules. Elle est néanmoins remplie dans leurs sens, non-seulement d'obscurités et d'équivoques, mais de fausseté et de supercherries, supposé qu'ils y aient voulu dire autre chose que ce qu'elle fit prendre au pape pour leur vrai sentiment.

Prévenue que les voies de rigueur ne pouvaient que gêner l'affaire, le nonce avait écrit à Rome, que si au lieu d'obliger les quatre évêques à rétracter leurs mandemens, on voulait se contenter qu'ils souscrivissent sincèrement le formulaire ordonné par Alexandre VII, il y avait tout lieu d'espérer qu'on parviendrait à une entière pacification (1). Clément IX, craignant de commettre l'autorité de son siège, non-seulement avec les dix-neuf prélats qui avaient épousé la cause des quatre accusés, mais avec un bien plus grand nombre qu'on lui disait prêts à se déclarer, crut devoir user d'indulgence. Il ne parla plus de déposition, ni de peine canonique; il se relâcha sur la rétractation des mandemens, et n'exigea qu'une souscription sincère, qui sauvait au moins l'intérêt capital de la foi (2). Jusque-là, signer sincèrement le formulaire, ne signifiait dans les deux partis que la signature pure et simple, sans exception ni restriction, sans distinction du fait et du droit, sans aucune addition ni explication qui en détournât le sens: cela signifiait, en un mot, signer de telle manière qu'on reconnût les cinq propositions pour hérétiques dans le sens de Jansénius. Et dans le fond, qui eût deviné, avant l'abus inimaginable des termes et des notions communes, qu'on ne re-

(1) Lettre du nonce, du 5 | passé dans l'affaire de Jan-
 Juin 1668. | sénius, par le cardinal Ros-

(2) Relation de ce qui s'est | pigliosi.

connût point la décision du fait de Jansénius , dans le formulaire dressé tout exprès pour la faire admettre ; qu'on appelât signer sincèrement le formulaire , le signer sans croire ce fait qui s'y trouve expressément énoncé , et qui faisait tout le sujet de la contestation ?

On avait tenu soigneusement cachée à Clément IX la déclaration inserée dans les procès verbaux des quatre évêques , c'est-à-dire , la distinction du fait et du droit , au pied de laquelle seulement ils consentaient à signer avec leurs ecclésiastiques. On en sera pleinement convaincu par l'exposition des faits suivans. M. d'Estrées , évêque de Laon , et depuis cardinal , choisi par le pape pour médiateur en cette affaire , avec pouvoir de s'en associer d'autres , s'associa messieurs de Meaux et de Châlons , qui avaient beaucoup plus de rapport que lui avec les quatre évêques. Par les soins de ces deux prélats , les quatre firent leur nouvelle souscription du formulaire ; après quoi ils en donnèrent avis à sa sainteté , dans les termes encore les plus respectueux , et les plus propres à persuader que leur procédé nouveau ne différait plus de celui qu'avait tenu le clergé en corps , et que Rome avait constamment exigé. Les évêques de France , lui marquaient-ils entr'autres choses : ayant pris une autre voie que nous pour signer le formulaire , laquelle nous avons su être plus agréable à votre sainteté , nous nous sommes résolus de les imiter. C'est pourquoi ayant assemblé comme eux les synodes de nos diocèses , et ordonné une nouvelle souscription , nous avons souscrit nous-mêmes : ce qu'ils ont expliqué à leurs ecclésiastiques , nous l'avons expliqué aux nôtres ; l'obéissance qu'ils ont exigée des leurs pour les constitutions apostoliques , nous l'avons exigée des nôtres ; et comme nous étions de tout temps unis avec eux pour le dogme , nous nous y sommes encore unis pour ce point de discipline. Nous ne dissimulons point , très-saint père , que la chose nous a été très-difficile et très-pénible , sachant assez combien de

railleries ce point de discipline nous attirerait de la part de nos ennemis.

Le reste de la lettre n'est qu'une protestation perpétuelle de respect et de soumission à l'église romaine, à la chaire apostolique et à la personne de Clément IX. On n'y voit pas un mot qui tienné à la distinction du fait et du droit; il n'y a presque pas une ligne qui ne serve tout au contraire à porter dans l'esprit l'idée d'une soumission telle qu'on l'avait toujours exigée, d'une signature sans distinction et sans restriction, de la signature pure et simple, d'une marche droite, franche et loyale. Les quatre prélats protestent qu'ils ont enfin suivi la voie qu'avaient prise les autres évêques de France, comme la plus agréable au saint père, et qu'ils ont exigé de leurs ecclésiastiques, ce que ces évêques avaient exigé des leurs. Voilà un certificat bien formel d'une signature nouvelle, et plus satisfaisante que la première. Mais comment la pouvait-on dire nouvelle et satisfaisante, puisqu'ils y distinguaient le fait du droit, comme ils l'avaient toujours pratiqué; puisqu'elle ne différait en rien de celle qu'ils avaient prescrite par les mandemens qui leur avaient attiré l'animadversion du saint siège? La voie nouvelle et satisfaisante qu'ils disaient avoir prise de leurs confrères, n'était certainement pas une signature couchée au bas d'un procès verbal, où l'on n'exigeait point la croyance intérieure du fait. Il n'y avait que trois ou quatre évêques qui eussent pris cette voie furtive et fautive, qui, au su de tout le monde, n'était rien moins que satisfaisante pour le vicairé de Jesus-Christ. Comment encore pouvaient-ils donner au père commun des fidèles, cette nouvelle souscription pour un trait héroïque de leur obéissance filiale, pour le dernier effort de leur attachement à la chaire apostolique? Que leur avait-elle coûté en effet, pour la dire si difficile et si pénible, pour se plaindre de l'avantage qu'elle donnait sur eux à leurs ennemis prétendus? Ils tiennent le langage de gens abattus

sous le poids de l'humiliation ; et cependant ils n'ont point changé, Rome a le démenti, et leur obstination triomphe.

L'auteur de l'histoire abrégée de la paix de l'église, prétend qu'ils ont fait un grand sacrifice, en se contentant des procès verbaux restés dans leurs greffes, sans faire des mandemens exprès pour autoriser la distinction du fait et du droit. Voilà, selon lui, en quoi ils s'étaient rabaissés jusqu'au dernier degré de la condescendance, ce qui leur avait paru aussi humiliant que difficile et pénible, *arduum et perdifficile*. L'étonnante humiliation en effet, et l'étrange sacrifice ! En vérité, il faut croire le public dépourvu de sens commun, pour le payer de pareilles défaites. Les quatre prélats, il est vrai, ne firent point de nouveaux mandemens ; mais ils ne rétractèrent pas les premiers : leurs procès verbaux restèrent dans leurs greffes ; mais ceux qui les signèrent ne demeurèrent pas dans le silence. Ils surent publier avec autant d'éclat que de fausseté, qu'on n'avait exigé d'eux que ce qu'ils avaient toujours offert, que ce qu'ils avaient déjà fait de leur plein gré, et pour l'avantage du parti. Son historien veut que les quatre évêques aient pu dire avec vérité, que la nouvelle signature leur avait coûté beaucoup ; et aujourd'hui ses défenseurs en parlent encore comme d'un triomphe complet remporté par ses anciens chefs. Il est donc visible qu'on usa d'artifice, pour faire entendre à Clément IX, que la signature était telle qu'il l'avait exigée, c'est-à-dire, pure et simple, sans exception ni restriction quelconque. Oui, par un manège indigne du caractère épiscopal, de la sincérité sociale et la plus commune, on le surprit, on le trompa indignement, on lui fit illusion par les apparences concertées d'une soumission qui ne consistait qu'en paroles éblouissantes et mensongères.

La lettre des quatre prélats présente encore d'autres traits qui achèvent de donner une idée peu avantageuse de leur candeur et de leur droiture. Ils y

assu
ple
pré
tou
daté
ne f
le d
en
Or
lem
sau
men
pass
com
le p
mon
core
tent
cont
sans
suiv
l'aur
qui
et ne
part
L
fut
au m
qui
ou v
les l
Ant
le t
auc
pelle
dioc
sans
en f
sino
tout

assurent qu'ils ont assemblé leurs synodes, à l'exemple de leurs confrères, et qu'ils ont fait signer leurs prêtres : cependant ils n'avaient encore rien fait de tout cela. La copie qui fut envoyée à Rome, est datée du premier jour de Septembre; et les synodes ne furent assemblés que le quatorze, le quinze et le dix-huit de ce même mois. Les procès verbaux en font foi, et personne ne prétend le contraire. Or, assurer qu'on a fait ce qu'on n'a pas fait réellement, est-ce une conduite bien franche? Pour sauver le mensonge à ces ennemis de la restriction mentale, il faut dire qu'exprimant le futur par le passé, à l'imitation des prophètes, ils annonçaient comme fait absolument, ce qui devait se faire. Mais le public sera-t-il d'humeur à se payer de cette monnaie prophétique? Comment avancent-ils encore qu'ils ont fait signer le formulaire, selon l'intention du pape? Cette intention, très-notoire incontestablement, était que tous leurs ecclésiastiques sans exception le signassent, et qu'on procédât suivant la rigueur des canons, contre ceux qui ne l'auraient pas signé. Toutefois le nombre de ceux qui signèrent dans les synodes fut très-médiocre, et ne signa que qui voulut, dans celui d'Angers en particulier.

Le docteur Arnaud, frère de l'évêque du lieu; fut du nombre de ceux qui y signèrent, ou de ceux au moins dont le nom se trouve parmi les signatures qui s'y firent. Et voici un nouveau tour d'adresse, ou un nouveau mystère, difficile à expliquer selon les lois de la franchise et de la simplicité chrétienne. Antoine Arnaud, dans cette souscription, prend le titre de chapelain de la Garrenne. Or il n'est aucun vestige, ni aucune mémoire de cette chapelle, supposée dans la paroisse de Jumelle au diocèse d'Angers. D'où il est clair que ce fut un titre sans bénéfice, érigé, ou tout au moins ressuscité en faveur de ce chef du parti; et à quelle fin, sinon pour le dispenser de signer le formulaire en tout autre diocèse, au moyen du domicile qu'on

lui fabriqua dans celui-ci, où il était assuré de ne signer qu'en la manière qu'il le voudrait. Autre mystère, ou autre manœuvre. Le jour où l'on supposait que le chapelain de la Garrenne avait signé le formulaire à Saumur, lieu de ce fameux synode d'Angers, il était à Paris, et le doyen de la cathédrale même d'Angers s'offrit à le prouver au nonce, d'une manière irréfragable : mais on ne voulut point entrer dans cette discussion.

C'est encore un mystère inexplicable, que la souscription des évêques d'Angers et de Beauvais, dans la lettre commune des quatre prélats à Clément IX. Aussitôt que l'archevêque de Sens, en sa qualité subsidiaire de médiateur, en eut rédigé et signé la minute avec le nonce, il fit partir un courrier, pour porter à Alet la seule copie qu'on en avait tirée. Cette copie ne revint d'Alet que le 14 de Septembre. Ce jour-là même, ou le lendemain au plus tard, elle fut remise entre les mains du nonce, qui la fit partir deux jours après pour Rome. Toutes ces époques sont constantes, de l'aveu même des jansénistes. Quand est-ce donc que messieurs d'Angers et de Beauvais auront signé sur cette même feuille où avaient souscrit messieurs d'Alet et de Pamiers ? car il n'y en eut qu'une seule envoyée à Rome, avec la signature de ces quatre prélats. Il est donc impossible que la signature des évêques d'Angers et de Beauvais, qui s'y voit très-bien couchée, soit de leur propre main ; à moins de supposer qu'il y avait à Paris un blanc signé de l'un et de l'autre, et qu'on y inséra la lettre, de telle manière encore que les évêques d'Alet et de Pamiers y pussent mettre leur signature à la première place, comme elle s'y trouve en effet. N'est-ce pas là véritablement un mystère, ou plutôt un procédé aussi tortueux que celui qui confond le futur avec le passé, qui use indistinctement de dates ou d'antidates, et qu'on ne peut qualifier que de frauduleux, à moins que de le révéler comme prophétique ?

La fraude perce de toute part ce tissu ténébreux. Aux quatre synodes d'Angers, de Beauvais, d'Alençon et de Pamiers, on n'appela, outre les personnages d'office, que les ecclésiastiques dont le parti se tenait assuré. Encore leur recommanda-t-on le secret et le silence avec des instances extraordinaires. Au synode d'Angers spécialement, on fit signer sur deux copies du procès verbal, sans même que les souscripteurs eussent pu savoir si elles y étaient conformes. En quelques autres, on fit signer sur plusieurs feuilles volantes. On ne laissait pas lire les procès verbaux à ceux qui devaient signer, et il fallut qu'il s'en tinssent à la lecture rapide qu'on leur en fit.

A Pamiers cependant, les députés du chapitre de la cathédrale, au nombre de huit, dignitaires pour la plupart, entendirent assez bien la lecture du procès verbal, pour observer qu'on y faisait grande différence entre la question du droit et celle du fait; qu'il y était dit, quant au droit, qu'on devait croire d'une foi intérieure la décision que le pape avait prononcée touchant les cinq propositions; et pour le fait, qu'il suffisait d'une soumission extérieure, et du silence respectueux. Sur quoi le prieur claustral du chapitre, parlant au nom des autres députés, requit par deux fois l'évêque de lui faire expédier copie du procès verbal. Le prélat répondit sèchement qu'on verrait si cela était nécessaire, et suivit sa pointe. Ces députés remarquèrent encore, non sans beaucoup de surprise, qu'il n'y avait dans l'assemblée aucun religieux de la ville, ni de tout le diocèse, à la seule exception d'un chanoine régulier de sainte Geneviève; que le procès verbal était couché, avec le formulaire, sur différentes feuilles détachées, et que l'évêque, avec deux autres personnes seulement, devait signer sur une certaine feuille qu'il se réservait. Le reste des assistans signa sur des feuilles tellement disposées, qu'on en pouvait tirer tel parti qu'il plairait à l'évêque. Cette manipulation ne

manqua point de mettre les chanoines en défiance ; mais l'évêque leur assura , que tout ce que demandaient le pape et le roi , c'était de signer le procès verbal avec le formulaire ; et qu'à ce moyen ils seraient l'un et l'autre pleinement satisfaits. Ils signèrent donc , sans trop réfléchir encore sur les conséquences : mais reconnaissant depuis qu'on les avait trompés , et qu'ils avaient souscrit contre leur intention aux restrictions réprouvées par les catholiques , ils se crurent obligés en conscience de réparer d'une manière authentique l'inconsidération de leur démarche. A cette fin , ils firent en plein chapitre la déclaration de tout ce qui s'était passé dans le synode , protestèrent contre la signature qu'on leur avait surprise , et prirent acte de leur protestation (1).

Pamiers était trop éloigné du centre de la France et des affaires , pour que l'aventure de son chapitre fût sitôt divulguée. D'ailleurs , la lettre des quatre évêques au pape était si satisfaisante en apparence , qu'alors la plupart des orthodoxes même les plus décidés ne soupçonnaient pas le moindre détour dans leur conduite. L'évêque de Laon , médiateur principal en cette affaire , et l'homme de confiance du pape , lui écrivit touchant leur nouvelle souscription , dans les termes les plus propres à le rassurer. Il lui en parla , comme d'un événement capable tout seul d'immortaliser son pontificat. Vous venez enfin , très-saint père , lui disait-il , de consommer un ouvrage de telle importance , qu'on ne pouvait rien se promettre de semblable sous tout autre pontife. Les illustrissimes évêques d'Alet , de Pamiers , d'Angers et de Beauvais , par une nouvelle et sincère souscription , se sont conformés au reste des évêques , dont ils s'étaient distingués en quelque sorte par leur manière de faire signer le formulaire de foi. Ils en donnent les assurances en termes exprès , non-seulement dans la lettre écrite en commun à votre

(1) Conclus. du chapitre de Pamiers , du 18 Sept. 1668.

sainteté ; mais dans celles qu'ils ont écrites chacun à monsieur l'évêque de Châlons. Outre cela , ils promettent de s'appliquer à rendre et à faire rendre aux constitutions apostoliques toute l'obéissance qui leur est due , et d'user contre les ecclésiastiques qui leur sont soumis , de toutes les peines canoniques , s'il s'en trouve aucun qui , sous quelque prétexte que ce soit , à l'occasion du livre de Jansénius ou de sa doctrine , vienne à blesser le moins du monde l'autorité des constitutions. Monsieur de Laon écrivit encore dans le même goût , au cardinal patron , et appuya de rechef sur le point capital en cette affaire , c'est-à-dire , sur la fermeté des quatre évêques contre ceux de leurs prêtres , qui , *sous prétexte , ou en parlant de Jansénius* , voudraient donner la moindre atteinte aux bulles.

Les deux autres médiateurs , savoir messieurs de Sens et de Châlons , de plus , monsieur de Lionne , ministre d'état , et le roi lui-même écrivirent en même temps au pape , pour l'assurer de la sincérité avec laquelle procédaient les quatre prélats. Ces lettres arrivèrent à Rome le 24 de Septembre. Le pontife tint une congrégation le 28 , pour minuter la réponse qu'il ferait à sa majesté ; et dès le jour même , il fit expédier cette réponse , remettant à un autre jour celle des quatre évêques. Autant nous avons à cœur , disait-il au monarque , de maintenir la paix et l'union de l'église , autant avons-nous eu de joie d'apprendre que les évêques d'Alet , de Pamiers , d'Angers et de Beauvais se sont soumis à la souscription pure et simple du formulaire : soumission par laquelle nous sommes beaucoup plus aises de nous voir excités à user de clémence , que d'être contraints par leur désobéissance à user de rigueur. Le pontife exalte ensuite , avec les transports d'une vive reconnaissance , le zèle de sa majesté pour la conservation de la foi ; et la conjure par ce même zèle , s'il reste encore quelque chose à faire , d'employer son autorité royale pour mettre la dernière main à un ouvrage

qui ne regarde pas moins l'intérêt de l'état que la sûreté de la religion.

Deux jours après la réception de ce bref, l'affaire dont il y était question fut rendue publique à Paris, et la paix des quatre évêques passa pour conclue. Le docteur Arnaud, conduit par messieurs de Sens et de Châlons, eut audience du nonce, lui protesta qu'il avait signé le formulaire dans la droiture de sa conscience, et en fut très-gracieusement accueilli. Il fut même présenté au roi, et lui fit un compliment flatteur sur la protection qu'il accordait à l'église. Le nonce de son côté eut audience du monarque, et l'assura de nouveau que le pape était content. Sur quoi fut rendu par le conseil d'état un arrêt qui mettait fin, tant aux contestations qui duraient depuis si long-temps, qu'aux procédures commencées contre les quatre évêques. Tout y porte sur ce que le souverain pontife est demeuré pleinement satisfait de l'obéissance que ces prélats ont rendue aux constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII; tant par la signature sincère qu'en leurs synodes ils ont ordonnée et faite eux-mêmes du formulaire de foi inséré dans la constitution d'Alexandre VII, que par les lettres qu'ils ont écrites à Clément IX, pour l'assurer de leur soumission aux constitutions pontificales, et qui ont porté le saint père à vouloir bien oublier tout ce qui s'était passé dans les dernières contestations. Du reste, il ordonne que lesdites bulles et constitutions continueront à être observées et exécutées dans tout le royaume, recommande et enjoint à tous les évêques et archevêques d'y veiller, et d'y tenir soigneusement la main.

Le bruit courut cependant en France, que le procédé des quatre évêques n'avait pas été sincère, et il se répandit jusqu'à Rome. Clément IX, qui n'avait pas encore répondu à leur lettre, voulut, avant de leur donner cette marque authentique de réconciliation, avoir un acte signé de leur propre main, par lequel ils certifiassent qu'ils avaient

souscrit

son
sui
cen
tou
sain
sign
d'A
en
que
tels
tôm
de
pers
qua
com
nièr
l'hon
antic
Le
Quo
sonn
eusse
et q
juste
enfin
tres p
une
avec
rieur
qu'au
sait,
signé
que p
ce qu
procé
simpl
nistes
cette
non p
C'est

souscrit et fait souscrire sincèrement le formulaire , suivant les constitutions de ses prédécesseurs Innocent et Alexandre. Une première imposture rend toutes les autres faciles , et souvent presque nécessaires. Ils certifièrent qu'ils avaient sincèrement signé et fait signer dans leurs synodes le formulaire d'Alexandre VII , conformément à la lettre qu'ils en avaient écrite à sa sainteté. Il est bon d'observer que , de tous les écrits janséniens relatifs à ce sujet , tels que l'Histoire de la Paix de l'Eglise , et le Fantôme du Jansénisme , il n'en est pas un qui parle de ces certificats , dont l'existence n'est douteuse à personne. Qu'on observe encore qu'ils sont tous les quatre antidatés de plus d'un mois. Et quel esprit commanda , tant cette omission , que cette manière de dater ? On peut répondre en général , que l'honneur et la probité ne commandent pas plus les antidates que les réticences.

Les certificats ne satisfirent point encore le pape. Quoique les quatre prélats n'eussent donné à personne copie de leurs procès verbaux ; qu'ils ne les eussent pas même laissé lire à ceux qui signaient , et que par-là ils eussent empêché d'en savoir au juste le contenu ; il était difficile qu'on n'apprit pas enfin par quelques-uns des assistans , et entre autres par les chanoines de Pamiers , qu'on y faisait une distinction essentielle entre le fait et le droit , avec déclaration , qu'on exigeait la croyance intérieure du droit , et que pour le fait on n'obligeait qu'au silence respectueux. Clément IX qui supposait , comme le porte son bref au roi , qu'on avait signé purement et simplement , ne pouvait prendre que pour une protestation contre cette signature , ce qu'on disait déclaré touchant le fait dans les procès verbaux. En effet , la souscription pure et simple emportant l'aveu du fait , selon les jansénistes mêmes ; c'était véritablement protester contre cette souscription , que de déclarer qu'on obligeait , non pas à le croire , mais uniquement à s'en taire. C'est pourquoi le pontife ordonna au nonce , de

s'informer exactement de ce qui en était , et de lui en donner avis (1). Supposé qu'il fût déclaré simplement dans les procès verbaux , que le pape se peut tromper dans les questions où il s'agit d'un fait purement personnel ; sa sainteté voulait bien passer là-dessus : mais en cas qu'on eût véritablement déclaré ne vouloir pas tenir les cinq propositions pour hérétiques dans le sens de Jansénius , selon que le saint siège les y avait condamnées ; jamais , marquait-elle au nonce , elle ne l'eût souffert en quelque manière que ce fût , résolue invariablement à ne rien dissimuler , ni rien ménager à cet égard. Tel est le rapport du cardinal Rospigliosi , neveu de Clément IX , et cité par les jansénistes eux-mêmes , comme un témoin irrécusable de tout ce qui s'était passé à ce sujet dans le conseil du pape son oncle (2).

Le roi ayant su l'ordre donné par le pape au nonce , ordonna de son côté à monsieur de Harlai , pour lors archevêque de Paris , d'aller trouver l'évêque de Châlons , le seul des trois médiateurs qui fût dans cette capitale , afin d'en tirer au plutôt l'éclaircissement que demandait le saint père (3). L'archevêque y alla , accompagné du docteur Arnaud , sans qui l'on ne pouvait rien terminer ; et là fut dressée sur le champ l'attestation suivante : Les quatre évêques et les autres ecclésiastiques ont agi de la meilleure foi du monde. Ils ont condamné et fait condamner les cinq propositions , avec toute sorte de sincérité , sans exception ni restriction quelconque , dans tous les sens que l'église les a condamnées , et ils sont très-éloignés de cacher dans leur cœur aucun dessein de jamais donner atteinte à cette condamnation. Quant à l'attribution de ces propositions au livre de Jansénius , ajoute l'attestation , ils ont encore rendu et fait rendre au saint siège toute la déférence et l'obéissance qui lui est due ; comme tous les théologiens conviennent qu'il

(1) Lettre du 6 Nov. 1668. (3) Fantôme du Jansénisme.

(2) Relat. du card. Rospigl. page 254.

la faut rendre , au regard de tous les livres condamnés , selon la doctrine catholique , soutenue dans tous les siècles par tous les docteurs , et même en ces derniers temps par les plus grands défenseurs de l'autorité du saint siège , tels que les cardinaux Baronius , Bellarmin , Richelien et Palavicin , ainsi que les pères Sirmond et Pétau ; conformément encore à l'esprit des bulles apostoliques qui est de ne dire , ni écrire , ni enseigner rien de contraire à ce qui a été décidé par les papes sur ce sujet. Si ces dernières paroles , considérées seules , élèvent quelque ombre de difficulté sur la question du fait , il est visible par tout ce qui les précède , que le sens en est restreint aux faits personnels , sur quoi le pape consentait à dissimuler. Nous certifions , ajoute encore monsieur de Châlons , qu'ayant eu communication et connaissance particulière des sentimens des quatre évêques , et de ce qui est contenu dans leurs procès verbaux , la doctrine que contient cet écrit est entièrement conforme à celle desdits procès verbaux. C'est aussi ma croyance , et celle des dix-neuf évêques qui ont écrit à sa sainteté. Arnaud joignit son attestation , ainsi que sa profession de foi , à celles de l'évêque de Châlons.

Le pape voyant ainsi , reprend le cardinal neveu dans sa relation , qu'enfin les quatre évêques avaient souscrit sincèrement le formulaire , et condamné sans aucune sorte de restriction les propositions dans tous les sens où elles étaient condamnées par l'église , crut devoir dissimuler l'autre point ; savoir qu'encre qu'ils ne voulussent pas reconnaître pour un article de foi une décision pontificale sur un fait , ils s'engageaient néanmoins à la révéler par un silence respectueux , et à faire là-dessus ce qu'enseignent les cardinaux Baronius , Bellarmin , Palavicin , Richelien , avec les pères Sirmond et Pétau , dans les écrits desquels on ne trouve rien sur cette matière qui soit préjudiciable au saint siège. C'est pourquoi sa sainteté fit écrire au nonce , que la déclaration de monsieur de Châlons , souscrite par

monsieur Arnaud, et confirmée depuis par monsieur de Sens ; que les certificats authentiques , envoyés au même nonce par les quatre évêques , d'avoir souscrit et fait souscrire sincèrement le formulaire ; que les assurances données encore sur ce point par monsieur de Lionne , par monsieur l'archevêque de Sens , et par d'autres personnes ; que tout cela faisait aux yeux de sa sainteté , une preuve qui l'emportait de beaucoup sur ce qui avait été avancé de contraire touchant le contenu des procès verbaux. Le saint père , poursuit le cardinal neveu , faisant fond , tant sur ces témoignages divers , que sur la parole du roi , crut ne devoir plus révoquer en doute que les quatre évêques n'eussent rendu une obéissance entière , et souscrit le formulaire avec toute sincérité. Se tenant donc pour satisfait , il résolut de leur rendre ses bonnes grâces , et les honora d'un bref qui était conçu dans les termes suivans :

« Vénérables frères , salut et bénédiction. Notre nonce à la cour de France nous a fait tenir la lettre par laquelle vous nous mandez , avec de grandes marques de soumission , qu'en conformité de ce qui est prescrit par les lettres apostoliques émanées de nos prédécesseurs Innocent X et Alexandre VII , vous aviez souscrit et fait souscrire sincèrement le formulaire contenu dans les lettres du même pape Alexandre. Et quoique à l'occasion de certains bruits qui avaient couru , nous ayons cru devoir aller plus lentement en cette affaire (car nous n'aurions jamais admis à cet égard , ni exception , ni restriction quelconque , étant très-fortement attachés aux constitutions de nos prédécesseurs) ; présentement toutefois , après les assurances nouvelles et considérables qui nous sont venues de France , touchant la véritable et parfaite obéissance avec laquelle vous avez sincèrement souscrit le formulaire ; outre qu'ayant condamné sans aucune exception , ou restriction , les cinq propositions , selon tous les sens où elles ont été condamnées par

le sié
de vo
mém
vous
pater
rien à
des p
soum
renco
Clé
prélat
Châlo
toujo
parfa
pour
le for
tituti
lique
user d
que d'
avons
bienve
médiat
l'église
la sour
au vica
exécut
Ces l
mirent
paix de
accord
fut ex
fût ren
il ne c
Sorbon
rencon
suite ,
comme
un gran
monast

le siège apostolique , vous êtes infiniment éloignés de vouloir renouveler en cela les erreurs que ce même siège a condamnées : nous avons bien voulu vous donner ici une marque de notre bienveillance paternelle ; nous assurant que vous n'oublierez rien à l'avenir , pour nous donner de jour en jour des preuves nouvelles de la sincère obéissance et soumission que vous nous avez rendue en cette rencontre. »

Clément IX écrivit en même temps aux trois prélats médiateurs , MM. de Laon , de Sens et de Châlons. Dans ce bref commun pour les trois , toujours il se montre persuadé de l'entière et parfaite obéissance que les quatre évêques passaient pour avoir rendue au saint siège , en souscrivant le formulaire en la manière prescrite par les constitutions. Et comme l'ardeur de la charité apostolique , disait-il encore , fait que nous aimons mieux user de clémence envers des personnes soumises , que d'en punir de rebelles avec rigueur , nous avons bien voulu leur donner des marques de notre bienveillance paternelle. Il ajoute , en félicitant les médiateurs , qu'ils ont considérablement mérité de l'église , en travaillant à obtenir des quatre évêques la soumission qu'ils devaient et qu'ils ont rendue au vicaire de Jesus-Christ avec une pleine et entière exécution des bulles apostoliques.

Ces brefs ayant été présentés au roi par le nonce ; mirent comme le sceau à l'accord , qu'on nomma la paix de Clément IX , ou la paix de l'église. On accorda une amnistie générale , dont personne ne fut excepté. Cependant , quoique le docteur Arnaud fût rentré dans les bonnes grâces du monarque , il ne cessa point d'être exclu des assemblées de Sorbonne. Toutes les tentatives de ses amis en cette rencontre , aussi vaines que celles qu'on fit par la suite , ne servirent qu'à faire regarder cette paix , comme une paix fourrée , et suspecte au moins à un grand nombre de docteurs. Les religieuses du monastère de Port-Royal des Champs , où avaient

eu permission de se retirer celles de la ville qu'on avait dispersées d'abord en différens autres monastères , furent rétablies dans le droit de participer aux sacremens , et de célébrer le saint office en chœur. Ce fut une extension de la grâce accordée aux quatre évêques. L'archevêque de Sens et l'évêque de Châlons la demandèrent avec instance à l'archevêque de Paris , et même avant la consommation de l'affaire des quatre évêques. M. de Paris , qui apparemment craignait quelque surprise , répondit qu'ayant jusque-là suivi le premier pontife à leur égard , il n'aurait point de peine à le suivre encore dans l'accommodement , quand il aurait reconnu les véritables intentions de sa sainteté.

En effet , lorsqu'il fut sûr que le saint père avait accordé la paix aux quatre prélats , sur le témoignage spécial de l'évêque de Châlons en faveur de leur sincérité , il crut pouvoir faire la même chose à l'égard des religieuses. Elles lui présentèrent, en forme de requête , une déclaration qui n'était qu'une copie de celle des quatre évêques : sur quoi , il rendit en leur faveur une ordonnance , dont les écrivains du parti parlent souvent , mais d'une manière vague , et sans jamais en exposer le contenu. En voici la substance , et tout ce qu'il importe d'en connaître : « Comme il nous paraît par la requête des religieuses de Port-Royal des Champs , qu'elles condamnent les cinq propositions avec toute sorte de sincérité , sans exception ni restriction quelconque , dans tous les sens que le saint siège les a condamnées , et qu'étant entièrement soumises aux constitutions des papes Innocent X et Alexandre VII , elles sont très-éloignées de renouveler sur ce sujet les erreurs condamnées par le saint siège ; nous ne pouvons recevoir qu'avec une entière joie cet acte nouveau et authentique de leur véritable et entière obéissance. Car voulant nous tenir inviolablement attachés aux constitutions des papes susdits , nous n'eussions jamais admis d'exception ni de restriction à cet égard. Après donc

qu'il
quat
pape
satis
diffé
du s
recev
susdi
censu
la pa
l'offic
de fo
du d
Le
évén
quelo
méda
la fig
ouver
justic
humil
avait
Le n
envoy
le roi
présen
nistes
et dis
mais
tance
fau
mir s
trou
et leu
cette
aucun
ajouté
qu'av
faire

qu'il nous est apparu , par la déclaration que les quatre évêques ont envoyée à notre saint père le pape , et par le bref où sa sainteté témoigne en être satisfaite , que la déclaration des suppliantes ne diffère en rien de celle qui a été reçue et approuvée du saint père ; assurés par cet exemple , nous recevons et approuvons leur requête et déclaration susdite. En conséquence , nous les absolvons des censures qu'elles avaient encourues , les restituons à la participation des sacremens , à la célébration de l'office en chœur , et les déclarons capables , tant de former un corps de communauté , que de jouir du droit de voix active et passive. »

Le parti voulant donner le plus grand éclat à cet événement , usa du crédit qu'il avait auprès de quelques ministres d'état , pour faire frapper une médaille qui en perpétuât la mémoire. Elle portait la figure du roi ; et au revers , on voyait un livre ouvert sur un autel , avec le sceptre et la main de justice passés en sautoir. Ainsi tournaient-ils leur humiliation en triomphe , et l'indulgence dont l'on avait usé à leur égard en une satisfaction de justice. Le nonce acheta deux de ces médailles , dont il envoya l'une à Rome : avec l'autre , il alla trouver le roi , et lui communiqua les réflexions qui se présentaient naturellement. Les écrivains jansénistes parlent avec complaisance de ce monument , et disent vaguement qu'il plut fort à Louis XIV : mais tous ont eu grand soin d'omettre la circonstance suivante , qui marque seule tout ce qu'il en faut croire. Le monarque mena sur le champ le ministre romain à la chambre du conseil , où se trouvaient pour le moment ses propres ministres , et leur demanda qui d'entr'eux avait commandé cette médaille. Tous se défendirent d'avoir eu aucune part à cette manœuvre , qu'ils regardaient , ajoutèrent-ils , comme une contravention à la parole qu'avaient donnée les partisans de Jansénius , de ne faire aucun éclat sur cet accommodement (1).

(1) Hist. des 5 Prop. l. 6 , p. 227.

Bientôt ils y firent des infractions tout autrement condamnables ; et ce qu'on avait pris pour la paix , ne parut plus qu'un stratagème pour recommencer la guerre avec plus d'avantage , et la pousser avec plus d'opiniâtreté que jamais. Ils publièrent triomphans , que la conduite de Clément IX était une condamnation tacite de celle de ses prédécesseurs ; qu'il avait trouvé bon que les quatre évêques eussent distingué dans leurs procès verbaux , entre le fait et le droit ; et qu'en s'obligeant à la croyance intérieure pour l'un , ils se fussent bornés pour l'autre à une simple soumission de respect ou de silence. Il est néanmoins constant , par tout ce qu'on a lu jusqu'ici à ce sujet , premièrement , que ce pape a invariablement exigé des quatre évêques une souscription pure et simple du formulaire ; secondement , que , quand il accorda la paix , il avait tout lieu de croire qu'ils avaient signé de la sorte : ils lui avaient dit tout ce qu'il fallait pour le lui persuader , et ils avaient usé de toutes les précautions possibles pour soustraire à sa connaissance , avant la consommation de l'affaire , ce qui s'y était véritablement passé. Troisièmement , et ce point seul nous suffit , il est constant que ce pontife crut en effet qu'ils avaient signé purement et simplement. Car enfin il n'est pas proprement question de connaître si Clément IX eut ou n'eut pas de bonnes raisons pour croire qu'ils avaient signé de la sorte : il suffit qu'il l'ait cru , qu'il l'ait dit , et qu'il ait déclaré que sans cela il n'y aurait point eu de paix pour eux. Qu'on se rappelle ici la maxime de saint Augustin , suivant laquelle signer et jurer sincèrement , ce n'est pas le faire selon quelque sens particulier qu'on aurait dans l'esprit , mais selon l'intention de ceux avec qui l'on traite. Or que le pape ait cru que les quatre prélats avaient signé sans exception ni restriction , ou qu'ils avaient déclaré les cinq propositions hérétiques dans le sens de Jansénius ; c'est ce que le témoignage du cardinal neveu dans sa relation , c'est ce que les propres paroles du pontife dans ses

brefs a
doute.

Il n'
après
Rospig
pérem
propres
son ra
coup ,
pape a
qu'il a
tenait
révoqu
l'argum
moins.
n'ait p
est au
que le
faire q
n'eût c
mens à
monde
pratique
honnet

D'un
parfait
C'est C
au roi
purem
bref éc
à cet ég
D'où il
séquen
ne pou
par un
au mo
exigée
persua
laissait
public

brefs au roi et à ces évêques, ne laissent point en doute.

Il n'est plus libre aux partisans de la nouveauté, après en avoir appelé à la relation du cardinal Rospigliosi, comme à un témoignage intègre et péremptoire, de faire entendre qu'il a donné ses propres sentimens pour ceux de son oncle, et que son rapport est un dénouement, inventé après coup, pour n'être pas réduit à confesser que ce pape a condamné la conduite de ses prédécesseurs, qu'il a condamné lui-même en secret ce qu'il soutenait en public. Mais voulussent-ils aujourd'hui révoquer en doute la bonne foi de ce cardinal, l'argument pris de sa relation n'en subsisterait pas moins. Supposons pour un moment que Clément IX n'ait point agi sur les principes de son neveu; il est au moins constant, selon l'idée de ce cardinal, que le pape devait se conduire ainsi, pour ne rien faire qui fût indigne du chef de l'église. Le neveu n'eût certainement jamais attribué de pareils sentimens à son oncle, s'il n'eût tenu, avec tout le monde catholique, qu'à moins de les avoir mis en pratique, ce pape aurait trahi son devoir et son honneur.

D'un autre côté, les déclarations du pape sont parfaitement conformes à la relation du cardinal. C'est Clément IX lui-même qui a dit dans son bref au roi, que les quatre évêques avaient souscrit purement et simplement le formulaire; et dans son bref écrit à eux-mêmes, qu'il n'eût jamais souffert à cet égard, ni exception, ni restriction quelconque. D'où il suit nécessairement l'une de ces deux conséquences, ou que ce pontife était persuadé qu'on ne pouvait remplir ce qu'on devait à l'église que par une souscription pure et simple, et qu'il voulait au moins pour son honneur qu'on crût qu'il l'avait exigée et obtenue des quatre évêques; ou qu'étant persuadé du contraire en son particulier, il ne laissait pas, comme pape, d'agir et de parler en public contre sa persuasion propre. Là-dessus,

quelque parti qu'on prenne, voici deux conséquences nouvelles aussi nécessaires que les précédentes. L'une est que Clément IX aurait commis un mensonge odieux à la face de toute l'église, en assurant des quatre évêques ce qu'il savait entièrement faux, et en disant de lui-même qu'il n'eût jamais souffert ce qu'il avait permis et approuvé. Et dès-là qu'en reviendrait-il aux ennemis du formulaire, sinon de tourner en ridicule les éloges pompeux qu'ils ont fait de Clément IX, et de ruiner leur propre cause en le perdant de réputation? L'autre conséquence est que de ces deux manières contradictoires de procéder, savoir de condamner en public la restriction qu'il aurait agréée secrètement, ce serait sa voix publique, ou sa déclaration authentique, qui devrait passer pour la voix de l'église; puisque par-là seulement il se serait expliqué comme souverain pontife. Ici doit s'appliquer cette maxime incontestable pour les jansénistes mêmes, que par les actes publics des pasteurs, et non par leurs discours privés ou secrets, on doit reconnaître la doctrine de l'église.

A présent qu'on est instruit de toute la suite et de la complication des manœuvres pratiquées par les partisans des nouvelles doctrines, pour tromper ou diffamer autant qu'il était en eux le pape Clément IX, pourra-t-on concevoir qu'ils se prévalent encore de ce qui ne peut que dévoiler cet odieux tissu? L'histoire jansénienne du formulaire, l'histoire abrégée de la Paix de l'Eglise, et le Fantôme du Jansénisme, n'ont été publiés, qu'afin de persuader que ce pape s'était contenté de ce que ses prédécesseurs avaient regardé comme la marque distinctive de l'esprit de schisme et d'erreur. Ils donnent ce fait pour si constant, qu'on semblerait n'en pouvoir plus douter sans ridicule; et cependant ils n'opposent à toutes les preuves qu'on a vues du contraire, que le ton négatif et tranchant, qu'un démenti effronté. Il n'est pas concevable qu'ils puissent nommer sans rougir la paix de Clément IX;

et ce
princ
contr
préve
ment
tortue
vre de

Dar
cette
mois
cembre
le 19
pontif
fait la
Son h
à son
l'église

Mai
ceux d
montr
qu'au
entière
appren
tous le
évêque
lemen
rendre
avaien
morale
tageux
dans u
ressou
de reb
ils rep
sous le
jésuite
y avai
autres
avait a
nière,

et ce monument de leur confusion fait le sujet principal de leur triomphe. Pour le catholique au contraire , pour toute personne que l'erreur ou la prévention ne met pas en délire , la paix de Clément IX , par la seule histoire de ses préliminaires tortueux , ne passera jamais que pour le chef d'œuvre de la duplicité et de l'imposture.

Dans le cours de l'année même où se fabriqua cette paix funeste , Clément IX , après dix-huit mois seulement de pontificat , mourut le 9 Décembre 1669. Le cardinal Emile Altieri lui succéda le 19 Avril suivant , et prit le nom de Clément X : pontife doué au point suprême , de la vertu qui fait la mesure ainsi que la base de toutes les autres. Son humilité sincère opposa la plus forte résistance à son élévation , à quoi la vue seule du bien de l'église le fit enfin consentir.

Mais Clément IX n'avait pas les yeux fermés , que ceux qui en avaient extorqué leur fausse paix , se montrèrent moins pacifiques et plus outrageux qu'auparavant. Ils firent aussitôt retentir l'Europe entière du bruit scandaleux de tout ce qu'ils purent apprendre , ou controuver de plus infamant contre tous les catholiques tant soit peu signalés , papes ou évêques , docteurs séculiers ou réguliers , et spécialement contre ceux qu'il importait au parti de rendre comptables pour tous les autres. Déjà ils avaient mis au jour un libelle intitulé , la Théologie morale des jésuites. Ce champ leur parut avantageux sans doute : semblables à des plaideurs , qui dans une affaire désespérée où il n'est point d'autre ressource que de faire diversion , ne se lassent point de rebattre les mêmes injures contre leur partie ; ils reproduisirent les mêmes invectives , et presque sous le même titre ; savoir la Morale pratique des jésuites. Le pesant docteur qui fabriqua cet ouvrage , y avait employé de préférence les matériaux choisis autrefois pour les Lettres Provinciales ; mais il y avait autant de différence dans la forme ou la manière , qu'entre le génie de Pascal et celui de

Perrault, qui passa pour en être l'auteur. N'importe; c'était faire diversion; et c'est beaucoup pour l'hérésie, peu formidable en combattant de front. Ainsi les sectaires du seizième siècle, pour détourner de leurs dogmes impies l'attention des fidèles, s'appliquèrent sur toute chose à peindre de couleurs hideuses, tant les papes que les évêques, et les docteurs les plus ardents pour la défense de l'église. Guidés par leurs précurseurs, les novateurs du siècle suivant, abandonnant de même le dogme, ont pris la morale, qui n'était nullement en question, pour leur champ presque unique de bataille; et les moralistes, ou casuistes, pour leurs vrais plastrons: comme si le rigorisme justifiait l'hérésie, et que la cassarderie pût faire applaudir à l'impiété. Quand toutes les calomnies des novateurs seraient autant de justes reproches, leurs nouveautés en seraient-elles moins contraires à l'ancienne et vraie doctrine, aux décisions infaillibles du chef et des membres de l'église enseignante, à la foi certaine et invariable de l'église universelle?

Mais ce détour apparent ne les conduisait pas moins à leur terme: on avait en vue d'écarter les ennemis qu'on ne pouvait pas repousser, ou du moins d'amortir les coups qu'ils portaient. On parcourut, pour les diffamer, l'un et l'autre hémisphère, et l'on en tirait les odieuses couleurs dont l'on formait ensuite les tableaux fantastiques des vivans et des morts les plus respectés dans leur temps. Ici, on les représentait comme des scélérats, qui, de dessein prémédité, et de concert avec les chefs de leur gouvernement, avaient entrepris de renverser la morale évangélique. Là, on travestissait les plus dignes ministres de Jesus-Christ en apôtres de Satan, ou de Mammône, et même en insensés, qui n'auraient quitté leur famille et leur patrie, franchi l'immensité des mers, prodigué leurs forces et leur vie, que dans la vue de thésauriser pour d'autres, en anéantissant le mystère de la Croix. Par-tout on rejetait sur le corps entier la faute ou

la mé
vent
qu'on
Ainsi
Paris
déclar
calom
d'igno
scand
à être
du bo

Ben
son tr
l'ébau
auque
posthu
être in
d'intel
que ce
qui p
anima
simple
si l'on
aveugl
de tou
conséq
Spinos
ment r
que ce
la divi

On
de la p
eut de
plus q
démon
esprits
précip
Spinos
religio
téméri

la méprise de quelques-uns des membres ; et souvent on diffamait le particulier, tout innocent qu'on le connaissait, afin de décrier le corps. Ainsi jugèrent de ce libelle, et l'archevêque de Paris, et les consultants de Sorbonne, qui le déclarèrent rempli d'injures, d'impostures et de calomnies, de falsifications, de traits grossiers d'ignorance, de propositions fausses, hérétiques, scandaleuses. Enfin, les magistrats le condamnèrent à être lacéré et brûlé publiquement par la main du bourreau.

Benott Spinosà publia dans la même année 1670 ; son traité théologique et politique, qui présente l'ébauche du système impie, et non moins absurde, auquel il mit la dernière main dans ses œuvres posthumes. Il y soutenait que Dieu n'est pas un être infiniment parfait, qu'il n'est pas même doué d'intelligence ; mais que la divinité n'est autre chose que cette vertu, ou cette vague énergie de la nature, qui pense dans les hommes, qui sent dans les animaux, qui végète dans les plantes, qui subsiste simplement dans les êtres inanimés : divinité brute, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui agirait par une aveugle nécessité ; d'où il suivrait que l'existence de tous les êtres est pareillement nécessaire, et par conséquent éternelle. En un mot, il n'y avait, selon Spinosà, qu'une substance unique, mais diversement modifiée, et infinie en tous sens ; c'est-à-dire, que ce rêveur impie élevait toutes les créatures à la divinité, et réduisait la divinité au néant.

On ne saurait toutefois disconvenir qu'il n'ait eu de la profondeur d'esprit ; on prétend même qu'il eut des mœurs : mais qu'en peut-on conclure de plus que pour les anges dégradés et convertis en démons, qui ne sont ni des âmes charnelles, ni des esprits bouchés ? L'orgueil conduit aux mêmes précipices que les vices de la chair. L'égarement de Spinosà provint d'avoir creusé les matières de la religion, avec une curiosité profane et toute la témérité de la présomption ; comme aussi d'avoir

soumis les œuvres de Dieu aux procédés mal conçus de la géométrie, et les preuves de fait aux raisonnemens d'une vaine dialectique. Il raisonne, selon ses préjugés philosophiques, sur les faits de religion, et sur des faits qu'il n'avait pas étudiés. Aussi remarque-t-on qu'il n'était pas versé dans la critique, pas même dans la littérature hébraïque, tout juif qu'il était. Moins coupable que les incrédules nés dans le sein de la vraie religion, où ils ne furent mieux instruits de nos vérités saintes, que pour en chérir sur les fictions de cet impie, comme ils l'ont fait dans le système plus développé de son monstrueux naturalisme. Nonobstant l'air de persuasion qu'affecte Spinoza dans ses principes destructifs de toute révélation et de toute religion véritable, il ne put néanmoins, comme tous les mécréans, pousser contre nos mystères au delà du doute; puisque, de son propre aveu, il n'aurait pas fait difficulté de les croire, s'il avait été témoin de la résurrection de Lazare, ou de la guérison de l'aveuglé de l'évangile. Les ouvrages de cet athée excitèrent une horreur si générale, qu'ils furent proscrits par les états généraux des Provinces-Unies, dont il était né sujet.

La vraie foi triomphait des inventions de l'impie, jusque dans les terres infidèles, parmi les faibles chrétiens abandonnés au schisme irrémédiable des Grecs. Ni la pesanteur du joug ottoman, ni les sollicitations et les promesses des sectaires d'Allemagne, ni l'exemple du patriarche de la nouvelle Rome, que ces hérétiques avaient débauché, ne purent arracher du cœur des chrétiens orientaux la vénération du sacré mystère de nos autels, ni altérer en aucune manière la foi de la présence réelle du Sauveur dans l'eucharistie. Dosithée, patriarche de Jérusalem, pour seconder leur zèle contre l'impie sacramentaire, tint à Bethléem un concile qui proscrivit les erreurs que Cyrille-Lucar avait tenté d'introduire en Orient. Denys, patriarche de Constantinople, confirma, dans la même

anné
son p
Cyrille

L'a
prim
choses
autre
neur
chille
pour
le pie
infini
la Grè
précie
piété,
mune
l'avait
versité
ce tem
d'en de
compé
la bass
religie
zèle cé
vrage.

fait, p
gâteau
leurs p
moins
d'ignor
à quelc
cule de
fade pl
l'auteur
Seigneur
ferai-je
son (2)

(1) R
docteur
d'un bon

année 1672, la confession de foi que Parthenius son prédécesseur avait déjà opposée à l'attentat de Cyrille, sur la foi constante de l'église orientale.

L'ardeur avec laquelle l'Orient défendait la foi primitive, et si l'on peut comparer entr'elles des choses toutes différentes, la chaleur avec laquelle autrefois les villes de la Grèce se disputèrent l'honneur d'avoir donné la naissance au chancre d'Achille; on la vit employée par deux ordres célèbres, pour s'approprier la gloire d'avoir eu dans leur sein le pieux auteur de l'*Imitation de Jesus-Christ*, livre infiniment plus précieux en effet que tous ceux de la Grèce profane; c'est trop peu dire: livre le plus précieux de tout ce qui s'est écrit en matière de piété, après les divines écritures. L'opinion commune, durant une bonne partie du seizième siècle, l'avait attribué à Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris; et l'un des écrivains tranchans de ce temps-là, l'évêque de Bellai, ne permettait point d'en douter. Si différens ordres lui ont donné des compétiteurs, dit-il avec son goût accoutumé pour la basse ironie et pour l'avilissement des ordres religieux (1), ce n'est que de peur que le saint zèle cénobitique ne se trouvât frustré d'un tel ouvrage. Car il suffit, ajoutait-il, qu'un moine l'ait fait, pour que tous les autres prennent part au gâteau, attendu la bulle de communication de leurs privilèges. Il est aisé de faire voir, qu'ici au moins l'évêque insulte aux moines avec autant d'ignorance que d'impertinence. Un peu d'attention à quelques versets de l'*Imitation* même, et le ridicule de la plaisanterie retombera tout entier sur le fade plaisant. Gerson ne fut jamais religieux; et l'auteur de l'*Imitation* remercie expressément le Seigneur de l'avoir appelé à l'état religieux. « Que ferai-je, s'écrie-t-il dans la ferveur de son oraison (2), en reconnaissance de la grâce que vous

(1) Révis. de l'avis d'un docteur touchant les devoirs d'un bon paroissien, p. 323.

(2) De *Imit. Christi*, lib. 3, cap. 10.

m'avez faite , et que vous n'accordez pas à tout le monde , de renoncer aux biens terrestres , et d'embrasser la vie religieuse ? J'ai reçu la croix de votre main , dit-il ailleurs (1) , et je la porterai jusqu'à la mort , telle que vous me l'avez imposée : car la vie d'un bon religieux est une véritable croix , mais une croix qui conduit au ciel. »

Il ne se peut rien de plus formel contre la cause de Jean Gerson. Celle de Jean Gersen , abbé , dans le treizième siècle , de l'abbaye bénédictine de Saint-Etienne de Verceil en Lombardie ; ne paraît pas mieux fondée. Peut-être même que cette prétention , assez moderne , ne porte foncièrement que sur la ressemblance des noms de Gerson et de Gersen. Ce nouveau rival de Thomas à Kempis , ne fut enfanté ou déterré qu'en 1616 , par dom Constantin Caïétan , bénédictin d'Italie , fort connu par son ardeur à grossir le nombre des écrivains de son ordre. Alors par ses soins , fut mise au jour la première *Imitation de Jesus-Christ* qui ait porté , pour nom de son auteur , celui de l'abbé , soit feint , soit réel , de Verceil. Après cette prise de possession , pour ainsi parler , lorsqu'en 1641 l'on voulut faire au Louvre une impression digne de ce livre inestimable , les pères bénédictins supplièrent le cardinal de Richelieu de ne point faire honneur de sa composition à tout autre auteur que leur abbé Gersen , dont le droit se trouvait établi dans les manuscrits de dom Caïétan. Le cardinal fit remettre ces pièces au célèbre antiquaire Naudé , comme au juge le plus capable de prononcer en pareille matière. Mais Naudé y aperçut des ratures assez récentes , et des changemens qui rendirent la bonne foi des supplians raisonnablement suspecte. Les religieux de saint Germain des Prés attaquèrent ce savant avec vivacité ; il se défendit avec la même chaleur : ce qui occasionna un procès qui fut porté au parlement de Paris , et sur le refus que firent les bé-

(1) Ibid. cap. 56.

nédictins
inter
l'imita
ou à
La
les b
Naud
D'aill
velles
magis
transp
Prés.
entre
Genev
de Th
bien d
Leurs
comme
dictins
était u
qu'on
l'ordre
de ses
mémo
que Th
l'imita
l'avaie
tume d
animée
sépara
aucune
Les b
et sans
Paris ,
choisi
chanoin
tribunal
quelque
un arré
To

nédictins de produire les manuscrits inculpés , il intervint en 1652 un arrêt qui défendait d'imprimer l'Imitation sous un autre nom que celui de Kempis ou à Kempis.

L'affaire passa pour terminée jusqu'en 1671 , où les bénédictins revinrent à la charge. La mort de Naudé les avait délivrés d'un adversaire formidable. D'ailleurs , ils prétendaient avoir recouvré de nouvelles pièces. M. de Harlai , l'un des plus grands magistrats qu'ait eus la capitale , voulut bien se transporter , comme arbitre , à Saint-Germain des Prés. Il y vint aussi des savans de tous les ordres , entre lesquels ceux de la congrégation de sainte Geneviève , plus intéressés qu'aucun autre à la gloire de Thomas à Kempis , chanoine régulier aussi bien qu'eux , ne manquèrent pas de se trouver. Leurs pères du Moulinet et Lallemand soutinrent , comme autrefois Naudé , que les titres des bénédictins étaient falsifiés , et que Gersen ou Gessen était un être de raison , un personnage imaginaire qu'on avait habillé en bénédictin , pour ravir à l'ordre des chanoines réguliers , l'honneur dont l'un de ses membres le faisait jouir depuis un temps immémorial. Les enfans de saint Benoît répliquèrent que Thomas à Kempis n'était pas plus l'auteur de l'Imitation , que tant d'autres copistes anciens ne l'avaient été des ouvrages auxquels ils avaient coutume de mettre leurs noms. Après une dispute fort animée , qui dura la journée tout entière , la nuit sépara les combattans , sans qu'on eût pu parvenir à aucune décision.

Les bénédictins qui en voulaient une absolument , et sans retard , s'adressèrent à l'archevêque de Paris , qui était de la même maison que le magistrat choisi en premier lieu pour arbitre. Comme les chanoines réguliers ne furent point appelés à ce tribunal , l'acte qu'on y dressa , s'il prononçait quelque chose , ne pourrait se regarder que comme un arrêt sur requête , et nul pour le fond : mais

tout ce qu'il porte, c'est que les antiquaires qui revirent alors les manuscrits, les avaient examinés avec beaucoup de soin. Cependant, comme si cet énoncé eût été un arrêt formel et contradictoire, on vit paraître en 1674, une édition nouvelle de l'Imitation de Jesus-Christ, avec le nom de Jean Gersen. Du reste, la longue préface où dom Delface compila tout ce qu'on avait écrit pour ou contre Thomas à Kempis, prouva uniquement que le pieux auteur du livre qu'on se disputait, avait très-bien pratiqué ce qu'il enseigne en ces termes : *Aimez à être inconnu*. Trois ans après, les chanoines réguliers publièrent un ouvrage exprès, pour revendiquer leurs droits. Enfin, le 4 de Mars 1681, ils produisirent leurs titres en règle par-devant l'archevêque de Paris, et ils eurent au moins l'égalité des preuves, mais sans démonstration. Ainsi l'on peut encore douter absolument quel est le véritable auteur de l'Imitation de Jesus-Christ.

Il est constant par le texte même de ce livre; que ce ne fut pas Gerson, puisqu'il ne professa jamais la vie religieuse, et que l'ouvrage fut composé par un religieux. Il est vraisemblable que Jean Gersen est un nom controuvé, et calqué sur celui de Jean Gerson. Les bénédictins, il est vrai, ont fourni force titres en sa faveur; mais rien de plus suspect que ce genre de preuves. Les anciens moines qui dissipaient tout, n'ont jamais cessé de grossir leurs archives. Ainsi tout ce qui en sort, au moins quand l'intérêt peut y avoir part, et qui n'est pas confirmé par les archives publiques, fait très-prudemment craindre que la corruption ne s'y soit glissée. Reste Thomas à Kempis, le plus ancien des trois, et au vrai, l'unique prétendant qui puisse faire impression sur un esprit impartial et juste. Cependant son droit n'est pas incontestable. Quoique les plus anciens exemplaires portent son nom, on peut toujours douter, vu la pratique de son temps, si ce titre équivoque marque l'auteur, ou simple-

ment
naiss
pour
a vou
a-t-e
vain
drait
Qu
taire
celui
ne fu
où ce
tout
l'ont
gateur
l'indis
qu'on
quisit
chiffon
sité de
comm
nécess
quisiti
lieu ;
lumen
teurs a
bien q
ges, et
Quesne
l'ouvra
censeur
qu'un p
sel de
moines
de roug
prouvé
dignes
Tel é
qu'il pr

ment le copiste. Après tout, qu'importe cette connaissance à l'édification que l'auteur véritable eut pour unique fin; et sur-tout à la modestie dont il a voulu donner l'exemple? Aussi notre discussion a-t-elle moins pour but la gloire de ce pieux écrivain, que la confusion de la vanité qui la lui voudrait ravir.

Quoique l'auteur du livre intitulé, *Avis salutaire de Marie à ses dévots indiscrets*, eût, comme celui de l'imitation, caché son nom au public, il ne fut pas difficile de deviner, au moins le parti où ces rêveries scandaleuses avaient été conçues. De tout temps les ennemis de Dieu et de son église, l'ont été de la sainte Vierge sa mère. Le promoteur des avis supposés, sous prétexte de corriger l'indiscrétion, ne tendait qu'à détruire la dévotion qu'on a pour Marie. C'est ainsi qu'en jugea l'inquisition d'Espagne, dans la censure qu'elle fit de ce chiffon téméraire, le 27 Novembre 1674. L'université de Mayence l'avait condamné le mois précédent, comme ressentant le jansénisme, et par une suite nécessaire, le luthéranisme et le calvinisme. L'inquisition de Rome, après l'avoir noté en premier lieu; comme un livre suspect, le proscrivit absolument le 22 Juin de l'année suivante. Les novateurs au contraire, les sectateurs de Calvin; aussi-bien que ceux de Jansénius; le comblèrent d'éloges, et le traduisirent en plusieurs langues. Le père Quesnel en particulier; joignant à l'apologie de l'ouvrage les dérisions et les injures contre ses censeurs, trouvait un renversement horrible à ce qu'un petit moine, appelé inquisiteur (tel était le sel de ses ironies), ou qu'une congregation de moines, présidée par un prêtre ou un clerc habillé de rouge, eût eu l'audace de flétrir un livre approuvé par de pieux évêques; et cher aux plus dignes fidèles.

Tel était l'usage que faisait le parti de la paix qu'il prétendait avoir obtenue de Clément IX. On

y tarda peu à manifester par les œuvres, qu'on la supposait uniquement fondée sur la distinction de la doctrine des cinq propositions, d'avec le fait de Jansénius. Le 4 de Mai 1676, M. Arnaud, évêque d'Angers, défendit à l'université de cette ville, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, d'exiger la confession de foi prescrite par le formulaire, sans distinguer le fait d'avec le droit. Quelle que fût l'opinion qu'on eût de ce prélat dans son diocèse, il n'avait pu surprendre que peu de membres de l'université, dont le corps se tenait fort en garde contre les novateurs de tout rang. Il obtint enfin du chancelier, plus inconsidéré que mal-intentionné pour la saine doctrine, qu'en faisant prêter le serment de foi aux bacheliers, il ne parlerait plus de Jansénius. Le roi n'en fut pas plutôt informé, qu'il défendit de rien changer à l'usage établi. La lettre de cachet fut lue et enregistrée dans une assemblée générale de l'université; mais quand il fut question de le faire dans la faculté de théologie en particulier, le syndic s'y opposa, sous le prétexte misérable qu'on ne lui produisait qu'une copie de la lettre du prince. Sa majesté réitéra ses ordres : on trouva d'autres subterfuges. L'évêque paraissant alors sur la scène, donna un mandement où il avançait que la lettre était subreptice, et que le serment tendait à troubler la paix de l'église, en renouvelant les disputes éteintes par le saint siège. Il ne dissimulait point que cette paix ne pouvait subsister sans la distinction du fait et du droit; et faisant usage enfin des procès verbaux des quatre évêques, jusque-là si soigneusement recelés dans les ténèbres de leurs greffes, il osa dire qu'ils avaient été concertés avec le nonce de Clément IX, et qu'ils étaient parfaitement conformes aux intentions de ce pontife. Comme il ne vivait plus, on ne craignait pas d'être démenti.

L'université se rassembla, et protesta de nullité contre le mandement. Elle fut appuyée par un

arrât
 attent
 dans
 perni
 qu'il r
 sur le
 la man
 des pa
 son co
 au pou
 paix,
 feste,
 la sign
 ques r
 lasage
 tant ce
 que son
 culiers
 leurs se
 tions,
 de sign
 mentio
 être à l'
 par rap
 ont fait
 ment à
 ensuite
 tant plu
 de cens
 prescrit
 rendu e
 obéissan
 des élog
 les peine
 Tout
 peut rec
 tionnés
 les matiè
 bévues,

arrêt du conseil d'état, dont les termes méritent attention. Il porte que l'évêque d'Angers s'établit dans son mandement sur un fondement faux et pernicieux ; comme si l'on n'était plus obligé, et qu'il ne fût pas même permis de signer le formulaire sur le fait des cinq propositions de Jansénius, en la manière que les assemblées du clergé, les bulles des papes, les lettres patentes du roi et les arrêts de son conseil l'ont ordonné ; comme si encore il était au pouvoir d'un évêque, sous prétexte du nom de paix, interprété à sa manière avec un abus manifeste, d'anéantir dans son diocèse le formulaire et la signature que portent les constitutions apostoliques reçues et publiées dans le royaume ; ou que la sage condescendance qu'eut le saint siège en admettant certaines signatures du formulaire, avec quelque sorte d'explication en faveur de quelques particuliers seulement, afin de les mettre à couvert de leurs scrupules et des peines portées par les constitutions, fût une révocation de la bulle qui prescrit de signer avec serment ledit formulaire, sans faire mention de cette interprétation ; et qu'elle dût être à l'avenir une loi de nécessité et de changement, par rapport à la signature des ecclésiastiques qui ont fait gloire de se soumettre purement et simplement à l'autorité du saint siège. On remarquait ensuite que le mandement en question était d'autant plus répréhensible, qu'il défendait, sous peine de censure, de signer ce que le chef de l'église avait prescrit : d'où il s'ensuivait que ceux qui avaient rendu et rendaient journellement une prompte obéissance aux constitutions apostoliques, au lieu des éloges que mérite cette soumission, encouraient les peines qui sont réservées à la désobéissance.

Tout religieux qu'est le fond de cet arrêt, on y peut reconnaître que les séculiers les mieux intentionnés, quand ils entrent dans certains détails sur les matières ecclésiastiques, s'exposent à bien des bévues, et lâchent d'ordinaire quelques paroles

déplacées. Tels sont ici les égards supposés dans Clément IX pour les scrupules des quatre évêques ; d'où l'on pourrait absolument tirer quelque conséquence préjudiciable à la foi. Mais il n'est question de ce genre d'égards , ni dans le bref définitif de ce pape aux quatre prélats , ni dans les brefs qui furent adressés , soit au roi , soit aux prélats médiateurs , relativement à la conduite et à la conclusion de cette affaire. La condescendance de Clément IX à l'égard des quatre évêques , consista tout entière à les mettre à l'abri , non pas des scrupules qui prenaient leur source dans leurs coupables préventions , mais uniquement des peines qu'avait méritées leur longue et scandaleuse résistance.

Avant que l'arrêt parvint à Angers , les partisans de Jansénius y tentèrent d'engager la faculté de théologie à déclarer que l'expression du fait , ajoutée à l'ancien serment , était une nouveauté introduite par le chancelier. Les conjonctures étaient favorables à ce dessein. On allait tenir le synode , qui amenait tout naturellement à la ville les curés de campagne. Comme il y en avait un bon nombre qui étaient docteurs , et voués à leur évêque , on se flattait d'avoir la pluralité des suffrages. On s'assembla , et il fut constaté qu'à la vérité le chancelier , en conférant les grades , avait le premier exigé le serment , avec l'addition du fait de Jansénius ; mais quelques docteurs respectables prenant aussitôt la parole , soutinrent que cette addition , soit ancienne , soit nouvelle , n'en était pas moins sage , qu'elle était nécessaire. Le corps de l'université se déclara hautement pour ce parti. En conséquence , la faculté de théologie arrêta quelques jours après , que personne ne serait admis aux grades , ni même à soutenir des thèses , qu'il n'eût signé le formulaire , suivant l'usage de la Sorbonne ; que ceux encore qui auraient pris les degrés depuis la paix prétendue de Clément IX , seraient obligés de le signer de la même manière , sous un mois , supposé qu'ils ne l'eussent point encore fait.

Cette
fiée au
confor
rieur d
térêt e
nation
cipalité
de l'un
quelqu
voquer
grader
séculier
de para
Ces d
du con
ce qui p
mois de
veau , q
même a
trait po
la publi
espéré q
avait en
avoir im
saurait
des sain
humilité
le prélat
dement,
n'y était
Il y assu
sée , et
signatur
qui croi
Cependa
vie , au
et très-p
démenta
Quoi d

Cette conclusion ayant été confirmée ; puis notifiée aux communautés ecclésiastiques , toutes s'y conformèrent , à l'exception d'une seule. Le supérieur de l'oratoire avait d'abord résisté ; mais l'intérêt ensuite lui fit surmonter son scrupule : la nation d'Anjou avait refusé de l'admettre à la principalité du collège , à moins qu'il n'obéit au décret de l'université. Les efforts que firent par la suite quelques docteurs attirés de fort loin , afin de révoquer la conclusion , n'aboutirent qu'à faire dégrader deux chanoines réguliers , et un prêtre séculier des plus mutins , avec défense à six autres de paraître désormais aux assemblées.

Ces dispositions furent confirmées par un arrêt du conseil d'état , en date du 11 Septembre 1676 : ce qui porta monsieur d'Angers à publier , dans le mois de Décembre suivant , un mandement nouveau , qu'il data néanmoins du 4 Septembre de la même année : tant l'usage des antيدات avait d'attrait pour ces messieurs. Le prélat , en prorogant la publication de ce mandement , avait sans doute espéré que la cour mollirait ; et en l'antidatant , il avait en dessein que cette espérance ne parût point avoir influé dans sa conduite. Telle est , on ne saurait trop le redire , la droiture et l'humilité des saints rebelles à l'église. Autre fruit de la même humilité : la rétractation formelle et complète que le prélat était obligé de faire de son premier mandement , et qu'il faisait véritablement dans le second , n'y était toutefois qualifiée que d'éclaircissement. Il y assurait qu'on avait mal pris sa première pensée , et qu'il n'avait jamais prétendu défendre la signature pure et simple du formulaire , à ceux qui croiraient pouvoir la donner en conscience. Cependant la marche qu'il avait constamment suivie , aussi-bien que les expressions très-générales et très-prohibitives de son premier mandement , démentaient , au doigt et à l'œil , cette explication.

Quoi qu'il en soit , la faculté de théologie exigea

la signature , non-seulement de ceux dont elle ne blessait point les préjugés , mais de quiconque voudrait entrer et demeurer dans ce corps. Ce fut en vain que le syndic , de même doctrine et de même franchise que son évêque , tenta , au retour d'un voyage de Paris , de faire accroire aux docteurs , que l'archevêque de cette capitale et le cardinal ministre lui avaient enjoint de dire à sa compagnie , que l'obligation de signer purement et simplement regardait l'avenir , sans toucher aux signatures déjà données sous les mandemens des évêques , de quelque manière qu'elles eussent été faites. L'université s'en tint à son premier arrêté ; et peu après , en vertu d'un ordre du roi , le rapport du syndic imposteur fut biffé des registres. Tous les étudiants de théologie firent ensuite la signature ordonnée , à la réserve de seize , dont treize tenaient à une communauté formée sourdement dans la ville , à la faveur des innovations et des troubles. C'est un secret tout particulier aux novateurs modernes , pour répandre , et sur-tout pour éterniser leurs erreurs , de former ces associations dévotieuses , non pas simplement de sujets appliqués aux sciences , mais de gens de toute profession et de tout métier , en qui l'opiniâtreté ne manque pas d'égaliser l'ignorance. La cour enjoignit au commandant de la province d'Anjou de dissiper la communauté furtive des clercs d'Angers , avec une autre qui s'était impatronisée de la même manière à la Fleche. Ainsi la paix fut-elle rendue à l'université de cette province , qui eut la gloire de signaler sa foi dans les temps les plus difficiles , et qui s'est toujours distinguée depuis par son attachement à la saine doctrine et au centre de l'unité.

Nous ne rapporterons point d'autres exemples des manœuvres que les partisans de l'Augustin belge exercèrent , à la faveur de leur accord simulé avec un pontife romain. Ce trait seul , pris entre mille autres , suffit pour dévoiler les vues obliques dans lesquelles ils ménagèrent leur perfide

paix
des a
la fin
l'ame
prop
Le t
fourr
Ve
sionn
plus
mais
barba
dans
méri
ment
blissen
princi
épouv
glacée
curieu
marais
à des r
ces va
que d
énorm
monstr
vriers
fruits s
c'était
des vill
vexatio
malgré
trop él
inspiré
qui ven
religion
rique ,
partie d
l'ordina

paix avec Clément IX. La peinture trop continue des attentats et des trahisons de l'hérésie, ferait à la fin une impression vraiment douloureuse dans l'ame du pieux fidèle. Présentons-lui des images propres tout à la fois à le consoler et à l'édifier. Le temps où nous sommes parvenus, nous en fournit un fonds abondant.

Vers le milieu du dix-septième siècle, des missionnaires espagnols conçurent le dessein, non plus seulement de faire des courses évangéliques, mais d'aller établir leur demeure au sein de la barbarie la plus sauvage et la plus sanguinaire, dans le cœur du continent immense de l'Amérique méridionale. Jusque-là on s'était presque uniquement borné à faire de loin en loin quelques établissemens sur les côtes maritimes, du Pérou principalement, sans oser franchir les montagnes épouvantables qui à son levant portent leur tête glacée dans la moyenne région de l'air, d'où les curieux n'apercevaient que des forêts sans fin, des marais impraticables, des lacs et des fleuves pareils à des mers. Tout ce que la renommée publiait de ces vagues espaces, c'est qu'ils n'étaient peuplés que de tigres, de lions, d'hyènes, de serpens énormes, et de sauvages plus féroces que tous ces monstres. Mais l'expérience avait appris aux ouvriers évangéliques, que le seul moyen de faire des fruits solides et durables parmi les Américains, c'était de pénétrer dans les terres les plus éloignées des villes et des habitations européennes. Les criantes vexations exercées contre eux par les Espagnols, malgré toutes les défenses et la sévérité de la cour, trop éloignée pour se faire craindre, leur avaient inspiré une aversion insurmontable pour tout ce qui venait du pays de leurs tyrans, et pour leur religion même. L'exemple seul des Espagnols d'Amérique, qui ne sont pas à beaucoup près la belle partie de la nation, et que la soif de l'or, pour l'ordinaire, souvent même la fuite du gibet conduit

au nouveau monde , leur orgueil insultant , leurs injustices , leurs violences et leurs mœurs dissolues ôtaient toute vertu aux prélications les plus pathétiques. Quand on disait aux sauvages qu'il n'était pas permis d'avoir plus d'une femme ; qu'il fallait être humble , doux et bienfaisant ; ils ne manquaient pas d'opposer la vie contraire des chrétiens qu'ils avaient sous les yeux , ou sans rien dire , ils répondaient par un souris moqueur.

Voilà pourquoi les missionnaires , bravant tous les travaux et tous les dangers , entrèrent , l'an 1658 , dans les terres lointaines qu'arrose le Maragnon , autrement dit le fleuve des Amazones : ils s'avancèrent jusqu'au lieu où fut ensuite bâtie la ville de Borgia , c'est-à-dire , à trois cents lieues de Quito , d'où ils étaient partis. De là ils se répandirent sur les rives de la Pastaca , de la Gualagaa et de l'Ucayale , pour chercher les hordes éparées dans les forêts qui bordent ces rivières. Ils poussèrent enfin , à la droite du Maragnon , et bien au delà des routes du soleil , dans les terres de bénédiction que fertilisent le Paraguai , le Parana , l'Urugai , et tant d'autres rivières qui forment le fleuve d'Argent , ou de la Plata , comparable à celui des Amazones. Par-tout il leur fallut prendre les plus grands soins pour faire ignorer les lieux d'où ils venaient : on les eût massacrés sur le champ , si l'on eût découvert qu'ils fussent Espagnols (1).

Qu'était-ce néanmoins , pour la fin qu'ils se proposaient , que ces excursions hardies ? Comment traiter ensuite avec ces hommes farouches , çà et là dispersés , comme les bêtes sauvages , enfoncés dans les bois , cachés dans les antres ; hors de là , toujours errans , toujours en défiance , continuellement armés contre les inconnus , et les uns même contre les autres , faisant leur régal de la chair de leurs ennemis et quelquefois de leurs proches ? Les

(1) Lettr. Edif. tom. VIII , p. 289 , etc.

plus g
lent qu
les pr
blable
cher
prise
aussi
et d'at
les po
les for
cialem
humai
d'en f
ment d
les plu
à l'égli
Répi
plusien
de leur
gueroa
scellera
précha
Richler
aux mi
la mém
les fru
Richler
mort to
et des
ajoutan
faisant
sables h
des ron
n'avoir
tombés
ou des c
ne pas
racines
tellemen

plus graves auteurs des annales du monde ne parlent qu'avec admiration des anciens sages qui su-
 rent les premiers réduire en société des barbares semblables aux brutes, et qui leur apprirent à rechercher l'honnête aussi-bien que l'utile. Cette entreprise, accompagnée de quelque succès, leur a paru aussi merveilleuse que l'art d'appriivoiser les tigres et d'attendrir les rochers, avec quoi l'ont comparés les poëtes : fictions réalisées en quelque sorte par les fondateurs des chrétientés américaines, et spécialement de celles du Paraguai. Des brutes à forme humaine, dont il fallait faire des hommes avant d'en faire des chrétiens, ils n'ont pas fait simplement des sociétés mieux ordonnées que nos cités les plus florissantes; mais des églises comparables à l'église primitive, et des peuples entiers de saints.

Réparateurs magnanimes de l'humanité abrutie, plusieurs d'entr'eux sans doute furent les victimes de leur magnanimité. Les pères François de Figueroa, et Pierre Suarez, furent les premiers qui scellèrent de leur sang les célestes maximes qu'ils prêchaient. Les pères de Hurtado, Durango, Richler, et le licencié dom Joseph Vasquez, associé aux missions de la compagnie de Jesus, obtinrent la même couronne, après avoir toutefois recueilli les fruits de salut les plus abondans. Le père Richler en particulier, homme tout apostolique, mort tout vivant à lui-même, se jouant des peines et des fatigues dont le seul récit fait frémir, y ajoutant des macérations plus terribles encore, faisant la plupart de ses courses nu-pieds, sur des sables brûlans ou des rocailles aiguës, au travers des ronces et des épines, réduit quelquefois à n'avoir plus pour se couvrir que des lambeaux tombés de ses premiers vêtemens, que des feuilles ou des écorces de palmier, et pour se nourrir, ou ne pas mourir de faim, que des herbes ou des racines sauvages; par une vie si sainte, il attira tellement les bénédictions du ciel sur ces terres

ingrates, qu'il y gagna sept peuplades nombreuses à Jesus-Christ, dont elles honoient le nom jusqu'à nos jours, autant par la pureté de leurs mœurs, que par la fermeté inébranlable de leur foi.

Le sort de ces premiers martyrs, loin d'effrayer leurs confrères, faisait le plus cher objet de leurs vœux, et ne servit qu'à augmenter leur nombre. Cependant les officiers du roi d'Espagne, toujours animés de l'esprit militaire et conquérant, voyant que les missions lointaines, dont les sages du siècle avaient ri d'abord, prenaient un heureux cours, pensèrent qu'il importait au gouvernement de les protéger, et offrirent aux missionnaires de leur ouvrir désormais la route, les armes à la main : mais ces dignes ministres de l'évangile rejetèrent invinciblement des moyens si peu convenables à leur ministère. Fidèles aux leçons du bon pasteur, et semblables à des brebis exposées sans défense à la fureur des loups, ils continuèrent à s'avancer, le bréviaire sous le bras, et à la main un bâton surmonté d'un crucifix. Chacun d'eux se faisait ordinairement accompagner par une vingtaine de fervens néophytes, qui en lui servant d'interprètes, faisaient encore les fonctions de catéchistes, et quelquefois de prédicateurs. On était souvent obligé à faire des trente à quarante lieues par des détroits qui n'avaient jamais été pratiqués de personne, à travers des forêts et des halliers, où il fallait sans cesse avoir la hache à la main pour s'ouvrir un passage, avec des fatigues excessives et une lenteur désespérante. On n'avait, comme au milieu des mers, d'autres guides que les astres ou la boussole ; et malgré toute la circonspection possible, nos voyageurs s'égarèrent, tantôt sur des terres mouvantes et fangeuses qui menaçaient à chaque pas de les engloutir, tantôt entre des roches escarpées qui leur coupaient toute issue. Tantôt ils se trouvaient sur la cime d'une montagne, transis de froid, percés de pluie ou de brumes glacées, et

cont
à leu
sous
un b
la coi
ils cu
arbre
plus e
d'être
vorés
poison
hideo
vent.
que de
mettai
les cro
passag
trouva
nature

Au
sives,
pour l
heureu
pour y
d'attei
assez se
toute n
quelqu
Alors i
racines
sucier
air (to
leurs ce
nuait p
dans le
canots
tronc o

contenant à peine sur un talus glissant , et voyant à leurs pieds des abîmes entrecouverts de roseaux , sous lesquels on entendait rouler des torrens avec un bruit affreux. Et dans ces forêts antiques , où la coignée était encore inconnue , à chaque instant ils couraient risque d'être écrasés par de vieux arbres qui tombaient à la première commotion , et plus encore d'être mis en pièces par les tigres , d'être mordus par cent reptiles venimeux , ou dévorés par d'énormes serpens , dont le souffle empoisonné , et le seul effroi qu'imprime leur aspect hideux , arrête leur proie sans qu'ils la poursuivent. Quelquefois les sauvages , au premier soupçon que des Espagnols marchaient à leurs peuplade mettaient de toute part le feu dans les forêts où ils les croyaient engagés , et principalement dans les passages les plus faciles ; en sorte que l'incendie se trouvait le plus terrible , du côté où il était plus naturel de chercher à l'éviter (1).

Au milieu de ces peines et de ces fatigues excessives , la caravane apostolique n'avait d'ordinaire pour lits que la terre nue , ou de simples nattes : heureux celui qui s'était pu munir d'un hamac , pour y prendre quelque heure de sommeil , hors d'atteinte aux serpens et aux tigres. Ils étaient assez souvent réduits à une poignée de maïs pour toute nourriture ; et dans les traites de long cours , quelquefois les provisions manquaient totalement. Alors ils n'avaient pour unique ressource que des racines ou des fruits sauvages , et la rosée qu'ils suçaient sur les feuilles , pour tempérer la soif qu'un air étouffant renouvelait sans cesse. S'ils faisaient leurs courses par eau , le péril changeait et ne diminuait point. Ils n'avaient pour navires , au moins dans leurs premières entreprises , que de faibles canots , faits de cuir , ou d'écorce , ou d'un seul tronc d'arbre creusé. Il fallait cependant traverser

(1) Relat. des Missions du Parag. par Murat. ch. 12.

des torrens impétueux , voguer sur des rivières qui sans cesse entraînaient des arbres déracinés ; sur des fleuves et des lacs remplis de crocodiles , dont quelques-uns se trouvaient plus grands que les canots , et si voraces , qu'ils s'élançaient bien souvent contre les rameurs. Mais celui qui a promis aux premiers apôtres que les monstres et les poisons ne leur nuiraient pas , ne manqua point à ceux du dernier âge , et quelquefois il les garantit de la manière la plus merveilleuse.

Quant à la cruauté des barbares , presque tous antropophages dans ces contrées , c'est ce qui les inquiétait le moins. Quoiqu'on les trouve toujours armés , et prêts à décocher leurs flèches , malgré tous les signes de paix et d'amitié qu'on puisse leur faire ; les ministres évangéliques , bien loin d'éviter leur rencontre , se croyaient amplement dédommagés de leurs fatigues , lorsqu'ils réussissaient à les joindre. L'un de ces missionnaires intrépides , long-temps même depuis les premières excursions , le père Ignace Chomé , après avoir employé trois jours , avec ses néophytes , à percer une forêt de huit lieues qui séparait deux montagnes , et un quatrième jour à gagner le sommet de la seconde montagne , entendit aboyer des chiens , qui sont les compagnons inséparables des sauvages. Il envoya trois de ses néophytes , afin de reconnaître la peuplade , qu'il jugeait n'être pas éloignée ; et bientôt après il s'avança lui-même , dans l'impatience d'en savoir des nouvelles. Il descendait , le mieux qu'il lui était possible , entre les rochers et les précipices , lorsqu'il rencontra deux de ses messagers qui s'en revenaient hors d'haleine , et qui frémissaient encore d'effroi. Ils lui rapportaient , qu'au bas de la montagne était une troupe d'infidèles , qui ayant reconnu l'endroit où il avait passé la nuit précédente , l'attendaient au débouché du bois , et paraissaient extrêmement irrités ; qu'ils s'étaient saisis du troisième commissionnaire , et peut-être l'avaient

déjà
pas a
craint
Co
reten
la m
trouv
des in
à ses
armé
au m
avec
brasse
joie e
chise
suspen
un pe
du de
avait
dans
point
compa
rassur
viande
tribuna
les rég
les mi
aller à
leur c
On
infidél
de ce c
vée. F
aux ch
s'accro
sur sa
naire s
en tire
petit fe

déjà massacré. Ils finirent par conjurer le père de ne pas avancer davantage , parce qu'il y avait tout à craindre pour sa propre vie.

Comme ils faisaient tous leurs efforts pour le retenir , il s'échappa de leurs mains ; et roulant de la montagne plutôt qu'il n'en descendait , il se trouva , presque avant de s'en apercevoir , au milieu des infidèles , que l'épaisseur du bois avait dérochés à ses yeux. Ils étaient douze , entièrement nus , armés de lances , et le troisième commissionnaire au milieu d'eux. L'homme apostolique les aborde avec empressement , saute à leur cou , et les embrasse l'un après l'autre avec un épanouissement de joie et de tendresse extraordinaire. Son air de franchise et de sécurité leur causa une surprise qui suspendit tous les autres sentimens. Quand ils furent un peu revenus de leur étonnement , il leur fit part du dessein qui l'amenait à leur peuplade , et qui avait pour objet de leur apprendre à vivre heureux dans ce monde et dans l'autre. Ils ne marquèrent point de répugnance à l'y recevoir. Cependant les compagnons du missionnaire arrivèrent , un peu rassurés , avec son petit bagage. Il en tira quelque viande sèche , avec de la farine de maïs , qu'il distribua aux barbares. Il ralluma lui-même leur feu , les régala du mieux qu'il lui fut possible , et enfin les mit entièrement dans ses intérêts. Mais pour aller à la peuplade , il fallait le consentement de leur capitaine , qui n'était pas présent.

On lui dépêcha un néophyte avec l'un de ces infidèles. Il ne tarda point à venir ; mais au lieu de ce qu'on espérait , tout sembla perdu à son arrivée. Furieux de l'accueil que ses gens avaient fait aux chrétiens , il alla , sans dire mot à personne , s'accroupir sur une pierre à l'écart , la tête penchée sur sa lance , et le front pâle de dépit. Le missionnaire s'en approcha , et le caressa beaucoup , sans en tirer une parole. Il le pria de prendre part à son petit festin : toutes les instances furent inutiles. Un

des sauvages dit au père deux ou trois mots , qui pouvaient également signifier , *il est en colère* ou *il est malade*. L'habile missionnaire les prit dans ce dernier sens , et se mit en devoir de tâter le pouls du cacique ; mais celui-ci retirant sa main avec brutalité : Je ne suis pas malade , dit-il d'un ton à faire trembler. Quoi ! tu n'es pas malade , reprit le missionnaire en riant avec éclat , et tu ne veux pas manger ! Tant pis pour toi : tes compagnons en auront meilleure part. Néanmoins , quand tu voudras manger , tu n'auras qu'à me le dire. Cette apparente fierté fit plus d'impression sur le barbare , que toutes les déférences n'en auraient pu faire. Il commença dès-lors à parler , rit peu après , mit bas sa colère et tout son chagrin , mangea de bonne grâce , commanda à ses gens d'aller chercher à boire , et voulut à son tour régaler le missionnaire. C'est ainsi que ces hommes apostoliques s'introduisaient dans les derniers retranchemens des démons acharnés à la perte des hommes. Un courage qui leur venait du ciel , les saisissait tout à coup au fort du danger ; et tel qui avait tremblé loin du péril , ne connaissait plus la peur quand il s'y trouvait engagé.

Du reste , une charité ingénieuse , des attentions et des ménagemens sans nombre , un air de bonté et de familiarité , des manières prévenantes avec une douceur angélique , touchaient les cœurs les plus revêches , et gagnaient insensiblement leur confiance. Ils leur faisaient quelques petits présens de coutellerie , d'hameçons , d'aiguilles , de verres de différentes couleurs , et d'autres bagatelles qui étaient du plus grand prix à leurs yeux. Ils leur fournissaient des remèdes pour leurs différentes maladies , pansaient leurs blessures , leur rendaient les services les plus rebutans , s'asseyaient par terre avec eux , y prenaient leur sommeil , et se nourrissaient des mêmes alimens , quelque dégoûtans qu'ils fussent. Ils imitaient jusqu'à leurs façons maussades et leurs gesticulations ridicules.

Une

Un
fixer
de fo
la su
indiv
d'hab
était
moins
sans a
sionna
sortes
la foi
charp
l'exem
des te
pour l
que de
les fèv
avaient
abattai
(c'est le
pour e
ques-
des vac
de bass
travers
bités (1
Ainsi
de la b
sang, c
chrétien
nes , pe
plus sou
quefois
lement
anthrop
d'une c

(1) Ibi
To

Une peuplade s'était-elle enfin déterminée à se fixer sous les lois sociales et chrétiennes? il s'agissait de fournir, au moins jusqu'à la première récolte, à la subsistance de chaque famille et de chaque individu, dont l'appétit, forcé par une glotonnerie d'habitude, renaissait à chaque heure. Mais ce qui était plus difficile encore, il fallait apprendre, au moins les métiers de première nécessité, à des gens sans aptitude et sans nul usage du travail. Les missionnaires furent obligés de faire eux-mêmes toutes sortes d'apprentissages, et d'exercer dix métiers à la fois. Tantôt ils hâtaient les travaux publics de charpente, ou de maçonnerie, beaucoup plus par l'exemple que par les paroles. Tantôt ils défrichaient des terres qui jamais n'avaient reçu de culture; et pour labourer des champs si rudes, on n'eut d'abord que des coutres de bois. Ils semaient le maïs, l'orge, les fèves et les légumes de toute espèce, dont ils avaient eu soin d'apporter les graines. D'autres abattaient des bois et les traînaient à la réduction (c'est le nom que prirent les habitations chrétiennes) pour en construire l'église et les maisons. Quelques-uns allaient chercher dans les villes espagnoles, des vaches, des brebis, des chèvres et des oiseaux de basse-cour, qu'ils conduisaient devant eux, à travers des cent et deux cents lieues de pays inhabités (1).

Ainsi vit-on le père Cyprien Baraze, fondateur de la belle mission des Moxes, qu'il féconda de son sang, chasser devant lui, aidé de quelques sauvages chrétiens, un troupeau de deux cents bêtes à cornes, pendant cinquante-quatre jours de marche, le plus souvent dans la boue jusqu'à mi-jambe, quelquefois dans l'eau jusqu'aux aisselles, continuellement exposé à la rencontre des tigres et des anthropophages. Ce fut en effet dans l'exercice d'une charité si extraordinaire, que le père d'Es-

(1) Ibid. chap. 15.

pinosa trouva la couronne du martyr. Comme il ramenait de Santa-Fé un troupeau de brebis, il fut assailli et mis à mort par des coureurs de la nation féroce des Guaiquires. Et qui pourrait dire le nombre de ceux qui, distingués comme lui par la noblesse de leur naissance, et par la supériorité de leur mérite, se firent pâtres et bergers, maçons, charpentiers, tisserans; s'adonnèrent aux travaux les plus vils et les plus pénibles, dans la seule vue de procurer aux Indiens qu'ils avaient convertis, la persévérance avec la facilité de la subsistance?

Pendant qu'ils travaillaient, exténués de sueur et de lassitude, le sauvage paresseux, au moins dans les commencemens, demeurait les bras croisés, occupé des heures entières à les considérer avec indifférence. Il ne lui venait pas même en pensée de s'offrir pour partager un travail qui ne regardait que son avantage, et qu'il était infiniment plus en état de soutenir qu'aucun des Européens. Il s'éleva néanmoins des maisons, bien chétives sans doute: ce n'étaient que des nattes contenues par des pieux, et couvertes de branchages entrelassés de joncs ou de bamboux, avec symmétrie cependant, et avec un air de propreté qui pouvait passer pour magnificence aux yeux des sauvages, en comparaison de leurs tristes huttes. On les engagea peu à peu, et non sans beaucoup de peine, à prendre part à la culture des terres. Quand elles furentensemencées, ils allèrent, comme auparavant, à la chasse et à la pêche, à la recherche du miel et des fruits sauvages. A leur retour, ils trouvaient une récolte qui fournissait une subsistance commode pour les temps morts, et qui leur inspirait un courage tout nouveau pour le travail. Frappés de ces premiers exemples, les sauvages voisins prirent du goût pour ces nouvelles mœurs; et en assez peu de temps, on vit un grand nombre de peuplades fixes, qui, sous le nom de doctrines, ou de réductions, se rangèrent tout à la fois sous les lois sociales et sous les lois

chréti
habita
serrur
enfin
grave
à filer
et de p
nisme
les ar

L'é
comm
partie
prend
mérid
l'Orie
chaîné
mense
c'est-à
lieues
nom.
dans la
nord,
presqu
cultu
bientô
à cinq
Guair
repaire
dévast

Ver
tentric
fois,
ou for
cables
en fer
lentou
besoin

chrétiennes. Insensiblement il se forma dans ces habitations, des maçons, des charpentiers, des serruriers, des tisserans sur-tout, des architectes enfin, des sculpteurs même et des peintres, des graveurs et d'habiles doreurs. Les femmes apprirent à filer, à coudre, à broder, avec autant de goût et de propreté qu'on le fait en Europe. Le christianisme prospérait dans la même proportion que les arts.

L'établissement des réductions proprement dites, commença dans la province de l'Uruguay, qui fait partie du Paraguay, sous le nom duquel on comprend ici presque tout l'intérieur de l'Amérique méridionale. Cette province, située du côté de l'Orient, vers le Brésil, est environnée d'une chaîne de montagnes qui renferme une plaine immense et très-fertile, arrosée d'un bout à l'autre, c'est-à-dire sur un espace d'environ deux cent trente lieues, par le fleuve d'Uruguay, qui lui donne son nom. Quelques réductions s'établirent peu après dans la province de Guaira, qui s'étend plus au nord, et qui a des plaines également fertiles, et presque aussi vastes. En des lieux si propres à la culture, et qui sont en très-bon air, on compta bientôt jusqu'à trente réductions, chacune de quatre à cinq et à six mille habitans. Mais la province de Guaira n'est pas éloignée du fort de Saint-Paul, repaire des Mammelus, qui ne tardèrent point à dévaster ces chrétientés naissantes.

Vers le cap de Saint-Vincent, à l'extrémité septentrionale du Brésil, les Portugais ont bâti autrefois, sur un rocher presque inaccessible, la ville ou fort de Saint-Paul (1). Des montagnes impraticables et d'épaisses forêts l'environnent au loin, et en ferment toutes les avenues. Les campagnes d'alentour sont fertiles, et fournissent, tant aux besoins qu'aux commodités et aux délices de la vie.

(1) Ibid. chap. 5.

Comme ces premiers colons , jeunes aventuriers pour la plupart , n'avaient point de femmes , ils en prirent chez les barbares ; et de ce mélange naquirent des enfans qui prirent tous les vices de leurs mères , sans rien conserver de ce que leurs pères pouvaient avoir eu de vertu. Ils tombèrent dans un décri si absolu , que toutes les colonies du voisinage auraient cru se perdre d'honneur , si elles avaient entretenu avec eux le moindre commerce. On les jugea même indignes de porter le nom de Portugais , et on leur donna celui de Mammelus , qui n'a plus varié , au moins dans ces parages. Ils ne sont plus en effet , ni Portugais , ni chrétiens , autrement que de nom. Ils n'obéissent au roi de Portugal , qu'autant qu'ils y trouvent quelque avantage. S'ils prennent encore le nom de chrétiens , c'est le comble du scandale ; ce n'est que pour le faire blasphémer ; par l'énorme opposition de leur vie aux lois du christianisme.

Saint-Paul n'avait pas d'abord plus de quatre cents habitans , y compris les nègres et les Américains : on y en compte aujourd'hui bien de milliers , tirés , pour ainsi dire , de l'égoût de toutes les nations. C'est le réceptacle des bandits qui se sont dérobés à l'échafaud , en Europe aussi-bien qu'en Amérique , et qui cherchent à exercer impunément leur brigandage. Les Mammelus se font gloire de n'obéir à aucune puissance. Ils forment en effet une espèce de république qui se gouverne souverainement elle-même. La situation avantageuse de leur ville , et les fortifications qu'ils y ont ajoutées , ont fait perdre aux Portugais , sinon l'envie , au moins l'espérance de les réduire. Depuis qu'ils se furent soustraits à l'autorité des vice-roi du Brésil , ils se livrèrent à un genre de brigandage inusité parmi les sauvages même les plus inhumains. On les vit se répandre chaque année , d'abord dans les peuplades circonvoisines , puis dans les plus éloignées , et traîner en esclavage une infinité d'In-

diens avec
pour les
l'exploita
leurs me
du Parag
pénétrèr
Maragno
la Plata ,
mille lie
qui ont d
mes qu'il
un sur d
misère en
ou du tra
registre
enlevés pa
que vingt
Forban

sur-tout ,
inspirât
Souvent il
catéchiste
qui fit pe
d'une infi
obstacle i
gile. Dans
d'eux , et
taquaient
rieures ,
qu'ils ruin
ils y ôtèr
mille néop

Pour sa
dont le ma
de leurs ve
tour , leur
transplant
trente lieu
moins acco

Indiens avec lesquels ils n'avaient aucun différent, pour les appliquer au travail des plantations, et à l'exploitation des mines d'or qui se trouvent dans leurs montagnes. Ils désolèrent toutes les provinces du Paraguai aussi-bien que celle de Guaira; ils pénétrèrent même plusieurs fois sur les bords du Maragnon d'une part, et de l'autre sur le fleuve de la Plata, parcourant en cinq ou six mois plus de mille lieues de pays. Ce sont eux principalement qui ont dépeuplé cette vaste région: de tant d'hommes qu'ils mettaient aux fers, à peine y en avait-il un sur cent qui ne pérît, soit de fatigue et de misère en route, soit du mauvais air dans les mines, ou du travail excessif des plantations. Suivant un registre authentique, de trois cent mille Indiens enlevés par les Mammelus en cinq ans, il n'en resta que vingt mille.

Forbans abominables, aux yeux de la religion sur-tout, il n'est point de stratagème que ne leur inspirât l'enfer, pour ruiner l'œuvre de Dieu. Souvent ils se travestissaient en missionnaires et en catéchistes, afin de surprendre les Indiens: ce qui fit perdre aux vrais missionnaires la confiance d'une infinité de peuplades, et mit long-temps un obstacle insurmontable à l'établissement de l'évangile. Dans la province de Guaira, la moins éloignée d'eux, et la plus au fait de leurs artifices, ils attaquaient à face découverte, avec des forces supérieures, et ils revinrent si souvent à la charge, qu'ils ruinèrent de fond en comble treize réductions. Ils y ôtèrent la vie ou la liberté à quatre-vingt-cinq mille néophytes.

Pour sauver les faibles restes de ces habitations, dont le malheureux sort empêchait la conversion de leurs voisins, qui craignaient de le subir à leur tour, leurs sages pasteurs prirent le parti de les transplanter, avec des peines excessives, à cent trente lieues de distance, sur les bords beaucoup moins accessibles du Parana. Ils y arrivèrent au

nombre d'environ douze mille , dont se formèrent les réductions de Lorette et de Saint-Ignace. Plusieurs autres habitations s'établirent depuis , entre les fleuves de Parana et d'Uruguay ; et toutes furent disposées de telle manière , qu'elles pussent mutuellement veiller à leur sûreté , et concourir à leur défense. Bien plus , ces courageux néophytes se sont si bien aguerris par la suite , qu'ils sont rentrés en possession des pays qu'ils avaient abandonnés. Ils y ont bâti de nouvelles réductions , et se sont mis en état de ne plus craindre les Mammelus , qu'ils ont fait repentir plus d'une fois de leurs nouvelles insultes.

Vers la fin du siècle passé , on comptait dans la seule province de Guaira , entre le Parana et l'Uruguay , trente-deux réductions , et plus de six vingt mille Indiens convertis. On avait établi plusieurs autres réductions , de proche en proche , entre l'Uruguay et le Brésil. D'autres s'étaient formées vers le septentrion , sur les rives du Mammoré , qui se décharge dans le fleuve des Amazones.

De l'autre côté de l'Amérique méridionale , sans pousser jusqu'aux provinces maritimes , il est encore une vaste contrée , que bornent au couchant les montagnes tant du Chili que du Pérou , et à l'orient le fleuve de Paraguai. Sa longueur du nord au midi , est de plus de quatre cents lieues , sur une largeur d'environ cent cinquante. Elle est arrosée par les grandes rivières de Pilcomaïo , de Vermejo et de Salado , sans parler de beaucoup d'autres encore très-considérables. Ces lieux sont habités par différens peuples , dont les Chiriguanes , vers le nord , sont les plus formidables , ou du moins les plus intractables. En tirant encore plus au nord , on trouve le grand lac de Caraïes , où le fleuve de Paraguai prend tout à la fois sa naissance et sa grandeur imposante. Ce canton est principalement habité par les Manacicas et les Chiquites : au moins en sont-ils les habitans les plus connus.

Plus
tenté d
barbar
du père
que la
nation
désast
naire ,
relle ,
vint à
corde.
d'un d
le gou
peuple
charité
brasser
Sur le
blée ge
leur bi
dirent
puis m
tologique
lumièr
solu d'
serait
qu'on
raient
eût ses
naire ,
et non
séduir
par le
Dan
pagno
l'admi
il est
borne

Plusieurs fois , et toujours en vain , l'on avait tenté d'introduire le christianisme chez ces féroces barbares , quand le père de Arcé , accompagné du père de Zéa , profita des circonstances heureuses que la Providence avait pu seule ménager (1). Deux nations voisines se faisaient une guerre également désastreuse pour l'une et pour l'autre. Ce missionnaire , au moyen d'une certaine éloquence naturelle , et du talent qu'il avait pour la conciliation , vint à bout de rétablir entr'elles la paix et la concorde. Il obtint presque en même temps la grâce d'un de leurs compatriotes , condamné à mort par le gouverneur d'une ville espagnole. Comme ces peuples étaient dans la première admiration d'une charité si nouvelle pour eux , il leur proposa d'embrasser la religion qui inspirait de pareilles vertus. Sur le champ les caciques indiquèrent une assemblée générale , pour délibérer sur l'invitation de leur bienfaiteur. Dès la nuit suivante , tous se rendirent au lieu marqué , et l'affaire fut balancée depuis minuit jusqu'au point du jour ; l'homme apostolique , durant ce temps-là , suppliant le père des lumières d'éclairer ces pauvres aveugles. Il fut résolu d'une voix unanime , que la loi chrétienne serait reçue dans le pays , à condition néanmoins qu'on n'obligerait pas d'en sortir ceux qui refuseraient de l'embrasser. La condition , quoiqu'elle eût ses inconvéniens , fut acceptée par le missionnaire , qui plein de confiance en Dieu , se promet , et non pas en vain , que les plus endurcis , loin de séduire les autres , se laisseraient vaincre peu à peu par le bon exemple.

Dans les mémoires publiés par un chanoine espagnol (2) , qui avait été long-temps le témoin et l'admirateur des travaux apostoliques du père Diaz , il est rapporté que ce pasteur infatigable , sans se borner aux travaux de sa réduction , parcourait

(1) Ibid. ch. 12.

(2) Muratori , ch. 19.

dans le voisinage quelques rancheries ou infirmeries d'infidèles , attaqués d'une maladie contagieuse , afin de gagner au moins dans cette extrémité quelques âmes au Seigneur. D'un autre côté , d'impitoyables anthropophages y accoururent aussi , pour dévorer sans risque et sans résistance ceux qui n'étaient pas atteints de la contagion. Ils aspiraient sur-tout à se régaler de la chair de l'Européen qui était venu les secourir , c'est-à-dire du missionnaire , parce que la chair des hommes qui font usage du sel dans leur nourriture , est plus délicate , à leur gré , que celle des Indiens qui n'en usent pas. Cependant un captif échappé de leurs mains , porta dans la réduction de ce père la nouvelle du danger pressant qu'il courait. Tous ses néophytes à l'instant prirent les armes , et volèrent à la rancherie pour le délivrer. Ils arrivèrent à temps , malgré la distance assez considérable , chargèrent brusquement les infidèles , les rompirent , firent un grand nombre de prisonniers , et dissipèrent tout le reste. Ils en voulaient tirer une vengeance d'éclat ; et pour imprimer la terreur à tous les monstres de cette espèce , ils résolurent de pendre ces captifs sur les passages , aux arbres qui étaient le plus en vue. Déjà ils procédaient à l'exécution , quand le père , alarmé et attendri jusqu'aux larmes , intercédâ pour ces malheureux avec tant d'instance , qu'enfin il obtint leur grâce , et qu'on les remit entre ses mains. Il les combla de caresses , les retint assez long-temps , toujours avec les mêmes bontés , pour les instruire de nos saints mystères , puis leur rendit une entière liberté. Ils furent si prodigieusement touchés d'une générosité vraiment prodigieuse pour eux , qu'arrivés dans leur peuplade , ils n'avaient point de termes assez forts pour exalter la foi et la charité chrétienne. Ils revinrent peu après , avec toute leur nation , se jetèrent tous ensemble aux pieds du charitable missionnaire , et le prièrent avec instance de les baptiser , en promettant de

vivre
tiens.
les ép
quère
voirs

Le
la con
qui h
avec p
la plu
qu'il e
nation
l'évang
compt
chréti
néoph
et que
réussit
le père
peau d
prodig
le chris
zélé , c
capabl
un che
parava
les app
bout c
consid
aux m
rent p
chréti
ou du
des pl
l'autre
bâties
bien q
beauc

vivre sous sa conduite en véritables et parfaits chrétiens. Ils reçurent en effet le baptême , après toutes les épreuves que demandait la prudence , et marquèrent toujours depuis autant de fidélité aux devoirs du chrétien , que d'attachement à la foi.

Le père Baraze entreprit le premier , vers l'an 1675 , la conversion de la nation nombreuse des Moxes , qui habitent les environs du fleuve de Guapai , avec plusieurs autres peuples dont les noms sont la plupart inconnus (1). Jusque-là on avait jugé qu'il était absolument impossible de soumettre des nations si féroces et si dissolues aux lois sévères de l'évangile ; et avant la fin de ce même siècle , on compta dans cette contrée huit à neuf peuplades chrétiennes , avec plus de trente mille fervens néophytes. Mais quelle patience , quelle constance et quel genre de courage ne fallait-il pas pour y réussir ! C'est pour cette intéressante mission que le père Baraze alla chercher jusqu'à Lima ce troupeau de bénédiction , qui en s'y multipliant jusqu'au prodige , y répandit l'abondance , et y fit prospérer le christianisme. Cet instituteur habile autant que zélé , découvrit encore , après bien de recherches capables de rebuter tout autre courage que le sien , un chemin trois ou quatre fois plus court qu'auparavant pour aller au Pérou , d'où il fallait tirer les approvisionnemens ordinaires. Enfin , il vint à bout d'établir lui seul trois réductions des plus considérables. Quand il eut ouvert un si beau champ aux ministres évangéliques , plusieurs y accoururent pour cultiver ainsi que pour étendre cette belle chrétienté. La mission des Moxes est aujourd'hui , ou du moins elle était il n'y a pas long-temps , l'une des plus florissantes , tant de l'Amérique que de l'autre hémisphère. On y voit même des églises bâties avec goût , et avec une magnificence qui , bien que propre au pays , ferait l'admiration de beaucoup d'autres.

(1) Ibid. p. 346.

Insatiablement altéré du salut des ames , le père Baraze , dès que cette mission put se passer de sa présence , la commit aux soins de ses coopérateurs , et passa chez d'autres barbares , afin d'y produire la même métamorphose. Il parvint jusqu'aux pays des Baures , peuples indomptables et perfides , qui toutefois parurent d'abord dociles à ses instructions ; mais cette feinte docilité se démasqua bientôt. Il fut massacré par ces traitres , le 16 de Septembre 1702. Ainsi couronna-t-il par le martyre vingt-sept ans d'apostolat. On croira sans peine qu'il périt bien d'autres héros évangéliques dans la conquête d'une terre si sauvage , et partagée entre tant de nations inhumaines. Outre ceux qui laissèrent la vie dans la découverte de ces terres barbares , presque tous les fondateurs des anciennes réductions les cimentèrent de leur sang. De ce nombre furent , entr'autres , les pères Gonzalez , Rodriguez , del Castiglio , et un frère très-utile à ces établissemens , nommé Roméro. Les seuls barbares du Paraguai proprement dit ont massacré par la suite , en divers temps , les pères Ortiz , de Blende , d'Alfaro , d'Arcé ; de Silva , de Mendosa , Cavallieri , Fernandez , Arias , Sanchez et tant d'autres , dont l'on peut évaluer le nombre sur le degré de fertilité qu'a donné leurs sang à des terres aussi abondantes aujourd'hui en fruits de salut , qu'elles étaient auparavant désespérantes.

Un changement si prodigieux causera sans doute une étrange surprise ; tant , au premier coup d'œil , il paraît éloigné du cours ordinaire des choses et des mœurs : mais il faut observer que les hommes provenant tous de la même souche , ils sont naturellement , à peu de chose près , les mêmes par-tout. Les leçons et les exemples mettent seuls entr'eux l'étrange différence qui cause notre étonnement. Les barbares du Paraguai , qui n'avaient guère de l'homme que la figure , qui ne s'occupaient qu'à satisfaire leurs appétits brutaux , sont devenus des modèles de toutes les vertus sociales et chrétiennes :

mais
ment
naissa
bient
le chr
est la
Si do
voir e
c'était
gieux
trans
voie d
sous l
pudeu
effrés
moins
émute
et lui
abond
de l'hu
mieux

Dan
des M
quatre
dinal
cent X
comm
mémo
rait b
jour d
était f
où de
dans l
moins
du jug
et par
grand

mais l'expérience a montré qu'ils étaient naturellement doux et traitables, fidèles, sincères, reconnaissans, et singulièrement sensibles à l'amitié. D'où bientôt l'on a trouvé, dans ceux qui professaient le christianisme, cette évangélique simplicité qui est la compagne et la gardienne de l'innocence (1). Si donc ils parurent, avant leur conversion, n'avoient en partage que l'incontinence et la cruauté; c'était moins l'effet du naturel, que le fruit contagieux de l'éducation. Les habitudes vicieuses se transmettaient alors des pères aux enfans, par la voie de l'exemple; et quand ils en ont eu de bons sous les yeux, on a vu la douceur et la charité, la pudeur et la réserve prendre la place des passions effrénées qu'on leur avait cru naturelles. Peuples moins dignes de haine que de pitié, leur malheur émut enfin les entrailles du père de miséricorde, et lui fit répandre ses bénédictions sur eux en telle abondance, qu'autant ils avaient fait l'opprobre de l'humanité, autant ils firent, comme on le verra mieux encore par la suite, la gloire du christianisme.

Dans l'année qui suivit et consolida la conversion des Moxes, le 22 Juillet 1676, mourut âgé de quatre-vingt-sept ans le pape Clément X. Le cardinal Odescalchi lui succéda sous le nom d'Innocent XI, le 21 de Septembre, et non pas d'Octobre, comme l'a marqué de Prade, à qui une date aussi mémorable par la circonstance du jour même, aurait bien dû faire éviter cette méprise. C'était le jour de saint Matthieu, qui joint à ce que ce pape était fils d'un banquier, donna lieu à la pasquinade, où de la banque on le faisait passer d'un plein saut dans la chaire de saint Pierre. Ce pontife avait néanmoins la plupart des qualités propres au pontificat, du jugement, l'esprit pénétrant, mais peu d'étude, et par conséquent peu de savoir. Il était sur-tout grand homme de bien, sévère à lui-même, rigide

(1) Mur. ch. 7.

à bien d'autres égards , et jusqu'à l'opiniâtreté. En un mot , ce fut un de ces hommes de bien que rien n'est capable d'ébranler , quand une fois ils ont pris leur parti , toujours persuadés qu'il y va de la gloire de Dieu à le soutenir. On ne verra que trop de preuves de cette roideur inflexible , ainsi que de sa fierté chagrine , dans ses violens démêlés avec la cour et le clergé de France , à l'occasion de la régale.

Fin du Tome onzième.

CCXX
mor

CCXX
le 15
le 7

CCXX
Avr

F
ERD
Ferdin
Léopol

Louis
Louis

té. En
ne rien
nt pris
de la
e trop
si que
és avec
de la

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 1630, jusqu'à l'an 1676.

TOME ONZIÈME.

PAPES.

<p>CCXXXIII. URBAIN VIII, mort le 29 <i>Juillet</i> 1644.</p>	<p>CCXXXVI. Clément IX, 20 <i>Juin</i> 1667, 9 <i>Décemb.</i> 1669.</p>
<p>CCXXXIV. Innocent X, élu le 15 <i>Septembre</i> 1644, mort le 7 <i>Janvier</i> 1655.</p>	<p>CCXXXVII. Clément X, 29 <i>Avril</i> 1670, 22 <i>Juillet</i> 1676.</p>
<p>CCXXXV. Alexandre VII, 7 <i>Avril</i> 1655, 22 <i>Mai</i> 1667.</p>	<p>CCXXXVIII. Innocent XI, élu le 21 <i>Septembre</i> 1676.</p>

SOUVERAINS.

EMPEREURS.	ROIS D'ESPAGNE.
<p>FERDINAND II, mort en 1637. Ferdinand III, 1657. Léopold I.^{er}.....</p>	<p>Philippe IV, 1665. Charles II.....</p>
ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ANGLETERRE.
<p>Louis XIII, 1643. Louis XIV.....</p>	<p>Charles I, décapité en 1649. Charles II.....</p>

AVERTISSEMENT. *Comme il ne s'est point tenu de conciles durant l'espace de temps que parcourait ce volume et le suivant, et qu'il ne s'y est point élevé d'hérésies qu'on puisse appeler proprement nouvelles, si ce n'est quelques sectes funatiques plutôt qu'hérétiques, nous avons cru devoir changer la marche ordinaire de ces tables. Il n'y eut guère, dans le même temps, d'autres persécutions que celle du Japon, dont nous avons suffisamment parlé dans le dixième volume, quoiqu'elle n'ait pas fini avec le temps qu'il parcourt, et celle de la Chine, durant la minorité de l'empereur Can-gi. Ainsi nous restreindrons les tables critiques à deux chefs seulement, savoir les écrivains ecclésiastiques ou orthodoxes, et les écrivains novateurs.*

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

LE cardinal de Richelieu, mort en 1642. On a de lui plusieurs traités de controverse et des livres de piété, qui montrent au moins qu'il avait conservé un grand fond de religion, dans un rang où tant de génies médiocres la comptent pour si peu de chose.

Diègue Alvarès, dominicain espagnol, archevêque de Trani, 1671. Il a donné des commentaires sur l'écriture, et quelques traités excellens sur la grâce. Ce qu'il a écrit sur la prédestination, pour appuyer son confrère Lemos avec lequel il avait assisté aux congrégations de *Auxiliis*, est d'autant plus inutile, qu'il est plus approfondi. On peut dire la même chose de ses antagonistes jésuites, et de tous ceux qui s'escriment pour les opinions de leur école, et pour les vai-

nes subtilités d'une théologie arabe.

Jacques Sirmond, jésuite, mort en 1651. C'est l'un des plus savans hommes qu'ait produit la France, au jugement de tous les grands hommes de son temps et des nations diverses. Il fut d'un grand secours à Baronius pour la composition de ses *Annales ecclésiastiques*. Il a donné lui-même un très-grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont le *Recueil des conciles de Gaule*, avec des notes excellentes; de savantes et judicieuses dissertations sur différens sujets d'histoire et de discipline; des éditions correctes et sûres des œuvres de Théodoret et d'Hincmar de Reims.

Les frères Pierre et Jacques Dupuy, 1651 et 1656. C'était sans contredit deux des plus savans hommes de leur

te
dr
nu
Au
dr
gli
da
qu
gli
Il
ma
ma
lée
les
n'a
qu'
bla
bro
ont
vra
bea
l'his
schi
toir
dam
Deuys
Dan
son
et p
on tr
et fa
fond
parfa
trine
d'œu
genre
chron
tiens
tous
théol
les éc
y fon
aussi
des o
phane
Synes
et de
ciens
lisible

temps, particulièrement en droit et en histoire, mais nullement en théologie. Aussi leur ouvrage sur les droits et les libertés de l'église gallicane fut-il condamné par vingt-deux évêques ou archevêques de l'église gallicane elle-même. Il fallut recourir à d'autres mains pour le corriger; mais la matière a été brouillée depuis si long-temps par les mains séculières, qu'on n'a pas encore réussi, et qu'on ne réussira vraisemblablement jamais à la débrouiller parfaitement. Ils ont encore laissé deux ouvrages remarquables entre beaucoup d'autres, savoir l'histoire générale du grand schisme d'Occident, et l'histoire véritable de la condamnation des templiers.

Denys Pétau, jésuite, 1652.

Dans tous ses ouvrages, qui sont en très-grand nombre, et presque tous en latin, on trouve un style net, pur et facile, une vaste et profonde érudition, et la plus parfaite critique. Sa doctrine des temps, chef-d'œuvre unique en son genre, fait le désespoir des chronologistes anti-chrétiens, et l'admiration de tous les autres. Ses dogmes théologiques, cités dans les écoles les plus célèbres, y sont autorité. Il a donné aussi de savantes éditions des œuvres de saint Epiphane, de Nicéphore, de Synesius, de Thémistius, et de plusieurs autres anciens qui ne seraient pas lisibles sans lui.

François Hallier, docteur de Paris, évêque de Cavaillon, 1659. Entre plusieurs ouvrages estimés, celui qui lui acquit le plus de réputation à Rome aussi-bien qu'en France, est un traité des élections et des ordinations, qui passe pour un chef-d'œuvre.

Jean Morin, prêtre de l'Oratoire, 1659. Converti du calvinisme, il eut toujours horreur de ce qui en rapprochait, et appliqua ses talens supérieurs aux vraies sciences de l'église. Il acquit une érudition immense qui se rend sensible dans tous ses écrits, dont les principaux sont l'ouvrage latin qui a pour titre : *Exercitationes Biblicæ*, dans lequel néanmoins on lui reproche de ne pas ménager assez l'intégrité du texte hébraïque; un excellent traité des ordinations, avec des dissertations fort savantes; un traité de la pénitence, une nouvelle édition de la Bible des Septante, et de bonnes dissertations sur différentes matières.

Luc Holstenius, Hambourgeois, devenu garde de la bibliothèque du Vatican, 1661. On a de lui des traités et plusieurs dissertations sur des matières ecclésiastiques très-variées et très-importantes. On y remarque un jugement solide, une critique exacte, et beaucoup de pénétration.

Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, puis de Paris, 1662. Son principal ouvrage

est le traité latin de l'accord du sacerdoce et de l'empire. Il a donné outre cela des dissertations sur plusieurs matières ecclésiastiques d'importance. On voit par toutes ces productions, qu'il était grand jurisconsulte, habile critique, et qu'il avait beaucoup d'érudition.

Jean Bollandus, jésuite flamand, 1605. C'est lui qui a commencé la fameuse collection des Actes des Saints, continuée depuis par Henschenius, Papebroch, et d'autres jésuites, qu'on a toujours nommés Bollandistes.

Philippe Labbe, jésuite, 1667. Le principal ouvrage de cet écrivain, l'un des plus laborieux de son temps, est une collection générale des conciles en 17 volumes *in-folio*: Il faisait imprimer le onzième quand il mourut; après quoi le père Cossart son confrère acheva cette collection, qui est fort estimée des savans.

Léon Allazi, dit communément Allatius, natif de Grèce, et garde de la bibliothèque du Vatican, 1669. Il a composé un traité sur l'accord perpétuel de l'église grecque avec la latine, contre les prétentions des protestans, et différens ouvrages, tant pour la réunion des Grecs, que sur leurs livres ecclésiastiques.

Antoine Godeau, évêque de Vence, 1672. Il a laissé

plusieurs ouvrages en vers et en prose, dont le principal est une histoire de l'église, poussée jusqu'au neuvième siècle inclusivement. A quelques vieux mots près, et quelques tours également surannés, son style égale au moins celui des auteurs qui ont traité depuis les mêmes objets. Il a même plus de nombre, plus de majesté, moins d'inégalité et de cascades, en un mot, plus de cette grandeur unie et soutenue que demande la dignité de l'histoire. Mais dans le compte qu'il rend de la condamnation des trois chapitres au cinquième concile général, il faut se tenir en garde contre les subtilités des novateurs de son temps, vers lesquels il parut pencher, au moins dans cette rencontre.

François Bosquet, évêque de Montpellier, 1676. On a de ce prélat, l'un des plus savans hommes du dix-septième siècle, une histoire de l'église gallicane, les vies des papes d'Avignon, et quelques autres ouvrages.

Henri de Valois, historiographe du roi, 1676. Il s'est rendu célèbre dans toute l'Europe par son érudition. Il nous a laissé, et de belles éditions, et de bonnes traductions des écrivains grecs de l'histoire ecclésiastique, avec des notes, qui ne montrent pas moins son jugement que son érudition.

EDMOND
de P
auteu
du sc
qui r
de la
la ju
pour
confu
qui t
duire
dans
trine
guée
de la
tique
conda
provi
celui
siège
pas m
torité
l'églis
ce qu
la lig
partis
voir q
acte d
sacre
le hon
deux
ce qui
le sieu
par la
éta bli
livre,
et en
conséc
Corneille
nius, é
de pes
livre,
a été
tance

ÉCRIVAINS NOVATEURS.

EDMOND RICHER, docteur de Paris, mort en 1631, auteur du richérisme ou du schismatique système, qui renverse l'ordre divin de la hiérarchie, en ôtant la juridiction à ses chefs, pour la donner à la troupe confuse de ses sujets; ce qui tend au moins à introduire le presbytérisme dans l'église. Cette doctrine est clairement enseignée dans son traité latin de la Puissance ecclésiastique et politique, qui fut condamné par le concile provincial de Sens, par celui d'Aix, et par le saint siège apostolique. Il n'était pas moins contraire à l'autorité royale qu'à celle de l'église; par où il confirma ce qu'il avait dit pendant la ligue, dont il fut un partisan si fougueux, savoir qu'il ne trouvait qu'un acte de justice dans le massacre de Henri III. Il eut le bonheur de se rétracter deux ans avant sa mort; ce qui n'a point empêché le sieur du Pin de le louer par la suite, pour avoir établi, disait-il, dans son livre, des principes solides, et en avoir tiré de justes conséquences.

Corneille Jansen ou Jansénius, évêque d'Ypres, mort de peste en 1638. Tout son livre, intitulé *Augustinus*, a été condamné en substance par le chef de l'église

et le concours du corps épiscopal, avec les cinq propositions fameuses auxquelles se réduit toute la doctrine de ce vaste livre. D'où nous prenons occasion de déclarer, qu'en rangeant sous la dénomination d'écrivains novateurs, soit Jansénius, soit tout autre écrivain qui se trouverait dans le même cas, nous ne prétendons imprimer cette note qu'aux écrits, et non pas aux personnes, bien moins encore toucher aux intentions, dont il n'appartient de juger qu'au scrutateur des consciences.

Cyrille-Lucar, patriarche de Constantinople, étranglé par ordre du grand seigneur en 1638. Il avait mis le trouble parmi les schismatiques mêmes, en voulant introduire en Grèce les erreurs des protestans de l'Allemagne, où il avait voyagé, et s'était laissé séduire. Il a été condamné par quatre conciles de sa propre communion.

Jean du Verger de Hauranne, alché de Saint-Cyran, mort en 1643. On le traita moins en sectaire, qu'en cerveau blessé. On prétend néanmoins qu'il est le véritable père du jansénisme, et qu'il avait suggéré à Jansénius tout son système. Au moins est-il constant qu'il fut en France le vrai patron et l'appui constant

du jansénisme , qui autrement eût croupi jusqu'à sa mort dans les marais où il était né. Avec un esprit des plus communs , ou plutôt fort éloigné du sens commun , et approchant du délire , il avait au degré suprême le génie de l'intrigue et de la séduction. Qu'on en juge par le point auquel il réussit à fasciner le docteur Antoine Arnaud , et tant d'autres. Telle fut la raison pour laquelle le cardinal de Richelieu le mit hors d'état de brouiller , en le faisant confiner dans une prison où il demeura jusqu'à la mort de ce ministre. Son principal ouvrage est un gros *in-folio* , intitulé *Petrus Aurelius* , et qu'on réduirait au plus petit livre , si l'on en retranchait toutes les sottises qu'il y dit aux jésuites. Il eut assez de manière pour le faire imprimer aux dépens du clergé de France , mais trop peu pour empêcher la cour de le supprimer. Sa Question royale , apologie formelle du suicide , et de l'homicide en bien des cas , mérite à peine attention sous ce point de vue , tant il y a su rassembler de principes encore plus répréhensibles , de maximes et de dogmes païens , d'impertinences et d'extravagances en tout genre. Son apologie pour le chapelet du saint Sacrement , sa Théologie familière , et plusieurs de ses lettres qui sont en très-grand nombre , portent également la mar-

que d'une suffisance inepte et ridicule , sans compter le fond corrompu des choses. Mais le ridicule y est si frappant , qu'il en peut tout seul faire l'antidote. Si les puissances ecclésiastiques , en méprisant la plupart de ces absurdes productions , en ont condamné quelques-unes , ce fut moins pour prévenir les simples mêmes contre ce dogmatiseur absurde , que pour les tenir en garde contre l'admiration feinte de ses artificieux panégyristes.

Jean Labadie , esprit inquiet , turbulent et sans consistance , successivement jésuite et carme , catholique et calviniste ; par-tout il débâta des maximes ou des paradoxes dangereux , qu'on ne put supporter dans la secte même de Calvin -- a laissé quelques écrits qui font pitié.

Georges Fox , vil artisan , et auteur de la secte fanatique des quakers ou trembleurs. Isaac Lapeyrère , auteur du livre intitulé *Præadamitæ* , où il prétend établir qu'il y a eu des hommes avant Adam. Le livre fut brûlé à Paris , censuré par l'évêque de Namur , et l'auteur arrêté à Bruxelles , d'où il se rendit à Rome , et abjura sa chimère aux pieds d'Alexandre VII.

Blaise Pascal , mort en 1662 , auteur des Lettres Provinciales , qui tendent uniquement , et par des voies souvent iniques , à défendre et accréditer les nouveau-

tés prosrites par l'église. Ainsi en ont jugé les deux puissances, qui les ont condamnées de concert, et qui en ont du moins fait sentir le danger pour la vraie foi, si elles n'ont pas ôté aux gens qui n'aiment qu'à rire, leur attrait pour le style enchanteur de cette satire inique autant qu'hétérodoxe. Pascal n'a pas toujours fait un si mauvais usage de ses rares talens. Au moins a-t-on de lui le fond d'un ouvrage très-chrétien, dans le petit livre qui a pour titre : *Pensées sur la religion*. Mais comme l'esprit de l'église ne fut jamais de mettre en recommandation les ouvra-

ges même irrépréhensibles des écrivains suspects, parce que les simples peussent très-aisément de l'estime de l'auteur à celle de toutes ses productions; nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de nous prescrire un silence absolu sur toutes ces sortes d'écrits; du reste, la piété ne peut rien y perdre. Avec leur beau style, leur méthode et leur profondeur même, ils sont presque tous d'une froideur et d'une sécheresse qui resserrent les cœurs, au lieu de les attendrir: tant il est vrai que l'Esprit-Saint ne communique point son onction hors du sein véritable de l'église.

Fin de la Table.

